This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 859,076

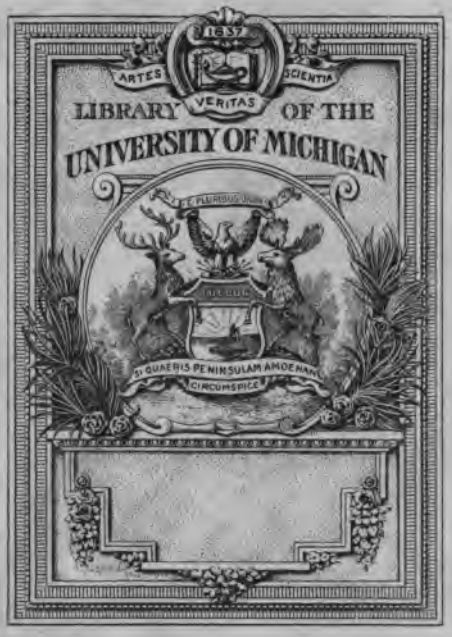
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

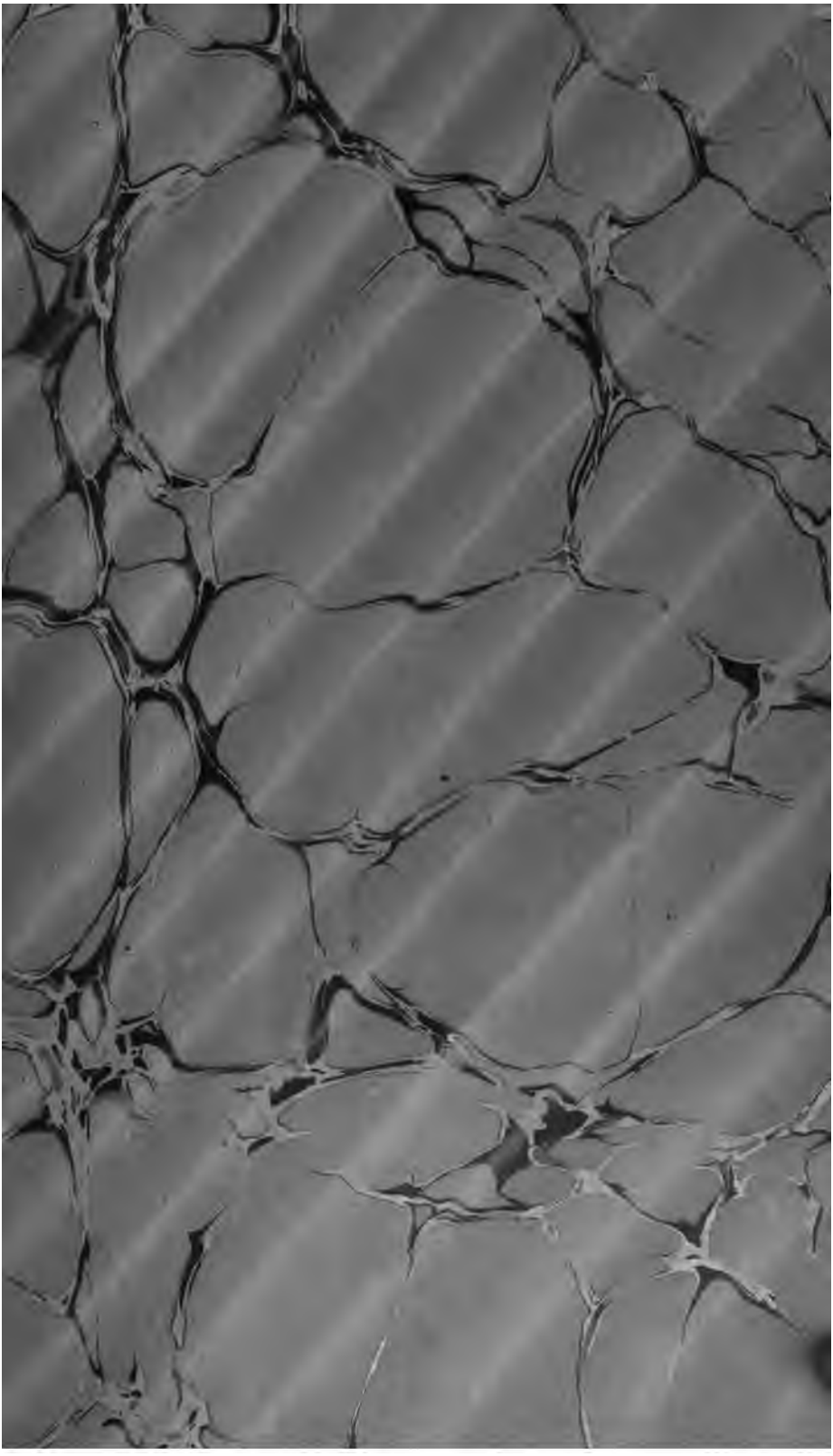

870.5
B84

# ÉTUDE

SUR

# LES HELLÉNISMES

## DANS LA SYNTAXE LATINE

# ÉTUDE

SUR

# LES HELLÉNISMES

## DANS LA SYNTAXE LATINE

---

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

par

**J. Brenous**

Maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, Rue de Lille, 11

—

1895

A MON MAITRE

M. MAX BONNET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE MONTPELLIER

HOMMAGE D'AFFECTUEUSE GRATITUDE

A LA MÉMOIRE

DE

MON PÈRE

# ÉTUDE

SUR

# LES HELLÉNISMES DANS LA SYNTAXE LATINE

---

## INTRODUCTION

### I. — Sujet de cette Étude

La vogue dont les hellénismes ont joui pendant longtemps dans les grammaires latines et les commentaires d'auteurs latins, s'explique par la tyrannie d'une double erreur : l'une qui faisait descendre le latin du grec, et l'autre qui consistait à ne voir la pure latinité que dans la langue de Cicéron.

La syntaxe rationnelle, fondée sur la méthode historique et sur la comparaison des langues de même famille, une connaissance plus exacte de la vie du langage en général, devaient avoir pour conséquence une nouvelle manière de concevoir les rapports de la syntaxe grecque et de la syntaxe latine. Elles appelaient une sérieuse révision de toute cette théorie des hellénismes que l'on acceptait avec une docile confiance. Ce qu'il fallait, c'était d'établir les limites dans lesquelles, certainement ou probablement, s'est exercée l'activité propre du latin, en les étendant autant que le permettaient l'état actuel de la science et surtout une saine

appréciation des faits, rassemblés, classés, soigneusement vérifiés et observés avec impartialité.

Au lieu de cela, des hommes d'un grand savoir, mais sujets à ces partis pris, à ces impétuosités qui semblent propres à la race germanique, se sont persuadé et ont voulu persuader aux autres que le débat était clos, parce que les hellénismes n'existaient pas. Animés d'une foi illimitée dans certains résultats de la linguistique et de la philologie, ils ont soutenu que le latin s'était développé parallèlement au grec d'une façon absolument indépendante ; que les Romains, tout en imitant les Grecs dans leur littérature, n'avaient jamais porté atteinte aux lois syntaxiques de leur langue; qu'aussi bien ils avaient pour cela, à un trop haut degré, le sentiment de la dignité nationale.

A les entendre, il ne resterait plus qu'à mettre au rebut hellénismes, pléonasmes, ellipses, autant de « vieilles perruques (1).» « Ces moyens homœopathiques, disent-ils encore, ont perdu le prestige de leur vertu curative (2). » Ces expédients, car ils n'y voient pas autre chose, ne seraient bons que pour ceux dont la connaissance du latin est insuffisante ou qui obéissent à la force du préjugé ; à la lumière de l'histoire de la langue, l'hellénisme leur apparaît comme une « monstruosité grammaticale (3). » Quelle que soit la solution du problème qu'on adopte, ce qui est en tout cas inadmissible, c'est une pareille manière de trancher les questions avant qu'elles soient instruites.

C'est peut-être à ce courant d'opinion qu'il faut rapporter les lignes suivantes, écrites par Ch. Thurot un an après la violente sortie de E. Hoffmann contre les hellénismes: « Une question importante et délicate de la syntaxe latine est celle des hellénismes. Il me semble peu probable, en

(1) E. Hoffmann, *Neue Jahrb. f. Philol.*, 109, p. 545.
(2) *Berliner philologische Wochenschrift*, 1884, N° 6, p. 178.
(3) *Ibid.*

général, qu'une langue emprunte à une autre des constructions; elle peut lui prendre des mots, des formes, des suffixes ; mais en général elle suit ses voies propres dans la syntaxe et n'y marche avec d'autres langues que par suite de la communauté d'intelligence qui est entre les hommes : des rencontres ne sont pas des emprunts (1). »

La prévention seule peut expliquer un tel jugement porté par l'un de nos grammairiens les plus sagaces et les plus circonspects. Nous n'avons, pour nous en assurer, qu'à consulter notre langue maternelle, que nous pouvons observer, non seulement dans ses monuments écrits, mais directement aussi dans l'infinie variété de l'usage familier. Aussi bien, c'est là qu'on prend sur le vif les procédés secrets du langage. « Il faut, dit H. Estienne, avoir mangé beaucoup du pain d'un pays premier que pouvoir disputer si avant de son langage, ce qui serait le vray moyen d'en avoir telle cognoissance que requiert une telle entreprise. » Cette première enquête ne sera pas inutile pour nous préparer à traiter la difficile question des hellénismes en latin, qui est l'objet de notre étude.

## II. — Aperçu de la question des emprunts dans les langues modernes. — Influence de l'anglais et de l'allemand sur le français.

On peut lire tous les jours dans les journaux des expressions comme les suivantes : Paris-Attraction, Paris-Finances, Paris-Exposition, Paris-Mode, Paris-Adresses, Paris-Premières, Paris-Coupe-gorge, Paris-Pédale, Paris-Vélo, Béziers-Théâtre, Béziers-Fanfare, France-Mode, France-Université (2). Ces composés, formés par une sorte

(1) *Revue critique*, 1875, II, p. 189.
(2) Titre d'un morceau de musique.

de syntaxe intérieure, sont par cela même difficiles à analyser (1). On peut dire, sans doute, qu'ils renferment deux termes d'extension inégale, dont le premier appelle d'abord l'attention sur l'objet considéré, tandis que le second fournit chaque fois la détermination spéciale. On envisage successivement Paris en tant qu'il y a une exposition ou qu'il s'agit de ses finances, de ses modes, de ses plaisirs, etc.; de même que par café-brasserie, café-concert on entend un café où l'on débite spécialement de la bière, où l'on donne un concert (2). On saisit ainsi l'objet à la fois dans son unité pleine et entière et subsidiairement dans la qualité caractéristique qui le détermine (3). Aussi bien, pour ne pas abuser de l'analyse, on peut voir simplement dans ces formations quelque chose d'analogue aux procédés primitifs du langage, les langues ayant commencé par le mot-phrase et non par le mot seul. Fort bien ; mais si ces expressions ont cessé d'être étrangères par le sentiment que nous en avons, en résulte-t-il qu'elles ne le soient pas par leur origine ? Notre conscience les plie aux lois de notre idiome; elle les assimile aux façons de parler produites par les forces vivantes qui sont à l'œuvre dans notre langue ; elle détourne de son emploi propre la composition par apposition et nous représente les tournures en question comme

(1) A. Darmesteter dit avec raison : « Quand le peuple veut analyser ces formations, par cela même qu'il substitue l'analyse à la synthèse, il ne se trouve plus dans la situation d'esprit qui les a inspirées, et il ne les comprend plus. » *Traité de la formation des mots composés dans la langue française,* Paris, 1874, 8°.

(2) Mais skating-concert ! cp. skating-ring.

(3) « Le nom, dit Darmesteter, devient alors une définition *per proximum genus et differentiam*..... Il y a là une image unique totale, celle de l'objet dans toute l'étendue de ses qualités. Le composé est devenu simple »... « Peut-être que dans café-concert, comme dans saisie-brandon, roman-feuilleton, chêne-liège, le deuxième terme est un génitif. » *Ibid.*, p. 12 sq. 121, n° 1.

sorties du moule qui donne sa forme à nos créations du même genre. Mais ces locutions qui se ressemblent par le dehors peuvent n'être pas faites d'après un type unique. Nous ne sentons guère autrement les expressions *l'incident Clémenceau*, *la loi Gramont*, *l'Institut Pasteur, vert-pomme*, *l'hôpital Necker*, que *le Maréchal-Président, son Excellence le Ministre;* et pourtant dans les premières le rapport des idées est celui du génitif, comme dans *timbre-quittance*, qui a la même apparence que *timbre-cachet*. C'est ainsi que la composition avec génitif revit de nos jours, tout en passant presque inaperçue. Et il ne suffit pas de rappeler que l'ancien français et le provençal l'ont régulièrement pratiquée dans des formations comme *Fête-Dieu* (1). Il n'en est pas moins vrai qu'elle a répugné au génie de notre langue, puisqu'on ne compte guère plus d'une quinzaine de ces composés réellement formés avec le génitif. Ménage ne nous apprend-il pas (2) que la plupart des grammairiens de son temps furent choqués de l'inscription *Palais Cardinal*, ainsi que de *Hôtel Seguier*, et ne dut-il pas faire observer à Balzac, qui traitait ces façons de parler « d'incongruités en lettres d'or », que l'on disait de même *la rue Saint-Denis*, *la Porte Saint-Martin*, *le Cimetière Saint-Jean, la Foire Saint-Germain, l'Eglise Notre-Dame*, *le Palais Mazarin, la veuve Savreux !* Ce n'est donc pas en souvenir des constructions anciennes que la composition avec génitif a chance de prendre pied dans notre langue, comme elle semble y tendre (3). Entre autres influences, celle de l'imitation de l'anglais concourt à la répandre chez nous. C'est avec raison que, dans son remarquable traité de la formation des mots composés en fran-

(1) Avec le XV^e siècle disparaissent et la déclinaison et cette construction avec le génitif. A. Darmesteter.

(2) *Observations sur la langue française*, Paris, chez Claude Barbin, 1675. Ch. XXXIV, p. 76 sq.

(3) « Nous sentons vivement l'absence de cette composition, qui est très commode. » A. Darmesteter.

çais, Arsène Darmesteter attribue à l'influence anglaise nos expressions *malle-poste*, *premier-Paris*, *timbre-poste* (1), *timbre-quittance*, *train-poste*. « A l'imitation des composés anglais, on a créé, dit-il, des locutions plus simples et plus rapides, exigées par le besoin du commerce et des affaires, amenées par les relations avec nos voisins d'outre-Manche ou introduites par la mode et la fashion. » Grâce à l'ambiguïté qui tient à toute ellipse, et l'on sait que les mots composés sont fondés sur une ellipse, grâce à la possibilité de voir une coordination là où il y a en réalité dépendance d'une idée par rapport à l'autre, la provenance étrangère n'est presque plus sensible. Il suffit que l'emprunt ne nous choque pas, qu'il ne tranche pas trop crûment sur le fond général de la langue, pour qu'il se glisse sans qu'on s'en aperçoive. Étant compris de tout le monde, il paraît justifié par cela même. Mais qui ne comprend *Nord-Ouest, Nord-Est ?* Nous entendons ces expressions dans le sens de *ce qui est à la fois Nord et Ouest*, *Nord et Est;* et pourtant « ce sont des composés germaniques avec le premier terme au génitif; ils nous sont venus tout faits avec nombre de mots maritimes de la Mer du Nord ou de la Baltique ». Ce trait de syntaxe caractéristique de l'anglais et de l'allemand, qui donnent, comme on sait, la première place au déterminant (2), ne faut-il pas le reconnaître dans *Paris-Journal* (3)?

(1) Cp. mandat-poste, discours-ministre, le 24 février 1848 = le 24me jour de fév. de l'an 1848me, les Ville 71 = les obligations de la Ville, Emprunt de 71 ; cas-sujet, cas-régime.

(2) Avec les noms de choses, « il arrive souvent que l'on met le second nom avant le premier sans aucun changement : Cod-liver oil, huile de foie de morue, the drawing-room door, la porte du salon, play-time, l'heure de la récréation » (Siret, *Él. de gram. angl.*, éd. Elwall, p. 19.). *Coups de théâtre* devient dans Bœckh, *Encykl. u. methodol. d. philol. Wissensch*, p. 641, *Theatercoups*.

(3) Papier-journal, si on comprend papier de journal, suit du moins l'ordre français.

L'on ne saurait objecter, en effet, un composé comme *terre-plein* = *terræ planum*, qui représente la construction antique (γεωγραφία, *agricultura*), franchement abandonnée par notre langue (1). Quand le français obéit à ses tendances naturelles, il place, comme disait, au XVI^e siècle, Jean Garnier, *les cas directs avant les cas obliques : la main de Jean*, et non : *de Jean la main*, et « il semble, dit A. Darmesteter, que la composition avec génitif, si décidément elle s'introduit chez nous, doive sur ce point se séparer de la construction antique et placer le déterminant en deuxième ligne. (2) » Il faudrait être singulièrement prévenu pour ne voir que des rencontres dans ces formations qui se multiplient tous les jours sous nos yeux et qui trahissent l'influence étrangère avec une évidence qui s'impose : *Samedi-Revue* (cp. *Saturday-Review)*, *Lyon-Revue*, *Économie-Revue*, *Judic-Revue, Famille-Revue* (titre d'un journal hebdomadaire), *Grande-Maison-Journal* (prospectus d'un magasin qui a pour enseigne *A la Grande Maison*) (3), *Méditerranée-Express* (4). Il y a dans toutes ces expressions le même tour d'esprit que dans *Jockey-Club* (5), *Steeple-Chase* que nous avons pris tout faits. On peut citer encore *Ouest-Factage, Ouest-Ceinture* (6), et, dans le langage de la Bourse, *Suez-*

(1) A. Darmesteter, *ibid.*, p. 248 : Il distingue quatre époques pour la formation des composés :

1. Époque latine : forum Julii = Fréjus.
2. Époque romaine : lunae dies = lundi } juxtaposés.
3. Époque du moyen-âge : hôtel-Dieu }
4. Époque moderne : timbre-poste.

(2) Id., *Ibid.*, p. 139, note 2.

(3) Cp. Locations-Agence.

(4) Cp. Orient-Express. Le premier nom, qui est le déterminant, joue le rôle d'un adjectif invariable comme en anglais, cp. Peninsular-Express.

(5) Cp. tir-club (à Nice !), velo-club.

(6) Voici un fait intéressant que m'a communiqué M. Max

*Actions*, *Orléans-Actions*, *Nord-Espagne*, *Ouest-Actions* (1). On le voit, tantôt il s'agit de formations faites directement d'après le type anglais et présentant un trait de syntaxe propre à la langue anglaise : ce sont là les anglicismes proprement dits ; tantôt ce sont des expressions qui se conforment à l'ordre français, qui se laissent plus ou moins bien confondre avec la composition par apposition (2), la plus riche de toutes dans notre langue actuelle. Celles-là, étant plus près du sentiment que nous avons de notre idiome, peuvent nous tromper sur leur origine. Mais un examen plus attentif nous permet de reconnaître en elles un rapport de subordination, la composition elliptique, qui a perdu chez nous sa force créatrice, tandis qu'elle est vivante en anglais, d'où sont partis les premiers modèles de ces diverses formations modernes, plus ou moins dépaysées au milieu de notre langue.

Ce qui confirme ces conclusions, c'est la considération de l'influence anglaise sur notre littérature, depuis surtout que nos écrivains demandèrent moins volontiers l'inspiration à l'antiquité classique, et celle de l'action exercée par les nombreuses traductions de Shakespeare, par la lecture des romans de Dickens, de Thackeray, de George Eliot, par le vif com-

Bonnet : Il y avait, de Genève à Lausanne, une compagnie des chemins de fer nommée *Ouest-Suisse*. La ligne fut achetée par une compagnie française et prit alors la dénomination de : *Ch. de fer de la Suisse occidentale*. Sur les casquettes des employés *O-S* est devenu *S-O*.

(1) *Alsace-Lorraine* est une formation récente, imitée de l'allemand, et due à un *dvanda*, c'est-à-dire à « une composition où deux ou plusieurs termes de même nature qui devraient être réunis par la conjonction *et* sont soudés l'un à l'autre et ne forment qu'un mot unique ». (A. Darm., *ibid.*, p. 324. (*Notes additionnelles.*)

(2) « Le tempérament de notre idiome est trop délicat pour supporter les composés synthétiques. » A. Darmestet.

merce qui s'établit dès le XVIII^e siècle entre Français et Anglais, par notre engouement pour les chose d'Outre-Manche, qui est allé souvent jusqu'à provoquer des plaintes et des protestations.

Voici maintenant une expression fréquemment employée aujourd'hui, soit comme titre d'un ouvrage, soit dans des phrases telles que la suivante : « Ce livre est une *contribution* très intéressante *à* l'histoire du réalisme en France de 1848 à 1880 (1). » Il est clair qu'il s'agit là d'autre chose que dans *contribution aux charges d'une succession*. C'est en effet un germanisme dû à la traduction de *Beitrag*, dont les Allemands se servent couramment pour intituler un article ou une brochure (2). C'est par la même influence que s'explique, selon nous, la façon insolite dont un de nos savants a intitulé son livre sur la science des Grecs : *Pour l'histoire* (cp. *Zur Geschichte*) *de la science hellène de Thalès à Empédocle*. Il serait bien étonnant, en un temps où la connaissance de l'allemand s'est tellement répandue chez nous, surtout dans le monde des érudits, qu'il ne se glissât pas de loin en loin quelque germanisme dans notre langue (3).

(1) E. Faguet, Chronique théâtrale du *Soleil*, 24 juin 1889.

(2) On peut voir de nombreux exemples de ce germanisme dans la *Revue des Revues*, qui fait suite à la *Revue de philologie*, dans les compte-rendus des périodiques allemands. On ne craint plus d'écrire : Ce travail est une *contribution sagace à* la critique du texte.

(3) « On trouve trop souvent (dans le style de M Nageotte, auteur d'une *Histoire de la littér. lat. et de la littér. gr.*) des expressions incorrectes, *germaniques*. » (S. Reinach, *Rev. crit.*, 1886, I, p. 268.)

## III. — Gallicismes dans la langue allemande

Mais ce que nous devons à l'allemand est bien peu de chose en comparaison de ce qu'il nous doit. Il se laisse tellement envahir par le gallicisme, que l'on voit périodiquement des puristes à outrance partir en guerre contre la *Franzœselei* et s'attaquer à ceux qui « mit franzœsischen Brocken um sich werfen. » Parmi ces patriotes d'Outre-Rhin qui ont jeté le cri d'alarme, comme autrefois Henri Estienne chez nous, quand l'italianisme était à la mode, il en est un qui nous présente une assez riche collection d'exemples pour que, même en faisant la part de l'exagération, si facile en pareille matière, le lecteur impartial soit forcé de tomber d'accord avec lui sur plus d'un point. Après avoir, pendant douze années, noté au fur et à mesure de ses lectures dans environ sept cents écrits allemands tout ce qui lui paraissait révéler l'influence française, Brandstæter a publié en 1874 le résultat de ses observations dans un livre destiné à servir d'avertissement patriotique (1). Il ne sera pas inutile à notre dessein d'en extraire les faits les plus concluants, en recourant au témoignage et à la critique d'un compatriote de l'auteur, E. Müller (2), et en ajoutant, soit les exemples fournis par Andresen (3), soit ceux que j'ai pu recueillir moi-même.

(1) *Die Gallicismen in der deutschen Schriftsprache. Eine patriotische Mahnung.* Dantzig, 1874.

(2) *Neue Jahrb. für Philol.*, 114, 1876, p. 563, 628, sq.

(3) *Sprachgebrauch und Sprachrichtigkeit im Deutschen*, 6. Aufl., 1890, Heilbronn, Henninger. Cp. aussi Teipel, *Herrigs Archiv*, Bd 12, p. 476, sq. Ueber wirkliche u. scheinbare Gallicismen bei deutschen Schriftstellern. Il cite, entre autres, l'emploi de cons-

Lorsque nous disons : *Comment avoir commis une pareille faute*, il ne s'agit que d'une seule faute, et non d'une comparaison avec une autre faute. Or, en allemand, *æhnlich*, qui est la traduction de *pareil*, ne s'emploie au contraire correctement que lorsqu'il est question au moins de deux objets déterminés de même nature, par exemple : *j'espère que tu ne m'écriras plus une pareille lettre*, c'est-à-dire une autre de la même espèce que celle-ci ; si bien que c'est un gallicisme de dire *wie kann man einen æhnlichen Fehler begehen*, au lieu de *einen solchen* (à savoir une faute telle qu'est précisément celle dont on parle). Brandstæter a observé plusieurs emplois de ce genre chez divers écrivains allemands.

*Avoir l'air* se dit indifféremment avec un nom de personne ou de chose pour sujet. Dans la langue allemande, ce tour, quand il est employé impersonnellement et généralement, est assez justifié pour que, s'il est inspiré du français, on doive y voir une adaptation libre et légitime, non une imitation servile. Mais Brandstæter a sans doute raison quand il reconnaît un gallicisme dans les cas où *das Ansehen haben* a un sujet personnel, comme dans : unsere Dame hatte gar nicht das Ansehen, als ob sie seine Abwesenheit bemerkt hætte (Hesekiel).

*Prononcé*, après avoir servi en peinture et en sculpture à désigner les muscles en saillie, est arrivé par extension à signifier en général *très marqué*, *fortement accusé*. *Ausgesprochen* n'a rien de choquant, quand il doit ou peut être entendu dans sa signification propre, quand il s'agit d'une chose, d'une aversion, par exemple, qui a été ou peut avoir été réellement *exprimée*. Mais lorsque Laube écrit *jeder*

tructions comme celle-ci de Schiller (*Wallenstein*) : Gehorcht zu sein (d'après : je suis obéi) wie er, konnte kein Feldherr sich rühmen ; et de même (*30jæhr. Krieg*) Eine Versicherung, die widersprochen wird. Gœthe (Bd 10, p. 87) : In einer grœsseren Gefahr als ihr *nicht* sehet, comme nous disons : le flatteur parle autrement qu'il *ne* pense.

*stark ausgesprochene Charakter,* comme nous disons : *un caractère prononcé*, c'est alors qu'il y a lieu de parler de gallicisme, le point de départ de ce sens ainsi développé étant dans le français, et cet emploi ne passant pas en allemand sans blesser le goût des meilleurs juges.

L'emploi du datif simple avec les verbes signifiant *dire, parler*, *écrire*, *adresser* peut, dans certains cas, s'expliquer par l'allemand seul, soit quand il s'agit de ce que les grammairiens appellent le datif éthique : *Sprich mir nicht von der Ehe* (Ebers); *Sprich mir von allen Schrecken des Gewissens* (Schiller); soit lorsqu'en omettant la préposition on obtient une nuance de sens particulière; s'il s'agit, par exemple, non d'une simple communication, mais d'une réflexion qu'on suggère, d'un conseil qu'on donne à méditer, d'un ordre: *Als er an mich herankam und mir sagte : tanzen Sie nicht !* ou si l'on se dit quelque chose à soi-même : *sagte ich mir*, *sagte sie* (*er*) *sich*. Mais il n'en reste pas moins que l'absence de *an* ou de *zu* prend plus d'une fois un caractère insolite, un air étranger, comme dans cette phrase de Gœthe : « *Er hatte seiner Braut von dieser Absicht gesprochen.* » Ici et dans beaucoup d'autres exemples, E. Müller reconnaît un gallicisme aussi bien que Brandstæter.

Grimm admet : *Ich freue mich dass ich wieder bei mir bin*, et E. Müller ne ferait aucune difficulté d'écrire *Bedenke dass du* (*hier*) *nicht bei dir* (*sondern in einem fremden Hause*) *bist*. C'est que dans ces phrases l'accent fort porte sur le pronom et non sur la préposition. Mais *ich bin bei mir*, qu'on trouve dans plusieurs écrivains allemands employé comme notre *je suis chez moi*, est rejeté par Grimm comme incorrect, *bei sich sein* signifiant régulièrement *être dans son bon sens*, *bei Verstande sein*. Pour que cette locution soit légitimée en allemand, il faut que le contexte permette ou exige qu'on place la principale intonation sur le pronom.

Il est de règle dans la langue allemande que l'apposition, aussi bien que le mot auquel elle se rapporte, soit soumise

à la flexion, à moins que l'on ne préfère former une proposition complète à la place de l'apposition. Toutefois Sanders fait observer qu'il y a certains cas où l'absence de flexion est aussi justifiée que possible, dans les adresses, les titres de livres avec indication de l'auteur, quand il y a interruption par une véritable parenthèse; elle s'explique aussi avec *wie* et *als* par des ellipses et des raccourcissements de phrases qui ont donné lieu à une nouvelle tournure qu'on ne saurait qualifier de faute grammaticale ni de gallicisme. Mais c'est sous l'influence de notre syntaxe qu'on rencontre des constructions comme: *Es machte einen hœchst auffælligen Eindruck diesen Schritt — seiner Form nach ein wahrer Staatsstreich — gefeiert zu sehen*. La syntaxe allemande exigerait *diesen Schritt — seiner Form nach einen wahren Staatsstreich — gefeiert zu sehen,* ou bien, pour éviter ce que cette apposition à l'accusatif a d'insolite à cause de *seiner Form nach* qui précède : *diesen Schritt, der seiner Form nach ein wahrer Staatsstreich war.*

*Sich Einem zu Füssen werfen* est l'équivalent régulier de *se jeter aux pieds de quelqu'un*, l'allemand construisant, en pareil cas, le nom de la personne avec le verbe et le mettant au datif au lieu d'en faire le complément du substantif. La construction française n'est pourtant pas contraire au génie de la langue allemande : Grimm en cite un exemple dans la traduction de la Bible d'Ulphilas, et E. Müller la juge même nécessaire dans des cas comme : *Noch ein schwerer Seufzer, und todt sank er in die Arme des Freundes zurück.* Mais il reconnaît que dans la plupart des exemples cités par Brandstæter c'est à l'influence du français que l'écrivain a cédé, tandis qu'il aurait dû préférer le datif. C'est ce qu'on peut vraisemblablement admettre pour des emplois du genre de : *Und beide werfen sich zu seinen Füssen hin* (Wieland, *Idr.*, II, str. 16); *sie warf sich zu meinen Füssen* (Kotzebue, *Menschenhass.*, 65).

L'emploi de la forme réfléchie des verbes transitifs avec

le sens passif ou intransitif existe, il est vrai, en allemand; il est même assez étendu. Mais régulièrement il est renfermé dans certaines limites, qu'il ne dépasse qu'en changeant de caractère et en devenant précisément un gallicisme. Par elle-même la langue allemande ne serait pas allée jusqu'à former des locutions comme *sich verkaufen*, *sich zusammensetzen* (au lieu de *bestehen*), sans parler de certaines hardiesses que le français comporte dans ce genre, mais auxquelles l'allemand aurait bien de la peine à se prêter.

Nous lisons tous les jours dans nos journaux : *On nous écrit*, quoiqu'il ne s'agisse pas d'un sujet indéterminé, mais bien de personnes parfaitement connues. En bon allemand on dirait, en pareil cas, *Uns wird geschrieben*. C'est donc d'après le français que les journalistes allemands emploient parfois : *Man schreibt uns*.

On peut bien, en allemand, intercaler dans la phrase de courtes propositions indépendantes comme *glaube ich*, *hoffe ich*, *fürchte ich*, *bezweifle ich nicht*. Mais cette faculté est beaucoup plus restreinte qu'en français, et c'est à l'influence de notre langue qu'il convient d'attribuer certains emplois de ce genre, soit à cause de leur nature même, soit à cause de leur provenance. On lit par exemple dans la *Gazette de Cologne*, qui fourmille de gallicismes, *Die Orleanisten,* ES IST WAHR, *hatten sich fast überall der Aufstellung eigner Kandidaten enthalten; das ist,* WIR HEGEN DIE HOFFNUNG, *was Frankreich thun wird.*

Le nominatif employé absolument en tête de la phrase et rappelé dans la suite par un pronom n'est pas étranger à l'allemand dans certain style : *Ach ! der heiligste von unsren Trieben, warum quillt aus ihm die grimme Pein?* (Schiller). Mais voici qui est fort différent : Diese Meinung, ich habe als Mann das Recht sie zu haben (dans la *Gazette de Cologne*, et c'est une traduction du français !)

H. Paul (1) nous apprend qu'au siècle dernier on écrivait,

(1) *Die Principien der Sprachgeschichte*, 2te Aufl. Halle, 1886, p. 348.

d'une façon presque générale, d'après le modèle français : « *ich lasse ihm das nicht fühlen* ». C'est à l'imitation de notre langue que les écrivains allemands se permettent l'emploi du datif dans des phrases calquées sur : ces raisons qui *lui* faisaient ajouter foi à ; j'ai ouï dire *à* feu ma mère ; je *leur* ai vu prendre ; faire décider *à* l'administration centrale.

*Vivre sur un grand pied*, *faire sa paix avec quelqu'un*, *caresser l'espoir*, ont passé en allemand dans *auf grossem Fusse leben*, *seinen Frieden mit der Welt zu schliessen* (Ring), *die Hoffnung liebkosen*.

L'auxiliaire *sein* a pris la place de *werden* pour former le passif à notre manière dans cet exemple : Der Herzog und die Herzogin von Edinburg sind hier erwartet (*Gazette de Cologne*).

M. Schuchardt a remarqué qu'il n'était pas rare de rencontrer *einige* dans le sens de notre *quelque* (quelque quarante), tandis que dans le pur allemand ce mot a un emploi différent.

De même que ceux qui commencent à écrire en latin se laissent aller à mettre *bellum facere* au lieu de *bellum gerere*, pareillement il arrive que des écrivains comme Holtei et Zschokke substituent la locution *Krieg machen* ou *thun*, transcrite du français, à l'expression allemande *Krieg führen*.

Nous disons *content de*, l'allemand *content avec*. Gœthe a écrit : *Von meiner Reise bin ich sehr zufrieden* (von = mit) ; de même *von geselligen Vergnügungen beschæftigt* (von = mit). Schiller, écrivant *Es ist davon keine Frage*, avait dans l'esprit *il n'en est pas question*, *il n'est pas question de cela ; Frage* a ainsi pris la place de *Rede*.

*Suivi de* a servi de modèle à *gefolgt von*, aujourd'hui extrêmement répandu, que Grimm blâme dans son dictionnaire et rapporte expressément à l'imitation du français.

On n'a qu'à comparer : *Es ist der Geist der sich den Kœr-*

*per baut*, avec : *Von hier aus ist es dass man den weitesten Blick über Paris hat* (Rodenberg), pour se rendre compte que le second cas est différent du premier et se rapproche plus de la conception française que du type allemand.

*Fühlst du dir Stærke genug* (au lieu de *in dir*), est inspiré de *Te sens-tu assez de force; Es macht warm* (= *Es ist warm*) de *Il fait chaud; Grosse·Welt* (= *viel Besuch*), de *Grand monde; Seiner Pflicht fehlen* (= *Gegen seine Pflicht fehlen*), de *Manquer à son devoir; Ihr anderen Weisen* (Gœthe), de *Vous autres sages; Er machte sich Meister* (= *zum Meister*), de *Il se rendit maître; Von grosser Statur sein*, de *Etre d'une grande taille.*

L'ordre des mots se modifie aussi, en allemand, sous l'influence de notre langue. La liberté de construction, proprement réservée à la poésie, s'étend à la prose ; la phrase synthétique se disloque. Ces masses compactes, chargées d'idées qui se présentent simultanément à l'esprit, intelligibles parfois seulement au prix d'un véritable effort, deviennent plus rares. Le style coupé, qui indique clairement la succession et la déduction des sentiments et des jugements, se substitue aux longues phrases périodiques, à ces lourds ensembles que la pensée allemande, familiarisée avec la phrase française, semble perdre la force ou le goût de soulever. Les anciens exemples qu'on pourrait citer dans les Nibelungen et dans Luther, de constructions voisines des nôtres, ont un caractère spécial de solennité et de naïveté qui n'a rien de commun avec la prose des littérateurs et des savants de l'Allemagne contemporaine. Si leur phrase est devenue plus légère, plus claire, plus analytique, si la critique française se plaît à louer les progrès faits dans ce sens par certains des représentants de la science allemande (1), il y a de bonnes raisons de croire que l'influence de notre langue y est pour quelque chose.

(1) Cp. le compte-rendu de l'ouvrage de Hertwig (*Entwicklungs-*

On sait, en effet, combien la connaissance et la pratique du français sont répandues en Allemagne. Nos principaux journaux se trouvent dans les cercles; l'« Akademische Lesehalle » de Leipzig reçoit *le Temps*, *les Débats*, *la République française*, *le Figaro*, *le Journal de Genève*, *l'Indépendance Belge*. « Dans les hautes classes de la société a régné et règne encore, bien qu'un peu moins, la mode d'entrelacer du français avec de l'allemand, non seulement des mots isolés, mais aussi des fragments de phrase, des propositions entières, surtout des proverbes (1). » « Un des attraits favoris des réunions intimes consiste dans la lecture, à rôles distribués, de comédies et de proverbes anglais ou français. Les jeunes filles et les jeunes femmes du monde parlent aussi purement ces deux langues que les lieutenants, les capitaines et les majors qui leur donnent la réplique. Tous apportent à l'étude de notre littérature une persévérance et un plaisir dont je ne puis récuser le témoignage. Les lieutenants les plus belliqueux s'expriment dans notre langue, rêvent de Paris, lisent nos romans, se grisent de nos vins de Champagne..... Les hommes de l'aristocratie occupent tous une situation dans l'armée. Grâce à leurs origines, à leurs alliances, à leurs relations cosmopolites, ils propagent autour d'eux l'influence des modes, des idées, des mœurs françaises (2). »

*geschichte des Menschen und der Wirbelthiere*), 1888, fait par M. Mathias Duval.

(1) Hugo Schuchardt, *Slawo-Deutsches und Slawo-Italienisches*, *Graz*, 1884, p. 81.

(2) Extrait du journal *le Gaulois* du 13 Août 1890 (*Impressions d'une Parisienne à Berlin*).

## IV. — Influence de la première langue parlée. — Langues en contact. — Séjour a l'étranger. — Traductions.

Avant de pousser plus loin cette investigation générale, ne sommes-nous pas autorisé dès maintenant à tirer cette première conclusion, indispensable fondement de tout le reste : qu'une langue ne suit pas toujours ses voies propres dans la syntaxe, qu'elle peut se rapprocher d'autres langues non par une concordance purement fortuite, mais aussi par une influence subie : il y a des emprunts et non pas simplement des rencontres. « A mesure que les nations se fréquentent et se communiquent leurs façons de parler comme leurs usages, leurs idiomes s'empruntent des mots et des tournures (1). » « Il faut mettre les linguistes en garde contre cette idée trop répandue que l'influence d'une langue sur une autre dans un contact intime et prolongé de deux peuples d'origine différente n'affecte jamais que le lexique et laisse intacte la grammaire (2). Sans doute l'élément grammatical est beaucoup plus stable, mais il n'est pas à l'abri de la contagion (3). » « Avec plus de droit que Max

(1) Gaston Boissier, *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1891.

(2) C'est l'opinion de Sayce, *Principes de philologie comparée*, traduction Jovy, p. 138; 145.

(3) V. Henry, *Etude sur l'analogie*, p. 11. M. Henry rappelle le pluriel en *s* de l'anglais rattaché à la formation qui existait au moins en germe dans la langue française du XIe siècle ; le roumain pliant des mots slaves aux flexions latines ; le français s'écartant du latin pour attribuer le genre féminin aux noms abstraits en *eur* = *or*, cette particularité étant, suivant quelques-uns, un legs

Müller, disant qu'il n'y a pas de langue mélangée, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de langue complètement exempte de mélange (1). » Vouloir borner aux mots, aux formes, aux suffixes, l'admission d'éléments étrangers, tandis que la syntaxe resterait pure de tout mélange, est un préjugé chez les uns, qui ne prennent pas soin d'examiner les choses en détail, une échappatoire pour d'autres, qui abordent la question dans le dessein de prouver systématiquement une thèse. Où sont ces cloisons, étanches quand il s'agit de protéger une langue contre tout ce qui est du domaine de la syntaxe, tandis qu'elles laissent passer ce qui est du vocabulaire, de la morphologie, du genre des mots, ou de leur formation à l'aide de suffixes ? M. Schuchardt a fort bien dit que la conception ordinaire qui représente deux langues, qu'une personne possède, comme correspondant dans son cerveau à deux centres distincts, est une conception erronée (2).

Le même philologue observe (3) que les Niçois, se souvenant de leur *si penten — s'en anan — s'anen dina*, disent souvent, quand ils parlent français : *Nous se repentons — nous s'en allons — s'allons dîner* (Sardou). Dans le Midi de la France existe une sorte de français-patois, qui a cours surtout dans la conversation et le commerce épistolaire, et

de l'ancien celte, où les synonymes de ces noms étaient du genre féminin ; M. Benloew assignant une origine pélasgique au parfait grec en - κα, ce qui serait un exemple d'un emprunt grammatical très caractérisé ».

(1) H. Schuchardt, ouvr. cité, p. 5. Il cite l'exemple de la flexion prenant la place de la construction avec une préposition dans l'indo-portugais *hombre's casa* pour *casa de hombre*, sous l'influence de l'anglais *the man's home*. Cp. H. Paul, *Principien der Sprachgeschichte*, p. 337; Whitney, *On mixture in language (Transactions of American philological Association*, 1881).

(2) Ouvr. cité, p. 7.

(3) Id., *ibid.*, p. 106.

qui doit son existence à l'action réciproque du provençal, du languedocien, du gascon sur le français, et du français sur ces divers parlers locaux (1).

Ceux qui ont d'abord pensé en patois, ne font parfois que traduire inconsciemment en parlant français. Les étrangers, après un séjour assez long, sont atteints eux-mêmes par la contagion. Ils ont commencé par rire de ces tournures à la gasconne ou à la provençale, et, en s'en amusant, ils se familiarisent si bien avec elles, qu'ils se laissent aller insensiblement à les employer à leur tour. L'instruction, l'habitude de surveiller sa plume ne suffisent pas toujours à en préserver. M. P. Meyer rappelle que, « dans *le Figaro* du 1er août 1875, on peut lire dans un article signé d'un rédacteur non moins spirituel que Marseillais : Cet amendement porte que les conseils généraux vérifieront les pouvoirs de *ses* membres (2). » Dans le Midi, on emploie sans distinction les

(1) Cp. *le Figaro* du 11 avril 1891 : « et tous les cinq ans, elle *s'achetait* un flambeau de cuivre », dans une nouvelle dont la scène est en Gascogne et dont les acteurs sont Gascons. On dit de même *des meubles qui se périssent ; ce que je me pense ; il se le mérite ; c'est lui qui m'a commencé ;* De plus : *j'ai eu lu,* pour : *j'ai lu ; quitter,* pour : *laisser* (*il a quitté des regrets éternels,* sur une pierre tumulaire); *pénible,* pour : *laborieux ; se faire de quelqu'un,* pour : *fréquenter quelqu'un ; je languis de,* pour : *il me tarde de,* etc. Le simple est mis pour le composé et inversement, le genre des mots est souvent changé, sans parler des fautes commises dans l'emploi des pronoms, des prépositions, de l'article, etc.

(2) Cp. *Romania,* IV, p. 545, note 1. Dans l'article même, M. Chabaneau donne des exemples de *soun* employé pour *eorum* aussi bien que pour *eius.* On sait que les Provençaux et en général les Méridionaux disent : Ces enfants ont perdu *son* père. Ce provençalisme est dans Malherbe, t. II, p. 118 : « Celui qui est fol n'a pas tous les vices en *son* extrémité. » Malherbe n'a-t-il pas été en Provence ? Dans : disparition d'une corde fabriquée *en* Avignon (Daudet, *Tart. sur les Alpes,* VI), « il s'agit d'une

formes composées *nous autres*, *vous autres*. C'est là un gasconisme sans exemple avant le seizième siècle, qui se trouve dans Montaigne (1), Monluc, qui a passé dans la langue de Corneille, de Gresset (2), et nous est venu vraisemblablement de l'espagnol *nosotros*, *vosotros* (3), les Gascons ayant été les intermédiaires et les aides de l'influence italienne et espagnole. Un propriétaire dit qu'il va *promener* ses vignes, le verbe étant transitif en patois (4). Sous la même influence la préposition *de* est supprimée devant le mot plus ; même les plus lettrés parmi les Méridionaux lâchent à l'occasion un *quelqu'un plus,* et s'aperçoivent du provincialisme aussitôt qu'il leur a échappé, tandis que les autres n'en ont pas conscience. *Fixer quelqu'un*, locution abrégée pour *fixer les yeux sur quelqu'un,* est un gasconisme, qui semble admis par l'usage, malgré les critiques de Voltaire (5). Vaugelas, non plus que Ménage, n'a réussi à faire rejeter une autre façon de parler due aux Gascons, et aujourd'hui reçue : *il*

imitation ironique des tournures provençales. » Voir F. Brunot, *Grammaire française*, p. 595.

(1) *Essais*, liv. III, ch. 8.

(2) Cp. Littré au mot *autre*.

(3) Cp. Ch. L. Livet, *la Grammaire française et les grammairiens au XVI^e siècle*, p. 421, note 1.

(4) Cp. *douter*, qui est resté actif en provençal, et qu'on trouve ainsi employé dans Malherbe, *lettre à Peiresc*, 1609, Coll. des *Grands Écriv. de la France*, t. III, p. 117, et dans Molière, *Étourdi*, acte II, sc. 1 : Sous couleur de changer de l'or *que l'on doutait*. -- Sur les influences provençales dans la langue de Molière, voir *Revue des langues romanes*, 2^e série, tome II, p. 70-88 (article de M. A. Espagne). On sait que, comme Rabelais, qui a souvent aussi provençalisé dans sa langue, Molière séjourna dans la partie du Midi de la France qui correspond aujourd'hui au département de l'Hérault. — L'usage de *entrer, tomber, sortir,* comme verbes actifs (cp. J. Aicard, *Gil Blas* du 6 juin 1891 ; Jacques Normand, *Rev. illustrée*, juin 1889), vient du gascon ; voir le dictionnaire de Littré.

(5) Cp. *Dictionn. philosoph.* au mot *langue*, et Littré au mot *fixer*.

*m'a dit de faire*, au lieu de *il m'a dit que je fisse*. On ne voit pas que la langue y ait rien perdu (1).

Inversement, il serait intéressant d'étudier comment, grâce à l'extension de l'instruction, à l'influence de l'école primaire ou du régiment, les patois sont francisés de notre temps. Les œuvres écrites aujourd'hui en provençal, en languedocien, en gascon, fourmillent de gallicismes de syntaxe aussi bien que de vocabulaire : le dictionnaire et la grammaire française sont de plus en plus connus et obéis. Le français littéraire est proposé en modèle aux écoliers de nos provinces, et, s'il lui reste encore beaucoup à faire pour anéantir les dialectes locaux, il les a du moins fortement entamés.

De même que les méridionaux provençalisent dans leur langue, de même l'alsacien germanise son français en disant: *Cela n'est longtemps pas si beau*, d'après : Das ist lange nicht so schœn, au lieu de : Il s'en faut de beaucoup que cela soit aussi beau : *Il m'est à faire pour cela*, d'après : Es ist mir darum zu thun, pour : Il m'importe (2). Les Slaves omettent le pronom sujet en parlant allemand, parce qu'en slave le

(1) Cp. Lanusse, *de l'influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du XV^e siècle à la 2^e moitié du XVII^e*, Paris, 1893, p. 432.

(2) Mon collègue et mon maître M. Max Bonnet m'a communiqué les germanismes suivants, recueillis dans une conférence publique faite par un Alsacien, qui ne sait que peu d'allemand, qui vit à Paris depuis de longues années après avoir fait ses études en France : Après tant et tant d'années on a obtenu tant et tant de succès. Jusqu'à tout dernièrement. Un jeune strasbourgeois répondait : *A cause de moi (meinetwegen)*, pour dire : Je veux bien, je consens.

Une dissertation de l'Université de Dorpat a pour titre : *Catilina und die Parteikæmpfe in Rom der Jahre 66-63*. En bon allemand on dirait : die Parteikæmpfe der Jahre 66-63 in Rom. C'est peut-être un russisme.

Cp. Schuchardt, ouvr. cité, p. 89 et 99.

pronom-sujet n'est pas aussi nécessaire qu'en allemand. « Dans les dates consulaires traduites en grec le génitif absolu traduisit d'abord l'ablatif latin, mais ce dernier fut bientôt remplacé par le datif grec, avec lequel il avait plus de ressemblance (1) ». Viereck a noté quantité de latinismes dans le grec des documents officiels de Rome, notamment l'absence fréquente de l'article et diverses fautes dans son emploi, cette partie du discours devant être naturellement maltraitée par des Romains parlant grec. Rien d'étonnant non plus qu'un fils du Latium comme Elien ait mêlé des latinismes à son grec, par exemple ὁ αὐτός servant à lier les phrases à la manière de *idem*, et sans doute aussi cette sorte de renversement ou d'attraction propre à la terminologie du calendrier romain πρὸ τριάκοντα ἡμερῶν, qu'on trouve pour la première fois vers 200 av. J. C. dans un document épigraphique grec d'origine romaine (2).

La langue d'Ulpien a fait supposer qu'il a dû parler grec avant de parler latin ; cette hypothèse a paru nécessaire pour expliquer le style de Papinien (3), et l'on s'est autorisé des nombreux hellénismes de Gaius pour le considérer comme Grec (4). L'influence de la première langue dans laquelle la pensée a pris sa forme est toujours prête à s'exercer (5). Un examen attentif permettrait sans doute de recon-

(1) Egger, *Mém. Soc. linguist.* I, p. 8. Cp. Viereck, *Sermo graecus quo senatus populusque romanus magistratusque populi romani usque ad Tiberii aetatem in scriptis publicis usi sunt.* Goettingen, Vandenhœck et Ruprecht, 1888, p. 62. Cp. Cousin et Deschamps, *Bull. corr. hellen.*, XI, 225 ; Cousin et Diehl, *ibid.*, IX, 37.

(2) Cp. Schmid, *Der Atticismus in seinen Hauptvertretern.* Stuttgart, Kohlhammer, 3 vol., 1887, 1889, 1893, III, p. 287.

(3) Kübler, *Berliner philologische Wochenschrift*, 13 Aug. 1892 (N° 32/33), p. 1021, sq.

(4) W. Kalb, *Roms Juristen nach ihrer Sprache dargestellt.* Leipzig, 1890, et Kübler, *Berlin. philol. Woch.*, mai 1891 (N° 19), p. 596

(5) La prédilection de Henri IV pour les infinitifs transformés

naître l'origine provençale, gasconne, flamande, wallonne, normande, de tel écrivain à ses provençalismes, ses gasconismes, ses flandricismes, ses wallonismes, ses normanismes.

Toutefois, il ne faudrait pas oublier que l'influence d'un dialecte ou d'un idiome peut atteindre indirectement ceux auxquels ils sont étrangers. Ce français-patois du midi de la France, dont nous avons parlé, agit sur les Français du Nord qui font un assez long séjour au milieu d'une population méridionale. On peut admettre *à priori* qu'un italianisme puisse nous venir de l'italien, non par voie directe, mais par le français que parlent les Italiens établis en Algérie, en Tunisie, à Marseille, ou par celui qu'on emploie en Corse. Schuchardt nous fait remarquer que le slave a agi sur l'allemand parlé par les Slaves cultivés, que beaucoup de ces slavismes des Slaves ont passé aux Allemands établis parmi une agglomération considérable de Slaves, et qu'en retour nombre de ces emprunts sont devenus le bien commun des Autrichiens allemands (1). « L'Allemand et l'Italien emprunteront leurs slavismes moins au slave qu'ils possèdent eux-mêmes qu'à l'allemand et à l'italien des Slaves qui sont en rapport avec eux ; à peine feront-ils quelques emprunts à la lecture seule du slave (2). » Que l'influence s'exerce directement ou indirectement, lorsque plusieurs langues sont en contact, il se fait entre elles des échanges de syntaxe, de tournures, aussi bien que de mots. C'est ce qu'a très bien montré M. Schuchardt pour la monarchie austro-

en substantifs (le différer, le venir, etc.) a été attribuée par M. Lespy à une habitude qu'il aurait contractée dans son enfance lorsqu'il parlait béarnais. En effet, « en béarnais, l'article suivi d'un infinitif ou d'un participe forme un véritable substantif : *l'ana*, l'aller; *lou tourna*, le retourner, le retour ». Livet, ouvr. cité, p. 407.

(1) Schuchardt, ouvr. cité, p. 21.

(2) Id., *ibid.*, p. 37.

hongroise, où des peuples de race et de langue différentes se côtoient et se mêlent. Les Slaves parlant allemand omettent le pronom sujet (1). En Misnie, en Lusace, en Silésie, en Moravie, en Bohème *sich* remplace *uns* sous l'influence du slave. Ich gehe mich photographiren (omission de lassen) ; Karl ist jünger von mir (*von* au lieu de la conjonction du comparatif) sont des polonismes (2). Schleicher comptait parmi ses tchéchismes de dire à l'imitation du slave : Die Frau was mit uns gekommen ist (3). L'italien parlé par l'habitant de Zara est mêlé de slavismes, comme celui qu'on parle à Trieste, de germanismes (4). Partout où, soit sur les frontières de deux pays, soit dans un même groupe, il y a voisinage de deux langues, partout où vit une population dont une partie est bilingue, une porte est toujours ouverte à la communication réciproque des façons de parler propres aux idiomes mis en présence. Il serait intéressant de connaître les transformations subies par le français de nos compatriotes établis à Barcelone, à Moscou, à l'île Maurice, à la Nouvelle-Orléans (5), de même que A.-M. Elliot a étudié celles du français parlé au Canada (6). Comment notre lan-

(1) *Ibid*, p. 107. — Par un effet contraire, le Corse, habitué à omettre le pronom sujet dans son patois italien, dit : Moi je viens, sachant qu'il faut l'exprimer en français. Pour lui, Moi je viens : io vengo = je viens : vengo. Dans le Nord de la Hongrie, en Carniole, l'expression *wir mit Peter* prend parfois la place de *ich und Peter*, à l'imitation du slave.

(2) *Ibid.*, p. 110. — De même *und schon* employé en Gallicie pour exprimer le désir qu'une chose soit vite faite.

(3) *Ibid.*, p. 111.

(4) *Ibid.*, p. 93. — Ainsi Cossì una bona fia = so ein gutes Mædchen. Schuchardt donne aussi des exemples des déformations que subit l'italien dans la bouche des Croates.

(5) Ou encore à San-Francisco, à Buenos-Ayres et dans nos colonies d'Asie et d'Amérique.

(6) *Speech Mixture in French Canada*, dans *American Journal of Philology*, vol. VIII, 2 (N° 30).

gue, isolée dans un pays dont les liens avec la Fr. nce sont depuis plus d'un siècle presque complètement rompus, et subissant chaque jour le contact de l'anglais, aurait-elle pu conserver sa pureté (1) ? Substitution de suffixes, transformation du sens des mots, échanges d'idiotismes, fragments entiers de la syntaxe anglaise incorporés dans celle du franco-canadien, les divers genres de mélange, par jonction bout à bout ou par distribution en surface, se trouvent représentés.

(1) « Au Canada, l'industrie, le commerce, les métiers sont, en grande partie du moins, dirigés par des hommes qui ne connaissent pas le français, et pourtant il faut se comprendre de négociants à commis, de patrons à ouvriers. Etant données ces conditions sociales, on peut admettre à priori que le français canadien est entaché d'anglicisme. .....Il y a deux sortes d'anglicismes, soit qu'on emprunte à l'anglais des tournures de phrases ou qu'on en adopte certains mots. Quant aux tournures, elles sont, ce semble, toujours condamnables et ne peuvent qu'enlever à la langue une partie de sa distinction, de son originalité.... Pour ce qui est des tournures, c'est là que nous péchons mortellement tous les jours en paroles et en écrits. » Oscar Dunn, *Glossaire franco-canadien.*

« Hélas! disons-le, bien qu'en rougissant, notre douce et belle langue française menace de tomber et de disparaître. » L'abbé Caron, *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens français*, 1880.

« Cette habitude que nous avons graduellement contractée de parler anglais avec des mots français est d'autant plus dangereuse qu'elle est généralement ignorée. C'est un mal caché qui nous ronge sans même que nous nous en doutions. Du moment que tous les mots qu'on emploie sont français, on s'imagine parler français. » Tardivel, *L'Anglicisme, voilà l'ennemi.*

« Hors des cas extrêmes, l'emploi de mots et de constructions anglaises est un véritable fléau pour la langue. Déjà cet abus a envahi la portion instruite de notre société et y fait des progrès alarmants; et, pour comble de malheur, on porte quelquefois cette licence dans des écrits que d'ailleurs le génie ne désavouerait pas. » L'abbé Maguire cité par Ribaud. Citations extraites de l'article de M. Elliot.

L'influence de l'anglais sur le franco-canadien a été surtout considérable dans la langue judiciaire et commerciale ; mais elle s'est étendue aussi aux sciences, aux arts, à la littérature, aux gens cultivés comme à la masse du peuple.

Appeler une assemblée = to call a meeting.

Le prononcé par la loi (1) — Par association avec la locution anglaise, il s'est fait un mélange de : le prononcé d'une sentence, et de : ordonné par la loi.

De même, sous l'influence de la construction anglaise s'est formée l'expression : Introduire une personne à une autre, due au croisement de : Introduire auprès d'un personnage, et de : Présenter une personne à une autre.

*Notifier quelqu'un de quelque chose*, est un anglicisme qui s'est substitué à : notifier quelque chose à quelqu'un.

Un trait caractéristique de la langue anglaise, qui supprime volontiers le verbe exprimant l'idée générale de *faire*, *préparer*, se reconnait dans : Ordonner un habit, le diner.

(1) « Depuis 1763, et pendant un certain temps, les Canadiens se virent exclus de toutes les charges publiques et n'eurent pas même d'avocats de leur origine pour plaider leurs différends. Les hommes de loi anglais de bas étage qui s'étaient abattus sur le pays avec avidité ignoraient la langue de ses habitants ; les explications entre avocats et clients ne devaient-elles pas dégénérer en un jargon étrange, chacun usant pour l'instant des mots français ou anglais qu'il pouvait s'approprier ? Quand, au Canada, on eut ainsi laissé frelater l'essence même de notre langue au contact des conquérants, il paraît qu'on ne regarda plus à aucune pureté de langage. » Ribaud, *Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française au Canada*, cité par M. Elliot.

Avocasser une cause = to advocate (plaider).

Appointé secrétaire = nommé secrétaire (to appoint).

Sommé au sénat = convoqué (to summon).

Qualifier, dans le sens légal : donner le cens d'éligibilité (to qualify).

Seconder une motion = appuyer (to second).

Pareillement, le verbe *rencontrer* a reçu, sous l'action de l'anglais une série d'emplois nouveaux, en devenant un terme général admis là où le français demanderait un verbe spécial selon l'idée à exprimer dans chaque cas :

Rencontrer des dépenses, des engagements = faire face à ;
Rencontrer l'approbation = obtenir;
Rencontrer les prévisions = justifier ;
Rencontrer les désirs = répondre à.

On sait que le verbe anglais *to meet* suffit aussi à rendre toutes ces nuances (1).

Le séjour à l'étranger a sur le langage une action bien remarquable. Si à Raguse, ce port de la Dalmatie qui est en dehors du domaine propre à la langue italienne, on parle un italien plus pur que même en beaucoup d'endroits de la Toscane, c'est que, selon une vieille coutume, la jeunesse des hautes classes va prendre sa culture dans l'Italie centrale. C'est ainsi que, dans cette ville, le slave, qui est employé comme langue maternelle dans tous les rangs de la population, n'a agi que faiblement sur l'italien et seulement sur celui des gens de condition inférieure ou moyenne (2). Des Français établis à Londres depuis un assez long temps anglicisent peu à peu leur langue et en viennent à user, sans s'en apercevoir, de locutions comme *poster une lettre*, pour : porter à la poste; *aller choper*, pour : aller faire des achats dans les magasins (3). N'a-t-on pas expliqué

(1) De même *décharger*, employé comme *to discharge* pour : congédier (un domestique), libérer (un accusé), révoquer (un fonctionnaire).

(2) Schuchardt, ouvr. cité, p. 32.

(3) Je tiens de M. Max Bonnet les deux faits suivants : les étudiants français d'Edimbourg disent couramment : *attendre une lecture* (to attend a lecture) pour : assister à un cours ; *délivrer une adresse* (to deliver an adress) pour : prononcer une discours; etc. L'un d'eux fut tout surpris comme on lui faisait observer que ce n'était pas français.

Une dame de très bonne famille et fort instruite, allemande

le caractère étrangement synthétique de l'apposition dans la langue de Victor Hugo par son exil dans les îles anglo-normandes ? « On a remarqué, et comment ne pas voir une chose qui se rencontre partout dans ses deux derniers recueils ? *(Contemplations, Légende des siècles)* les mots doubles, les substantifs servant d'épithètes, comme dans *vautour aquilon*, *chevaux mensonges*, *antre liberté*. On n'a pas observé que cette façon tout anglaise de s'exprimer a commencé avec le séjour du poète dans l'île de Jersey ; elle se montre deux ou trois fois dans *Les Châtiments*; il n'y en a pas un exemple dans *Les Rayons et les Ombres* » (1).

Les superlatifs que le grammairien Meigret appelle *titulaires* et que, dit-il, l'usage de la langue française ne peut goûter et encore moins digérer, faisaient partie en Italie des titres donnés aux prélats et aux grands dignitaires de l'Église. « Lorsque le cardinal du Perron revint de Rome, dit Balzac, il en apporta *l'illustrissime* Cardinal et la Seigneurie *illustrissime ;* mais personne n'en voulut (2). » On a remarqué que la traduction de Diodore publiée par

d'origine, de naissance et d'éducation, mais ayant une sœur mariée en Angleterre, ayant souvent séjourné dans ce pays et en possédant parfaitement la langue, écrivait dans une lettre : Die liebste B. fühlte so schwach, pour fühlte sich so schwach (she felt so weak).

M. Schuchardt a noté que les étudiants de la partie italienne de l'Autriche disent *Prelezione* d'après *Vorlesung*. Parfois même l'ordre des mots italiens s'assimile à l'ordre allemand.

Dans un journal du Midi (*Le Petit Méridional* du 14 juin 1891) on lisait comme en-tête d'une information datée de Londres : Baccara-scandale. Cp. ce qui a été dit page 6.

(1) Louis Étienne, *Revue des deux Mondes*, 15 juin 1869, p. 984. Il y en a aussi nombre d'exemples dans *les Travailleurs de la Mer*. Cp. A. Darmesteter, ouvr. cité, p. 244, et note 2.

(2) Ces mots furent au contraire vite acceptés.

Amyot peu après son retour d'Italie (1), et faite sans doute pendant son voyage, a plus d'italianismes qu'aucune autre (2). L'influence italienne se fait sentir non-seulement dans le choix des locutions, mais aussi « à l'enchaînement des périodes, à ces tours de phrase où notre langue reproduit le latin à la manière et parfois comme à l'exemple de la prose florentine (3) ».

La traduction est aussi l'une des causes les plus actives d'emprunts de toute sorte faits aux langues étrangères. Il ne serait, sans doute, pas malaisé d'en recueillir des exemples dans les ouvrages français traduits de l'allemand (4) ou de l'anglais. Brandstæter nous rapporte que la traduction du *Neveu de Rameau* de Gœthe était si parsemée de gallicismes que la nécessité d'une nouvelle se fit bientôt sentir. L'allemand de Gessner, le poète idyllique, présente des gallicismes particulièrement dans la traduction des contes de Diderot. Mais ce qu'il faut surtout noter ici, c'est le caractère nouveau que notre langue a pris au contact du grec chez le traducteur de Plutarque, Amyot. Entre ses mains le français du XVI^e siècle, encore souple, se modèle sur la phrase grecque, et, sauf quelques essais mal venus qui dépassent la juste mesure, s'enrichit de tours excellents dont un certain nombre nous sont heureusement restés (5).

(1) *Sept livres des Histoires de Diodore Sicilien nouvellement traduyts de Grec en Françoys;* Paris, Vascosan, 1554.

(2) Cp. A. de Blignières, *Essai sur Amyot;* Paris, 1851, p. 153. Courier avait signalé déjà quelques italianismes dans le Longus.

(3) Id., *ibid.*, p. 414.

(4) On lit dans le tome V de la traduction française de l'*Histoire grecque* de E. Curtius, p. 143 : « Un décret du peuple enleva à Xénophon son droit de cité, comme *à un* partisan de Cyrus ».

(5) L'emploi de l'adjectif neutre comme substantif : *le propre, le nécessaire*; la locution : *des plus habiles, des plus savants;* l'emploi de l'infinitif comme dans : si manier les affaires publiques, gouverner une armée.... sont choses honorables et glorieuses, etc.

« L'imitation, partout répandue, est moins dans telle forme déterminée de langage que dans le tour général de la diction, que dans la structure de toutes ces phrases, auxquelles a servi de modèle l'image du génie grec, mais où les formes indigènes se mêlent et se combinent avec les formes d'emprunt. Tantôt ce sont les participes des Grecs, leur génitif absolu que reproduit Amyot... ; tantôt ce sont des inversions qu'a dû restreindre l'uniformité de nos désinences ; ailleurs ce sont les liaisons où s'emboîtent les diverses parties du discours ; plus souvent c'est tout cela mêlé et confondu (1) ». La traduction est aussi une des voies par où le latinisme, dont La Bruyère dit (2) qu'on a secoué le joug de son temps, s'est propagé dans notre langue. « C'est dans les traducteurs qui imitent les tournures latines qu'on trouve les premières traces de propositions infinitives : de leurs ouvrages elles passent dans les textes vulgaires ou littéraires, où elles commencent à se répandre au XIVe siècle. Commynes en fait un fréquent usage, et l'avènement de cette tournure nouvelle est une caractéristique du moyen français. Au XVIe siècle elle est commune, et c'est le XVIIe seulement qui en restreint l'emploi (3) ». Que l'on compare cette phrase de Pintrel : « Vous êtes renfermé dans un point lequel s'il vous était permis d'étendre, quelle étendue lui pourriez-vous donner ? » à l'original de Sénèque (4) : In hoc punctum coniectus es, quod ut extendas, quousque extendes (5) ? Ce que nous appelons la version latine a eu, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, une très grande part au développement et, comme dit Pasquier, *à la polisseure* du langage.

(1) A. de Blignières, *ibid.*, p. 419, cp. 414, 421. *Ibid.*, p. 420 (en note) : « Rabelais abonde en phrases toutes grecques de construction, manifestement composées sur un modèle commun, qui est souvent le style même de Plutarque ».

(2) *Des ouvr. de l'esprit*, p. 38 (éd. Hémardinquer).

(3) Brunot, ouvr. cité, p. 515 ; cp. p. 299 et 553.

(4) *Ep. ad Lucil.* 77, 12.

(5) Cp. « J'ose avancer que l'on ne peut faire un plus grand

## V. — Ascendant de certaines langues

Mais à l'influence même de la traduction s'ajoutait l'ascendant du génie latin, le prestige d'une langue considérée comme un type d'art supérieur, comme le modèle sur lequel il fallait former le style. Rien ne favorise plus l'action d'une langue que l'éclat qu'a jeté sur elle sa littérature. C'est ce qui explique cette affectation des mots et des tours italiens qui fut à la mode sous François Ier, sous Henri II, pendant la longue régence de Catherine de Médicis, et surtout sous Henri III, chez les seigneurs et les courtisans. Les nobles et les riches bourgeois allaient au-delà des monts chercher cette distinction que donnait le séjour dans la Péninsule ; le voyage de Rome était le couronnement d'une éducation libérale. A leur retour en France, ils se faisaient remarquer par ces *bigarrures* de langage qu'Henri Estienne a combattues avec tant d'ardeur et que rappelle, au début de ses *dialogues du français italianisé*, le jargon de *l'italianiseur Philausone* (1). C'est aussi la faveur dont le latin jouissait au XVIe siècle, qui amena les interprètes de l'antiquité classique à renouveler la langue par l'imitation latine, en reproduisant non seulement les mots, mais ausssi les tours de leurs modèles.

dommage aux barbares que de boucher l'entrée de leur port, pour lequel rendre en l'état qu'il est à présent, ils ont dépensé plus d'un million ». Extrait d'un mémoire de Du Quesne (1682). Cp. O. Riemann, *Syntaxe latine* § 18, note (2) : « Au dix-septième siècle, on trouve encore des phrases comme celle-ci : Bossuet, *Second Avert.*, T. XV, p. 254, de l'éd. Lachat : « Il y a partout la difficulté, *à laquelle si on succombe*, on périt ». »

(1) A cette influence de l'italien est dû, entre autres, l'emploi de l'article dans : *la Clairon*, *la Malibran*, *la Patti*, et l'extension du réfléchi pour le passif. Cp. Brunot, *Gramm. fr.*, p. 453.

Seyssel, le traducteur de Justin sous Louis XII, disait dans le prologue : « Si je vay imitant le style du latin, ne pensez point que ce soit par faute que ne l'eusse peu coucher en autres termes plus usitez, à la façon des histoires françoises : mais soyez certain que le langage latin de l'auteur a si grande venusté et élégance, que d'autant qu'on l'ensuit de plus près, il en retient plus grande partie. Et c'est le vray moyen de communiquer la langue latine avec la françoise. » Louis le Roi, avant de traduire Démosthène, Aristote et Platon, avait, « dès sa première jeunesse, essayé dresser le style sur l'imitation de Cicéron et autres autheurs latins (1).» Les versions d'auteurs grecs se faisaient la plupart du temps en latin. On n'était pas d'ailleurs, au XVI^e siècle, un homme complet, si on ne savait pas, non seulement écrire, mais encore parler le latin : manier cette langue était alors un jeu autant qu'une nécessité; on ne la connaissait pas seulement par l'étude comme une langue morte, on la pratiquait comme une langue vivante. Dans les collèges on devait s'entretenir en latin, même pendant les récréations (2). Le latin devenait aussi familier que la langue maternelle; il passait même au premier rang, et était ainsi placé dans les meilleures conditions pour agir fortement sur le français. Voilà comment, malgré le grammairien Meigret, blâmant ceux qui sont « si friands de suivre le style latin et d'abandonner le nostre », le latinisme est un des éléments principaux dont s'est formé

(1) Ép. dédic. au roi Charles IX des *Enseignements d'Isocrate et Xénophon pour bien régner en paix et en guerre;* Paris, Vascosan, 1568.

(2) Il en était encore ainsi au commencement du XVII^e s. Une délibération municipale défend aux écoliers du collège de Blois « de parler français entre eux, de jurer, de jouer aux cartes ou aux dés, ou de faire autres actions illicites » (29 mars 1612). Si le roman de l'*Astrée* n'était pas admis dans les collèges, ce n'est pas seulement parce qu'il traitait d'amour, mais aussi parce qu'il était écrit en français.

notre langue moderne. Le courant qui poussait à l'imitation de la langue latine, particulièrement de celle de Cicéron, entraînait même ceux qui signalaient les abus : Rabelais, tout en raillant le latiniseur limosin qui « desdaigne l'usance commun de parler (1) », latinise à son tour et essaie à l'occasion de plier sa langue au latin, ou adopte les innovations tentées par d'autres. Quant aux autres écrivains du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, on n'aurait que l'embarras du choix pour montrer, soit par des tournures isolées, soit par l'allure générale de la phrase, l'influence d'un idiome si familier à tous et si haut placé par l'opinion au-dessus de la langue nationale. La troisième personne du pluriel est employée comme en latin là où nous mettons aujourd'hui l'indéfini *on :* « Ils disent que ce fut pour estre si extrêmement aggravé de travail que nature n'en pouvait plus » (Montaigne, 1,44) (2). Le participe construit attributivement forme avec le sujet de la phrase une locution d'un caractère tout latin, qu'a remplacée l'emploi d'un substantif abstrait ayant pour complément un nom au génitif : « Vous doctes interprètes des lois..... implacables vengeurs de leur sainteté méprisée » (Bossuet, *Or. fun. de Michel le Tellier,* éd. Garnier, p. 164) ; « ne pouvons-nous pas enfin espérer que les jaloux de la France n'auront pas éternellement à lui reprocher les libertés de l'Église toujours employées contre elle-même ? » (Id., *ibid.*, p. 167). « C'était là un tour fort commode, le seul dont on pût se servir, malgré l'abondance des substantifs abstraits en français, pour traduire certains passages des auteurs latins. Aussi nos grands écrivains de l'époque moderne l'ont-ils repris aux classiques » (V. Hugo, *Chât.*, IV, 8 ; id., *Lég. des siècles*, V, 1) (3). Si beaucoup de ces latinismes sont tombés en désuétude, un certain nombre ont été des acquisitions durables et définitives, qu'il s'agisse de la construction des phrases, ou

(1) Livre II, ch. VI.

(2) Cp. Brunot, ouvr. cité, p. 299.

(3) Brunot, *ibid.*, p. 533. — Tandis que nous dirions : *faire telle*

des tournures, ou du sens des mots (1). Cette influence de la langue latine n'est pas spéciale aux idiomes néo-latins : elle s'est exercée aussi sur les langues germaniques, et l'on a pu en recueillir des témoignages intéressants dans l'allemand de Lessing (2). Le souvenir de Cicéron n'a sans doute pas été étranger en Allemagne comme en France à la formation de périodes de longue haleine.

Une influence analogue à celle du latin sur les langues modernes ou du grec sur le latin semble être aussi le par-

*chose sans s'en apercevoir*, Charron parle, dans son traité *de la sagesse*, d'entretiens « auxquels nous consommons grand temps et ne sentons point » *(nec sentimus)*.

Que = *cum* dans : J'ai vu *que* les procès ne donnaient point de peine (Rac., *Plaid.*, acte I, sc. VI).

Les plus grands y tiendront notre amour à bonheur (Corn., *Pol.*, II, I).

(1) Ainsi *sentiment* dans le sens de *opinion; un chacun* = unus quisque ; *que si* = quod si ; etc.

(2) Cp. Teipel, dans *Herrigs Archiv für neuere Spr.*, Bd 11, p. 444 sq. : la construction du relatif d'après : qui nolo ut sis, par ex. (Bd 20, p. 182) : « Seien sie, wer sie wollen, wenn sie nur nicht der sind, der ich nicht will, dasz sie sein sollen. » ou (Bd 15, p. 62) : « Einiges ist darunter, das ich nicht finde, wo er es her hat. » ; l'infinitif accompagné d'un accusatif, par ex. (Bd 8, p. 3) : « Die Gelehrten in der Schweiz schickten einen Band alter Fabeln voraus, die sie ungefæhr aus den næhmlichen Jahren zu sein urtheilten » ; et (Bd 9, p. 69) : « Eine Lücke, die sie unius saltem folii zu sein versichern ». La locution formée sur le modèle de *nihil aliud quam*, par ex. (Bd 31, 35) : « Ich gedenke der Statuen, welche die Furien in ihren Tempeln nicht anders als gehabt haben kœnnen. » De même *dergleichen* employé comme *eiusmodi:* mehrere dergleichen Dinge ; le neutre d'un adjectif ou d'un pronom avec un verbe qui autrement ne peut être construit avec l'accusatif : Das fragst du ? — Ich fragte beides — widersprieh nur das (Lessing) ; constructions absolues avec le participe, fréquentes chez Lessing : Dieses auf die 4te Scene des 3ten Aktes augewendet, wird man finden dass...

tage de notre langue. La littérature française, elle aussi, a excité l'admiration des étrangers au XII^e et au XIII^e siècles par ses créations originales, au XVII^e par la perfection de la forme, au XVIII^e par la hardiesse des idées. Théodore de Bèze écrivait : « La langue de France, formée d'une foule d'idiomes, est tellement riche et polie, qu'on l'étudie partout à cause de son élégance ou dans l'intérêt du commerce. » Pasquier, dans une lettre à Turnèbe, dit que le français est étudié par tous les étrangers. Perger, le maître d'allemand des deux petit-fils de La Rochefoucauld, parle ainsi de notre idiome : « Avoir les mots propres, la diction pure, la phrase élégante, un beau tour, la figure douce et naturelle, ce sont les avantages que l'on attribue à la langue française. » Parmi les causes du gallicisme en allemand, Brandstæter signale la gloire littéraire du siècle de Louis XIV, qui éblouit un peuple chez lequel régnait le mauvais goût le plus horrible. Même au siècle suivant, Lessing, qui prenait ses modèles en France, traitait ses compatriotes de barbares en comparaison des Français (1). On se rappelle la lettre d'un musulman des plus considérables du Levant, publiée par le journal *le Temps* (2) : « Nous autres Ottomans, nous savons quelle difficulté est attachée à l'étude d'une langue étrangère, quand on veut bien l'apprendre. C'est pourquoi nous ne nous occupons que d'une seule langue européenne, le français; pour atteindre notre but, nous tenir au courant des connaissances et des idées des Européens, le français nous suffit complètement. Cette langue, la moins étendue par le nombre des mots de son vocabulaire, la plus claire par ses règles de construction et la plus riche par les idées qu'elle exprime, a formé le goût en Allemagne et a civilisé

(1) Voir M. Crouslé, *Lessing et le goût français en Allemagne*, 1864, et Joret, *Des rapports intellectuels et littéraires de la France avec l'Allemagne*, Hachette, 1884.

(2) 6 janvier 1885.

la Russie. Elle conquerra la Turquie à la civilisation moderne (1). » Voici, d'autre part, le témoignage d'un écrivain russe (2) : « Il n'y a pas de peuple dont la vie soit plus que celle du peuple français empreinte du caractère national, et cependant il n'y a pas de peuple plus apparenté d'une parenté spirituelle à toutes les nations. Il y a une analogie frappante entre les Français et les anciens Grecs. Ce qui est hellénique, comme ce qui est français, est le patrimoine commun de l'humanité. On ne peut empêcher cette tendance naturelle qui pousse les hommes à s'assimiler ce qu'ils trouvent chez les autres de meilleur et de plus délicat. Caton lui-même finit par apprendre le grec dans sa vieillesse, pour s'initier aux mystères de la sagesse hellénique (3). » Préjugé, disent quelques-uns, affaire de sympathie ou d'antipathie pour les peuples et leur civilisation (4). Ils font observer que, si notre phrase est claire et précise, elle est aussi uniforme et raide; que celle de l'allemand, pour

(1) Sur un tirage de 32,000 exemplaires atteint par les divers journaux turcs, arméniens, grecs, bulgares, hébraïques ou français qui paraissent à Constantinople, la presse française, représentée par trois journaux seulement, figure à elle seule pour 6,000 environ. La clientèle de ces journaux se recrute surtout dans la classe dirigeante composée de Musulmans qui, pour la plupart, ont fait leurs études au lycée impérial de Galata-Seraï, organisé sur le modèle de nos lycées français, et où 700 élèves parlant le français reçoivent un enseignement calqué sur le nôtre.

Les fonctionnaires allemands, très nombreux en Turquie, peuvent se dispenser d'apprendre le turc, à condition de savoir le français.

(2) Modestov, *Revue littéraire et politique* du 18 mai 1889, p. 636.

(3) Cp. E. Egger, *L'hellénisme en France*, I, 11 : « Par leurs qualités et par leurs défauts, les Français et les Grecs se ressemblent en bien des points malgré la distance des temps et celle des lieux, et cette analogie profonde nous prédispose à rester en communion fidèle avec ces générations éteintes. »

(4) V. Madvig *Kleine Schriften*, p. 279, note 1, et p. 278.

être souvent embarrassée et traînante, a pourtant l'allure libre et souple. A leurs yeux, l'anglais, le français et l'allemand, en tant que langues arrivées au plein développement de leurs moyens d'expression, se valent sous le rapport de la forme grammaticale ; les mêmes pensées sont rendues dans chacune d'une manière également complète, également sûre. Ce qui est certain, c'est que notre langue jouit, dans le monde de la pensée, d'un autre crédit que l'anglais, l'allemand ou le danois. Elle a su se faire aimer même de ceux qui nous sont le moins attachés. Façonnée par l'esprit gaulois, développée au contact du latin, portée à sa perfection, sous l'influence de la cour, par les grands écrivains du XVII^e siècle, affinée et assouplie dans les salons du XVIII^e, toujours rebelle à ce qui blesse son génie, elle est goûtée aujourd'hui, non moins que dans le passé, comme un merveilleux instrument au service des idées les plus généreuses et de la littérature la plus vivante. Elle excelle à exposer les vérités de la science, avec une simplicité lumineuse et à les mettre à la portée de tout le monde. Les étrangers sont les premiers à lui rendre ce témoignage. Tandis que Schopenhauer se plaint, quelque part, que les savants allemands écrivent dans un style négligé, prolixe, souvent même affecté et sans goût, et n'aient nul égard au lecteur et à ses commodités, les critiques d'Outre-Rhin se plaisent à louer, dans nos ouvrages d'érudition, la forme claire et gracieuse (1). Nous avons vu que ces qualités de style, auxquelles ils se montrent si sensibles, passaient même dans leurs propres écrits. C'est la meilleure réfutation de ceux qui nient la supériorité artistique de certaines langues sur les autres ; la faveur dont jouit le français tient sans doute à

(1) On lit souvent dans les articles de revues des phrases comme celles-ci : « in der den Franzosen eigenen lichtvollen Art dargestellt » ; « populære und anmuthige Darstellung wissenschaftlicher Resultate. »

des causes complexes et générales : le charme qu'il exerce par la nature de ses sons sur les peuples de race germanique lui est commun avec les autres idiomes néo-latins (1). Mais au-dessus de cette sorte de plaisir enfantin que les Allemands trouvent à articuler les mots italiens ou espagnols comme les nôtres, il y a, pour recommander particulièrement la langue française, le prix qu'elle attache, comme les langues anciennes, dont elle est renouvelée, à l'ordre et à la clarté dans l'expression de la pensée. C'est assurément par des raisons historiques et par l'influence de la mode que s'explique en grande partie l'extension du français à l'étranger. On a vu avec quel goût on le parle à Berlin (2). Il n'est pas moins en honneur dans la haute société russe, qui va applaudir nos pièces jouées au théâtre Michel. Le journal russe *le Nord*, qui s'imprime à Bruxelles, est rédigé en français. A Rome paraît un journal, *l'Italie,* qui, bien que tout italien de sentiment, est écrit en français. Il en est de même de la *Revue internationale* publiée naguère à Florence sous la direction de M. Gubernatis. L'engouement va même si loin, qu'à Dresde il existe un cercle où le règlement ne permet de se servir que du français. Mais cette vogue de notre langue a une raison plus profonde que l'entraînement de la contagion ou le simple jeu des événements. Elle n'est pas seulement la conséquence du besoin de publicité qui pousse les peuples dont la langue est peu répandue, au moins dans le monde scientifique, à choisir le français (3), comme autrefois le latin. A tout cela s'ajoute le sentiment de sa valeur propre, du rôle qu'il est appelé à jouer comme moyen de culture générale. C'est dans cette pensée sans

(1) V. Fichte, *Reden an die deutsche Nation*, 6te Rede, Note.

(2) Au village de *Friedrichsdorf*, près de Hambourg, le français s'est maintenu, depuis la révocation de l'Édit de Nantes, avec une ténacité remarquable.

(3) Il existe même un traité d'économie politique rédigé récemment en français par un professeur de Madrid.

doute que Meineke, le père du célèbre helléniste, recommandait à son fils, dans une lettre, d'apprendre bien les mathématiques, de ne pas oublier le *français*, de faire un recueil de tous ses vers, allemands, latins, grecs et *français* (1). N'a-t-on pas vu récemment un Allemand essayer de prouver dans une réunion de philologues que le français pouvait avec avantage remplacer le latin pour servir à ce qu'on appelle en Allemagne la « formale Bildung », c'est-à-dire le développement des aptitudes et des facultés intellectuelles? Un des principaux arguments mis en avant est la régularité de notre langue, la construction logique de nos phrases, en un mot, notre système grammatical avec sa belle ordonnance (2).

## VI. — Résistance a la contagion ou susceptibilité a subir l'influence des langues étrangères.

Cette influence qui s'exerce d'un idiome à un autre, soit par la contagion seule, soit par la mode, les peuples, comme les individus, ne sont pas également aptes à la subir. Si personne ne peut s'y soustraire absolument, les uns résistent ou réagissent mieux que les autres. Cette mode du latinisme et de l'italianisme que nous avons vue régner au XVI^e siècle, n'a pas sérieusement atteint la physionomie et le génie de notre langue. De tous ces intrus, un petit nombre seulement ont réussi à se faire pardonner leur provenance en la dissimulant, et ont survécu au travail d'épuration accompli par le siècle suivant. Le gascon ne fut pas combattu avec moins de succès, et l'usage, celui

(1) F. Ranke, *August Meineke, Ein Lebensbild.*

(2) *Bericht ueber die Verhandlungen der 40. Versammlung deutscher Philologen und Schulmænner zu Gœrlitz.*

de Paris, celui de la bonne société, dut être seul obéi. Cette sévérité, qui n'a gêné en rien nos auteurs classiques, a été une sauvegarde pour la pureté du français. On est revenu sans doute de la superstition des règles; la connaissance de l'usage des différents siècles a eu raison de ces formules données par les grammairiens comme des articles de loi et maintes fois contredites par les faits. Mais les effets de la révision à laquelle Malherbe soumit la langue se font encore sentir. Un choix continue d'être fait par des juges vigilants entre ce qui se dit et ce qui s'écrit, souvent sans autorité suffisante. Pour être admises, les nouveautés ont besoin de la consécration du temps et de la sanction d'un tribunal dont la souveraineté en cette matière est reconnue dans toute la nation. La lutte contre tout ce qui peut défigurer notre idiome se poursuit toujours, et si on rit quelquefois des puristes, on est plus encore porté à ridiculiser les vices de langage, comme on fait d'une difformité.

Outre ce sentiment profond de la correction, ce qui protège notre langue, c'est la force d'une tradition littéraire qui est longue et brillante, c'est notre éloignement pour l'étude ou la pratique des langues étrangères, c'est surtout le besoin de clarté qui a été la loi de notre littérature classique : notre langue a contracté des habitudes de logique et de netteté qui répugnent à tout ce qui est vague et incohérent; on peut dire par définition que ce qui n'est pas clair n'est pas français; non pas que l'on soit naturellement clair en français; au contraire, il est plus facile dans notre langue que dans une autre de tomber dans l'obscurité. Il ne s'agit ici que du style : une forme avant tout lumineuse, tel est le principe de notre tradition littéraire.

Depuis, le mouvement des idées, diverses influences d'ordre politique et social ont amené un état de choses nouveau : notre idiome, par cela même qu'il est vivant, a subi une évolution dont nous ne pouvons pas prévoir les

effets, mais à laquelle il est permis de rattacher l'action que l'anglais et l'allemand exercent de notre temps sur le français. Cette règle impérieuse, qui veut que la lumière soit également répandue dans le discours, n'a plus convenu aux générations nouvelles, détournées de l'antiquité classique et gagnées par des affinités secrètes aux littératures étrangères. La rêverie, qui s'est fait agréer chez nous, a une préférence pour les demi-teintes et projette naturellement une certaine ombre sur ce qui la traduit, langage ou peinture. Notre langue, faite de raison et de clarté, a dû se plier malgré elle à rendre le vague romantique. Elle y a été aidée par l'imitation d'idiomes moins analytiques, aux contours plus indécis, et par là éminemment propres à représenter les conceptions qui flottent sur la limite du rêve et de la réalité. Ils ont fourni le moule où se sont formés et se forment sous nos yeux ces tours qui ont quelque chose d'étrange, un air de contrainte, parfois d'énigme, et suggèrent l'idée plutôt qu'ils ne l'expriment. Nés dans un temps où les peuples se mêlent plus que jamais, où la communauté de civilisation tend à effacer les caractères distincts des uns et des autres, où la publicité a pris une si grande extension et où la langue populaire et la langue littéraire communiquent si constamment entre elles, où la notion de la règle et de la correction s'efface au milieu des tentatives multiples d'écrivains à la recherche d'une originalité plus apparente que réelle, ces tours nouveaux ont profité de toutes ces circonstances et des entraînements de la mode pour entrer chez nous, non pas même toujours à la faveur d'un déguisement. Dans le nombre, il y a d'heureux aventuriers qui ont obtenu droit de cité sur notre sol. Il est à souhaiter que nous ne les acceptions qu'avec discernement et mesure, comme ont fait nos devanciers pour ceux qui nous venaient d'Italie. Au contact des langues germaniques, notre idiome contracterait un pli bien plus disgracieux et serait vraiment dénaturé. S'il est souvent aujourd'hui si peu net

et si grimaçant, c'est en cela peut-être, plus encore que dans tel tour ou telle locution, que se fait sentir, entre autres influences, celle de l'étranger. Malgré tout, l'expérience du passé permet d'espérer que nous saurons réagir cette fois encore contre les effets de la mode et de la contagion : le maintien du caractère propre du français dépendra, comme l'a dit avec beaucoup de raison M. Michel Bréal, de la place que la langue latine, dont il est issu, occupera dans nos études et de la faveur dont elle jouira chez nous.

Combien plus grande est la susceptibilité de l'allemand à subir l'influence des autres idiomes ! Si l'on en juge par l'un des signes les plus clairs, on en verra un premier indice, et des plus significatifs, dans la quantité des mots étrangers, qui atteignent ici le chiffre de quarante à cinquante mille (1). Mais il y a des témoignages plus concluants. Ce n'est pas seulement au XVII^e siècle, quand ils subissaient le charme de notre littérature au point de dédaigner leur propre langue et d'hésiter à s'en servir, que les Allemands ont été envahis par le gallicisme : ils le sont encore aujourd'hui malgré les efforts des puristes, qui se heurtent à d'anciennes habitudes devenues chères non-seulement à la haute société, mais encore à la masse (2). En Allemagne comme en Autriche, la connaissance et l'usage du français sont partout

(1) De plus, tandis qu'on écrivait, il y a dix ou quinze ans, *Direktor*, on écrit couramment aujourd'hui *Direkteur*.

(2) Les puristes eux-mêmes suivent, malgré eux, le mouvement qu'ils prétendent enrayer. L'un des plus ardents, Brandstaeter, n'a-t-il pas été blâmé par ses compatriotes pour avoir employé sans nécessité nombre de verbes en *iren*, précisément ceux qu'affectent les écrivains qui veulent donner la couleur française à leur discours? Les journaux allemands qui mènent la campagne contre l'influence de la langue française, comme le *Berliner Tagblatt*, fourmillent de gallicismes, et, pendant qu'ils proscrivent certaines façons de parler étrangères, en introduisent d'autres.

répandus. L'écolier et l'étudiant de Berlin, de Vienne ou de Pesth, ne sont pas réduits au cours de langues vivantes professé dans le gymnase : autour d'eux, dans leur propre famille comme en classe, ils entendent parler et parlent eux-mêmes le français. De plus, il n'y a pas eu en Allemagne de corps semblable à notre Académie, pour rendre, en fait de langage, des arrêts valables dans toute l'étendue du pays. Aussi nos voisins s'étonnent-ils de nos idées sur la correction, et trouvent-ils notre langue raide et tyrannique. Peu faits à la centralisation qui existe chez nous de longue date, ils ne s'offusquent pas des libertés que leurs compatriotes des diverses parties de l'Empire prennent avec la langue commune. Un orateur, un professeur peuvent trahir leur origine saxonne ou poméranienne sans prêter à rire, sans cesser d'être goûtés. C'est chez un tel peuple qu'a pu naître la théorie d'après laquelle il n'y a pas lieu de parler de fautes ni d'incorrections, toute façon de parler étant légitime par cela même qu'elle est une production naturelle, et qui place les dialectes au-dessus des langues littéraires, précisément parce qu'ils évoluent spontanément et sans contrainte.

La clarté peut assurément être obtenue en allemand aussi bien qu'en français; mais le mot n'a plus ici tout-à-fait le sens que nous avons indiqué en parlant de notre langue : une expression ne cesse pas nécessairement d'être allemande parce qu'elle est vague; le reproche d'obscurité, dans cet idiome, s'adresse plutôt à la pensée. Dans de telles conditions, peut-on s'étonner que l'allemand subisse si facilement des influences étrangères, surtout celle de notre langue, comme on l'a vu plus haut? Que l'on compare encore la rapidité avec laquelle les Allemands qui vont dans l'Amérique du Nord anglicisent leur langue maternelle, avec la résistance que le français, transplanté au Canada, a opposée à l'invasion de l'anglais. Un instinct secret semble les pousser à imiter les idiomes des autres peuples. « Tout ce

qui vient de loin, dit un de leurs compatriotes, particulièrement ce qui est étranger, paraît à l'Allemand avoir plus de valeur (1). » Toutes ces causes diverses, auxquelles la force de la tradition littéraire, le respect d'une autorité généralement admise comme souveraine, l'obligation stricte de conformer sa diction au type même de la langue, sous peine d'être obscur, ne font pas contrepoids ainsi que chez nous, expliquent, avec l'habitude contractée depuis le XVII^e siècle de considérer le français comme un moyen de parer le discours, le grand nombre de gallicismes qui se glissent dans la langue allemande et réussissent parfois à y prendre pied.

## VII. — Application des observations précédentes à l'Antiquité romaine.

Les choses se sont-elles passées autrement dans l'antiquité ?

De même que, chez les Slaves, beaucoup de parents font instruire leurs enfants d'abord dans une langue étrangère (2), de même nous savons par Quintilien que c'était l'usage à Rome de faire apprendre le grec en premier lieu aux jeunes écoliers (3). Quintilien, tout en blâmant ceux qui laissaient

(1) « Dem Deutschen erscheint alles, was nicht weit her ist, weniger wertvoll als das aus der Ferne Stammende, besonders fremdlændische ». O. Weise, *Charakteristik der lateinischen Sprache*, p. 76.

(2) Schuchardt, ouvr. cité, p. 35.

(3) *Inst. Or.*, I, I, 12 : A sermone graeco puerum incipere malo quia latinum, qui pluribus in usu est, uel nobis nolentibus perbibet, simul quia disciplinis quoque graecis prius instituendus est, unde et nostrae fluxerunt. Non tamen hoc adeo superstitiose uelim fieri, ut diu tantum graece loquatur aut discat, sicut plerisque moris est.

leurs fils parler grec trop longtemps, au risque de contracter des vices de prononciation et d'altérer leur langue maternelle, approuve cependant cette méthode d'enseignement. On n'a qu'à se rappeler ce qui a été dit de l'influence de la langue parlée familièrement dans les premières années de la vie, pour apprécier la portée d'un tel fait.

L'influence par le contact ne faisait pas non plus défaut. Sur le continent italien avaient été fondés nombre d'établissements grecs, ioniens, achéens ou doriens, dont on faisait remonter les plus anciens à la guerre de Troie. Toute la basse Italie ou Grande-Grèce formait une colonie grecque avec les villes de Cumes, Bénévent, Sybaris, Crotone, Tarente, Rhegium, etc. (1). Il faut mentionner aussi les villes de Sicile, Messine, Syracuse, Catane, Leontium, Himère, Géla, Agrigente, peuplées d'immigrants grecs.

A Canusium, fondé par les Argiens, comme en général dans la contrée à demi grecque de l'Apulie, où était la ville natale d'Horace, on parlait une langue mélangée de grec et de latin (*Canusini more bilinguis*), ainsi que dans le Bruttium, dont les habitants sont aussi appelés *bilingues* par Ennius, peut-être à cause de leur parler moitié grec moitié osque.

Certaines villes, comme Pompéi, avaient l'aspect d'un quartier d'Athènes (2). Cicéron nous dit qu'à Naples on voyait des jeunes gens nobles, des sénateurs même, porter

Hoc enim accidunt et oris plurima uitia in peregrinum sonum corrupti, et sermonis, cui cum graecae figurae assidua consuetudine haeserunt, in diuersa quoque loquendi ratione pertinacissime durant.

(1) Sur la stabilité du grec dans l'Italie méridionale, voir *CIG*. 5768. 5783. 5794. 5821. Pour la Sicile, *ibid*. 5396. 5404. 5408. 5474. 5649.

(2) Ce que l'on peut voir des restes d'Herculanum et de Pompéi, soit sur place, soit au Musée de Naples, donne l'idée de la pénétration de l'élément grec dans la civilisation et la vie sociale en Campanie au commencement du Ier siècle de notre ère.

*deliciarum causa et voluptatis* le petit turban grec : *adulescentes cum mitella saepe vidimus* (1). Plus tard, Strabon rapporte que cette même ville, malgré sa population romaine, avait l'air d'une cité grecque : gymnases, éphébies, phratries, noms propres grecs, mœurs, tout cela et d'autres choses encore lui donnaient une physionomie hellénique (2). Le séjour de Naples, comme celui de Baies (3), était recherché à peu près comme aujourd'hui celui de Nice ou de Cannes : on y venait passer l'hiver au milieu d'une société toute grecque d'esprit et de goûts; Naples avait d'ailleurs le droit d'accueillir les exilés romains de distinction (4).

Il y avait une population gréco-romaine à Délos comme sur la côte de la Campanie. Cette île était le principal entrepôt du commerce de Rome avec l'Asie mineure et les ports de la Mer Noire, l'un des marchés les plus importants pour la vente des esclaves, le vrai centre des affaires pour toute la partie Nord-Est de la région méditerranéenne (5). Le commerce mettait aussi les Romains en relations avec la côte d'Afrique où la langue grecque, au temps de César, était presque aussi répandue que le latin, non-seulement en

(1) Pro Rab. Post., 10, 26; cp. Juv., 3, 66. Pseudo-Virg. Copa, 1, Copa Syrisca caput graia redimita mitella. Cp. Mahaffy, *The Greek world under roman sway, from Polybius to Plutarch*, London, Macmillan, 1890, p. 115, et le chapitre X. Cp. Cic. pro Balbo § 55.

(2) V. 4, 7 p. 246 Cp. *CIG* 5876-5820-5821 (Inscriptions Bilingues); voir aussi Bœckh *CIG*. III, p. 717.

(3) On lit dans le *CIL*. cette épitaphe d'un grec de Tralles, nommé Socrate :

Hic ego qui sine voce loquor de marmore caeso,
Natus in egregiis Trallibus, ex Asia,
Omnia Baiarum lustraui moenia saepe
Propter aquas calidas deliciasque maris.

(4) Polyb. VI, 14, 8.

(5) V. Homolle, *les Romains à Délos*, *Bull. Corr. hell.*, t. III, p. 146; VII, 309; VIII, 75. Cp. Ἐφ. Ἀρχ., 1884, p. 108.

Égypte, mais aussi en Numidie, où Micipsa, que son père Masinissa avait fait élever par des Grecs, établit nombre de colons grecs dans la ville de Cirta, devenue une grande capitale ; en Maurétanie, donnée par Auguste à Juba II, ce roi « né Numide et devenu Hellène, dont la cour et la capitale, Césarée, nous apparaissent comme une cour et une capitale de l'Orient hellénique (1) ». Les marchands d'Italie étaient en contact avec les Grecs à Rhodes, à Marseille, à Ephèse, Pergame, Tralles, aussi bien qu'à Cyrène et à Alexandrie. Or, les Grecs exportaient leur langue et leur civilisation en même temps que les objets de trafic.

Le contact avait lieu encore par les rapports officiels, par les ambassades, par les relations internationales : Cinéas, dès le commencement du IIIe siècle, ne s'adressait-il pas en grec aux sénateurs de Rome (2) ?

Il se faisait aussi par les armées. Nous ne rappellerons

(1) P. Monceaux, *Bulletin de Correspondance Africaine*, 1884, Nos V-VI. « Juba II semble avoir fait de son royaume une petite Grèce.... Il subit profondément cette fascination que l'hellénisme a exercée sur les chefs de tant de nations barbares... Il écrivit toujours en grec... Il avait épousé successivement une Grecque d'Alexandrie et une Grecque d'Asie-Mineure... Entouré d'artistes de l'Orient, il fut lui-même grand amateur et fin connaisseur de l'art grec.... Plus que tous les princes de sa famille, il a laissé sur ses monnaies l'empreinte hellénique.. Tandis que Juba Ier paraît sur ses médailles avec la longue barbe nationale, Juba II, tel que nous le montrent ses monnaies, a le menton rasé selon la mode hellénique... Même dans les inscriptions latines, Juba II et son fils Ptolémée n'apparaissent pas avec leurs noms romains. Voici une dédicace à Ptolémée (*CIL*, VIII, 9257) :

(R)EGI. PTOLEMAE(O)
REG. IVBAE. F.

C'est simplement la transcription latine d'une dédicace grecque ; jamais dédicace latine en l'honneur d'un Romain n'a été rédigée ainsi. »

(2) Plut. *Pyrrh.* 19.

à ce sujet que les mille Achéens, dont Polybe faisait partie, internés en Italie après la victoire de Paul Émile (1) sur Persée en 168. Beaucoup d'entre eux, comme le pense Zeller (2), vécurent dans un commerce journalier avec la noblesse romaine. Inversement, après la défaite de Pompée, nombre de Romains de haut rang partirent en exil pour la Grèce, et l'on peut lire, dans le 6e livre *ad Familiares*, les consolations que Cicéron adresse à certains d'entre eux.

Au reste, le voyage de Grèce, surtout celui d'Athènes (3), était pour les jeunes Romains, depuis Sylla, le couronnement de leur éducation, comme pour les Français, au XVIe siècle, celui d'Italie et de Rome. Cicéron passa six mois à Athènes, visita Molon à Rhodes, et parcourut l'Orient, Délos, Ephèse, Laodicée. Horace suivit la tradition de son temps, et Virgile trouva la mort pendant qu'il était en route pour la Grèce.

De leur côté, les Grecs envahissaient l'Italie. Polybe nous dit (4) que de son temps les hommes instruits affluaient de la Grèce à Rome. Philosophes, artistes, savants, professeurs venaient parfois dans le cortège des généraux ou des ambassadeurs romains chercher fortune dans ce nouveau centre des études. Qu'on se rappelle ce Cratès de Mallos qui donna, par une série de leçons en grec, l'impulsion aux recherches grammaticales, et inspira aux Romains le goût de consacrer leurs loisirs à de savantes investigations sur la littérature nationale; puis, seize ans plus tard, les conférences philosophiques de l'Athénien Carnéade enseignant, ainsi que son

(1) C'est en grec que Paul Émile essaya de relever le courage de Persée après sa défaite (Tite-Live, XLV, 8, 6).

(2) *Die Philos. der Griech.*, III, 1, 532, note.

(3) Ἡ εἰς Ἀθήνας ἀποδημία (Strab. IV, 1, 5, p. 181). On allait aussi à Marseille, qui était une ville hellénisée (Strab. *Ibid.*).

(4) 32, 10, 6. Cp. Hertzberg, *Rœm. Griech.* II, 53, et *CIG.* 5921, 5922.

disciple Clitomaque, les doctrines de la nouvelle Académie, et celles de Critolaus le péripatéticien et de Diogène le stoïcien. Depuis le milieu du second siècle avant notre ère jusque vers l'an 60 av. J.-C., les Romains qui voulurent apprendre la philosophie l'étudièrent en grec (1). Les grammairiens grecs qui vinrent étudier à Rome, comme Didyme, Tryphon, Séleucus, Apion, y portèrent l'esprit hellénique en même temps que leur science.

L'influence des traductions ne faisait pas défaut non plus. Tandis que nous ne voyons guère d'ouvrages latins traduits en grec avant Hadrien (2), nous savons que déjà Ennius traduisit Evhémère et Epicharme; Amafinius, Épicure; Cicéron, les Phénomènes d'Aratus, l'Économique de Xénophon, le Protagoras et le Timée de Platon (3); Sisenna, les histoires Milésiennes d'Aristide (4); Valgius, les Rhéteurs grecs; L. Rutilius Lupus fit, d'après le sophiste grec Gorgias du 1er siècle avant notre ère, un *traité des figures* (*schemata lexeos*), dont deux livres nous sont parvenus. Ce traité contient des passages d'orateurs grecs, pris dans des ouvrages en partie perdus. L'Athénien Pompeius Lenaeus traduisit les médecins grecs dont son maître Pompée avait rapporté d'Asie les ouvrages, en revenant de combattre Mithridate. La traduction ne visait pas seulement à faire connaître les écrits des Grecs. Quintilien dit (5) que les orateurs la consi-

(1) Cp. A. Gell. *N. A.*, V, 14, 8.

(2) Le sophiste Zénobios publia alors une traduction des œuvres de Salluste, et le poète Arrianus une traduction des *Géorgiques* de Virgile (Suidas, au mot Ζηνόβιος et à Ἀρριανός).

(3) La preuve qu'il donne de l'immortalité de l'âme dans le songe de Scipion est traduite presque littéralement du *Phèdre* (245 C). Bœckel, dans son édition des livres I et II du *de Finibus*, pense que l'emploi du verbe *negare*, correspondant à celui de οὔφημι (1, 9, 30 et 31), est peut-être dû à la traduction d'un original grec.

(4) Ov. *Trist.*, 2. 443.

(5) X, 5, 2.

déraient aussi comme une excellente gymnastique de l'esprit. Cicéron nous apprend que, désirant suivre le cours de L. Plotius, qui commença à donner en latin l'enseignement, sans doute de la rhétorique, il en fut détourné par l'autorité des hommes les plus instruits, qui étaient d'avis que les talents des jeunes Romains seraient mieux développés par les exercices grecs (1). Pline le Jeune, écrivant à Cornelius Priscus (2), l'engage à traduire du grec en latin ou du latin en grec, à cause des avantages qu'on peut en retirer pour la propriété et l'éclat de l'expression, pour l'abondance des figures, pour apprendre, en imitant les meilleurs écrivains, à penser et à écrire comme eux, pour attirer l'attention sur ce qui échappe souvent à une simple lecture, en un mot, pour développer l'intelligence et former le jugement. Il conviendra de faire la part de cette cause de changement d'une langue par le mélange d'une autre, et de se rappeler, outre ce qui a été dit à ce sujet pour les langues vivantes, que les hébraïsmes, qui du latin ecclésiastique ont passé dans les langues modernes, sont dus, en partie, à la traduction scrupuleusement exacte des livres sacrés (3).

Mais, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, ce qui a été décisif, c'est l'ascendant de la langue du peuple réputé plus poli, plus artiste, sur celle de la nation moins avancée en civilisation.

L'idiome que les écrivains attiques avaient porté à sa perfection, qui était, dans la pensée des Grecs, la langue des dieux, exerça par lui-même et par les œuvres qu'il avait servi à écrire, un charme irrésistible; même les peuples barbares de l'Afrique du Nord ne purent s'en défendre; même ceux qui ne comprenaient pas le grec étaient séduits par sa modulation aussi agréable à l'oreille qu'un chant

(1) Suet, *de rhet.*, 2.

(2) *Ep.* VII, 9.

(3) V. H. Gœlzer, *le Latin de St Jérôme*, p. 323; Max Bonnet, *le latin de Grégoire de Tours*, Paris, 1890, p. 490, note 4, et p. 741.

mélodieux (1): ils éprouvaient à l'entendre le même plaisir des sens que les peuples de race germanique trouvent, comme nous l'avons dit, aux langues sonores issues du latin. Mais son crédit tenait surtout à sa supériorité comme instrument de la pensée, et à l'éclat qu'avaient jeté la littérature et les arts de la Grèce (2).

La langue et la culture grecques se répandirent grâce à la faveur des Lagides et des Séleucides dans des royaumes auparavant barbares. On a vu comment elles étaient arrivées aux Romains, d'abord indirectement par le voisinage des colonies helléniques établies au sud de la Péninsule, puis par le contact direct avec la Grèce. Tout comme, au XVII^e siècle, le rayonnement du génie français eut pour effet de faire dédaigner aux Allemands leur langue maternelle, de même les premiers Annalistes romains, Fabius Pictor, Cincius Alimentus et, plus tard, Acilius et Postumius Albinus composèrent en grec l'histoire de Rome et celle de leur temps. Cette mode de rédiger en grec les œuvres destinées à la postérité dura jusque vers la fin du second siècle avant notre ère. Alors Aelius Stilo, le maître de Varron et de Cicéron (3), rappela l'attention sur les plus anciens monuments de la langue nationale, en commentant les chants des prêtres saliens, les lois des Douze Tables, les comédies de Plaute, et sauva ainsi de l'oubli la langue primitive du Latium. Mais ce chevalier romain, qui fit sa place à la grammaire latine et montra aux écrivains que les vieux textes

(1) Friedlænder (*Sittengesch. Roms*, etc.; III, p. 359) cite le cas du professeur d'éloquence Hadrien, applaudi à Rome, sous Marc-Aurèle et Commode, même par ceux auxquels le grec était étranger.

(2) Cp. Cic. *pro Archia*, c. 10; Hor., *A. P.*, 324.

(3) *Brut.*, 56, 205. Fuit is omnino vir egregius, et eques romanus cum primis honestus, idemque eruditissimus et graecis litteris et latinis, antiquitatisque nostrae et in inuentis rebus et in actis scriptorumque ueterum litterate peritus.

latins pouvaient être les modèles de leur style, fut loin de délaisser pour cela les lettres grecques, non plus que Crassus et Antoine, les représentants de l'éloquence nationale. On conserva toujours une secrète préférence pour la littérature et la langue de la Grèce. L'hellénisme avait trouvé en Italie un terrain trop favorable pour céder aux diverses tentatives de réaction qui se produisirent. Il ne pouvait plus être rejeté, de même que, dans les premiers temps du christianisme, les Pères de l'Église n'étaient pas maîtres de se passer des ornements de style que leur éducation leur avait rendus indispensables (1). C'était pour sauver les apparences qu'on affectait parfois l'ignorance du grec ou qu'on s'excusait de fautes peut-être non involontaires, comme Lucullus et Postumius Albinus. Ce qu'avait commencé le simple contact par le voisinage, par le commerce, par les guerres, par les voyages, la mode et la *fashion* l'achevèrent. On paya des prix fous pour des statues et des tableaux de la Grèce ; on délaissa les carrières de marbre d'Italie pour s'approvisionner à celles de Grèce ; on construisit, se meubla, se fit couper les cheveux ou raser la barbe à la grecque ; on eut des cuisiniers, des bouffons, des musiciens, des danseurs, des architectes, des médecins grecs : ce fut un entraînement pour les choses de la Grèce semblable à l'entraînement qui se produisit pour le goût et l'esprit français, surtout après 1815, en Angleterre, où il fut de mode d'avoir des meubles français, des valets et des cuisiniers français. La langue grecque fut, dans les hautes classes d'abord, l'objet d'une faveur qui résista à toutes les protestations. De même qu'à Londres nombre de Français font profession d'enseigner notre langue aux Anglais, il y avait à Rome quantité de Grecs pour apprendre leur idiome à la jeunesse romaine. Les enfants pouvaient causer en grec avec leurs parents (2), leurs sœurs, qui lisaient Ménandre comme

(1) Cp. H. Gœlzer, ouvr. cité, p. 38.

(2) Juvénal parle dans ses *Satires* (VI, 183 sq.; XI, 145) de femmes

eux(1). Plutarque raconte que la mère des Gracques, Cornélie, « tenait ordinairement bonne table, au moyen de quoy elle avait tousjours autour d'elle compaignie de Grecs et de gens de lettres. » Au temps de Plutarque(2), c'était la mode à Rome de faire des lectures en grec au cours d'un repas. On vivait ainsi dans une atmosphère imprégnée d'hellénisme (3). Déjà Lucilius avait raillé dans une de ses satires la manie du grec dont étaient atteints certains de ses contemporains, entre autres Albucius, qui aimait mieux se faire appeler Grec que Romain et Sabin (4). Tibérius Gracchus avait composé en grec un discours aux Rhodiens (5). Q. Lutatius Catulus, le collègue de Marius, passait non seulement aux yeux de ses compatriotes pour s'exprimer dans le latin le plus élégant, mais auprès des Grecs eux-mêmes pour écrire et parler le grec le plus pur et le plus fin. C'était un passe-temps pour le fils du premier Africain de com-

qui, reniant leur origine toscane ou pélignienne, étaient devenues de vraies Grecques, de vraies Attiques, ne s'exprimaient qu'en grec et affectaient de ne pas savoir le latin.

(1) Ov. *Trist.* 2, 1, 369.

Et solet hic (*Menander*) pueris uirginibusque legi.

(2) *Symp.* VII, 8. Au second siècle, Lucien parle de riches Romains qui avaient la prétention de parler un pur attique « plein de miel de l'Hymette », et de Romaines qui ambitionnaient « de voir mettre leurs poésies presque au rang de celles de Sapho ». (*Sur ceux qui sont aux gages des Grands*, 35 et 36).

(3) Cp. Juv. *Sat.* III, 60 (Romains fuyant la ville pour échapper à la contagion).

(4) Cic. *de Fin.* 1, 3, 8. *Brut.* 70, 247. *De Or.* 2, 70, 281. 3, 43, 171. Cp. *Brut.* 70, 247 : C. Memmius perfectus litteris, sed graecis, fastidiosus sane latinarum.

Le plaidoyer de Cicéron, au début du *De Finibus*, pour la langue latine, contre ceux qui préféraient la prose grecque, nous édifie sur cette génération du temps d'Albucius, dont le goût pour le grec se doublait du dédain pour la langue nationale.

(5) Cic. *Brut.* 20, 79.

poser en grec, pendant la maladie, comme pour Cicéron (1), dans les loisirs d'une expédition. L'ambition des jeunes Romains était de se faire une place dans les rangs des poètes grecs, sans se dire que c'était là porter « *du bois à la forêt.* » On s'essayait surtout dans les petits genres, dans l'épigramme, comme on le voit par les pièces de vers très courtes, conservées dans l'*Anthologie*, d'un Scaevola ou d'un Lentulus. Horace nous dit qu'il composa, lui aussi, de très bonne heure de ces « *graeci uersiculi* (2) », comme nous avons vu que le fils de Meineke, un philologue pourtant, faisait des vers français. A l'époque d'Auguste, M. Valerius Messala écrivit en langue grecque des idylles dans le genre érotique (3), et ces essais de poésie bucolique étaient composés non seulement dans le dialecte, mais aussi dans le goût attique. Pline le Jeune (4) nous apprend qu'il fit une tragédie grecque à quatorze ans. N'arrivait-il pas que les vers grecs de ces dilettanti fussent couronnés même dans des concours auxquels étaient admis des concurrents grecs (5)? C'est surtout sous la Monarchie que le grec, comme langue de culture intellectuelle, joua par rapport au latin un rôle analogue à celui du français par rapport à l'allemand, au temps de Frédéric le Grand (6). Les affranchis prirent alors une importance de plus en plus considérable; or, plus de la

(1) Au début du dialogue sur les *Partitions Oratoires*, le fils de Cicéron demande à son père de lui exposer en latin la théorie de l'éloquence qu'il lui avait déjà faite en grec. — Lucullus écrivit en grec l'histoire de la guerre des Marses (Plut. *Luc.* 1), comme Cicéron celle de son consulat.

(2) *Sat.* 1, 10, 31-32.

(3) Virg. *Catal.* 11, 13-14.

(4) *Ep.* 7, 4.

(5) Friedlænder, ouvr. cité, II, 617; III, 324.

(6) « Rome était à la lettre une ville bilingue ». Renan, *Orig. du christian.*, III, 98. Inscr. grecques à Rome : *CIG*, 5880. 5885. 5886. 5896. 6226. 6293; à Tusculum : *ibid.* 6343; à Vérone : *ibid.* 6754.

moitié étaient des Grecs (1). Sous Claude, qui avait le goût le plus vif pour la langue et la littérature grecques, ils devinrent tout-puissants (2).

Avec Hadrien, la vogue du grec atteignit son plus haut degré. Cet empereur écrivit de préférence en grec, comme Marc-Aurèle, qui « pensait en grec (3) ». Les empereurs dont l'*Histoire Auguste* nous donne la biographie, faisaient d'abord apprendre le grec à leurs enfants, selon la doctrine pédagogique approuvée par Quintilien. Les sophistes de l'époque romaine, ces rhéteurs grecs qui voulaient faire revivre l'atticisme de l'âge classique, trouvèrent auprès du trône impérial, depuis Hadrien jusqu'à Alexandre Sévère, l'appui le plus solide. Marc-Aurèle et son frère d'adoption, Vérus, furent les élèves d'Hérode Atticus. Les goûts de la cour étaient aussi ceux de la haute société romaine, qui, en même temps qu'elle s'engouait des

(1) Cp. S. Reinach, *Rev. histor.*, Janv.-Févr. 1888; Lemonnier, *Étude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain.* Paris, 1887.

(2) Claude composa en grec des histoires tyrrhéniennes et carthaginoises. V. Hertzberg, *Rœm. Griech.* II, 137. Sur l'hellénisme de Néron, cp. Tacite, *Ann.*, XIV, 14, sq.; Holleaux, *Bull. Corr. Hell.*, 1888. — Quant à Auguste, « quoique très instruit, comme Jules César, dans les lettres grecques, quoique mêlant à ses lettres et à ses propos des phrases grecques, peut-être à l'imitation de Cicéron, il était, comme César, un parfait Romain, qui se servait des Grecs pour son service et ses amusements, mais ne les considéra jamais comme étant socialement ses égaux ». Mahaffy, ouvr. cité, p. 254; cp. Suet. *Tiber.*, 21 ; *Claud.*, 4; *Octav.*, 89.

(3) Renan, ouvr. cité, VII, 11. — Pour les vers grecs d'Hadrien, cp. Kaibel, *Ep. gr.*, n. 811. 1089. *Anth.* VI, 332; VII, 674; IX, 137, 387. Une table de marbre, découverte par M. Kumanudes au cours de ses fouilles sur l'emplacement de l'ancienne ἀγορά d'Athènes, contient une lettre en grec de l'impératrice Plotina, exprimant à Popilius Théotimos, chef des Épicuriens, son adhésion à la doctrine.

sophistes, dont elle était le vrai public, leur imposait ses exigences au détriment des véritables intérêts de la littérature grecque (1). Au temps d'Hadrien, un Romain de Préneste, Elien, aujourd'hui remis à son rang, acquit le renom de pur Attique par le grec de ses *Histoires variées*, et de son ouvrage *Sur les Animaux*. Même le Gaulois Favorinus écrivit en grec et se passionna pour la littérature hellénique. Aulu-Gelle faisait plus de cas de la langue grecque que de la latine : elle avait aussi les préférences de Fronton. Quant à Suétone et Apulée, ils composèrent dans les deux idiomes (2). Au second siècle, la culture hellénique était répandue dans tout l'Empire.

Un autre hommage rendu au génie hellénique est l'emploi du grec comme langue de la chancellerie. Il a été déjà parlé de ces décrets du Sénat trouvés dans les différentes contrées du monde grec, et qui, comme l'a montré M. Foucart, étaient des traductions d'originaux latins faites à Rome pour être envoyées dans les provinces (3).

## VIII. — Conclusion.

Si maintenant on rapproche l'ensemble de ces faits, observés dans l'antiquité grecque et romaine, de ce que nous a appris, dans le même ordre d'idées, l'examen des temps modernes, peut-on croire, comme on l'a dit, que ce soit un vice de méthode de chercher à déterminer les hellénismes contenus dans la syntaxe latine? Ne serait-ce pas

(1) Cp. Schmid, ouvr. cité, I, p. 212 et p. 26. Cp. Philostr., *Vit. Soph.*, 103, 21 et 122, 14.

(2) F. Gregorovius, *der Kaiser Hadrian*, Stuttgart, 1884, p. 311.

(3) Cp., outre l'ouvrage principal de Viereck : Mahaffy, op. cit. p. 146, et 147; Mommsen, *Hermes*, XX, 262 sq.

plutôt une merveille inexplicable qu'elle en fût exempte ? Toute la question est de savoir comment les découvrir et les établir. Le moment est donc venu d'indiquer la méthode à suivre pour arriver à la solution de ce problème, l'un des plus complexes qui soient. Il convenait, avant tout, de secouer le joug d'un dogmatisme qui n'est pas le moindre écueil dans une étude déjà pleine de dangers. Nous avons estimé qu'une première enquête, faite dans les langues qui vivent et se développent sous nos yeux, pourrait nous fournir des données de nature à servir de fils conducteurs dans l'étude de ce que la syntaxe latine doit à l'influence du grec. Peut-être, après avoir observé un plus grand nombre et une plus grande variété de faits, nos conclusions atteindront-elles un plus haut degré de sûreté ou du moins de vraisemblance. Cette précaution n'aura pas été inutile, en tout cas, pour nous préserver du parti pris des uns et des généralités pleines de contradictions des autres.

## IX. — Méthode

La première règle, c'est de ne pas prendre prétexte des ressemblances extérieures, souvent accidentelles, pour admettre immédiatement la provenance étrangère. Il ne faut pas perdre de vue que, par suite de la marche simultanée des esprits, deux idiomes peuvent arriver, indépendamment l'un de l'autre, à former les mêmes constructions. L'emploi très remarquable du conditionnel en anglais, pour désigner une action qui s'est répétée dans le passé : (*he would rise* = il avait l'habitude de se lever), n'est pas plus plus imité de ἀνέστη ἄν (1) que les nombreuses tournures françaises,

(1) Exemple cité par O. Riemann, *Études sur la langue et la grammaire de Tite Live*. Paris, Thorin, 2e éd. 1884, p. 16.

dont H. Estienne s'est plu à montrer la conformité avec le grec, ne sont pour ce motif des hellénismes. Teipel a montré pareillement que l'emploi de *lieben* correspondant, à côté de *gern*, à notre *aimer à*, comme celui de l'infinitif dans des cas tels que : *où courir? que faire?* sont parfaitement allemands (1). A ne juger que d'après les dehors, on risque de tomber dans les plus graves erreurs, d'appeler anglicismes, par exemple, dans le franco-canadien, des locutions authentiquement françaises apportées de la Normandie, de la Bretagne ou de la Saintonge au Canada par les ancêtres des habitants actuels de la région du Saint-Laurent. Ce français de Québec a conservé, comme celui qui est parlé dans certaines localités de l'Allemagne par les descendants des protestants réfugiés, des façons de s'exprimer du XVII^e siècle, non seulement des mots, mais des significations et des tours abandonnés par la langue de la mère-patrie. Ainsi *promouvoir*, employé chez nous aujourd'hui seulement dans le sens de : *élever à un grade*, a, dans le franco-canadien, la valeur de *favoriser (promouvoir des intérêts)*. Or cet emploi existait dans notre langue du temps de Bossuet, chez lequel il se trouve. Il n'est donc pas nécessairement imité de l'anglais *to promote*; et, s'il y a emprunt, l'emprunteur n'est peut-être pas celui qu'on avait pensé d'abord. Dans le grec de l'époque impériale, on rencontre, soit sur les papyrus, soit sur les inscriptions, soit chez les auteurs, un emploi insolite de καί, quand on désigne une personne ou un chose par une double détermination (Ἡρώδου τοῦ καὶ πρεσβεύσαντος) (2). Comme le latin, dans l'usage familier, employait de même *qui et*, on pourrait croire à première vue que c'est par un latinisme

(1) Il conviendra, à l'occasion, de faire sa place à la critique verbale. Ainsi dans l'expression qui est citée en note à la page 29, Sie fühlte so schwach, la probabilité d'un anglicisme, calqué sur she felt so weak, est fort diminuée par cette circonstance que *sich* a pu être omis devant *so*.

(2) CIA. III, 1 n. 65, 4. cp. 457, 4; 479, 3.

qu'on a mis en grec καί dans des cas pareils, et cela d'autant plus qu'Elien, Romain d'origine, s'est exprimé ainsi plusieurs fois. Mais la découverte d'une inscription d'Antiochus Epiphane (1), où on lit à la ligne 14 : Ἀρταξέρξου τοῦ καὶ Μνήμονος, en fournissant un exemple qui remonte à la première moitié du second siècle avant notre ère, suscite l'hypothèse d'un emprunt fait par le latin (2). Pareillement telle construction, que l'on serait porté tout d'abord à considérer comme venue de l'italien dans le français du XVI^e siècle, se trouve plus d'une fois n'être qu'une façon de s'exprimer qui existait dans l'ancienne langue et que peut-être l'italien avait prise chez nous. Au surplus, les deux idiomes ayant une origine commune, il est possible qu'ils aient puisé à la même source, là où l'un semble avoir imité l'autre.

Ces indications suffisent à donner une idée de la circonspection que notre sujet réclame. Un helléniste sera naturellement enclin à exagérer l'influence du grec sur le latin; chacun a une pente à trouver ce qu'il cherche; l'habitude de considérer les choses d'une certaine manière trouble la vue de l'esprit et nous montre les faits, non tels qu'ils sont, mais tels que nous sommes préparés à les voir : de là le préjugé qui a représenté longtemps le latin comme n'étant que du grec défiguré ; de là le genre de démonstration propre à Vechner, qui compare la langue d'Horace avec celle de Plutarque, la langue de Salluste, de Térence même avec celle de Lucien, Virgile avec Oppien, Lucrèce avec Nonnos; de là aussi l'assurance de ceux qui, partant de la rareté d'une construction latine et de sa ressemblance avec la

(1) Elle a été publiée par Humann-Puchstein, *Reise in Kleinasien und Nordsyrien*, Berlin, 1891, p. 283.

(2) V. Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de T.*, p. 302 : « *Qui* sert à traduire l'article grec dans la locution *qui et*, ὁ καί, placée entre deux mots donnés à un même personnage. » Cp. *Hermae* Pastor : 1, 3, 4, ὁ.....κτίσας, qui..... aedificans.

construction grecque correspondante, et disposés à croire les autres sur parole, admettent l'hellénisme comme un article de foi.

En revanche, on peut établir comme seconde règle que toute théorie qui exclut en principe l'hellénisme n'est pas recevable. Une telle conception va à l'encontre, non seulement de la tradition et de l'histoire, qui témoignent de l'influence exercée par le grec sur la langue latine, mais aussi de la conclusion qui s'est dégagée avec la force de l'évidence de notre enquête générale. Nous écarterons, comme une erreur non moins avérée que celle de Vechner, ce qu'on pourrait appeler la théorie des *latinismes libres*, *analogues à des constructions grecques correspondantes*, dont nous avons fait connaître l'auteur, E. Hoffmann. Pour lui, toute la vérité tient dans le dilemme suivant : ou la construction soi-disant grecque est préparée en latin et amenée par l'analogie : l'écrivain, même quand il hasarde une construction nouvelle sous l'influence immédiate d'un modèle grec, s'appuie d'instinct sur les analogies existantes, les développe et se meut librement dans les limites de la langue, quelque hardie et neuve que soit la tournure ; — ou bien la construction imitée du grec n'a aucun point de contact avec la manière de concevoir les choses qui fait loi en latin ; elle est en contradiction avec l'esprit de cet idiome : dans ce cas, c'est un *non sens* que l'on ne saurait imputer à aucun écrivain avant l'époque de la décadence.

Ce sophisme a déjà sa réfutation dans ce que nous avons dit des langues modernes. Qu'y a-t-il de commun entre *Samedi-Revue*, *Méditerranée-Express*, *Pour* l'histoire de la science hellène ; *Von* meiner Reise bin ich sehr zufrieden, *Seiner* Pflicht fehlen, et la manière propre au français et à l'allemand d'associer l'idée et son signe sensible ? Nous avons observé des exemples certains de ces tournures étrangères qui s'acclimatent plus ou moins difficilement sur le sol où elles sont transplantées. Elles font si bien violence à

la langue indigène, qu'il leur faut, pour se maintenir dans un idiome comme le nôtre, se laisser, suivant le mot d'H. Estienne, *accoustrer* à la mode du pays qui les a reçues. C'est ce que nous avons vu pour des expressions telles que *Nord-Ouest*.

Mais ce que nous avons constaté le plus souvent, c'est la facile introduction des tours étrangers à la faveur de l'analogie. L'allemand nous en a fourni un grand nombre d'exemples. Nous avons vu, à propos de la plupart des emplois cités, que, jusqu'à une certaine limite, ils étaient corrects, c'est-à-dire conformes aux habitudes propres de la langue allemande, tandis qu'au delà il n'avaient leur explication naturelle que dans l'imitation du français, et qu'à partir de ce moment ils devaient être appelés des gallicismes. C'était souvent fort peu de chose qui formait la ligne de démarcation, une nuance, le déplacement de l'accent, la nature d'un cas pouvant ou non, selon le sens, se passer du secours de la préposition, en un mot, une circonstance spéciale, peu apparente parfois, mais essentielle. Savoir discerner les différences plus ou moins profondes que cache une ressemblance extérieure, démêler ce qui appartient à la langue indigène et ce qui est importation du dehors, voilà le point capital.

La marche à suivre n'est donc pas douteuse : étant donnée une tournure dont la provenance est en question, il faut en poursuivre l'histoire à travers tous les auteurs où se trouvent soit la tournure elle-même, soit des tournures analogues, afin de connaître l'emploi antérieur et postérieur à celui que nous observons ; voir alors si elle s'explique par les habitudes seules du latin, comme un effet de son activité propre, si elle se tient dans les limites que la langue latine abandonnée à elle-même ne devait pas dépasser. La nature du sujet ne comporte guère qu'exceptionnellement des preuves péremptoires ; mais ce qui est en tout cas indispensable, c'est de motiver, chaque fois, le parti que l'on

prend, soit pour nier ou affirmer, soit, si les arguments opposés nous paraissent se faire équilibre, pour s'abstenir de trancher la difficulté. Les conclusions vaudront ce que vaudra le raisonnement, et, si l'argumentation n'aboutit pas toujours à des résultats décisifs, il suffit qu'elle fournisse partout le motif le plus puissant de conviction dans un sens ou dans l'autre. Puisqu'il ne peut s'agir le plus souvent que de degrés de vraisemblance, la question se pose proprement ainsi : de deux solutions dont l'une explique par le latin et l'autre par le grec l'emploi débattu, quelle est la plus probable ? à moins que, tout bien pesé, la balance ne penche d'aucun côté.

Il faut réduire à leur juste valeur les diverses objections qu'il est de mode aujourd'hui d'adresser à l'opinion qui admet, même dans une sage mesure, l'influence du grec sur le latin. On oppose à ses partisans l'état fragmentaire où nous sont parvenus les monuments de la langue latine et la pauvreté de l'ancienne littérature. Ce qui nous reste d'Ennius, Plaute, Caton, Térence, et quantité de fragments, ceux des historiens édités par Peter, ceux des orateurs par Meyer, ceux des poètes tragiques et comiques par Ribbeck, les travaux de Ritschl sur le vieux latin, les spécimens de Wordsworth, forment un ensemble qui n'est pas tant à dédaigner.

Mais ce latin archaïque ne saurait fournir par lui-même, comme on l'a prétendu, la mesure ou le contrôle de la latinité des divers emplois qui viennent en discussion. La présence d'une construction chez les plus anciens auteurs n'est pas à elle seule une preuve de sa pureté. Avant même qu'on se mît à imiter les modèles grecs, l'influence de la langue grecque a pu s'exercer, les conditions où ont lieu les emprunts de syntaxe comme de vocabulaire n'ayant pas manqué, ainsi qu'on l'a vu, à l'idiome de l'Italie. Il n'est donc pas certain que, même avant Livius Andronicus, la formation de la phrase latine ait été soustraite à l'action du grec. Com-

ment expliquer le succès si prompt et si durable des premières manifestations littéraires de la poésie latine, inspirées des modèles grecs, sinon parce que le goût de l'hellénisme, loin d'avoir été la conséquence des tentatives de Livius Andronicus et d'Ennius, existait déjà dans la péninsule italique? Quoi qu'il en soit, les Romains, lorsque les essais de leur poésie religieuse et profane ne leur suffirent plus, se mirent à l'école de la Grèce. Quant à la prose, nous avons vu que les premiers annalistes latins avaient écrit en grec, par la même raison qui, au moyen-âge, faisait adopter le latin comme langue littéraire, de préférence à la langue indigène, jugée impropre aux besoins des écrivains. Ainsi à l'influence due au contact par le voisinage des lieux, par les relations internationales, par les voyages, les guerres, le commerce, s'ajouta le sentiment qu'une forme claire mais gauche ne répondait pas aux exigences esthétiques de la littérature. Dans la recherche de l'élégance et du beau langage, on trouva d'abord plus simple de recourir aux ressources toutes prêtes offertes par la langue grecque, que de forcer la langue indigène à exposer avec grâce et souplesse, avec ampleur et cohésion, les idées et les faits. Caton lui-même, tout en revendiquant les droits de la langue nationale, n'eut garde de se priver de l'appui qu'il trouvait dans des maîtres comme Thucydide et Démosthène. Après lui, les historiens façonnèrent la prose latine en s'inspirant, pour la forme comme pour le fond, des modèles grecs, soit par l'intermédiaire d'Ennius, qui fit triompher l'hellénisme à Rome, soit par l'imitation directe, notamment vers l'époque des Gracques. On voit donc que, pendant la période archaïque, la langue littéraire des Romains, la prose comme la poésie, s'est organisée, développée, perfectionnée sous l'influence de la langue grecque. *Vieux latin* n'est donc pas nécessairement synonyme de *pur latin*. Tel exemple qu'on cite dans Ennius peut être justement une traduction soit d'Homère, soit d'Euripide. Qui peut dire que telle construction, qui ne

s'explique pas par le latin seul, et qui apparaît pour la première fois chez un écrivain connu pour avoir imité des modèles grecs, n'avait pas été employée, volontairement ou non, par Livius Andronicus dans sa traduction de l'Odyssée, qu'on faisait lire aux écoliers encore au temps d'Horace (1)? Si nous avions les pièces de la comédie grecque nouvelle imitées par Plaute et Térence, la théorie qui n'admet aucun mélange dans le latin archaïque aurait eu sans doute de la peine à s'accréditer.

Quant à dire que les poètes dramatiques latins, comiques ou tragiques, devaient viser avant tout à être compris de la foule qui assistait au spectacle, et qu'ils étaient obligés dès lors de se servir de la langue du peuple, cette observation n'a pas en réalité la portée qu'on lui prête. D'abord, pour ce qui est de Térence, nous savons qu'il ne réussit pas auprès de la masse, précisément parce que le public dont il satisfaisait les goûts était composé de cette aristocratie instruite qui lisait les originaux grecs, et était heureuse d'applaudir Ménandre ou Diphile dans la personne de leur élégant interprète (2).

Ensuite, et ce sera notre réponse à l'argument tiré de la *langue vulgaire* contre la provenance grecque, la théorie des constructions populaires manque de fondement. Nous ne connaissons qu'un latin, celui qu'on écrivait, celui de la littérature. Il n'existe pas d'ouvrage latin écrit, à proprement parler, en langue vulgaire. Nous ne pouvons pas, par conséquent, retrouver cette langue parlée par le peuple, qui n'était, d'ailleurs, qu'une variété du latin de tout le monde, plus ou moins altéré dans le vocabulaire, la pro-

(1) Ep. II, 1, 69.

(2) N'est-ce pas à l'entourage des Scipion et des Lélius, à des auditeurs au courant des mœurs d'Athènes, que Térence s'adressait quand il écrivait dans l'*Andrienne*, I, 1, 56 : « Ut animum ad aliquod studium adiungant, aut equos alere, aut canes ad uenandum, aut ad philosophos ? »

nonciation, les flexions, la syntaxe, par diverses influences tenant à l'origine, au rang, à l'éducation, à la position et aux moyens de chacun (1). Ce que les comiques voulaient écrire, c'était le bon latin, approprié naturellement aux convenances du genre et assujetti aux exigences des mètres grecs qu'ils avaient adoptés. Ce latin est de même qualité chez Plaute, Naevius, Ennius, Pacuvius, Accius, ou chez Caton et dans la prose du temps des Gracques ; il n'a rien de commun avec la langue du peuple ignorant, indépendante de toute grammaire et fourmillant de solécismes et de barbarismes sévèrement exclus de la langue écrite. Les écrivains archaïques ont été proprement les premiers classiques de la littérature romaine. Les générations suivantes ont vu en eux des garants de la bonne latinité, ce qui ne veut pas dire que tout dans leur langue soit de source authentiquement latine. Quand même nous possèderions quelque comédie complète, mime ou atellane, j'entends l'atellane littéraire du temps de César ou d'Auguste, le latin vulgaire n'en resterait pas moins un mythe, comme l'indo-européen reconstitué par Schleicher. Tout Romain qui écrivait, par cela même qu'il avait eu des maîtres de latin, qu'il s'adressait à un public lettré, visait au beau langage et ne laissait passer que par ignorance ou inadvertance des constructions non sanctionnées, soit qu'il composât une satire en adoptant la forme du vers hexamètre, soit qu'il fît un traité d'agriculture ou un roman. Pétrone ne fait pas exception à la règle, et il ne saurait être considéré, lui non plus, comme une source de la connaissance du parler vulgaire. Il était nourri d'Homère, avait lu peut-être aussi Sophocle ; il emprunte des locutions proverbiales à Aristophane et puise aux sources grecques, surtout dans Théophraste et dans la nouvelle comédie (2). C'est un écri-

(1) Cp. Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 31 sqq.

(2) Cp. Bücheler, préface de son édition de 1862, p. IX ; A. Collignon, *Étude sur Pétrone*, p. 312.

vain lettré qui raille la langue populaire plutôt qu'il ne la décrit, et qui se sert, pour son compte, d'un style formé selon les règles de l'école.

On a encore voulu voir un spécimen de la langue vulgaire chez les auteurs du *Bellum Africum* et du *Bellum Hispaniense*, qui étaient, dit-on, peu cultivés et peu capables d'une forme correcte et élégante. Or, voici que M. Wœlfflin désigne le latin du *Bellum Africum* non plus par l'épithète de *vulgaire*, mais par celle d'*archaïque*, ce qui est tout différent. Il admet contre Nipperdey la tradition des bons manuscrits qui donnent le génitif au lieu de l'ablatif absolu dans *Bell. Hisp.* 14, 1 : *eius praeteriti temporis*, et voit dans cet emploi un hellénisme, comme l'avait fait Dübner (1). N'a-t-on pas même avancé que, « si l'auteur du *Bellum Hispaniense* a pu écrire : *quod factum licet necopinantibus nostris esset gestum*, si par conséquent il ne sentait pas que *licet* est une forme de présent, cela prouve seulement que sa langue maternelle n'était pas le latin, mais le grec » (2). Enfin Kœhler, auquel nous devons la principale étude sur la langue du *Bellum Africum* et du *Bellum Hispaniense*, n'hésite pas à reconnaître un hellénisme dans l'emploi que fait l'auteur du *B. Africum* de l'accusatif de relation avec un participe passé passif (3).

Il faut s'entendre aussi sur ce qu'on appelle le *langage familier*, autrement dit la langue parlée, non plus par le peuple, mais par les gens cultivés. C'est à cette variété qu'on rapporte certains tours, d'une correction moins sévère, qu'on rencontre dans les lettres de Cicéron, chez Cornélius Népos, Salluste, Tite-Live et même César. Et d'abord, comment concilier ce prétendu laisser-aller de la conversation, qui serait le caractère des tournures en question, avec les habitudes de purisme de l'époque de Cicéron, avec la phrase

(1) *Archiv für lat. Lexikogr. u. Gramm.* IX, 1894, p. 46.
(2) *Ibid.* VIII (1892), p. 306.
(3) *Acta sem. Erlang*, I, p. 430.

oratoire propre au style latin? L'abandon du style n'est-il pas plus apparent que réel, au moins dans une grande partie de la correspondance de Cicéron? Quant à ses lettres à Atticus, la langue dans laquelle elles sont écrites garde, en somme, le caractère qu'elle a pris au contact de la rhétorique, avec plus de liberté assurément. Mais ce relâchement était précisément favorable à la manifestation du goût très vif de Cicéron pour la langue grecque, d'autant plus que dans ses discours il surveillait davantage sa plume. Avec un demi-Grec comme Atticus, qui devait avoir quelque peu désappris le latin pendant son séjour prolongé à Athènes, il se sentait à l'aise pour admettre dans la trame de son style ces éléments hétérogènes qu'il n'est pas toujours parvenu à exclure même de ses ouvrages les plus soignés. Il écrit à son ami qu'il s'exerce en grec et en latin sur des questions de politique, discutant le pour et le contre, et que cela l'aide à dissiper son chagrin. Il n'hésite pas à se servir du mot ἀχαριστία (1) faute d'un substantif latin équivalent, et préfère souvent l'expression grecque, même quand sa propre langue n'est pas en défaut. Il accueille les souvenirs grecs, proverbes et vers entiers, que sa mémoire lui dicte en abondance. Parfois des formations ou des locutions hybrides lui sont suggérées par le voisinage des mots grecs qui côtoient les mots latins : ainsi τὸ νεμεσᾶν interest τοῦ φθονεῖν (2), d'après διαφέρει τοῦ; φιλοσοφητέον et istos consulatus non flocci facteon (factéon) (3). Cette langue, mélangée de grec et de latin, était celle qui avait cours dans la haute société romaine, de même que la langue des salons, au XVIIIe siècle, était, chez les Allemands, un composé du français et de l'idiome national. La conversation, dans l'élite de la

(1) *Ad Att.* IX, 7, 4.
(2) *Ibid.* V, 19, 3.
(3) *Ibid.* I, 16, 13.

population romaine, devait être émaillée de locutions grecques, le grec étant, comme on l'a vu, pour l'aristocratie et la bourgeoisie cultivée, moins une langue étrangère qu'une seconde langue maternelle. Dès lors, *langage familier* ne saurait être opposé à *langage hellénisant*. Les constructions rencontrées même dans des écrits qui sont proprement des confidences, qui reproduisent réellement les tours qu'on employait en parlant, ne sont pas nécessairement à l'abri de tout soupçon d'hellénisme. Ce langage familier, celui de la bonne société encore plus que celui du peuple ignorant, devait être ouvert aux influences étrangères, aux façons de s'exprimer propres à la langue grecque, dont l'action n'était plus contrebalancée ici par la surveillance sévère qui maintenait relativement pure la prose des œuvres littéraires. Nous ne connaissons pas plus en réalité le *sermo cottidianus* que ce qu'on désignait par *sermo vulgaris*, *plebeius*, *usualis*, *proletarius*, *rusticus*, *subrusticus*, *inconditus*, sans parler de l'*oppidanum dicendi genus* ou de la *peregrinitas* des provinciaux. Il ne doit pas subsister davantage d'équivoque sur le soi-disant *africanisme* : l'un de ses partisans les plus convaincus d'abord déclare aujourd'hui que ce qu'on appelle le *latin africain* est pour la plus grande partie le style de rhéteur propre à Apulée (1).

On ne fait pas moins fausse route en opposant systématiquement à la provenance grecque l'argument de la parenté

(1) K. Sittl, *Jahresber. üb. die Fortschritte der Klass. Alterthumsw.* Bd. 43 (1892), p. 236. Mon manuscrit était déposé lorsque j'ai pris connaissance de ce compte-rendu. J'ai été heureux d'y voir la confirmation de mes idées sur les hellénismes et une adhésion à la critique faite par M. Max Bonnet, dans sa thèse sur *le latin de Grégoire de Tours*, de l'opinion courante sur le latin vulgaire et le latin d'Afrique. J'ai mis à profit, de mon côté, soit le compte-rendu de K. Sittl, soit son article publié dans les *Jahrb. f. class. Philol.* Bd. 142, p. 142.

de race. Le grec et le latin descendant d'un ancêtre commun, l'activité créatrice de l'un a dû avoir, dit-on, beaucoup d'affinité avec celle de l'autre ; en raison des rapports étroits qui existent entre les deux langues, la production d'un fait de syntaxe a pu être la même dans l'une et dans l'autre. Mais les résultats dus à la coordination et à la comparaison des diverses langues de la même famille sont souvent contestables. En tout cas, autre chose est la valeur étymologique d'un emploi, autre chose sa fonction à l'époque historique (1). Partir de cette idée que chaque langue de la famille indo-européenne doit posséder à son compte propre tous les faits de syntaxe qui se présentent dans les idiomes frères, sanscrit, zend, celtique, slave ou gothique; vouloir imposer au latin les constructions du grec, en invoquant une période préhistorique de vie commune, c'est une erreur d'autant plus dangereuse qu'elle se donne un air scientifique, et qui en a imposé à quelques-uns, trop facilement séduits par les arguments que la grammaire comparée leur paraissait fournir contre la théorie des hellénismes. En fait, des emplois primitivement communs un certain nombre ont été refoulés en latin par d'autres d'une espèce différente, tandis qu'ils se sont maintenus en grec, et inversement. A mesure que la langue latine croissait, il se faisait dans son sein un travail de sélection, les constructions anciennes tendant à disparaître pour faire place à d'autres amenées par un besoin de plus en plus impérieux de logique, de clarté, d'exacte subordination, et par les convenances du génie romain, dont nous voyons les divers éléments harmonieusement fondus, vers la fin de la république, dans la prose de Cicéron et de César.

On prétend que ces tournures, communes à l'origine au grec et au latin, rejetées par la prose classique des Romains,

(1) Cp. Max Bonnet, *ouvr. cité*, p. 646 et note 3.

tandis qu'elles se sont conservées dans la prose littéraire grecque, auraient été maintenues par le peuple et les poètes. Nous n'en pouvons pas juger pour ce qui est de la langue populaire, puisque, comme on l'a vu, elle n'est pas représentée dans les œuvres écrites en latin qui nous sont parvenues. Aussi bien il resterait encore à prouver que cette langue du peuple n'avait pas pris les tournures en question, soit à la langue littéraire, soit directement au grec.

Quant à la langue poétique, c'est par esprit de système qu'on méconnait son développement historique. Déjà, à l'époque de Cicéron, la nouvelle école des poètes, dont faisaient partie Catulle avec Calvus, Helvius Cinna et tant de jeunes aristocrates, avait eu pour principe l'imitation de la poésie grecque. Bien que nous n'ayons que peu de restes de la poésie lyrique éolienne et ionienne, et que nous ne connaissions pas, dans toutes ses variétés et dans toutes ses formes, cette poésie à laquelle se rattachent les noms d'Antimaque de Colophon, Callimaque, Philétas, Euphorion, Hermésianax, Apollonius de Rhodes, Nicandre de Colophon, Parthénios, cependant l'influence de l'alexandrinisme et du lyrisme grec se laisse assez clairement reconnaître chez Catulle, pour qu'elle puisse servir à expliquer certaines des particularités de sa syntaxe. Dès cette époque, la préoccupation de la forme passe avant celle du fond. L'imitation du grec devient de plus en plus un des ornements obligés du style ; elle n'est plus seulement la conséquence de causes naturelles ; elle répond à un dessein littéraire, à la *fashion* ou à la mode. Au lieu de résister aux tours et aux formes qui donnent à la phrase poétique la couleur grecque, on les accueille volontiers, on les recherche même : telle est la poésie latine de l'âge d'Auguste. Elle a subi le contre-coup de deux grands faits dont on ne saurait méconnaître l'importance pour la question qui nous occupe : la disparition pendant les guerres civiles des vieilles familles romaines, profondément imbues de l'esprit national et

gardiennes de la langue comme des autres traditions ; le passage de la république à la monarchie et ses conséquences pour la marche de la littérature. C'est à un public restreint et choisi que s'adressent alors les productions de la poésie latine ; les poètes de ce temps sont des artistes en style, travaillant pour l'avenir et préparant l'instrument dont les écrivains de l'époque impériale, les historiens surtout, se serviront pour se tailler une langue personnelle sur ce nouveau patron. On n'a qu'à comparer un fragment des *Origines* de Caton avec un passage du *de Republica* de Cicéron et un chapitre de Tite-Live et de Tacite (1), pour se faire une idée des profonds changements sociaux dont la prose des deux derniers auteurs est le reflet.

Peut-on admettre, après ce qui a été dit de la langue poétique latine, que l'idiome proethnique lui ait servi de point d'appui principal, lorsqu'elle s'écarte, dans Catulle, Virgile, Horace, Properce, des règles établies par Cicéron et César ? et, si ces écarts correspondent avec les habitudes de la langue grecque, dira-t-on que c'est une pure rencontre ? Quelle apparence que les poètes en question se souvinssent de la valeur originelle des formes nominales ou verbales qu'ils employaient en ne tenant pas compte des groupements et des convenances de la prose classique ? Ou bien prétendra-t-on que ce qui avait été vivant dans la conscience des Italiotes, avant qu'ils ne se séparassent des Grecs, était resté à l'état latent, chez les Latins, dans les régions obscures de l'inconscient, pour passer de la puissance à l'acte dans tel emploi irrégulier du datif ou de l'infinitif que présente Virgile ou Horace ? est-ce dans la survivance d'un locatif originel que l'un trouvera sa véritable explication, et l'autre dans le regain d'activité d'une forme nominale étymo-

(1) Cp. *Dial. de Or.*, 20 « Exigitur iam ab oratore etiam poeticus decor, non Accii ant Pacuuii ueterno inquinatus, sed ex Horati et Vergili et Lucani sacrario prolatus ».

logiquement au datif? Qu'on invoque l'idiome proethnique pour faire mieux comprendre la facile introduction dans la langue des poètes latins de ces constructions étrangères à la prose classique, cela n'a rien que de raisonnable; mais il y a loin de là à dire qu'elles sont de provenance latine; les appeler systématiquement des *licences poétiques* est une erreur de méthode non moins grave que de voir des *vulgarismes* dans certaines tournures, d'un usage courant en grec, qu'on rencontre pour la première fois chez un écrivain tel que Salluste, connu pour avoir eu Thucydide et Démosthène comme modèles, et pour avoir, selon le témoignage même de Quintilien (1), employé beaucoup de tours qui sont transportés du grec en latin.

La syntaxe d'Horace ou de Virgile peut assurément se légitimer, si l'on veut, par la nature même du style poétique, par son éloignement pour les constructions plus précises, plus complètes, mais trop lentes et trop ternes de la prose, par la recherche de la concision, par les convenances de la métrique, par le goût d'une phrase plus rythmique. Nous le contestons aussi peu que le fait, facile à observer, du retour, dans la période avancée d'une langue, aux façons de s'exprimer caractéristiques des époques primitives, où l'on coordonne les idées avant d'apprendre à les subordonner, où l'on se contente d'indiquer leurs rapports dans la phrase de la manière la plus simple, la plus générale, la plus indéterminée. Nous admettons que les mouvements de l'âme, qui se reflètent dans une manière nouvelle de rendre la pensée, soient les mêmes chez tous les hommes qui parlent ou écrivent; que les mêmes faits psychiques, qui ont eu lieu dans l'âme des ancêtres les plus reculés, puissent se reproduire dans celle de leurs descendants les plus éloignés; que la force vitale du langage ait sa source dans l'inconscient, et que les écrivains latins, dont

(1) IX, 3, 17 ex graeco translata Sallustii plurima.

nous avons à expliquer la syntaxe particulière, aient obéi à cette impulsion mystérieuse (1). L'explication psychologique, tant qu'elle se borne à nous révéler ces mouvements de l'âme qui ont précédé et provoqué la tournure nouvelle, à nous faire pénétrer dans ce laboratoire intérieur où s'opèrent les associations, les combinaisons infinies qui se manifestent par la parole extérieure, orale ou écrite, ne peut être accueillie qu'avec un vif intérêt. Mais si elle va jusqu'à prétendre être partout *toute* l'explication, on est en droit d'objecter qu'elle laisse précisément sans réponse la question qui nous intéresse ici : où est, chaque fois, le point de départ le plus probable de ces mouvements de l'âme qui ont amené un écart de la construction latine régulière ? Est-il en grec ou en latin ? Quel a été le modèle de ces emplois insolites, où l'analyse nous fait reconnaître le travail secret de la pensée ? Jusqu'à quelle limite peut-on vraisemblablement admettre que la locution, soupçonnée d'avoir passé du grec en latin, est suffisamment légitimée par l'explication psychologique ? Car d'exclure les tournures qu'on reconnaît être des imitations voulues ou inconscientes du grec, du nombre de celles qu'on peut expliquer comme étant l'effet des mobiles cachés qui dirigent l'esprit humain, c'est une distinction arbitraire et, selon nous, fausse (2). La seule chose, essentielle celle-là, qui sépare la tournure empruntée de la tournure spéciale à la langue qu'on observe, c'est justement que la première ne porte pas la marque du génie particulier de cette langue, de son aptitude à grouper les mots selon ses habitudes antérieures, ou à glisser d'une direction dans une autre sans sortir de ses voies propres, et à construire des composés nouveaux par son activité seule, en usant de ses ressources avec la plus grande liberté, mais aussi avec un

(1) V. Ziemer, *Junggrammatische Streifzüge*, Colberg, 1883, p. 37, 43.

(2) C'est le tort de Ziemer. Cp. *Ouvr. cité*, p. 62.

droit dont peuvent faire foi les documents de son passé. Ce sont ces traits qui caractérisent le latin, à la différence du grec, avec lesquels il faut s'être assez familiarisé par l'étude de son développement historique, pour pouvoir les reconnaître là où ils sont, sans s'obstiner à les voir dans les tournures qui reproduisent visiblement l'empreinte de l'esprit grec.

Lorsqu'Horace écrit : *Laborum decipitur*, *regnauit populorum*, *desine... querelarum, abstineto... irarum*, et Virgile : *Iustitiaene prius mirer te*, l'explication psychologique nous montrera dans *laborum decipitur* l'équivalent de *laborum obliuiscitur*, dans *regnauit populorum* celui de *regem esse populorum*, dans *desine querelarum* celui de *finem facere querelarum*, dans *abstineto irarum* celui de *abstinens esto irarum*. Mais quel est le modèle de ces constructions ? le latin tendait-il par lui-même à employer le génitif avec ces verbes ? Ces associations et ces assimilations se sont-elles produites pour la première fois spontanément dans l'âme d'Horace ou de Virgile, ou dans celle d'un écrivain grec ? Ces tournures ne reproduisent-elles pas l'empreinte des emplois semblables du grec, où ψεύδεσθαι βασιλεύειν παύεσθαι ἀπέχεσθαι s'adjoignent régulièrement un nom au génitif, tandis que les verbes correspondants du latin, qui a conservé l'ablatif, requièrent soit ce dernier cas, soit une construction spéciale, comme *regnare apud aliquem ?* C'est proprement en grec qu'est le type de ces hardiesses de Virgile et d'Horace ; c'est le grec qui a été éminemment susceptible de ces modifications et de ces perturbations dont l'analyse psychologique nous donne la clef ; c'est là que s'est le plus exercée l'influence des motifs secondaires sur les analogies générales de la langue, grâce à cette *mira Graecorum celeritas cogitandi* dont parle G. Hermann, et à cette liberté qui contraste si fortement avec l'esprit de discipline et de logique propre à la langue latine. C'est vraiment en grec qu'est le domaine de ce que Ziemer appelle le *moment psychologique*, et que

nous désignerions plus volontiers par le nom de *syntaxe intérieure*. Cette disposition à suivre librement et hardiment les mouvements de l'âme, à se laisser déterminer par des influences qui troublent la marche régulière de la phrase, au lieu de suivre les tendances dominantes de leur langue et ses habitudes d'agencement rationnel et méthodique, les poètes de l'âge d'Auguste l'avaient acquise ou développée dans leur commerce continuel avec les modèles grecs. Lorsqu'à l'époque des Saturnales, Horace, pendant le temps de sa retraite à la campagne, lisait et relisait Platon, Ménandre, Eupolis, Archiloque, dont il avait eu soin de mettre un exemplaire dans son sac de voyage, en même temps que la lecture du Gorgias satisfaisait et fortifiait son goût pour la forme dramatique et qu'elle déposait dans sa mémoire des souvenirs toujours prêts à reprendre vie, elle laissait dans son esprit les germes de cette syntaxe intérieure, d'inspiration toute grecque, qui se manifeste à nous dans celles de ses constructions dont le latin seul ne peut pas rendre compte. C'étaient ses auteurs favoris, les lyriques comme Alcée, Simonide, Anacréon, Stésichore, Pindare, qui, pendant qu'il en savourait la poésie mélancolique ou joyeuse ou grave, traçaient à son insu dans son cerveau l'ébauche des tournures à venir : ils développaient en lui, par l'exemple de leur style, l'aptitude à modifier le plan de la phrase latine selon le modèle grec, et à donner comme point d'appui à ses créations, non seulement l'analogie de sa langue maternelle, mais aussi, tantôt concurremment, tantôt exclusivement, celle de l'idiome étranger : c'étaient eux qui, dans la composition laborieuse de ses odes, lui soufflaient tout bas des groupements de mots inconnus du latin ou même contraires à son génie, et le lançaient dans les voies qu'ils avaient librement suivies eux-mêmes pour faire rendre à leur langue souple et toujours prête les mouvements de leur âme, les nuances de leur sentiment ou les fantaisies de leur humeur. Des poètes comme Horace, Virgile, Properce,

Ovide, étaient tellement saturés de grec, tellement habitués à parler mentalement en grec, quand ils élaboraient une ode, un développement épique ou une élégie; ils vivaient dans une atmosphère si imprégnée d'hellénisme, et dans un temps où la langue nationale était si peu défendue contre tout ce qui pouvait altérer sa pureté, que les constructions grecques qu'ils employaient n'étaient plus proprement étrangères pour eux. Complètement assimilées à leur goût, elles faisaient partie de la substance de leur pensée ; elles venaient sous leur plume comme étant les plus adéquates à leurs conceptions, les plus conformes à la disposition de leur esprit. C'est donc à tort, selon nous, que le regretté Riemann définissait l'hellénisme « une imitation *voulue* de la syntaxe grecque, la *tentative* que fait un écrivain d'introduire dans sa langue une construction qui était jusqu'alors inconnue à cette langue et qu'il emprunte au grec. » L'hellénisme n'était pas plus nécessairement voulu que ne l'est le gallicisme qu'un écrivain allemand mêle à sa langue et qu'il doit surtout à ses lectures. Mais ce n'est qu'une question de mots. Ce qui importe, ce sont les principes qui doivent diriger la recherche des hellénismes, et la détermination des caractères auxquels on les reconnaîtra.

Ces principes sont, en résumé, les suivants :

Une construction qui est fréquente en grec, rare en latin, et qui n'a pas été accueillie par la prose classique n'est pas pour cela un hellénisme.

Une construction qui n'apparaît pas pour la première fois chez les poètes, mais se trouve déjà dans l'ancienne prose ou chez les comiques, n'est pas du même coup affranchie de tout soupçon d'hellénisme.

Qui dit hellénisme, ne dit pas seulement, ni nécessairement, imitation voulue de la syntaxe grecque, sans analogie en latin.

Les théories qui invoquent l'*idiome proethnique*, le *vulgarisme*, les *licences poétiques*, les *latinismes libres*, l'*ex-*

*plication psychologique* sont, quand on les oppose à la doctrine de l'hellénisme, des artifices et des trompe-l'œil.

Nous ne connaissons que le latin de l'époque historique et seulement celui des textes écrits ou gravés. Son développement littéraire n'a jamais été complètement soustrait à l'influence de la langue grecque.

Le latin de la période archaïque n'est donc pas *absolument* du pur latin. Toutefois les constructions de l'ancienne langue ont, en principe, leur explication naturelle dans la syntaxe primitive, caractérisée par une moindre détermination des mots dans la proposition, et des propositions dans la phrase.

La prose qu'on appelle classique est celle à laquelle a abouti, *parallèlement à l'action de la langue grecque,* le travail de limitation et de subordination que Cicéron et César ont accompli, en fournissant le type du latin régulier,

La langue poétique, d'où il convient d'exclure celle des comiques, est caractérisée par des constructions non conformes aux règles établies par Cicéron et César. Il s'agit de rechercher si ce sont des archaïsmes, si elles se renferment dans les limites des formations analogiques et reproduisent le même type, proprement latin ; ou bien si elles dépassent les bornes auxquelles le latin s'était arrêté, et sont absolument différentes de ce qu'il avait développé par lui-même. D'après ce que nous avons vu dans l'examen des tournures allemandes soupçonnées d'être des gallicismes, nous aurons à nous demander quels caractères la locution discutée devrait présenter pour être légitimée en latin ; si elle a ces caractères, ou si elle en révèle à l'analyse de tout différents. Dans ce dernier cas, étant donné qu'elle reproduit le type grec, nous conclurons que c'est à l'influence du grec que l'écrivain a cédé, et qu'à ce moment il avait présent à l'esprit, non le modèle latin, mais le modèle grec. Ici encore ce qui témoigne de cette influence peut être peu de chose, un pluriel mis à la place du singulier habituel, le positif

employé là où le comparatif n'aurait rien eu de choquant ; c'est assez cependant pour nous autoriser à mettre dans les désignations que nous employons une distinction qui existe dans les choses, au lieu de tout confondre sous la même rubrique. *Quand nous disons* HELLÉNISME, *nous voulons dire que la construction n'est pas, à la place où nous la rencontrons, ce que nous attendions, qu'elle en est même toute différente, et que, ne pouvant pas être naturellement légitimée en latin, elle a sa justification propre dans la construction grecque correspondante dont elle est imitée, soit directement et sans être préparée par quelque tour analogue, soit en s'aidant de ce point d'appui.* Les raisons principales qui peuvent expliquer l'introduction d'un hellénisme, c'est, outre l'analogie, le manque de certaines ressources précieuses comme l'article, le participe du verbe *esse*, etc.; chez les poètes, le goût pour une forme plus rhythmée, la concision du tour, les commodités de la métrique.

Nous distinguerons de ces cas ceux où l'action du grec ne s'est exercée que pour ramener dans la langue poétique et dans la prose de l'époque impériale, ou pour maintenir, quand ils tendaient à disparaître, des tours de l'ancien latin, ou pour accélérer le mouvement commencé dans le latin même ; à moins qu'il ne s'agisse de tours qui, dans la langue archaïque elle-même, ne se justifient bien que par l'imitation du grec.

Les exemples d'hellénismes les plus manifestes seront ceux où se trouveront réunies les conditions suivantes : manquent à l'ancienne langue, sont calqués sur un modèle grec, et apparaissent pour la première fois chez un écrivain qui a imité les grecs. On verra des indices très significatifs, sinon des preuves, dans le fait qu'une tournure, d'un usage courant en grec, ne devient fréquente que juste au moment où le grec a agi le plus fortement sur le latin, et qu'elle se rencontre, en quelques pages, un grand nombre de fois, chez un auteur qu'on sait avoir eu toujours un œil ouvert sur les *exemplaria graeca*.

Les témoignages, malheureusement trop rares, des anciens, rhéteurs, grammairiens ou scoliastes, pourront apporter de précieuses lumières : ils devront, en tout cas, être l'objet d'une critique exacte.

On aura une autre indication importante dans le nombre des mots grecs, qui atteignent en latin le chiffre de 6950; de plus, tandis qu'anciennement ils recevaient la marque nationale, ils se multiplient à l'âge d'Auguste, sans être latinisés ; à partir de Lucilius *Hiberes* remplace *Hispani* dans la poésie latine ; selon le témoignage de Censorinus (1), Virgile appelle *Hesperos* l'étoile que Plaute désignait par *Vesperugo* et Ennius par *Vespera*. L'emploi des flexions grecques est encore plus significatif : les Anciens l'avaient déjà reproché à Accius. Catulle emploie le datif pluriel en *sin*, et l'on trouve, surtout dans la poésie du temps d'Auguste, des accusatifs comme *Cyclopa*, *Acheronta*, *Agamemnona*, d'autres en *in*, *yn*, *as*, des génitifs en *-os*, avec cette circonstance qu'Horace emploie dans les *Satires* les formes *Europam*, *Penelopam*, tandis que dans les *Odes* il écrit *Europen*, *Penelopen*.

Certains passages ont une importance particulière, comme ceux qui présentent une traduction du grec ou qui rapportent la pensée d'un Grec.

Un auteur comme Ammien Marcellin, d'origine grecque, peut fournir sinon des preuves directes, du moins la confirmation de celles sur lesquelles on aura fondé l'admission d'un hellénisme. Le latin de l'Église, la traduction latine de la Bible (2), les fragments des juristes antérieurs à Justinien (3), dont on a vu que quelques-uns avaient paru révéler

(1) *De die nat.* c. 24, p. 71.

(2) Koffmane, *Geschichte des Kirchenlateins*, Breslau, 1879 et 1881. — Rœnsch, *Itala und Vulgata*. Marburg et Leipzig, 1869. (La IVe partie traite des hellénismes.)

(3) V. W. Kalb, *das Juristenlatein*, 2 Aufl., Nürnberg, 1888. — Id., *Roms Juristen, nach ihrer Sprache dargestellt*, Leipzig, 1890 ; cp. Schmalz, *Jahrb. f. class. Philol.* 143, p. 215 sq. — *Archiv für lat. Lexik.* Bd. I, p. 82.

leur origine grecque par le grand nombre de leurs hellénismes, des ouvrages comme le roman d'Apollonius de Tyr, qui est une traduction du grec, tout cela pourra servir à renforcer l'argumentation et à procurer au besoin de nouvelles raisons.

Mais ce qui est indispensable, c'est l'exacte interprétation des passages débattus, appuyée sur une solide connaissance de la grammaire grecque et de la grammaire latine, et éclairée par le goût. S'il est nécessaire de peser chaque fois avec le plus grand soin le pour et le contre, il faut se garder d'abuser de l'analyse ; il convient de se défier de notre sentiment, mais non pas de l'étouffer complètement ; l'explication naturelle doit prévaloir sur tous les arguments dont nous avons fait la critique, et être résolument admise, quand les considérations qui plaident en faveur de la provenance grecque ont un tel poids qu'elles emportent la balance pour tout esprit non prévenu.

# CHAPITRE PREMIER

## EMPLOI DES CAS

### I. — Le Nominatif et le Vocatif

Vechner croyait que parfois un cas est mis, d'après le modèle grec, à la place d'un autre cas. Il donne à cette espèce d'énallage le nom de *heterosis* (1), et distingue deux sortes de la figure en question, dans l'emploi du nominatif et du vocatif :

I. Nominatiuus, qui uocatiuo Atticis similis est, pro uocatuio etiam Latinis quandoque ponitur.

II. Vocatiuus contra pro nominatiuo ponitur.

I. — Des exemples qu'il cite il faut d'abord retrancher ceux où *l'heterosis* ne paraissait exister que par suite d'une mauvaise leçon :

Virg. *En.* I, 734 :

Adsit laetitiae Bacchus dator (non *adsis*).

Cic. *De Or.* II, 62, 253 : Quid Decius? Nuculam an confixum uis facere ? (*Decius* n'est donc pas mis pour *Deci*).

Virg. *En.* XII, 192 :

Socer arma Latinus habeto.

C'est à tort que Vechner ajoute : pro *Latine*.

(1) *Veehneri Hellenolexias siue parallelismi graecolatini libri duo;* rec. Heusinger, Gothae, 1733, p. 240 sqq. (chap. XIII). Les grammairiens anciens appelaient ordinairement cette figure *antiptosis*,

Quant aux autres exemples que Vechner ramène à l'imitation du grec, ne peuvent-ils pas s'expliquer par le latin même?

Aussi bien, le nominatif et le vocatif ne sont pas proprement des cas. Le nominatif n'exprime aucune relation particulière: il désigne seulement celui qui est le centre de l'action indiquée par le verbe, tandis que le vocatif, servant à appeler ou à apostropher, reste en dehors de tout rapport grammatical avec les autres parties de la proposition (1) : c'est là toute la différence qui distingue le vocatif du nominatif. L'emploi du premier de préférence au second était si peu nécessaire que, dès l'époque primitive, on les voit confondus dans la même forme pour les noms neutres, les pronoms personnels et les pronoms démonstratifs ; au pluriel, pour tous les substantifs ; au singulier, pour ceux de certaines déclinaisons et pour quelques-uns de la déclinaison en *o* (2). Rien d'étonnant que le nominatif ait pu souvent faire fonction de vocatif, emploi qui parait remonter jusqu'à l'idiome proethnique (3). Le nominatif, comme son nom l'indique, nommait purement et simplement la personne ou la chose en question (4). Il présentait à la pensée l'idée du substantif comme expression abrégée ou indication d'un jugement, sans qu'une proposition complète fût formée : c'est ce qu'on voit dans cet exemple d'Homère : δημοβόρος βασιλεύς, ἐπεὶ οὐτιδανοῖσιν ἀνάσσεις (A 231), où δημοβόρος βασιλεύς n'est pas mis comme le croyait Vechner, pour δημηβόρε βασιλεῦ, mais où l'analyse nous révèle l'équivalent de δημηβόρος εἶ βασιλεύς. Ainsi s'explique aussi le nominatif, qu'on trouve, aussi bien que l'accusatif, dans les excla-

(1) Cp. Brugmann, *Griech. Gramm.*, dans Iwan Müller, *Handb.* II (2e éd.), p. 202. Delbrück, *Synt. Forsch.* IV, p. 78. D. Pezzi, *La lingua greca antica*, Torino, 1888, p. 184, note 1.

(2) Cp. Victor Henry, *Précis de grammaire comparée*, p. 194.

(3) Delbrück, *Synt. Forsch.* IV, p. 28.

(4) Schmalz, *Latein. Synt.*, dans Iw. Müller, *ibid.* p. 412.

mations telles que : O frustra mihi *suscepti labores* (Cic. *Mil.* 34, 94) = O les travaux que je me suis imposés en vain, tout comme : O... susceptos labores ; O *fortunatus* (fortunatum) *adulescens* (adulescentem) = O l'heureux jeune homme. Mais lorsque Cicéron écrit : O *fortunate* adulescens (*p. Arch.* 10, 24), c'est que la pensée a été conçue non plus comme une exclamation contenant un jugement, mais comme une apostrophe : ô toi, heureux jeune homme. Or, celui qui parle est maitre de passer d'une forme à l'autre selon la nuance de sa conception, de commencer par le vocatif et de continuer par le nominatif ou inversement, soit à cause de la similitude fréquente des deux cas, soit que, dès l'origine, le vocatif, représentant un membre de phrase à part, n'ait pas paru comporter d'ajustement à l'aide d'une conjonction copulative (1), soit que l'apostrophe ne porte que sur le premier ou les premiers mots de la proposition, le reste étant ajouté en apposition pour développer les motifs de l'appel ou de l'apostrophe, et les mots au nominatif suggérant l'idée d'une proposition relative où ils ont leur justification (2) :

Plaut. *Stich*, 764 : Tu interim, *meus oculus*, da mihi sauium. *meus oculus* est en dehors de l'apostrophe, il équivaut à : qui es meus oculus (3).

(1) Hom. Γ, 277.

Ζεῦ πάτερ Ἴδηθεν μεδέων κύδιστε μέγιστε
Ἠέλιός θ' ὃς πάντ' ἐφορᾷς.

Apollonius Dyscole appelle cet emploi τὸ Ἀττικὸν σχῆμα (*de constr.* 3, 7).

(2) Dans Hor. *Od.* II, 7, 5, Pompei, meorum prime sodalium; id. *Ep.* 1, 1, 1, prima dicte mihi, summa dicende Camena, Maecenas ; Catull. 77, 1, Rufe, mihi frustra ac nequiquam credite amice ; Prop. II, 12, 2, Lectule, deliciis facte beate meis, l'apposition ou le complément distinctif, adjectif ou participe, fait partie grammaticalement de l'apostrophe.

(3) Cp. *Cas.* 1, 49, sine, amabo, te amari, *meus festus dies*, *meus pullus passer*, mea columba, mi lepus.

Cp. Hor. *Art. Poet.*, 291-2 :

Vos, o *Pompilius* sanguis.

Virg. *En.* II, 834-5 :

tu parce, genus qui ducis Olympo;
Proice tela manu, sanguis *meus !*

Mart. VI, 80, 9 :

Et tu romanae *iussus* iam cedere brumae,
Mitte tuas messes.

Pers. 1, 61 :

Vos, o *patricius* sanguis.

Avec l'idée du pronom à suppléer, Pl. *Asin.*, 664 :
Da, *meus ocellus*, mea rosa, mi anime, da, mea voluptas, Leonida, argentum mihi.

Cp. *Pers.*, 165. *Most.*, 311. Hor. *Sat.* II, 7, 69 :

Quaeres quando iterum paueas iterumque perire
Possis, o totiens *seruus*

(= Tu qui totiens seruus es. Ὦ σύ, ὁ τοσαυτάκις δοῦλος ὤν).

Id. *ibid.* II, 2, 107 :

O *magnus* posthac inimicis risus !

Lucan. II, 116 :

Degener o *populus*

(non pas, comme dit Vechner, « pro *popule* », mais, selon la juste remarque d'Heusinger, = Tu qui es populus degener.)

Avec un substantif au vocatif :

Ov. *Her.* 14, 73 :

Surge, age, Belide, de tot modo fratribus *unus*.

Virg. *En.* I, 664 :

Nate, meae uires, mea magna potentia *solus*

(= tu qui solus es, μόνος ὤν).

Pareillement, le nominatif n'a rien que de régulier dans Prop. II. 1, 14 :

Tu criminis auctor,
*Nutritus* durae, Romule, lacte lupae.

Juv. 4, 24 :

Hoc tu (suppl. fecisti ou audes)
*Succinctus* patria quondam, Crispine, papyro !

L'apostrophe n'est pas étendue à l'apposition, et les nominatifs présentent à l'esprit l'idée de cette apposition comme équivalant à une proposition relative abrégée, dont le développement ne ferait qu'alourdir la phrase.

Ailleurs le nominatif peut s'expliquer par une anacoluthe qui consiste à passer de la troisième personne à la deuxième, ou par un effet de la concision, la forme verbale requise par une partie de la phrase étant omise.

Virg. *En.* XI, 464.....

Equitem, *Messapus*, in armis,
Et cum fratre *Coras*, latis diffundite campis ;

*diffundite* au lieu de *diffundant*.

Id. *Buc.* 7, 45-47 :

Muscosi fontes, et somno mollior herba,
Et quae vos rara uiridis tegit *arbutus* umbra,
Solstitium pecori defendite.

Il est aisé de suppléer l'idée de *defendat* qui convient proprement à ce qui est dit de l'arbousier (1).

D'autres causes ont pu agir concurremment, comme dans le passage précédent de l'Enéide : Servius fait observer qu'en mettant *Messapus*, Virgile a évité l'homœoteleuton *Voluse, edice*, *Messape*. Selon le même commentateur, la forme *Messapus* pourrait avoir servi anciennement de vocatif (2). C'est surtout le cas des noms communs en *-ius*, dont le vocatif en *-i* ou en *-ie* n'est souvent attesté par aucun document. Cette explication pourrait donc suffire à rendre compte du nominatif dans des exemples tels que

(1) Littéralement : sources couvertes de mousse, herbe plus douce que le sommeil, et *(lui aussi) l'arbousier qui*.....

(2) « Messapus autem, ut diceret, uitauit ὁμοιοτέλευτον. Nam uitiosum erat Voluse edice Messape. Ergo Messapus aut antiquus uocatiuus est ; aut certe nominatiuus est pro uocatiuo ; quamquam possit etiam nominatiuus esse, ut sit Messapus et Coras equitem diffundite pro diffundant. »

Virg. *En.* VIII, 16-17 :

Semper honore meo, semper celebrabere donis,
Corniger hesperidum *fluuius* regnator aquarum (1)

s'il n'était déjà justifié par ce fait que l'apposition ne fait plus partie de l'apostrophe (tu, o Thybri), mais ajoute un éclaircissement.

Ces emplois du nominatif, mis en apparence pour le vocatif, sont par conséquent, dans la langue poétique et dans la prose qui reproduit les vieilles formules du culte ou les imite, de simples archaïsmes. L'idée se présente alors sous une forme qui contient en germe une proposition relative équivalant au participe ὤν des Grecs avec un attribut. Celui qui parle ainsi n'éprouve pas le besoin de spécifier par la forme qu'il s'adresse à quelqu'un ; il se contente de nommer la personne ou la chose, en laissant au lecteur ou à l'auditeur le soin de dégager le rapport des idées ; pour mieux dire, ce rapport se dégage de lui-même et découle naturellement de la pensée énoncée : cette façon brève de s'exprimer, outre qu'elle se prêtait souvent mieux aux exigences du mètre, répondait au goût des poètes pour la concision. Elle avait quelque chose de solennel qui convenait à la langue religieuse et, en général, à l'expression des fortes émotions.

Hor. *Od.* I, 2, 43 :

Almae *filius* Maiae (— tandem uenias precamur — précède).

Ov. *Fast.* IV, 731, I,

I, pete uirginea, *populus*, suffimen ab ara.

(1) Servius dit à propos de ce vers : « Fluuius uero uocatiuus antiquus est, quia apud maiores in omni forma similis erat nominatiuo... Plerumque poetae euphoniae causa antiquitatem sequuntur ». Cp. Priscien, l. VII, p. 305 : « Est quando nominatiuo quoque in *us* terminante pro uocatiuo siue metri siue euphoniae causa utuntur ». — On sait que la forme *deus* servait seule pour le vocatif comme pour le nominatif, dans la prose aussi bien qu'en poésie.

Virg. *En.* IV, 578 :

Adsis o *placidus*que iuues.

Tite-Live, I, 24, 7 : Audi, Iuppiter, audi, pater patrate populi Albani, audi tu, *populus Albanus*.

Id. VIII, 9, 4 : Agedum pontifex *publicus* populi romani, praei uerba.

Stace, *Silv.* I, 6, 1 :

Et *Phœbus* pater et seuera Pallas
Et Musae, procul ite feriatae.

Dans une lettre d'Auguste, conservée par Aulu-Gelle, XV, 7, 2 : Ave, mi Gai, *meus ocellus iucundissimus*.

Il n'y a donc pas lieu de voir un hellénisme dans l'emploi du nominatif faisant fonction de vocatif ou rencontré dans des constructions qui, d'après les analogies générales de la prose, font attendre le vocatif (1).

II. — Quant aux exemples où le prédicat est mis, chez les poètes, au vocatif au lieu d'être au nominatif, il convient d'y voir un effet de l'attraction ou, comme dit Ziemer, de l'assimilation formelle (2).

Virg. *En.* IV, 265, sqq. :

Tu nunc Karthaginis altae
Fundamenta locas pulchramque uxorius urbem
Extruis heu regni rerumque *oblite* tuarum ?

Id. *ibid.* X, 323, sqq. :

Tu quoque ..... Cydon,
Dardania stratus dextra, securus amorum,
..... *miserande* iaceres.

(1) Du reste, même dans la langue poétique des Grecs, l'emploi du nominatif pour le vocatif est relativement restreint, encore plus dans la prose. Quant à prétendre, comme Hermann (ad. Eur. *Andr.* p. XIV sqq.), que partout où le nominatif est employé au lieu du vocatif, il s'agit du nominatif « non alloquentis et compellantis, sed declarantis et exclamantis », Kuehner convient que c'est souvent le cas, mais non pour les exemples qu'il cite p. 43 du tome II (2e éd.) de sa grammaire grecque.

(2) Ziemer, ouvr. cité, p. 71.

*Ibid.* XII, 947 :

Tune hinc spoliis *indute* meorum
Eripiare mihi ?

*Ibid.* II, 283 :

quibus Hector ab oris.
*Expectate* uenis ?

Hor. *Od.* I, 2, 35-37 :

Siue neglectum genus et nepotes
Respicis auctor
Heu nimis longo *satiate* ludo.

Le vocatif est employé par attraction avec le pronom *tu* renfermé dans les verbes *respicis* et *uenis*. De même

*Ibid.* X, 811, quo *moriture* ruis ? mais *ibid.* XI, 855, cur *diuersus* abis ? (1)

Virg. *En.* XI, 856 :

Huc *periture* ueni.

Tib. I, 7, 53 :

Sic uenias *hodierne*.

L'exemple d'Horace, *Sat.* II, 6, 20.

Matutine pater seu *Iane* libentius audis.

peut s'expliquer par le mélange des deux formes 1) seu Ianus uocari libentius pateris 2) Matutine pater seu Iane pater, si ita mauis uocari, ou seu libentius (sic) audis, Iane. O Père Matutinus, ou si tu entends (cet autre nom) avec plus de plaisir, ô Janus (2).

Ov. *Her.* 5, 59 :

Votis ergo meis alii *rediture* redisti ?

(1) IX, 483, il faut lire :

Heu terra ignota canibus *data* praeda Latinis.
Alitibusque iaces (et non date).

(2) D'après cela, dans Hor. *Ep.* I, 7, 37

rexque paterque
Audisti coram,

*rexque paterque* pourrait être le vocatif aussi bien que le nominatif, même en expliquant *audisti* comme équivalant à *appellatus es*,

Id. *Met.* XII, 531 :

O salue, dixit, Lapithaeae gloria gentis,
*Maxime* uir quondam, sed nunc auis unica Caeneu.

Pers. 3, 28 :

Stemmate quod Tusco ramum *millesime* ducis
...uel quod *trabeate* salutas.

Stat. Th. VII, 777 :

uade.... non *perpessure* Creontis
Imperia aut uetito *nudus iaciture* sepulcro.

Que l'attribut ait été mis au vocatif chez les poètes par attraction avec un vocatif exprimé ou contenu dans le verbe, cela n'a rien qui dépasse les facultés propres du latin (1). Cet emploi était d'ailleurs préparé par le tour analogue de la formule consacrée *macte* uirtute esto, où l'on voyait à tort ou à raison un vocatif (2). Enfin, il y a à tenir compte des exigences ou des commodités de la versification, tant dans le choix du vocatif que dans celui du nominatif.

Toutefois, il est naturel de penser que cette tournure a pu passer de Théocrite dans la langue des poètes de l'âge d'Auguste, qui ont reçu par cette même voie d'autres constructions transportées du grec en latin. On lit en effet dans Théocrite, 17,66, Ὄλβιε κῶρε γένοιο. 18,9, οὕτω δὴ πρόϊζε κατέδραθες, ὦ φίλε γαμβρέ; (selon une conjecture d'Ahrens). On fera surtout le rapprochement du second de ces deux passages avec celui de Tibulle que l'on a vu déjà : sic uenias *hodierne*. Ce tour ne se rencontre d'ailleurs guère que chez les tragiques :

(1) Cp. O. Riemann, *Syntaxe latine*, 28, en note p. 61 de la 3e éd. : « Dans *presque tous les passages* des poètes que les grammaires citent comme exemples de cette attraction (Virg. *En.*, II, 283 ; X, 327, etc.), le vocatif peut très bien s'expliquer *en tant que vocatif* ».

(2) Voir les exemples cités par Kuehner, *Ausf. lat. Gr.* I, p. 358, II, p. 192, et par Schaefler, *die sogenannten syntactischen Graecismen bei den augusteischen Dichtern*, Progr. Amberg, 1884, p. 56,

Esch. *Suppl.* 535 : γενοῦ πολυμνῆστορ, ἔφαπτορ Ἰοῦς.

Soph. *Aj.* 695 : Ὦ Πάν, **ἀλίπλαγκτε**... φάνηθι.

Id. *Phil.* 760 : Ἰὼ **δύστηνε** σύ, **δύστηνε** δῆτα διὰ πόνων... φανείς.

Eur. *Troad.* 1221 : σύ τ' ὦ ποτ' οὖσα **καλλίνικε** μυρίων
μῆτερ τροπαίων, Ἕκτορος φίλου σάκος,
στεφανοῦ.

Chez Aristophane, *Ois.* :

Ὦ **φίλτατ'** ἐμοὶ πολὺ πρεσβυτῶν ἐξ ἐχθίστου μεταπίπτων.

Puis dans un fragment de Callim que (Schol. Par. ad Apoll. Rhod. II, 866) : Ἀντὶ γὰρ ἐκλήθης **Ἴμβρασε** Παρθενίου.

Dans ce dernier exemple, le vocatif Ἴμβρασε est proprement une apostrophe; le sens est, non pas « il fut nommé Imbrasos au lieu de Parthénios », mais « en lui adressant la parole, on l'appela Imbrasos », de même que dans l'évangile de S. Luc. 6, 46, τί με καλεῖτε κύριε κύριε, le sens est, non pas « pourquoi me nommez-vous Seigneur ? » mais « pourquoi, en m'adressant la parole, m'appelez-vous, ô Seigneur ? » C'est ainsi qu'Ovide a écrit,

*Am.* I, 7, 19 :

Quis mihi non *demens*, quis non mihi *barbare* dixit ?

Id. *A. am.* I, 665 :

Pugnabit primo fortassis et *improbe* dicet.

Pareillement, on trouve le nominatif employé absolument en poésie, et dans le latin post-classique dans des exemples comme les suivants :

Prop. I, 18, 31 :

Resonent mihi « Cynthia » siluae.

Plin. *Ep.* III, 2, 2 : Arrianus Maturius Altinatium est princeps. Cum dico *princeps*....

Quintil. I, 6, 24 : affert in his momentum et aetas et sexus et pignora. *liberi* dico et *parentes* et *propinqui*.

A l'époque classique, la subordination était la règle :

Cic. *Orat.* 58, 197 : Haec duo iucunda sibi censent, *uerba* dico et *sententias*.

Id. *ad Att.* VI, 2, 4 : nullus in imperio meo sumptus factus est, *nullum* cum dico, non loquor ὑπερβολικῶς.

A la construction de Properce, rappelée plus haut, correspond régulièrement *uictoriam clamare, conclamare ignem.*

De même, tandis que dans les locutions *nomen mihi est*, *nomen* ou *cognomen habere*, *alicui dare*, on mettait le second substantif soit au même cas que nomen ou cognomen, soit au datif, soit au génitif, Ovide a le premier hasardé la tournure où le nominatif est employé absolument (1).

*Met.* I, 168 :

Est uia sublimis caelo manifesta sereno,
*Lactea* nomen habet.

*Ibid.* VI, 400 :

*Marsya* nomen habet.

XV, 740 :

*Insula* nomen habet.

L'irrégularité s'explique par l'analogie de *nomen habet* avec *nominatur*, ou par attraction avec le sujet.

Mais il n'en est plus ainsi de

At uetus illa aetas, cui fecimus *aurea* nomen (*Ibid.* XV, 96) (2). Cette construction a été possible précisément parce que le nominatif, non plus que le vocatif, n'est pas un cas à proprement parler, et que, d'après le sens même du mot, il est logiquement à sa place, là où il s'agit de *nommer* pure-

(1) De même dans le vieux français on trouve le nominatif dans des locutions après lesquelles on attendrait plutôt un cas-régime, notamment après avoir nom, avoir à nom :

Ciels eps (ecce ille ipse) nun avret *Evruins*.

Cp. Mulier a daemonio uexata se cernebat iam *sana* (IX$^e$ siècle.) *Ismaracdus* habeo nomen (vie de S$^{te}$ Euphrosine, VIII$^e$-IX$^e$ siècle).

Muto me sicut *eunuchus* (*Ibid*).

Si se deit faire *neptes* = sic debet facere se nitidum.

Il s'est faiz *copables*.

Je me tiens à bien *pacez* (charte du moyen âge). — Exemples recueillis dans un cours du regretté Boucherie.

(2) Voir, pour la prose de l'époque impériale, Draeger, I, p. 435, (2$^e$ éd.) et Kuehner, *Lat. Gr.* II, p. 309.

ment et simplement une personne ou une chose. Toutefois cette liberté de construction s'accorde mieux avec la syntaxe grecque qu'avec la rigueur de la syntaxe latine. Est-ce seulement par un effet de son génie créateur qu'Ovide a employé la forme pure du substantif, en s'écartant de la construction latine ordinaire, qui marque le rapport de l'idée à une autre? Ou bien y a-t-il été amené par l'exemple du grec, où cette irrégularité est moins choquante (1) ? Cette dernière hypothèse n'a, en tout cas, rien de nécessaire: nous inclinerions plutôt à admettre la première (2).

---

## II. — GÉNITIF

### 1. — Génitif de qualité.

On a voulu voir un hellénisme dans l'emploi du génitif de qualité construit avec un nom propre sans être soutenu par un terme générique comme *homo*, *uir*, etc. La construction d'Horace, *Od.* I, 36, 13-14:

Neu *multi* Damalis *meri*
Bassum Threicia uincat amystide,

a été ramenée par Garcke (3) à l'imitation de quelque passage de comiques grecs « qui multa similia et non illepida loquendi genera formauerunt, cuiusmodi sunt φράτορες τριωβόλου, τῆς πλείστης τοὐβόλου μάζης, ἁδέαι δὲ κώλίγου πυρός. »

(1) V. Kuehner, *Ausf. Gramm. der griech. Sprache*, II, (2e éd.), p. 40.

(2) C'est aussi le sentiment de Schaefler, ouvr. cité, p. 56.

(3) *Q. Horati Flacci carminum lib. I. collatis scriptoribus graecis illustrati specimen.* 1853; cp. Waltz, *Des variations de la langue et de la métrique d'Horace*, p. 94 suiv.

Weber (1) trouve irrégulier le génitif dans Hor. *Sat.* I, 1, 33: *magni* formica *laboris* (2), et y voit un hellénisme par abréviation (μύρμηξ πολλοῦ πόνου ὤν, quae est ou cum sit (animal) magni laboris).

Ce qui est vrai, c'est que l'emploi du génitif de qualité joint directement comme prédicat à un nom propre, avec ou sans *esse*, est rare en latin. Mais rien n'empêche de se représenter ce génitif comme dépendant soit du sujet répété comme attribut, soit d'une idée générale : formica (quae est) (formica) magni laboris. Damalis (quae est) (mulier) multi meri (3).

On lit dans Cic. *Brut.* 83, 286 : Quorum (erat) Charisius multarum orationum ; dans Cés. *B. G.* V, 6, 1 eum... magni animi, magnae inter Gallos auctoritatis cognouerat (4). Ces génitifs tiennent la place d'adjectifs et correspondent à *cupidum imperii* qui précède. De même Hor. *Sat.* I, 4, 8 :

facetus
Emunctae naris.

*Ibid.* I, 4, 17 :

Di bene fecerunt, inopis me quodque pusilli
Finxerunt animi.

Cp. Catull. 15, 17 :

Tum te miserum, malique fati.

(1) Cité par Ebeling, *De Casuum usu Horatiano,* 1866, p. 18.

(2) Selon Tycho Mommsen, *Bemerk. zum 1 Buch der Sat.,* Frankf. a. M. 1871, p. 6, *formica,* comme appartenant à l'apologue, serait assimilé à un nom propre.

(3) Cp. W. Deecke, *Erlæuterungen zur latein. Schulgr.* Berlin, 1893, p. 337.

(4) De même l'abl. de qualité se trouve joint directement au nom propre sans *uis* qu *homo,* Id. *ibid.* I, 18, 3 Dumnorigem, summa audacia, magna apud plebem propter liberalitatem gratia, cupidum rerum nouarum. Cp. II, 6, 4, même omission avec le génitif: V, 35, 7 Q. Lucanius, eiusdem ordinis.

*Ibid.* II, 8, 84 :

Nasidiene, redis mutatae frontis.

Ce qui a pu recommander cet emploi, c'est qu'il remplaçait les adjectifs composés si abondants en grec, si peu conformes au génie du latin.

Le génitif de qualité dépend dans les exemples suivants de l'idée du participe présent de *esse*, qui manque en latin : Tite Live, XXX, 26, 7 : Q. Fabius Maximus moritur (ὤν) *exactae aetatis ;* XXX, 37, 9 : *nouem.... annorum* (ὤν) a uobis profectus ; XXI, 1, 4 : Hannibalem *annorum* ferme *decem* (ὄντα). O. Riemann compare le tour archaïque annoru(m) gnatus sedecim (*CIL.* I, 36; gnatus = ὤν). De même Tite Live, XXV, 5, 8 : iis perinde stipendia procederent ac si septem decem annorum (ὄντες ἐτῶν ἑπτὰ καὶ δέκα) aut maiores milites facti essent.

Sans doute, tandis que Tite Live écrit, XXII, 60, 5 : Torquatus, priscae... seueritatis, la construction ordinaire serait : Torquatus, *homo* priscae seueritatis, de même que Cicéron avait dit : *ad Fam.* IX, 26 : homo non multi cibi sed multi ioci (1). Mais lorsque le terme générique manque, il n'y a pas lieu de conclure à l'hellénisme, non plus dans les exemples déjà cités que dans les suivants :

*Od.* III, 9, 7 :

Multi Lydia nominis.

*Od.* IV, I, 15 :

centum puer artium.

*Epod.* 12, 3 :

nec firmo iuueni neque naris obesae.

*Ibid.* 5, 42 :

Non defuisse masculae libidinis
Ariminensem Foliam.

(1) Déjà Plaute, *Poen.* I, 2, 168, Non ego homo trioboli sum. On connaît l'emploi semblable du génitif dans les expressions *huiusmodi, eiusmodi, cuiusmodi.*

Hor. *Sat.* I, 9, 20 :

iniquae mentis asellus.

*Ibid.* I, 9, 44 :

Maecenas paucorum hominum et mentis bene sanae.

Ov. *Met.* 14, 252 :

nimiique Elpenora uini.

Il n'y a, dans cet emploi, rien qui ne puisse s'expliquer grammaticalement par le latin.

## 2. — Génitif partitif.

Cicéron ne construit avec le génitif que des adjectifs ou des noms de nombre exprimant une idée de quantité, ou des comparatifs et des superlatifs au pluriel neutre (1). Chez César, *Bell. Civ.* III, 105, 4, si on lit la phrase entière, il est clair, comme l'a bien vu Kuehner (2), que c'est l'influence immédiate du grec qui l'a amené à construire le positif au neutre avec le génitif : In *occultis* ac *reconditis* templi..., quae Graeci ἄδυτα appellant. On ne peut dès lors compter cet exemple pour attester l'emploi en question à l'époque classique (3). Au contraire il devient fréquent dans les auteurs suspects à priori d'hellénisme, chez Salluste, qui l'a introduit dans la prose, à l'imitation sans doute de son modèle Thucydide (4), auquel, comme on sait, ce tour

(1) Il faut remarquer que l'un des exemples cités est du Timée : *extrema* mundi, qui est traduit du grec, et que les autres sont tirés des lettres. *Verr. act.* I, § 15 inania (nobilitatis) doit être construit avec nomina. Cornelius Nepos ne connaît pas cet emploi ; v. Lupus, *Der Sprachgebrauch des Corn. Nep.*, p. 27.

(2) *Ausf. Gr. der lat. Spr.* II, 1, p. 174 ; cp. p. 317.

(3) En poésie, Lucrèce en offre de nombreux exemples. Holtze en cite onze ; v. *Synt. Lucr.*, p. 49. Pour Catulle, v. Overholthaus, *Synt. Catull.*, p. 29.

(4) I, 36, 1 τὸ δεδιός, τὸ θαρσοῦν. 90, 2 τὸ βουλόμενον καὶ ὕποπτον

est particulièrement cher ; chez les poètes de l'âge d'Auguste (1), chez les historiens comme Tite Live et Tacite (2), dont le style a si souvent la couleur poétique.

Cp. Tite Live, XXX, 10, 14, sub constratis pontium = sous les ponts qui étaient étendus; VIII, 25, 6, captarum urbium extrema = la détresse extrême d'une ville conquise; 9, 3, aduersa montium, c'est-à-dire non pas per aduersas partes montium, mais per aduersos montes ; VI, 33, 5, subita belli.

Matthiæ compare *strata uiarum* de Lucrèce et de Virgile aux exemples analogues du grec (3) : Soph. *Antig.* 1209 ἄσημα ... βοῆς = βοὴ ἄσημος; Eur. *Phén.* 1500 ἁβρὰ παρηΐδος = ἁβρὰν παρηΐδα; cp. Hérod. I, 185 τὰ σύντομα τῆς ὁδοῦ. Mais cet emploi est, en somme, rare en grec. Des constructions comme *incerto noctis*, *in aequo campi* sont dans l'analogie générale de la langue, qui avait déjà associé le génitif partitif à *tantum quantum pauxillum dimidium*, et formé medio noctis, d'où le passage à *incerto* noctis n'offre aucune difficulté. Que l'on songe aussi au génitif contruit avec les pronoms neutres *id hoc illud quid :* Cic. *ad fam.* VI, 20, 3, id aetatis iam sumus. Il y a surtout à tenir compte des raisons

τῆς γνώμης. II, 59, 3 τὸ ὀργιζόμενον τῆς γνώμης. VI, 24, 2 τὸ ἐπιθυμοῦν. VII, 68, 1 τῆς γνώμης τὸ θυμούμενον. Avec Salluste se multiplient les tours comme : Italiae plana ac mollia, multum diei, medio diei, per Europae plerumque.

(1) Virg. *Géorg* I, 478 sub obscurum noctis. *En.* I, 310 in conuexo nemorum (cp. IV, 451 caeli conuexa). I, 422 strata uiarum (déjà dans Lucr. I, 315); II, 382 angusta uiarum ; 725 per opaca locorum. V, 695 ardua terrarum. VI, 633 per opaca uiarum. VII, 221 ardua montis. Hor. *Od.* IV, 12, 19 amara curarum ; 4, 76 acuta belli ; *Sat.* II, 2, 125 seria frontis; 3, 201 rectum animi seruas.

(2) A partir de Tacite, cette tournure « paraît avoir fait partie des ornements obligés du style historique ». Max Bonnet, Le lat. de G. de T, p. 704, note 1.

(3) *Griech. Gr.* 442, 4 ; cp. Kuehner, *Ausf. Gr. d. gr. Spr.* II, § 405 b. et c.

qui font préférer la forme abstraite à l'expression concrète. Même dans la prose classique, il n'est pas rare de rencontrer des exemples tels que : Cic. *pro Mur.* 27 otium et tranquillitas uitae = une vie tranquille et calme ; species utilitatis = un profit apparent; opinionis error = une vue erronée. Dans la troisième Catilinaire, § 16, Cicéron appelle le paresseux Lentulus *somnus Lentuli* et le gras Cassius *adipes Cassii.* De même dans César, *Bell. Gall.* III, 13, 6, tanta onera nauium = de si lourds vaisseaux, de tels colosses de vaisseaux; Cic. *Nat. Deor.* II, 47, 122, cibum arripiunt aduncitate rostrorum. On voit donc que l'adjectif, lorsqu'il portait le poids principal de la pensée, était remplacé par un substantif de même sens accompagné d'un nom au génitif comme complément. Ce sont les commencements d'un procédé de style dont on a ensuite abusé, soit dans le latin de la décadence, soit dans les temps modernes. Or c'était aussi en substituant l'expression abstraite à la forme concrète qu'on employait l'adjectif neutre substantivé pour appeler l'attention sur la qualité et non sur l'objet possédant la qualité. De plus, une expression comme *amara curarum* ne correspondait pas seulement à *l'amertume des soucis*; elle pouvait signifier aussi : les soucis amers, les soucis en tant qu'ils sont amers, le génitif devenant ainsi un génitif explicatif ou déterminatif (1); dans un autre cas, le génitif pouvait être partitif, le sens étant alors : ce qu'il y a d'amer dans les soucis.

Il est possible toutefois que le grec ait inspiré à Lucrèce l'emploi de *prima* semblable à celui de τὰ πρῶτα fréquemment accompagné, en prose comme en poésie, d'un complément au génitif. Lucr. I, 86

Ductores Danaum delecti, prima uirorum

rappelle naturellement

(1) Par exemple dans *strata uiarum*, qui dit la même chose que uiae (silice) stratae, et dans uera uiai = uera uia.

Eur. *Or.* 1246-47 :

Μυκηνίδες, ὦ φίλαι,
τὰ πρῶτα κατὰ Πελασγὸν ἔδος Ἀργείων

Cp *Med.* 917; Aristoph. *Gren.* 721;
de même ἄκρα, τὰ ἄκρα; Théocr. 15, 142, et en prose aussi.

Ov. *Am.* I, 9, 37

*Summa ducum*, Atrides.

Quant à Hor. *Od.* II, 1, 23, cuncta terrarum, et Tac. *Hist.* V, 10 cuncta camporum; *Ann.* III, 35 cuncta curarum; XIV, 60 cuncta scelerum suorum, ce sont des expressions renforcées suivant à la fois l'analogie des adjectifs neutres accompagnés d'un génitif, et de : quantumst hominum (Plaut. *Rud.* 3, 4, 1); quantumst hominum uenustiorum (Cat. 3, 1); deorum quidquid (Hor. *Epod.* 5, 1).

De même dans: corruptus uanis rerum (Hor. *Sat.* II, 2, 25); fictis rerum (8,83); uilia rerum (*Ep.* I, 7, 21); abdita rerum (*A. P.* 49), M. Wœlfflin a montré qu'il y avait un pléonasme du *sermo cottidianus* (1); cp. Pl. *Pseud.* 1063, quid rerum; *Men.* 790; *Mil. glor.* 397; *Aulul.* 1, 2, 39; *Rud.* 1068; *Capt.* 376; Ter. *Eun.* 913; Hor. *Sat.* I, 9, 4 (2).

(1) *Philologus*, Bd. 31, p. 148.

(2) En français, où, à la différence du latin, les substantifs abstraits sont dans le génie de la langue, on en est venu à trouver insuffisant ce genre d'abstraction, et à reprendre le procédé déjà développé par les Grecs et par les Romains, c'est-à-dire l'emploi de l'adjectif pris substantivement : *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1866, p. 492 : les plus imperceptibles nuances de l'*incolore* (Montegut). Ch. Renouvier, *V. Hugo, le poète*, p. 335 : « La littérature du temps présent.... vise, en le laissant trop voir, au *psychologique* »; J. du Tillet : « Et ceci, si l'on y réfléchit, montre aussi tout *l'artificiel* de ce théâtre (*Rev. polit. et litt.* 10 juin 1893, p. 707); *Ibid.* 3 juin 1893, p. 595 : « Le technique de leur art » (F. Brunetière).

Victor Hugo en offre particulièrement de nombreux exemples :

*L'année terrible, Prologue :*

O caresse sublime et sainte du tombeau
*Au grand, au pur, au bon,* à l'idéal, au beau!...

## 3 — Génitif partitif construit avec un adjectif masculin ou féminin au positif

« Il est rare, dit Madvig (1), de voir un adjectif qui n'est ni un adjectif de quantité ni au neutre, être employé substantivement avec un génitif partitif : Tite Live, 30, 9 Expediti militum ». Delecti patrum (T.-Live) (2) s'explique très bien, l'idée d'un superlatif étant implicitement contenue dans delecti ; (cp. pauci, quidam, multi, plurimi, plerique, mille avec le gén.). De plus, Ennius avait dit à l'imitation

*L'Année terrible, Mai, Paris incendié :*

Il dresse l'idéal sur le *démesuré.*

*Légende des siècles, Plein Ciel :*

Il voit l'*insondable*, il y touche,
Oh ! chacun de ses pas conquiert l'*illimité.*

*Légende des Siècles, la Trompette du Jugement :*

Blanchissant *l'absolu*, comme un jour qui se lève...
Sortant de l'*éternel*, entrait dans l'*absolu*...
Au fond de l'*immanent* et de l'*illimité*...
*L'immuable* semblait d'avance en tressaillir.

*Contemplations*, VI, 2 :

Dites, pourquoi dans l'*insondable*
Au mur d'airain...

(1) *Gramm. lat.*, § 284, Rem. 6.

(2) Cp. praeualidi prouinciarum, Tac. *Ann.* XV, 20; Hor. *Od.* I, 10, 19 Superis Deorum Gratus et imis. Sans parler de l'influence de imis, *superi*, qui est proprement une forme de comparatif, contient une idée de comparaison par opposition, cp. en allemand oberer, unterer. V. Kuehner *Gr. lat.* Bd. I § 123 A. 9. De même *Od.* IV, 6, 31 uirginum primae, primae est un superlatif; *Sat.* II, 2, 60 aliosue dierum festos, ne sort pas de l'analogie générale du latin.

d'Homère, *Ann.* 72 : Iuno Saturnia sancta dearum (1), et, après lui, Virgile, *En.* IV, 576 : sequimur te, sancte deorum. En dehors des poètes (2), il n'y a guère que Salluste qui offre avant Tite-Live des exemples de cette construction : *Jug.* 93, 4 cuncta gignentium ; hist. 3, 7 (Kritz), reliqua cadauerum. Tite Live (3) dit : expediti militum, circumfusi militum, ultimi militum, reliqui peditum. Cp. Tacite *Ann.* III, 61, supplicibus Amazonum ; IV, 24, delecti Maurorum (4); 52 primoribus oratorum ; XIV, 8 obuios seniorum ; III, 39 leues cohortium (5). Sans vouloir contester absolument l'influence grecque, il nous semble que le latin suffit à rendre compte de cet emploi.

Nous en dirons autant du génitif d'un nom de pays ou de peuple, construit avec le nom d'une localité, T. L. 28, 6, 7 ; 28, 7, 3 Phocidis Elatia, Demetrium Phthiotidis (6). Comme on trouve déjà dans César *B. G.* 6, 44, 1 Durocortorum Remorum, et *B. C.* 3, 38. 7 Asparagium Dyrrachinorum, il n'y a pas de raison suffisante pour contester l'origine latine

(1) Cp. dia (δῖα θεάων), magna, pulchra dearum.

(2) Ov. *Met.* 4, 631 hominum cunctos ; Tac. *Ann.* XI, 22 cunctis ciuium. Plin. *h. n.* III, 1, 7 cunctas prouinciarum.

(3) Kühnast, *Livian. Syntax*, p. 78.

(4) Virg. *En.* IX, 48 lecti equitum, cp. Apoll. Rh. IV, 831 λεκτοὶ ἡρώων. Quinte-Curce, IV, 12, 18 delectis equitum.

(5) Dræger I, p. 457. — Plin. VIII, 8 lanarum nigrae nullum colorem bibunt ; XI, 50 canum degeneres.

(6) Cp. ἔπλευσαν ἐς Ὠρωπὸν τῆς πέραν γῆς. Κορινθίων ἐπ' Ἀμβρακίον ἐλήλυθεν. L'exemple que O. Riemann cite dans sa *Syntaxe latine* (§ 50 Rem. 1 n. 1), Cic. *de prouinc. cons.* 2, 4 ad ipsas uenio prouincias quarum Macedonia, au lieu de quarum una, n'est pourtant pas de même nature. — Tac. hist. II, 15, 5 Albigaunum interioris Liguriae reuertere. Que cette construction soit due ici *en partie* à l'influence du grec, la chose n'est pas invraisemblable. — Cp. aussi T. Liv. XXIII, 30, 9 Regini tautummodo regionis eius = la ville de Régium, seule de toutes les villes de cette contrée.

de cette construction. De même le génitif partitif construit avec un nom propre, T. Liv. 9, 27 consulum Sulpicius in dextro, Poetelius in laeuo cornu consistunt, et avec un pronom relatif au pluriel, T. Liv. 2, 22, 6 qui captiuorum remissi ad suos fuerant, nous paraît être dans l'esprit général de la langue, bien qu'on n'en cite pas d'exemples ailleurs que dans Tite Live. Nous reconnaissons aussi un caractère vraiment latin au génitif partitif rattaché à un substantif à l'aide de esse ou de facere, fieri, existimari, etc., comme dans Hor. *Od.* III, 13, 13 fies nobilium tu quoque fontium. *Ep.* 1, 9, 13 scribe tui gregis hunc (1). Draeger (2) cite Pl. *mil.* 1015 si harum Baccharum es. (T. Liv. XXVII, 9, 1 erant Latini nominis = ils consistaient en).

## 4 — Emploi de mei, nostri, etc., au lieu de l'adjectif possessif meus, etc.

Exemples : Tac. *Hist.* 3, 34 a primordio sui; 4, 24, primo sui incessu; *Ann.* 2, 54 nostri origine; 12, 37 longam sui absentiam. Supplicium mei.

A-t-on raison de parler ici d'hellénisme ?

Dans cet emploi du génitif subjectif des pronoms personnels au lieu de l'adjectif possessif, emploi qui a son équivalent en grec, mais qui est rare en latin sauf après l'époque classique, Draeger voit une confusion avec le génitif objectif. On trouve déjà dans Cicéron les commencements de cette

(1) Cp. Σόλων τῶν ἑπτὰ σοφῶν ἐκλήθη· ἡ Σπάρτη τῶν ὀλιγανθρωποτάτων πόλεών ἐστιν· τῶν φιλτάτων ἔμοιγε ἀριθμήσῃ.

(2) I p. 460. O. Riemann (*Synt. lat.*, § 54, n. 1) rapproche l'expression lucri facere aliquid (Cic. *Verr.* II, 3, 75, 174) = faire entrer qq. ch. dans son gain, dans ses profits; et en second lieu aequi bonique facere aliquid, littéralement considérer qq. ch. comme faisant partie de ce qui est bien.

construction : *Phil.* 4, 1 frequentia uestrum (1) incredibilis (au lieu de uestra); *ad Att.* 7, 13, 3 is splendor est uestrum (= uester); Sall. *Cat.* 33, 2 maiores nostrum (2). Avec omnium on trouve même généralement nostrum, uestrum (3) plutôt que noster, uester: Cic. *Verr.* IV, 12, 27; de *Or.* III, 10, 37; III, 55, 288; *In Cat.* 1, 6, 14. Cp. de même Cic. *Acad. post.* § 42 principium sui ; *De Fin.* V, 9, 26 natura sui conseruatrix (4); *ad fam.* II, 6 unius tui studio. Quant aux passages de Cicéron où on lisait sui, tui, nostri causa, ils ont tous (5) été corrigés , et on ne lit plus aujourd'hui que sua, tua, nostra causa. Tandis que periculum est ordinairement construit avec l'adjectif possessif, on lit dans César *B. G.* IV, 28 magno sui (6) cum periculo. Draeger cite d'Ovide, *Met.* 1, 38 grauitate sui (7) (cp. *Fast.* 5, 13 pondere terra suo subsedit). Il ne semble pas que Tite-Live ait employé ce génitif subjectif, du moins dans ce que nous avons de lui. Depuis Quinte-Curce (8) et Sénèque cet emploi se répand, et il devient de plus en plus fréquent à partir de Tacite (9); il se trouve souvent dans Apulée et aussi, naturellement, dans les traductions latines de la Bible (10) : ici la construction de causa avec sui, tui, nostri est la règle.

(1) Il y a aussi l'idée partitive = la nombreuse assemblée composée de vous.

(2) R. Jacobs explique : non pas les ancêtres personnels de Marcius et des membres actuels du Sénat, mais les ancêtres en général de ceux qui appartiennent à l'ordre sénatorial dans sa totalité.

(3) Ordinairement omnium précède.

(4) Conseruatrix a le sens réfléchi.

(5) Même *Verr.* III § 121, où C. F. W. Müller lit maintenant sua causa.

(6) Draeger y voit un génitif partitif, à tort selon nous.

(7) La leçon est incertaine. M. Haupt lit sua.

(8) *Hist. Alex.* VI, 9, 2; V, 9, 7; IX, 2, 25.

(9) Supplicium mei, fama sui, inuidia tui, nostri origine, initia nostri, sui finem, primordio sui, sui absentiam, sui incessu.

(10) Rœnsch p. 418, Koffmane p. 137 et Wœlfflin, *Arch. f. lat. Lexikogr.* I p. 172.

Nous ne croyons pas plus que Draeger qu'il faille voir dans cet emploi un hellénisme. Dans certains cas le génitif subjectif avait sa raison d'être : soit pour le sens, quand il fallait appuyer sur l'idée de la personne qui subit quelque chose (1), comme dans César, magno sui cum periculo = avec un grand danger personnel, de sa propre personne; soit par une raison accidentelle, comme dans unius tui studio (2), où tui est amené par l'attraction de unius (avec un autre ordre des mots on aurait : tuo unius studio); soit encore par une raison de symétrie, comme dans Quinte Curce, IX, 2, 25 nec mei nec hostium exercitus numero, où mei est opposé à hostium. Il suffit que le génitif subjectif ait pu, dans quelques exemples, se confondre avec le génitif objectif, pour que dans la suite cette confusion se soit généralisée sans distinction. Ne voit-on pas inversement l'adjectif possessif prendre la place du génitif objectif du pronom personnel ou d'un autre substantif ? Cic. pro *Lig.*, 10, 29 iniuriae uestrae = le tort qu'on vous a fait (= uestri); *Verr.* II, 3, 28, 68 formidinem suam inicere (= sui); *Sest.* 56, 121 exspectatio nostra (= nostri); *Verr.* II, 5, 68, 176 tua fiducia (3) = la confiance qu'on a en toi (au lieu de tui), cp. cuius fiducia (1, 14, 40); *ad fam.* XVI, 12, 3 neque se iam uelle absente se rationem haberi suam (4) (on attendrait sui); *ad fam.* V, 12, 3 amor noster (au lieu de nostri). Déjà dans le latin archaïque, Pl. *Amph.* 1066 terrore meo ; Tér. *Phorm.* 1016 odio tuo. C'est

(1) De même Cic. *Planc.* § 16 noli me ad contentionem uestrum uocare = à une comparaison de vos personnes. On sait que les gén. mei tui nostri uestri appartiennent aux adjectifs possessifs neutres meum tuum nostrum uestrum, et signifient proprement de mon être, de notre être, etc.

(2) Cic. *ad Fam.* 11, 6.

(3) De même *de Off.* III, § 70 fides tua = fides tui.

(4) Cp. VIII, 8, 9, (Caelius à Cicéron) neque hoc anno sua ratio habeatur; *de Off* I, 39, 139 habenda ratio non sua solum, sed etiam aliorum.

ainsi qu'au lieu d'un substantif au génitif objectif Cicéron écrit : *pro Cluent.* 28, 77, inuidia senatoria = mauvaises dispositions contre le Sénat. Haase (1) attribue l'extension de l'emploi du génitif subjectif au lieu de l'adjectif possessif à la culture philosophique de l'époque impériale et à la manière de voir plus abstraite qui en est résultée. Il est possible que l'imitation du grec, bien qu'elle ne soit pas nécessaire pour expliquer cette particularité, ait facilité cette dérogation à l'usage correct, encore plus que le goût de l'analyse.

## 5. — Génitif avec ellipse de filius.

Enfin on trouve le génitif employé seul, sans le mot filius, le plus souvent en parlant d'étrangers, Cic. *Verr.* IV, 138, Diodorus Timarchidi; T. Liv. XXVIII, 12, 13 Hasdrubal Gisgonis; Virg. *Buc.* 6, 74 Scyllam Nisi; *En.* VI, 96 Deiphobe Glauci; Flor. II, 6, 19 Maharbalem Bomilcaris; parfois même, ce qui parait être peu régulier, en parlant des Romains, Tac. *Ann.* XII, 1 Lolliam Paulinam M. Lollii consularis (sc. filiam) (2); Vell. II, 5 Fabius Aemilianus Pauli, et dans les Inscr. C I L. VI, 5198 Iuliæ Drusi Caesaris; *Bull archéol.* 1833, 118 Iulia Augusta diui Titi. C'est, au contraire, l'usage en grec, si bien que Meisterhans attribue à l'influence du latin l'addition de υἱός dans la désignation officielle d'un citoyen, comme cela arrive dans les inscriptions grecques, plus fréquemment à l'époque romaine (3).

(1) Dans Reisig, *Vorlesungen*, édition de Schmalz et Landgraf, p. 586.

(2) A moins de lire avec Madvig Lolliam Paulinam, M. Lollio, filio M. Lollii consularis.

(3) *Gr. der Att. Inschr.*, p. 167.

## 6. — Génitif avec un verbe.

On trouve dans Plaute *Mil.* 963 cupere avec le génitif tui, dans Caecilius (Com. 201 Ribb.) qui te nec amet nec studeat tui. Cette construction est inconnue de la prose classique. Elle est considérée comme un hellénisme par Kuehner et Draeger, qui compare ἐπιθυμεῖν, ἐφίεσθαί τινος. O. Riemann se borne à dire qu'il ne reconnaît pas à priori l'existence des hellénismes dans la langue archaïque (1). Schaefler observe que le régime de beaucoup de verbes a été indécis pendant longtemps et que plus d'une fois l'usage des poètes antérieurs à l'époque classique a été refoulé par celui de la prose classique. Il rappelle la tentative de Haase pour expliquer ces écarts entre la période archaïque et l'âge de Cicéron et de César par la simple force de l'analogie (2). Haase avait appelé l'attention sur une construction de Plaute, négligée par les grammairiens en général, celle de omnium, multarum, ceterarum rerum avec credere pris dans le sens de : se fier à quelqu'un. Dans cette locution, qui proviendrait selon Haase de la langue du droit et du culte, ces génitifs signifient : à tous égards, à bien des égards. On cite Pl. *Asin.* 1, 4, 53 qui omnium rerum ipsus semper credit ; *Truc.* 1, 2, 52 duarum rerum. Mais Haase et Draeger omettent les exemples où le génitif s'explique naturellement : *Asin.* V, 2, 4 neque diuini neque mi humani posthac *quicquam* adcreduas, Artemona, si huius rei me mendacem inueneris, et *Poen.* 2, 20 quid ei diuini aut humani aequomst credere ? Nous ne voyons donc pas dans cette construction une particularité de la syntaxe archaïque pareille aux autres emplois du génitif avec un verbe qui ont disparu plus tard de la langue.

(1) *Synt. lat.*, § 55 d) Rem.

(2) Haase, *Vorlesungen,* Bd II, p. 22 sqq., ed. Peter.

Pour en revenir à cupere et studere, Haase distingue entre amans gloriam, celui qui en un certain temps aime ou aimait la gloire, exerce ou exerçait l'acte d'aimer (= qui amat ou amabat gloriam), et amans gloriae = qui gloriae amans est ou erat. Ici amans est devenu une qualité invariable, indépendante de toute idée de temps ; il exprime un état durable, et le génitif caractérise cet état. Cupere serait de ces verbes qui, suivant qu'ils expriment un état durable ou que l'action n'atteint l'objet que dans un cas déterminé, peuvent prendre le génitif ou l'accusatif. Golling croit que studere avec le génitif a été rendu possible par studiosum esse avec le génitif, malgré studere rei, et cupere avec le génitif par cupidum esse avec le génitif, malgré cupere rem (1). Cela est admissible, s'il est vrai que les adjectifs accompagnés du génitif aient servi de modèle pour la construction des verbes de même sens (2).

Desipiebam mentis (Pl. *Epid.* I, 2, 35), expliqué par Kuehner d'après ἐσφαλλόμην δόξης (3), est ramené par Draeger et Schmalz d'une façon tout aussi plausible à l'emploi de animi, considéré comme un génitif, avec les verbes qui marquent un trouble de l'âme, pendeo, angor animi; cp. Pl. *Trin.* 1, 4, 53 satin tu's sanus mentis aut animi tui? Mais il nous paraît plus difficile de rattacher sermonis fallebar (Pl. *Epid.* 1, 2, 55) à falsum esse animi ou animi falli; l'analogie de σφάλλεσθαί τινος nous satisfait davantage.

Si uereri avec le génitif, fastidire saturare avec le même cas s'expliquent par l'analogie de taedet et de pudet, c'est l'ablatif que nous attendons, même dans le latin archaïque, avec les verbes exprimant une idée de privation, tels que

(1) *Gymnasium*, 1885, N° 16 (Schmalz, *Synt. lat.* § 77 propose la même explication).

(2) Delbrück dit qu'en sanscrit on peut voir souvent comment l'adjectif tire son pouvoir régissant du verbe correspondant (*Synt. Forsch.* IV, p. 43).

(3) Thuc. 4, 85, cp. 4, 28.

carere et priuare (1), et avec soluere : Hor. *Od.* III, 17, 16 cum famulis operum solutis. Cet emploi hellénisant du génitif se rattache sans doute au goût d'Horace pour les constructions grecques formées avec ce cas. Cela nous paraît plus probable que de tout expliquer par l'analogie seule du latin, en comparant Cic. *de Leg.* II, 20, 51 ut.... is per aes et libram heredes testamenti soluat (peut-être une ancienne formule de droit); *pro Sestio* c. 7 legum soluere, et encore les expressions juridiques : iniuriarum absoluere, timoris absoluere; enfin Plaute *Rud.* 1, 4, 27 ut me omnium iam laborum leuas. Même pour cet exemple archaïque, rien ne prouve que l'influence de λύειν, κουφίζειν n'ait pas été décisive. Cela est encore plus vraisemblable pour Tib. I, 7, 40 pectora tristitiae dissoluenda dedit. On peut en dire autant de purgatum morbi, Hor. *Sat.* II, 3, 27, expliqué d'après la construction poétique de purus : sceleris purus, *Od.* I, 22, 1 (premier exemple) (2); d'après uacuus avec le génitif, qui se trouve pour la première fois en prose dans Salluste, *Jug.* 90, 1 frugum uacuus, puis dans Tacite, *Ann.* 15, 8 rerum uacuas (au contraire *Hist.* I, 86 avec *a*) (3); et d'après liber, Pl. *Amph.* 105 liber harum rerum; Hor. *A. P.* 212 liberque laborum; Virg. *En.* X, 154 libera fati; Plin. *Pan.* 36; Sulp. Sev. *Hist. sacr.* 1, 4.

Jusqu'ici il a été question de la poésie scénique de l'époque archaïque, où l'on s'explique les efforts faits pour tout ramener à une origine latine. Mais voici où le désir de s'enfermer dans les limites du latin a troublé la vue de ceux qui ne peuvent se résoudre à admettre l'hellénisme. Schmalz rend compte de laborum decipitur *Od.* II, 13, 38 par laborum obliuiscitur, et même de regnauit populorum, III, 30, 12,

(1) Me priuasti tui (citation d'Afranius dans Nonius); v. Delbrück ouvr. cité p. 41.

(2) Purus est construit avec l'ablatif seul dans Cic. *Verr.* 4, 116.

(3) Operum uacuus Hor. *Sat.*, II, 2, 119.

en établissant que regnare = regem esse. Schaefler avec Krüger explique non inuidit auenae *Sat.* II, 6, 83 par l'analogie de large praebuit (1). Quant à iustitiaene prius mirer belline laborum, Virg. *En.* XI, 125, Schaefler, à la suite de Haase, invoque l'analogie des adjectifs felix fortunatus praeclarus avec le génitif. Le même grammairien n'ose pas aller jusqu'à contester l'influence grecque dans l'emploi du génitif avec desinere, *Od.* II, 9, 17 desine mollium tandem querellarum ; desistere, Virg. *En.* X, 441 tempus desistere pugnae ; abstinere, Hor. *Od.* III, 27, 69, abstineto irarum. Cependant il rappelle pour les deux premiers verbes l'analogie de finem facere et explique abstineto par abstinens esto, en renvoyant à *Od.* III, 27, 69 abstinens ducentis ad se cuncta pecuniae.

Ces rapprochements sont très légitimes, si l'on veut montrer comment en latin déjà les voies étaient préparées aux constructions hardies dont il s'agit. Mais on ne saurait raisonnablement prétendre par là les dépouiller de leur vrai caractère, qui est d'être grecques. C'est l'abus de la méthode psychologique, qui est inépuisable en ressources pour tout expliquer par des associations d'idées, toujours formées dans le domaine du latin, l'influence étrangère se bornant à prêter son concours au développement de germes qui existaient déjà dans la langue indigène.

Rien n'est moins prouvé que ce principe dont on part, que le génitif est le cas qui marque purement et simplement la dépendance d'un nom, et que tout verbe, étant composé d'un élément nominal et d'un élément verbal, peut prendre naturellement un génitif, dès que l'élément nominal prévaut sur l'élément verbal. C'est de la pure théorie (2). Que l'on

(1) Mais *large praebuit* veut-il le génitif !

(2) D. Pezzi, *la lingua greca antica*, p. 202, N° 3. Non crediamo che ciò possa dirsi di parecchi fra i uerbi a cui si aggiunge un nome in gen. Chi l'affermerebbe del uerbo εἶμί, chi de' uerbi significanti 'tendere, chi di quelli di 'senso', ecc. ?

explique βασιλεύω τινός en disant que dans ce verbe et ceux qui, comme lui, sont réellement dérivés d'un radical nominal, l'idée du substantif contenue dans le verbe a encore assez de force pour gouverner un génitif, on ne saurait mieux faire. Le tort qu'on a, c'est de vouloir appliquer de force au latin ce qui est vrai du grec. En latin, dans les verbes de la même catégorie, ce n'est pas le génitif que nous trouvons, c'est-à-dire le cas adnominal, comme on l'a appelé, mais le régime du verbe, autrement dit, le cas verbal. On dit d'une part custos arcis, et d'autre part custodit arcem ; dominus alicuius, mais dominari in aliquo ou in aliquem ; regnum ciuitatis, mais regnare apud aliquem ou, d'après l'analogie de dominari in aliquem, in nos regnauerant (Tac. *Ann.* 11, 24). Sentir le safran se dit en grec πνεῖν, ὀσφραίνεσθαι κρόκου, en latin, olere crocum ; faire participer à, μεταδιδόναι τινός, communicare aliquid, etc., etc.

Il y a donc d'une langue à l'autre et, dans chaque langue, d'une construction à l'autre, pour un certain nombre de verbes, une manière différente de concevoir l'idée et de se représenter le rapport du verbe à son complément. Le génitif, dit J. Grimm, est employé quand un objet n'est pas sous la dépendance pleine et entière de l'idée contenue dans le verbe : la force qui agit est alors, en quelque sorte, seulement essayée et commencée, mais non épuisée. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier que les fonctions de l'ablatif, conservé en latin, ont passé en grec au génitif, ce qui a étendu le domaine déjà vaste de ce cas. C'est ainsi que régulièrement ἀπέχεσθαι, φείδεσθαι, λήγειν, παύεσθαι, ἁμαρτάνειν, σφάλλεσθαι, ψεύδεσθαι prennent le génitif, tandis que les idées verbales correspondantes exigent en latin soit l'ablatif seul, soit l'ablatif avec les prépositions *a*, *de*, *ex*. Avec les verbes ἄρχειν, βασιλεύειν, le génitif paraît être le génitif proprement dit, et non, comme l'enseigne Kuehner, le génitif-ablatif (1). C'est

(1) Delbrück, *Die grundlagen der griech. syntax*, p. 40.

donc surtout dans ce dernier cas que la construction latine de regnare et dominari avec le génitif sort des limites propres à la syntaxe latine. Ce qui lui a servi de type comme à celle de desinere desistere abstinere inuidere mirari, c'est la construction grecque des verbes correspondants βασιλεύειν λήγειν ἀφίστασθαι ἀπέχεσθαι φθονεῖν θαυμάζειν. (1). Les analogies que l'on cite dans le latin même n'ont pu que jouer un rôle secondaire, servir d'appui et de soutien. Horace et Virgile pensaient en grec en hasardant ces associations nouvelles d'un verbe avec un cas qui n'est pas le sien. Le moule de la phrase grecque était si familier à leur esprit que ces emprunts, sans passer inaperçus, ne choquaient plus leur goût ni celui de leurs contemporains.

Quant à opus est (usus est) construit avec le génitif, il n'y a pas lieu d'y voir un hellénisme. Opus est étant devenu une formule pour exprimer l'idée de besoin, la construction avec le génitif s'est établie par analogie avec les *uerba inopiae*, avec lesquels on trouve les constructions du génitif et de l'ablatif l'une à côté de l'autre (2).

Il y a, pour expliquer le génitif avec les verbes complere,

(1) Cp. Clairin, *Du génitif latin et de la préposition* de (thèse, Paris, 1880), p. 44-45. « La source unique d'où proviennent tous ces exemples (abstineo, desino, purgo, inuideo avec le gén.) montre assez la rareté de cette construction. Horace affectionne le génitif soit par amour de la concision, soit par imitation des Grecs, dont il suit volontiers la syntaxe. Aussi placerons-nous ici un autre exemple tiré du même auteur, quoique différent pour le sens, parce que nous y trouvons une construction du même genre, le génitif avec un verbe de supériorité, à la manière des Grecs, qui mettaient à ce cas le complément d'un comparatif :

*Od.* III, 30, 12 Daunus agrestium
Regnauit populorum.

Avec cette valeur on trouve habituellement en latin le complément à l'ablatif. »

(2) V. Fr. Schoell, *Archiv. f. lat. Lexikogr.* II (1885), p. 212.

implere, à tenir compte à la fois de l'influence des modèles grecs et de l'analogie de plenus (cp. les exemples cités par Brix dans sa note sur *Menechmes* 901). Les exemples de Cicéron sont *Verr.* I, 119 multos codices impleuit earum rerum. *Verr.* V, 147 completus mercatorum carcer. *Leg. agr.* I, 15 locupletatis aut inuidiae aut pestilentiae possessoribus (1).

## 7 — A. Génitif du gérondif et de l'adjectif verbal en -dus avec sens final

Tacite *Ann.* II, 59 Germanicus Aegyptum proficiscitur cognoscendae antiquitatis (2). Ce tour fait songer naturelle-

(1) Cp. Vechner, *Hellenol.* p. 324. — Schmalz, *lat. Synt.* § 100. Delbrück (*Vergl. Synt.* p. 353) dit que *plenus* aurait passé par la fonction du participe et reçu ainsi du verbe sa construction avec le génitif qui est ancienne. Or déjà dans l'idiome proethnique les verbes signifiant *remplir* ont eu le génitif à côté de l'instrumental. Seulement le domaine du génitif a été considérablement réduit en latin.

(2) E. Hoffmann (*N. Jahrb.* 1874, p. 545 sqq.), distingue cinq cas, qui, en réalité, se confondent, sauf le cinquième : 1° Sall. *or. Phil.* 3 M. Aemilius .... exercitum opprimendae libertatis habet. Le gén. de l'adj. verb. forme avec le nom auquel il se rapporte une seule idée. — 2° Cic. *Verr.* II § 132 studia..... honorum.... quae res euertendae rei publicae solerent esse. Les mots au génitif forment l'attribut et déterminent le sujet. Cp. Sall. *Cat.* 6, 7. — 3° Sall. *or. Phil.* § 10 quae (arma ciuilia) ille... cepit, non pro sua.... iniuria, sed legum ac libertatis subuortundae. Le gén. de l'adj. verb. forme la détermination attributive du complément. — 4° Tac. *Hist.* 4, 25 tum e seditiosis unum uinciri iubet, magis usurpandi iuris quam quia unius culpa foret. Le gén. sert de détermination à l'action qui s'accomplit relativement au complément. — 5° Tac. *Ann.* 2, 59 Germanicus Aegyptum proficiscitur cognoscendae antiquitatis. Le génitif, sans se rapporter à aucun nom de la proposition, détermine l'action énoncée par rapport au sujet.

ment au grec τοῦ πυνθάνεσθαι. Disons dès maintenant que cette explication nous paraît être aussi la plus vraisemblable. Tout ce qu'on a avancé afin de démontrer que cette construction est purement et authentiquement latine n'a, selon nous, de valeur que pour montrer à la faveur de quelles tournures analogues elle a pu s'introduire dans le latin de Tacite.

Ce qui est régulier, c'est le génitif de l'adjectif verbal construit avec un substantif qui est le sujet ou le complément de la phrase et servant à marquer la destination (1): César *B. G.* IV, 17, 10 si arborum trunci siue naues deiciendi operis essent a barbaris missae. Id. V, 8, 6 quas (naues) sui quisque commodi fecerat. Sall. *Hist. or. Philipp.* § 3 exercitum opprimundae libertatis habet. § 6 cum priuata arma opprimundae libertatis cepisset. T. Liv. IX, 45, 18 ut mitterent Romam oratores pacis petendae (2). Tac. *Ann.* XII, 24 sulcus designandi oppidi coeptus. Le cas est le même avec esse : Tac. *Ann.* XI, 3 quaeque alia conciliandae misericordiae (esse) uidebantur (3). Les uns expliquent ce génitif comme un génitif possessif marquant la destination (4); d'autres comme un génitif de qualité indiquant une espèce particulière à la distinction des autres : sulcus designandi oppidi = une ligne de démarcation (5).

(1) C'est le cas de l'exemple qu'on cite de Licinius Macer (Non. p. 32, 8 = fr. 21 Peter) nequaquam sui lauandi reluant arma lue. C'est aussi dans cette catégorie que rentrent quelques-uns des exemples donnés par Draeger comme des hellénismes (II, p. 834).

(2) Tite Live III, 24, 1 clamant fraude fieri, quod foris teneatur exercitus; frustrationem eam legis tollendae esse. VIII, 6, 11 placuit auerruncandae deum irae uictimas caedi.

(3) II, 37 nec ad inuidiam ista, sed conciliandae misericordiae refero.

(4) O. Riemann (*Synt. lat.* § 63 f). De même Wœlfflin (*Philol.* XXV, p. 113), qui explique la phrase de Tacite *Hist.* IV, 25 par magis usurpandi iuris ὄν, quod magis usurpandi iuris erat.

(5) Haase, *Vorles.* II, p. 38. Jordan (*krit. Beitr.* p. 285) trouve en

Voilà la limite que le latin abandonné à lui-même ne semble pas avoir dépassée. Dire que dans la phrase de Tacite *Hist.* IV, 25 unum e seditiosis uinciri iubet, magis usurpandi iuris quam quia unius culpa foret, c'est l'idée de l'action même qui est conçue comme devant être caractérisée par le génitif, (il ordonna cela, plus comme un acte d'autorité etc.), c'est expliquer comment un Romain pouvait comprendre la phrase, sans en être choqué, ce n'est pas prouver qu'elle n'est pas due, en partie du moins, à l'imitation de l'usage grec, particulièrement chez Thucydide (VIII, 39 ἀγγελίαν ἔπεμπον τοῦ ξυμπαρακομισθῆναι; I, 4 τὸ λῃστικὸν καθῄρει ἐκ τῆς θαλάσσης τοῦ τὰς προσόδους μᾶλλον ἰέναι αὐτῷ (1). La raison que fait valoir Kuehner (2), disant que l'adjectif verbal en-ndus pouvant prendre le sens accessoire d'obligation ou d'intention peut par conséquent désigner une action à accomplir, ne détruit pas, en tout cas, la vraisemblance de l'action exercée par les modèles grecs. Quant à l'opinion qui voit dans ces constructions une fausse analogie avec

tout cas inexacte l'attribution des génitifs qui remplacent un infinitif explicatif, au génitif de qualité. Wolff (*Ueber die Spr. des Tac.* Progr. Frankfurt a/M. 1889), p. 15, voit aussi un génitif de qualité dans les cas comme exercitum opprimundae libertatis habet, ou comme Cic. *Verr.* II § 132 studia cupiditatesque honorum atque ambitiones... quae res euertendae reipublicae solerent esse. Mais dans Sall. *or. Phil.* § 10; Tac. *Hist.* IV, 25; *Ann.* II, 59, il voit un emploi purement causal du génitif de l'adjectif verbal en *-ndus*. — On peut dire simplement que le génitif, ici comme ailleurs, indique le genre, la catégorie, la classe dans laquelle rentre la chose en question, l'adjectif verbal en -dus exprimant une action à accomplir. *Hoc rei est gerendae* signifie proprement: c'est dans le domaine d'une chose qui est à faire, (cela) appartient à une chose qui est à faire, et, par conséquent, (cela) sert à l'accomplissement de la chose en question.

(1) Krüger, *Gr. Spr.* 47, 22 A. 2.

(2) *Ausf. gr. d. lat. Spr.* II, p. 551.

des phrases comme : ut mitterent oratores pacis petendae — exercitum opprimundae libertatis habet (1), elle n'exclut pas non plus la provenance grecque : seule la comparaison avec le grec jette sur cet emploi une vive lumière et le fait paraître dans son vrai jour.

Si la probabilité de l'influence grecque n'est pas supprimée par les diverses considérations qu'on a fait valoir, elle est en revanche portée à un très haut degré, comme l'a très bien vu Zumpt (2), par l'exemple suivant de Térence *Adelph.* 270 : ne id adsentandi magis, quam quo habeam gratum facere existumes. N'est-ce pas la reproduction fidèle de quelque chose comme τοῦ κολακεύειν, τοῦ ταῦτα πρὸς χάριν λέγειν, en tout cas, d'un tour analogue, que Térence a peut-être lu dans l'original?

En résumé, sauf l'exemple de Térence, le génitif de l'adjectif verbal, bien qu'il se rapporte logiquement à l'action exprimée par toute la phrase, pour en indiquer le but, s'appuie néanmoins chez César Salluste et Tite Live sur un mot déterminé, nom ou prénom, sujet ou complément de la phrase. Le génitif marque alors comme toujours que telle chose est en rapport avec une autre, qu'elle s'y rattache, et le sens final est fourni par l'adjectif verbal, qui est le « par-

(1) C'est ainsi que Schmalz, à la suite de Nipperdey explique proficiscitur cognoscendae antiquitatis, en faisant dépendre ce génitif de l'élément nominal contenu dans le verbe, et en assimilant proficiscitur à iter facit. — Wœlfflin explique : quod erat (esset) cognosc. antiquitatis.

(2) De même Draeger *hist. Synt.* II, p. 801. Il ne suffit pas pour expliquer l'exemple de Térence, de dire qu'il y a anacoluthe, ne id adsentandi magis ayant été construit comme s'il avait dû suivre quelque chose dans le genre de : quam tuae gratiae causa. On n'a pas tout dit non plus en ramenant le même exemple au type : haec res est assentandi, d'après Cic. *Verr.* II, 132 quae res euertendae reipublicae solerent esse. (Voir Kviçala, *Wiener Studien* I (1879) p. 237. — P. Ter. *Ad.* édition P. Fabia, p. 111).

ticipium actionis futurae. » C'est par lui-même que le latin a pu construire avec un nom le génitif de l'adjectif verbal employé comme prédicat. Mais nous rencontrons chez Tacite des exemples de ce même génitif à sens final, sans qu'il existe de nom auquel on puisse le rattacher. Or nous savons que Tacite, en styliste épris de concision expressive, a fort appris à l'école des Grecs et leur a, avec intention ou involontairement, emprunté d'autres ressources encore. Il a eu une prédilection personnelle (1) pour ce tour bref, représenté en grec, chez Thucydide, Platon, Démosthène, par le génitif de l'infinitif substantivé avec signification finale. Sa phrase : proficiscitur cognoscendae antiquitatis est façonnée d'après le type : ἀπέρχεται τοῦ περὶ τὰ ἀρχαῖα σπουδάζειν. Elle est proprement un hellénisme (2), ce dont

(1) On ne voit pas qu'il ait été imité, et lui-même ne présente ce tour que dans les Histoires et les trois premiers livres des Annales.

(2) V. Goodwin, Syntax of the moods and tenses of the greek verb, London Macmillan, 1889, § 798. En voici d'autres exemples : Tacite, *Hist.* IV, 25 tum e seditiosis unum uinciri iubet magis usurpandi iuris quam quia unius culpa foret. (La prose classique aurait donné : unum e seditiosis uinciri iubet, magis ut usurparet ius quam quia unius culpa esset.) *Ibid.* 42 sponte Caesaris accusationem subisse iuuenis admodum nec depellendi periculi, sed in spem potentiae uidebatur. *Ann.* XIII, 11 clementiam suam obstringens crebris orationibus, quas Seneca testificando, quam honesta praeciperet, uel iactandi ingenii uoce principis uulgabat. (Remarquer l'alternance du datif du gérondif avec le génitif de l'adjectif verbal en-*dus* ). III, 9 ab Narnia uitandae suspicionis, an quia pauidis consilia in incerto sunt, Nare ac mox Tiberi deuectus (Piso) auxit uulgi iras. — Même quand le génitif dépendait d'un nom, il était, par le sens, si étroitement rattaché au verbe, qu'il paraissait souvent déterminer le verbe plutôt que le nom. Avec les noms de la 1re déclinaison on ne sait si on a affaire à un datif ou à un génitif. Ainsi dans le passage déjà cité de Tite Live VIII, 6, 11, Weissenborn pense que uictimas auerruncandae irae caedi

Priscien avait le sentiment quand, en parlant du génitif elliptique, il comparait des tours comme : populi seruandi laborat, reipublicae defendendae periclitatur, à Thuc. I, 23, 5 τὰς αἰτίας προέγραψα — τοῦ μή τινα ζητῆσαι, et voulait qu'on suppléât « causa. »

pourrait être le datif de but. Quel cas admettre dans Tac. *Ann.* XV, 4 ea dum a Corbulone tuendae Syriae parantur; et dans XV, 14 tum Paetus Lucullos Pompeios, et si qua Caesares obtinendae domandaeue Armeniae egerant, memorat, où Nipperdey penche pour le datif, malgré le passage analogue III, 27 pulso Tarquinio... multa populus parauit tuendae libertatis et firmandae concordiae. Dans II, 37 nec ad inuidiam ista sed conciliandae misericordiae refero, Draeger voit l'alternance d'un datif avec l'accusatif régi par la préposition *ad*. Wœlfflin est pour un datif dans *Ann.* II, 1 Phraates..... partem prolis firmandae amicitiae miserat, tandis que Hoffmann conclut à un génitif. — J. Weisweiler (*Der finale genetiuus gerundii*, Progr., Kœln, 1890) a eu l'idée de comparer l'exemple unum uinciri iubet magis usurpandi iuris avec *Ann.* I, 30 quosdam ipsi manipuli, documentum fidei, tradidere et d'en montrer l'équivalence par les changements suivants : unum uinciri iubet magis usurpationem iuris — quosdam ipsi manipuli probandae fidei tradidere; ou plutôt d'après la théorie de Priscien (III, 232 uiuo = uitam uiuo), l'apposition *documentum fidei* ou le génitif *probandae fidei* déterminent non *quosdam*, mais *quorundam traditionem fecere* = quosdam tradidere, de même *usurpationem iuris* ou *usurpandi iuris* déterminent non pas *unum*, mais *unius uinctionem fieri iussit* = unum uinciri iussit. Ce qu'il faut toutefois bien voir, c'est que l'apposition en question, rapportée à l'action de la phrase par une large extension, même quand il n'y a pas de nom auquel elle puisse se rattacher, est beaucoup plus libre en grec (V. Kuehner *gr. Gramm.* II, § 406). On n'en a pu citer qu'un exemple dans tout Cicéron : Phil. 2, 34, 85 (V. Gantrelle, *Revue de Philologie*, V, 1881, p. 101). De plus, Sall. *ep. Mithr.* 8. En poésie Hor. *Od.* III, 20, 7. Hor. *Sat.* I, 4, 109. Virg. *En.* VI, 223; VIII, 683.

## 7. — *B.* Double génitif du gérondif ou de l'adjectif verbal en -dus et d'un substantif.

Cic. *Phil.* V, 3, 6, utrum M. Antor facultas detur — agrorum suis latronibus condonandi. Heinrich (*epimetr. ad Hesiod.*, p. 73) rapporte cet emploi au grec, par exemple, Dem. *Ol.*, 2, 4, τούτων οὐχὶ νῦν ὁρῶ τὸν καιρὸν τοῦ λέγειν (1). Reisig expliquait : agrorum facultas et condonandi facultas, chaque génitif conservant son indépendance. L'explication proposée per Stallbaum (Ruddim II, p. 246) et Kritz (Sall. *Cat.* 31, 5) est celle qui a eu le plus de succès parmi les modernes et à laquelle se rattachent Kuehner et Draeger (2). Elle consiste à dire que le mot qui est au génitif au lieu d'être à l'accusatif, dépend non seulement du substantif qui régit le génitif de l'adjectif verbal, mais aussi en même temps de cet adjectif verbal ; par exemple dans Lucrèce V, 1223 regesque superbi (timent), ne quid poenarum graue sit soluendi tempus adultum, tempus et soluendi ne formeraient qu'une idée d'où dépend poenarum; ce groupement est rendu apparent par la traduction allemande suivante : die schwere Lœsungszeit der Strafen (3).

Madvig (4) rejetant cette explication propose l'interpréta-

(1) Reiske explique οὐχὶ νῦν ὁρῶ τὸν καιρὸν τοῦ ταῦτα λέγειν; Rüdiger : καιρὸν τούτων et καιρὸν τοῦ λέγειν ταῦτα οὐχὶ ὁρῶ; Schaefer (*ad Dem.*, 1, p. 237, Lond. 1822) lit ὑπὲρ τούτων d'après certains mss Westermann omet τούτων.

(2) K. II p. 555; Dr. § 597, d.

(3) Benoist (Lucr. V, éd. sav.) p. 153 explique : « Le gérondif devient ici un substantif verbal au génitif qui, à son tour, a un régime au génitif. Madvig remarque que cette construction n'a lieu qu'avec un pluriel. Toutefois vid. Tér. *Hec.* 372 ».

(4) *Comment. in Cic. fin.* 1 § 60. Contre cette opinion V. C. F. W. Mueller dans *Philol.* IX (1854) p. 603. Deecke (Erlœuter, § 393) pré-

tion suivante : « In loquendo Latini utroque trahebantur ut et gerundium tenerent ac uerbi notionem primariam facerent (e. gr. facultas condonandi agros) et substantiuum substantiuo coniungerent subiecto gerundiuo facultas agrorum condonandorum . Antiquo igitur tempore oratio interdum in medio substitit ut diceretur : facultas agrorum condonandi. »

Ziemer (1), sous prétexte d'appliquer sa chère méthode psychologique, ne dit pas au fond autre chose que Madvig, bien qu'il ne se déclare pas satisfait de l'explication de ce dernier. « Les passages, dit-il, de Plaute et de Cicéron, qui notamment dans ses écrits philosophiques prend souvent le ton facile de la conversation, prouvent suffisamment que l'origine de cette tournure doit être cherchée dans le domaine psychologique ; dans l'âme de celui qui parle, ces deux formes se sont associées et égalisées, de telle sorte que le tour ainsi formé est une image claire des mouvements psychiques qui ont précédé la parole. »

Bergaigne (*Mém. Soc. ling.* III, p. 152-153) a repris la théorie de Heinrich, en l'appuyant sur des analogies sanscrites. De même que Heinrich soutenait que le génitif du nom est un génitif « obiecti » et l'autre « explicandi obiecti », de même Bergaigne croit que « les deux génitifs étaient à l'origine construits d'une façon parallèle, l'un et l'autre dépendant directement de l'expression qui, dans la phrase, gouverne ce cas, et le second génitif étant ajouté pour expliquer le premier. Ainsi dans *fin.* V, 7, 19 facere omnia uoluptatis causa.... aut non dolendi..... aut eorum quae secun-

tend que la construction libro hoc legendo a précédé librum hunc legendo, celle-ci n'étant admise que dans certaines conditions spéciales ; que peu à peu on aurait perdu la conscience de la vraie valeur des deux constructions, et que le sentiment de leur signification primitive une fois évanoui, on en serait venu à des aberrations telles que : facultas ....agrorum suis latronibus condonandi.

(1) *Junggr, Streifz.* p. 100-101.

dum naturam sunt adipiscendi, la traduction qui rendrait compte de l'origine de la construction serait : tout faire en vue du plaisir, ou en vue de l'absence de douleur, ou en vue des biens qui sont selon la nature, à savoir, en vue de les obtenir (1) ».

Ce tour n'est pas étranger à l'ancienne langue. Pl. *Capt.* 848 nominandi istorum tibi erit magis quam edundi copia. Tér. *Hec.* 372 eius (sc. uxoris) uidendi cupidus recta consequor. Id. *Heautontim.* prol. 29 faciunt copiam spectandi nouarum (2). On peut donc admettre qu'il se soit développé dans le latin même, sans écarter absolument l'opinion de Haase (3), qui, contrairement à Bernhardy (4), y verrait volontiers une analogie avec l'usage grec, bien que les exemples ne soient pas nombreux en grec. Il faut noter le surcroît de vraisemblance que l'ordre même des mots en latin comme en grec donne à l'explication de Heinrich et de Bergaigne.

## 8 — Le Génitif joint à un adjectif.

A en croire Haustein (5), l'un de ceux qui pensent que les langues se développent par leur propre force, sans emprunter au dehors, il n'y aurait rien, dans la construction du génitif de relation, qui n'ait sa raison d'être dans une large application de l'analogie, et qui ne doive être attribué au pouvoir même de la langue latine. Essayons de nous rendre compte jusqu'où le latin est allé par lui-même dans cette voie.

(1) Riemann, *Synt. lat.* § 251 (n. 1).

(2) Pl. *Capt.* 1004 lucis das tuendi copiam. (V. Usener, dans *Jahrb. f. Ph.* 1878 p. 77.

(3) Reisig, *Vorles.* p. 785 éd. Schmalz et Landgraf.

(4) *Wissensch. Synt.* p. 163.

(5) *De genetiui adiectiuis accommodati in lingua latina usu*, Halis Saxonum 1882.

D'après Holtze, I, p. 336-37, l'ancienne langue construisait avec le génitif un certain nombre d'adjectifs exprimant l'ascendant ou le contraire, compos impos ; la connaissance ou l'ignorance, peritus conscius imperitus ignarus imprudens ignotus incertus ; la ressemblance, similis consimilis par ; le désir, l'indifférence, cupidus studiosus iners socors ; l'abondance ou la disette, plenus onustus diues (1); la participation à ou le contraire, particeps expers affinis indigus uociuus liber exheres exilis inanis prodigus ; la culpabilité ou l'innocence, manufestus mendax falsilocus (2). Quant à la construction deos aeui integros, qui appartiendrait à Ennius selon Servius (*comment. ad Aen.* IX, 255), la leçon de Ribbeck aeui integri paraît être la bonne (3). Dræger (4) ajoute sanus potens lassus potens miser uber aeger falsus cumulatus. Holtze cite encore de l'ancienne langue quelques participes présents pris adjectivement et construits avec le génitif : amans cupiens fugitans gerens sciens. Dræger ajoute concupiens (Enn. ap. Cic. *diu.* 1, 48); persequens flagitii (5) (Pl. *Cas.* 2, 1, 13); famae temperans (Ter. *Phorm.* 2, 1, 41); et, parmi les adjectifs en *ax* dérivés de verbes transitifs, Pl. *Asin.* 5, 2, 5 si huius rei me mendacem esse inueneris (6).

Dans la catégorie des participes présents peuvent se ran-

(1) Pl. *Amph.* I, 1, 16, à moins qu'on ne ponctue : ipse dominus diues, operis et laboris expers.

(2) Ces adjectifs rentrent-ils bien dans cette catégorie? Haustein les range sous la rubrique : adiectiua neglegentiae (p. 33).

(3) V. L. Mueller, *Q. Ennius*, p. 208.

(4) I § 206, 1.

(5) Quand on dit homo ueritatem diligens, il s'agit d'un homme qui dans un cas isolé aime la vérité, tout en étant peut-être un menteur, homo ueritatis diligens = celui qui *toujours* aime la vérité.

(6) Cp. Capt. 264 : quarum rerum te falsilocum mihi esse uolo. Il n'est pas impossible qu'il y ait là le souvenir d'un ψευδολόγος construit avec le génitif.

ger : potens (posse) et impotens, prudens (= prouidens) et imprudens, insolens; de même les adjectifs de même sens ou de même radical : auarus et auidus (= auens); capax (= capiens); compos et impos (cp. impotens); conscius inscius nescius (cp. sciens); cupidus (= cupiens); curiosus (cp. curans); edax (= edens); fastidiosus (renforcement de fastidiens); memor (cp. reminiscens) et immemor; parcus (= parcens); prodigus (= prodigens); studiosus (renforcement de studens); superstes (à côté superstans); tenax (= tenens), etc. Puis les synonymes comme gnarus (= sciens) et ignarus ; liberalis (= prodigens); rudis (= nesciens); des partic. parf. dépon. et pass., comme certus dans certiorem alicuius rei facere aliquem; consultus, par ex. iuris (et iure); insolitus (insolens); insuetus (cp. impatiens); peritus et imperitus (experiri, cp. gnarus, ignarus), etc.; quelques adjectifs de même sens comme plenus (= repletus); reus (= accusatus) cp. insons ; similis (= assimulatus) et dissimilis, etc. (1).

Il y avait des adjectifs composés de substantifs par lesquels on peut concevoir que le génitif est régi : particeps pecuniae = partem pecuniae capiens ; expers periculi = sine parte periculi (2). Mais si l'on avance que, dans les autres cas aussi, on doit se représenter le génitif comme dépendant de l'idée nominale contenue dans l'adjectif, que cupidus gloriae se ramène à : cupidus (cupiditatem) gloriae, integer uitae à : integer (integritatem) uitae, comme pudet me rei à : capit me pudor rei, on oublie que cela n'a pas été possible en latin par les seuls moyens du latin. Ici en effet on ne trouve rien de semblable à ce que le grec nous présente dans ce genre : Plat. Apol. 20 D κινδυνεύω ταύτην εἶναι σοφός, οὗτοι δὲ τάχ'ἄν.... μείζω τινὰ ἢ κατ'ἄνθρωπον σοφίαν σοφοὶ εἶεν; ibid. 22 E μήτε τι σοφὸς ὢν τὴν ἐκείνων σοφίαν μήτε ἀμαθὴς τὴν ἀμαθίαν.

(1) V. Deecke, *Erläuter.* § 255.
(2) Id. *Ibid.*

L'analogie a fait assurément beaucoup pour étendre l'emploi de l'adjectif accompagné du génitif : on conçoit que sur le modèle de gnarus ignarus alicuius rei on ait construit de même diuinus = qui sait d'avance, sagax sollers praesagus praescius doctus indoctus docilis indocilis certus incertus dubius ambiguus (1). De plus, il y avait là une ressource précieuse pour compenser le manque ou la rareté des mots composés. On trouve bien dans la période archaïque des essais comme tardigradus multiloquus multibibus (2); mais à l'époque classique les composés de ce genre choquaient le goût : or le génitif de qualité (multi Damalis meri) ou l'adjectif complété par un régime au génitif (benignus laetus largus sermonis, uini) conduisaient au même résultat (3).

Les poètes étaient poussés aussi par des considérations esthétiques, par le goût de la couleur poétique, par des motifs oratoires ou par des raisons de symétrie, à préciser l'idée de l'adjectif en ajoutant un complément dont un prosateur se serait aisément passé. Mais ces adjectifs qui ne demandaient pas nécessairement un régime, qui ne rentraient pas dans le cercle des *adiectiua relatiua* proprement dits, devaient régulièrement, quand l'idée de l'adjectif était limitée et complétée, être suivis soit de périphrases comme : quod attinet ad, ratione habita rei, ou de prépositions avec leurs

(1) « Une fois que *plenus* c. gen. fut établi, il fut naturel de construire de même *opulentus, diues, satur, benignus, locuples, onustus;* de même *inanis* et *uaciuos* des anciens temps conduisait à *pauper egenus indigus sterilis.* » Schmalz, *lat. Synt.* § 72.

(2) Tandis qu'on lit dans Pacuv. ap. Quint. 1, 5, 67 Nerei repandirostrum pecus, Lucilius, *Sat.* 170, a écrit : lasciuire pecus nasi rostrique repandum. Cp. Non. p. 159, 1.

(3) Imbrium diuina auis (Hor. *Od.* IV, 6, 43) = ὑετομάντις; fandi doctissima (Virg. *En.* X, 225) = πολυφραδεστάτη ; seri studiorum (Hor. *Sat.* I, 10, 21) = ὀψιμαθεῖς; laeta laborum (Virg. *En.* XI, 73) = πολύεργος.

cas, ou de propositions interrogatives ou relatives ; ou bien encore de cas simples. Le latin avait conservé l'ablatif, avec lequel il construisait normalement les adjectifs se rattachant à des verbes qui régissaient l'ablatif. Avec son esprit de logique, il répugnait à employer, pour déterminer n'importe quel adjectif, un cas qu'il faisait servir à marquer le rapport de deux idées nominales et qui est considéré aujourd'hui comme une formation primitivement adjective sans indication flexionnelle (δήμου = δημόσιο = δημόσιος, cp. cuius, génitif et adjectif) (1). Bien que l'emploi du génitif avec les adjectifs paraisse avoir été proethnique (2), le latin ne l'avait conservé que pour les adjectifs exprimant proprement une relation, et c'est réellement en grec qu'il s'était développé, notamment chez les tragiques, de telle façon qu'il n'est guère possible de ramener à des points de vue généraux les rapports exprimés par tous ces adjectifs construits avec le génitif. A mesure que les Romains se familiarisèrent davantage avec la langue grecque et avec la manière de concevoir propre au peuple grec, ils apprirent à exploiter une ressource si librement et si hardiment mise à profit par les Grecs. Les chiffres eux-mêmes témoignent du développement considérable de l'emploi en question, précisément au moment où l'influence grecque s'exerce le plus : pour 73 adjectifs ainsi construits à l'époque archaïque, Haustein en a compté 175 à l'âge d'Auguste, et 189 dans les temps suivants. L'emploi du génitif avec les adjectifs prit donc, sous l'influence de l'imitation grecque, une extension et une liberté inconnues de l'ancienne langue. Les limites dans lesquelles les écrivains s'étaient renfermés à l'époque archaïque (3) et pendant la période classique, furent fran-

(1) Delbrück, *Synt. Forsch.* 4 p. 38.

(2) *Ibid.* p. 44.

(3) Dans Plaute, *Trin.* 454 satin tu sanus mentis aut animi tui? On peut voir l'effet de l'analogie avec compos animi ou d'une

chies. Ce ne fut plus seulement avec des adjectifs exprimant une idée d'abondance ou l'idée contraire, une idée de possession, de participation, de désir, de connaissance ou d'habitude, de ressemblance ou de différence, ni seulement avec les participes présents pris adjectivement qu'on employa le génitif. On le construisit avec toute espèce d'adjectifs pour indiquer sous quel rapport, par rapport à quoi se montre la qualité en question (1). Dans la prose, c'est Salluste qui a commencé à étendre l'emploi du génitif avec des adjectifs: on trouve chez lui: uacuus frugum (*Jug.* 71, 1); aeger consili (*Hist.* IV, 73, Dietsch); nimius animi (2) *Hist.* IV, 90); loca... nuda gignentium (*Jug.* 79, 6); plerosque militiae (*Hist.* 1, 106); sollers omnium (*Jug.* 96, 1); dubius consili (*Hist.* III, 81); immodicus animi (*Hist.* 1, 114); promptus belli (*Hist.* II, 12); priuus militiae (*Hist.* I, 100); anxius animi (*Hist.* IV, 72); atrox animi (*Hist.* II, 92);

méprise sur la valeur de animi employé comme locatif dans les premiers temps. En ce cas, si animi fait fonction de génitif, la construction est hellénisante.

(1) F. Antoine, *Syntax latine*, p. 85 : « Les poètes et les écrivains de l'âge postérieur emploient beaucoup d'adjectifs avec le génitif, alors qu'en prose il faudrait un autre cas, par ex. l'ablatif de relation ou de limitation; cette syntaxe, *imitée du grec*, a lieu surtout avec les adjectifs qui expriment une disposition d'esprit, un état de l'âme. Le génitif, comme l'ablatif ou l'accusatif de limitation, indique sous quel rapport ou à quel point de vue l'adjectif qualifie le substantif ».

(2) Animi est-il un génitif ou un locatif ? On a fait valoir en faveur de cette dernière hypothèse que Cicéron dit au pluriel animis (Tusc. I, 96 ; mais C. F. W. Mueller lit animi). Les partisans de l'opinion contraire (Golling, *Gymnasium*, 1885 N° 16 ; O. Keller, *N. Jahrb.* 1887 p. 488) objectent les exemples où animi est accompagné d'un autre substantif au génitif : Stace, *Theb.* I, 605 praestans armorum animique ; Mart. XII, 6, 7 macte animi morumque, Val. Max. V, 6, 2 animi et generis nobilissimus.

exterritus animi (*Hist.* IV, 49); firmatus animi (*Hist.* III, 17); ingens ipse uirium atque animi (*Hist.* III, 13) (1); laetus frugum pabulique (*Hist.* II, 91). Les exemples sont encore plus nombreux chez Tite Live, et quant aux poètes de l'époque d'Auguste et de ce qu'on appelle l'âge d'argent, on jugera par les citations suivantes de l'extension qu'a prise chez eux l'emploi du génitif avec les adjectifs :

Virg. *Georg.* I, 277 Felices operum.

Cp. Hor. *Sat.* I, 9, 12 cerebri

Felicem

= εὐτυχὴς τῶν πόνων, μακαρίζω σε τούτου τοῦ πράγματος.

cp. *En.* XI, 416 fortunatusque laborum (= felix in malis suis et calamitatibus ou propter superatos labores), cp. Stace *Theb.* I, 638.

*En.* XI, 73 laeta laborum... Sidonia Dido (2) = laeta hoc ipso labore, quem confecerat ; c'est aussi un équivalent du composé grec πολύτεχνος πολύεργος.

Ce que l'on peut admettre vraisemblablement, c'est qu'originairement animi était un locatif, mais qu'on finit par n'avoir plus conscience de ce cas : on continua de suivre une tradition qu'on ne comprenait plus, sans qu'on puisse fixer l'époque où le sentiment de l'ancien emploi a disparu. Selon Wagener (*de locatiui usu*, p. 25) animi construit avec les verbes serait un locatif fixé dans un emploi adverbial, tandis qu'il aurait, construit avec les adjectifs, la valeur d'un génitif. On aurait à distinguer entre pendere animi (Cic. *Att.* XI, 12, 1 ; 16, 12 ; *Tusc.* IV, 16, 35 ; *de Leg.* I, 3, 9) et dubius animi. D'autres pensent que la construction du génitif avec des adjectifs comme falsus incertus lassus miser sanus est passée aux verbes de même sens, pendere excruciari angi. Pour les exemples de animi avec des adjectifs ou des participes, v. Kuehner, *Ausf. Gramm. der lat. Spr.* Bd II § 85 c.

(1) Cp. Tac. *Hist.* IV, 66 ingens rerum = grand dans ses entreprises. Heræus propose d'ajouter *columen*. Vell. I, 12, 4 modicus uirium.

(2) On voit la différence avec *En.* I, 441 lucus laetissimus umbrae.

Inversement : Hor. *Sat.* II. 2, 66 cultus miser = τάλας τοῦ βίου ; cp. Plin. *Paneg.* 58, 5 miseros ambitionis ! (1).

*Georg.* III, 498 infelix studiorum.

*En.* IV, 529 at non infelix animi Phoenissa.

Ov. *Met.* I, 623 et fuit anxia furti.

*Her.* 20, 200 Anxia sunt uitae pectora nostra tuae.

(Cp. *Sil.* IX, 349 ; XII, 492)

Hor. *Od.* II, 2, 6 notus in fratres animi paterni.

Ce génitif se confond avec le génitif de cause, de même que celui qu'on trouve dans Senec. *Consol. ad. Marc.* 2 admirandus frugalitatis continentiaeque; Val. Max. IX, 10, 1, ext. clarus ultionis; Vell. II, 5, 3 clarus disciplinae; Sil. XV, 721 anhelus longi laboris; V, 561 laudande laborum; III, 424 lugendus formae; XVI, 249 uenerandus sceptri ; cp. II, 409; VI, 574.

V. *En.* X, 666 ingratusque salutis

= quod ad salutem, uitam seruatam attinet, (non reconnaissant pour). Trouve-t-on cette tournure suffisamment expliquée par l'analogie des adjectifs exprimant une idée d'indifférence ? Ce qui est sûr, c'est qu'elle diffère absolument de *ignarus rerum* qui précède et qui la prépare.

Nous en dirons autant de :

Hor. *Sat.* 1, 10, 21 O seri studiorum. (Cp. Xen. *Cyr.* I, 6, 35 ὀψιμαθῆ με ὄντα τούτων τῶν πλεονεξιῶν. Eur. *Hec.* 687 ἀρτιμαθὴς κακῶν), qui est certainement plus hardi que

Id. *Ep.* II, 2, 17 poenae securus.

Virg. *En.* I, 350 securus amorum,

cp. VII, 304, X, 326.

Ov. *Met.* VI, 137 uota.... secura repulsae.

Ov. *Met.* VIII, 615 mentisque ferox.

Cp. Tac. *Ann.* IV, 12, 3 ferox scelerum; I, 32, 5, animi ferox (2).

(1) Pl. *Cist.* IV, 2, 3 ; Mil. 1068 miser animi. Si l'on entend animi comme un génitif, c'est un hellénisme.

(2) Cp. H. Gœlzer, édition class. de Tac. *Hist.* libri I, II, p. 190 :

Ov. *Ibid.* X, 616 mens interrita leti. Mais la leçon est incertaine ;

dans Ov. *Met.* II, 765 belli metuenda uirago,

belli est sans doute un locatif.

Ov. *Her.* 5, 147 radixque medendi

Vtilis (selon la leçon de Merkel).

Anciennement utilis était employé soit absolument soit accompagné des prépositions *ad*, *in*, etc.; cp. Pl. *Epid.* II, 2, 107; Ter. *Andr.* 287 ; Cic. *Off.* III, 6, 29.

*Trist.* IV, 10, 43 grandior aeui.

Cp. Cic. *Verr.* V, 128 grandis *natu*. Ov. *Met.* VI, 322 grandior aeuo. Sil. X, 140 maximus aeui.

Ov. *Am.* II, 9, 30 durior oris equus.

Cp. Ter. *Eun.* IV, 7, 36 os durum et Ov. *Met.* V, 451 duri puer oris (expression consacrée pour désigner l'impudence).

Ov. *Pont.* II, 6, 32

non erit officii gratia surda tui.

Cp. *Her.* 7, 27 ad mea munera surdus.

Sil. XI, 354 surdus timori (Heinsius lisait *timoris*) ; Mart. X, 13, 8 ianua surda tuis lacrimis. Avec le gén. Sil. I, 692 pactorum. X, 554 uotorum. Col. 3, 10, 18 ueritatis.

On voit l'analogie avec les adjectifs exprimant une idée d'indifférence.

Ov. *Met.* XII, 512 nudus

Arboris Othrys erat.

Cp. Cic. *Quir.* 16 nudum a propinquis; *Verr.* 4, 3 ab his rebus uacua atque nuda ; *Att.* VII, 13, 1 urbs nuda praesidio ; et Tite Live XXIX, 4, 7 nudum esse praesidiis.

Hor. *Sat.* II, 2, 119, siue operum uacuo.

« Un des caractères de la langue de Tacite, c'est l'emploi étendu qu'il fait du génitif complément des adjectifs ». Il cite encore : acer militiae (II, 5. 1), ambiguus consilii (II, 83, 6), militiae impiger (I, 87, 8), uirium et opum ualida (II, 19, 4). — Militiae est probablement un locatif (Hor. *Ep.* II, 1, 124); de même belli dans Naevius p. 44 (Kl.) : siluicolae hemones bellique inertes, et Ov. *Met.* II, 765 belli metuenda uirago.

Ov. *a. am.* 1, 642 uacuas caedis habete manus.

Met. VI, 541 uacuas habuissem criminis umbras.

Cp. Cic. *Phil.* 1, 25 uacui metu esse debemus; *prov. cons.* 30 omnia uacua ab omni periculo. Nous avons vu que Salluste avait hasardé le premier la construction avec le génitif dans la prose. Tacite a dit de même *Ann.* 15, 8 rerum uacuas. On peut admettre un emploi absolu de uacuus dans *Hist.* II, 71 en construisant *honoris* avec *menses*.

Hor. *Od.* 1, 22, 1 scelerisque purus;
cp. *Sat.* II, 3, 27 morbi purgatum (1).

Cp. Cic. *Verr.* 4, 116, forum quod purum caede seruatum est. Associé à uacuus, il est construit avec ab dans *har. resp.* 11 quae est in hac urbe tanta domus ab ista suspicione religionis tam uacua atque pura?

Liber est construit en prose avec et sans *a*. De son emploi avec le génitif Haustein cite 17 exemples postérieurs à la prose classique pour un de la période archaïque;
Pl. *Amph.* 105 quam liber harum rerum et multarum siet.

A l'époque d'Auguste :

Virg. *En.* X, 154 libera fati (ἐλευθέρα τῆς εἱμαρμένης).

Hor. *A. Poet.* 212 liberque laborum.

Ov. *Her.* I, 69 reuertendi liber.

« Chez les poètes, les adjectifs et les participes qui expriment exemption ou délivrance de quelque chose gouvernent le génitif, d'après l'usage de la langue grecque » (Madvig, *Gramm. lat.* § 290 e Rem. 3).

Ov. *Am.* III, 10, 18 nec uiduum pectus amoris habet.

Cp. Sil. II, 247.

Virg. *Géorg.* IV, 310 trunca pedum
= trunca pedibus = truncis pedibus.

(1) Cp. Virg. *En.* VI, 428 dulcis uitae exsortes. Hor. *A. Poét.* 305 exsors ipsa secandi. *Od.* II, 16, 19 patriae quis exsul. Lucr. II, 843 corpora..... secreta *teporis*. Cp. I, 194 secreta *cibo* natura animantum. Sil. 7, 213 sicci sanguinis enses. Le génitif construit en grec avec les adjectifs κενός, γυμνός, ἔρημος, ὀρφανός, ἐλεύθερος, καθαρός est un génitif-ablatif.

Cp. Lucr. V, 837.

Orba pedum (1) partim, manuum uiduata uicissim.

Munro dit dans son Commentaire (p. 607) que le génitif après uiduata est étrange et amené apparemment par l'analogie des adjectifs de même sens que *expers* ; il admet aussi que le génitif peut avoir été suggéré par le passage correspondant d'Empédocle, que Lucrèce imite ici : v. 233 γυμνοὶ δ'ἐπλάζοντο βραχίονες εὔνιδες ὤμων.

L'analogie et l'influence grecque ont ainsi concouru à multiplier les emplois de ce genre :

Virg. *En.* X, 630 ueri
Vana feror.

VII, 440 ueri effeta senectus.

= a uero uacans, uerum haud afferens (Forbiger), cp. Sil. XII, 261 ; XVII, 138.

Dans les exemples suivants il y a à la fois souvenir des adjectifs exprimant une idée de surabondance, de plénitude, de satiété, et adaptation à la syntaxe grecque :

Hor. *Od.* II, 6, 7 Sit modus lasso maris et uiarum
Militiaeque (2) !

Virg. *En.* I, 178 Cerealiaque arma
Expediunt fessi rerum,

cp. Soph. *Phil.* 281 οὐδ'ὅστις νόσου
κάμνοντι συλλάβοιτο.

Cp. Stace. *Theb.* III, 395 fessus bellique uiaeque.

Sil. II, 234 fessi salutis = épuisés par la recherche de leur salut, désespérant de leur salut.

On peut rapprocher :

Virg. *En.* XII, 589 trepidae rerum. Cp. Sil. II, 234. IX,

(1) Pl. *Rud.* 349 orbas auxilique opumque, associé à exspes dans Acc. *tr.* 376 : ille orbus exspes liberum.

(2) Cp. Pl. *Cist.* II, 1, 8 ita me amor lassum animi ludificat. On saisit sans peine la différence. Ov. *Am.* II, 13, 2 in dubio uitae lassa Corinna iacet.

384. XII, 13. Stace, *Theb.* XI, 325. Tac. *Ann.* VI, 21, 4 magis ac magis trepidus admirationis et metus. Il s'agit de l'astrologue Thrasylle qui, à mesure qu'il observe les astres, est de plus en plus inquiet *à cause de son étonnement et de son effroi*. Cp. Sil. 6, 231 attonitus serpentis. 12, 417 turbidus irae.

Certus n'était construit en prose avec le génitif qu'au comparatif: certiorem alicuius rei facere aliquem. Il n'y a pas d'exemple dans la prose classique de certus avec le génitif soit dans le sens de *résolu à* soit dans celui de *sûr de*. C'est sans doute une construction hellénisante, appuyée sur l'analogie de *peritus gnarus*, qui de Virgile (1) a passé chez Pline le Jeune, Tacite, Suétone et Justin. Incertus avec le génitif se trouve dans Plaute *Rud.* 213 : consili ; Enn. *trag.* 187: rerum; Ter. *Phorm.* 578 : consili; *Hec.* 121 : animi ; *B. Afr.* 7, 3 (2): naues... incertae locorum (cp. 21, 3), « ex sermone poetarum petitum », dit le commentaire de E. Wœlfflin et A. Miodonski »; cp. Virg. *En.* VIII, 580 spes incerta futuri. Ov. *Her.* 21, 31 : incerta salutis. Dans Tite Live I, 7 animi ; IV, 23 ueri; 57 sententiae.

Integer avec le génitif est sans exemple en prose et dans l'ancienne langue : la locution régulière était integrum esse aliqua re (Sall. *Hist.* 2, 95), plus rarement ab aliqua re.

Hor. *Od.* I, 22, 1 Integer uitae scelerisque purus.

Sat. II, 3, 66 Integer est mentis Damasippi creditor ?

220 Integer est animi ?

Virg. *En.* II, 638 et IX, 253 integer aeui (3)

(1) *En.* IV, 554 certus eundi. Ov. *Met.* VI, 268 matrem certam fecere ruinae. XI, 415 consilii tamen ante sui, fidissima, certam te facit, Halcyone. V, 440 nimiumque es certus eundi. XIII, 722 inde futurorum certi.

(2) Dans Sall. *fragm.* III, 75 incertus animi.

(3) On lit dans le commentaire de Servius : Integri aeui, id est adulescens cui aetas integra superest. Vnde Ennius deos aeui integros dicit quibus multum aeui superest. On ne peut tirer aucune

Ov. *Met.* IX, 441 dum fuit integer aeui.
Cp. Stace *Theb.* 1, 414, VI, 771 ; *Silv.* II, 6, 46. V, 2, 63. Valer. Fl. II, 374.

Parmi les adjectifs marquant l'abondance qu'Horace construit avec le génitif, trois, sans compter plenus, se trouvent déjà dans le latin archaïque : prodigus, *Od.* I, 12, 38; 18, 16. *Ep.* I, 7, 42. *A. P.* 164 ; cp. Pl. *Most.* 875; satur, Hor. *Ep.* I, 7, 35; cp. Ter. *Ad.* 765 ; uber, Hor. *Od.* II, 19, 10; cp. Accius *trag.* 49; sept ne datent que de l'âge d'Auguste : benignus, Hor. *Sat.* II. 3, 3 ; diues, *Od.* IV, 8, 5 ; *Sat.* I, 2, 74; *Ep* II, 2, 31; fecundus, *Od.* III, 6, 17; ferax, *Od.* IV, 4, 58; *Epod.* 5, 22 ; *carm. saec.* 28 ; opulentus *Od.* 1, 17, 16 ; prosper, *Od.* IV, 6, 39). D'une façon générale, Haustein cite, dans la même catégorie d'adjectifs, 10 exemples pour l'époque antérieure à Cicéron, 23 pour l'âge de Cicéron et d'Auguste, 21 pour l'âge d'argent et l'époque suivante. En désignant par 1, 2, 3 ces divisions chronologiques, voici pour quelques autres catégories d'adjectifs un aperçu des proportions :

Adjectifs marquant le savoir (1) :

1 : 8 2 : 21 3 : 20

conséquence contre la provenance grecque du texte d'Ennius *tr.* 103 aeui integri dei. Si integri est au nominatif pluriel et gouverne le génitif aeui, il en résulte simplement que c'est le premier exemple de cet hellénisme.

(1) Cp. Ov. *Her.* 20, 32 consultoque fui iuris amore uafer, d'après iuris consultus, *Met.* IX, 1078 membrisque ualens scitusque uadorum Catull. XII, 8-9 est enim leporum disertus puer ac facetiarum, disertus est construit comme doctus peritus. Cp. Ter. *Eun.* V, 6; 10 callidum et disertum credidi hominem. Cette explication nous paraît préférable à celle de Benoist, disant que *est puer disertus* forme une locution composée, de laquelle dépendent les génitifs leporum et facetiarum, ayant la valeur de génitifs de qualité, il faudrait alors un adjectif qualificatif. Lucr. IV, 549 uerborum daedala lingua. V 234 naturaque daedala rerum. Virg. *En.* X, 225

Adjectifs marquant le désir :

1 : 3 2 : 21 3 : 22

Adjectifs marquant la négligence :

1 : 4 2 : 8 3 : 17

Adjectifs marquant une qualité de l'âme :

1 : 4 2 : 24 3 : 37

Adjectifs marquant une qualité du corps :

1 : 3 2 : 14 3 : 37

On voit que les adjectifs qui se sont le plus multipliés à l'âge d'Auguste et dans les temps qui ont suivi, sont précisément ceux qui expriment une qualité de l'âme ou du corps, diffèrent des adjectifs de relation proprement dits et doivent pour une bonne part leur construction avec le génitif à l'influence de la langue grecque.

Aux exemples déjà cités nous ajouterons :

Virg. *En.* XI, 417 egregiusque animi.

Cp. Sil. V, 77 egregius linguae. Stace, *Theb.* III, 99 egregius fati mentisque. Claud. *de bello Gildonico* 239 egregius morum (cp. Tac. *Ann.* XIV, 19 diuersus morum).

Ov. *Fast.* III, 177

Disce Latinorum uates operose dierum,

l'analogie de studiosus n'est pas contestable ; mais est-elle suffisante ? Sûrement pas pour expliquer Stace, *Silv.* I, 4, 51 praeceps subiti pericli (1). Aeger, que nous avons vu construit

fandi doctissima. Hor. *Od.* IV, 6, 43 docilis modorum ; cp. *Sat.* II, 2, 52. *A. Poet.* 380 indoctusque pilae. Ov. *Met.* XI, 315 patriae non degener artis. *Fast.* III, 383 morum fabraene exactior artis = homme dont on ne sait s'il est plus irréprochable sous le rapport de la vie (cp. integer uitae) ou plus accompli sous le rapport du travail des métaux). Dans les inscriptions d'Afrique on trouve eruditus avec le génitif : CIL. VIII 8500 utriusque linguae perfecte eruditus. Cp. Hygin, *Astron.* II, 6 omnium artium eruditus ; Hieron. *chron.* 26 legis eruditus.

(1) On s'explique bien par l'analogie le *tenax propositi* d'Horace (*Od.* III, 3, 1), et ficti prauique de Virgile (*En.* IV, 188).

avec le génitif dans Salluste, a pour complément *timoris* dans Silius Italicus III, 72; delicti *ibid.* XIII, 52; pericli *ibid.* XV, 135; morae dans Lucain VII, 240; rerum motarum dans Florus III, 17, 9; corporis dans Apulée *Met.* IV, 33.

Nous rattachons sans doute aux adjectifs marquant l'ignorance, l'inexpérience ou leurs contraires des emplois tels que Hor. *Sat.* I, 35 *haud ignara* ac non *incauta* (1) futuri.

Ov. *Met.* VIII, 378 studioque *incautus* eundi,

eundi peut dépendre aussi de studio.

Lucain II, 14 sit caeca futuri
Mens hominum fati.

Mais dans ce dernier exemple déjà l'extension est plus hardie: rien de plus naturel, au contraire, en grec, que le tour τυφλὸς τοῦ μέλλοντος, cp. Xen. *Symp.* 4, 12 τυφλὸς δὲ τῶν ἄλλων ἁπάντων.

Quant aux constructions suivantes, elles n'ont guère été possibles que dans un temps où la langue latine s'était déjà fortement imprégnée de l'esprit grec:

Silius Italicus, qui a une prédilection marquée pour la construction du génitif avec les adjectifs, a écrit:

III, 176 lentus coepti. I, 5 sacri perfida pacti (gens) (2).

Ces emplois étaient préparés par l'analogie des adjectifs marquant la négligence, comme les suivants par celle des adjectifs marquant l'ignorance:

Sil. VI, 254 impatiens dare terga nouusque doloris.

Ailleurs le même poète construit nouus avec l'infinitif: 16,332 iugum ferre; cp. Ov. *Her.* 11, 48:

Et rudis ad partus et noua miles eram,

et Tac. *Agric.* 16 delictis hominum nouus.

(1) Non incauta = prouida, cp. Cic. *diuin.* II, 117 prouidus rerum futurarum; de même que Hor. *Sat.* II, 2, 62 non parcus aceti = largus, prodigus.

(2) Cp. I, 56 fideique sinister = qui ne tient pas sa parole; III, 253 prauus... fidei; au contraire, Tac. *Hist.* III, 57 neque fidei constans neque strenuus in perfidia. Claud. *III cons. Hon.* 31 intrepidum ferri.

Mais Stace *Theb.* VII, 285 alumnos bellorum recentes (1).

Valerius Flaccus III, 547 construit tardus avec fugae; cp. Cic. *Brut.* 70, 347 Lentulus non tardis sententiis; 59, 216 tardus in cogitando; mais Silius III, 234 tarda nectere dolos. Claud. *Eutr.* I, 275

Tu segnes operum sollers urgere puellas;

cp. Tac. *Ann.* 14, 33 s. aliorum; 16, 14 occasionum haud segnis. Segnis est accompagné de l'accusatif avec ad dans Cic. *Font.* 3 ad imperandum; id. *Fin.* I, 10, 34 ad respondendum; Corn. Nep. *Thras.* 2 ad persequendum; Ov. *Pont.* III, 4, 50 ad laetitiam; *ibid.* IV, 8, 75 ad citharam, ad arcum; T. Liv. XXIV, 13, 11 ad credendum; avec in et l'accusatif, Virg. *En.* XI, 736 in bella; in et l'ablatif, Suet. *Claud.* 10 in exsequendis conatibus; par contre, avec l'infinitif, Hor. *Od.* III, 21, 22 nodum soluere. Ov. *Trist.* V, 7, 19, dare uulnera.

Par analogie avec les adjectifs marquant l'abondance, Tacite a pu écrire *Hist.* II, 19, 5 uirium et opum ualidam (2); *Ann.* IV, 21, 4 orandi ualidus (il s'agit de Cassius Severus, homme d'une basse origine, d'une vie criminelle, mais puissant sous le rapport de la parole); cp. Sil. V, 569 : uiridissimus irae.

(1) Inversement : Silius construit uetus avec laborum (IV, 532), bellandi (VI, 61 5), doloris (XI, 26), armorum (XVII, 293); Tacite avec operis ac laboris (*Ann.* I, 20, 4); scientiae caerimoniarumque (VI, 12, 3), regnandi (44, 1). Melior a un complément au génitif dans Silius VII, 619 dextrae, et Tac. *Ann.* III, 74, 2 furandi; de même celer : IV, 587 ille celer nandi. Claud. *Eutr.* II, 380 *acer* in absentes *linguae*....., abundans corporis exiguusque animi, doctissimus artis quondam lanificae. Fulgent. *Myth.* II, 1 cautus rapiendi (Cic. *Att.* X, 9, 3 in credendo; Hor. *Sat.* I, 6, 51 assumere). Velleius Paterculus I, 12, 3 : eminentissimus ingenii ac studiorum.

(2) Sil. II, 102 leuis opum; VI, 19 tenuis opum; XIII 876 fractus opum. I, 393 diues pecoris famaeque negatus. Stace, *Silv.* V, 3, 109 famae obscura iaceres.

Pronus, ordinairement construit avec le datif ou les prépositions ad, in, prend le génitif dans Lucain, I, 461 : ruendi; Stace, *Theb.* II, 558 : nocendi, par analogie avec studiosus.

On remarquera les participes en —dus construits avec le génitif pour exprimer une qualité de l'âme ou du corps : admirandus (Sen. *ad Marc.* 2 : frugalitatis); laudandus, (Sil. I, 395 : uitae); lugendus (Id. III, 424 : formae) (1); memorandus (Id. XV, 747 : belli, qui, à vrai dire, est plutôt un locatif) ; tremendus (Claud. *VI cons. Honor.* 176 : gladii); uenerandus (Sil. II, 409 : senectae). De plus, Stace, *Ach.* II, 236, blandus precum. Sil. XVII, 414 feruidus aeui. Claud. *Eutrop.* I, 350 grauior morum ; Stace, *Theb.* VII, 300 improba conubii, cp. Plaut. *Pseud.* I, 2, 16 uos est's perditi, neglegentes, ingenio improbo.

Sil. XIII, 821 inclita leti... Lucretia. Id. III, 326 inuictus... hiemisque aestusque famisque (cp. Cic. *Off.* I, 20, 68 a labore. Sall. *Jug.* 47 aduorsum diuitias); VIII, 17 uanilocum genus ac mutabile mentis ; XIV, 279 undae clamosus Helorus ; I, 166 deformem leti ; IX, 414 flauusque comarum; IV, 50 fluxus morum (cp. Sall. *Cat.* 14, 5 : aetate); XII, 39 inglorius ausi ; VIII, 260 prauus... togae ; XI, 365 pulcherrimus irae ; XII, 28 spreta uigoris (2).

On voit combien s'est étendu l'emploi du génitif avec les adjectifs en comparaison de ce que la prose classique présente dans ce genre. Appeler hellénisme tout ce qui s'écarte de l'usage classique, c'est une solution inadmissible aujourd'hui que nous savons faire la part de l'analogie dans la

(1) Cp. Tac. *Ann.* IV, 3, 3 indecora formae femina. Stace, *Theb.* VII, 340 praeclarum formae.

(2) Quant à la construction : septem me natam annorum gremio ipse recepit *(Wordsw. p. 235)*, il est certain qu'elle s'écarte de la règle : natam septem annos ou filiam septem annorum (dans la même inscription l. 10 quadraginta annos nata). Haustein y voit naturellement un vulgarisme; c'est plutôt une confusion des deux expressions.

formation du langage. Mais dire que le génitif de relation est la propriété bien établie de la langue latine, et ne vouloir parler que de licences poétiques, de latinismes libres ou de tours empruntés à la langue populaire, c'est une manière de voir non moins inadmissible, parce qu'elle méconnait ce qui reste toujours vrai dans la remarque du grammairien ancien Diomède (1) : « structura *diues sum huius rei* graeca figura profertur; apud illos enim genetiuo casui iungitur. (2) » Sans doute le latin a construit par lui-même avec le génitif des adjectifs de même radical ou de même sens que les verbes transitifs correspondants, des participes présents marquant l'état, des adjectifs verbaux en *ax*. Mais les emplois si divers que nous avons vus chez les poètes et les prosateurs de l'âge post-classique sont dus à l'influence de l'imitation grecque en même temps qu'à celle de l'analogie. Beaucoup ont leur vrai modèle dans cette langue qui, n'ayant pas l'ablatif, faisait naturellement un très fréquent usage du génitif (3) et le donnait pour complément aux adjectifs, soit pour marquer la cause, ou le point de vue auquel on se place, soit, d'une façon superflue pour le sens, mais avec profit pour la plénitude, la couleur poétique et la richesse de l'expression : ainsi dans la locution ἄπαις παίδων, ἄτιμος ἐπαίνων, δωμάτων ὑπόστεγος πολυστεφὴς δάφνης. C'est le grec qui a donné l'exemple de ces constructions comme ἄμεμπτος χρόνου, σχετλία τῶν ἀμετρήτων πόνων, μακάριοι τῆς θαυμαστῆς φύσεως, — et qui, sanctionnant tout ce qui était amené par l'analogie, a dit ὀψιμαθής τινος, de même que ἀμαθής φιλομαθής τινος, et formé ἀνάριθμος θρήνων sur le modèle de μεστός ou πλούσιός τινος (4).

(1) *Gramm. lat.*, Keil p. 312.

(2) Pour les exemples d'Ammien Marcellin voir Hassenstein p. 7.

(3) On trouve dans une inscription d'Afrique, 4292 (Numidie), un emploi du génitif-ablatif des Grecs : fraternae adfectionis dilecto.

(4) Quant à la construction de dignus avec le génitif, on y voit aujourd'hui un emploi du langage familier : v. O. Riemann, *Synt.*

C'est, dit Wœlfflin (1), par un hellénisme indubitable que le génitif est mis parfois en latin au lieu de l'ablatif absolu, dans les traductions, non pas précisément celles des ouvrages de médecine, mais dans celles de la Bible et d'écrits théologiques, où on attachait la plus grande importance à rendre le texte avec exactitude : dans la rédaction latine de Clém. I. *Cor.* 43 contendentium tribuum, et de Irén. III, 8, 5 duorum existentium; plus rarement avec le participe parfait passif : Pseudo-Cypr. *de Iud. incred.* 6 partae iam salutis. Le *codex Cantabrigiensis* de l'évangile de S. Luc porte 3, 15 cogitantium omnium.

*lat.* § 60 Rem. II; Wœlfflin, *Rhein. Mus.* 1882, p. 114; les exemples sont : Pl. *Trin.* 1153 dignus salutis, selon le témoignage de Nonius; Balbus dans Cic. *ad Att.* 8, 15 cogitatio dignissima tuae uirtutis; Virg. *En.* XII. 649 indignus auorum; de plus, C I L. IV (*inscr. Pomp. pariet.*) 121. 220. 221. 566. 702. 768. Hygin. *astr.* 2, 5. Voir aussi Rœnsch, *Itala*, p. 413; H. Gœlzer, *gramm. in Sulp. Seu. obs.* p. 42. Quant à Tac. *Ann.* 15, 14 dignum Arsacidarum, on admet la chute de genere (?); Phèdre, *Fab.* IV, 22, 3 on lit memoria au lieu de memoriae. Il y a lieu d'hésiter entre le génitif et le datif dans Ov. *Trist.* IV, 3, 57; *Met.* 5, 345. — Reste toujours la question de savoir d'où est venue la construction de dignus avec le génitif dans le langage familier. Wordsworth, dans son commentaire sur les inscriptions murales de Pompei, dit (p. 494) : « Note that we have always *dignum rei publicae*, not the ablative, when the formula is written fully. Is it an imitation of the use of ἀξίως? ». Dans la *lex Iulia municipal. (Genetiua Iulia)* p. 113, 1 Hübn. on lit : Si quis quem decurionum *indignum loci aut ordinis decurionatus* esse dicet. Quant à Cic. *pro Balb.* II, 5, les uns lisent *dignus re p.* (Garatoni, Halm, Merguet), d'autres (Orelli, Kuehner, Frotscher dans un *excursus* sur Quintil. X) *reip.* Schaefler (ouvr. cité p. 41) tient pour *re.* Le même auteur rattache le génitif au substantif dans Ov. *Fast.* I, 678 ut capiant cultus praemia digna sui, d'après Virg. *Georg.* I, 168 si te digna manet diuini gloria ruris. En ce qui concerne les écrivains chrétiens, voir l'index de Hartel pour Cyprien et de Huemer pour Sedulius.

(1) *Archiv f. lat. Lexikogr.* IX, 1, p. 45.

Le génitif mis au lieu de l'ablatif après un comparatif est considéré par Kuehner comme un hellénisme (1). Il cite les exemples suivants : Plin. *N. H.* 7, 30 (31), 117 (M. Tulli), omnium triumphorum lauream adepte maiorem ! Apul. *Met.* 9, 38 p. 665 nec tamen *sui* molliorem prouocauerat (2). O. Riemann (3) et Schmalz (4) y voient un tour vulgaire, une négligence dans l'emploi des cas, une confusion facile à concevoir dans la langue d'écrivains comme Vitruve (5), Varron, Apulée, Tertullien, Saint Jérôme, Symmaque, Sidoine Apollinaire et les juristes, qui emploient habituellement la tournure *minor triginta annorum*; cp. T. Live XXXVIII, 38, 15 ne minores octonum denum annorum, neu maiores quinum quadragenum ; Plin. *Ep.* 10, 83 cautum est Pompeia lege ne quis capiat magistratum minor annorum triginta ; Tac. *Ann.* IV, 63 cui minor quadringentorum milium res. Pour cette construction de minor on peut invoquer l'analogie des tours tels que « non amplius hominum quinque milia » et considérer *minor triginta annorum* comme équivalant à *minor quam triginta annorum* (6). Dans l'exemple de Pline cité par Kuehner on pourrait alléguer que maiorem est synonyme d'un superlatif grâce au voisinage de omnium.

Si l'on se rappelle ce qui a été dit dans notre introduction sur le soi-disant latin vulgaire et sur la prétendue négligence d'écrivains comme Vitruve, on concevra que ce genre d'explication nous laisse sceptique. Il ne saurait en tout cas être admis pour Cicéron, qui a écrit dans *l'Orateur*, ch. I, 4 : horum uel secundis uel etiam infra secundos. C'est bien la

(1) *Ausf. Gr. der lat. Spr.* II § 225, Rem. 10.

(2) Haustein cite encore *met.* VIII, 27 melior sui.

(3) *Synt. lat.* § 65, note 2.

(4) *Lat. Synt.* § 96, Rem. 1.

(5) V, 1, 3 superiora inferiorum fieri contractiora.

(6) Cp. Wœlfflin, *lat. u. rom. Comparation* p. 49, et Ziemer, *Indogerm. Compar.* p. 67.

construction grecque τούτων δευτέροις. Ce n'est pas seulement chez le Grec Ammien que l'influence grecque s'est exercée, et, pour ce qui regarde les écrivains africains, elle nous paraît encore plus vraisemblable que celle de leur origine sémitique. La chose n'est plus douteuse en tous cas pour les traducteurs et commentateurs des Ecritures, chez lesquels on trouve fréquemment le génitif comme complément des comparatifs (1). C'est aussi à l'influence du grec qu'est due l'ellipse de magis dans le latin de la Bible et de l'Eglise (2).

Nous terminerons par un emploi du génitif qui est un hellénisme pur; c'est celui qui accompagne les interjections, tandis qu'on ne trouve régulièrement que le datif ou l'accusatif.

Catull. 9, 5 o nuntii beati.

Ellis y voit un pluriel, Overholthaus aussi (3), mais avec quelque hésitation. Nous pensons avec E. Benoist que l'emploi du pluriel serait bizarre ici.

Prop. V, 7, 21 foederis heu taciti !

Il n'y a pas lieu de recourir, comme quelques-uns, à l'ellipse de pudet ou d'une idée semblable. Ce sont là deux constructions formées d'après le type du grec οἴμοι, ὤμοι, αἰαῖ, ὀά, ὤ, φεῦ avec le génitif (4).

(1) Rœnsch, *Itala* p. 435 ; Clairin, *du génitif latin* p. 48; cp. p. 143 : « Assez ignorants de la syntaxe latine, les traducteurs calquent souvent leurs constructions sur celles de leurs modèles, et font ainsi passer des hellénismes dans leur style ». Il cite maior eius est = μείζων αὐτοῦ ἐστιν (Mt. II, 2) ; maiorem Asiae uel Africae terram (Tert. *Ap.* 40). — Pour Grégoire de Tours, voir Max Bonnet, *Le lat. de Gr. de Tours* p. 552. Pour St Jérôme, v. Goelzer, p. 322.

(2) Rœnsch, *Itala* p. 442. Sittl. *die lokalen Verschiedenheiten der lat. Spr.*, 1882, p. 117. On aurait aussi à voir un hellénisme dans T. Live III, 40, 2 oratio fuit precibus quam iurgio similis (leçon des mss.), cp. Kuehner, *griech. Gramm.* § 540, si on n'admet pas la correction de Madvig qui lit similior (v. *Emend. Liv.* 2 éd., p. 97).

(3) *De Synt. Catulliana*, p. 31.

(4) Cp. Clairin. ouv. cité, p. 45, en note : « C'est encore à l'imi-

## III. — DATIF

Les verbes qui expriment l'idée d'union et d'hostilité sont souvent construits chez les poètes de l'âge d'Auguste avec le datif, tandis qu'en prose ils prennent l'ablatif ou l'accusatif avec une préposition (1). Si iunctus se trouve dans Cicéron construit avec le datif, c'est sous l'influence du composé coniunctus. Mais l'emploi du datif ou de l'ablatif avec le verbe simple se borne au participe (2). Dans la poésie, cette limite est franchie; cp. Virg. *Buc.* 8, 27; *En.* I, 408; IV, 192; VII, 724; Hor. *A. Poét.* 1 (3); Prop. IV, 21, 13; V, 11, 35 (4) La prose classique ne connaît que sociare avec cum. Il se trouve avec le datif dans Virg. *En.* IV, 16. Même le composé conectere n'est construit chez les classiques qu'avec cum (5). On lit dans Virgile, *En.* IV, 239, pedibus talaria nectit (cp. V, 309 flauaque caput nectentur oliua), et dans Properce IV, 4, 12 armis nectimus arma noua. Hor.

tation des Grecs que les poètes construisent quelquefois le génitif d'exclamation ». V. Krueger, *griech. Gr.* § 47, 3, not. 2.

(1) Cp. Vechner, *hellenolex.* p. 335 sqq.

(2) Cic. *Nat. deor.* II, 117 mari continuatus et iunctus est aer. Il y a ici de plus l'influence du verbe composé continuatus.

(3) Pour Lucrèce, cp. Holtze, *Synt. Lucr. lin.* p. 44. Catulle ne construit avec le datif que les formes du passif de iungere.

(4) Hor. *Epod.* 5, 25 ut coeat par iungaturque pari. *A. P.* 12 sed non, ut placidis coeant inmitia, non, ut serpentes auibus geminentur, tigribus agni.

(5) Le passage de Cicéron (*Pis.* 5, 11) qu'on cite pour le datif n'est pas certain : Halm et Baiter-Kayser lisent continentes au lieu de conexos. Tacite au contraire emploie souvent le datif avec ce verbe.

*Ep.* II, 2, 96 quare sibi nectat uterque coronam (cp. *Ep.* I, 19, 31 l'abl.). Ov. *Pont.* IV, 2, 30 nec numeris nectere uerba iuuat. Kuehner (1) rapproche du grec μίγνυσθαί τινι, se miscere alicui, la prose classique ayant du reste la construction du verbe transitif miscere avec le datif, Cic. *Fin.* II, 5, 17 qui alteri misceat mulsum (2). Au quatrième siècle nous lisons dans Palladius (*de re rust.* I, 1) multi dum diserte *loquentur rusticis*, dont Kuehner rapproche διαλέγεσθαί τινι (3). Le même verbe loqui a aussi le datif dans Grégoire de Tours, ainsi que iungi coniungi sociare (4).

Le bon usage latin était de répéter la préposition avec le régime des verbes composés. Toutefois certains verbes comme coniungere (5) conferre se trouvent dans Cicéron construits avec le datif en même temps qu'avec cum et l'ablatif. Il faut tenir compte des cas où tel verbe pouvait admettre le datif sous l'influence d'un autre verbe régissant normalement le datif. C'est ainsi qu'en raison de la « concinnitas » César écrit *B. G.* 6, 13, 7 neque iis petentibus ius redditur, neque honos ullus communicatur (cp. *ibid.* 23, 9), tandis que la construction régulière est communicare aliquid cum aliquo. De plus, l'ancienne langue offre quelques emplois du datif en question : ainsi Att. *Tr.* 474 iungere

(1) *Ausf. Gr. d. lat. Spr.* II p. 234.

(2) Pour la construction de miscere dans Virgile, voir Antoine, *de cas. synt. Virgil.* p. 130. Pour Properce, v. Hœrle, *de cas. synt. Prop.* p. 41. Cp. Hor. *Od.* I, 2, 30; III, 5, 38; *Sat.* II, 4, 24; I, 10, 24; II, 4, 55 (avec l'abl.). Tib. II, 1, 46 mixtaque securo est sobria lympha mero.

(3) Voir dans Gœlzer p. 312 les exemples de S^t Jérôme pour la construction avec le datif de copulare, haerere, loqui. Dans la trad. des Actes des Apôtres (Rœnsch, *Roman. Forsch.* 1886 Bd II p. 295) 20, 7 Paulus disputabat illis = διελέγετο αὐτοῖς.

(4) Cp. M. Bonnet, *le Lat. de Grég. de T.*, p. 541.

(5) Cicéron construit plus souvent coniunctus ou iunctus avec l'ablatif ayant la valeur de l'instrumental, cp. *Phil.* 5, 20.

mihi ; Tér. *Hec.* V, 2, 32 unaque nos sibi opera amicos iunget (1).

Pareillement, pour les verbes qui expriment l'idée d'une rencontre hostile, pugnare, certare, contendere, etc., la construction avec le datif n'est pas sans exemple dans le latin archaïque : Pl. *Bacch.* IV, 9, 43 pugnam conserui seni; Id. *Trin.* 838 sq. satis partum habeo, quibus aerumnis deluctaui (2). Toutefois dans le premier cas il faut remarquer que l'on a un verbe composé, et, dans le second, que aerumnis peut être aussi bien un ablatif qu'un datif. En tout cas, la prose classique ne connaît que les constructions suivantes (3) : Cic. *Balb.* 23 qui *cum* hoste nostro saepe pugnarit. (Cp. Tite Live X, 36, 8, qui cependant dit aussi avec Salluste pugnare in hostem VIII, 6, 16 et X, 43, 6 ; cp. Sall. *Cat.* 9, 4 et 52, 30). Pugnare aduersus aliquem, Sall. *Jug.* 107, 1 et 114, 1. Pugnare contra, Cic. *Phil.* 2, 75). De même contendere, decertare, congredi, luctari cum aliquo : Cic. *de Or.* I, 17, 74 non luctabor tecum amplius, et *pro P. Sulla* 16, 47 (4).

(1) Cp. Ebrard, *de ablatiui locatiui instrumentalis apud priscos scriptores latinos usu*, (*Fleck. Iahrb.* 10 *Suppl. Bd. Heft* 3) p. 618.

(2) Cp. Pl. *Curc.* 193 quid ? istum mihi polluctus uirgis seruos sermonem serat? *mihi* semble se rapprocher beaucoup de ce que les grammairiens appellent datiuus ethicus. De toute façon sermonem serere = colloqui. Or loqui se trouve deux fois avec le datif dans Plaute, *Trin.* II, 2, 77 et *Mil. Glor.* II, 5, 66, passages corrigés d'ailleurs par Brix ; cp. Langen, *Beitr.*, p. 183. Schaefler a donc tort de citer cet exemple en traitant des « uerba pugnandi. »

(3) Aemulari alicui dans le sens de rivaliser avec quelqu'un n'est pas classique. Dans Cic. *Tusc.* IV, 26, 56 obtrectare uero alteri aut illa uitiosa aemulatione aemulari, il y a l'influence de obtrectare, et de plus, aemulari signifie ici comme *Tusc.* IV, 17 envier plutôt que rivaliser avec.

(4) Concurrere est ordinairement construit avec *cum*, rarement avec aduersus. Pour le datif on cite Liv. XXIV, 15, 7, où Madvig lit occurrissent.

On cite, comme premiers emplois du datif avec ces verbes en poésie, deux exemples de poètes contemporains, Lucr. III, 7 quid enim contendat hirundo cycnis ? et Catulle 62, 64 noli pugnare duobus (1). Bien que la morphologie permette d'y voir des ablatifs, nous croyons, d'après ce qui va suivre, devoir y reconnaître un datif à la manière grecque. A partir de Catulle, le datif avec les « uerba pugnandi » devient un des traits de la poésie latine (cp. Draeger I, p. 406) :

Virg. *En.* IV, 38 placitone etiam pugnabis amori (2)?

*Buc.* 5, 8 Montibus in nostris solus tibi certet Amyntas.

*Georg.* II, 99 Argitisque minor, cui non certauerit ulla
Aut tantum fluere aut totidem durare per annos (3).

*Georg.* II, 96 Nec cellis ideo contende Falernis (4).

Hor. *Od.* I, 1, 15 luctantem Icariis fluctibus Africum.

I, 3, 13 decertantem Aquilonibus.

A l'appui du datif, Kiessling cite *Epode* 2, 20 certantem et uuam purpurae (5) ;

*Od.* II, 6, 15 uiridique certat
Baca Venafro.

*Epod.* 11, 18 Desinet imparibus certare summotus pudor.

*Sat.* I, 2, 73 meliora..... pugnantiaque istis.

*Sat.* II, 5, 19 certans semper melioribus.

*Ep.* II, 2, 74 Tristia robustis luctantur funera plaustris (6).

Prop. II, 3, 11 ut Maeotica nix minio si certet Hibero.

(1) Cp. *Ibid.* v. 60-61 et tu ne pugna cum tali coniuge uirgo.

(2) Cp. *En.* XI, 600 equus pressis pugnat habenis.

(3) Cp. *Buc.* 8, 54 certent et cycnis ululae. *Georg.* II, 138 laudibus Italiae certent.

(4) Cp. *En.* IV, 108 aut tecum malit contendere bello. V, 370 solus qui Paridem solitus contendere contra.

(5) La leçon des Blandinii purpura a l'inconvénient d'introduire une équivoque, comme le fait observer Schuetz.

(6) Cp. *Sat.* II, 7, 56 metuens induceris atque altercante libidinibus tremis ossa pauore.

V, 6, 3 Serta Philetaeis certent romana corymbis.

I, 7, 3 primo contendis Homero.

I, 14, 7 ista meo ualeant contendere amori.

Cp. la construction avec cum, III, 19, 7; de même pour luctari III, 7, 5.

I, 10, 22 ne tristi cupias pugnare puellae.

Cp. la construction avec ad, III, 19, 9 Lernaeas pugnet ad hydras.

Ovide emploie successivement le datif et cum avec l'abl. dans *Metam* I, 19

Frigida pugnabant calidis, humentia siccis
Mollia cum duris (1).

Il construit même pugnax avec le datif *Met.* I, 432

Cumque sit ignis aquae pugnax.

Les poètes postérieurs à l'âge d'Auguste construisent de même pugnare, certare et les verbes de même sens :

Sil. Ital. X, 296 luctatur morti

Kuehner l. l. compare παλαίειν τινι.

Stace *Silv.* I, 3, 101 Pindaricis contendere plectris;

*Theb.* 8, 505 magno bellare parenti.

En prose, Pline, *Ep.* VIII, 8, 4 rigor aquae certauerit niuibus (2).

Cette construction du datif avec les « uerba pugnandi » est une construction hellénisante. Elle n'est point contraire au génie du latin; mais elle a été employée non pas en vertu du seul développement de la langue, mais grâce à l'influence des modèles grecs. Ceux qui s'en servent le plus volontiers sont précisément les poètes les plus enclins à l'hellénisme: Virgile, Horace et Properce. Même ceux qui tiennent pour

(1) *Met.* XIV, 794 Alpino modo quae certare rigori audebatis aquae. *Her.* 17, 189 coepto potius pugnemus amori.

(2) Sur le modèle de pugnare alicui, Grégoire de Tours a formé la locution peccare alicui = manquer envers quelqu'un, à côté de peccare in aliquem. *H. F.* 9, 40 p. 398, 15. V. Max Bonnet, *Le lat. de G. d. T.* p. 541.

l'origine purement latine de cet emploi, sont obligés de reconnaître l'action de la poésie homérique et de Théocrite sur Virgile particulièrement. Schæfler rapproche avec raison des vers de Virgile où certare est construit avec le datif, les passages suivants de Théocrite : *Id.* 1, 36 κὴξ ὀρέων τοὶ σκῶπες ἀηδόσι γαρύσαιντο (1).

5, 136 sq.

οὐ θεμιτόν, Λάκων, ποτ'ἀηδόνα κίσσας ἐρίσδειν
οὐδ'ἔποπας κύκνοισι.

J'ajoute Théocr. 25, 82 οὐκ ἄν οἱ θηρῶν τις ἐδήρισεν περὶ τιμῆς.

Si Schæfler se bornait à dire que cette construction grecque fut adoptée d'autant plus facilement qu'elle ne blessait pas le goût, le datif étant éminemment le cas de la relation (2), nous nous rangerions à son opinion pour écarter l'idée d'hellénisme, dans le sens d'une tournure grecque non assimilable au génie du latin et artificiellement transplantée dans la syntaxe latine. Mais nous ne pouvons pas le suivre quand il va jusqu'à dire « les poètes romains se sentaient poussés par le génie propre de leur langue, quand ils donnaient la préférence soit à la concision obtenue par l'emploi de cas seuls, soit à la détermination locale au moyen des prépositions (3) ».

Selon la plus haute probabilité, cette construction est due concurremment, sinon entièrement, à l'influence des modèles grecs. Qu'on n'oublie pas le témoignage de Servius (4) « Est graecum pugno *tibi*, nam nos *tecum* dicimus. » Sans qu'on puisse dire que le latin ait disposé dès les premiers temps de la double construction avec le datif ou avec cum

(1) D'autres textes ont δαρίσαιντο au lieu de γαρύσαιντο. Cp. *Buc.* 5, 54 certent et cycnis ululae.

(2) Exciter la guerre contre qqn se disait bellum facere (πόλεμον ποιεῖν) alicui : Cés. *B. G.* IV, 22 ; V, 28, 1 bellum populo romano facere était une phrase officielle.

(3) Ouvr. cité, p. 45.

(4) *Comment. in Verg. Aen.* 4, 38.

et l'ablatif, il est vrai que primitivement les flexions casuelles suffisaient à exprimer le rapport des idées sans le secours des prépositions. Ce moyen d'expression, simple et bref, convenait au langage de la poésie, qui se passe volontiers de tout ce qui ralentit et surcharge inutilement le discours. Ce goût du style poétique pour la syntaxe archaïque agissait concurremment avec l'imitation des modèles grecs, qu'elle fût voulue ou inconsciente. Il faut ajouter l'influence des verbes composés sur les verbes simples de même sens, et aussi les exigences du mètre. Mais les emplois que nous avons examinés sont hellénisants en ce sens que l'analogie seule n'aurait vraisemblablement pas produit si tôt, ni dans une telle proportion, des tournures qui sont naturelles dans la langue grecque, tandis qu'elles s'écartent du type de la prose latine classique.

Il n'en est pas de même pour le datif avec les verbes signifiant défendre, protéger contre. C'est un des emplois du datif commodi, parfaitement conforme au génie du latin, qu'on recontre dans Plaute aussi bien que dans la prose classique (1). Pl. *Curc.* 605 opsecro, parentis ne meos mihi prohibeas. *Most.* IV, 2, 20 iniuriam his foribus defendere. *Mil. glor.* 1231 prohibendam mortem mulieri uideo (2); de même *Curc.* 605. — Cic. *p. red. in sen.* 8, 19 timorem huic ordini, seruitutem depulit ciuitati. Dans *Tusc.* III, 32, 77 il y a le datif par un effet de la *concinnitas*: ut sibi uirtutem traderet, turpitudinemque depelleret. Enfin Cic. *Fam.* V, 20, 4 ut multa tam grauis Valerianis praedibus ipsique T. Mario depelleretur. Klotz fait observer que dans ce passage depelleretur serait trop isolé, si on ne le construisait

(1) Il y a donc simplement rencontre avec le grec ἔργειν, ἀμύνειν, ἀλέξειν τί τινι.

(2) Cp. *Auct. B. Afric.* 31, 5 prohibere aduersariis aditum. St Jér. *Ep.* 22, 19 nec poterat habere Dominus quod prohibuerat seruis (V. Gœlzer p. 313 op. l.). Oros. 12, 19 Z. prohibere alicui conspectum.

pas avec les datifs qui précèdent. Pour les poètes de l'âge d'Auguste, Hor. *Od.* I, 17, 3

Defendit aestatem capellis (1).

Tib. I, 10, 25

At nobis aerata, Lares, depellite tela.

Prop. I, 16, 9

Nec possum infames dominae defendere noctes;

I, 20, 7

Huic tu nympharum semper defende rapinas.

Ov. *Her.* 5, 16

Defensa est humili cassa pruina casae.

*Ibid.* 14, 130

Mortem fratri depulit.

Puis, Pers. 1, 83

Nilne pudet capiti non posse pericula cano
Pellere (2)?

Sil. Ital. V, 490

Defendere nescia morti
Dedecus.

Id. XVII, 431 gloria Pellae
Haud ualuit misero defendere Daunia tela.

Cp. Claud. *de laud. Stil.* III, 171.

Schaefler (3) range dans la même catégorie les verbes auferre, abducere, deripere, detrahere, eximere, construits avec le datif, et renvoie à la dissertation de Peine qui cite beaucoup d'exemples de l'ancien latin (4). On connaît l'em-

(1) Luc. Mueller explique par l'ablatif : cp. Ebeling, *de cos. usu Hor.* p. 31, où il réfute ceux qui reconnaissent une origine grecque à ces constructions. — Cp. Virg. *Buc.* 7, 47 solstitium pecori defendite ; *Georg.* III, 155 (oestrum) arcebis grauido pectori ; *En.* V, 727 qui classibus ignem depulit.

(2) On pourrait construire aussi pericula capiti.

(3) *Ibid.* p. 46.

(4) *De datiui apud priscos scriptores usu*, Strasbourg 1878, p. 75 : Pl. *Merc.* 473 ; *Trin.* 1091 ; Ter. *Phorm* I, 3, 9 ; *Andr.* IV, 2, 14 ; *Cas.* II, 2, 28 ; 199 ; *Ep.* IV, 1, 15 ; *Aul.* 627 ; *P. Men.* 626 ; etc. St Jér. *c. Pelag.* 711, 6 detrahatur illi (v. Goelzer l. l. p. 316).

ploi de auferre, derogare, eripere, extorquere avec le datif dans Cicéron,, et de eximere dans Celse et Suétone.

Contrairement à Kuehner (II, p. 234 sq.), Schaefler ne reconnaît pas l'imitation du grec dans la construction avec le datif des verbes et des adjectifs qui marquent la différence ou la désunion (1). Il fait remarquer que la construction grecque est proprement celle du génitif : διαφέρειν τινός, κεχωρίσθαι ou διεστάναι τινός ; de plus, il invoque l'analogie des idées d'égalité ou de ressemblance. Cette analogie existe sans doute. On peut établir le rapport discors + dat. : concors + dat. = dissimilis + dat. : similis + datif. Ainsi s'explique la construction avec le datif de differre, distare, discrepare, diuersus, etc.. Toutefois, il importe de faire les observations suivantes. La prose classique construit régulièrement ces verbes avec ab ou cum et l'ablatif. Cic. *Phil.* 2, 18 ut tota in oratione tecum ipse pugnares. *Tusc.* II, 4, 12 cum eorum vita mirabiliter pugnat oratio. *Fin.* 2, 96 facta cum dictis discrepare. De même dissentire ab aliquo et cum aliquo ; differre cum re et ab aliqua re ; abhorrere ab aliqua re ; concors discors cum aliquo ; diuersus ab aliquo. Alienus (2), quand il signifie ennemi de, est construit par Cicéron avec ab aliquo ; dans le sens de « d'une autre sorte que, en contradiction avec », la locution régulière est alienus ab aliqua re ou aliqua re. Malgré Kuehner (II, p. 235) nous ne connaissons pas d'exemple dans la prose classique de differre avec le datif, puisqu'on lit aujourd'hui dans Corn. Nep. XVII, 7, 4 cuiusuis au lieu de cuiuis. Quant à la construction de dissentire et de discrepare avec le datif, elle est réduite dans Cicéron et Cornificius au cas où l'idée du verbe est réfléchies ur le sujet : *de Or.* III, 59, 196 ipsi sibi discrepantes ;

(1) *Ibid.* p. 46-47.

(2) Cet adjectif a le datif quand il signifie étranger à (Cic. *Fam.* VIII, 12, 2), (plus ordinairement cependant l'abl. avec *a*, et même le génitif) (*Acad.* I, 11, 42; *Fin.* I, 4, 11 ; Sall. *Catil.* 40, 5), et quand il veut dire défavorable, importun (Cic. *Att.* I, 1, 1; *pro Caec.* 9, 24).

*Tusc.* IV, 13, 29 adfectio discrepans sibi ipsa ; Cornif. *Rhet.* II, 26, 42, sibi ipsum dissentire in; etc.

En revanche, Horace aime tout particulièrement la construction du datif avec ces verbes. *Od.* II, 2, 18

Dissidens plebi;

III, 9, 18

Sibi dissidet;

IV, 9, 29

Paullum sepultae distat inertiae
Celata uirtus.

*Sat.* I, 4, 48

Differt sermoni,

6, 92

Longe mea discrepat istis
Et uox et ratio.

II, 3, 108

qui discrepat istis.

*Ep.* I, 18, 3 et 4

Vt matrona meretrici dispar erit atque
Discolor, infido scurrae, distabit amicus (1).

II, 2, 193-194

Quantum simplex hilarisque nepoti
Discrepet et quantum discordet parcus auaro.

III, 236

Nec sic enitar tragico differre colori (2).

Pour la prose Draeger cite Sen. *ep.* 20, 2 ne orationi uita dissentiat (cp. le passage cité plus haut de Cic. *Tusc.* II, 4, 12); Plin. *H. N.* 9, 23 haud differens suillae; 107 conchis differens; et Kuehner Tac. *Germ.* 4, 6 omnia diuersa Sarmatis sunt (3); Quintil. II, 3, 10, Just. XXXI, 5, 4; et, pour la poésie; Juv. 10, 3

pauci dignoscere possunt.
Vera bona atque illis multum diuersa.

(1) *Ibid.* v. 5 Est huic diuersum uitio uitium.
(2) Ov. *Trist.* V, 5, 35 Ipsa sibi discors.
(3) Cp. *Ann.* III. 33; 42; II, 56; XI. 6, 37; XIV, 38, Vell. II, 37, 3.

Lorsqu'il s'agit simplement de synonymes de *dissimilis*, le latin, encouragé par la construction correspondante du grec, n'a fait en somme qu'étendre légitimement un emploi parfaitement correct. Mais il faut distinguer les cas où le sens est moins celui de διαφέρειν que de διαφέρεσθαι, où soit le verbe soit l'adjectif contiennent principalement l'idée de désaccord, de discorde, et où par conséquent l'analogie a lieu non pas d'après dissimilis, mais d'après pugnare, ou plutôt d'après μάχεσθαί τινι. C'est ce qui est clairement indiqué par une glose dans *Bekk. An.* 89, où διενεχθῆναι est expliqué par μάχεσθαι. C'est donc en partie une construction hellénisante que celle d'Horace *Od.* II, 2, 18 dissidens plebi ; III, 9, 18 sibi dissidet.

## 2. — Idem avec le datif.

Idem avec le datif s'appuie visiblement sur l'analogie des adjectifs marquant la ressemblance. Mais le latin serait-il allé par lui-même jusqu'à donner à un pronom démonstratif, marquant l'identité à l'aide du suffixe *dem*, la force d'un adjectif exprimant la ressemblance, et pouvant être déterminé dès lors par le datif ? Est-il vraisemblable que cette locution se soit formée en latin indépendamment du grec et par la même association d'idées qu'en grec ? Cela n'est pas impossible. Mais il nous semble plus probable que, lorsque Horace écrivait :

*A. P.* 467

Inuitum qui seruat idem facit occidenti,

il pensait en grec (ταὐτὸ ποιεῖ τῷ ἀποκτείνοντι). Cp. Xen. *Anab.* III, 1, 27 ἐν ταὐτῷ γε μέντοι ἥσθα τούτοις ; I, 8, 14 ; III, 1, 30. Le plus ancien exemple est de Lucrèce, III, 1036

Homerus
. . . . . eadem aliis sopitus quietest (1)
= eadem qua alii ou eadem atque alii.

Après Horace, Ovide a écrit *Am.* I, 4, 1.

Vir tuus est epulas nobis aditurus easdem (2).

En prose on citait auparavant Salluste *Cat.* 20, 3 (3), mais Kritz a montré contre Corte qu'il s'agissait d'une autre construction. Quant à Cicéron *ad. fam.* IX, 6, 3 erant enim nobis perirati, quasi quidquam de nostra salute decreuissemus quod non idem illis censuissemus, idem va avec quod, et illis dépend de censuissemus comme Dat. commodi et correspond à de nostra salute (4).

Traian. ap. Plin. *Ep.* X, 80 (84) interpretationi tuae... idem existimo, on peut admettre simplement une construction analogique, comme s'il y avait adsentior. Just. II, 4, 11 uirgines in eundem ipsis morem armis exercebant (5). Dans un temps où la mode des vulgarismes a remplacé celle des hellénismes, il n'est pas étonnant qu'on ait songé à voir un tour vulgaire dans la construction de idem avec le datif (6).

Pour établir la latinité de idem facit occidenti, Schaefler nous invite à comparer cette tournure avec Hor. *Sat.* II, 3, 99

quid simile isti
Graecus Aristippus (7)?

(1) Cp. II, 919 atque animalia sint mortalibus una eademque. IV, 1166 nempe eadem facit et scimus facere omnia turpi = eadem quae turpis facere solet.

(2) *Met* 13, 50 et nunc ille eadem nobis iuratus in arma. Calpurn. Sic. *Eclog.* 4, 17 haec eadem nobis frater meditatur Amyntas. Claud. *laud. Stil.* II, 30 eadem sorori.... delubra tenens.

(3) Quia uobis eadem quae mihi bona malaque esse intellexi.

(4) Cp. Gossrau, *lat. Sprachl.* § 291, Rem. 6.

(5) Tite Live emploie iuxta avec le datif dans le sens de « à l'égal de » : XXIV, 19, 6.

(6) Par ex. O. Riemann, *Synt. lat.* p. 83.

(7) *Ibid.* p. 47.

Mais c'est s'appuyer sur un passage qui est lui-même en question. Il y a dans ce vers une concision qui rappelle Hom. *Il.* 17, 51 κόμαι χαρίτεσσιν ὅμοιαι ; Xén. *Cyr.* V, I, 2 ὁμοίαν ταῖς δούλαις εἶχε τὴν ἐσθῆτα. Sans doute il y a dans toutes les langues de ces comparaisons abrégées, et le latin connaît lui aussi la comparatio compendiaria (1). Mais il est vraisemblable que la construction de simile avec le datif est due à l'analogie de idem ou plutôt de ταὐτό τινι. De même Hor. *Sat.* I, 3, 122-123

cum dicas esse pares res
Furta latrociniis et magnis parua mineris
Falce recisurum simili te.

Cela est dit par abréviation au lieu de falce simili qua magna ou atque magna. Si « pares res furta latrociniis » peut être suffisamment expliqué par le mélange de deux constructions : esse paria furta latrociniis, et esse pares res furta et latrocinia, il n'est que naturel de songer à l'influence de ταὐτά. Il y a autant à dire de *Sat.* I, 4, 136

Numquid ego illi... faciam simile.

C'est le même hellénisme qu'on rencontre dans la traduction latine du livre de la Sagesse (attribuée à la 2e moitié du 2e siècle ap. J. C) : 18, 11 regi similia = la même chose que le roi = βασιλεῖ τὰ αὐτά (2).

## 3. — Datif avec un verbe passif.

On a trop amoindri, dans la réaction contre l'hellénisme, ce qui revient légitimement à l'action exercée par les modèles grecs. On doit sans doute s'assurer d'abord si l'on

(1) Cic. *de Or* I, 4, 15 ingenia nostrorum hominum ceteris hominibus omnium generum praestiterunt.

(2) Cp. *Archiv. f. lat. Lexikogr.* VIII, p. 276.

n'a pas affaire à un cas qui rentre dans la règle ; faute de procéder ainsi, on s'est hâté souvent de conclure à l'hellénisme, quand il s'agissait d'une locution parfaitement régulière. En revanche, on trouve moyen aujourd'hui de tout ramener à un type indubitablement latin ; il convient donc de se tenir en garde contre l'une aussi bien que contre l'autre prédisposition.

Voici dans quels cas le datif, employé au lieu de la préposition ab, s'explique par le latin seul.

Le datif est régulier, quand il s'agit d'exprimer non pas l'agent du passif, mais au profit ou au détriment de qui, plus généralement, pour qui l'action a lieu, pour qui vaut l'affirmation. Ainsi le datif s'emploie avec le participe gérondif : uidenda oratori, les choses qui doivent être examinées par l'orateur ; proprement, qui pour l'orateur sont telles que l'obligation de les examiner lui incombe. La construction revient par le sens à oratori necessarium est, ou bien est oratori officium uidendi (1).

Le datif, dans ce cas, répond si bien à l'idée, que l'emploi de la préposition ab, qui donne une signification différente (2), est une exception. Quand le verbe passif est au parfait ou au participe parfait passif, le datif est encore à sa place, le sens étant que pour telle personne tel résultat existe, telle affirmation est vraie. On dit la même chose avec cognitum exploratum mihi est, qu'avec habeo cognitum exploratum, ou, en dernière analyse, avec perspicuum certum est mihi. Le participe parfait passif, en effet, n'a souvent pas d'autre valeur que celle d'un adjectif, bien qu'il ne puisse pas toujours être remplacé par un adjectif.

Il faut ranger dans une catégorie à part les exemples où il s'agit du passif de probare quaerere comparare parere

(1) Cela se rattache à la locution est mihi domus.

(2) Voir O. Riemann, *Synt. lat.* p. 87, note 4. On emploie aussi ab pour éviter une équivoque, par exemple hostibus a uobis parcendum fuit.

expetere, etc., car il peut y avoir le datif à l'actif aussi. De même qu'on disait à l'actif mihi aliquid comparo, rien n'était plus naturel que de dire au passif mihi aliquid comparatur, c'est-à-dire fit ut mihi sit. Ce qui est rendu par cette construction, ce n'est pas l'idée de l'agent qui acquiert, mais seulement celle de la propriété. A probare aliquid alicui (faire approuver quelque chose par quelqu'un) correspond régulièrement probari alicui, plaire à quelqu'un, avoir son approbation (1).

L'indication du profit, de l'intérêt, de l'avantage est facile à reconnaître dans les exemples de ce genre : Cic. *De nat. deor.* II, 48, 123 sic dissimillimis bestiolis communiter cibus quaeritur (2); *Verr.* III, c. 16 tibi consulatus quaerebatur. Metello paternus honos neglegebatur (la nourriture qui, pour ces insectes, est l'objet de leurs désirs ; le consulat qui, pour toi, était digne de tes vœux, et, pour Metellus, était chose indifférente) (3).

En outre, l'emploi du datif peut tenir à la construction ἀπὸ κοινοῦ, ou à telle autre circonstance particulière. Ainsi dans Cicéron, *De sen.* 11, 38, semper in his studiis laboribusque uiuenti non intellegitur quando obrepat senectus, les uns (4) prétendent que le sens exige de faire dépendre uiuenti de intellegitur et enseignent que la construction du datif avec intellegi comme avec probari appartient à la prose

(1) Res a me probatur correspond, pour l'actif, à rem probo = j'approuve une chose.

(2) Dans Cic. *Off.* III, 9, 38, honesta bonis uiris, non occulta quaeruntur, il y a, en outre, l'influence de honesta. Sall. *Or. Lep.* 22 cui per tot uolnera et labores nihil praeter tyrannum quaesitum est. Quaesitum est signifie le gain, le profit acquis, échu à...

(3) Cet exemple, comme on le verra plus loin, s'explique par un effet de la « concinnitas ». *Metello* correspond à *tibi* en raison de la symétrie.

(4) O. Riemann, *Synt. lat.* p. 87.

classique ; les autres, Madvig, par exemple, veulent que intellegitur soit pris absolument et que uiuenti se rapporte au seul verbe obrepat ; Kuehner croit qu'il s'agit du datif tenant lieu de la préposition ab, en d'autres termes, de ce qu'on appelle le datif grec (1). Si Cicéron n'a pas craint d'employer ce datif, avec un complément autre qu'un pronom et une forme du passif autre que le parfait ou le participe gérondif, c'est que, outre le voisinage de obrepat, *uiuenti non intellegitur* équivaut à *non fit perspicuum conspicuum*. Cic. *De inu.* I, 46, 86 illa nobis alio tempore atque ad aliud institutum, si facultas erit, explicabuntur : encore ici le datif peut s'expliquer à la fois parce que le commencement de la phrase est conçu comme si l'on devait avoir dans la suite propositum est explicare ou explicanda sunt, et parce que « si facultas erit » a agi sur le choix du datif(2). Tac. *Ann.* II, 57 multa in luxum addidit, quae Germani, quamquam acerba tolerabantur, tamen, le datif dépend à la fois de acerba et de tolerabantur. Id. *Agr.* 2 legimus, cum Aruleno Rustico Paetus Thrasea, Herennio Senecioni Priscus Heluidius laudati essent, capitale fuisse, l'emploi du datif est facilité par l'adjectif capitale (3). Luc. III, 123.

Non nisi per nostrum uobis percussa patebunt
Templa latus,

le datif est régi à la fois par percussa et par patebunt. Certains datifs sont dus à la recherche de la symétrie, la correspondance de deux propositions entraînant la correspondance

(1) *Ausf. Gr. d. l. Spr.* II, p. 240.

(2) *Catull.* 40, 3 Quis deus tibi non bene aduocatus uecordem parat excitare rixam? tibi dépend de *non bene aduocatus* et de *parat excitare rixam*. Cp. T. Liv. VIII, 33, 21 deosque ab se..... haud frustra aduocatos. Ov. *Pont.* III, 7, 11 nec grauis uxori dicar = grauis uxori et uxori dicar.

(3) Ov. *Fast.* V, 110 nullaque laudatur plusue minusue mihi. Il faut noter d'ailleurs que laudare se trouve à l'actif avec le datif : Sen. *Contr.* I, 2, 5 pudica es : sic te uiro lauda, non templo.

des constructions. Nous avons déjà cité un exemple de ce genre, Cic. *Verr.* II, 3, 16, 43. De même, Cic. *Phil.* XI, 10, 24 quod si prouinciae consulibus expetendae uidentur, sicut saepe multi clarissimis uiris expetitae sunt (1). Hor. *Ep.* I, 1, 1

Prima dicte mihi, summa dicende camena (2).

Ov. *Pont.* IV, 10, 1

Haec mihi Cimmerio bis tertia ducitur aeetas,
Littore pellitos inter agenda Getas (3).

Le datif peut parfois s'expliquer, en partie du moins, par l'action d'une autre tournure possible, qui se présente naturellement à l'esprit concurremment avec celle que l'auteur a choisie. Il est facile de comprendre que Cicéron ait pu écrire *Cat.* III, 12, 28 mihi quidem ipsi quid est quod iam ad uitae fructum possit adquiri, si l'on se représente la même pensée sous la forme : mihi..... quid est quod..... possit contingere, accedere. La phrase de Salluste, *Or. Lep.* 25 quae si uobis pax et composita intelleguntur, est construite comme s'il y avait uideri à la place de intellegi (4). Ov. *Her.* 12, 58

Acta est per lacrimas nox mihi,

acta est mihi = mihi effluxit.

Tillmann fait rentrer dans les limites de la pure latinité l'emploi du datif avec les verbes intransitifs à signification passive comme cadere iacere, et il tire de là un argument pour prouver que le datif avec les verbes passifs n'est pas emprunté au grec, qu'il est vraiment latin. Les exemples qu'il cite sont les suivants :

Sil. Ital. IV, 391, 392

huic trepidos simulanti ducere gressus
Xanthippus gladio, rigida cadit Eumachus hasta ;

(1) Kayser ajoute a.

(2) Cf. Sen. *Ep.* 8, 8 quae philosophis aut dicta sunt aut dicenda.

(3) Il faut noter que le datif se trouve aussi à l'actif, *Cul.* 96 sibi... traducit... uitam. De plus, ducitur équivaut à effluit, transit, praeterit.

(4) Cic. *De leg. agr.* II, 14, 35 partim libera a uobis, partim etiam ignorata uobis sunt; *ignorata* = *ignota*.

IV, 545

Huic cadit infelix niueis Varenus in armis ;

X, 28, 29

cadit ingens nominis expers
Vni turba uiro ;

XVII, 305, 306

cui consul in armis
Crispinus cecidit (1).

Dans ces exemples, cadit = caeditur comme XV, 647 fratri iacet (2) = prostratus est.

A l'exemple des poètes, Tacite a écrit : *Hist.* IV, 17 cohortes quibus nuper Othonis legiones procubuerint, et *Ann.* I, 59 sibi tres legiones, totidem legatos procubuisse. Schaefler, partageant l'opinion de Tillmann, compare ce datif avec le datif d'intérêt dans les passages suivants :

Tib. I, 1, 33

Agna cadet uobis ;

Virg. *En.* I, 334

Multa tibi ante aras nostra cadet hostia dextra.

Prop. V, 10, 15

Iuppiter, haec hodie tibi uictima corruet Acron ;
Vouerat et spolium corruit ille Ioui ;

Corn. Sev. ap. Senec. *Suas.* VI, 26

Nostraeque cadens ferus Hannibal irae (3).

Le rapprochement nous paraît forcé. Dans ces derniers exemples, il s'agit manifestement du datif d'intérêt. Dans les premiers le datif semble plutôt tenir la place de l'ablatif avec ab, comme dans ces vers de Virgile *Georg.* II, 206

non ullo ex aequore cernes,
Plura domum tardis decedere plaustra iuuencis,

(1) Le vers d'Hor. *Od.* II, 4, 9 barbarae postquam cecidere turmae Thessalo uictore est conçu autrement, soit qu'on y suppose un abl. absolu ou un abl. d'instrument.

(2) Cp. Sil. Ital. VII, 664 iam fusus eidem Zeusis (= prostratus).

(3) Quant à Grat. Fal. *Cyneg.* 315 sic et Achaemenio cecidisti, Lydia, Cyro, on ne sait s'il y a le datif ou l'ablatif.

où decedere iuuencis équivaut à deuehi a iuuencis, ou per iuuencos (1). Sans doute les verbes intransitifs employés avec le sens du passif prennent régulièrement le génitif avec ὑπό en grec, et l'ablatif avec ab en latin, quand il s'agit d'un nom de personne : ainsi πίπτειν ἀποθανεῖν ὑπό τινος, interire perire obire mori occidere cadere uenire (être vendu) uapulare ab aliquo. Mais il ne faut pas oublier que les aoristes en - η ν et - θη ν appartiennent par leur formation à l'actif (2) : ἐδάμη signifie primitivement : il devint apprivoisé, doux, domestique. S'il s'agit d'exprimer la personne qui est cause du fait rapporté, on l'indique au moyen de l'instrumental : Πηλεΐωνι δαμείς, dompté par le concours, la coopération du fils de Pélée ; ou, selon une autre conception, au moyen du datif local avec ὑπό : ὑπὸ χερσὶ δαμήμεναι ; ou avec ὑπὸ et le génitif ; ou enfin, comme dans *Il.* 17, 421 εἰ καὶ μοῖρα παρ'ἀνέρι τῷδε δαμῆναι. Il n'y a donc pas loin du verbe intransitif au verbe passif. L'un comme l'autre pouvaient prendre en grec le datif de l'agent, soit en fonction d'instrumental, pour désigner la personne avec le concours de laquelle une action a lieu, soit en fonction de datif pur, pour indiquer la personne qui participe à une action exprimée au passif. Il est naturellement malaisé de discerner avec précision, dans les constructions de cette catégorie, l'emploi du datif pur de celui du datif instrumental.

En latin, comme la prose classique ne présente aucun exemple du datif avec un verbe intransitif pris passivement, on peut se demander si dans les exemples cités de Virgile et de Silius Italicus on n'a pas affaire au datif qu'on est convenu d'appeler datif grec, plutôt qu'à un emploi proprement latin. N'est-ce pas, en partie du moins, sous

(1) Silius Italicus construit uectus avec le datif = ab et abl. XV, 669 ardet et Europe niuei sub imagine tauri uecta Ioui. Cp. Virg. *En.* III, 512 Nox Horis acta.

(2) Delbrück, *die Grundlagen der griech. Synt.* p. 75.

l'influence étrangère qu'on a dit cadere, iacere alicui avec le même sens que caedi, prostratrum esse ab aliquo, ainsi que l'on trouve celebres Homero uituli (Plin. *Hist. nat.* XXXII, 11, 144), et nulli non saucius hosti (Sil. It. V, 334) (1), comme s'il y avait celebrati d'une part et sauciatus de l'autre?

Quoi qu'il en soit, la règle, pour emprunter les termes de Madvig (2), c'est qu'en employant le datif avec les verbes passifs au lieu de l'ablatif avec ab pour désigner la personne qui agit « on fait toujours entendre par là ou que l'action est faite dans l'intérêt de la personne agissante, ou (quand le verbe est au parfait et au plus-que-parfait) que l'action est pour elle un fait accompli ». Est-ce à dire que même en prose, les bons écrivains n'aient employé le datif avec le participe que si le sens était : pour telle personne telle action est, sera, a été un fait accompli ; ou avec les autres formes du verbe, que dans le cas où il s'agissait d'une action faite non seulement par quelqu'un, mais aussi à l'avantage de quelqu'un ? Hoffmann a montré, dans ses annotations sur les lettres choisies de Cicéron, qu'il n'en était pas ainsi. On lit dans Cic. *ad Att.* VIII, 3, 7 legionem Fausto conscriptam (3). On ne peut pas parler ici du datif d'intérêt, puisque Faustus a levé cette légion non pour lui, mais pour Pompée. Il faut donc ou reconnaitre un hellénisme ou admettre avec Wesenberg que le Mediceus a omis la préposition *a*. Mais si cette omission est vraisemblable ailleurs par des raisons paléographiques, comme celle de *in* après *enim (epist.* I, 9, 21), il n'en est pas de même ici. *Ad Att.*

(1) Cp. Hor. *Od.* III, 10, 15 Pieria paelice saucius, et I, 14, 5 celeri saucius Africo.

(2) *Gr. lat.* § 250, a

(3) Cp. *ad Att.* VIII, 12, 1 qui ex delectibus conscripti sunt consulibus. Il importe de remarquer que, dans ces deux exemples, il s'agit, d'après le sens, non pas du parfait indiquant que, pour telle personne, une action est un fait accompli, mais du parfait de narration, autrement dit, de l'aoriste.

XVI, 13, 1, Cicéron, exprimant à Atticus sa joie d'avoir reçu des lettres de lui, dit qu'il a commencé par lire la lettre qu'Atticus avait écrite la première : ante scripta epistola ex duabus tuis prior mihi legi coepta est. Haase croit que legi peut avoir le sens de recitari (1). Mais, comme le reconnaît Riemann (2), le contexte ne permet pas d'admettre cette interprétation (3). Mihi est bien pris dans le sens de a me.

Ailleurs Cicéron, s'adressant toujours à Atticus, s'excuse ainsi de parler avantageusement de lui : *ad Att.* I, 16, 8 non enim mihi uideor insolenter gloriari, cum de me apud te loquor, in ea praesertim epistola, quam nolo aliis legi. Cicéron veut dire sans doute qu'il ne veut pas que cette lettre soit lue par d'autres qu'Atticus. Est-il nécessaire, comme le pense Madvig (4), soit d'entendre « aliis recitari » soit de corriger « ab aliis » legi ?

Tillmann ne va pas jusque là (5). Tenant compte des différences qui séparent la langue des discours et des dialogues de Cicéron de celle de ses lettres, surtout quand il écrit à Atticus, qui avait l'habitude de rédiger ses lettres en grec, Tillmann admet que « aliis » est le datif de la personne et que Cicéron a imité l'usage de la langue grecque (6). N'a-t-il pas écrit : *ad Att.* 14, 21, 3 sed mihi quidem βεβίωται ?

(1) *Vorles.* II, p. 152.

(2) *Synt. lat,* p, 87, Rem. 3.

(3) Il est simplement question d'un messager qui apporte les lettres d'Atticus. Cicéron attend qu'il fasse jour pour lire, et, sa lecture faite, il ajoute : Nihil legi humanius. Noter que dans cette lettre Cicéron s'exprime à deux reprises en grec. C'est le même hellénisme que dans Ov. *Trist.* II, 370 fabula iucundi nulla est sine amore Menandri, et solet hic pueris uirginibusque legi.

(4) Dans son commentaire sur Cic. *de fin.* I, 4, 11.

(5) Ouvr. cité, p. 16, note.

(6) Cette imitation n'avait du reste rien de choquant, car le sens donné par aliis legi se confond presque avec aliis proferri et peruulgari.

Madvig met au nombre des passages incertains : *de Inu.* I, 46, 86 quare illa nobis alio tempore atque ad aliud institutum... explicabuntur. Nous croirions plutôt avec Tillmann que Cicéron, qui a composé tout jeune les deux livres sur l'invention, a emprunté au grec cette construction. Cet emprunt était d'autant plus facile que, comme nous l'avons vu, *explicabuntur* peut être considéré comme équivalant à *propositum est explicare*. On a encore proposé d'ajouter la préposition *a* dans *epist.* IV, 13, 5 etiam illa..... res publica... ab iis ipsis quibus tenetur de te propediem (mihi crede) impetrabit (1). Il n'est pas possible, comme le propose Reisig (2), de ranger ce cas dans la catégorie de ceux où la préposition peut être omise devant le relatif, puisque, selon Madvig (3), cette omission n'est permise que lorsque le verbe est identique dans les deux propositions. Nous ne voyons pas pourquoi on n'admettrait pas que quibus est un datif employé à la grecque, plutôt que de corriger ainsi la leçon des manuscrits.

Tous ces divers emplois ne sont pas à mettre sur la même ligne : il y a des nuances délicates entre eux, et les uns s'éloignent plus des habitudes du latin que les autres. Mais, sans être contraires à l'esprit de la langue, ils ne sont vraisemblablement pas le produit d'un développement toujours spontané. Ils ont été amenés par l'action combinée de l'analogie et de l'influence grecque. C'est tantôt l'une, tantôt l'autre qui prévaut, sans qu'on puisse déterminer rigoureusement, dans la plupart des cas, quelle a été la plus forte. Il est probable que la part de l'analogie est la plus grande dans Cic. *Acad.* II, 15, 48 ea quae uel dormientibus uel furiosis uidentur nonnumquam ; car ici c'est l'idée d'apparaître, de se montrer, qui domine, tandis que l'agent du passif serait mis à l'ablatif avec *ab*. L'exemple de Cic. *Tusc.* II, 4,

(1) Texte de Baiter.
(2) *Vorles.* § 418, 2.
(3) *Fin.* I, 10, 32.

10, est igitur ambulantibus ad hunc modum sermo ille nobis institutus, sort de la règle ordinaire, en ce que *est institutus* n'a pas le sens du parfait, mais de l'aoriste (1). Toutefois il s'appuie sur l'analogie des cas où le participe joint à esse a la valeur d'un parfait, avec cette circonstance encore que ce datif, quelque peu hellénisant, passait presque inaperçu à la faveur d'une certaine indécision du tour, ambulantibus nobis ayant en même temps l'air d'un ablatif absolu. L'influence du grec nous paraît au contraire prépondérante soit dans les passages de Cicéron dont le latin seul ne nous a pas semblé fournir une explication suffisante, soit dans cet autre, tiré d'une lettre écrite de Chypre à Cicéron par Cassius (*Epist.* XII, 13, 4) et uolo bene sperare, et rempublicam ut et uos istic expediistis, ita pro nostra parte celeriter nobis expediri posse confidere.

Salluste construit régulièrement avec le datif les participes spectatus compertus cognitus pour exprimer le fait accompli (2). La phrase *Jug.* 78, 2, ex quo illi gloria opesque inuentae, trahit l'analogie de comparatae. Une construction insolite est celle de *Jug.* 107, 1 saepe antea paucis strenuis aduorsum multitudinem bene pugnatum (3). C'est la seule fois que Salluste emploie le datif avec le passif des verbes qui marquent une activité purement extérieure.

(1) O. Riemann, *Synt. lat.* p. 86 n. 2.

(2) *Jug.* 75, 2; 112, 1; *Cat.* 14, 7; 22, 4.

(3) Kühner (*A. Gr. d. l. Spr.* II, p. 239) explique le datif en assimilant bene pugnatum à pugna secunda fuit. Lallier, dans son édition de Salluste, fait à ce sujet la juste remarque suivante : « Le sens n'est pas tout à fait le même que si l'auteur avait employé l'ablatif avec ab : le datif conservant sa signification fondamentale d'avantage ou de désavantage, ce qui est mis en lumière, c'est moins l'action en elle-même que le résultat de l'action. Entendez comme s'il y avait : contigisse paucis... il est arrivé à quelques hommes de cœur de combattre avec succès contre une multitude ». Mais antea n'est-il pas une faute pour ante a ?

Dans le même ouvrage, il dit régulièrement (114,1) per idem tempus aduorsum Gallos ab ducibus nostris.... male pugnatum. Dans le premier exemple le datif s'explique par la nuance du sens : un succès d'armes est échu comme un heureux lot à un petit nombre.

Quant à César, bien qu'il soit faux, comme le prétend Dræger (1), que le datif avec le passif manque chez lui, les deux emplois qu'il présente n'ont rien d'irrégulier (2).

Si nous observons les exemples de l'ancienne latinité, nous remarquons d'abord que, dans Plaute, Ennius et Térence, il s'agit toujours de datifs de pronoms personnels, relatifs ou démonstratifs : aucun nom propre ou nom commun. De plus, sur douze emplois des mêmes auteurs, un seul présente une forme simple du verbe (3) : dans les onze autres il s'agit de formes composées, et, dans dix, de formes du parfait. Quant aux participes parfaits, ils sont employés adjectivement (4).

On peut expliquer par la signification fondamentale du datif Plaute *Epid.* I, 2, 52

Qui ubi tibi istam emptam esse scibit atque hanc adductam alteram.

Entendez : quand il saura qu'elle t'appartient (par suite d'un achat). Le tour employé ne dit pas précisément par qui la joueuse de lyre a été achetée, mais pour qui, en la possession de qui elle se trouve par le moyen d'une vente. C'est aussi le sens de l'ancienne formule d'achat, par laquelle

(1) I, p. 430.

(2) *B. G.* 7, 20 uictoria quae iam esset sibi atque omnibus Gallis explorata; *B. C.* 1, 6 praeterea cognitum compertumque sibi.

(3) Le passage *Capt. Prol.* 52 haec res agetur nobis, uobis fabula, a été expliqué par Dombart (*Blætter für das Bayerische Gymnasialschulwesen*, V, p. 162) : Ceci, le sujet de la pièce qui vient d'être exposé, c'est ce qui doit être représenté, pour nous réalité sérieuse, pour vous spectacle amusant.

(4) Acceptus, spectatus, exquisitum (= certum), exspectatus.

l'acquéreur se saisit de l'objet vendu : hunc ego hominem ex iure Quiritium meum esse aio, isque mihi emptus est hoc aere aeneaque libra (1). *Mil. glor.* 2, 6, 36

neque haec uisast mihi. Nous avons vu dans Cicéron un emploi analogue qui est justifié par la double signification de uideri = être vu par et apparaître à. Pl. *Merc.* IV, 4, 3

Nobis coquendast, non quoi conducti sumus (quoi = ei cui).

Ce cas d'assimilation se conçoit d'autant mieux que *cui conducti sumus* équivaut à cui seruimus, famulamur, operam praebemus, mercede conducti ab eo, ou à a quo conducti sumus ut ei famularemur, ou encore cui nos locauimus. En outre mihi seruus conducitur est le passif régulier de mihi seruum conduco (2). Plaute emploie le *datiuus auctoris* à double sens dans *Men.* IV, 2, 82. A sa femme qui se plaint d'un vol dont elle a été victime (palla mihist domo surrupta), Ménechme répond :

palla surruptast mihi ?

Il reste l'exemple qui contient une forme simple du verbe passif, *Epid.* II, 2, 44

Illis quibus tributus maior penditur pendi potest ;

quibus = a quibus. Cet emploi est tel que la syntaxe grecque seule nous paraît pouvoir en rendre compte. En somme l'emploi du datif avec le passif est peu étendu dans le latin archaïque et renfermé dans d'étroites limites. Il se rencontre presque uniquement avec des formes

(1) Avec le verbe emere comme avec quaerere, le datif est à la fois datiuus commodi et datiuus auctoris ; ou plutôt il est le datif d'intérêt. Emitur mihi est le passif de emo mihi. Cp. T. Liv. I, 39, 4 cum quaereretur gener Tarquinio ; XXII, 14, 9 uobis dictator quaesitus ; ap. Cic. *epist.* 16, 21, 7 communem nobis emptum esse istum fundum. Virg. *Aen.* 7, 367 si gener externa petitur de gente Latinis. Hor. *Sat.* I, 1, 32 cum sibi sunt congesta cibaria. Ov. *Pont.* IV, 15, 18 quaeque relicta tibi, Sexte uel empta tenes.

(2) Pl. *Merc.* III, 2, 17 ut mihi aedes aliquas conducat uolo.

de participe parfait. L'extension du datif, d'abord régulièrement construit avec le gérondif, au participe et aux modes du parfait passif a dû se faire en partie sous l'influence grecque, en partie grâce à l'affinité du participe parfait avec le gérondif et avec l'adjectif. En effet certains participes ne se trouvent construits qu'avec le datif, jamais avec ab et l'ablatif, et, comme nous l'avons vu, l'adjectif prend parfois la place du participe, comme saucius celeber se substituant à celebratus et sauciatus, comme les adjectifs en -bilis construits de la même manière que les participes pris adjectivement. Dans plus d'un cas, il est fort malaisé de décider si le participe a la valeur d'un verbe ou d'un adjectif.

Si l'on fait abstraction des datifs construits avec des participes tenant lieu d'adjectifs, on ne rencontre, au début de la littérature romaine, que des datifs de pronoms.

Régulièrement le datif, soit dans la période archaïque, soit dans la prose classique, se laisse expliquer, dans sa construction avec le passif, par sa signification fondamentale. Il sert à marquer la personne pour qui vaut l'affirmation, à présenter l'action accomplie comme une chose qu'on possède. Il se distingue de l'ablatif avec ab par des nuances parfois très délicates, exprimant en général l'intérêt que telle ou telle personne porte à l'action, le plaisir ou le chagrin qu'elle en éprouve (1), l'importance qu'a pour elle le fait en question, le profit qu'elle en retire ou le dommage qu'elle en subit.

Toutefois, c'est, selon nous, abuser de l'analyse, et obéir à une préoccupation étroite que de vouloir tout ramener à

(1) C'est ce que les grammairiens ont appelé datiuus ethicus, datif de sentiment. Il est parfois difficile de distinguer ce datif du datif de l'auteur. Ainsi Ov. *rem. am.* 587 nec fuge conloquium nec sit *tibi* ianua clausa; *Pont.* IV, 12, 31-32 quae nisi te moueant, duro tibi pectora ferro esse uel inuicto clausa adamante putem. Luc. IX, 556 certe uita tibi semper directa supernas ad leges.

la signification propre du datif. Nous avons vu que l'emploi grec du datif existe vraisemblablement dans Cicéron et déjà même dans Plaute. Malgré tout, c'est encore dans cette période qu'on court le moins risque de se tromper en appliquant rigoureusement le principe qu'il faut demander au latin lui-même l'explication de tous les cas qui se présentent.

Les chances d'erreur sont plus grandes avec les poètes lyriques et épiques et les prosateurs qui les ont imités. Les poètes, à partir de Catulle, et les prosateurs de l'époque impériale franchissent hardiment les limites que Cicéron avait lui-même dépassées déjà. Ce n'est plus seulement avec le gérondif, ni avec le parfait ou un des temps dérivés du parfait, ni avec les verbes qui prenaient déjà à l'actif le datif d'intérêt, mais c'est avec une forme quelconque du passif qu'ils construisent le datif. Dès lors, le datif se trouve employé, à la manière grecque, pour marquer l'auteur de l'action, purement et simplement à la place et avec la valeur de *ab* suivi de l'ablatif. La raison de cette innovation est dans le goût très vif des écrivains de ce temps pour la littérature grecque, dans les convenances de la métrique (1), dans l'éloignement du style poétique pour les prépositions et dans la recherche de la concision ;

Pour la première fois Catulle construit avec le datif des participes autres que des participes pris adjectivement. Il emploie un temps non composé avec le datif, 68,115

Pluribus ut caeli tereretur iana diuis (2).

Cp. Ov. *Her.* 16, 129

Nimium mihi creditur aegre.

(1) On obtenait ainsi une fin de vers commode : decantata Camillis ; iugulate colonis; dilecta sorori, etc.

(2) Il faudrait ajouter 17, 6 (pons) in quo uel Salisubsilis (par les prêtres Saliens) sacra suscipiantur. Mais la leçon des mss. Salisubsili peut s'expliquer : le sacrifice du dieu de la guerre qui s'élance avec violence.

Chez son contemporain, Lucrèce, il s'agit surtout de participes pris adjectivement (1). A partir de Virgile, l'emploi en question se répand avec une ampleur significative. Ce poète en offre une soixantaine d'exemples, Horace une quarantaine, Properce, l'imitateur des Alexandrins, plus d'une vingtaine, Ovide plus de trois cents. Est-il vraisemblable qu'une telle extension ait été l'effet d'une simple analogie avec les emplois proprement latins ?

Le datif se rencontre assez souvent là où nous attendrions la préposition *a*, et cette substitution est un effet de l'influence du grec. N'est-ce pas forcer les choses que de parler de possession intellectuelle (2) et de rattacher à l'idée de *esse alicui* des emplois comme Virg. *En.* I, 440 neque cernitur illi (il n'est visible pour personne). L'application naturelle est = neque cernitur ab ullo = οὐδενὶ ὁρᾶται. Horace écrivant *Ep.* I, 19, 2 carmina... quae scribuntur aquae potoribus (3), au lieu de dire ab aquae potoribus, s'exprime à la grecque.

C'est d'après l'analogie du grec que Virgile a écrit *Buc.* 1, 54

Hyblaeis apibus florem depasta salicti.

(1) I, 695; III, 206; V, 100; VI, 390. Pour le datif marquant l'auteur de l'action, Tillmann ne cite que VI, 999. Selon nous, il faut y ajouter I, 944 et IV, 19. Quant à IV, 1255 et quibus ante domi fecundae saepe nequissent uxores parere inuentast illis quoque compar natura; le voisinage de compar facilite la construction de illis avec inuenta est (cp. Isocr. 8, 39 τῶν περὶ τὸ σῶμα νοσημάτων πολλαὶ θεραπεῖαι καὶ παντοδαπαὶ τοῖς ἰατροῖς εὕρηνται.

(2) Haase, II, p. 155.

(3) Haase explique : les vers qui, pour les buveurs d'eau, sont un objet d'effort, ou qui appartiennent à de tels hommes ! — L'hypothèse de l'ablatif n'est pas admissible dans ce passage : cp. Hor. *Sat.* I, 10, 16 illi scripta quibus comoedia prisca uiris est, et Ov. *Trist.* V, 12, 35 carmina nulla mihi sunt scripta.

*Georg.* II, 487

uirginibus bacchata Lacaenis
Taygeta.

III, 6

Cui non dictus Hylas puer? (1).

*Æn.* III, 14 acri quondam regnata Lycurgo.

VI, 793 regnata per arua Saturno
Quondam.

Cp. Hor. *Od.* II, 6, 11 regnata... rura Phalanto. III, 29, 27 regnata Cyro Bactra. Ov. *Her.* 10, 69 tellus iusto regnata parenti. *Met.* XIII, 720 regnataque uati Buthrotos Phrygio. *Pont.* IV, 15, 15 regnataque terra Philippo. Pomp. Mela II, 2, 6 Rheso regnata quondam pars Thraciae. Noter en outre l'emploi personnel d'un verbe intransitif au passif sur le modèle de βασιλεύεσθαι (2).

Virg. *En.* V, 360 Clipeum Danais de poste refixum

VI, 609

Hic quibus inuisi fratres, dum uita manebat,
Pulsatusue parens et fraus innexa clienti.

VII, 411

locus Ardea quondam
Dictus auis.

X, 430

Et uos, o Grais imperdita corpora, Teucri.

Voici des exemples du datif avec des formes quelconques du passif : *Buc.* VI, 72

His tibi Grynei nemoris dicatur origo.

VIII, 272

(Ara) quae maxima semper
Dicetur nobis.

(1) Dicere = chanter, célébrer, comme λέγειν.

(2) Selon Haase, ce qu'on met en lumière par le datif avec ce verbe et d'autres du même genre (habitari, incoli, cohiberi, teneri, haberi), c'est « le fait de la possession, de la libre disposition de quelque chose qui existe pour quelqu'un. »

*En.* I, 574

Tros Tyriusque mihi nullo discrimine agetur.

III, 398

Cuncta malis habitantur moenia Graecis.

*Georg.* III, 170

Atque illis iam saepe rotae ducantur inanes
Per terram

(= a iuuencis)

*En.* III, 412

Laeua tibi tellus et longo laeua petantur
Aequora circuitu.

VI, 509

nihil o tibi, amice, relictum

(tibi = a te).

Le datif semble ajouté à la manière grecque dans les cas suivants pour signifier : par l'intervention de quelqu'un, grâce à quelqu'un, par les soins, le bienfait de quelqu'un, autant qu'il dépend de quelqu'un (Soph. *El.* 1152 τέθνηκ'ἐγώ σοι ; Eur. *Andr.* 334 τέθνηκα τῇ σῇ θυγατρὶ καί μ'ἀπώλεσε).

*En.* V, 797

liceat dare tuta per undas
Vela tibi.

Il n'est pas naturel d'entendre tibi = Neptuno par analogie de uentis dare uela; tibi = per te, comme σοί = διὰ σέ ; tibi liceat = a te, per te sit nobis datum. C'est sans doute le même emploi qu'on trouve dans *Georg.* II, 5, I, 15

tib pampineo grauidus autumno
Floret ager ;
Et cultor nemorum, *cui* pinguia Ceae
Ter centum niuei tondent dumeta iuuenci

(cui = cuius beneficio). Lucr. I, 7

tibi suaues daedala tellus
Submittit flores, tibi rident aequora Ponti

Hor. *Od.* I, 32, 5. 6, 1

Lesbio primum modulate ciui.
Scriberis Vario fortis et hostium
Victor Maeonii carminis aliti

(aliti d'après la correction de Passerat adoptée par Kiessling, L. Mueller et Tillmann) (1).

III, 25, 3 quibus
Antris egregii Caesaris audiar
Æternum meditans decus
Stellis inserere et consilio louis ?

Malgré Tillmann, nous voyons un datif dans antris d'après Ov. *Met.* XIII, 810

Antra, quibus nec sol medio sentitur in aestu
Nec sentitur hiems.

Les poètes anciens animaient volontiers la nature : au surplus, nous ne pouvons pas juger de leur goût d'après le nôtre. Antris entendu comme ablatif de lieu serait une répétition oiseuse de quos.... in specus du vers précédent.

*Ep.* I, 8, 9
Fidis offendar medicis ;

II, 3, 40
cui lecta potenter erit res.

*Epod.* 16, 10
Ferisque rursus occupabitur solum.

*Sat.* II, 6, 59
Perditur haec inter misero lux non sine uotis (2).

L'exemple *Sat.* I, 6, 116 cena ministratur tribus pueris, que Tillmann cite parmi les douteux, doit être écarté, pueris pouvant être à l'abl. comme on le voit par la comparaison avec Apul. *Met.* 5, 3 fercula nullo seruiente.... subministrantur, et Hor. *Ep.* I, 1, 94 curatus inaequali

(1) II, 16, 13 Viuitur paruo bene *cui* paternum splendet in mensa tenui salinum ( = uiuitur ei, cui, etc.).

(2) Madvig, Krüger et Kiessling lisent mergitur au lieu de perditur d'après Callimaque ἐμνήσθην δ'ὁσσάκις ἀμφότεροι ἥλιον ἐν λέσχῃ κατεδύσαμεν, et Dio Chrys. X, 29 καταδύεις τὸν ἥλιον περὶ πάντων ἐπερωτῶν. — Heitz, dans son édition de 1892, conserve la leçon traditionnelle perditur, tandis qu'on lit encore la conjecture mergitur dans la 13e edition des *Satires et Épitres* par G. T. A. Krueger, publiée en 1894.

tonsore. Les esclaves sont considérés comme de purs instruments du repas, au même titre que la table et la vaisselle (1).

On peut bien traduire bellaque matribus detestata (*Od.* I, 1, 24) par : les guerres qui sont pour les mères un objet d'horreur ; amata nautis multum et institoribus (*Epod.* 17, 20) par : objet d'affection pour les matelots et les commerçants; de même avec abominatus formidatus dilectus, et, en général les verbes qui, au passif, signifient être un objet de souci, de crainte, d'amour, de faveur, de haine, etc. (2). C'est par cette nuance que le datif a un point d'appui en latin et qu'il a pu s'y développer au détriment de l'autre construction avec *ab*. Mais est-ce à dire qu'on a affaire à du pur latin ? Cette façon de concevoir le rapport des idées n'est-elle pas due en grande partie à l'influence des modèles grecs ?

Sans doute, lorsque Horace écrivait *Od.* II, 1, 31

Auditumque medis
Hesperiae sonitum ruinae ;

*A. Poet.* 50

Fingere cinctutis non exaudita Cethegis,

on peut dire qu'il avait dans l'esprit moins l'idée *entendu par* que celle de : *qui est arrivé aux oreilles de,* et, par conséquent, *connu de* (3); ou, si l'on veut (4), non pas la pensée du son qui arrive aux oreilles (a me uox auditur), mais celle de l'importance que le mot entendu a *pour* la personne qui l'entend (mihi uox auditur) ? Toutefois, s'il n'y a pas un hellénisme proprement dit, il est naturel de croire que c'est souvent le souvenir du grec qui a amené l'emploi

(1) Kiessling.

(2) Hor. dilectus amatus spretus (*Epod.* 6, 13 qualis Lycambae spretus infido gener).

(3) Kuehner, *Ausf. G. d. l. Spr.* II, p. 239. Cp. Cic. *Tusc.* IV, 19, 44 cui non sunt auditae Demosthenis uigiliae ?

(4) Gossrau, *Lat. Sprachl.* § 288, Rem. 1.

du datif, qui n'aurait pas pris une aussi grande extension, si le latin avait été abandonné à lui-même.

Nous avons compté dans Properce vingt-sept emplois du datiuus auctoris : I, 7, 1

tibi Cadmeae dicuntur, Pontice, Thebae.

I, 8, 31

Illi carus ego et per me carissima Roma
Dicitur.

II, 1, 1

mihi scribantur amores.

I, 8, 11

Nec tibi Tyrrhena soluatur funis arena.

III, 17, 15

Cui... sacra conteritur uia (1).

III, 23, 58

Hoc ego quo tibi nunc eleuor ingenio.

IV, 14, 41

Prata cruentantur Zetho.

I, 6, 17

Osculaque opposito dicat sibi debita uento.

(sibi = a se)

A part cognitus quaesitus petitus emptus susceptus consuetus, qui s'expliquent suffisamment par le latin seul, d'après ce que nous avons vu, le datif se rencontre encore chez Properce avec les participes iactus temptatus uelatus retectus decerptus offensus contemptus (2).

Dans les vers du Pseudo-Tibulle on rencontre :

IV, 1, 139

tellus obsessa colono.

III, 5, 29

uobis celebrantur numina.

IV, 9, 3

Omnibus ille dies nobis genialis agatur.

(1) Cp. I, 7, 9 hic mihi conteritur uitae modus.

(2) IV, 6, 62 in me caeruleo fuscina sumpta deost = le trident a été pris contre moi par le dieu de la mer azurée.

Le passage de Tibulle I, 4, 53 est douteux ; la leçon des mss. est *tamen apta*, confirmée par Pseud. Ovid. *epist. Sapph. ad Phaon.* 129 oscula..... quae tu..... consueras accipere, apta dare. Baehrens propose de lire : sed tibi (= a te) rapta dabit (oscula).

Quant à Ovide, qui emploie presque plus souvent le datif que la préposition *ab* pour exprimer l'auteur de l'action, il importe de remarquer que le plus grand nombre des exemples se trouve dans les Métamorphoses, c'est-à-dire dans celle de ses œuvres où il s'écarte le plus de la langue des meilleurs écrivains, prenant non seulement ses fables, mais parfois aussi ses façons de parler aux sources grecques.

C'est à tort, comme il résulte de ce qui précède, qu'on voit un hellénisme dans les constructions suivantes, qui rentrent dans la règle : *Met.* VIII, 811

Aura petebatur medio mihi lenis in aestu ;

I, 335

caua buccina sumitur illi (1).

*Pont.* 4, 9, 117

Nec minus hospitibus pietas est cognita.

*Met.* 14, 236

Vixque fuga quaesita salus comitique mihique.

*Trist.* V, I, 75

nulla mihi captatur gloria (2).

II, 510

Empta tibi magno talia multa leges.

De même pour le datif avec partus susceptus sumptus laudatus, avec les participes pris adjectivement, comme spectatus consuetus.

Il y a, dans les cas suivants, l'idée générale de : être bienvenu, bien vu de, agréable à, ou le contraire :

(1) *Trist.* V, 12, 33 saepe tamen nobis, ut nunc quoque, sumpta tabella est. A l'actif sumo mihi.

(2) Cp. *Met.* XIV, 669 Helene non pluribus esset sollicitata procis.

*Trist.* I, 6, 1

Clario Lyde dilecta poetae
.... Coo Battis amata suo (1).

*Pont.* II, 2, 24

Non tamen efficies ut timeare mihi.

*Ibis*, 421

Filius et cereris frustra tibi semper ametur.

Ailleurs, il s'agit de la manière dont le temps se passe pour quelqu'un : *Pont.* IV. 6, 5

In Scythia nobis quinquennis Olympias acta est.

*Her.* 12, 58

Acta est per lacrimas nox mihi

acta est = effluxit.

Ailleurs le datif de l'auteur est en même temps un datif d'intérêt :

*Met.* XIV, 687

quae tibi poma coluntur ;

*Trist.* II, 327

tenuis mihi campus aratur.

Parfois la présence d'un adverbe donne au datif une nuance qui en fait presque un *datiuus commodi.* Ov. *Pont.* IV, 2, 47 :

At tu cui bibitur felicius Aonius fons,
Vtiliter studium quod tibi cedit, ama.

Il y a dans cui bibitur felicius l'idée de *réussir à*, comme il ressort du pentamètre qui suit. Dans *Fast.* VI, 545

Leucothee Grais, Matuta uocabere nostris,

on peut traduire : pour les Grecs, pour les nôtres.

Mais voici où le datif semble uniquement tenir la place de la préposition ab avec l'ablatif : *Trist.* IV, 3, 46

Tactaque nascenti corpus haberet humus.

(1) Cp. *Tr.* 1, 7, 32 laudatus abunde non fastiditus si tibi, lector, ero. De même avec cultus exspectatus contemptus neglectus. L'analogie de mihi quaesitus comparatus expetitus sumptus est évidente. Pour ces cas l'influence du grec s'est bornée à étendre ce qui avait déjà sa raison d'être dans le latin même.

*Met.* 13, 197

Visaque et intrata est (1) altae mihi curia Troiae.

*Fast.* II, 264

At tibi...

De nullo gelidae fonte libantur aquae.

*Trist.* I, 1, 127

nobis habitabitur orbis

Vltimus.

Pont. III, 39

Cum toties eadem dicam, uix audior ulli.

*Trist.* V, 10, 37

Barbarus hic ego sum, quia non intellegor ulli,

pour ne citer que ces exemples (2). On remarquera que le datif est le plus souvent celui d'un pronom.

Dans les *carmina Priapeia* on lit 7, 1 :

Cum loquor, una mihi peccatur littera;

dans Martial, *Epigr.* III, 38, 7 :

Pangentur carmina nobis; dans Juvénal 13, 124

Curentur dubii medicis maioribus aegri.

Lucain présente environ quarante exemples du datiuus auctoris : I, 444

Et quibus immitis placatur sanguine diro

Teutates (toutefois il y a la nuance du dat. commodi).

IV, 204

Est miseris renouata fides ;

VII, 219 :

si foedera nobis

Prisca manent mihi per Latium iurata Tonantem (3).

(1) Cp. Sil. Ital. 11, 252 nondum tibi curia, necdum templorum intrati postes.

(2) Manilius, qui d'ailleurs s'exprime assez volontiers à la façon des Grecs, a employé plusieurs fois le *dat. auctoris.*

(3) Remarquer l'emploi au passif de iurare, qui est construit parfois avec l'accus. d'après ὀμνύναι θεόν, cp. Ov. *Met.* 2, 101 Stygias iurauimus undas ; 2, 46 dis iuranda palus.

X, 302 late tibi gurgite rupto
Ambitur nigris Meroe fecunda colonis.

Quant à Silius Italicus, il n'est pas de forme verbale ni de verbe avec lequel il ne construise le datif de l'auteur. Cet emploi se trouve chez lui cent cinquante fois environ, tandis que l'ablatif avec ab se rencontre à peine vingt fois.

Pour en revenir à la prose, l'emploi du datif de l'auteur, à la suite des poètes, est très fréquent dans Tite Live, Tacite et Pline l'Ancien. Ce qui montre bien que le sens fait attendre une préposition, c'est que des critiques comme Madvig et Weissenborn, ajoutent *a* en plus d'un passage, malgré l'autorité de bons manuscrits : T. Liv. XXXIII, 18, 1 regionem possessam maioribus suis (a mai. Madv. et Weiss.); XLIV, 27, 11 cum assidue Pantaucho ad lacessendos hostili facto Romanos stimularetur (a Pant. Madv. et Weiss.).

Ailleurs les uns voient un *datiuus auctoris*, les autres un dat. commodi : XL, 26, 8 duumuiri nauales creati... nauesque iis ornatae sunt (Weissenborn comprend *ab iis*, Madvig *ad eorum usum*). XXII, 34, 8 ex quo contemni patribus desierint (Madvig ajoute *a*, malgré les exemples de la même construction qu'offrent Properce et Ovide). Il n'est pas nécessaire d'insérer avec Madvig la préposition dans XL, 31, 9 quae pars maxime pugnantibus conspici poterat. Le sens est : était visible pour les combattants. De même on peut expliquer VIII, 6, 3 exanimatum auctores quoniam non omnes sunt, mihi quoque in incerto relictum sit = que, pour moi aussi, la chose soit indécise.

Tacite, soit goût de brièveté, soit imitation de Virgile, soit influence directe de la langue grecque, fournit une centaine d'exemples du datif avec le passif. Chez lui le datif a souvent la même valeur que l'ablatif avec ab (1) :

(1) V. H. Gœlzer, édition de Tac. *Hist.* Rem. 34. Toutefois il faudrait retrancher des exemples cités I, 27, 5 emi sibi. *Aliquid mihi emitur* est le passif régulier de *emo mihi aliquid*. Le datif n'est

*Ann.* III, 3 facilius crediderim Tiberio et Augustae... cohibitam. Cp. *Hist.* I, 11 duae Mauritaniae... et quae aliae procuratoribus cohibentur. *Ann.* II, 50 ut exemplo maiorum propinquis suis ultra ducentesimum lapidem remoueretur. *Ann.* I, 1 ueteris populi romani prospera... claris scriptoribus memorata sunt (1).

En résumé, nous rencontrons le datif construit avec le gérondif dès le commencement de la littérature romaine. Du gérondif il était naturel que cette construction passât au participe parfait passif, si rapproché de lui et si voisin de l'adjectif dont il remplit parfois la fonction. C'est le cas des participes se rattachant à l'idée de consuetus, et aussi, de cognitus, de ceux qui contiennent l'idée de *bienvenu de* : probatus optatus exoptatus exspectatus ; puis de deliberatus perspectus spectatus suspectus acceptus inuisus offensus (= inuisus ou laesus ou iratus) tractatus pertractatus (= d'un usage courant, pratiqué couramment), decretum mihi est (= certum mihi est), enfin des participes composés avec la particule négative *in*, comme inaccessus inamatus indespectus indomitus inuictus inlaesus inopinatus insperatus imperditus insolitus insuetus intactus etc. On comprend qu'il soit parfois délicat de décider si c'est l'idée verbale qui domine ou le sens de l'adjectif. Certains autres participes se rattachent par l'analogie à l'une des catégories précédentes, comme T. Liv. IX, 36, 1 silua erat Ciminia ... nulli ad eam diem ne mercatori quidem *adita* = non encore visitée, et par conséquent inconnue de (ignota).

Il était dans la nature des choses que l'emploi du datif de l'auteur s'étendit de plus en plus : en effet le datif dépendant

donc pas simplement l'équivalent de l'ablatif avec ab. Si l'on se reporte au passage 1, 27 Otho... cum emi sibi praedia uetustate suspecta eoque prius exploranda finxisset, on verra qu'il ne s'agit pas d'indiquer par qui est fait l'achat, mais simplement qu'il a lieu et pour qui il a lieu.

(1) Cp. *Agr.* 10.

d'un verbe passif marquait à la fois l'auteur de l'action et celui à l'avantage ou au désavantage de qui l'action avait lieu : or il est souvent difficile de savoir lequel des deux sens l'emporte (1), l'indication de l'auteur comportant dans un grand nombre de cas celle de l'intérêt qu'il a à l'action, du profit ou du dommage qui en résultent : cette équivoque ne pouvait donc que favoriser le développement du datif, surtout chez les poètes, qui avaient à tenir compte des exigences du mètre. L'analogie intervenant, la construction s'étendait aux verbes de même sens ; par exemple à adquiri captari sollicitari rogari pari emi conduci colligi congeri conscribi, d'après quaeri peti parari (expeti comparari), et à repereri inueniri impetrari rapi adripi. Puis l'amour de la symétrie, la construction ἀπὸ κοινοῦ, le goût de la concision agissaient dans le même sens. Mais, en règle générale, le datif complément d'un verbe passif n'est pas, dans la pure latinité, synonyme de la construction avec *ab*. Quand il ne signifie pas que, pour la personne désignée, l'action est un fait accompli, il marque, par exemple avec le présent et l'imparfait, que l'action a lieu dans l'intérêt de celui qui agit, ou bien il sert à rendre une nuance de sentiment souvent fort difficile à saisir ; ou enfin il se laisse expliquer par l'analogie de *esse alicui*.

Il résulte de là que toutes les fois qu'on ne peut pas ramener naturellement l'emploi du datif à l'une des catégories qui précèdent, il est probable que le tour est hellénisant.

Cette conclusion est rendue vraisemblable par le goût que les poètes latins ont eu, à partir de Catulle, pour l'imitation des modèles grecs, et par l'influence que la langue poétique a exercée sur les historiens comme Tite Live et Tacite. Il est

(1) Comme on l'a vu par les ex. cités de Tite Live. De même Virg. *En.* VII, 367 si gener externa petitur de gente Latinis. Forbiger explique Latinis = in commodum Latinorum, Peerlkamp = a Latinis. T. Liv. I, 39, 4 cum quaereretur gener Tarquinio = était cherché pour Tarquinius, ou par Tarquinius.

frappant de rapprocher, comme le fait Tillmann, les exemples de l'emploi du datif cités par Kuehner dans sa grammaire grecque de ce que nous offre le latin : δάμεν = uictus ; κτείνεσθαι = iugulatus (Prop.), interfectus (T. Liv.), interficeretur (Tac.); στειπτός = calcatus (Sil. Ital.); pressus (Ov.); εὐκτά = optata (1). Sur les 1222 emplois que compte en tout Tillmann depuis Plaute jusqu'à Ammien Marcellin, 288 appartiennent aux formes simples du verbe, 169 au présent, 37 à l'imparfait, 26 au futur, 56 à l'infinitif. Quant aux 934 qui appartiennent aux formes composées, il est outré de vouloir les imputer tous au latin seul.

Naturellement le datif employé à la place de la préposition se rencontre chez les écrivains ecclésiastiques Minucius Felix, Tertullien et Cyprien. Tandis qu'à l'époque de Tacite on n'avait pas encore perdu le sentiment de l'emploi primitif du datif avec le passif, après lui, c'est arbitrairement et sans distinction qu'on se sert de la construction grecque avec toutes sortes de verbes et dans toutes sortes de cas. Rœnsch cite Tert. *Hermog.* 45 : quae nec inueniri nec inuestigari nisi soli deo possent (ce cas s'explique par l'analogie du latin). Min. Fel. 19, 6 : Anaxagorae uero descriptio et motus infinitae mentis deus dicitur (2). Le même auteur cite encore Heges. IV, 6, 2 = Numer. 12, 6 in uisu ei agnoscar, αὐτῷ γνωσθήσομαι (Septuag.) (3).

Rien d'étonnant que le même emploi se trouve chez le Grec Ammien Marcellin (4) : XXIII, 6, 28 Parthis, quibus uincitur solis; XXV, 4, 3 ut ne... ministris incusaretur; XXVIII, 1, 43 res ministris uelut adparitoribus gerebantur; XXXI, 11, 3 quo... Magnentiacis militibus capto.

(1) *Ausf. Gr. d. gr. Spr.* II, p. 368.

(2) *Itala und Vulgata*, p. 434.

(3) *Die lexikal. Eigenthümlichkeiten der Latinität des sogen. Hegesippus*, dans *Roman. Forschungen*, Bd I p. 286.

(4) Les suivants sont davantage dans l'analogie du latin : XX, 4, 7 barbaris formidatos. XXX, 8, 4 actus.... Graecis auctoribus celebratos. XXVIII, 1, 24 multa..... omnibus timeri sunt coepta.

Zink cite de Fulgence (Ve s.) : Myth. p. 613 mihi (= a me) non adripitur (1). Il y a toutefois l'analogie de quaeri adquiri. Enfin M. Max Bonnet cite (2) deux exemples de Grégoire de Tours, *H. F.* 2, 23, p. 85, 23 cui fuerunt in secessum interna deposita ; *mart.* 46, p. 519, 10 sermo de his quibusdam religiosis est habitus.

Nous avons réservé pour cette place quelques emplois où l'on peut hésiter entre le datif et l'ablatif : Tac. *Ann.* III, 20 donec desertus suis caderet ; Draeger ne sait s'il faut y voir un datif de l'auteur ou un abl. instrumental. Tillmann se prononce pour l'ablatif de séparation en comparant Cés. *B. C.* 1, 15, 3 magna parte militum deseritur; Ov. *Her.* 12, 161 deseror... coniuge. On peut objecter que la construction de desertus avec le datif se conçoit aussi bien que celle avec l'ablatif de séparation, et qu'elle a un appui dans la construction de relictus, qui prend soit ab et abl., soit le datif, mais non l'ablatif seul (3).

C'est au contraire l'ablatif que nous verrions dans Hor. *Sat.* II, 3, 135

Ac non ante malis dementem actum furiis (4).

(1) *Der Mytholog Fulg.* p. 43.

(2) *Le latin de Grég. d. T.* p. 547.

(3) On ne trouve guère l'abl. sans ab que lorsqu'il est joint à nullus. Ov. *Trist.* I, 6, 23 nullo pia facta magistro, ou lorsqu'il exprime l'accompagnement, comme avec comitatus stipatus.

(4) Cp. Virg. *En.* III, 331 scelerum furiis agitatus Orestes. Ov. *Fast.* II, 341 mens sic furiis uecors agitetur. Autre est l'exemple de Cicéron, *p. Rosc. Am.* 24, 67 nolite putare eos qui aliquid impie sceleratequeque commiserint agitari et perterreri Furiarum taedis ardentibus. C'est la seconde partie de ce passage qui s'accorde avec la première manière de voir : sua quemque fraus et suus terror maxime uexat, suum quemque scelus agitat amentiaque afficit. On pourrait encore supposer que dans Hor. Virg. et Ov. furiis est mis par concision au lieu de quelque chose comme Furiarum taedis, cf. Ov. *Her.* 4, 64 capta parente soror = amore parentis.

Il ne s'agit pas ici des déesses, mais des mouvements de folie de démence qui se produisent dans l'intérieur de l'être. Ab n'est donc pas nécessaire.

Hor. *Od.* III, 3, 67

ter pereat meis
Excisus Argiuis ;

l'on peut entendre Argiuis comme un ablatif d'instrument, les Argiens n'étant qu'un instrument entre les mains de Junon.

Ibid. I. 14, 5

celeri saucius Africo.

Est-ce l'ablatif d'instrument (cp. III, 10, 15 Pieria paelice saucius)? ou le datif de l'agent du passif (cp. Sil. Ital. 5, 334 nulli non saucius hosti) ?

Quant à dire que c'est à cause des exigences de la métrique qu'Horace a écrit sans préposition *Sat.* II, 1, 84

sed bona si quis
Iudice condiderit laudatus Caesare,

et *Ep.* I, 1, 94

Si curatus inaequali tonsore capillos,

c'est méconnaître que dans un cas il y a un ablatif absolu et dans l'autre un ablatif instrumental.

## 3. — Datif de relation.

Ce datif qui désigne la personne à laquelle doit être rapporté l'énoncé de la proposition est qualifié d'hellénisme par Draeger (1) et Kuehner (2). Cela parait vraisemblable à priori, puisque cette construction n'existe pas dans l'ancien

(1) I, p. 433. C'est à tort que Draeger à la suite de Boettiger et de Ruperti appelle ce datif un datif absolu. Bien que le rapport de ce datif au verbe ne soit pas toujours apparent, il n'en existe pas moins.

(2) II, 1, p. 237; de même Antoine, *Synt. lat.*, p. 51.

latin ni dans Cicéron, qu'elle ne se trouve à l'époque classique que deux fois dans César, et qu'elle ne prend quelque ampleur qu'à partir de Tite Live. En grec au contraire les exemples ne sont pas rares chez les meilleurs écrivains en prose, comme Thucydide, Hérodote, Xénophon (1).

Toutefois il ne faudrait pas entendre par là que les Latins n'avaient rien de pareil, et qu'ils ont emprunté de toutes pièces cette façon de parler aux Grecs. D'autre part ceux qui, comme Hauser (2), prétendent l'avoir affranchie de tout soupçon d'hellénisme, nous paraissent méconnaître certaines preuves qui démontrent bien que le latin n'a pas fait tous les frais de cette construction.

Ainsi il est bien remarquable que ni les auteurs archaïque, ni Cicéron ne la connaissent, du moins quand il s'agit d'indications locales. Elle paraît spéciale aux historiens et aux chorographes (3). Or c'est à des sources grecques que les historiens latins puisaient souvent leurs renseignements. Il n'est pas invraisemblable que César (4), rapportant un fait de topographie grecque, ait été amené à employer la même tournure que l'auteur grec qu'il avait sous les yeux (5) : *B. C.* III, 80, 1 Gomphi est oppidum primum Thessaliae uenientibus ab Epiro ; cp. *B. G.* 6, 25, 1 Hercyniae siluae... latitudo nouem dierum iter expedito patet (6).

(1) Krüger, *Griech. Sprachl.* § 48, 5, 2 εἰσιόντι εἰσπλέοντι, ὑπερβάντι διαβάντι διεξελάσαντι. Remarquer l'absence d'article qui montre que le participe est pris dans un sens indéterminé.

(2) *Der partizipiale Dativ des œrtlichen und geistigen Standpunktes nach Ursprung und Gebrauch bei den lat. Schriftstellern*, Bozen 1878.

(3) Elle est plus rare chez les poètes de l'âge d'Auguste et ne se trouve point du tout chez les poètes de l'âge suivant.

(4) Servius, dans son commentaire sur Virgile (*En.* III, 420) cite Salluste : saxum esse dicit (Sall.) simile formae celebratae procul uisentibus.

(5) Vitruve également, qui emploie assez souvent cette tournure, peut y avoir été amené par les textes grecs qu'il suivait. Naturellement Schmalz conclut à un vulgarisme.

(6) Cp. Hérod. I, 72, μῆκος ὁδοῦ εὐζώνῳ ἀνδρὶ πέντε ἡμέραι

L'explication que propose Landgraf ne prouve rien contre la provenance grecque (1). Il rattache le datif de relation, servant à indiquer un lieu, à la locution mihi est aliquid, disant que si l'emploi en question n'exprime pas la possession, cependant, la simple vue est déjà pour celui qui voyage quelque chose d'agréable. Si cela est vrai, c'est en grec que s'est faite d'abord cette association d'idées.

L'influence du grec est encore plus probable dans les cas où, au lieu du pluriel du participe que les Latins emploient ordinairement (2), c'est le singulier, préféré des Grecs, que l'on rencontre.

Mais s'il est vrai que la construction est hellénisante, elle n'est point du tout contraire au génie du latin. Elle se rattache à la signification propre du datif (3). De plus, elle a une certaine ressemblance avec l'ablatif absolu.

ἀναισιμοῦνται. Voir la note de Dosson dans son édition du *de B. G.* (Hachette 1893), p. 344.

(1) *Archiv de Wœlfflin* VIII, 1892, p. 52. — Deecke y voit aussi un dat. commodi, mais imité du grec (Erlæuterungen, p. 334). — D'après ce que l'on verra plus loin, à propos de Virg. *En.* VIII, 212, on peut supposer la marche suivante : 1) Vrbs conspecta prima uenientibus ab Epiro = visible la première pour ceux qui, etc.; tournure latine. 2) Substitution de l'auxiliaire esse : urbs quae est prima uen. ab Ep.; tournure hellénisante. — Cp. Plin. *Hist. N.* 18, 188 ciuitas Africae.... petentibus Syrtis... uocatur Tacape. Suet. *Vesp.* 1 locus etiam ad sextum miliarium a Nursia Spoletium euntibus in monte summo appellatur Vespasiae. Il faut tirer de uocatur et de appellatur l'idée de *est* réclamée par le datif.

(2) T. Liv. XXVI, 24, 11; XXVIII, 5, 18; XXXII, 4, 3; XXVI, 26, 2; XXVI, 26, 11. Plin. *H. N.* 3, 3. Xénophon l'emploie aussi : *An.* III, 2, 22 πάντες οἱ ποταμοὶ προϊοῦσι πρὸς τὰς πηγὰς διαβατοὶ γίγνονται.

(3) Il y a lieu parfois d'hésiter entre le datif de l'agent du passif et le datif de relation : Vitruv. VII, 13, 2 progredientibus inter septentrionem et occidentem inuenitur liuidum. Plin. *N. H.* IV, 11, 15 insula quae cernitur Macedoniam a Geraesto petentibus. IV,

Ce qu'il y a de grec dans un tour comme celui de Virgile *En.* II, 71, 3 (1)

Est urbe egressis tumulus templumque uetustum
Desertae Cereris,

c'est la simplicité des moyens, la concision de l'expression là où une proposition conditionnelle, relative ou temporelle, serait plus dans les habitudes du latin.

T. Liv. XXXII, 4, 3 Thaumaci a Pylis sinuque Maliaco per Lamiam eunti loco alto siti sunt. XXVI, 26, 2 sita Anticyra est in Locride laeua parte sinum Corinthiacum intranti. Au pluriel, I, 8, 5 locum qui nunc saeptus descendentibus inter duos lucos est. XLII, 15, 5 escendentibus ad templum a Cirrha..... maceria erat ab laeua.

Tac. *Hist.* III, 71, 5 erant antiquitus porticus in latere cliui dextrae subeuntibus. *Agr.* 10 sed transgressis (2) immensum spatium ... in cuneum tenuatur.

Le datif du participe servant aux indications topographi-

13, 12 Cyaneae... quoniam paruo discretae interuallo ex aduerso intrantibus geminae cernebantur. Tac. *Hist.* III, 65, 10 uoltus procul uisentibus notabantur.

(1) VIII, 221 quaerenti nulla ad speluncam signa ferebant. Comme l'explique E. Benoist, cela revient à nulla ad sp. signa ferentia apparebant. Ov. *Pont.* II, 3, 85 cum tibi quaerenti num uerus nuntius esset..... inter confessum dubie, dubieque negantem haerebam. Il y a là l'analogie de respondebam; cp. Tac. *Ann.* XI, 3 consultanti... flens Vitellius..... liberum mortis arbitrium ei permisit, construit d'après le type interroganti..... respondit; de même II, 76 quid agendum consultanti M. Piso filius properandum in urbem censebat, où l'on attendrait placuit, uisum est. Ov. *Met.* VI, 656 quaerenti iterumque uocanti prosiliit ... Philomela. Id. *ibid.* VII, 320 nec mora; balatum mirantibus exsilit agnus.

(2) Cet emploi du part. parf. de verbes déponents est dû à Virgile, qui, par suite des exigences du mètre, avait écrit : Est urbe egressis. Cp. Plin. *N. H.* 6, 78 transgressis Indum et cum eo decurrentibus. 14, 12 Padum transgressis.

ques s'est étendu aux participes exprimant un jugement. Le latin, par certains emplois analogues, se prête très bien à cette extension. C'est un datif de relation qu'on a à voir dans Virg. *Buc.* 1, 7.

Namque erit ille mihi semper deus (1).

*En.* XI, 416

Ille mihi ante alios fortunatus laborum.

XII, 767

nautis olim uenerabile lignum.

Ov. *a. am.* II, 134

Hic tibi sit Simois

*Met.* 491

Tu mihi Caesar eris.

Cic. *Brut.* 51, 191 Plato mihi unus instar est omnium.

Il y avait dans le latin classique une formule faite avec le datif du participe de verbes signifiant réfléchir, méditer considérer, la personne ainsi désignée étant la personne même qui parle : cette formule servait d'introduction, et c'est par elle que commence le *de Oratore* (2). Elle est employée avec plus de liberté à l'époque impériale chez Sénèque, Tacite et Pline, sans doute en partie à l'imitation de Virgile.

On peut se rendre compte de la manière dont cet emploi s'est étendu. Virgile écrivant : *En.* XI, 551

omnia secum

Versanti subito uix haec sententia sedit,

(1) Pl. *Truc.* II, 4, 48 Iam lauisti ? ... Iam pol *mihi* quidem atque *oculis meis*. Num tibi sordere uideor ? Cic. *parad.* V, 2, 36 an ille *mihi* liber, cui mulier imperat ? Hor. *Ep.* I, 19, 44 fidis enim manare poetica mella te solum, *tibi* pulcher. Tib. IV, 13, 3 nec iam te praeter in urbe formosa est *oculis* ulla puel'a *meis*. Sen. *de Benef.* VII, 21, 2 ille tibi uiuit ; *de Clem.* I, 8, 1 quid ? tu non experiris imperium istud esse *nobis*, *tibi* seruitutem ?

(2) Cp. *de Div.* II, 1 *Cat. M.* § 4, *Lael.* § 26 et les passages recueillis par Landgraf dans son édition du *p. Rosc. Am.* § 67. Cet emploi et l'influence de Virgile *En.* VIII, 212 expliquent qu'avec le datif de jugement on trouve plus souvent le singulier que le pluriel.

se sert d'une construction régulière, puisque pour rendre l'idée d'une opinion arrêtée, on disait : sententia sedet alicui (cp. VII, 611 ubi certa sedet patribus sententia pugnae) ou animo alicuius (cp. II, 660). VI, 46

cui talia fanti
Ante fores subito non uultus, non color unus,
Non comptae mansere comae

(cp. Cic. *sen.* 1, 22 manent ingenia senibus). Ce degré est encore dépassé dans I, 102

Talia iactanti (1) stridens Aquilone procella
Velum aduersa ferit.

Le passage d'Horace *Sat.* I, 1, 49-50

dic quid referat intra
Naturae fines uiuenti iugera centum an
Mille aret,

semble bien avoir pour modèles des exemples comme Alexis dans Athen. III, 124 A ἔχοντες οὐδὲν εὐποροῦμεν τοῖς πέλας· Plat. *Alcib.*, I p. 105 τῇ πόλει παντὸς ἄξιος εἶ· Soph. *Antig.* 891 καίτοι σ'ἐγὼ 'τιμησα τοῖς φρονοῦσιν εὖ (2).

Toutefois il s'appuie sur l'analogie de Hor. *Ep.* I, 16, 66

Qui metuens uiuet liber mihi non erit umquam.

*Sat.* II, 7, 75

Tune mihi dominus ?

Le datif, dans ces cas, sert à exprimer le jugement qu'une personne porte sur une chose. On voit combien cet emploi du datif est voisin du datif d'intérêt et de celui de sentiment.

T. Liv. XXXVII, 58, 8 ceterum uere aestimanti Aetolicum magis.... bellum quam regium fuit. X, 30, 4 magna eius diei.... fama est etiam uero stanti. VII, 10, 7 nequaquam... aestimantibus pares.

(1) = Cum talia iactaret.

(2) De plus, avec cette tournure, aret a un sujet qui manquerait s'il y avait ad uiuendum ou uiuendo. Cp., avec un nom de chose, Pl. *Truc.* II, 4, 40 cui rei id te assimulare rettulit. Tac. *Ann.* XV, 65 non referre dedecori si citharoedus demoueretur.

Tac. *Ann.* I, 32 id militares animos altius coniectantibus praecipuum indicium magni.... motus. *Hist.* II, 50, 11 et tempora reputantibus (1) initium finemque miraculi cum Othonis exitu competisse. *Germ.* 6 in uniuersum aestimanti plus penes peditem roboris est.

E. Benoist voit un hellénisme dans Virg. *En.* 1, 266

Ternaque transierint Rutulis hiberna subactis.

Il traduit : « Jusqu'à ce que trois hivers se soient écoulés pour les Rutules soumis » (2). En tout cas, l'emploi est justifié par l'analogie, cp. Hor. *Ep.* I, 1, 23

Sic mihi tarda fluunt ingrataque tempora.

## *Est mihi aliquid uolenti.*

Voici un des emplois qui peuvent le mieux mettre en lumière l'idée que l'on doit se faire, selon nous, de ce qu'on appelle *hellénisme*. Il est difficile d'avoir des raisons plus probantes en faveur de l'opinion qui admet l'emprunt à la syntaxe grecque (3). Cette construction manque en effet complètement au latin archaïque. Elle est exactement calquée sur le grec βουλομένῳ μοί ἐστιν. La vraie locution latine, telle que Cicéron l'emploie, est : mihi gratum, exoptatum, iucundum est. C'est Salluste (4) qui s'est servi le premier de la tournure grecque, sans doute sous l'influence

(1) Cp. Gœlzer éd. de Tac. *Hist.* I et II, Rem. 125, a.

(2) Cp. Dem. *in Mid.* 24 μαρτυροῦμεν ἤδη τῇ κρίσει ἐκείνῃ διαγεγονότα ἔτη ὀκτώ.

(3) Madvig, *Gr. lat.* 246 R. 3 « tournure imitée du grec ».

(4) *Jug.* 84, 3 neque plebi-militia uolenti putabatur (esse à suppléer). 100, 4 uti militibus exaequatus cum imperatore labor uolentibus esset. T. Liv. XXI, 50, 10 quibusdam uolentibus nouas res fore. Tac. *Agr.* 18 quibus bellum uolentibus erat; *Hist.* III, 43 maturo ceterisque remanere uolentibus fuit : et par analogie *Ann.* I, 59, 15 ut quibusque bellum inuitis aut cupientibus erat, cp. Soph. *O. C.* 1505 ποθοῦντι προὐφάνης. Eur. *Ion.* 654 κἂν ἄκουσιν ᾖ.

de ses modèles, Thucydide et Démosthène. Après Salluste, un exemple dans Tite Live, plusieurs dans Tacite, de plus Sen. *de Ben.* III, 36, 1 patribus id uolentibus laetisque contigerit; Fronto p. 228, 5 si tibi libenti est audire; puis le même emploi se trouve encore plus souvent dans Macrobe, et c'est tout.

D'autre part, cette expression n'a rien de contraire au génie du latin (1). Elle peut se rattacher au datif prédicatif, où le datif forme avec le verbe une seule idée (est mihi gaudio). Elle est comparable à ce passage de Cicéron *de Or.* I, 21, 96 (2), insperanti mihi et Cottae, sed ualde optanti utrique nostrum cecidit, ut..., au lieu de insperatum optatum, comme dans *Verr.* II, 11, 69 cum hoc illi improuisum atque inopinatum accidisset (3). Elle se ramène donc à ce type: res mihi grata, optata, iucunda accidit, l'attribut étant remplacé par le datif d'un participe; car le sens ne change pas essentiellement si l'on dit: cela arrive désiré par moi, ou cela m'arrive, alors que je le désire. C'est précisément dans cette extension que consiste la part de l'influence grecque. Par lui-même le latin se serait sans doute arrêté au type que Cicéron nous offre. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs d'admettre que Salluste, Tite Live et Tacite aient volontairement et en connaissance de cause essayé de doter le latin de cet hellénisme. On pourrait songer à l'influence de la traduction de l'Odyssée (4) par Livius Andronicus s'il ne suffi-

(1) Autenrieth (*Blætt. f. d. bayr. G.* 1880. p. 123) part de γίγνεταί μοί τι, et explique le datif par une pure assimilation de cas. Mais on ne peut pas dire res est mihi uolens, comme on dit est mihi nomen Gaius à côté de est mihi nomen Gaio. On ne trouve que uolentia au sens passif avec le datif = grata.

(2) Et à cet autre de Tibulle I, 3, 65 cuicumque mors uenit amanti (datif d'intérêt); 9, 43 saepe insperanti uenit tibi.

(3) Cp. Kuehner, II, p. 238.

(4) Homère γ 228 οὐκ ἂν ἐμοί γε ἐλπομένῳ τὰ γένοιτο, α 423 τοῖσι δὲ τερπομένοισι μέλας ἐπὶ ἕσπερος ἦλθεν. ρ 115 οὔ κέ μοι ἀχνυ-

sait pas d'avoir rappelé les modèles grecs (1) de Salluste. C'est encore au grec qu'Horace a emprunté la locution amicum est mihi dans le sens de mihi placet, optatum est. *Od.* II, 17, 2

Nec dis amicum est nec mihi te prius
Obire Maecenas;

cp. Hom. η 316 μὴ τοῦτο φίλον Διὶ πατρὶ γένοιτο · ν 145 ἔρξον, ὅπως ἐθέλεις καί τοι φίλον ἔπλετο θυμῷ.

## 4. — Datif par attraction (2).

L'influence grecque a tout au plus étendu chez les poètes de l'âge d'Auguste et dans la prose cet emploi qui est déjà connu de Plaute, *Epid.* III, 2, 2; cp. *Stich.* IV, 2, 31 per hanc tibi cenam incenato ... esse hodie licet (3). Lucr. V, 176 Quidue mali fuerat nobis non esse creatis?

Hor. *Sat.* I, 6, 25

quo tibi, Tilli,
Sumere depositum clauum fierique tribuno?

*A. Poét.* 372

mediocribus esse poetis
Non homines, non di, non concessere columnae (4).

μένῳ τάδε δώματα πότνια μήτηρ λείποι ἅμ' ἄλλῳ ἰοῦσα. 209 γιγνώσκω δ'ὡς σφῶιν ἐελδομένοισιν ἱκάνω. ω 400 ἐπεὶ νόστησας ἐελδομένοισι μάλ' ἡμῖν οὐδ'ἔτ' ὀιομένοισι.

(1) Thuc. VII, 35, 2 εἶπον οὐκ ἄν σφισι βουλομένοις εἶναι διὰ τῆς γῆς σφῶν τὸν στρατὸν ἰέναι. Dém. 18, 11 ἂν βουλομένοις ἀκούειν ᾖ τουτοισί, μνησθήσομαι.

(2) Pour le nombre et la variété des emplois en grec, voir Kuehner, *Ausf. Gr. d. gr. Spr.* II, § 475.

(3) Cp. Lucr. V, 176; Cic. p. *Rosc. Am.* 49; Caes. *B. G.* V, 41, 6.

(4) *Tusc.* II, 7, 19 aspice Philoctetam cui concedendum est gementi. Cette construction de concedere avec le datif du participe au lieu de l'infinitif est évidemment imitée du grec ; cp. Kuehner, *gr. Gr.* II, § 482, 9. Cp. Cic. *de Off.* I, 21, 71.

*Od.* I, 31, 17

Frui paratis et ualido mihi,
Latoe, dones.

*Ep.* I, 16, 61

Da mihi fallere, da iusto sanctoque uideri (1).

*Sat.* I, 4, 39

Primum ego me illorum, dederim quibus esse poetis (2)

(toutefois poetas paraît mieux attesté). II, 3, 189

ac si cui uideor non iustus inulto,
Dicere quod sentit permitto.

Plus tard l'emploi s'est étendu à necesse est, à contingit mihi, datur mihi, prodest mihi, satius est mihi, animus est mihi (T. Liv. XXI, 44; XXII, 29; XXXII, 32; Vell. Paterc. II, 124, 4; Flor. II, 17, 3; Val. Max. V, 4; Lact. II, 1, 17; Claud. *in Ruf.* 1).

Ov. *Met.* VIII, 553 nec fortibus illic
Profuit armentis nec equis uelocibus esse.

*Ibid.* 691

uobis immunibus huius
Esse mali dabitur.

XI, 219

Iouis esse nepoti
Contigit haud uni.

*Trist.* V, 2, 6

infirmo non uacat esse mihi (3).

Ladewig relève comme très rare et peu régulière l'attraction dans le passage suivant de Virgile : *En.* XI, 105

Parceret *hospitibus* quondam *socerisque uocatis.*

(1) C'est la leçon des Blandinii.

(2) D'après une scolie d'Acron (*Sat.* I, 6, 25 : fieri tribuno figurate per datiuum ut supra *dederim quibus esse poetis*) conservée dans le *Comment. Cruquian. Poetis* est la leçon adoptée par Bentley, Luc. Mueller, Schuetz, Kiessling. Cp. I, 1, 19; 2, 51. Keller et Dillenburger lisent poetas.

(3) *Trist.* III, 11, 21 cuiuis licet esse disertum.

Il compare Suet. *Octav.* 17 remisit tamen (Antonio) *hosti iudicato* necessitudines amicosque omnes.

Il n'y a pas d'hellénisme dans la locution dicto audientem esse alicui, qu'on a comparée à σοὶ λαὸς Ἀχαιῶν ἐπιπείσονται μύθοισιν et à κέκλυτέ μευ μύθων dans Homère (1). Elle se trouve déjà dans Plaute *Amph.* 879, et dans Caton, Cicéron, Tite Live et Cornelius Nepos (2). C'est, comme le fait observer Ziemer (3), la combinaison de deux constructions : audiens sum tibi (d'après audio oboedio tibi) et audiens sum dicto tuo, dictis tuis, dicto imperatorum. Dicto forme une seule idée avec audientem esse, et prend une valeur adverbiale.

## *Datif au lieu de l'accusatif avec une préposition. Type : it clamor caelo.*

Cette construction est considérée comme un hellénisme par Kern (4) et Weidner (5), qui la comparent avec les exemples d'Homère tels que E 82 χεὶρ πεδίῳ πέσε.

Au contraire, le datif qui sert à exprimer la direction d'un mouvement ne serait que le reste de l'ancien locatif, à en croire Schrœter (6), suivi par C. Hartung (7), Dræger, Thielmann (8), Schæfler et Schmalz (9).

(1) Cp. O 162 εἰ δέ μοι οὐ ἐπέεσσ'ἐπιπείσεται.

(2) Kuehner, *lat. Gr.* II, § 76 3 d. Haase (*Vorlesungen*, ed. Peter p. 162) y voit, non un datif, mais un ablatif absolu : dicto = un ordre ayant été donné.

(3) *Junggr. Streifz.* p. 97.

(4) *Zum Gebrauch des Ablativ bei Vergil*, Progr., Schweinfurt, 1881, p. 22.

(5) Dans son commentaire sur Virgile I, 70 disice corpora ponto.

(6) *Der Dativ zur Bezeichnung der Richtung in der lateinischen Dichtersprache*, Progr. Sagan, 1873.

(7) *Philol. Anzeiger*, 1874, p. 121.

(8) *Das Verbum dare im Lateinischen als Repræsentant der indoeuropæischen Wurzel dha*, Leipzig, 1882, p. 12.

(9) *Lat. Synt.*, § 89.

Schrœter compare les formes *terrai, *caeloi, eo, quo, aliquo, alio, utro, neutro, ultro, citro, intro, retro, porro, huc (= hoc = hoi - ce), illuc, istuc (= illo, isto), dextro - rsum, sinistro - rsum, laeuo - rsum aux locatifs grecs χαμαί, πέδοι, μέσοι, οἴκοι, Πυθοῖ, Ἰσθμοῖ, Μεγαροῖ, παραιβάτης, οἷ, ποῖ, ὅποι. Quant à la coexistence de formations à sens local, comme Orco, caelo, ponto d'une part, humi, belli, foci d'autre part, il l'explique en disant que les locatifs en *o* appartiennent à une période plus ancienne de la formation de la langue, et se sont maintenus chez les poètes à côté des adverbes de lieu en *o*, tandis que dans la langue ordinaire on se servait, pour rendre le sens local, d'une préposition avec l'accusatif ou l'ablatif. Certaines désignations de lieu à la question *quo*, très usitées dans la vie ordinaire, ou se rattachant à des idées religieuses, auraient été exprimées encore dans une période plus avancée de la langue au moyen de cette tournure archaïque passée presque à l'état de formule, tandis que, pour rendre le même sens local, on recourait depuis longtemps à l'usage beaucoup plus précis des prépositions. C'est cette tournure ancienne, dont le sentiment avait été perdu dans la langue écrite, que les poètes épiques de l'époque impériale auraient reprise : elle servait d'ornement à leurs poèmes, dont les sujets étaient empruntés aux temps mythiques, et l'on s'expliquerait ainsi pourquoi cette vieille forme du locatif en *o* se trouve chez Virgile, Stace et Ovide, tandis qu'elle ne se montre pas chez Catulle et Tibulle, et n'est employée par Horace que d'une façon très restreinte.

La théorie de Schrœter soulève de graves objections.

Au locatif οἴκοι doivent être comparées des formes, non pas comme caelō (*caelōi trissyllabe = οἴκῳ = οἴκω - ι), mais comme humi, belli, foci, et par conséquent caeli = caelŏi dissyllabe (1). Il est donc permis de voir un locatif dans

(1) Buecheler, *la déclinaison latine*, p. 186 de la traduction française.

animi ainsi que dans campi : Virg. *Georg.* III, 343 tantum campi iacet ; cp. Sil. II, 441 it liber campi pastor, mais non dans caelo. En outre, O. Riemann a fait observer que *terrae*, comme synonyme de *humi*, signifie *par terre*, et non *dans la terre*. Il explique comme des datifs équivalant à *in terram*, *in tellurem* les formes *terrae* et *telluri* dans Virg. *En.* X, 554 (caput) deturbat terrae. XI, 205 (corpora) terrae infodiunt. XII, 130 defigunt telluri hastas. De même, XII, 382 truncumque reliquit harenae = le tronc, il le laissa, il l'abandonna au sable.

Quant à quo, eo, illo, illuc, isto, istoc, istuc, hoc, huc, on y voit aujourd'hui des formes de datif (1). La flexion un-i s'explique par l'analogie des démonstratifs de flexion imparisyllabique. La désinence du datif *i* « propagée parallèlement à la désinence *-ius* du génitif, s'est adaptée à des thèmes nominaux de par leur origine et assimilés aux pronoms de par leur signification (2). »

Delbrück se refuse à voir dans les emplois traités par Schrœter un locatif ou, comme dit Schmalz, un locatif final. Il nie qu'en latin le locatif se soit confondu avec le datif. Tout en admettant que *caelo* dans *it caelo* ait été senti comme ayant le sens local, il pense que ce datif est imité de tournures telles que mittere leto (3), de même qu'en grec on a Ἀιδι προϊάπτειν, θεοῖσι χεῖρας ἀνασχεῖν, πετάσαι. Ce qui montre qu'il ne s'agit pas ici d'un cas marquant le but à proprement parler, c'est que partout ce sont des noms de personne qu'on rencontre au datif (4).

L'opinion de Delbrück est aussi celle de Landgraf (5). Il

(1) O. Riemann, *Synt. lat.* p. 91 n. 2. Schweizer-Sidler u. Surber, *Gramm. der lat. Spr.*, 2e éd. p. 170. Selon Henry, *Précis* § 217, l'illatif huc istuc illuc est encore inexpliqué.

(2) Henry, Précis, *ibid.*

(3) *Vergleich. Synt.* p. 290.

(4) *Ibid.* p. 291.

(5) *Archiv* de Wœlfflin, VIII, p. 69.

est d'avis que la désignation du but n'est pas la signification primitive du datif. Selon lui, ce qu'on appelle le datif final doit être expliqué par le sens fondamental de ce cas, qui est d'indiquer la personne intéressée à l'action, la chose qu'a pour objet celui qui fait l'action. C'est le contexte qui donne, dans chaque cas, une nuance différente : ainsi de *praesidio proficiscor* se dégage naturellement le sens de : mon voyage *a pour but* le fait de prêter main-forte. Le datif prend ici la valeur d'un cas servant à marquer la destination ou le but. Or, dit Landgraf, entre la destination et le but d'une action (le but intérieur), et le but extérieur ou local, le terme où aboutit un mouvement, il y a un rapport étroit. La locution *praesidio mittere* préparait *exitio* ou *morti* mittere ; les deux conceptions se confondaient en une seule. Puis de ce datif en partie local en partie final se développa l'emploi plus libre du datif construit avec des verbes de mouvement dans un sens purement local, pour désigner le lieu vers lequel tend le mouvement, notamment chez les poètes, et les prosateurs qui imitent les poètes, avec ire et redire : *En.* V, 451 it clamor caelo.

Le passage du sens final au sens local serait visible, d'après Landgraf, dans les exemples où au lieu de morti neci leto c'est le *lieu* de la mort qui est désigné, comme chez Virgile, qui a fait le premier cette substitution : *En.* II, 398 multos Danaum demittimus *Orco*.

Ce que nous reprocherons à Landgraf, c'est d'avoir voulu tout expliquer par le datif, comme Schrœter par le locatif. Il ne fait exception que pour Virgile, *Georg.* II, 481

Quid tantum Oceano properent se tinguere soles.

Cp. *En.* I, 745, où il voit un ablatif à cause de *En.* XI, 914 : gurgite Phœbus Hibero

Tinguat equos.

Weidner explique aussi par l'ablatif Virg. *En.* II, 250

ruit Oceano nox,

en rapprochant Ovide, *Met.* IV, 92

aquis nox surgit ab isdem.

Est-il bien sûr qu'il y ait un datif dans Virgile, *En.* I, 40 submergere ponto? Que l'on compare Ovide, *Met.* XII, 279 ferrum in trepida submersum sibilat unda et, sans préposition, *Ibid.* X, 697 Stygia sontes mergeret unda. XI, 796 quia mergitur illo (scil. aequore) (1). Au figuré, Virg. *En.* XI, 28 funere mersit acerbo.

On peut contester aussi qu'il y ait un datif dans les constructions de sternere mersare avec leto exitio solo fluuio somno Virg. *Géorg.* I, 272 fluuio mersare salubri (2).

Géorg. IV, 431 sternunt se somno. *En.* III, 509 sternimur optatae gremio telluris. VIII, 566 ter leto sternendus erat. XI, 485 ipsum pronum sterne solo. Hor. *Od.* I, 16, 17 irae Thyesten exitio graui strauere. III, 16, 13 domus.... demersa exitio.

En faveur de l'ablatif, considéré comme ablatif de lieu, on peut citer Virgile, *En.* XI, 796

Sterneret ut subita turbatam morte Camillam,

et Valér. Flacc. IV, 339

Graminea sternuntur humo.

De la même manière on peut voir un ablatif au lieu d'un datif dans Virgile, *En.* IV, 527

Somno positae.

On sait qu'avec les verbes ponere, collocare, numerare, inscribere etc., la construction répondait régulièrement à la question *ubi* et non à la question *quo* : ponere in templo, in arce, in mensa, in acie. Or à l'époque archaïque et en poésie on disait loco collocare sans préposition. Loco est un ablatif de lieu que Delbrück rapproche du locatif proprement dit, visible dans les locutions adueniens domi, procumbit humi, comparées aux emplois grecs χεῖρ πεδίῳ πέσε E 82, κολεῷ μὲν

(1) Kiessling voit un ablatif dans Hor. *Od.* IV, 4, 65 merses profundo pulchrior euenit, mais en rapportant profundo à euenit, à tort, selon nous. Cp. Cic. *Acad.* 12 ueritas in profundo demersa.

(2) Que l'on compare la locution *loco salubri*, citée par Delbrück parmi les exemples d'ablatif local. *Vergleich. Synt.* p. 221.

ἄορ θέο κ 333, γαίῃ πήξας εὐήρες ἐρετμόν λ 129, οὐρανῷ ἐστήριξε κάρῃ Δ 443. Par conséquent, *somno* construit avec *positae* ou *sternunt se* peut s'expliquer par *dans* le sommeil, de même que *gremio* par *dans le sein* (sternimur gremio telluris), *leto* par *dans la mort*, etc.

Examinons la construction du verbe *abdere* ou des verbes de même sens. On lit dans Tacite, *Hist.* I, 79, 20 donec.... paludibus abderentur; *Ann.* II, 39 ignotis locis sese abdidit; *ibid.* V, 7 gladio quem sinu abdiderat incubuit. La même construction se trouve aussi dans Tite Live XXXI, 36, 1; IX, 7, 11; XXV, 39, 1 et XL, 7, 6 (1). Cicéron construit le même verbe avec un ablatif, qu'on explique ordinairement comme un ablatif instrumental : *p. Arch.* 6, 12 se litteris abdere; cp. Cés. *B. G.* legionem unam..... siluis occultat; mais Sén. *Thyeste* 121

in uulnere ensem abscondere.

Condere, dans le sens d'ensevelir, ne se trouve guère, semble-t-il, qu'avec in et l'ablatif ou l'ablatif seul, et c'est vraisemblablement le même cas qu'il faut voir dans la construction de sepelire : Enn. *Ann.* 142

Heu ! quam crudeli condebat membra sepulcro !

Lucr. V, 993

Viua uidens uiuo sepeliri corpora busto.

Cp. Cic. *Flacc.* 38, 95 uos in incendio patriae sepelire conatus est. Condere, quand il signifie cacher, mettre en réserve, est construit principalement avec in et l'accusatif, mais aussi avec in et l'ablatif chez Tite Live XXVII, 26, 8 turmas medio in saltu condiderat; Plin. *N. H.* 33, 6 (35), 109 condunt in plumbeo uase; Quinte Curce VIII, 1, 4 in siluis.... militem condidit (2); l'ablatif est employé seul, comme chez les poètes, par Pline *N. H.* 9, 31 (51), 98

(1) Dans V, 51, 9, O. Riemann était d'avis qu'il fallait lire : sacra.... alia terrā celauimus, et non terrae.

(2) Chez Cicéron aussi, mais au figuré, d'après ponere, *Tusc.* V, 9, 27 qui omne bonum in uisceribus medullisque condideris.

ostrearum testis se condere. On a d'une part les constructions suivantes : Plaut. *Pers.* 2, 4, 24 te defigam in terram colaphis ; Virg. *Georg.* II, 290 terrae defigitur arbos, et d'autre part, Cés. *B. Ciu.* II, 2, 2 defigere asseres in terra; Cic. *Catil.* 1, 16 sicam in consulis corpore defigere.

On range dans l'ablatif de la question *qua*, rattaché lui-même à l'ablatif instrumental la construction que l'on observe dans les exemples suivants : Cés. *B. G.* VII, 45, 5 legionem unam eodem iugo mittit (par la même crête); *ibid.* 2 collibus circumuehi iubet (par les collines). C'est, en somme, un ablatif de lieu bien plutôt qu'un ablatif de moyen. Le sens est local comme avec parte ou partibus, regione (T. Liv. XXXIII, 17 regione Occidentis; Suet. *Aug.* 5 regione Palatii). Il en est de même de intra infra supra citra ultra contra extra, qui sont des ablatifs féminins d'adjectifs usités ou non se rapportant à l'idée de parte (1). On peut donc comparer César *B. G.* I, 32, 5 qui intra fines suos Ariouistum recepissent, et *ibid.* II, 3, 3 Romanos oppidis recipere. Pareillement intro pourrait être un ablatif, au lieu de intero (loco) (2), Ter. *Andr.* 3, 2, 42 abi intro ; Plaute, *Capt.* 3, 3, 12 intro uenit; *Verr.* V, 118 ut tibi cibum uestitumque intro ferre liceat. Dès lors il ne serait pas impossible qu'il y eût, contrairement à la théorie de Schrœter, un ablatif dans dextro-rsum comme dans caelo tenus (3), capulo tenus et eatenus hactenus quatenus quadamtenus. N'est-ce pas aussi des formes primitivement à l'ablatif qu'il faut voir dans intus penitus funditus (4) ? Or intus ne se trouve pas seulement à la question *unde*, comme dans

(1) O. Riemann, *Synt. lat.*, p. 156, note 2.

(2) V. Klotz, *Handw. der lat. Spr.* II, p. 165.

(3) L'idée de jusqu'à, qui exprime un rapport de lieu (= usque ad) est rendue par fine dans *B. Afr.* 85, 1 per mare umbilici fine ingressi. Sall. *Hist.* 3, 77 fine inguinum ingrediuntur mare ; par fini dans Caton *R. R.* 149, 1. Fine avec abl. dans Plaute, *Men.* 845.

(4) V. Henry, *Précis* § 187, 5.

Plaute, *Mil.* 4, 4, 33 intus exire, mais aussi à la question *quo :* Ov. *Met.* X, 457 ducitur intus; *Fast.* VI, 685 intus agere equos, de même qu'en grec ἐντός est construit avec ἴέναι dans Homère, M 374, avec πέμπειν dans Euripide, *Tr.* 12. Quant à penitus, on peut comparer Virg. *En.* X, 526

iacent penitus defossa talenta,

et *ibid.* II, 265 urbem somno uinoque sepultam,

ou merses profundo d'Horace. Cp. Cels. 5, 26 interest, uulnus in summa parte sit an penitus penetrauerit. Foris, qui est plus visiblement encore un ablatif, répond dans Juvénal, 5, 122 ponēre foris, à loco collocare. Klotz en cite même trois emplois avec ferre et emittere dans Pline *N. H.* 21, 3 (5) mortuum foris ferre. 10, 33 (49) foris emittere saturitatem. *Ibid.* 21, 5 dum intus positus esset, forisue ferretur.

Comme on le voit par intus, qui a été employé dans le sens de *en dedans* aussi bien que de *de dedans*, on a à tenir compte de la confusion produite dans les mots par celle des idées. M. Wœlfflin a montré également que *tenus* aurait eu primitivement le sens de « à partir de » avant de signifier « jusqu'à » (1).

De même Delbrück a appelé l'attention sur la forme et la signification de *peregre* (2). « Cet adverbe a non seulement le sens de « à l'étranger », soit à la question *ubi* (*peregre et domi*), soit à la question *quo* (*peregre proficisci*), mais aussi celui de « de l'étranger » avec uenire et aduenire, par exemple *erus peregre uenit*, *pater aduenit peregre* dans Plaute. Ne serait-ce pas peut-être qu'une forme de locatif et une forme d'ablatif auraient été confondues dans *peregre?* C'est ainsi que *ruri* veut dire aussi « de la campagne ».

(1) *Archiv f. lat. Lexikogr.* I, p. 415.

(2) *Vergleich. Synt.* p. 220 n. 1. Hor. *Ep.* I, 12, 13 peregre est animus; *Sat.* I, 6, 103 uti ne solus rusue peregreue exirem. Ter. *Phorm.* 2, 1, 13 peregre redire. Vitruve ajoute même la préposition ab : a peregre aditus in scaenam (5, 7), comme en grec ἔντοσθεν à côté de ἐντός.

Dans la déclinaison imparisyllabique, le cas en -ĕ appelé ablatif est, par son origine, un locatif (1) : rure = rurĭ; puis, soit confusion avec l'ablatif des noms en -i, soit intrusion du datif rurī dans la fonction de rurĭ, on a eu manī et manē à côté de manĕ, uesperī à côté de uesperĕ, Tiburī et Tiburĕ, herī temperī Anxurī. Par l'extension de l'ablatif des thèmes en -i aux thèmes à consonne, sont nées des formes comme parti, corpori, infelici, maiori qu'il était facile de confondre avec un datif ou un locatif. Elles se rencontrent surtout dans les inscriptions et constituent un des archaïsmes de la langue poétique. Les ablatifs en -ē qu'on trouve dans Plaute et Ennius ne sont pas autre chose qu'une variante graphique des formes en -ī. De même que dans la vieille formule conservée par Cicéron *pro Rab.* 4 infelici arbori reste suspendito O. Riemann voyait un ablatif, ce cas peut aussi se dissimuler dans Tite Live I, 34, 8 aquila pileum... capiti reponit; Valer. Max. V, 9 et X, 2 diadema reponere capiti. Cp. Virg. *En.* IV, 402 formicae farris aceruum .... populant .... tectoque reponunt. Avec in, Valer. Max. V, 1, 6, in pristinis sedibus reponere; Suet. *Aug.* 100 cum ... in basilica .... reponeretur (2). Avec le participe parfait passif : Virg. *En.* VI, 665 eadem ..... tellure repostos. Au figuré, *ibid.* I, 26 manet alta mente repostum. Dans Velleius Paterculus II, 91, 4, Orelli, Kreyssig, Bothe lisent carcere abditus, Haase et Halm carceri, que Georges (3) et Neue (4) expliquent comme datif. Les exemples du datif avec includere sont presque tous postérieurs à l'époque classique (5).

(1) V. Henry, Précis § 204, 6 et 13, cp. § 28.

(2) On remarquera les constr. suiv.: Cés. *B. G.* I, 42, 5 eo legionarios milites ...imponere statuit ; eo = in eos equos. Cp. 51, 3 ; V, 14, 5.

(3) *De eloc. Vell.* p. 57.

(4) *Formenlehre* I, p. 241 (2e éd.).

(5) On n'en cite qu'un dans Cicéron *ad Att.* I, 13, 5 τοποθεσίαν quam postulas includam orationi meae. Dans la période post-

En revanche, l'ablatif seul se trouve non seulement dans Tite Live : XXXVIII, 60, 6 carcere includere hostium duces; XXXVI, 17, 11 et VI, 8, 9 muris, moenibus urbis se includere; mais aussi chez Cicéron, *De diu.* I, 36, 79 quam (uim) terrae cauernis includunt. *Cat. m.* 15, 51 uiriditas herbescens uaginis iam ... includitur.

On s'expliquerait mieux avec l'ablatif qu'avec le datif la construction de Virg. *En.* II, 553 lateri capulo tenus abdidit ensem (1). Le mètre peut avoir influé sur le choix de lateri au lieu de latere. L'ablatif n'est pas moins admissible dans Virg. *En.* XI, 194 spolia coniciunt igni. Cp. Cic. *de Fin.* V, 30, 92 anulum quo delectabatur in mari abiecerat (2).

De même que animi, primitivement locatif, a été pris pour un génitif et remplacé à l'occasion par mentis, de même les formes archaïques de l'ablatif en ī ont pu être confondues avec le datif. Mais ce datif est plus apparent que réel, et c'est, en fait, à un ablatif de lieu qu'on a affaire. Il est souvent difficile de distinguer l'ablatif local de l'ablatif instrumental, et les anciens eux-mêmes ne devaient pas toujours avoir le sentiment exact de la différence. Sans doute l'ablatif de certaines désignations locales se rattache à celui qui exprime une idée de moyen et joue le rôle

classique Suet. *Ner.* 6 quas aureae armillae inclusas. Val. Max. IV, 6, 3 publicae custodiae inclusi. La forme simple du verbe est construite aussi avec l'ablatif dans *B. Afr.* 59, 4 oppido claudebatur ; 5 multitudine exercitum claudere. Quant à includere, il est construit aussi de la façon suivante : in aliquid, intra aliquid, in aliqua re.

(1) C'est aussi l'opinion de Keller, *Neue Jahrb.* 1887, p. 487. Cp. Ov. *Her.* 14, 5 iugulo demittere ferrum.

(2) Voir les exemples de la même construction cités par C. F. W. Mueller dans *adnot. crit.* p. XXIX. Cp. Colum. 12, 21 sal conicitur in urceo fictili. Scribon. *de compos. medic.* 73 capita papaueris uase conicere. Avec in, Ov. *Met.* 3, 90 coniectum in gutture ferrum. Il est vrai que c'est un participe parfait.

d'instrumental. Mais il arrive à être si près de l'ablatif jouant le rôle de locatif, que parfois la nuance qui les sépare n'est plus sensible. Il est vrai encore que, dans la locution *oppidis recipere*, l'ablatif indique le moyen dont on se sert pour recevoir, accueillir, tandis qu'au sens proprement local on trouve le locatif : Bibracti receptum (Cés. *B. G.* VII, 55, 4) et, pour signifier donner un refuge, chercher un refuge dans, recipere, se recipere in et l'accusatif. Mais ces idées sont assez voisines pour que, surtout dans la langue poétique, elles aient été confondues. En tout cas, l'ablatif servait à exprimer l'idée de l'endroit où la personne était reçue, accueillie (1), tandis que l'accusatif seul ou avec in avait spécialement une signification de mouvement. C'est ainsi que Salluste construit : Hiempsal reperitur tugurio se occultans (*Jug.* 12, 5), tandis qu'on lit dans Cicéron *Fam.* XIII, 29, 4 in intimam Macedoniam (abdidit se); cp. Cés. *B. G.* VII, 45, 5 legionem.... siluis occultat, et *ibid.* V, 3, 4 in siluam Arduennam abditis (2). C'étaient surtout les formes du parfait qui avaient la construction avec in et l'ablatif, de même qu'en grec ἐν remplace εἰς avec le parfait : Cés. *B. G.* I, 39, 4 abditi in tabernaculis = se tenant cachés ; l'idée de « s'étant cachés dans » serait rendue par « cum se in tabernacula abdidissent ». Mais, cette différence n'était pas toujours observée.

En somme, on voit combien l'emploi qui nous occupe est complexe, et combien la tentative de tout expliquer par le datif considéré comme un reste d'ancien locatif laisse encore de doutes dans l'esprit. Il est certain que leto

(1) Même dans ce sens d'autres langues, comme l'allemand, emploient l'accusatif avec in (in die Stadt aufnehmen).

(2) Cicéron écrit d'une part mergere pullos *in aquam* (*De nat. deor.* II, 3) et, d'autre part, dans sa traduction des Phénomènes d'Aratus (*Arat.* 391) *unda* mergitur delphinus, cp. βάπτειν avec εἰν ὕδατι (Hom. ι 392), ὕδατι (Hippocr. 553, 31), εἰς ὕδωρ (Plat. *Tim.* 73 e).

dans l'ancienne formule « ollus Quiris leto datus » a été considéré comme un datif, comme on le voit par les locutions analogues neci dare, morti dare ou dedere ou tradere (1). Mais, bien que ces expressions aient pu être senties comme ayant le sens local, ainsi qu'on le voit par les emplois parallèles ad mortem dare, ad mortem prodere, il n'y a pas lieu d'y voir les restes d'anciens locatifs : le cas de ces substantifs est le datif d'attribution. Il ne faut pas oublier que Letum était une divinité allégorique, de même que Orcus était un des dieux de la mort chez les Romains. Le datif de ces noms construit avec mittere, dare, était donc primitivement un datif d'intérêt. Employés pour désigner le séjour de la mort, ils ont eu la même construction, sans que le datif changeât de nature. Il en est de même de la locution grecque ψυχὰς Ἀΐδι προΐαψεν (Hom. A 3) qui a pu servir de modèle. Nous n'entendons pas autrement les exemples qui suivent (2) :

Virg. *En.* II, 688
et caelo palmas cum uoce tetendit.
IX, 68 caelo
Attollunt capita.
Ov. *Met.* I, 167 caelo
Bracchia porrexit.
II, 580 tendebam bracchia caelo.

(1) Morti leto neci mittere, orco agere, nocti demittere. Ce dernier verbe est construit avec l'adverbe de lieu quo par Cicéron *Verr.* IV, 73 taurus quo (= in quem) Phalaris uiuos demittere homines solebat. D'après l'analogie de tradere, Cicéron construit propagare avec le datif : *pro Sest.* 102, posteritati propagantur.

(2) Cic. *Phil.* 10, 4, 9 Graecia quae nunc tendit dexteram Italiae; cp. Id. *pro Font.* 17, 38 tendit ad uos uirgo Vestalis manus supplices, easdem quas pro uobis diis immortalibus tendere consueuit. Cés. *B. G.* VII, 48, 3 Romanis de muro manus tendebant; cp. 2, 13 manus ad Caesarem tendere. Il y a aussi dans ces emplois l'idée de *obuius*; cp. Prop. III, 27, 3 obuia mihi turba uenerat.

IX, 210 patrio tendentem bracchia caelo.
XIII, 669 attollentes.... libera caelo
Bracchia.

Cp. Hom. A 523; Δ 523 χεῖρε φίλοισ' ἑτάροισι πετάσσας. Γ 318 θεοῖσι δὲ χεῖρας ἀνέσχον. Pind. I, 5, 60 ἀνατείνειν οὐρανῷ χεῖρας. Dem. 389, 1 τινὶ ἀνατείνασθαι φοβερόν = tenir la crainte d'un danger en suspens contre quelqu'un. Ces tournures étaient si près du sens local, qu'on trouve aussi Virg. *En.* II, 405

Ad caelum tendens ardentia lumina frustra.

Cp. Hom. O 371 χεῖρ' ὀρέγων εἰς οὐρανόν.

Il faut songer aussi à l'influence des verbes transitifs ou intransitifs, composés avec des prépositions, qui prenaient un datif dans l'acception figurée, tandis que, pour exprimer un rapport de lieu, on les construisait régulièrement avec une préposition. « Il est fort probable que c'est l'analogie des verbes tels que immittere, etc., qui a donné naissance à l'emploi du datif servant à exprimer l'idée d'un mouvement vers un objet, avec toutes sortes de verbes, au propre et au figuré, parce que c'est parmi les emplois ordinaires du datif, à l'époque classique, celui qui exprime le plus nettement l'idée du lieu » (1). Ce qui est sûr, c'est que la limite du sens local et du sens figuré n'a pas toujours été observée par les poètes.

C'est encore au datif proprement dit que nous avons affaire dans la construction de ce cas avec uenire chez les anciens comiques, puisque, selon Landgraf, il s'agit toujours dans

(1) Max Bonnet, *Le latin. de Gr de Tours*, p. 537, cp. p. 536, note 7 : « il ne paraît pas qu'il faille y voir le reste d'un locatif final avec Schmalz, lat. Gr. § 89, Handb. d. klass. Alterthumsw. II, p. 275, car à l'origine il a été employé de préférence quand le verbe perdait son sens propre et local et se prenait au figuré; voy. Kuehner, Ausf. Gr. d. lat. Spr. II, p. 240; Draeger, hist. Synt. I, p. 419. Il paraît donc que c'est bien le datif proprement dit, celui qui désigne la personne intéressée à l'action ».

ces exemples du datif d'intérêt (1). De même dans Catulle 61, 116 quae tuo ueniunt ero; cp. 68, 63 nautis aura uenit. Tib. I, 3, 65 cuicumque mors uenit amanti ; cp. I, 9, 43 ; 10, 67 ; II, 4, 43. Virg. *En.* II, 47 ; III, 138. Hor. *Od.* I, 28, 28 multaque merces .... tibi defluat. *Sat.* I, 3, 87 cum tristes misero uenere calendae. Cp. Prop. III, 15, 2 et 28, 1.

Il arrive que le datif final désigne en même temps le but où tend le mouvement : Virg. *En.* VII, 761

Ibat et Hippolyti proles pulcherrima *bello,*

bello = *pour la guerre* et *à la guerre.*

Mais c'est ici la limite jusqu'où le datif offre une explication satisfaisante. Tout autres sont les constructions comme it clamor caelo (Virg. *En.* XI, 192 et V, 451), caelo uenit agmen aquarum (*Georg.* I, 322), uenit medio ui pontus (*En.* III, 417); Tib. II, 1, 81 ueni dapibus festis; Prop. II, 1, 75 si te forte meo ducet uia proxima busto. Si l'on y voit un datif, il ne nous paraît pas possible, d'après ce qui précède, de l'expliquer par le latin seul. Il serait dû, selon nous, à l'influence de la langue homérique, où le datif, construit avec les verbes de mouvement pour indiquer le terme où aboutit le mouvemement, est considéré comme ayant la valeur d'un locatif (2), tandis qu'en latin, du moins pour les noms en *o*, le locatif ne s'est pas confondu avec le datif. Ce qui correspond en latin à χεὶρ πεδίῳ πέσε (Hom. E 82), κολεῷ ἄορ θέο, ε 333, γαίῃ πήξας... ἐρετμόν, λ 129, c'est procumbit humi, adueniens domi, ou l'ablatif-locatif, loco collocare. Il est probable que l'emploi grec, qui est presque borné à la langue épique, a influé sur la poésie savante de Virgile, auquel la langue poétique des Latins doit le plus. Il est probable aussi que le type loco collocare (3), et aussi la

(1) C'est ainsi que Delbrück explique des phrases comme Σαμίοις ἦλθε (Thuc. 1, 13), *Vergleich. Synt.*, p. 298.

(2) Remarquer que *reuerti officio* (Rutil. Lup. II, 3) se trouve dans une traduction du grec.

(3) Ov. *Fast.* VI, 679 tollere plaustro (peut-être analogie de po-

construction avec l'instrumental marquant l'extension dans l'espace, *iugis ire*, *mittere*, aller, envoyer par les crêtes, ont contribué à former les tournures en question (1). Nous avons vu *sternere morte* à côté de *sternere morti*, *morti* occumbere, damnari, à côté de *morte*. La possibilité d'un ablatif à la question qua dans Virg. *En.* VI, 686 effusaeque *genis* lacrimae, est confirmée par Hor. *Od.* IV, 1, 34 cur manat rara meas lacrima *per genas?* L'ablatif est vraisemblable dans sternunt se somno (Virg. *Georg.* IV 432), comme dans somno positae, dont on peut rapprocher la locution dare se somno, en songeant que dare a été rattaché par Thielman à la même racine que τίθημι. Il est remarquable qu'on ne trouve nulle part se dare ad ou in somnum. On peut voir de même l'ablatif dans Prop. III, 31, 41 lecto recipit se, comme dans l'exemple déjà cité du *Bellum Africum*, oppidis recipere, ou comme dans *B. Hisp.* 40, 1 se recipere castello; *ibid.* 38, 6 munitiones iugo derigere. En tout cas, ces exemples, non plus que *ibid.* 16, 4 oppido represserunt, ne sauraient servir à démontrer l'origine latine du datif indiquant le terme où aboutit le mouvement (2), sous prétexte qu'il aurait existé dans la langue vulgaire. A Ovide, *Her.* 11, 35 gremioque pudor deiecit ocellos, on peut comparer *Bell. Hisp.* 24, 4 planitie deicere. L'ablatif de lieu ne nous paraît pas impossible dans Virg. *En.* I, 181

Prospectum late pelago petit;

que l'on compare Pacuv. *Chrys.* fr. 9

Incipio saxum tentans scandere uerticem
Summusque in omnes partes prospectum aucupo,

nere), cp. *A. am.* III, 158 sustulit in currus. De même *Am.* II, 14, 39 ferturque rogo. De même ferre avec sepulchro dans Tib. II, 6, 31.

(1) Comparer Cés. *B. G.* II, 17, 4 munimenta quo non intrari posset, et l'exemple de Cicéron cité par Delbrück : qua tu porta introieris.

(2) Ni le rapprochement de Virgile, *En.* VI, 116 facilis descensus Auerno, et de Cés. VIII, 40 praeruptus eo descensus.

où in omnes partes pouvait être remplacé par omnibus partibus. Cp. Virg. *En.* 1, 126 Neptunus ... alto prospiciens, où alto = per altum à la question qua (1). De toute façon, dans ces emplois et les emplois analogues, le datif, s'il y a un datif, se comprend difficilement, à moins d'être un emprunt fait au grec : il ne saurait être question d'un datif représentant un ancien locatif. Ce dernier cas, nous ne pouvons le reconnaitre que dans des exemples tels que Virg. *En.* V, 78 fundit humi (2) ; Ov. *Met.* III, 105 spargit humi; V, 197 prosternit humi ; Plin. *N. H.* XXI, 13 abiciunt se humi; Tac. *Hist.* II, 64, 2 proiectum humi ; T. Liv. IX, 6, 4, humi prostrauerat. Il n'en est plus de même de Virg. *En.* VIII, 566 leto sternendus erat; *Georg.* IV, 115 figat humo ; Hor. *Sat.* II, 2, 79 adfigit humo (3).

Avec certains adjectifs le datif est employé d'après la syntaxe grecque : ainsi patrius dépendant d'un substantif est construit avec le datif au lieu du génitif à la manière de πατρῷος : patrius genti timor, au lieu de gentis ; patria Tyriis formido, au lieu de Tyriorum. C'est un emploi spécial au latin poétique.

(1) Cp. Cés. *B. ciu.* II, 5 prospicere in urbem.

(2) Peut-être aussi Cic. *de diu.* II, 64 qui luci ediderat, cité par Landgraf parmi les passages qui se trouvent dans des parties où Cic. entrelace dans sa prose des traductions de poètes grecs : *Tusc.* II, 20 terris gens relegata ultimis.

(3) Pour St Jérôme, voir Gœlzer, p. 314; pour Sulpice Sévère, Id. *Grammaticae in Sulp. Seu. obseru.*, p. 39; pour Grégoire de Tours, Max Bonnet, p. 536 sqq. Dans Rossi, *Inscr. chr.* 439 huic tumulo quiescet.

# IV. — L'ACCUSATIF.

## 1. — L'Accusatif après les verbes intransitifs.

Voici ce qu'avancent ceux qui ont pris à tâche de se passer de l'hellénisme (1).

Il y a dans tout verbe l'élément nominal et l'élément purement verbal (*amaui* = *ama* + *fui*). Or il dépend de celui qui parle de faire ressortir ou non l'élément nominal : d'où il suit que tout verbe peut en principe être employé aussi bien transitivement qu'intransitivement. *Amare* = aimer et être amoureux, *deperire* = aimer jusqu'à en mourir et aller à la ruine. On ne devrait donc pas parler de verbes transitifs ou intransitifs, mais seulement d'un emploi transitif ou intransitif des verbes.

— Il a pu en être ainsi primitivement dans l'indo-européen. Mais l'usage avait réparti les verbes en deux catégories, ceux qui prennent régulièrement un accusatif et ceux qui sont employés absolument. Comme ce sont les bons écrivains qui avaient fixé cet usage, et qu'ils servaient de modèle aux gens du peuple comme aux lettrés, il est clair que l'emploi transitif ou intransitif d'un verbe quel qu'il soit n'était pas laissé au choix de celui qui parlait ou écrivait. Si, dans une langue vivante, on passe facilement de l'emploi transitif à l'emploi intransitif et réciproquement, nous devons, quand il s'agit d'une langue morte, nous en tenir aux faits les mieux établis. Il est possible que le latin par son origine indo-germanique ait été capable de construire n'importe quel verbe, par conséquent tous les verbes intransi-

(1) Voy. Piger, *Die sogenannten Græcismen im Gebrauche des lateinischen Accusativs*. Progr. Iglau 1879, p. 12.

tifs possibles, avec l'accusatif; il était libre, si l'on veut, d'user ou de ne pas user également partout de cette faculté qu'il possédait en propre aussi bien que le grec, le sanscrit ou le zend. Mais notre tâche, c'est d'expliquer d'une façon vraisemblable comment un verbe intransitif se trouve employé transitivement dans un cas donné, et de rechercher si l'extension de l'emploi transitif, telle qu'elle se montre à nous chez les poètes de l'âge d'Auguste et chez les auteurs postérieurs, s'est faite spontanément ou non, indépendamment de toute influence étrangère ou par imitation. L'origine indo-germanique du latin n'est pas toujours un argument suffisant à opposer à ceux qui ramènent à un modèle grec certains emplois de verbes qui, ne comportant pas régulièrement l'accusatif, le prennent cependant. Sans doute il y a, dans le caractère même de la langue poétique, une première explication de ce fait que des verbes qui, selon leur sens primitif, se passaient de tout régime, viennent à régir un cas. Nous avons déjà signalé et nous aurons plus d'une fois à rappeler ce goût des poètes pour les termes plus forts, plus élégants, plus rares, plus sensibles. Ceux de l'Italie usèrent de cette ressource, d'autant plus que leur langue se prêtait mal à la formation de nouveaux verbes; ils se contentèrent de prendre les verbes qui existaient déjà dans un autre sens que celui qu'ils avaient originairement: ainsi à *timere* ils substituèrent *tremere*, *tremiscere*, *horrere*, *pallere*, *pauere* (1), *erubescere* (aliquem); à *amare: ardere*, *deperire*, *demori*, ces deux verbes fréquemment employés par les anciens comiques; *suspirare*, *insanire*. Mais on ne saurait méconnaître l'influence du grec au moins pour l'extension de ces emplois à partir de la prose classique et notamment chez les poètes de l'âge d'Auguste (2).

(1) Hor. *Epod.* 12, 25 ut pauet acres agna lupos; *Od.* IV, 5, 25 quis Parthum paueat. Cp. Tac. *Hist.* III, 56, 10; *Ann.* V, 4; XV, 11; *Hist.* I, 29. IV, 58. T. Liv. XXIII, 5, 8.

(2) Virg. *En.* V, 555 quos mirata fremit. VII, 460 arma amens

On doit assurément tenir compte de l'idée générale de *faire*, *préparer*, qui s'ajoute au sens spécial de certains verbes et explique en partie leur emploi transitif. Sall. *Cat.* 2, 7 quae homines arant nauigant aedificant. Hor. *Od.* III, 16, 26

quidquid arat inpiger Apulus

= arando parat. Mais ce tour est en latin plus hardi que la phrase grecque : ὅσα οἱ ἄνθρωποι ἀρόσει πλέουσι ναυστολοῦσι ναυτίλλονται (1). Le vers d'Horace, *Od.* II, 1, 24,

quis udo
Deproperare apio coronas
Curatue myrto,

fait songer à l'emploi transitif de σπεύδειν sans qu'il y ait pourtant nécessairement emprunt (2). Mais l'erreur de Schæfler (3) et des adversaires de l'hellénisme, c'est de s'appuyer sur la construction de *tremere* et de ses synonymes pour justifier la tournure de Virgile, *Géorg.* III, 84, tremit artus. L'accusatif ici est de nature absolument différente de celui qu'on a dans *pauere aliquem*. C'est plutôt un accusatif

fremit; cp. XI, 132. T. Liv. III, 38, 10; 62, 2; XXV, 28, 6. Tac. *Ann.* XIII, 13. Dans *En.* V, 555 il importe de remarquer que *quos* peut être construit avec *mirata* comme avec *fremit*; *En.* II, 542 iura fidemque erubuit. On disait *gloriari in aliqua re*, *aliqua re*, *aliquid*, mais non *rem* (Vopisc. *Procul.* 1 gloriatur rem ineptam). De même : grauari aliqua re; mais *grauari aliquem*, *aliquid*, seulement chez les poètes et dans la prose postclassique (Hor. *Od.* IV, 11, 27 equitem grauatus. Tac. *Ann.* III, 59; V, 8; puis Suét. Quintil. Sén.). Tib. I, 7, 28 Memphiten plangere bouem. Kühner compare κόπτεσθαι, τύπτεσθαι τὸν θεὸν νεκρόν. Cp. Tac. *Agr.* 46; Valer. Fl. 3, 297. Stace *Th.* XI, 117; XII, 383. *Silv.* II, 1, 123.

(1) Cp. Pind. IV, 6, 33 ἴδια ναυστολέοντες ἐπικώμια = acquérir de la gloire par la navigation. Cp. Plat. *Rep.* VIII, 551 πονηρὰν τὴν ναυτιλίαν ναυτίλλεσθαι; cp. aussi Xen. *An.* VII, 6, 41 χρήματα ἃ ἡμεῖς ἐκπονήσαμεν = praedam laboribus nostris partam.

(2) Dræger cite properare comme transitif dans la période antérieure à l'époque classique (I, 142).

(3) P. 28, cp. Piger, p. 16.

de relation, comme dans *truncari membra* ou *membra decorus* (1). Dræger et Kühner ont raison d'y voir un hellénisme, puisque cet emploi est étranger à la vieille langue et à la langue classique. Le modèle sur lequel est façonné *tremit artus*, c'est, selon la plus grande vraisemblance, la construction d'Euripide (*Médée*, 1169), τρέμουσα κῶλα. Voilà l'origine de Lucr. III, 487 ingemit et tremit artus; Hor. *Sat.* II, 7, 57 tremis ossa pauore. Vopisc. *Numerian.* 2 oculos doluisse (2) (τοὺς ὀφθαλμοὺς ἀλγῆσαι). C'est tout autre chose que *dolere casum amici.* Ov. *Am.* II, 6, 29 in multos poteras ora uacare cibos; Tac. *Ann.* XIII, 35 praerigere manus.

Schæfler et Piger veulent aussi que la construction des verbes de mouvement avec l'accusatif soit d'origine purement latine, même dans les cas où l'accusatif exprime l'espace sur lequel s'étend le mouvement, le chemin par où il a lieu.

Est-ce vraiment à tort que l'on donne comme étant de provenance grecque la tournure *currere stadium*? En tout cas, le passage de Cicéron où se trouve cette construction invite par lui-même déjà à y voir une traduction du grec, puisqu'il rapporte une pensée de Chrysippe : *De off.* III, 10, 42 scite Chrysippus, ut multa : « Qui stadium » inquit « currit, eniti et contendere debet quam maxime possit ut uincat. » C'est l'explication la plus naturelle de cette tournure, qui ne se trouve pas ailleurs dans la prose latine classique. On lit encore dans Cic. (*De fin.* II, 34, 112) : Xerxes cum tantis classibus... maria ambulauisset, terram nauigasset. On attendrait d'après l'usage de la prose classique : *in maribus*,

(1) Cp. *ibid* III, 421 sibila colla tumentem ; Prop. III, 32, 47 non ante... taurus succumbit aratro *cornua* quam ualidis haeserit in laqueis.

(2) Il en est autrement de Prop. I, 16, 24 : me dolet aura = me miseratur, comme on le voit par le vers suivant : tu sola humanos numquam miserata labores.

*in terra* ou *maribus*, *terra*, sans *in*; si bien que Baiter voudrait qu'on lût : *mari ambulauisset*, *terra nauigasset*, correction que Madvig approuve. Mais Iwan Mueller a montré (1) que *maria ambulare*, *terram nauigare* était imité de la phrase affectée par les rhéteurs et les sophistes grecs γῆν πλεῖν, θάλασσαν πεζεύειν (2).

Le caractère grec de la construction de Cicéron ressort encore par le contraste avec ce qu'on lit bientôt après *maria peragrantem*, *classibus montem* qui est du pur latin. Enfin, pour achever la preuve, nous avons le témoignage de Quintilien (3), d'après lequel *ambulare uiam* est un solécisme.

Il ne suffit pas de dire que l'étrangeté de la chose explique l'étrangeté de la construction; car nous voyons Isocrate dans son panégyrique (4,89) exprimer la même idée par une autre tournure : ὥστε τῷ στρατοπέδῳ πλεῦσαι μὲν διὰ τῆς ἠπείρου, πεζεῦσαι δὲ διὰ τῆς θαλάττης. Mais l'emploi de l'accusatif n'avait rien d'extraordinaire en grec : on lit déjà dans Homère γ 71 πόθεν πλεῖθ' ὑγρὰ κέλευθα ; d'après l'analogie de ἰέναι ὁδόν. τ 319 οἱ δ' ἑλίωσι γαλήνην. ε 391 ἡ δὲ γαλήνῃ ἔπλετο νηνεμίῃ. Xen. *Hellen.* IV, 8, 6 πλεῖν τὴν θάλασσαν. *Cyr.* VI, 1, 16 τὸ πεπλευσμένον. Pol. III, 4, 10 πλεῖν τὰ πελάγη. Luc. *Prom.* 14 ἡ θάλαττα πλεομένη. De même, Eur. *Alc.* 872 ἐπὶ γαίας πόδα πεζεύων. Strab. VII, 3, 5 ἡ πεζευομένη ὁδός.

Ce n'est donc pas simplement un emploi poétique que nous avons dans les exemples suivants du latin : Virg. *En.* I, 67 Tyrrhenum nauigat aequor; Ov. *Met.* XV, 49 aequor nauigat Ionium. V. *En.* I, 524 maria omnia uecti ; cp. Val. Fl. V, 670; *En.* III, 191 uastum... currimus aequor; cp. V, 235; Ov. *Pont.* I, 3, 76 cucurrit aquas. Tib. IV, 1, 72 currere undas

(1) Erlanger Univ. Progr. 1870, p. 16.
(2) Philostr. *imag.* p. 252 (édition Jacobs).
(3) *Inst.* I, 5, 38.

Cp. *Troad.* 1090 μέσον πέλαγος ἰούσας. Virg. *En.* III, 690 *errata.... litora*, au lieu de *pererrata.* Ov. *Fast.* IV, 573 erratae terrae. Virg. *Georg.* III, 260 natat freta. Ov. *a. a.* 1, 48 natentur aquae. *Trist.* V, 2, 25 unda natatur. En prose : Suét. *Claud.* 1 Drusus Oceanum.... nauigauit. Au passif, Pline *N. H.* II, 67, 167 Oceanus nauuigatus est. Tac· *Germ.* 34 lacus.... nauigatos.

L'accusatif employé après les verbes qui expriment l'idée de parler : loqui sonare tonare iurare, ou le contraire : silere tacere, etc., peut s'expliquer le plus souvent par le latin même (1), au lieu de voir un hellénisme dans la correspondance de sonare carmina et de φθέγγεσθαι ἔπη.

On lit dans Plaute *Aul.* 2, 4, 20

diuum atque hominum clamat continuo fidem.

Virg. *En.* IV, 674

morientem nomine clamat.

Cp. VII, 504.

Hor. *Od.* I, 18, 5 militiam aut pauperiem crepat (a toujours à la bouche); II, 17, 26 laetum ter crepuit sonum. Prop. IV, 9, 4 faustos ter crepuere sonos ; II, 1, 39 Phlegraeos tumultus intonat (2) ; Ov. *Met.* X, 205 te carmina nostra sonabunt; Plaut. *Men.* 5, 21 audin tu ut deliramenta loquitur (3).

(1) Il n'y a, selon nous, qu'une rencontre entre le grec σιωπᾶν τι et Cic. *Catil.* IV, 2 multa tacui; *Flacc.* 61 tacere haec; *ibid.* 6 ea res siletur; de même entre ἀποκρίνεσθαί τι et illud respondere cogam (Cic. *p. Cael.* 28, 67 ; cp. *in Vatin.* 7, 18, et 17, 41). Mais je doute que Cicéron eût dit rogatum respondere comme on dit en grec ἀπ. τὸ ἐρωτώμενον. Noter encore *Cat.* 2, 5, 10 qui... *eructant* (parlent au milieu des hoquets) sermonibus suis caedem bonorum.

(2) IV, 1, 134 uerba tonare. Martial VIII, 3, 14 aspera bella tonare.

(3) Biese, *de obiecto interno apud Plautum et Terentium*, Diss. Kiliae, 1878, p. 43, explique : dicta delirantia loquitur, et compare *Curc.* 604 nugas garris; *Amph.* 626 nugas blatis. Ce serait donc l'accusatif du complément interne. Sen. *Ep.* 114, 13 duodecim tabulas loquuntur = ils parlent la langue des XII Tables. Prop. IV,

*Amph.* 2, 2, 64; *Capt.* 3, 4, 66. Cp. λῆρους καὶ φλυαρίας: Ar., *Plut.* 517 λῆρον ληρεῖς. Plat. *Apol.* 19 c φλυαρίαν φλυαροῦντα. La construction est plus hardie avec des noms de personne. Virg. *Buc.* 1, 5

resonare doces Amaryllida.

Cp. *Anacr.* 1, 4 ἁ βάρβιτος Ἔρωτα μοῦνον ἠχεῖ. Hor. *Ep.* 17, 40 siue mendaci lyra uoles sonari. Virg. *En.* IV, 510 ter centum tonat ore deos (invoque à haute voix).

Mais lorsque Catulle écrit 66, 40

adiuro teque tuumque caput,

c'est qu'il cherche à imiter le grec de Callimaque, fragm. 35 b Schneider : σήν τε κάρηνν ὤμοσα σόν τε βίον Cp. Soph. *Oed. Col.* 739 (Boisson.) ἀεί σε κηδεύουσα καὶ τὸ σὸν κάρα.

Cet emploi de adiuro avec l'accusatif sans préposition est sans exemple avant Catulle. Après lui, on lit dans Virg. *En.* XII, 816

Adiuro stygii caput implacabile fontis (1).

Quant à iurare construit comme en grec ὀμνύναι θεόν, avec l'accusatif seul, au lieu de l'accusatif avec *per*, il n'y en a dans la prose classique d'autre exemple que dans les lettres de Cicéron : *Fam.* VII, 12, 2 Iouem lapidem iurare; cp. *Att.* I, 1, 1. En poésie : Prop. III, 24, 8; I, 15, 35; V, 7, 51 (2). Tib. I, 4, 24; IV, 13, 15. Virg. *En.* VI, 351; XII, 197 (3).

Parmi les divers autres verbes primitivement intransitifs, mais que le latin a pu légitimement construire avec un accusatif, le grec n'ayant agi que pour étendre un emploi

2, 3 reges tuos hiscere posse, cp. Soph. *Aj.* 1227 (χαίνειν construit avec δεινὰ ῥήματα) ; Call. *Ap.* 24 ὀτζυρόν τι χανεῖν.

(1) Cp. *En.* IV, 492 testor.... et te... tuumque dulce caput.

(2) Avec *per* III, 13, 15.

(3) Delbrück (*Vergleich. Synt.* p. 369) explique ὀμνύναι Στυγὸς ὕδωρ, γαιήοχον εἰνοσίγαιον, en disant qu'on avait d'abord dans l'idée : « *jurer un serment* du Styx », et que puis on substitua par abréviation l'accusatif du déterminant à ὅρκον suivi d'un complément au génitif.

d'ailleurs conforme à l'analogie générale de la langue, il en est deux qui nous paraissent particulièrement imités du grec : Virg. *En.* VI, 644

pedibus plaudunt choreas,

dit par concision au lieu de : cum plausu pedum ducunt choreas, comme l'explique Wagner. Il y a donc ici un effet de cette force qui s'exerçait en latin aussi, pour ajouter au sens propre du verbe une signification transitive qui se dégageait chaque fois du contexte. Mais cela n'empêche pas que l'impulsion peut être venue du grec, comme on le voit par le rapprochement du même emploi dans Homère θ 264 πέπληγον δὲ χορὸν θεῖον ποσίν. De même, tandis que le verbe *euare* est neutre dans Cat. 64, 392, Silius Ital. I, 101 et Apulée, *Met.* 8, Virgile, par une construction unique, l'emploie transitivement dans l'Enéide VI, 5, 7 euantes orgia, comme en grec : εὐάζοντες τὰ ὄργια, cp. Eur. *Bacch.* 1035 εὐάζω ξένα. 67 εὐάζεσθαι βάκχιον. Ath. XIV, 175 εὐάζων βάκχιον χορόν. Du sens de *crier évoé,* le verbe est passé à celui de *célébrer en chantant évoé.*

L'accusatif, tel que nous l'avons vu dans *ire uiam*, *currere stadium*, *crepare sonum*, *nauigare aequor*, *loqui deliramenta*, etc., est ordinairement appelé accusatif verbal ou accusatif du complément interne (1). Cette désignation, qui remonte à Schœmann, a été critiquée comme n'exprimant pas une idée nette et bien définie. Hübschmann ne voit aucune raison pour distinguer les accusatifs les uns des autres, et il se borne à disposer simplement par ordre alphabétique les verbes qui se construisent avec un accusatif. Golling a combattu (2) la thèse de Curtius divisant ces sortes d'accusatifs en quatre groupes :

1° Ceux qui sont de même racine que le verbe ;

2° L'accusatif de noms de sens équivalent ;

(1) Krüger l'appelle l'accusatif du contenu.

(2) *Gymnasium* 1884, N^os 11 et 12.

3° Ceux qui donnent une signification plus précise au verbe ;

4° Ceux qui sont comme le résultat de l'action exprimée par le verbe.

Ce groupement, dit Golling, est factice. Les cas 1) 2) et 4) se confondent. Le cas 3) peut s'expliquer par l'emploi plus libre de l'accusatif. De plus la « figura etymologica », comme on appelle encore l'accusatif du complément interne, n'est pas plus ancienne que les autres catégories d'accusatifs. En réalité, il y aurait eu d'abord des associations de verbe et substantif qui étaient inévitables : c'est sur ce modèle que se seraient formées les catégories d'associations indiquées par Curtius. Le verbe avait d'abord une signification bien définie : peu à peu il perdit son sens concret, et les substantifs qui se joignaient à lui apparaissaient nécessairement sous les formes de l'accusatif, par laquelle ils se reliaient naturellement au verbe. Ces accusatifs donnaient au verbe un sens plus déterminé ; et c'est ainsi que la « figura etymologica » se trouve surtout dans les formules politiques et juridiques. A le bien prendre, cette construction n'intéresse pas la théorie de l'accusatif ; elle a sa place dans le chapitre des figures. Peu importe que l'accusatif ait la même racine qne le verbe. A ce compte, on pourrait aussi bien parler d'un *nominatif interne* : ὁ κῆρυξ κηρύττει, d'un *adverbe interne* : κλῄδην κικλῄσκων, stulte stultus ; d'un *adjectif interne* : aeternum aeuum. Pour Golling il y a deux accusatifs seulement : celui du complément direct ou de l'objet et l'accusatif adverbial. Le premier se rapporte aux personnes, le second aux choses ; la différence se voit bien au passif : tandis que le premier devient nominatif, le second reste accusatif et devient adverbe. Le soi-disant accusatif du complément interne n'est pas autre chose que ce dernier accusatif : par exemple dans ὄνομα δ'ὠνομάζετο Ἕλενος (Soph. *Phil.* 605). Une autre preuve, c'est que les constructions au passif, comme motus mouentur, sont rares en grec et exceptionnelles en latin (on les rencontre surtout chez les poètes).

Que la *figura etymologica* et la *figura synonymica* soient mieux à leur place dans un traité de rhétorique que dans une grammaire, c'est, en tout cas, une opinion qui ne paraît pas avoir été généralement accueillie. (1) Il est certain que les cadres de la grammaire ont quelque chose de factice et de conventionnel (2). Ce mot *d'accusatif* est dû lui-même à une mauvaise traduction du grec αἰτιατικὴ (πτῶσις) dont les grammairiens latins on fait *accusatiuus* (*casus*). Mais on ne gagnerait pas beaucoup à le remplacer par *causatiuus*, dont se sert Priscien, ou par *effectiuus*, que proposait le savant allemand Trendelenburg. L'important est de n'être pas dupe de la terminologie usuelle et de ne pas croire que la répartition des faits dans les sections diverses reproduit fidèlement l'image de ce dont les Grecs et les Romains avaient conscience quand ils parlaient ou écrivaient. Nous ne savons pas comment ils sentaient chaque fois les accusatifs que nous distinguons arbitrairement. Le tour qu'ils prenaient en disant : λύειν δέλτον était-il emprunté de celui que présente ἰέναι ὁδόν, ou est-ce l'inverse qui a eu lieu? le rapport syntaxique est le même, bien que le rapport logique ait changé. Il faut en effet distinguer le contenu de la pensée et sa forme. Au point de vue de l'entendement, le rapport du verbe avec son complément n'est pas le même dans : *il aimait son pays*, et dans : *il a couru le monde; il a couru trois heures* ; *il a payé ce livre cinq francs* ; cependant la forme de la proposition est la même, bien qu'il s'agisse chaque fois d'un jugement différent. La nature particulière de la relation résulte chaque fois de la nature du verbe et de son complément. Ce complément nominal qui est avec le verbe dans un rapport tout à fait indéterminé en soi, correspondant en français à l'emploi du mot sans préposition, avait pour expression en latin l'accusatif, c'est-à-dire

(1) Delbrück traite de cet emploi dans le chapitre de l'accusatif, p. 367 sqq.

(2) Cp. Max Bonnet, *Le latin de Grég. d. T.* p. 495.

le cas le plus général, celui qui par lui-même ne fournit aucune indication logique spéciale, mais qui, selon le contexte, devient tantôt temporel, tantôt local, tantôt final, etc. En d'autres termes, la langue fournit purement l'idée verbale et l'idée nominale. Toutes les relations possibles, en dehors de celles qui, ayant un caractère plus déterminé, sont rendues par les formes qu'on appelle le génitif et le datif, échoient à la forme que nous nommons accusatif. Mais justement le domaine laissé à l'accusatif par les deux autres cas obliques n'est pas le même en latin qu'en grec.

La construction *tres pedes altus* n'est pas grecque, non plus que *Romam proficisci*, en prose du moins. Inversement, dans certains cas où le grec jugeait inutile de préciser, où il n'éprouvait pas le besoin d'une autre détermination que celle fournie par l'action elle-même, le latin, suivant sa pente naturelle, a préféré une expression formée soit avec l'ablatif, le datif ou le génitif, soit avec l'aide des prépositions. On a beau avancer que, plus on remonte haut, plus l'accusatif est fréquemment employé; on a beau invoquer l'idiome proethnique et la langue vulgaire; il reste toujours que le latin a visé de plus en plus à une détermination exacte, et que le domaine de l'accusatif s'est trouvé par là sensiblement restreint. C'est, dans une large mesure, l'influence du grec qui a fait regagner une partie du terrain perdu.

Landgraf a essayé de prouver que la *figure étymologique* s'est développée en latin avec la même originalité et la même liberté qu'en grec ou en allemand (1). Cette façon de parler donnait, dit-il, à la pensée un tour heureux, une forme solennelle, qui frappait les esprits. Elle convenait par là au langage rituel et judiciaire, ainsi qu'à la langue du peuple. Elle gravait mieux dans la mémoire les proverbes et les préceptes.

(1) *Acta Sem. Erlang.* II, p. 1-69, 509-513.

Weiske (1) et Bernhardy (2) ont fait remonter cet emploi à une époque « qua homines nec auribus nec mente satis acute sentiebant. » Ziemer pense aussi qu'il s'est formé dans un temps où le langage était encore peu développé: il y voit une façon de parler maladroite, enfantine, qui n'est devenue que plus tard une figure de rhétorique (3). L'allitération a été pour beaucoup dans le choix de ce tour. Il se rencontre particulièrement dans les poésies populaires, dans notre chanson de Roland (4), dans les Nibelungen, comme dans l'Iliade. On trouve dans Plaute seruitutem seruire, uitam uiuere, messem metere, opsonium opsonare, turbam (-as) turbare, dicta dicere, machinam machinari, pugnam pugnare, vota vouere, facinora facere, gaudia gaudere, fraudem frausus sit, escas essitabunt, cenam cenare, somnium somniare, nuntium nuntiare, prandium prandere, ludum ludere, etc. Outre la ressemblance de son, il y avait, dans certains cas, comme dans les formules juridiques, l'avantage de préciser l'idée de la façon la plus exacte et la plus complète possible. Il faut observer d'ailleurs que certains des emplois cités ne renferment pas l'accusatif du complément interne : ainsi *messem metere*; il en est de même de iuga ou iumenta iungere, coniugia coniungere, sectam sequi, statuam statuere, uellera uellere, amores (= amicam) amare, Venerem uenerari, pacem pacisci.

La démonstration de Landgraf est loin, selon nous, d'être péremptoire. Si l'accusatif verbal appartenait en propre au latin, la prose classique en présenterait sans doute un plus grand nombre d'emplois et des applications originales. Au contraire, il est inconnu de César, et les exemples qui se trouvent dans Cicéron viennent presque tous des poètes

(1) *De pleonasm.* p. 22.

(2) *Wissensch. Synt. d gr. Spr.* p. 106.

(3) *Junggr. Streifz.*, p. 157, n. 1.

(4) Que l'on compare aussi *Pass.* 796 : Dunc escrided Jhesus granz criz.

comiques, surtout de Plaute. Or, rien ne prouve que Plaute n'ait pas pris modèle sur le grec. L'emploi en question est une des particularités les plus remarquables de la langue grecque. Il existe dans Homère sous des formes déjà très variées : μάχην μάχεσθαι, ἀπολέσθαι ὄλεθρον, πόλεμον πολεμίζειν, νείκεα νεικεῖν, ἀπειλὰς ἀπειλεῖν, βουλὰς βουλεύειν, ἀγορὰς ἀγορεύειν, δαῖτα δαινύναι, χοὴν χεῖσθαι, ἔπος εἰπεῖν, μῦθον μυθεῖσθαι, νόον νοεῖν, ἱδρόα ἱδρῶσαι, αἰχμὰς αἰχμάζειν, etc. Il a été développé avec la plus grande liberté par les poètes dramatiques, et si, parmi les prosateurs, certains paraissent l'avoir évité, comme Isocrate et Lycurgue, Démosthène et surtout Eschine en ont tiré parti avec autant de goût que de spontanéité. Dans l'ensemble des orateurs attiques on n'en a pas compté moins de 317 exemples, dont plus de la moitié se rapportent à la politique ou au genre judiciaire. Un écrivain grec disposait également, en prose comme en poésie, de la double locution διαθήκην διατίθεσθαι ou δ. ποιεῖσθαι = testamentum facere conscribere obsignare; δεήσεις δεῖσθαι (1) ou δ. ποιεῖσθαι, ἀρὰς ἀρᾶσθαι ou ἀρ. ποιεῖσθαι, tandis que Cicéron et César disent (omnibus) precibus petere, et non petitionem petere, ni preces precari qu'on trouve dans Caton; ἐγκλήματα ἐγκαλεῖν, ou ἐγκλ. π. = crimina inferre intendere (mais non criminari); εὐχὰς εὔχεσθαι ou εὐχ. π. = uota facere, et, peut-être par imitation de l'expression grecque, uota uouere dans Plaute; κινδύνους κινδυνεύειν ou κινδ. π. = pericula adire subire; μάχας μάχεσθαι ou μάχ. π. = pugnas committere inire facere conserere, tandis que pugnam pugnare (2) est isolé au milieu de

(1) Malgré la construction δεῖσθαί τινος.

(2) A l'exception de Plaute *Pseud.* 524 et Lucilius 1057, on trouve partout la construction du passif, qui « contrairement à ce qui a lieu en grec est un tour peu correct en latin » (O. Riemann, *Synt. lat,* p. 66, note 1). Noter Cic. *pro Mur.* 34 illa (pugna) pugnata. *Verr.* II, 37 scribitur dica = γράφεται δίκη. Landgraf (*comment. in Roscian.*) voit un tour grec dans *pro Rosc. Am.* 8 hoc pugnatur. Cp. *Mil.* 53 id dubitandum est. O. Riemann considère hoc comme un accusatif dans *hoc dubitatur (Synt. lat.* p. 67).

ces expressions ; παραγραφὴν παραγράφεσθαι ou παρ. ποιεῖσθαι = exceptione uti ; πόλεμον πολεμεῖν, d'un usage courant en prose, à côté de πόλ. ποιεῖσθαι, tandis que bellum bellare est exceptionnel en latin ; πρόκλησιν προκαλεῖσθαι ou πρ. ποιεῖσθαι = in iudicium arcessere, sans équivalent direct en latin ; ὑποσχέσεις ὑπισχνεῖσθαι ou ὑπ. π. = promissa dare.

Ce tour était manié en grec avec la plus grande aisance. Πράγματα πράσσειν est employé par Thucydide dans un passage où il signifie *former des intrigues avec quelqu'un* (1) ; ailleurs il veut dire *entreprendre des affaires* ; ailleurs encore *susciter des embarras* (2). Λόγους λέγειν équivaut ordinairement chez les orateurs à nugas dicere (dicta dicere), mais Antiphon a employé λόγον λέγειν dans le sens de *s'entretenir* (3). Rien n'était plus rebattu que la locution ὡς ἔπος εἰπεῖν. Cette tournure servait à donner du piquant à l'expression de la pensée ; ainsi γράμματα γεγραμμέν'ἐστίν rend, à l'occasion, l'idée *les lettres sont des lettres*. Elle répondait à l'un des caractères de la langue grecque, la plénitude de l'expression, telle qu'elle se montre dans d'autres exemples comme νόμους νομοθετεῖν, γῆν γεωργεῖν, νεωσοίκους οἰκοδομεῖν, ὁδὸν ὁδοποιεῖν, ἀπάτωρ πατρός, ἄπαις παίδων, ἄφιλος φίλων, ἄμοιρος μέρους, ὠμοβόεια βοῶν (4), ὑπώρεια τοῦ ὄρους (5). Le grec se prêtait éminemment à ces modifications du sens d'un verbe qui permettaient de le construire avec l'accusatif, comme on le voit par le verbe οἰνίζεσθαι, employé dans Homère tantôt seul, tantôt avec οἶνον et même avec σῖτον, et arrivant ainsi à la signification générale de *se procurer*.

C'est cette idée générale que le latin rend par des verbes tels que facere dare reddere capere. Ainsi caedem facere,

(1) I, 128.

(2) On disait également πρᾶγμα, πρᾶξιν πράττειν, τὸ πραχθὲν μὴ πράξῃς ; cp. acta agere.

(3) 135, 22.

(4) Xen. *An.* IV, 7, 22.

(5) Arr. *An.* IV, 24, 7.

concursum facere, eruptionem facere, impressionem facere, iactus facere, iugulationem facere, salutationem facere, transitionem facere. Cicéron écrit taxationem facere, redemptionem facere, reiectionem facere, occisionem facere, coniecturam facere, laborem capere, coniecturam capere, exordium capere. A côté de turbam (-as) turbare, on lit dans Plaute : turbas facere et dans Térence turbas dare ; de même obsequentiam facere, fugam facere, numerum capere, pugnam dare.

Par conséquent, des tournures comme gaudere gaudia, ridere risum, dépassent, quoi qu'en dise Piger, les limites du sermo urbanus et elegans, qui admettait au contraire : *magnitudinem negotiorum excusare* = *donner pour excuse*, et *defendere rem* = *alléguer une chose pour sa défense.*

L'ancienne formule du fécial conservée par Tite Live (1) n'autorise pas à dire que le latin, abandonné à lui-même, aurait rendu l'idée « ils rapportent à leur intérêt les éloges qu'ils accordent et les reproches qu'ils font » par *ad ipsorum utilitatem derectas laudes laudant et uituperationes uituperant*, tout aussi bien que le grec dans Platon, Gorgias 483 c. πρὸς τὸ αὑτοῖς συμφέρον καὶ τοὺς ἐπαίνους ἐπαινοῦσι καὶ τοὺς ψόγους ψέγουσιν (2). La locution questus queri, que cite Landgraf, a eu pour modèle des emplois tels que ἐξῴμωξεν οἰμωγὰς πικράς (Soph. *Aj.* 310); de même laudes laudare (Front. p. 164) reproduit le type de ἐπαίνους ἐπαινεῖν, cp. Cic. *de Leg.* III, 2 laudibus laudare ; machinam machinari de μηχανὴν μηχανᾶσθαι ; iudicium iudicare de κρίσιν κρίνειν ; militiam militare de στρατείαν στρατεύεσθαι ; ludum ludere (3); de παιδιὰν παίζειν; nomen nominare de ὄνομα ὀνομάζειν; triumphum triumphare de θρίαμβον θριαμβεύειν ; uictoriam uincere de νίκην νικᾶν ; uigiliam uigilare de φυλακὴν φυλάττειν ; risum

(1) IX, 10, 9, noxam noxuerunt.
(2) Cp. μέμψιν μέμφεσθαι, Ar. *Plut.* 10.
(3) Hor. *Od.* III, 29, 50 noxam nocuerunt.

ridere de γέλωτα γελᾶν (1); basia basiare (Catull. 7, 9) de φίλημα φιλεῖν (cp. Mosch. 3, 69); furere furorem (Virg. *En.* XII, 680); insaniam insanire (Sen. *uit. beat.* 12, 1) de μανίαν μαίνεσθαι, cursus currere de δρόμους δραμεῖν, iter ire de πορείαν πορεύεσθαι (2).

Que le substantif soit formé du même radical que le verbe, ou qu'il ait seulement une signification identique ou très analogue, l'imitation du grec n'est pas moins vraisemblable. Ce qui est latin dans ce genre, ce sont des tours de phrase comme les suivants : Cic. *p. Rabirio perd. r.* 10, 30 exiguum nobis uitae *curriculum* natura *circumscripsit* = dedit. *Tusc.* III, 31, 74 natura enim ipsa *terminabit modum* = ponet, faciet. *De Nat. d.* II, 19, 49 solis tum accessus modici tum recessus et frigoris et caloris *modum temperant.* 2, 33, 84 sic..... mundi partium *coniunctio continetur* = efficitur *Att.* IX, 13, 3 συναγωγή consiliorum tuorum non est a me *collecta* ad querelam = facta. *Rep.* VI, 12, 12 cum aetas tua septenos octiens solis *anfractus reditusque conuerterit* = confecerit. *Orat.* 35, 122 *perorationem concludere* = faire la péroraison. *Or. part.* 32, 110 *partitionem distribuere* = facere. *Orat.* 40, 138 *comparare similitudines* = faire des comparaisons. *Att.* IX, 10, 7 *explicare euoluere deliberationem* = instituere. De même *societatem coire coniungere* = facere; tout cela s'explique par la préférence donnée non seulement en poésie mais aussi en prose à l'expression vive qui se substitue au mot général et incolore. Mais qui ne sent la différence qui sépare ces exemples des emplois tels que : Olympia uincere (Ennius dans Cic. *de Sen.* 5, 14)?

(1) On lit dans Cicéron, *Fam.* VII, 25 rideamus γέλωτα σαρδάνιον, mais dans Ennius *Ann.* 446 risu ridere.

(2) Iter ire ne se trouve ni chez César ni chez Cicéron, pas même chez Salluste, mais seulement dans *B. Afr.* 6, 4. 75, 6, etc., et dans Tite Live 21, 27, 2. On disait plutôt pergere iter, pergere uiam, itinere ire, ire per iter. On peut voir dans Rœnsch (Itala, p. 437) l'extension de cet emploi sous l'influence évidente du grec.

Ce n'est pas simplement, comme le prétend Piger, à cause de la phrase semblable du grec Ὀλύμπια νικᾶν (Thuc. 1, 126 Ὀλύμπια νενικηκότι) que l'expression est hellénisante. Il y a plus qu'une rencontre entre deux langues se développant indépendamment l'une de l'autre. Ce tour d'Ennius reproduit par Pline l'Ancien (*N. H.* X, 181), mais sans exemple dans Cicéron et César, dépasse certainement les analogies que nous avons indiquées.

Il en est de même de *uincere Isthmia* (1), ou bella uincere (Just. XLI, 1, 9); multam certare (T. Liv. XXV, 3, 14; cp. Hor. *Sat.* II, 5, 27 si res certabitur); iudicium uincere (Cic. *Verr.* I, 53, 139) (2); causam uincere (Ov. *Her.* 16, 76; cp. νικᾶν δίκην); proelium uincens (dans une traduction latine du livre de la Sagesse, du IIe siècle après J.-C. selon Ph. Thielmann) (3) = ἀγῶνα νικήσασα.

Que le latin ait pu dire : saltare Cyclopa (Hor. *Sat.* I, 5, 63), puellam (Ov. *a. am.* I, 501), Turnum (Suet. *Ner.* 54), Glaucum (Vell. Pat. II, 83, 2), Oedipodem (Macr. *Sat.* 2, 7); tragoediam (Suet. *Cal.* 56); odaria (Petron. 53); et au passif ficti saltantur amantes, Ov. *rem. am.* 755; saltatur Venus, Arnob. 4, p. 190; saltata poemata, Ov. *Trist.* 2, 519; carmina, Id. *ibid.* 5, 7, 25; cantari saltarique commentarios, *dial. de Or.* 26, cela n'est pas impossible. Mais on n'a pas tout dit quand on a expliqué ces tournures par *saltando effingere*, ou nunc Satyrum nunc agrestem Cyclopa mouetur (Hor. *Ep.* II, 2, 125) par *mouendo agere* (4). On ne rend vraiment à ces locutions

(1) De même Aulu-Gelle 17, 21, 9 uictos esse ab Atheniensibus Persas memoriae traditum est pugnam illam inclitam Marathonian; cp. Isocr 4, 145 τὰς μάχας ὅσας ἡττήθησαν. L'hellénisme n'est pas douteux.

(2) Cp. *pro Tull.* 30 sponsionem uincere. Mais l'exemple uici unam rem (*Tull.* frag. 1) s'éloigne moins du latin régulier.

(3) Cp. *Archiv f. lat. Gr. u. Lexikogr.* VIII, p. 276.

(4) Cp. Prop. V, 9, 13 furem sonuere iuuenci = sonando furem

leur physionomie naturelle et originale qu'en remplaçant les verbes latins *saltare* et *moueri* par les verbes grecs correspondants χορεύειν ὀρχεῖσθαι et κινεῖσθαι. Si l'on ne rencontre que tard des tournures comme ὀρχεῖσθαι τὸν Ἄντα et ὀρχεῖσθαι τὴν τοῦ Κρόνου τεκνοφαγίαν, ce n'est pas que Lucien ait rien innové dans la forme ; son expression est on ne peut plus conforme au génie de la langue grecque, et d'ailleurs Hérodote avait déjà dit : ὀρχήσατο Λακωνικὰ σχήματα (6,129) ; Xénophon : ὀρχεῖσθαι τὸ Περσικόν (*Cyr.* 8, 4, 12) πυρρίχην (*An.*) (1). Quant à κινεῖσθαι, cp. Plat. *leg.* II, 656 a : αἰσχύνονται τοιαῦτα τῷ σώματι κινεῖσθαι.

Lambin rapportait la construction de Lucrèce III, 567

ideo conclusa (primordia) mouentur
Sensiferos motus quos extra corpus in auras
Aeris haut possunt post mortem eiecta moueri.

à Aristote *de Anim.* 3 τὴν κίνησιν τὸ σῶμα κινεῖται. Horace emploie dans le sens de « représenter, jouer en dormant », le verbe *edormire* dont le sens ordinaire était : atténuer en dormant les effets du vin.

*Sat.* II. 3, 61

Cum Ilionam edormit.

Cp. : Pl. *Rud.* 2, 7, 28 edormiscere crapulam ; Cic. *Phil.* II, 12, 30 edormit crapulam (2) ; Ter. *Ad.* 186 edormiscam hoc uilli ; Aulu-Gelle. 6, 10 edormire nocturnum uinum.

A cette figure de la *permutatio* (3) se rattachent les exemples suivants : Plaute, *Cas.* 1, 1, 30 lucebis nouae nuptae facem, cp. Cic. *Lael.* 7, 23 amicitia bonam spem praelucet in posterum (Klotz lit spe bona). Pl. *Men.* 5, 6, 21 depu-

prodiderunt. II, 7, 11 quales caneret tibi somnos tibia = canendo faceret.

(1) Pind. *Isthm.* 1, 8 Φοῖβον χορεύων, cp. Eur. *Iph. Aul.* 1480 ἑλίσσετ' ἀμφὶ ναὸν... Ἄρτεμιν ἄνασσαν = honorez Diane en dansant autour du temple.

(2) L'emploi est adouci dans Cicéron par l'addition de *exhalare.*

(3) Ainsi nommée par Schœmann, *Op. ac.* III, p. 203.

gnato proelio ; Sall. *Jug.* 54, 7 proelium male pugnatum, cp. *Cat.* 37, 13. Virg. *En.* VIII, 629. H. *Od.* III, 19, 4; IV, 9, 19 proelia pugnauit non dicenda Musis. *Epod.* 1, 23 libenter hoc et omne militabitur bellum. *Ep.* I, 16, 25 bella tibi terra pugnata marique. *Od.* II, 8, 1 iuris tibi peierati. Cp. Ausone id. 4, 95. Virg. *En.* II, 129 rumpit uocem = erumpere facit, edit, emittit, effundit (cp. Aristoph. *Nub.* 960 ῥῆξον φωνήν, (1) ibid. 357), III, 246; XI, 377; IV, 553 rumpebat questus. Ov. *Met.* X, 147. Cp. Val. Fl. I, 508 (2).

On lit dans Cicéron *Att.* VII, 14, 3 equidem pacem hortari non desino ; au lieu de *ad pacem*, *B. Afr.* 18, 4 perseuerare cursum ; de même Justin, Symm., Firm. Mat., Tert., tandis que Cicéron ne construit ce verbe qu'avec l'accusatif d'un pronom : *id perseuerare*, et encore dans un entourage de verbes transitifs, comme *transigere*, *suscipere* (3). Dire qu'au temps de Cicéron c'était une construction populaire, cela ne prouve pas encore qu'elle ne relève en rien de cette syntaxe qui permettait à Sophocle d'écrire : τὰ δεινὰ καρτερεῖν (*Aj.* 635), à Euripide de dire : τὰ ἀδύνατα καρτερεῖν (*Iph. Aul.* 1370), à Xénophon de construire : τῷ σώματι τά συντυγχάνοντα καρτερεῖν (*Mem.* I, 6, 7), aussi bien que πρὸς λιμὸν καὶ ῥῖγος καρτερεῖν (*Cyr.* II, 3. 13).

*Sudare aliquid* n'est pas classique. Hors de la poésie, il ne se trouve que dans le latin des Valère Maxime, Justin et St Jérôme (4).

On remarquera en outre :

Lucr. III, 469 lacrimis rorantes ora genasque. Cp. Ov. *Fast.* III. 357 tellus rorata mane pruina. Hor. *Ep.* I, 16, 7 uaporare latus = tepefacere. Ov. *Tr.* I, 1, 108

Adspicies illic positos ex ordine fratres.
Quos studium cunctos euigilauit idem (5).

(1) Cp. Hom. φ 55 ἔριδα ῥήγνυντο βαρεῖαν.
(2) Suet. *Claud.* 33 aleam studiosissime lusit ; cp. alea ludere.
(3) Régulièrement *perseuerare in re.*
(4) Gœlzer, p. 306.
(5) Cp. *a. am.* 2, 285 uigilatur carmen. Α τὴν νύκτα ἠγρυπνήκαμεν

Cp. Cic. *Att.* 9, 12, 1 consilia euigilata tuis cogitationibus. Noter la composition du verbe avec *ex*, cp. ἐκπονεῖν τι à côté de πονεῖν τι (χρήματα ἃ ἡμεῖς ἐπονήσαμεν) Xén. *An.* VII, 6, 41.

Lucr. V, 29 spirantes naribus ignem (= Virg. *Georg.* II, 140), cp. Hes. *Théog.* 319 πῦρ πνεῖν; Pind. *Ol.* 13, 87; Soph. *Antig.* 1132; Eur. *Alc.* 496 εἰ μή γε πῦρ πνέουσι μυκτήρων ἄπο. En prose Xén. *Hell.* VII, 5, 12 οἱ πῦρ πνέοντες. Lucr. II, 705 flammam spirantes ore Chimaerae (1), cp. Tite Live XXII, 22, 17. Hor. *Od.* IV, 13, 19 quae spirabat amores. Prop. I, 3, 7, mollem spirare quietem. Sil. It. 17, 397, spirantes proelia dira. Sen. *Thyest.* 504 ira sanguinem spirat (2), cp. φόνον πνέουσιν (Esch. *Ag.* 1282), κότον (Id. *Ch.* 34). Anhelare scelus, crudelitatem, Cic. *Cat.* 2, 1; Cornif. 4, 68.

Le latin va même plus loin que le grec pour certains verbes, comme ὄζειν γεύειν γεύεσθαι, construits avec le génitif. *Olere* avec l'accusatif est plus fréquent que *olere* avec l'ablatif de la chose. Plaute dit *hircum sapit* (Pseud. 717) et Cicéron : crocum sapere (*de Or.* III, 26, 99 d'après Plin. *N. H.* XIII, 3, 4 ; les mss. ont *olere*). Mais Pers. 1, 11, *patruos sapiunt* = *ressemblent à des oncles grondeurs*, est peut-être un emploi unique. *Fragrare* avec l'accusatif ne se trouve que tard. Tandis que Suétone écrit : *adulescentulum fragrantem unguento* (*Vesp.* 8). St Jérôme dit *unguenta fragras* (*Ep.* 147, 2) (3). Cicéron qui a écrit : *sitire sanguinem* (*Phil.* 5, 7), n'aurait probablement pas osé dire : *sitiuntur aquae* (Ov. *Fast.* I, 216), ni : *nil ibi quod nobis esuriatur erit.* (Id. *Pont.* I, 10, 10), cp. Plin. 33, 10 esurire Partharum aurum. Ici encore c'est le génitif que le grec emploie avec διψῆν et πεινῆν. Mais ce génitif correspond à un accusatif, dont il ne se dis-

(Men. dans Ath. 4, 172 a) correspond *noctes uigilantur amarae* Ov. *Her.* 12, 169; cp. *Fast.* 4, 167; Tib. I, 2, 76; Plin. *Ep.* VII, 27, 6; Tac. *Ann.* XIII, 20.

(1) Lucr. 5, 906 acrem flaret de corpore flammam.

(2) Cp. Stace. *Th.* 9, 5 caedis opus... furebas.

(3) Gœlzer, p. 310.

tingue que par la nuance qu'il exprime en indiquant qu'on ne considère qu'une partie d'un tout. Aussi bien il est directement construit avec le verbe à la manière de l'accusatif, et sert comme lui à compléter l'idée verbale. Ce parrallélisme de l'accusatif et du génitif en grec se voit clairement dans les emplois suivants (1) : Anacréon, πόθεν μύρων πνέεις, Homère μένεα πνείοντες. Pindare *Ol.* 3, 23 οὐ καλὰ δένδρε' ἔθαλλεν χῶρος ; Homère ε 72 λειμῶνες μαλακοὶ ἴου ἠδὲ σελίνου θήλεον. Hom. M. 488 ὡρμήθη δ' Ἀκάμαντος, Soph. *Oed. Col.* 1576 ὁρμωμένῳ νεοτέρας πλάκας. Hom. μ 220 σκοπέλου ἐπιμαίεο. λ 531 ξίφεος ἐπεμαίετο κώπην. Ἐσθίω n'a jamais le génitif dans Homère, tandis que φαγεῖν l'a dans 1902. En même temps que l'accusatif, πίνειν prend quelquefois aussi le génitif. On peut donc comparer à l'accusatif du complément interne le génitif après ὄζειν, γεύεσθαι, etc., et à la *figura etymologica* avec l'accusatif répond entièrement cette construction d'Homère, ψ 649 τιμῆς ἧς τέ μ' ἔοικε τετιμῆσθαι, de même qu'il y a parallélisme entre E 361 ἕλκος, ὅ με βροτὸς οὔτασεν ἀνήρ, et 23 ἀεθλους τοὺς Φαίηκες ἐπειρήσαντ' Ὀδυσσῆος, où Ὀδυσσῆος correspond à l'accusatif.

Ce qui résulte de là, c'est l'originalité avec laquelle le grec a tiré parti du complément interne sous la forme non seulement de l'accusatif mais aussi du génitif, tandis que le latin n'a développé, dans cette voie, que l'accusatif, et encore dans la langue poétique, tandis que la prose préférait l'ablatif d'instrument, de cause ou de manière (2). Quelques proverbes ou préceptes, quelques formules du

(1) B. Delbrück, *Die Grundlagen der griechischen Syntax*, p. 40.

(2) Même avec l'ablatif, les meilleurs écrivains n'ont admis la construction où le nom est de même radical que le verbe que lorsqu'elle était consacrée par l'usage. Autrement ils préféraient la *figura synonymica*. Tandis que le grec présente le tour πεσεῖν πτώματα (Soph. *Antig.* 1033, Eur. *El.* 686, Plat. *Lach.* 181 d), le latin ne connaît que *casu cadere* (Afran. *Com.* 350 Ribb., Lucr. I, 741, Hor. *Od.* II, 10, 10, etc.).

culte ou du droit, le témoignage du latin soi-disant vulgaire, ni l'idiome proethnique ne nous paraissent pas suffire à donner raison à Landgraf contre Kolster (1) et Halm (2), qui ont eu le sentiment très juste de ce que le latin doit à l'impulsion du grec dans l'emploi et l'extension de l'accusatif du complément interne (3).

Non seulement le grec disait en prose comme en poésie νικᾶν μάχην, mais aussi νικᾶν τινα μάχην, l'accusatif de la chose étant employé adverbialement, c'est-à-dire formant avec le verbe une sorte de mot composé pouvant régir un nouvel accusatif (cp. οἰκοδομεῖν τεῖχος). Rien n'était plus facile à Euripide que d'écrire, *Hec.* 644-46, ἐκρίθη δ'ἔρις ἂν κρίνει παῖδας. Aristophane fait dire plaisamment à Strepsiade *Nub.* 29 ἐμὲ μὲν σὺ πολλοὺς τὸν πατέρ' ἐλαύνεις δρόμους, cp. Thuc. I, 42, 5 τὴν ναυμαχίαν — ἀπεωσάμεθα Κορινθίους. VII, 66, 2 Ἀθηναίους... τὰς μὲν νενικήκατε ἤδη ναυμαχίας, τὴν δ'ἐκ τοῦ εἰκότος νῦν νικήσετε; de même γραφὴν ou δίκην διώκειν τινά (4). Déjà dans Homère τινὰ παντοίην φιλότητα φιλεῖν (5) — τινὰ ἕλκος οὐτάζειν, ἕλκεα πληγάς τινα τύπτειν (6), et même o 32 εὐνὴ ἣν ἐμίγης..... καί μ'ἀπάτησας = ἥν με ἀπάτησας, de même avec le génitif : δεινὰ ἔπη κατηγορεῖν τινος (Soph. *Oed. R.* 513) (7). C'est d'après

(1) *Soph. Stud.* p. 271.

(2) *Ad Cic. pro Mur.* § 34.

(3) Nous disons en français *courir un danger*. Mais quand on lit dans un journal du sport *courir une épreuve de 50 kil.*, on a le sentiment que ce n'est plus du français.

(4) Delbrück déclare n'avoir à citer qu'un passage de ce genre en latin dans Fronton : quam ille suum nomen catachannam nominabat (*Vergl. Synt.*, p. 381); cp. Ebert, *de Frontonis syntaxi*, Erlangen 1880, p. 11.

(5) Moschus 3, 69 φίλαμά τινα φιλεῖν = donner un baiser à quelqu'un.

(6) Eschin. 1, 59 Πιττάλακον ἐμαστίγουν τὰς ἐξ ἀνθρώπων πληγάς.

(7) Cp. ibid. 340 ἔπη ἃ ἀτιμάζεις πόλιν. Un exemple qui montre jusqu'où le grec pouvait aller dans cette voie, à la différence du latin, est le suivant : Soph. *Oed. Col.* 1204 βαρεῖαν ἡδονὴν νικᾶτέ με.

ce modèle qu'est formée la locution de Caton *R. R.* 134 et 139 te bonas preces precor, à côté de : precibus precari (1), Front. p. 95 N.; *precibus orare*, Enn. *Ann.* 20 V. ; *hac prece te oro*, Hor. *Sat.* II, 6, 13; oratus multa prece, Id. *Ep.* I, 13, 18 ; adoraui hac prece, Ov. *Trist.* I, 3, 41 ; precibus orare, *Bell. Afr.* 91. 3 ; te oro per precem, Pl. *Capt.* 231 ; cp. les formules omnibus precibus petere, orare, Cés. *B. G.* VII, 26, 3 : 78, 4. (2)

Le substantif de même radical ou de même signification que le verbe pouvait être remplacé en grec par l'accusatif neutre d'un adjectif : Ar. *Plut.* 1020 ὄζειν ἡδὺ τῆς χρόας. Id. *Ach.* 817 ὄζειν κακὸν τῶν μασχάλων, cp. en français : un livre qui sent bon l'imprimerie toute fraîche (François Coppée). Eur. *Or.* 1530 ὀξὺ γὰρ βοῆς ἀκοῦσαν Ἄργος ἐξηγείρετ' ἄν, où ὀξὺ se rapporte à βοῆς ἀκοῦσαν. C'est d'après cette syntaxe que Virgile a dit : *pede terram crebra ferit* (Georg. III, 499-500), dépassant les limites propres du latin, qui n'ajoutait ainsi au complément direct un autre accusatif de qualification qu'avec le neutre d'un pronom, aliquid quicquam id nihil quid hoc unum (3). Ici encore on se plaît à faire observer que l'emploi γελαίσας ἵμερ' ἔν (*Sapph.* 2, 5) n'est pas étranger au sanscrit, et que le latin possédait en commun avec toutes les autres langues de la famille la faculté de donner à ces accusatifs neutres la valeur d'un adverbe. On cite les formes telles que multum plus plurimum magnum paulum nimium nihil plerumque aliquid quicquam commodum, primum secundum postremum ultimum,

(1) En pareil cas la *figura etymologica* a en latin l'ablatif : occidione occidere aliquem (T. Liv. XXII, 54, 7) et non : occidionem occidere aliquem. Cat. *R. R.* 157 qui hac purgatione purgandus erit.

(2) De même : calcea te caligas tuas (Ioannes Cassianus, i. l. 2). Tert. *adu. Marc.* III, 14 calciantem nos praeparationem euangelii pacis; cp. *Romanische Forsch.* B. II, p. 413 (1886).

(3) Cp. O. Riemann *Synt. lat.* § 36.

magnam partem, maximam partem, sans compter les accusatifs feminins multifariam perperam obuiam alias, etc.

Mais l'adjectif neutre ainsi employé est rare dans l'ancienne langue, et il n'est pas douteux que l'extension qu'il prend chez les poètes de l'âge d'Auguste et dans la prose avec Tite Live, ne soit due à l'influence des modèles grecs. *Aeternum* au lieu de *in aeternum* ne se trouve que chez les poètes (Virg. *Georg.* II, 400; *En.* VI, 401 et 617; XI, 97. Hor. *Ep.* I, 10, 41. Tib. II, 5, 64. Prop. IV, 7, 38. Ov. *Met.* VI, 369; *Trist.* V, 3, 41) et, à l'imitation des poètes, chez Tacite (*Ann.* III, 26. XII, 28); cp. dans Homère ἐμμενὲς ἀεί. Pind. *Isthm.* 3, 83 φλὸξ ἀνατελλομένα συνεχὲς παννυχίζει. 58 ἀθάνατον φωνᾶεν. Pl. *Aul.* 2, 1, 26 sempiternum. Au lieu de *in extremum* (Ov. *Trist.* I, 3, 63) Virgile emploie le premier *extremum* : *En.* IX, 484, cp. Ov. *Trist.* I, 3, 15 ; *in immensum* Ov. *Met.* II, 220. IV, 661, mais *immensum* Id. *Fast.* V, 537 ; cp. Sall. *Hist.* III, 31 D., Tac. *Ann.* III, 30. 52 ; IV, 27. 40 ; VI, 37. *Supremum*, Virg. *En.* III, 68 ; Ov. *Met.* XII, 521.

Voici des emplois plus visiblement imités du grec : Catull. 51, 5 dulce ridentem = ἡδὺ γέλασσαν (Hom. B 270, π 354 Z 484), γελαίσας ἱμερόεν (Sapph. 2, 5); cp. Hor. *Od.* I, 22, 23 dulce ridentem Lalagen amabo, dulce loquentem = ἁδὺ φωνείσας de Sappho 2, 4.

Ce n'est même pas simplement à étendre cet emploi que s'est bornée l'influence du grec. Il y a réellement quelque chose de nouveau dans les constructions de Virgile, d'Horace, de Properce ou d'Ovide. Déjà à propos de Cicéron *Tusc.* II, 56 *exclamare maius*, Wolf doute qu'il eût dit *exclamare magnum*. A l'époque d'Auguste, ce n'est plus simplement à la place d'un adverbe qu'on emploie l'adjectif neutre, comme on employait *multum plerumque* (1), etc. : c'est bien plutôt

(1) Cp. Hor. *Od.* I, 32, 2 si *quid* lusimus. 4, 9, 9. *Sat.* I, 10, 37 haec ego ludo. II, 1, 49 si *quid* certes. *Ep.* I, 2, 14 quidquid deliriant reges. Cic. *Rep.* 3, 2 inchoatum quiddam et confusum sonantes ; *p. Arch.* 10 pingue *quiddam* sonantibus. *Off.* III, 21 unum

d'après cette construction grecque que nous venons d'étudier, qui est la même dans δεινὸν δέρκεσθαι que dans πῦρ δέρκεσθαι, dans ἡδὺ γελᾶν que dans γάνος μειδιᾶν (sourire de la joie), dans δακρύεν γελάσασα que dans αἷμα δακρύειν (1) (cp. Cic. *fin.* 1, 67 laetitia laetari. Pl. *Pers.* 5, 1, 24 gaudio gaudere. Apul. *Met.* 11, 1054 gaudio laetati.). De même encore dans Hor. *Od.* II, 19, 6 turbidum laetatur. II, 12, 14 lucidum fulgentis. III, 27, 67 perfidum ridens (2), cette expression reproduit bien plus vraisemblablement une tournure grecque que le type proprement latin. Cp. *Ep.* II, 2, 9 indoctum canet. Catull. 63, 22 graue canit. Virg. *En.* XII, 864 serum canit, *Sat.* II, 4, 18 ne gallina malum responset dura palato (c'est autre chose que *male* ou *incommode*). I, 3, 26 cernis acutum = ὀξὺ βλέπειν. I, 8, 41 resonarent triste et acutum. I, 4, 76 suaue locus uoci resonat conclusus (3), cp. 8, 41. *Ep.* 1, 1, 101 insanire sollemnia. Virgile *En.* VII, 510. X, 726. XII, 335 immane spirans, hians fremens (cp Claud. *R. Pros.* I, 287 saeuum fremebat). *Georg.* III, 238 immane sonat (cp. Enn. acuta ululare d'après Festus 177, 20) *En.* IX, 125 rauca sonans, cp. Lucr. III, 886 sincerum sonare.

*En.* VI, 50 nec mortale sonans; V 19 transuersa fremunt; XII, 398 acerba fremens (4); VIII, 248 insueta rudens; VII, 399

sonare. Mais en traduisant Aratus, *de nat. d.* 2, 43, truculenta tuetur. On remarquera que Cicéron ajoute *quiddam*, dont les poètes de l'âge d'Auguste n'éprouveront plus le besoin. De plus dans le passage du *pro Archia* il est vraisemblable que Cicéron a eu un modèle grec.

(1) Cp. Hom. B. 452 ἄλληκτον πολεμίζειν ἠδὲ μάχεσθαι et *Ibid.* 121, ἄπρηκτον πόλεμον πολεμίζειν ἠδὲ μάχεσθαι. Cp. Tac. *Ann.* IV, 60 falsum renidens.

(2) Apul. *met.* 6, 13 subridens amarum.

(3) Dans *suaue olens* la fusion des deux éléments est presque complète : Sidoine Apollinaire (ep. 8, 1 ·) dit même *suaueolentia*, cp. *suauiloquens* et *suauiloquentia*.

(4) Cp. Pl. *Mil* III, 2, 10 *magnum clamat, exclamat maxumum* (Id. *Most.* II, 2, 57). *Rud. prol.* 69 increpui hiberum ; cp. Aristoph.

toruum clamare; XII, 700 horrendum intonat; IX, 632 horrendum stridens; *Buc.* 3, 8 transuersa tuens; *En.* IX, 794 acerba tuens (cp. Lucr. V, 34); X, 273 lugubre rubent, (cp. Claud. *R. Pros.* 1, 234 prodigiale rubens); Prop. I, 5, 30 mutua flere; Lucr. II, 76 mutua uiuunt, et V, 1098 mutua dum inter se rami stirpesque teruntur; I, 8, 22 uera queror (cp. Catull. 66, 18 uera gemunt); V, 7, 25 molle sonet; III, 7, 53 magnum spiramus amantes; I, 10, 22 superba loqui; cp. Hor. *Od.* III, 3, 17 gratum elocuta; *Ep.* II, 3, 280 magnum loqui; *Sat.* I, 4, 44 magna sonaturum (6, 43); *Ep.* II, 1, 166 spirat tragicum, A. Gell. IX, 11, 5 grandia ingrediens = μακρὰ βιβάς, cp. Catull. 42, 8 turpe incedere. Amm. Marc. XXII, 14, 3 grandia incedens. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le grec Ammien présente un grand nombre d'exemples de cet emploi que sa langue maternelle devait lui avoir rendu familier (1).

L'accusatif de même radical et de même sens pouvait en grec être construit avec un adjectif, tandis que le latin employait, en pareil cas, l'ablatif. A κακὸς πᾶσαν κακίαν correspond: *alter uno uitio minus uitiosus* (Cic. *ad. Att.* I, 14, 6), à ἄτιμος πᾶσαν ἀτιμίαν: omni dedecore infames (Cic. *p. Cluent.* 130). C'est en partie à cet accusatif du complément interne, en partie à l'accusatii de relation qu'appartient l'emploi du neutre des pronoms comme τί, τίπτε, ὅτι, ὅ, οὐδὲν, ἀμφότερον, πάντα, τἆλλα (2). Le latin a cet emploi, mais avec moins de liberté que le grec. Tandis que *plerumque* et *ceterum* sont très ordinaires, *pleraque* ne se trouve que dans Aulu-

frag. 142 ξυννένοφε καὶ χειμέρια βροντᾷ = il fait de l'orage (Suidas in Ξυννένοφεν, Phot. Lex. in Ξυννένοφε).

(1) Cp. Hassenstein, p. 10. Citons comme particulièrement remarquables : *frendentes immania*, *horrenda circumsonantibus*, *occentans funebria*, *ululans ferum*. Remarquer l'emploi du pluriel comme en grec après les verbes signifiant crier, faire du bruit (V. Delbrück, *Vergl. Synt.*, p. 617).

(2) Dans Thuc. 6, 63 ἐφύβριζον ἄλλα τε καὶ εἰ...

Gelle VII, 2, 1; XII, 5, 5. On ne connaît de *cetera* avant Salluste (*Jug.* 19, 7) qu'un exemple chez Ennius et un autre chez Plaute (1). Tite Live ne l'emploie qu'au 1er livre, ch. 32 et 35, et au 21e, ch. 8, tandis qu'ailleurs il l'évite et préfère dire *ad cetera*. Tacite au contraire en offre assez d'exemples: *Ann.* IV, 16; VI, 15; 42; *Agr.* 16; *Germ.* 17; 29; 45. Quinte Curce et d'autres prosateurs construisent l'adjectif avec *alioquin ceteroqui*. Cicéron disait *ceteris in rebus* (2). Au contraire cetera se retrouve dans Virg. *En.* III, 594 cetera Graius; Hor. *Od* IV, 2, 60 cetera fuluus; *Ep.* I, 10, 50 cetera laetus. *Alia* est également sans exemple avant Salluste, *Hist.* 113 *sanctum alia*; A. Gell. 9, 10, 5 homo sane *pleraque alia* non indoctus; Tac. *Ann.* XII, 3 iuuenem *alia* clarum (3). Virgile a, sans doute à l'imitation du grec, l'emploi adverbial de *omnia*, *En.* IV, 558 : omnia Mercurio similis; IX, 650 omnia longaeuo similis. Mais cet accusatif n'a pas réussi à se faire accepter. *Omnia* n'a guère été reçu en prose que par Apulée, Tertullien, Aurelius Victor (4).

*Recens* employé adverbialement se trouve dans l'ancien latin chez Plaute et puis, en prose, chez Salluste, *Hist.* 3, 53 (5). Un exemple du temps de César, tiré d'un poème satirique dirigé contre Ventidius Bassus, nous a été conservé par Aulu-Gelle 15, 4. Tite Live en offre deux exemples, chaque

(1) Servius *in Comment. Virg. En.* IX, 656.

(2) Cp. Delbrück, *Vergl. Synt.* p. 620 « il est naturel de supposer que cette construction ne s'est pas développée en dehors de l'influence du grec ».

(3) L'exemple de Plaut. *Epid.* IV, 1, 39 *ut is alias res est impense improbus* ne saurait compter depuis que Goetz a corrigé d'après l'*Ambrosianus* : *ad alias res*.

(4) Cp. Wœlfflin T. Liv. XXI, 34, 5 krit. Anhang. Voir aussi *Archiv f. l. L. u. Gr.* II, p. 90-99, et Nachtræge, p. 615.

(5) Cp. Neue, *Formenlehre* 3e éd. 2, 592. Delbrück (*Vergl. Synt.* p. 619) explique recens comme ayant été employé proprement en apposition dans le sens de « comme quelque chose de nouveau ».

fois avec un participe parfait passif, Tacite et Suétone un plus grand nombre. La construction de Cornific. *Rhet.* III, 22, 35 *quod recens audiuimus* fait exception à l'usage de n'employer *recens* qu'avec le participe parfait (1). L'autorité de Plaute, Salluste, Tite Live, Tacite, Suétone est seule à invoquer pour établir la latinité d'une expression comme *puer recens natus*, au lieu de la forme plus correcte, *puer recens a partu* (2). A l'imitation de la langue de la conversation, les poètes comiques et Horace dans les satires (II, 3, 313) emploient *multum* et *nimium* avec des adjectif (cp. Ov. *Met.* IV, 155) (3). L'ancienne langue se servait des formes adverbiales *omne genus* (Cat. *r. r.* 8, 2) *id genus, id aetatis, quod genus* (Cornificius) *hoc genus* (Hor. *Sat.* II, 6, 44). Mais il y a loin de là aux constructions de l'adjectif avec l'accusatif, qu'on observe dans des exemples comme *nudus membra*, *qualis et unde genus*, *saucius pectus*.

Il n'est pas exact de considérer cet emploi, d'après Haase, comme un simple développement de l'accusatif de mesure dans l'espace ou le temps (4).

Encore moins peut-on admettre la théorie de Piger essayant de prouver que cet accusatif, que presque tous les grammairiens regardent comme grec par excellence, « *accusatiuus graecus* », est une tournure absolument latine, en vertu du raisonnement suivant : Le verbe *esse*, dit-il, a eu primitivement un sens concret, celui de : *souffler*, *respirer*, *affirmer son existence*, *être*, au sens éminent du mot (5). Comme tel, il pouvait prendre un accusatif. Dans *fortem esse*, *fortem* dépend de *esse*, comme *sex dies* dans *ruri dum*

(1) Cp. Wœlfflin *Rh. M.* 37, 111.

(2) Cp. Krebs-Schmalz, *Antibarbarus*, 5e éd., II p. 435.

(3) Cp. Guericke, *de linguae uulgaris reliquiis apud Petronium et in inscr. parietariis Pompeianis*, Kœnigsberg 1875, p. 54. Draeger, I, p. 130.

(4) *Vorlesungen*, II, p. 63.

(5) Piger cite G. Curtius, *Etym. Wœrterb.* I, 343.

*sum ego sex dies*. Puis, le sens de ce verbe venant à s'affaiblir, *esse* devient purement un auxiliaire. Mais en se combinant avec une préposition (*obesse prodesse*) il peut avoir un accusatif : multum plurimum *obesse prodesse*. *Esse* peut encore s'associer à un adjectif *utilis sum*, *possum* (*potis sum*), *noxius sum ;* ces locutions prennent la place de verbes sentis comme [illegible]els, et [illegible]ttent dès lors la construction avec un accusatif : dans le principe, on pouvait dire aussi bien *r[illegible]us sum manus* que *rigeo manus*. Si dans le groupe *u[illegible] sum rigidus sum*, *sum* était la partie la moins impo[illegible]te, s'il pouvait ou devait être omis, comme quand [illegible]oit jouer le rôle d'un participe, il disparaissait sans [illegible] sa force verbale fût perdue pour cela : elle passait à [illegible]djectif qui pouvait ainsi avoir avec lui un accusatif. C[illegible] ce dont Priscien avait le sentiment quand il expliqu[illegible] (XVIII, 1, 7, p. 109) : *honestus faciem uir* par : *qui est ho[illegible]us faciem*, l'idée de *étant* ne s'exprimant jamais dans ce[illegible] en latin, puisque l'existence se comprend d'elle-même.

Q[illegible] reconnaît là l'esprit de système et cette idée préco[illegible] que chaque langue de la famille indo-européenne a d[illegible]sséder et développer avec ses moyens propres toutes [illegible]constructions syntaxiques qui se rencontrent dans les [illegible]omes du même groupe ? Si Hoffmann et ses disciples ont [illegible]u raison de nous mettre en garde contre les hellénismes gratuitement attribués au latin, ils ont maladroitement compromis leur cause en voulant trop prouver. Rien ne montre mieux combien on est allé loin dans cette voie de réaction que la tentative de Piger, qui s'est accommodé de tels expédients pour démontrer la parfaite latinité de l'*accusatif de relation* et, du même coup, celle de tous les emplois de l'accusatif que le latin présente. La provenance grecque de l'accusatif de relation a cette évidence qui s'impose. Il est inconnu de Cicéron et de César (1). Il a passé du grec dans

(1) Il est en général très peu représenté dans les autres langues

la langue de la poésie latine et dans celle des prosateurs qui imitaient les poètes (1).

C'est un trait distinctif de la syntaxe grecque de rendre ici encore par la construction de l'accusatif, complétant directement l'idée verbale, ce que le latin exprime à l'aide de l'ablatif ou plutôt de l'instrumental (2), régulièrement aussi à l'aide du génitif. En grec, on a dit naturellement ἴσος φυήν, tout comme on disait ἐοικὼς φυήν et δοῦλος δουλείαν d'après δουλεύειν δουλείαν.

Si l'accusatif a été refoulé en latin par l'instrumental, c'est non seulement parce que cette langue disposait d'un plus grand nombre de cas, mais surtout à cause de son goût pour les déterminations exactes.

Parfois on peut se demander s'il y a un hellénisme ou s'il s'agit d'une construction ordinaire, comme dans Hor. *Od.* I, 21, 11 *insignemque pharetra fraternaque umerum* lyra (3). Schuetz et Kiessling rapportent *insignem* à *umerum*. Mais cela est moins poétique que la construction qui fait dépendre, selon Porphyrion et Bentley, *insignem* de *Apollinem*, *umerum* étant un accusatif de relation.

D'après le type τίνες τὸ γένος, (4). Virgile dit *En.* VIII, 114 *qui genus*? V, 285 *Cressa genus*; XII, 25 nec genus indecores. A partir de Virgile cet emploi, si répandu dans la

du groupe indo-européen. — Quintilien (IX, 3, 17) remarque que de son temps cet hellénisme se trouvait jusque dans les gazettes. Avant l'époque classique on ne cite qu'un exemple de Plaute *Pseud.* 785 R. qui manus grauior siet.

(1) Delbrück, *Vergl. Synt.* p. 393 « Je suis, avec Draeger, d'avis qu'il y a ici un emprunt fait au grec ».

(2) Le grec avait les deux types de construction : εὐρύτερος ὤμους et ὤμοισιν, cp. Delbrück, *Synt. Forsch.* IV, p. 33. Il en a même développé un troisième : Hom. α 411 εἰς ὤπα ἔοικεν, B 308 δράκων ἐπὶ νῶτα δαφοινὸς, τ 246 γυρὸς ἐν ὤμοισιν.

(3) Et Virg. *En.* I, 320 *nuda genu* (abl. et acc.).

(4) Cp. Hom. Ψ 347, E 544 et γενεήν, N 474. Φ 187. ο 225.

comédie et la poésie épique grecques, devient de plus en plus fréquent. Horace construit : *animum mitior,* Properce : *uerba leuis*, *pectora nuda*, *saucius latus* ; Tibulle : *saucia pectus* ; Ovide : (hiems) *alba capillos*, *flaua comas*, *fulua comas*, *nigra pedes*, *nuda pedem*, *nudae uestigia nymphae*.

Quant à Virgile, cp. *capita alta corusci*, *lacerum ora manusque ambas*, *maculosus aluum*, *nudus membra*, *tempora nudus*, *plenae crura (apis thymo)*, *faciem tauro propior*, *sacra comas (laurus)*, *saucius pectus*, *saucius ora*, *os umerosque deo similis*, *faciem simillima*, *tumidus praecordia*.

Les prosateurs de l'empire ont beaucoup emprunté aux poètes, Tacite entre autres (1). Il en est de même des pères de l'Église et particulièrement de Saint Jérôme : ora luridi (2).

## 2. L'accusatif avec les verbes passifs.

L'accusatif après les verbes passifs a naturellement aussi son explication dans le latin même pour ceux qui repoussent systématiquement les hellénismes.

La grammaire comparée, dit-on, enseigne que le passif est issu du réfléchi ou moyen ; il n'y a pas de raison pour contester au latin la voix moyenne, qui existe également dans l'ancien indien, en grec et dans le gothique ; morphologiquement *-or* représente la forme primitive o-s (3); dans les langues slaves, le radical verbal s'adjoint simplement le pronom de la troisième personne pour les différentes personnes des temps du passif; par cette combinaison, c'était exclusivement le sens réfléchi qu'on rendait, tandis que, pour le passif proprement dit, on se servait d'un autre

(1) Cp. Dræger, I, p. 370. *Synt. d. Tac.* p. 18.
(2) Gœlzer, p. 311.
(3) Cp. Bopp, *Vergl. Gr.*, II, 322.

genre d'expression, notamment des verbes intransitifs : les verbes déponents ne sont pas autre chose que des formes de moyen.

C'est d'après cette théorie que Schrœter a essayé d'expliquer l'accusatif construit avec les verbes passifs dans la langue poétique des Latins (1). Il a été suivi par Dræger et Kühner, et Schæfler voudrait voir disparaître des grammaires et des commentaires la mention hellénisme à propos de constructions comme *capita.... Phrygio uelamur amictu* (Virg. *En.* III, 545), *membra sub arbuto stratus* (Hor. *Od.* I, 1, 21), *per pedes traiectus lora tumentes* (Virg. *En.* II, 273).

A priori une explication qui donne de tels emplois pour du latin authentique inspire une grande défiance. Mais le doute est loin de se dissiper après examen.

Il y a d'abord une grave objection sous le rapport de la phonétique : le rhotacisme de *or* = o-s est inadmissible, puisqu'en osque, où existe la même formation, *s* intervocalique n'est remplacé que par *z*, et que les langues celtiques, qui ont les mêmes finales en *r*, ne connaissent pas le rhotacisme (2). En second lieu Kuehner, qui cherche à échapper à l'hellénisme, se condamne lui-même, quand, après avoir rappelé que le passif est primitivement réfléchi, il constate aussitôt après que la construction de l'accusatif avec les verbes passifs se présente en poésie, depuis l'âge d'Auguste, et *surtout avec le participe* (3). Or le participe n'est nullement réfléchi. Il ne l'est pas plus que hirsutus sollicitus (4)

(1) *Der Accusativ nach passiven Verben in der lateinischen Dichtersprache*, Progr., Glogau., 1870.

(2) V. Henry, *Précis*, p. 257 et 298. — Stolz, *latein. Formenlehre*, § 60 Anm. 2 (*Handbuch* de Iw. Mueller). Selon Stolz, *r* est primitif. Voir aussi une hypothèse de M. Persson, dans *Rev. Crit.* 1887, p. 237.

(3) *Ausf. Gr. der lat. Spr.* II, p. 205.

(4) Composé de -citus participe passif de *cico*, solli-citus = entièrement agité, profondément inquiet (V. M. Bréal, *Dictionn. étymol. lat.*, p. 43).

laetus, qui ont le même suffixe - *tu -s* que stratus ou traiectus. Bien plus, M. Th. Birt a soutenu avec une grande vraisemblance qu'il fallait reconnaître en latin deux formes de participe parfait passif, l'une terminée en -tu -s, l'autre en -su -s (1). Cette *s* restait intacte lorsqu'elle provenait d'un *t* ou d'un *d*, comme dans usus, ou bien se changeait en *r* par rhotacisme, quand elle était placée entre deux voyelles. Ainsi *clarus* ou *calarus* = *clasus* ou *calasus, calasus : calando* = *lapsus : labendo*. Clarus n'est pas plus différent de κλητός que *lapsus* de πρακτός. *Plerus*, qu'on trouve dans Pacuvius et Caton *(plera pars, ager plerus*, d'où *plerique)* dérive de *plesus*, cp. *plusimi*. Or plesus a été un participe indiquant le nombre presque complet. *Dirus* qui se rattache à δεί-δω, δει-νός, n'est pas autre chose que *disus*, qui a été un participe dans le sens de *qui timetur*. Dirus : δει-νός = plerus : plenus. *Mirus* (= smirus, cp. (σ) μει-διᾶν) provient de mi -sus, primitivement participe signifiant *qui ridetur*. C'est donc par la même désinence que sont terminés lapsus, clarus, futurus (= futusus = futeusus = ὁ φυτευόμενος = is qui in eo est ut gignatur), usus = qui utitur, capsa = quae capit, noxa = quae nocet.

Cette relation que l'étymologie établit entre le participe passif et l'adjectif est confirmée par des emplois comme *consideratus* = examiné (participe), ou avisé, réfléchi (adj.). Parfois le participe passif a presque le sens d'un adjectif, lorsqu'il exprime un état durable, au lieu de marquer une relation temporelle au verbe principal : Hor. *Sat.* I, 1, 5, miles... multo iam *fractus* membra labore = *brisé*, c'est-à-dire faible. Virg. *Georg.* IV, 13 picti squalentia terga lacerti = maculosi ou maculati, uarii ou uariati, ou simplement cum maculis. *Ibid.* IV, 15 manibus Procne pectus signata cruentis. *En.* VII, 796 et picti scuta Labici. *Ibid.* IX, 579 pictus acu

(1) *De participiis latinis quae dicuntur perfecti passiui disputatio*. Marburgi, 1883.

chlamydem. Ov. *Met.* VIII, 567 Lelex iaris iam sparsus tempora canis. Il n'y a pas assurément de limite nettement tracée entre l'emploi du participe parfait passif comme tel et son emploi comme adjectif. Mais le participe n'a pas plus le sens réfléchi que *amamini* (estis), que les uns comparent à λεγόμενοι, les autres à λεγέμεναι. Quoi qu'il en soit, les participes passés passifs ne se trouvent accompagnés d'un accusatif que dans la langue poétique. Cet emploi est étranger à la vieille langue (1). Les exemples cités par Holtze (2) et par Dræger (3) ne comptent pas, car la construction de l'accusatif avec un participe passé n'existe dans Plaute que par correction; les manuscrits ne l'ont pas.

Quant aux deux exemples d'Ennius (*Ann.* 312 et 392) (4), on accordera sans peine à Haase (5) qu'ils peuvent avoir eu dans le contexte une autre forme et qu'ils se prêtent mal, vu la transmission fragmentaire des Annales, à servir de preuve pour l'emploi en question dans le latin archaïque, d'autant plus qu'on ne trouve rien de pareil chez Plaute ni chez Térence.

En tout cas, ce qu'on pourrait raisonnablement en conclure, c'est que cet emploi est propre à Ennius. Dès lors quoi de plus naturel que de songer à l'influence des modèles de l'épopée grecque ?

C'est à partir de Lucrèce que cette construction se multiplie. On remarquera que Catulle ne l'a employée que dans le poème 64, qui est une traduction du grec. De Virgile elle passe dans la langue des poètes contemporains et dans celle des écrivains postérieurs. Elle est inconnue à la prose avant l'auteur du *Bellum Africum* (6), et Kœhler, partisan de la

(1) Cp. L. Havet, *Revue de Philol.*, 1887, p. 47.

(2) I p. 220.

(3) I p. 362.

(4) Perculsi pectora Poeni, et : succincti corda machaeris.

(5) *Vorlesungen*, II, p. 64.

(6) *B. Afr.* 78, 10 Pacidius grauiter pilo per cassidem caput ictus; 85, 8 bracchium gladio percussus.

théorie des vulgarismes fondée en partie sur la langue du *Bellum Africum* et du *Bell. Hispaniense*, croirait cependant volontiers que, par suite des relations journalières des Romains avec les Grecs établis à Rome, l'introduction de cette façon de parler a pu se faire même par des hommes du peuple (1). Il nous paraît plus vraisemblable que l'emploi de l'accusatif de la partie avec un participe parfait passif a passé de la langue littéraire dans le langage familier et, suivant le témoignage de Quintilien, dans le style des gazettes. C'est une hypothèse très contestable que de dire qu'une construction comme *aduersum femur tragula ictus* (T. Liv. XXI, 7, 10) est populaire, mais latine, et qu'il faut traduire *qui s'est laissé atteindre la cuisse par un javelot*. En réalité le participe a le sens passif et non le sens moyen : or, en bon latin, l'expression : *blessé ou frappé à la cuisse* se rend par : *uulneratus, percussus, ictus in femore;* cp. Cic. *Verr.* V, 1, 3. *uulnus quod ille in capite ab hostium duce acceperat ;* Just. IX, 3, 2 ; XV, 3, 13 ; XLII, 2, 2 ; Celse V, 26, 28, etc. ; à moins que le nom de la partie ne devienne le sujet, ainsi qu'on le voit dans César, qui évite visiblement la construction de l'accusatif avec le participe passé passif en écrivant : T. Baluentio.... utrumque femur tragula traicitur (*B. G.* V, 35, 6).

C'est en grec qu'il faut aller chercher l'origine de l'emploi de Tite Live. Là en effet le même verbe pouvait, à l'actif, avoir deux accusatifs, l'un du complément direct, de la personne, l'autre de la partie specialement affectée par l'action : c'est la construction homérique appelée καθ'ὅλον καὶ κατὰ μέρος. Comme on disait, au datif, μένος οἱ ἔμβαλε θυμῷ, on pouvait construire avec l'accusatif κύσσε μιν κεφαλήν (π 15) ; σὲ φύγεν ἕρκος ὀδόντων (Δ 350) ; γυναῖκα θήσατο μαζόν (Ω 58). Or l'accusatif de la partie reste, même lorsque le verbe prend la valeur d'un passif (2) : Δ 518 βλῆτο κνήμην à côté de

(1) *Acta Sem. Erl.* I, p. 430 ; cp. Rœnsch, *Itala*, p. 437.

(2) On connaît l'emploi de ces aor. 2 moy. au sens passif ; cp. Λ 675 ἔβλητο ; O 437 ἀπέκτατο.

τὸν βάλε κνήμην (cp. *ibid.* v. 527); ἐπλήγη αὐχένα (1) : (Λ 240 τὸν..... πλῆξ' αὐχένα. O) 250 με..... βάλεν Α"ας... πρὸς στῆθος. T 125 τὸν δ' ἄχος ὀξὺ κατὰ φρένα τύψε βαθεῖαν. L'accusatif de la partie était devenu, dans la construction du passif, un accusatif de relation, tout comme dans ἀκαχημένος ἦτορ (2). La construction du double accusatif avait en grec une grande liberté et une remarquable variété d'emplois (3). Le verbe était pris dans des sens différents qui s'entrecroisaient : διδάσκω τί τινα, καθαίρω τί τινα, d'où : διδάσκομαι μουσικήν; καθαρθεὶς φόνον (Her. I, 43) (4).

Le grec pouvait même combiner en une seule phrase le double accusatif d'après καθαίρω τί τινα, et d'après la construction καθ' ὅλον κα' κατὰ μέρος : Φ 122 ἰχθύσιν, οἵ σ' ὠτειλὴν αἷμ' ἀπολιχμήσονται = 1) σε ὠτειλὴν ἀπολιχμήσονται, + 2) σε αἷμα ἀπολιχμήσονται (la variante ὠτειλῆς parait être moins autorisée). En sorte que ce mode de groupement des régimes à l'actif donnerait au passif : 1) ὠτειλὴν ἀπολειχθείς comme αὐχένα πληγείς; 2) αἷμα ἀπολειχθείς comme φόνον καθαρθείς.

Ce n'est pas tout : l'accusatif de relation avec un verbe passif pouvait provenir aussi de la construction de l'accusatif du complément interne ou de l'acc. du résultat ἕλκος οὐτάμεν τύπτειν βάλλειν τινα, et ἕλκος οὐτασμένος, τυπείς. Ω 420 ἕλκεα ὅσσ' ἐτύπη; λ 536 οὔτ' αὐτοσχεδίην οὐτασμένος (E 830 τύψον σχεδίην). Plat. *Gorg.* 473 c λώβας λωβηθείς (λωβήσασθαί τινα λώβην N 623),

(1) Her. VI, 38 πληγείς τὴν κεφαλὴν πελέκεϊ.

(2) Ar. *Th.* 903 ὑβρισμένος τὰς γνάθους = littér. maltraité aux joues.

(3) ψ 91 εἴ τί μιν εἴποι. Soph. *Aj.* 1108 τὰ σέμν' ἔπη κολάζ' ἐκείνους = châtie-les en leur adressant des paroles sévères, ou pour leurs paroles arrogantes (Pape). Hom. Φ 510 τίς νύ σε τοιάδ' ἔρεξε ; de même ὑβρίζειν τινά τι, λοιδορεῖν τινά τι, et même στεφανοῦν τινα εὐαγγέλια (Ar. *Eq.* 647) = couronner quelqu'un *pour* d'heureuses nouvelles. Hom. o 236 ἐτίσατο ἔργον ἀεικὲς... Νηλῆα = il se vengea de Nélée pour son crime, il lui fit expier son crime.

(4) Cp. ζ 224 αὐτὰρ ὁ ἐκ ποταμοῦ χρόα νίζετο δῖος Ὀδυσσεύς ἁλμην.

ναυμαχίαν νικηθῆναι, ἡττηθῆναι et ναυμαχίαν νικᾶν τινα (1). Voilà les diverses sources d'où pouvait dériver la construction d'un verbe passif avec l'accusatif, celui-ci se confondant plus ou moins avec l'accusatif de relation. Cette construction s'est maintenue en grec et a pris une grande extension même à l'époque classique.

Pour ce qui concerne le latin, combien est plus limité l'emploi du double accusatif et par conséquent celui de l'accusatif construit avec le passif, quand le nom de la personne devient sujet ! On disait bien : *eam artem nos tu docebis*, mais le passif *doctus* n'est construit qu'avec l'ablatif de la chose dans Cicéron et César : ce n'est qu'à partir de Salluste qu'il prend l'accusatif. Cicéron emploie, sans doute, dans le style épistolaire, la construction *celare aliquem rem aliquam;* mais, au passif, la seule construction permise était : *celari de aliqua re*, à moins que l'accusatif de la chose ne fût un pronom, id, illud, quidquam, etc. (2). Avec *poscor* et *flagitor*, l'accusatif de la chose est rarement employé : il se trouve pour le premier seulement en poésie, et, pour le second, chez César *B. C.* I, 87, 3. Il est douteux par conséquent que l'analogie de *poscere* et *flagitare* suffise à rendre compte de la construction : *exigor aliquam rem* dont Aulu-Gelle nous a transmis deux exemples (15, 14, 2), l'un de Q. Metellus Numidicus : *sese pecunias exactos esse,* l'autre de Caecilius : *ego illud minus nihilo exigor portorium* (3). Aulu-Gelle lui-même nous apprend que, de son temps, cette tournure passait pour un hellénisme : *id nobis uidebatur graeca figura dictum. Graeci enim dicunt* : εἰσεπράξατό με ἀργύριον; *id significat : exigit me pecuniam.* Selon lui, on

(1) De même ἡ ἅμαξα ἐπίκλησιν καλεῖται se ramène à ἣν ἅμαξαν ἐπίκλησιν καλέουσιν (Hom. ε 273).

(2) Ter. *Hec.* 645 nosne hoc celatos tam diu. Cic. *Q. fr.* 3, 5 et 6, 4 quod... te celatum uolebam.

(3) Cp. Saint Jérôme *adu. Jouin.* 1, 12 angelorum uitam non exigimur (Gœlzer, p. 310-311).

devrait construire *exigere* avec *ab* ou *de*, comme c'était aussi l'usage pour *poscere flagitare postulare* (1).

Tandis que la syntaxe régulière demande : *repetere aliquid ab aliquo* (Cés. *B. G.* V, 49. Cic. *Arch.* 1, 1), Minucius Felix construit : *repetere aliquem aliquid* (7, 4); et, dans la traduction latine, déjà citée, du livre de la Sagesse on lit : repetitus debitum = ἀπαιτηθεὶς τὸ χρέος. Il n'y a guère de vraiment usité dans la prose classique que : *rogari*, *rogatus sententiam* (cp. Tite Live XXII, 23, 1 cum sententias perrogarentur ; XXXVI, 7, 1 interrogatus sententiam ; et même *imploratos auxilium* XXXIV, 23, 2). Toutefois il est permis de penser avec Dziatzko que l'influence du grec n'a pas été étrangère à l'extension du double accusatif construit non seulement avec les verbes signifiant *demander*, mais aussi avec ceux qui signifient *donner*, *accorder*. Tér. *Phorm.* 947 argentum quod habes condonamus te (cp. Afran. dans *Non.* p. 497, 29; Ter. *Hec.* 849). Au passif : *Eun.* 17 habeo alia multa, quae nunc condonabitur. Il faut en tout cas observer qu'ici comme dans l'emploi du double accusatif avec les verbes monere admonere cogere hortari arguere consulere prohibere (2) l'accusatif du nom de chose est représenté dans les exemples du latin archaïque par le neutre d'un pronom. Dans ces limites on a affaire au latin vrai.

Voici donc quelles sont en latin les constructions avec le double accusatif, outre celles qui ont été mentionnées : infitias ire aliquid, où Delbrück considère infitias comme un accusatif de direction, formant avec ire une seule idée verbale (3) ; ludos facere aliquem (Schmalz compare ludificare aliquem et circumstare aliquem) (4); iusiurandum

(1) Ritschl (*Parerg.* I, p. 528) considère comme non authentique le passage de Plaute *Trin.* 2, 4, 26 cité par Klotz : sponsione quam tu exactus es.

(2) Au passif Tite Live dit (4, 4, 9) : lege *id* prohiberi.

(3) *Vergl. Synt.*, p. 377.

(4) *Lat. Synt.* § 53.

adigere aliquem ; animum aduertere ou animum inducere aliquam rem ; manum inicere aliquem. Mais le latin tendait à restreindre ces emplois ; à l'époque classique, le double accusatif n'a été admis que dans un petit nombre de cas, et encore lorsque le complément de la chose était un pronom au neutre. La construction καθ' ὅλον καὶ κατὰ μέρος n'est pas représentée en latin, et, selon Delbrück, le groupe des verbes signifiant *dérober*, *enlever*, avec lesquels le grec construit l'accusatif de la personne et celui de la chose, n'a d'équivalent en latin que dans cogo, par exemple : ciues qui id cogit, chez Cicéron.

O. Riemann dit que « le participe *indutus* (= *qui sibi induit*) se construisait avec l'accusatif même en prose, au moins dans le style *familier*, plusieurs fois chez Plaute et chez Tite Live, XXVII, 37, 12, etc. » (1). Nous croyons être plus dans le vrai en rangeant cet emploi au nombre des hellénismes. Pour nous, *indutus* ne correspond pas à *qui sibi induit*. L'exemple suivant de Virgile, *En.* XI, 5 :

Ingentem quercum decisis undique ramis
Constituit tumulo, fulgentiaque induit arma,

permet de rattacher indutus construit avec l'accusatif à l'emploi de *induere* avec un double accusatif à l'actif, selon le modèle grec (2). Pl. *Men.* 511 indutum pallam. Ter. *Eun.*

(1) *Synt. lat.* p. 194-195. L'exemple de Tite Live est *longam indutae uestem.*

(2) Delbrück (*Vergl. Synt.*, p. 383) prétend que la construction des verbes signifiant *revêtir*, comme dans Homère φ 339 ἕσσω μιν χλαῖνάν τε χιτῶνά τε, serait imitée de celle des verbes signifiant *dépouiller* : ξ 341 ἐκ μέν με χλαῖνάν τε χιτῶνά τε εἵματ' ἔδυσαν. Silius Italicus, chez lequel on trouve tant d'hellénismes, fournit l'unique exemple de la construction de *exuere* à l'actif avec un double accusatif, d'après l'analogie du grec ἐκδύω. Schœfler (p. 12) et Haase, qui pourtant est moins affirmatif (*Vorles.* II, p. 92), ont donc eu tort de contester l'existence d'exemples latins pour cette construction.

708 et eamst indutus (uestem). Virg. *En.* II, 275 exuuias indutus Achillis. VII, 666 tegumen..... immane leonis..... indutus capiti. XI, 487 thoraca indutus. Prop. IV, 12, 11 census induta. Ov. *a. a.* 3, 109 tunicas induta. *Met.* I, 270 uarios induta colores. V, 51 indutus chlamydem.

La construction classique induere aliquem ueste (et aussi alicui uestem) se retrouve dans Virg. *En.* X, 775 indutum spoliis te. XI, 83 indutos.... truncos hostilibus armis (1).

Que d'après l'analogie de εἱμένος χιτῶνα les Latins aient pu avoir l'illusion d'un participe moyen dans uestem indutus, cela n'est pas impossible; mais indutus n'en était pas moins primitivement et proprement un participe passif. De même *redimitus* dans Ovide, *Fast.* VI, 483

Bacche racemiferos hedera redimite capillos.

Si redimitus est employé avec la valeur d'un participe moyen, *qui t'es entouré les cheveux des feuilles du lierre et des grappes de la vigne*, c'est sous l'influence de tours grecs tels que ἀθρόοις ἀνδησάμενοι θαμάκις ἔρνεσιν χαίτας (Pind. *Isthm.* 1, 28); ἀνδησάμενός τε κόμαν ἐν πορφυρέοις ἔρνεσιν (Id. *Nem.* 11, 28); il en est ainsi pour : colla fouet fusus propexam in pectore barbam (Virg. *En.* X, 838), comparé à καθειμένος τὸν πώγωνα; pour : oculos deiecta decoros (*Ibid.* XI, 480), équivalant à κατ'ὄμματα καλὰ βαλοῦσα (*Hymne à Cérès* v. 194); pour: laeuo suspensi loculos tabulamque lacerto (Hor. *Sat*, I, 6, 74), inspiré de tours tels que ἐξηρτημένος (participe parf. moyen) πώγωνα (Ar. *Eccl.* 496) = qui a attaché sur soi une barbe postiche; ἐπιστολὰς ἐξηρτημένος ἐκ τῶν δακτύλων (Eschin. 77, 11); de même dans Philostrate *Vit. Soph.* p. 111, 36 (éd. Kayser) παῖδας ἄχθη βιβλίων ἐν πήραις ἀνημμένους, et dans Longus 2, 3 πήραν ἐξηρτημένος = qui a une besace suspendue à ses épaules. L'exemple d'Horace est donc l'exact équivalent de ἐξηρτημένοι τὰς θήκας καὶ τὴν πίνακα.

(1) Le dernier exemple de la construction *uestem indutus* se trouve avant Cicéron dans Cornific. *ad Herenn.* IV, 60.

Mais si, dans ces exemples et dans les emplois analogues du latin, le participe pouvait prendre le sens réfléchi à la manière du moyen grec, ce n'était pas par sa propre vertu, mais par un pouvoir usurpé, par un empiètement sur le domaine de la syntaxe grecque ; il n'en reste pas moins un passif, tout comme dans « familia quae usque ad hoc tempus honoribus imperiis rerum gestarum gloria continuata permansit » (1), qui équivaut par la pensée à ἣ διατετέλεκε διασωσαμένη πολιτικὰς ἀρχάς, etc., et dans « C. Popilius... dimissis et ipse atticis nauibus... nauigare Aegyptum pergit » (2), qui correspond aussi à ἀποπεμψάμενος καὶ αὐτὸς τὰς Ἀττικὰς ναῦς. (3). Le sens transitif est régulièrement exprimé par le participe dans Ovide *Met.* IX, 398

Paene puer dubiaque tegens lanugine malas
Ora reformatus primos Iolaus in annos.

Quant aux participes en *tus* ou *sus*, il n'y a que ceux des verbes déponents qui puissent prendre un accusatif de l'objet. Que pactus ait signifié à l'origine « qui a affermi pour soi », mutuatus « qui a pris pour soi à titre de prêt », secutus « qui s'est serré contre quelqu'un », imitatus « qui s'est mesuré à quelqu'un », fassus « qui a rendu quelque chose clair pour soi », outre que c'est une assertion contestable, cela ne prouve pas, en tout cas, que chaque verbe pût être employé au moyen direct ou indirect, avec le participe comme avec les autres modes. A supposer qu'il y ait un accusatif de l'objet dans Ovide *ex Pont.* I, 2, 137

Hanc probat et primo dilectam semper ab aeuo
Est inter comites Marcia censa suas ;

dans *Fast.* V, 25

hos est dea censa parentes,

on aurait affaire à un déponent, (4) de même peut-être que dans Ov. *a. am.* I, 689

(1) Cic. *pro Flacc.* 11, 25.
(2) T. Liv. XLV, 10, 2.
(3) Cp. Nægelsbach, *lat. Styl.*, p. 310 sq.
(4) En est-il de même de Cic. *pro Flacco* 32, 80 uoluisti magnum

Achilles
Veste uirum longa dissimulatus erat;

et *Fast.* VI, 507

Dissimulata deam Latias Saturnia Bacchas
Instimulat.

Mais le latin n'avait pas le pouvoir de construire un moyen indirect avec un accusatif de l'objet, au participe encore moins qu'aux autres modes. Si un Romain comprenait un tour tel que *caesae pectora palmis* (Ov. *Met.* II, 341) dans le sens de *s'étant frappé la poitrine*, c'est qu'il le concevait à la grecque, d'après κόπτεσθαι, τύπτεσθαι τὸ στῆθος. De même pour les constructions comme Ov. *Met.* V, 575

dea sustulit alto
Fonte caput, uiridesque manu siccata capillos....

agri modum censeri; Hor. *A. Poet.* 383 census equestrem summam nummorum; *Aul. Gell.* 7, 13 qui centum et uiginti quinque milia aeris ampliusue censi erant? Madvig (*Gr. lat.* § 237 a Rem.) considère censeri comme un passif et comprend ainsi l'exemple de Cicéron : « déclarer au recensement de grandes propriétés ». Il rapproche ce tour de *Cyclopa moueri*, et ne pense pas qu'il soit emprunté au grec. Haase (*Vorles.* II, p. 62) le compare à Cic. *Att.* VI, 1, 5 intercessisse se pro iis magnam pecuniam, où l'accusatif indique la somme pour laquelle on se porte caution. Il rattache cet emploi à l'accusatif de la mesure. C'est aussi l'opinion de Dræger (I, 369). Selon Klotz *(Dictionn. lat.) censeri aliquid* signifie *évaluer pour soi*, l'accusatif désignant ce qui est établi comme montant de la fortune. Schæfler (p. 25) explique cette construction par le *moyen causatif*, l'accusatif étant celui de l'objet. On remarquera que, dans le passage cité du pro Flacco, Cicéron emploie l'actif censere « in qua tribu denique ista praedia censuisti ». Il nous paraît difficile, vu le caractère de l'expression que nous examinons et la variété des emplois qu'en présente Cicéron, d'admettre un hellénisme. Toutefois, c'est un point qui ne nous paraît pas encore suffisamment éclairci. Dans Platon *Leg.* 755 d τετιμῆσθαι ἕκαστον τὴν οὐσίαν χρεών, le verbe est au moyen = chacun doit avoir estimé sa fortune.

Mais le grec, en même temps qu'il disposait de la tournure πληξάμενος τὴν κεφαλήν, s'étant *frappé la tête*, pouvait construire aussi τὴν κεφαλὴν πληγείς, *frappé à la tête*, correspondant, pour l'actif, à τινὰ τὴν κεφαλὴν πλήττειν. Nous avons vu que cet accusatif se confondait avec l'accusatif de relation. Il était éminemment propre à être employé comme cas adverbial, au passif comme à l'actif. On le trouve déjà chez Homère développé avec une grande variété. C'est un des caractères de la langue épique des anciens Grecs de mettre au premier plan le nom de la personne, tout en conservant l'accusatif du nom de la partie atteinte. De même que les langues germaniques conçoivent la partie comme le lieu, le siège d'une manière d'être, et la désignent au moyen de prépositions telles que *an*, c'est aussi l'ablatif local que le latin employait en pareil cas. La construction καθ'ὅλον καὶ κατὰ μέρος, la principale source des expressions du genre de βεβολημένος ἦτορ, n'existait pas en latin, tandis qu'en grec elle a donné naissance, aussi bien en prose qu'en poésie, à tant de tournures caractérisées par l'emploi de l'accusatif avec des verbes passifs. Platon construisait aussi librement qu'Homère une phrase comme τὴν καρδίαν ἢ ψυχὴν πληγείς (*Conv.* 218), et Xénophon écrivait naturellement δεδεμένος τὼ χεῖρε (*Hellen.* III, 3, 11) (1), usant légitimement d'un tour qui, en latin, est une élégance d'emprunt. Quoi de plus vraisemblable que cet emprunt chez un poète comme Properce, IV, 24, 14

Vinctus eram uersas in mea terga manus,

ou Virgile, *En.* II, 57

Ecce manus iuuenem interea post terga reuinctum
Pastores magno ad regem clamore trahebant,

ou Ovide, *ex Pont.* III, 2, 71

Euincti geminas ad sua terga manus ?

Ces emplois se rattachent si bien à la construction καθ'ὅλον

(1) Cp. Hom. μ 50 δησάντων σ'ἐν νηῒ θοῇ χεῖράς τε πόδας τε,

καὶ κατὰ μέρος, que les noms à l'accusatif indiquent ordinairement une partie du corps, ou, par extension, l'esprit, l'intelligence, le caractère, considérés comme des parties de l'âme. Hor. *Sat.* II, 295

Quonc malo mentem concussa ?

Virg. *En.* V, 868

Multa gemens casuque animum concussus amici.

Lucr. I, 12

perculsae corda tua ui.

Ibid. V, 1220

percussi membra timore (1).

Ov. *Rem. am.* 17

Cur aliquis laqueo collum nodatus amator.

Id. *Met.* XI, 46

positis te frondibus arbor

Tonsa comas luxit.

*Ibid.* XV, 213

...hiems...

Aut spoliata suos aut quos habet alba capillos

On remarquera qu'ici l'accusatif suos est très adouci, étant préparé par *quos habet capillos*, qui équivaut régulièrement à capillis quos habet.

L'accusatif pouvait aussi désigner, non une partie du corps, mais différents objets placés sur le corps : chlamydem uestem uittas coronam scuta tunicas tegmina, etc.

Virg. *En.* IX, 579

Pictus acu chlamydem.

XI, 777

Pictus acu tunicas et barbara tegmina crurum.

Cp. *Georg.* IV, 13

Absint et picti squalentia terga lacerti.

Ov. *Am.* I, 14, 52

ingenuas picta rubore genas.

(1) Cp. Virg. *Géorg.* II, 476 Musae quarum sacra fero ingenti percussus amore.

Les constructions formées d'après l'analogie du moyen grec et celles qui répondent à l'emploi de l'accusatif avec le passif d'un verbe prenant, à l'actif, un double accusatif se sont entremêlées, comme on le voit par les exemples suivants :

Ov. *Met.* VII, 183

nudos umeris infusa capillos (1).

Virg. *En.* V, 135

Nudatos umeros oleo perfusa nitescit.

Virg. *Georg.* IV, 481

caeruleosque implexae crinibus angues.

Ov. *Pont.* III, 1, 124

Nexaque nodosas angue Medusa comas.

Id. *Met.* VII, 161

inductaque cornibus aurum
Victima uota cadit.

*Ibid.* X, 271

inductaque cornibus aurum
Conciderant ictae niuea ceruice iuuencae.

Cp. Virg. *En.* VIII, 457

Consurgit senior tunicaque inducitur artus (2).

Il faut mettre à part les deux exemples suivants : Ov. *Met.* IX, 101

uolucri traiectum terga sagitta (3).

Virg. *En.* II, 273

perque pedes traiectus lora tumentes.

*Lora* ne pouvant pas être conçu comme un accusatif de relation, Schæfler et Schmalz, à la suite de Schrœter,

(1) Merkel propose de lire « nudis umeros infusa capillis ».

(2) Cp. Hom. O 306 νεφέλην ὤμοιιν εἱμένος et E 186 νεφέλῃ εἰλυμένω ὤμους. P 492 βοέῃσ' εἰλυμένω ὤμους = ayant les épaules enveloppées d'une nuée, couvertes d'un bouclier en peau de bœuf.

(3) *Fast.* II, 109 flebilibus numeris ueluti canentia dura traiectus Lynceo Castor ab ense. Virg. *En.* IX, 543 pectora duro transfossi ligno.

voient ici un emploi du *moyen causatif*. Le sens serait « qui s'était laissé passer des courroies à travers les pieds enflés ». Cette traduction est inadmissible ; le sens est en réalité le même que dans le tour différent de Sophocle *O. R.* 1034 ἔχων διατόρους ποδοῖν ἀκμάς. Quant à la forme, elle reproduit le type de ἐπιτραφθεὶς τὴν ἀρχήν (Hérod. I, 7), ἐπιτετραμμένος τὴν φυλακήν (Thuc. I, 126) = à qui l'on a remis le pouvoir, chargé de la garde.

Le grec pouvait, ou bien construire deux accusatifs parallèlement avec le verbe, ou bien mettre au datif le nom de la personne : γὺπέ μιν... ἥπαρ ἔκειρον Λ 578 ; σοί τε κόμην κερέειν Ψ 146. Mais l'une et l'autre forme donnaient également au passif : ἥπαρ κεκαρμένος, κόμην κεκαρμένος. Pareillement, même lorsque l'on dit à l'actif : τοῖς στρατηγοῖς ἀπέτεμε τὰς κεφαλάς, ou τῶν στρατηγῶν ἀπέτεμε τὰς κεφαλάς, on continua de dire au passif : οἱ στρατηγοὶ ἀποτμηθέντες τὰς κεφαλάς.

On ne procéda pas autrement dans des constructions telles que : ἐπιτρέπω σοι τὴν φυλακήν, ἐγγράφω τῇ δέλτῳ ξυνθήματα. On dit aussi, au passif, ἐπιτέτραμμαι τὴν φυλακήν, δέλτος ἐγγεγραμμένη ξυνθήματα. Normalement on devrait avoir : ᾧ ἡ φυλακὴ ἐπιτέτραπται, ᾗ ξυνθήματα ἐγγέγραπται.

Le grammairien qui réfléchit et analyse trouve illogique une pareille façon de parler. La signification du passif lui paraît abusivement étendue, puisque ἐπιτρέπεσθαι est employé non plus seulement dans le sens de *être donné en charge*, mais aussi dans le sens de *recevoir en charge*. Il nous semble étrange que deux emplois du même mot qui se contredisent presque : ἐπιτέτραμμαι τὴν φυλακήν et ἡ φυλακή μοι ἐπιτέτραπται, puissent avoir la même valeur, et de telles transpositions ne nous paraissent pas possibles sans quelque dommage pour la précision. Ce tour que nous trouvons irrégulier n'avait sans doute rien de surprenant pour un Grec. Il ne sortait pas de l'analogie générale de la langue ; n'était-ce pas un pendant de la construction employée dans les cas où c'est la personne elle-même, et non la partie spécialement affectée par l'action qui est envisagée comme

sujet ? La syntaxe grecque était assez souple pour admettre une construction qui avait sa raison d'être, sinon dans la logique grammaticale, du moins dans la rapidité de conception qui caractérisait l'esprit grec. Le tour ᾧ ἡ φυλακὴ ἐπιτέτραπται avait l'inconvénient de faire perdre un moment de vue le sujet principal, qui était le centre de la pensée énoncée. D'autre part l'expression ὁ λαβὼν ἐπιτετραμμένην ἑαυτῷ τὴν φυλακήν était trop longue et trop analytique. Dès lors on disait ἐπιτετραμμένος τὴν φυλακήν, de même que χιτῶνα ἐνδυθείς ou ἐκδυθείς à côté des participes moyens ἠμφιεσμένος ἐνημμένος ἐζωσμένός τι.

Par conséquent, si l'on veut analyser la tournure latine *per pedes traiectus lora*, le plus simple est de l'expliquer par « qui a reçu ou qui a des courroies passées à travers les pieds ». En tout cas rien ne nous paraît en rendre mieux compte que la comparaison avec le grec. C'est par excellence un hellénisme. On peut en dire autant des locutions telles que Virg. *Buc.* III, 106

Dic quibus in terris inscripti nomina regum
Nascantur flores

= flores habentes ou gerentes inscripta nomina (1).

Id. *Georg.* III, 307

Vellera..... Tyrios incocta rubores.

Valér. Flacc. I, 398

casusque tuos expressa, Phalere
Arma geris

= arma casus tuos expressos in se monstrantia ou casus tuos exprimentia.

Id. II, 653

bellorum casus expressa recentum (2).

(1) Cp. Lygd. *El.* 6, 2 sic hedera tempora uincta feras (Bährens *geras*).

(2) Cp. Tac. *Hist.* III, 74, 5 aramque posuit casus suos in marmore expressam, = casus suos in marmore expressos repraesentantem (Heræus); cp. Nægelsbrach, *lat. Stil.* § 97, 2, c, et Dræger, *Synt. d. Tac.* § 39.

I, 402

Tum caelata metus alios gerit arma Eribotes.

VI, 53

caelata... gestat
Tegmina dispersos trifidis ardoribus ignes.

I, 491

teneras compressus pectore tigres.

Toutes ces façons de parler révèlent le même tour d'esprit que l'on constate dans les constructions grecques déjà signalées et auxquelles on peut ajouter ἐπιταχθείς τι, ἐπεσταλμένος τι (il est vrai qu'on trouve à l'actif, ἐπιστέλλειν τινά τι Xén. *Cyr.* II, 1, 32), πιστευθείς τι = ayant reçu en dépôt (Plat. *Ep.* 309 a). Une phrase comme « cui per pedes aliquis lora traiecerat » n'a pu devenir, au passif, *per pedes lora traiectus* qu'en vertu de cette syntaxe qui permettait de former les passifs πιστεύομαι, φθονοῦμαι, bien qu'on eût, à l'actif, πιστεύειν τινί, φθονεῖν τινι, tandis qu'en latin la construction impersonnelle était employée en pareil cas. Nous avons à ce sujet un témoignage ancien, transcrit peut-être des scholies d'Acron ou de Porphyrion, et conservé par le *Commentator Cruquianus* dans une note sur le vers 56 de l'Art Poétique d'Horace (1) : « Mire dum de fingendis uerbis loquitur graeco more loquitur, φθονοῦμαι, i. e. inuidiam patior; inuideor enim uidetur non satis latine dici posse. » Noceor se trouve pour la première fois chez Sénèque, *de ira* 3, 5, 4 (2). Kuehner attribue aussi à l'imitation savante du grec l'emploi de *persuadeor parcor plaudor* (3). Quant à Tér. *Eun.* 17 quae nunc condonabitur, la construction est hellénisante aussi, mais elle se rattache au double accusatif de l'actif, comme nous l'avons déjà vu. Un autre exemple du goût des Grecs pour la construction personnelle, c'est δίκαιός εἰμι = δίκαιόν ἐστί με... « emploi tout à fait exceptionnel (dans la langue latine), en

(1) Ego cur acquirere pauca si possum, inuideor.

(2) Cp. Neue, *Formenl.* II, p. 261 (2e éd.).

(3) *Ausf. Gr. der gr. Spr.* II, p. 109, Rem. 1.

poésie seulement ou chez des prosateurs de l'époque impériale (1). »

Rien ne montre mieux l'exagération du mouvement de réaction contre la mode des hellénismes que la manière dont on a rendu compte des constructions telles que per pedes traiectus lora. On s'est laissé aller aux interprétations les plus forcées, sous la tyrannie de l'idée préconçue que le latin avait eu, non moins que le grec ou le zend, la faculté d'employer chaque verbe tantôt à l'actif tantôt au moyen direct, tantôt au moyen indirect ou causatif, et de construire l'accusatif avec le moyen comme complément direct. Nous avons vu que la construction en question se trouve surtout avec le participe en *tus* ou *sus*, qui n'est en aucune façon réfléchi. Si les emplois du latin paraissent s'expliquer mieux par le moyen que par le passif, il ne peut être question que d'une équivalence, due précisément au souvenir du moyen grec, qui était alors présent à l'esprit de l'écrivain. Mais le plus souvent c'est au passif que l'on a affaire, dans *traiectus lora* non moins que dans Virg. *Buc.* I, 54

Saepes Hyblæis apibus florem depasta salicti.

*En.* III, 47

mentem formidine pressus.

I, 228

lacrimis oculos suffusa nitentes.

II, 210

Ardentes oculos suffecti sanguine et igni.

VIII, 29

Aeneas tristi turbatus pectora bello.

XII, 159

tristi turbatam uulnere mentis.

IV 395

magno animum labefactus amore.

IX, 335

Membra deo uictus.

Tib. I, 8, 5

Ipsa Venus magico religatum bracchia nodo.

(1) O. Riemann, *Synt. lat.*, p. 292.

Cp. Ov. *Met.* III, 575 manibus post terga ligatis.

Prop. I, 3, 11

nondum etiam sensus deperditus omnes.

*Ibid.* V, 9, 15

Maenalio iacuit pulsus tria tempora ramo.

III, 24: 17

Io uersa caput.

IV, 13, 15

crines adspersa pruina.

Ov. *Met.* XI, 507

...puppis... .

Saepe dat ingentem fluctu latus icta fragorem

*a. am.* I, 215

onerati colla catenis.

*Met.* XIV, 431

Luctibus extremum tenues liquefacta medullas.

*Fast.* II, 703

Hortus odoratis suberat cultissimus herbis
Sectus humum riuo lene sonantis aquae.

*Am.* III, 6, 1

Amnis harundinibus limosas obsite ripas.

*Her.* IV, 159

radiis frontem uallatus acutis.

*Trist.* IV, 7, 15

Quadrupedes hominis cum pectore pectora iunctos.

*Met.* XIV, 345

Poeniceam fuluo chlamydem contractus ab auro.

Ov. *a. am.* I, 509, 10

Minoida Theseus
Abstulit, a nulla tempora comptus acu.

Hor. *Epod.* 4, 3

Hibericis peruste funibus latus
Et crura dura compede.

*Ep.* I, 1, 94

Si curatus inaequali tonsore capillos
Occurri, rides.

Tandis que l'accusatif dépend de circum dans Cic. *De diu.* II, 28, 62 qui cum ad eum rettulisset quasi ostentum quod

anguis domi uectem circumiectus fuisset, « tum esset », inquit, « ostentum, si anguem uectis circumplicauisset » (cp. Ov. *Met.* XV, 522 rota circumuertitur axem), il n'y a que la syntaxe grecque qui puisse rendre compte de Virg. *En.* II, 218

bis collo squamea circum
Terga dati.

XI, 596

Insonuit nigro circumdata turbine corpus.

XII, 416

obscuro faciem circumdata nimbo.

Ov. *Met.* III, 666

Ipse racemiferis frontem circumdatus uuis.

IV, 313

Nunc perlucenti circumdata corpus amictu.

Quant aux autres modes à forme passive, ils ne pouvaient prendre régulièrement un accusatif que lorsque le verbe était ou avait été anciennement déponent. Ce serait le cas, selon Priscien (1), de *nutritor* dans le vers de Virgile *Géorg.* II, 425

Hoc pinguem et placitam Paci nutritor oliuam,

peut-être de *copulantur* dans Plaute, *Aul.* 1, 2, 38 copulantur dexteras. Mais lorsque Horace écrit *A. Poét.* 302

Qui purgor bilem sub uerni temporis horam

au lieu de *purgor bile*, il suit le modèle grec, que l'on considère bilem comme un accusatif de l'objet ou comme équivalant à *quod ad bilem attinet.* Nous en dirons autant de Virg. *En.* II, 392

Androgei galeam clipeique insigne decorum
Induitur.

Cp. VII, 639. Ov. *Met.* II, 425; IV, 483; VI, 568; IX, 158; XI, 179, 203; XIV, 45.

(1) P. 798 P. D'autre part, selon Diomède (*art. gr.* II, p. 450), nutritor mis pour nutrito serait un « soloecismus per qualitates uerborum ».

Virg. *En.* II, 510

inutile ferrum
Cingitur.

V, 493

magicas inuitam accingier artis.

Cet emploi est évidemment inspiré de tours tels que ἀναιδείῃν ἐπιειμένε A 149; ἄνδρα ἐπιειμένον ἀλκήν ι 214; εἰ μή τε δύσεαι ἀλκήν I 231; κρατερὸν μένος ἀμφιβαλόντες P 742. La construction latine se voit dans *En.* II, 671 ferro accingor; cp. *ibid.* 749; VII, 640.

*Géorg.* III, 383

Et pecudum fuluis uelatur corpora saetis.

Cp. *En.* III, 545 capita... Phrygio uelamur amictu. Ov. *Met.* XV, 357 leuibus uelari corpora plumis : il s'agit de la légende d'après laquelle il y avait, dans les régions hyperborées, des hommes dont le corps, neuf fois plongé dans le marais du Triton, se revêtait (sens passif) de plumes.

*En.* II, 721-22

Haec fatus latos umeros subiectaque colla
Veste super fuluique insternor pelle leonis.

Sens moyen d'après l'analogie du grec.

*En.* V, 309

flauaque caput nectentur oliua.

VI, 470

Nec magis incepto uultum sermone mouetur.

*Géorg.* III, 498

Labitur infelix studiorum atque immemor herbae
Victor equus fontesque auertitur et pede terram
Crebra ferit.

Trois hellénismes coup sur coup. Toutefois *fontes auertitur* s'appuie sur l'analogie de *auersatur fontes.*

*En.* VII, 74 sq.

Atque omnem ornatum flamma crepitante cremari
Regalisque accensa comas, accensa coronam
Insignem gemmis.

I, 713

Expleri mentem nequit (1).

Cp. I, 224 πλήσασθαι θυμόν; P 499 πλῆτο φρένας; θ 98 κεκορήμεθα θυμόν.

Hor. *Sat.* II, 7, 38

nasum nidore supinor.

*Ibid.* I, 8, 37

Mentior at si quid, merdis caput inquiner albis
Coruorum.

*Ep.* I, 1, 49 sq.

Quis circum pagos et circum compita pugnax
Magna coronari contemnat Olympia?

Nous avons déjà vu στεφανοῦν construit avec un double accusatif, celui de la personne et celui de la chose pour laquelle on couronne. Ici la locution qui a servi de modèle à Horace, στεφανοῦσθαι τὰ Ὀλύμπια (2), a été formée par analogie avec Ὀλύμπια νικᾶν, dont nous avons vu la reproduction chez Ennius, uicit Olympia. La construction καθ'ὅλον καὶ κατὰ μέρος est l'origine de *Od.* II, 7, 7 coronatus nitentes malobathro syrio capillos.

Lygd. *el.* 4, 31 seq.

Vt iuueni primum uirgo deducta marito
Inficitur teneras ore rubente genas.

*Paneg. Mess.* 172

Tondeturque seges maturos annua partus,

avec un double hellénisme, celui de l'accusatif avec tondetur, cp. *Anth.* 9, 106 χθὼν πεύκας κειραμένη; Phoc. 154 ἄρουραι λήϊα κειράμεναι; *Anth.* 203 κείρεσθαι δόξαν = voir sa gloire moissonnée, et celui de annua = ἐνιαύσιος = κατ'ἔτος.

Ov. *a. am.* II, 613

Ipsa Venus pubem, quotiens uelamina ponit,
Protegitur laeua semireducta manu.

(1) Cp. *En.* V, 608 necdum antiquum saturata dolorem.

(2) Cp. Simonid. *frag.* 188 B. Ἴσθμια δίς, Νέμεα δίς, Ὀλύμπια ἐστεφανώθην; *fr.* 153 B Ἴσθμια καὶ Πυθοῖ... ἐνίκα; Plat. *Ion.* 530 b τὰ παναθήναια νικήσομεν.

Cp. *Met.* VI, 592; IV, 5 sq.

*Ibid.* XIII, 732

Illa feris atram canibus succingitur aluum.

*Her.* 13, 39

galea caput ille prematur.

*Met.* V, 547

longosque reflectitur ungues.

= ungues reflectuntur, reflexi fiunt.

*A. am.* III, 545

ingenium placida mollimur ab arte.

*Met.* I, 484

Pulchra uerecundo suffunditur ora rubore.

*Fast.* II, 769

Carpitur attonitos absentis imagine sensus.

Cp. *Ib.* 541.

*Fast.* I, 359, sq.

noxae tibi deditus hostis
Spargitur affuso cornua, Bacche, mero.

*Met.* XII, 268, sq.

Figitur hinc duplici Gryneus sua lumina ramo
Eruiturque oculos.

Cela équivaut, par une espèce d'hypallage, à *lumina figuntur, oculi eruuntur.* La traduction de Schæfler « il se laisse arracher les yeux » ne s'accorde pas avec le sens de ce passage.

En somme, nous considérons comme une erreur la théorie qui explique par le latin seul les emplois précédents, en alléguant que la signification du verbe est celle du moyen, et l'accusatif celui de l'objet. L'assertion d'après laquelle la forme en *or* aurait eu d'abord le sens réfléchi, manque de fondement. Si cette forme a pu prendre un accusatif pour exprimer ce que le latin rendait régulièrement par l'actif accompagné d'un pronom réfléchi au datif, c'est à l'imitation et sous l'influence de la syntaxe grecque : cela est surtout vrai pour le participe passé, la forme qu'on rencontre le plus avec cette construction. Prétendre qu'on

pouvait dire régulièrement en latin *suspendor aliquid*, j'attache quelque chose sur moi, *suspensus sum aliquid*, j'ai attaché quelque chose sur moi, *suspensus*, qui s'est attaché quelque chose, c'est une affirmation gratuite, comme de dire que cet emploi, bien que les Romains n'en eussent plus conscience depuis longtemps, avait ses racines dans les régions profondes de l'inconscient, où est le principe de vie du langage.

Pous nous, des constructions comme *terga caedebantur*, *nembra truncabantur*, *teneras subtusa genas* sont empruntées au grec, où les tournures analogues s'expliquent par le double accusatif de l'actif. C'est ainsi que les verbes exprimant l'idée de *se vêtir* ou *se dépouiller* se trouvent souvent, en latin, construits au passif avec un accusatif, à l'imitation du grec. Cet accusatif se confond presque avec l'accusatif de relation que l'on a dans *tremit artus*, *nudus membra*, *canos hirsuta capillos* (1), *flauentem prima lanugine malas dum sequeris Clytium* (2), *aere caput fulgens cristaque hirsutus equina* (3), *totidem nigrantis terga iuuencos* (4) ; c'est un accusatif adverbial plutôt qu'un accusatif complément direct. Quant aux tournures telles que *traiectus lora per pedes*, elles ont été façonnées dans le même moule qui avait servi à former la locution ἐπιτετραμμένος τὴν φυλακήν. Tous ces emplois se sont très bien adaptés au goût des Romains, et l'on peut voir par le travail d'Engelhardt (5), combien ils se sont multipliés chez Lucain, Silius Italicus, Valerius Flaccus, Stace, après avoir été hardiment développés par les poètes de l'âge d'Auguste. Ils offraient une ressource pour suppléer au manque non seulement du moyen indirect, mais

(1) Ov. *Met.* II, 30.
(2) Virg. *En.* X, 324.
(3) *Ibid.* 869.
(4) Id. V, 97.
(5) *Passive Verba mit dem Accusativ und der Accusativus graecus bei den lateinischen Epikern*, Progr., Bromberg, 1879.

aussi du participe parfait actif. La construction de l'accusatif adverbial avec les formes du passif était aussi favorisée par cette circonstance, que souvent il y avait déjà un régime à l'ablatif jouant le rôle d'instrumental : on évitait ainsi d'en ajouter un second, soit avec, soit sans la préposition *in*. Pour quiconque n'est pas prévenu, l'accusatif latin après les verbes qui ont la forme du passif n'avait pas ses racines dans l'idiome du Latium, excepté dans le petit nombre de cas que nous avons dit. Cet emploi, tel que nous le voyons chez les poètes de l'époque impériale, est proprement un ornement de style emprunté à la langue grecque.

---

# CHAPITRE II

## LES MODES

### I. — INFINITIF

C'est un préjugé, dit-on (1), de voir un hellénisme dans l'emploi final de l'infinitif : cet emploi appartenait en commun aux langues de la famille indo-européenne. Il s'explique par l'étymologie de l'infinitif, qui était originairement le datif d'un nom verbal.

Il y a pourtant une différence entre le grec et le latin. L'infinitif grec a conservé d'une façon relativement distincte sa désinence de datif dans un assez grand nombre de formes, celles en αι. On peut donc ici établir le parralélisme H 218 προκαλέσσατο χάρμῃ, et *ibid.* 40 προκαλέσσεται..... μαχέσασθαι (2).

Mais en latin, le datif n'est reconnaissable que dans les formes du passif et du déponent en -ī. Les linguistes voient dans les formes en -ere des locatifs de radicaux en -es (-ere = es-i) et les comparent à genere, locatif aussi confondu

(1) Jænicke, Schaefler, et déjà Gossrau.

(2) Cp. δόμεν-αι ἴέν-αι χαμ-αί, que M. Henry considère comme le datif de χθών (*Précis* § 204, 11).

avec l'ablatif (1). Mais cette idée pouvait-elle venir à un Romain ? Que dire donc des formes assourdies où -ere se réduisait à -er?

En réalité, l'infinitif latin n'apparaît plus que comme un mot dépourvu de flexion. D'ailleurs, même en grec, l'infinitif, dès l'époque homérique, était employé comme nominatif et comme accusatif, comme forme verbale pour le présent, le passé et le futur, même avec ἄν et notamment enfin au style indirect.

En outre, cette théorie suppose que le datif avait originairement la signification finale. On a vu, au contraire, dans l'étude de ce cas, que son acception fondamentale est autre, selon nous, et que les combinaisons où il a commencé à marquer le but, grâce au contexte, peuvent s'expliquer par son véritable sens.

Ce n'est pas à l'étymologie que nous demanderons l'explication de la fonction de l'infinitif marquant le but. En somme l'infinitif, ici comme partout, n'a pas d'autre rôle que de compléter l'idée verbale purement et simplement. Il exclut toute indication d'un rapport particulier quelconque. C'est à ce titre qu'il rappelle l'accusatif, cas également général et indéterminé, ne précisant nullement le genre de relation qui existe entre le verbe et son régime. L'emploi plus libre de l'infinitif relève de la même syntaxe qui admet des locutions comme Pl. *Mil.* 4, 4, 22

id nos ad te, si quid uelles, uenimus (2).

Cp. *Aul.* 6, 2, 89 id inhiat. *Men.* 4, 3, 3 scin quid est quod ad te uenio ? *Pseud.* 2, 2, 44 ut id agam quod missus huc sum. Tér. *Heaut. prol.* 3 quod ueni. Cp. encore excubias,

(1) Voy. Henry, *Précis* § 125, 3°. Cp. Deecke, *Beitræge zur Auffassung der lateinischen Infinitiv-, Gerundial- und Supinum-Konstruktionen*, Mülhausen, 1890.

(2) Cp. *Oed. R.* 1005 τοῦτ' ἀφικόμην. *Antig.* 334 τοῦτο καὶ πολιοῦ πέραν πόντου... χωρεῖ.

suppetias, infitias, exsequias ire; et quid, numquid, ecquid, quidnam, etc. = cur.

Il est vrai que c'est plutôt le supin, nom verbal à l'accusatif, qui peut être comparé à ces exemples. Il est aisé de voir le parallélisme entre nuntiatum ire, exulatum ire, et proficisci exilium (Accius 599 Ribbeck) (1), auxquels répondent en grec Hom. Λ 140 ἀγγελίην ἐλθεῖν (2); φ 20 ἐξεσίην (3) πυλλὴν ὁδὸν ἦλθεν, Ο 666 μηδὲ τρωπᾶσθε φόβονδε = φεύγειν cp. Λ 568 ὁτὲ δὲ τρωπάσκετο φεύγειν ; entre donum dare aliquid, ludos dare aliquid (Plaute, *Rud.* 4, 1, 9) uenum dare aliquid, et nuptum dare, locare, collocare ; coctum conducere.

Mais ce supin en -um n'était pas autre chose, comme on l'a supposé d'après l'analogie du sanscrit et du lithuanien, qu'une sorte d'infinitif primitivement commun à toute la famille, refoulé en grec par des infinitifs d'une autre espèce, tandis qu'il s'est maintenu en latin (4). De plus, Corssen mentionne des accusatifs d'anciens dialectes italiques qui correspondent à un infinitif, comme en osque censaum moltaum akum deicum = censere multare agere dicere (5).

On peut noter certaines circonstances dont l'infinitif devait profiter pour résister à la concurrence du supin. Ainsi dans Plaute, *Most.* 1, 1, 63

ego ire in Piraeum uolo
In uesperum parare piscatum mihi,

(1) Mais Cic. *p. Mur.* 41, 89 ibit in exilium.

(2) O 640 ἀγγελίην οὔχνεσκε. Il est vrai que les mss. ont ἀγγελίης = comme messager.

(3) Cic. *Inv.* 8, 124 in legationem proficisci.

(4) Bopp *Vergl. Gr.* III, p. 292 l'infinitif sanscrit en-tum est, selon Bopp, un substantif verbal féminin à l'accusatif : dâtum sthâtum joktum g'anitum = dare, stare, iungere, gignere. V. Dræger, II, p. 858.

(5) Il y rattache le substantif uenum.

l'infinitif parare peut dépendre de uolo en même temps que de ire. Cette construction ἀπὸ κοινοῦ est rendue sensible par la place de uolo entre les deux infinitifs.

De même dans Hor. *Od.* III, 21, 7

Descende Coruino iubente
Promere languidiora uina,

l'infinitif promere peut être construit grammaticalement aussi bien avec descende qu'avec iubente; la première des deux constructions est celle qu'adopte le Commentator Cruquianus (1).

De plus le supin n'était pas usité pour certains verbes; ainsi bibitum (2), qui ne fut employé que très tard (3). Il ne se laissait pas facilement former dans certains cas, et des verbes uisere, discere, poscere Cicéron n'emploie que le génitif du gérondif avec causa (4).

Quant à la poésie, elle devait naturellement préférer souvent la forme rhythmique de l'infinitif.

Il pouvait arriver encore que l'infinitif fût ajouté en manière d'apposition explicative, soit à toute la phrase, soit à un mot, surtout à un pronom comme id ou illud. D'après le modèle d'Ov. *a. am.* II, 17

Magna paro, quas possit amor remanere per artes
Dicere.

Cic. *p. Cluent.* 4 illud quis est qui dubitare debeat, contra damnatum et mortuum pro incolumi et pro uiuo dicere, on peut se représenter la forme suivante de phrase : id ou illud ueni ou missus sum, uisere ludos, comme un acheminement aux locutions qu'on trouve chez Plaute et Térence.

(1) Schæfler préfère l'autre construction, sans doute avec raison.

(2) Il était remplacé par potum ou potatum : Col. 12, 51, 3 dabitur potatum imbecillis bubus; Virg. *Buc.* 7, 11 ipsi potum ueniunt ... iuuenci.

(3) Gœlzer, p. 290.

(4) Gossrau, *lat. Sprachl.* 442, A. 3.

telles que *Bacch.* 631 aurum petere hinc uenerat. Ter. *Eun.* 528 misit... orare (1).

Ce qu'il importe, en tout cas, de remarquer, c'est que le sens final de l'infinitif latin n'a pas son explication dans la valeur de datif que ce mode aurait eue primitivement. L'infinitif, en pareil cas, pourrait plutôt être comparé à l'accusatif du pronom dans des tours tels que id uenio, id studeo. Dans abi quaerere, quaerere sert simplement de point d'appui à l'idée de partir. Le sens final se dégage du rapprochement des deux mots.

Ce tour avait quelque chose de vif et de rapide qui était tout à fait dans l'esprit de la langue grecque; mais en latin, il n'a trouvé accès que dans la langue de la conversation et dans celle de la poésie. Il a été rejeté, en général, par la prose, qui a besoin de déterminations plus précises.

Il n'y a pas d'ailleurs de preuve péremptoire qui établisse que, déjà dans le latin archaïque, il n'y a pas eu influence du grec. Pl. *Rud.* 847 ad me profectu's ire, rappelle bien βῆ δ'ἴέναι d'Homère. Dans la même pièce de Plaute on lit au vers 223

Omnia iam circumcursaui atque omnis latebras [pereptaui]
Quaerere conseruam.

On rattache aux verbes de mouvement la construction dare bibere. Bibere dare était, selon Wœlfflin, une formule courante chez les médecins (2). Bœhmer y voit une expression de la langue des paysans (3). Elle s'était conservée sous la forme do bibere dans le ton de la conversation. Bibere ne

(1) Il n'est peut-être pas inutile de noter à ce sujet que, sur une vingtaine d'exemples de Pl. et de Tér. cités par Dræger, l'infinitif est placé, sauf dans deux, après le verbe principal sans qu'il y ait de raison particulière pour expliquer cette exception à la règle générale.

(2) *Archiv* II, p. 201, Rem.

(3) II, 21.

trahit pas plus sa nature de datif là que dans Plaut. *Pers.* 1

Quamquam ego uinum bibo, mandata hau co

sueui simul bibere una

et dans Plin. *N. H.* 13, 4 palma toto anno bibere amat.

S'il a le sens final construit avec dare, c'est que ce sen découle naturellement du rapprochement des deux mots de même qu'en français quand nous disons mettre rafraîchir

D'après la locution dare bibere Apulée *Met.* 10, 17 dit bibere flagitare. Grég. de T. *H. F.* 3, 15 porrigere bibere. St Jérôme *In Osee* I ad 1, 2 dedit ei mel et oleum et similam manducare. *In Ephes.* I ad 2, 1 uiuificauit nos.... unam atque eandem nobis tribuens uitam habere cum Christo (1). Nous attendrions, d'après la syntaxe latine, dedit ei mel manducandum (2) — eandem nobis tribuens uitam habendam.

Lorsque Plaute veut exprimer l'idée d'intention à la manière latine, il dit, *Most.* 2, 1, 26, cedo, ut bibam; cp. *Curc.* 5, 2, 54 cedo, ut inspiciam (anulum) (3). Apulée présente le tour sans ut, qui a précédé l'autre, *Met.* 2, p. 121, 34 porrigit bibam. Cp. Suét. *Tit.* 9 ferramenta inspicienda porrexit.

La formule vulgaire ne se retrouve que dans Tite Live XL, 47, 5. Elle a servi de point d'appui à Cic. *Tusc.* I, 26, où ministrare est substitué à dare, selon les exigences du style relevé. On remarquera que Cicéron, dans ce passage, cite Homère (4). C'est donc d'après le modèle grec qu'il s'est servi de cette construction. Mais il s'est renfermé dans les limites de la syntaxe classique en construisant « qui (Homerus) Ganymedem ab dis raptum ait *ut* Ioui bibere ministraret ». Cette syntaxe ne comportait pas une construction comme celle du poète grec ἀνηρείψαντο οἰνοχοεύειν.

(1) Gœlzer, p. 369.

(2) Cp. Col. 6, 7, 4 medicamen potandum praebent. Sen. *de benef.* 3, 14 medicamentum innoxium bibendum illi dedit.

(3) *Most.* 1, 1, 59 eruom daturin estis, bubus quod feram ?

(4) Y 234.

Homère dit aussi Θ 189 οἶνόν τ' ἐγκεράσασα πιεῖν, tandis que uinum miscere bibere n'est pas latin. De même Plat. *Theaet.* 157 C. παρατίθημι ἑκάστων τῶν σοφῶν ἀπογεύσασθαι. *Protag.* 325 E παρατιθέασιν αὐτοῖς ἀναγιγνώσκειν ποιητῶν ἀγαθῶν ποιήματα.

Outre le supin, la langue latine disposait du datif pour marquer le but. Col. 8, 5, 21 potui (1) data (staphylisagria). Cp. Celse 3, 6 tum demum date potui (2) calidam aquam. Plin. *N. H.* 27, 14 semen hydropicis dabitur potu (3).

En latin, en effet, le datif ne se laissait pas confondre avec le locatif et l'instrumental : il était un datif proprement dit. Tandis qu'en grec l'infinitif s'est développé avec le sens final aux dépens du datif propre, c'est le datif qui, en latin, a réduit l'emploi final de l'infinitif (4). La même chose a eu lieu en sanscrit, où le datif marquant le but est, selon Whitney (5), très commun, tandis que les infinitifs ayant cette fonction sont tout à fait passés d'usage. Il est visible que la langue littéraire (6) évite la construction bibere do : outre le supin, le participe en -dus, le datif, une proposition finale avec ut ou le relatif, elle se sert encore d'autres expressions, comme dare uina et, par métonymie, pocula ministrare (Cic. *de n. deor.* I, 40). Elle ne repousse pas moins l'emploi final de l'infinitif avec les verbes de mouvement ire, uenire, currere, mittere, etc. Dræger ne cite dans la prose classique que

(1) Cp. ueno dare, Tac. *Ann.* IV, 1 ; ueno ponere, *ibid.* XIV, 15.

(2) Formule fréquente dans cet auteur.

(3) On sait que, comme pour les noms de la 4e déclinaison, le datif et l'ablatif se confondirent pour le supin aussi dans la forme unique en -u. Mais facilis dictu contenait primitivement un datif. Voir cependant Golling, *Gymn.* 1886 N° 19.

(4) Monro (*homeric Gr.*) compare ὥρη ἐστὶν εὕδειν et munitioni tempus relinquere ; ἀμύνειν εἰσὶ καὶ ἄλλοι et auxilio esse ; τὴν πόλιν φυλάττειν τινὶ παραδιδόναι et relinquere aliquem praesidio.

(5) § 287.

(6) Térence ne construit déjà plus uenire avec l'infinitif, ni currere, ni proficisci.

Varron, *R. R.* II, 10, 1, stabulari solent equas abigere Schmidt ajoute du même auteur II, 1, 1, uisere uenissemus cp. Pison dans Aulu-Gelle VII, 9, 5 uenisse uisere.

La cause de cet éloignement pour l'infinitif final est de même ordre que celle qui a amené l'emploi des prépositions avec l'accusatif de préférence à l'accusatif seul. La syntaxe qui admettait proficisci exilium et proficisci ire dut faire place, dans la bonne langue, à celle qui construisait proficisci in exilium, proficisci eundi causa; le goût de la clarté et de la précision développa, outre l'infinitif et le datif, neuf autres formes, pour exprimer le but, dont six également régulières: 1) uenerunt legati petitum pacem, 2) ad petendam pacem, 3) pacis petendae causa, 4) ut peterent pacem, 5) qui peterent pacem, 6) petentes pacem. Il y a trois degrés de détermination en allant du moins au plus : 1) infinitif seul, 2) supin, gérondif, participe en -dus, 3) proposition finale avec ut ou qui.

Au contraire, en grec, outre qu'il n'y a ni supin, ni gérondif, les propositions introduites par ὅπως, qui sont à peu près l'équivalent des propositions latines avec ut, sont d'un emploi relativement très restreint. Cela tient à la différence de génie des deux langues. Ce qui a surtout favorisé en grec le développement de l'infinitif avec sens final, c'est l'apposition dans sa plus grande liberté (1). L'épopée grecque

(1) Hom. O 743-44 ὅς τις δὲ Τρώων κοίλῃς ἐπὶ νηυσὶ φέροιτο σὺν πυρὶ κηλείῳ, χάριν Ἕκτορος ὀτρύναντος. Χάριν est en apposition à la phrase précédente = comme complaisance (Ἕκτορος = gén. obj.) = pour faire plaisir à Hector. Θάνατόν νύ τοι ὅρκι' ἔταμνον (Δ 155) = j'ai conclu un traité, ta mort, c'est-à-dire pour ta mort. B 160 κἀδ δέ κεν εὐχωλήν Πριάμῳ καὶ Τρωσὶ λίποιεν ἀργεῖην Ἑλένην, = pour être un sujet d'orgueil, cp. Γ 50; Δ 76; 137; 155; 197; 207; Θ 171; Λ 29; M 58; Ξ 325; O 646; Ω 736. Non seulement l'infinitif pouvait prendre la place de ces accusatifs prédicatifs, mais parfois aussi il s'ajoutait à eux (surtout à κλέος εἶλαρ τέρας φόνος) pour former une apposition exprimant le but de l'action précédemment exprimée. P. 131..... δίδου δ'ὅγε τεύχεα καλὰ Τρωσὶ φέρειν προτὶ ἄστυ,

permet de voir comment l'infinitif, servant primitivement et principalement à ajouter à un mot ou à toute une phrase une idée explicative, a développé accessoirement le sens final.

Ce rôle d'apposition survenant à titre d'éclaircissement ressort déjà de la place de l'infinitif à la fin de la phrase(1). Or le latin, comme on l'a vu, n'avait pas, à ce degré, la faculté de faire suivre un ensemble d'une apposition qui le détermine tout entier. Salluste a été le premier à tenter, sous l'influence du grec, quelque chose de ce genre en mettant un substantif en apposition à toute une phrase, le sens final se dégageant de lui-même. Régulièrement l'apposition se rapporte à un mot, comme dans dare, mittere aliquid alicui donum, à côté de dare dono, dicere aliquid doti filiae.

On disait encore : Justin, 38, 5 in dotem dare ; 15, 3 uenenum in remedium calamitatum dedit; Sén. *Ben.* VII, 16, 3 uoluntatem bonam in solutum accipere (=pour paiement); Tac. *Ann.* 13, 56 imbellis aetas in praedam diuisa est. Dans l'expression ludos fieri, qui sert de passif à ludos facere, ludos peut signifier pour servir de jouet. On lit même dans Plaute *Rud.* 3, 5, 12 si non te ludos pessumos dimisero (2). Mais par le seul fait qu'à l'infinitif grec unique correspondaient en latin l'infinitif, le gérondif, l'adjectif verbal en -dus et les supins, les choses devaient prendre un nouvel aspect. Ce passage de la simple apposition explicative à

μέγα κλέος ἔμμεναι αὐτῷ; ε 256 φράξε δέ μιν ῥίπεσσι διαμπερὲς οἰσυΐνῃσιν, κύματος εἶλαρ ἔμεν; cp. H. 338 ποτὶ δ'αὐτὸν δείμομεν ὤκα πύργους ὑψηλούς, εἶλαρ νηῶν τε καὶ αὐτῶν.

(1) Le sens final de l'infinitif précédé de l'article au génitif déterminatif s'est développé grâce à l'emploi que fait Homère de l'infinitif appositif dans des locutions comme ὥρη ἐστὶν εὕδειν, où l'infinitif n'est sujet qu'en apparence.

(2) Si la leçon du *Rud.* 4, 1, 9 nam nunc et operam ludos dat et retia est vraie, on aurait dit aussi aliquid ludos dare. Mais voir Ritschl, *Parerga*, I, 428.

la signification finale était surtout possible dans une langue souple et libre comme le grec. Là les idées peuvent se limiter par la seule apposition, sans qu'il soit nécessaire de marquer expressément le rapport où elles sont entre elles ; ce goût pour les moyens les plus simples, le grec l'a conservé même dans les périodes où la réflexion dominait.

De la même source dérivent l'emploi plus libre de l'infinitif et celui de l'accusatif. Or c'est en grec que l'accusatif se construit le plus librement avec le verbe, particulièrement comme accusatif de relation et de but. Le même esprit a formé les constructions aisées de l'accusatif et de l'infinitif.

Mais en latin, c'est le supin qui était employé comme accusatif de la question quo : quant à l'accusatif de relation auquel l'infinitif grec correspond parfois, il est étranger à Cicéron et à César. Enfin l'emploi de l'infinitif pris substantivement est éminemment conforme au génie du grec ; c'est dans cette langue surtout que l'infinitif parait arriver naturellement à remplir le rôle de sujet ou de régime, ce rôle étant d'ailleurs plus apparent que réel. Il n'en est pas de même pour le latin.

Ces considérations sont confirmées par la proportion de l'emploi final de l'infinitif aux différentes époques de la langue latine. Il est très restreint dans les anciens temps. Le supin est alors employé non seulement après les verbes de mouvement, mais encore après tous ceux qui expriment une intention quelconque. C'est ainsi que, par une construction archaïsante, Salluste dit *or. M. Lic.* 17 ultum hortor et Virg. *En.* IX, 238 sq.

si fortuna permittitis uti
Quaesitum Aenean ;

fortuna uti = experiri (ut quaeramus).

L'infinitif final ne devient fréquent que dans la latinité postérieure. Plutôt que d'invoquer sa valeur primitive de datif « nous trouvons plus probable qu'il est dû à l'influence grecque, tout ou moins chez les auteurs qui ont le plus subi

cette influence, les poètes classiques et post-classiques, et les écrivains chrétiens (1). »

Il nous paraît également nécessaire de faire la part de l'influence grecque déjà chez Lucrèce III, 893

nec dulces occurrent oscula nati
Praeripere;

dans Virg. *En.* I, 527

Non nos aut ferro Libycos populare Penates
Venimus aut raptas ad litora uertere praedas ;

dans Prop. I, 1, 12

Ibat et hirsutas ille uidere feras

6, 33

Seu pedibus terras seu pontum carpere remis
Ibis ;

20, 23

processerat ultro
Raram sepositi quaerere fontis aquam ;

III, 8, 17 (II, 13, 17)

mittit me quaerere gemmas

V, 1, 73

Quo ruis imprudens, uage, dicere fata, Properti (2) ?

Ov. *Her.* 1, 37

te quaerere misso ;

Hor. *Od.* I, 23, 10

non ego te tigris ut aspera
Gaetulusue leo frangere persequor.

Il y a en effet une construction bien plus libre ici que dans Pl. *Rud.* 667

quam in partem ingredi persequamur

(1) Max Bonnet, *le latin de Grég. de Tours*, p. 616.

(2) Id. III, 1, 3-4 primus ego ingredior puro de fonte sacerdos Itala Graios orgia ferre choros. On sait que ce verbe, dans le sens de se mettre à, essayer de, prend, même en prose, l'infinitif, surtout dicere loqui scribere describere. Il est intéressant de noter l'exemple d'Ovide, qui réunit deux des principaux moyens d'expression du but en latin. *A. am.* I, 99 spectatum ueniunt ueniunt spectentur ut ipsae.

et *Ciris* 254

Persequitur miserae causas exquirere tabis,

où persequor est construit avec le sens et d'après l'analogie de pergo. On trouve dans Valerius Flaccus, Silius Italicus, Lucain, Claudien l'infinitif construit non seulement avec ire uenire ruere, mais de plus avec meare uolare concurrere.

Dans la prose post-classique, Tacite, les deux Pline, Quintilien et Suétone évitent cette construction. Hygin, qui fourmille d'héllénismes, l'emploie naturellement. Rien d'étonnant que dans les derniers temps de la latinité elle reparaisse et se multiplie de plus en plus, notamment dans la traduction latine des Livres Saints.

St Jérôme en offre de nombreux exemples (1). L'hellénisme est évident dans des cas comme *In Matth.* II, ad 14, 23 : ascendit solus orare, comparé à *Matth.* 14, 23, Tisch. : ἀνέβη εἰς τὸ ὄρος κατ'ἰδίαν προσεύξασθαι.

Pareillement, dans la poésie de l'âge d'Auguste, nous rencontrons des exemples qui trahissent bien clairement l'influence grecque. Hor. *Od.* III, 8, 11

Amphorae fumum bibere institutae

= placée pour boire.

I, 2, 7

Omne cum Proteus pecus egit altos
uisere montes.

Virg. *Georg.* IV, 84

usque adeo obnixi non cedere.

C'est la première fois que obniti est ainsi construit. *En.* XII, 343

quos Imbrasus ipse
Nutrierat Lycia paribusque ornauerat armis
Vel conferre manum uel equo praeuertere uentos.

On n'a qu'à traduire cette phrase en grec pour la rétablir

(1) Gœlzer, p. 370. Pour Grégoire de Tours, voir Max Bonnet, p. 647. Zink relève dans le mythologue Fulgence 11, 7 currunt spectare, 1, 26 eum in montem fugere compulit.

dans sa forme originale: οὓς ἔθρεψεν αὐτὸς καὶ ὁμοίοις ἐκόσμησεν ὅπλοις, εἴτε μῖξαι χεῖρας εἰθ' ἵππῳ ἀπολιπεῖν ou φθάσαι ἀνέμους. On lit dans Manilius II, 570

Nec sola est ratio quae dat nascentibus arma
Inque odium generat partus et mutua uelle;

mutua uelle = ut mutua uelint. Manilius, selon Teuffel (*Gesch. d. rœm. Lit.* p. 540, 3e éd.) présente des hellénismes particulièrement dans l'emploi des prépositions et de l'infinitif.

On connait la formule homérique δῶκε ξεινήϊον εἶναι (1), δῶκε φέρειν φορέειν φορῆναι ἄγειν ἔχειν : O 532

ξεῖνος γάρ οἱ ἔδωκε ἄναξ ἀνδρῶν Εὐρήτης
ἐς πόλεμον φορέειν δίζυων ἀνδρῶν ἀλεωρήν (?).

Ψ 151

Πατρόκλῳ ἥρωϊ κόμην ὀπάσαιμι φέρεσθαι.

Là est le modèle de Virg. *En.* I, 319

dederatque comam diffundere uentis (3).

Cp. VII, 394 uentis dant colla comasque. Luc. VII, 480 clamorem.... Peliacisque dedit rursus geminare cauernis. Il est probable que c'est Anacr. 57, 9 (Bergk), ἐμῶν φρενῶν μὲν αὔρᾳς φέρειν ἔδωκα λύπας, qui a inspiré la phrase grecque d'Horace *Od.* I, 26, 2

tristitiam et metus
Tradam proteruis in mare Creticum
Portare uentis.

(1) De même Pind. *Ol.* 9, 64. μάτρωος δ'ἐκάλεσσέ μιν ἰσώνυμον ἔμμεν. Plat. *Prot.* 311 c σοφιστὴν δή τοι ὀνομάζουσι τὸν ἄνδρα εἶναι.

(2) On voit ici le parallélisme de φορέειν employé avec le sens final, et de l'accus. ἀλεωρήν ajouté comme apposition explicative dans le sens de : pour se défendre contre. Cp. Tacite, *Hist.* I, 44 omnes conquiri et interfici iussit, munimentum ad praesens, in posterum ultionem.

(3) Servius : graeca figura. Le vers suivant (320) est encore tout grec de syntaxe. Nuda genu, nodoque sinus collecta fluentes. La syntaxe latine a produit des constructions comme Virg. *En.* IX, 312 multa patri mandata dabat portanda. Ov. *Met.* IV, 424 et laceranda suae nati dare uiscera matri. *Ibid.* 647 et uasto dederat seruanda draconi (pomaria).

Ov. *Her.* 5, 132

Quae totiens rapta est, praebuit ipsa rapi (1).

En grec cette construction existait même en prose, Hérod. V, 25 Δαρεῖος καταστήσας Ἀρταφέρνεα ὑπαρχον εἶναι Σάρδεων (2).

Elle n'est pas étrangère non plus à la prose classique : Plat. *Prot.* 321 B Ἔστι δ'οἷς ἔδωκεν εἶναι τροφὴν ζώων ἄλλων βοράν. Thuc. II, 13 ἀφίησιν αὐτὰ δημόσια εἶναι. Dém. XXIX, 25 μνημονεύουσιν ἀφεθέντα τοῦτον ἐλεύθερον εἶναι. Voilà le type des constructions suivantes (3) : Pl. *Truc.* 4, 2, 26

dedi quinque argenti deferri minas,

et plus probablement encore de Virg. *En.* V, 248

argenti magnum dat ferre talentum (4).

*Ibid.* V, 306-7

Gnosia bina dabo leuato lucida ferro
Spicula caelatamque argento ferre bipennem.

V., 538

quem Thracius olim
Anchisae genitori in magno munere Cisseus
Ferre sui dederat monumentum.

Cp. IX, 361 Ille suo moriens dat habere nepoti 5). XII, 210 patribusque dedit gestare Latinis. Avec donare, V, 262 (loricam) donat habere uiro. X, 701 armaque Lauso donat habere humeris. Ov. *Met.* V, 619 cui saepe dedisti ferre tuos arcus inclusaque tela pharetra. Luc. IV, 805 poenas ferre datis. Valer. Fl. 4, 252 armis innectere palmas dat

(1) Cp. *ibid.* 4, 95 nec tamen Aurorae male se praebebat amandum. Dræger compare à praebuit ipsa rapi Hérod. IX, 17 παρέχοντας διαφθαρῆναι.

(2) Id. V, 97 στρατηγὸν ἀπεδέξαντο αὐτέων εἶναι Μελάνθιον.

(3) D'abord Lucr. III, 1030 : iterque dedit legionibus ire per altum, à moins qu'on ne comprenne dedit dans le sens de il permit, en réunissant iter ire = ire uiam.

(4) Quintil. IX, 3 utimur et uerbo pro participio ut Magnum dat ferre talentum tamquam ferendum.

(5) Cp. Prop. IV, 10, 64 cui cognomen coruus habere dedit.

famulis. Sil. Ital. addam.... captiuis late gregibus depascere ripas.

Il convient de traiter à part l'emploi de dare avec l'infinitif quand il signifie : accorder de. Ce sens s'explique aisément par ce fait que dans beaucoup d'exemples c'est une divinité qui est sujet.

Dans les exemples qui vont suivre, l'infinitif n'a plus le sens final. Il est plutôt un véritable accusatif exprimant l'objet du verbe (1). Dare est alors synonyme de permittere (2), potestatem dare : Ov. *Ars. am.* II, 28

da mihi posse mori.

Cp. *Trist.* I, 1, 34 det mihi posse mori ; *Ibid.* III, 1, 23 di tibi dent.... molliter in patria uiuere posse tua.

Cet emploi est inconnu des prosateurs de l'âge classique. Il est au contraire fréquent dans la période post-classique, chez Tacite (3), Pline le Jeune (4), Quintilien (5), enfin chez Lactance. Dans tous les exemples de la prose dare est employé au passif excepté dans Vitruve VII, 10, p. 180, 23 R, faex non modo atramenti, sed etiam indici colorem dabit imitari (6).

(1) β 117 ὅ οἱ περὶ δῶκεν Ἀθήνη ἔργα τ' ἐπίστασθαι περικαλλέα καὶ φρένας ἐσθλάς. Virg. *En* III, 85 da moenia fessis et genus et mansuram urbem.

(2) Permitto est construit avec l'infin. dans Cic. *Verr.* V, 9, 22. Il est vrai que c'est le seul exemple. Mais patior et sino se trouvent à toutes les époques régulièrement avec l'acc. et l'infin. Concedere a l'infinitif dans *proc. cons.* 46. On voit d'après les exemples où dare est suivi de posse, que l'idée de ce dernier verbe est contenue dans la pensée, même quand posse n'est pas exprimé. Cp. Hor. *Ep.* I, 16, 61 da mihi fallere, et Tib. I, 8, 56 ipse dedit cupidis fallere posse deus.

(3) *Ann.* III, 67, 9.

(4) 8, 20, 1.

(5) X, 7, 22.

(6) Goelzer, p. 369.

Il s'agit donc ici surtout d'une construction poétique, dont Lucrèce offre le premier exemple VI, 1224 :

dederat uitalis aeris auras
Voluere in ore licere et caeli templa tueri.

Virgile, qui s'en est beaucoup servi, l'a mise à la mode dans la poésie latine. Tibulle, Properce, Horace (1), Ovide l'emploient, ainsi que Lucain, Valerius Flaccus, Silius Italicus. Il en est de même des synonymes de dare, comme donare et reddere. Hor. *Sat.* II, 5, 60

Diuinare etenim magnus mihi donat Apollo.

Cp. *Ep.* I, 7, 27 reddes dulce loqui, reddes ridere decorum et inter uina fugam Cinarae maerere proteruae. Sil. Ital. III, 597 hinc pater ignotam donabit uincere Thulen (2), et Stace *Theb.* 6, 822; permitto Hor. *Sat.* II, 3, 189 inulto dicere quod sentit permitto; relinquo (= permitto) Hor. *Sat.* I, 1, 52 dum ex paruo nobis tantundem haurire relinquas (3); Ov. *Met.* XIV, 100 posse queri tantum rauco stridore reliquit; Sil. Ital. V, 657 nulli iactare reliquit; tribuo Ov. *Trist.* III, 5, 21 di tibi posse tuos tribuant defendere semper; Val. Flacc. 1, 231 cui genitor tribuit praenoscere diuum omina; et des verbes exprimant la négation de la même idée, comme adimere Hor. *Ep.* I, 19, 9 adimam cantare seueris; Ov. *Pont.* I, 7, 47 nec uitam nec opes nec ademit posse reuerti (4); le simple demere Sil. Ital. III, 477 praete-

(1) *Sat.* II, 3, 190; *Ep.* I, 16, 61; *A. P.* 325.

(2) Cp. *Od.* I, 31, 17 frui paratis et ualido mihi, Latoe, dones, ac, precor, integra cum mente... senectam degere.

(3) Ammien Marcellin 23, 6, 84 licet sinus lateraque dissuta relinquant flatibus agitari uentorum. Dans Lucr. VI, 654 mirari multa relinquas, relinquas = neglegas, omittas. De même IV, 473 (469 B.) hunc igitur contra mittam contendere causam, cité à tort par Dræger parmi les exemples d'infinitifs construits avec des verbes de mouvement. Ici mittam = omittam.

(4) Mais dans Hor. *Od.* I. 12, 1 quem uirum aut heroa lyra uel acri tibia sumis celebrare, nous voyons un emploi de l'infin.

ritos ultra meminisse labores conspectae propius dempsere pauentibus Alpes ; eripere Ov. *Met.* II, 483 posse loqui eripitur; Sil. Ital. 14, 131 eripuit euadere letum. Il n'en est pas de même pour le cas où dare est employé au passif. Datur et detur s'expliquent par l'analogie de licet et liceat, l'infinitif jouant alors le rôle de sujet (1). Aussi avons-nous vu que dans les prosateurs de l'âge post-classique qui emploient cette locution, c'est toujours le passif qu'on trouve. C'est ainsi que l'analogie de licebat rend compte de la syntaxe de la phrase suivante : Sall. *Cat.* 17, 6 quibus in otio uel magnifice uel molliter uiuere copia erat; de même pour les exemples de Tite Live, de Virgile et de Lucain où on trouve l'infinitif avec potestas est ou potestas datur. Pareillement à côté de data copia fandi (Virg. *En.* I, 520) où le substantif et le gérondif ne forment qu'une seule idée, on trouve, avec une autre conception de la même pensée, affari.... data copia (*En.* IX, 484).

Le développement historique de cette construction prouve qu'elle n'est pas proprement latine. Son point de départ est vraiment dans Homère : dans la poésie épique comme aussi dans la poésie tragique δός, θεοὶ δοῖεν avec l'infinitif est la formule usitée dans les prières. A la différence du latin, elle trouve sa place même dans la prose classique. On lit en effet dans Xénophon, *Cyr.* VI, 4, 9 ἀλλ'ὦ Ζεῦ μέγιστε, δός μοι φανῆναι ἀξίῳ μὲν Πανθείας ἀνδρί. C'est dans le même

final. Cp. Hom, 127 εἰ ἐλοίμεθα οἰνοχοεύειν, et d'autre part Cés. *B. G.* 8, 37 partem oppidi sumit ad obsidendum. Au contraire Hor. *Ep.* I, 3, 7 scribere peut être conçu comme le complément de sibi sumit = aggreditur. Cp. Sen. *Ep.* 98, 11 habere eripitur, habuisse numquam.

(1) Le premier exemple est : Lucr. 4, 878 uarieque datum sit membra mouere; cp. Virg. *En.* I, 409 cur iungere dextram non datur. On trouve même l'infinitif au passif dans St Jér. *In Ezech.* 12 ad 40, 1 datur intelligi; cp. *in Matth.* II, ad 13, 10. De même dans Grég. de Tours, *H. F.* 10, 3, p. 411, 13.

moule de phrase que la pensée d'Horace a pris sa forme quand il écrit *Ep.* I, 16, 61

da iusto sanctoque uideri.

Le vers d'Ovide *Met.* I, 486

Da mihi perpetua, genitor carissime, dixit,
Virginitate frui,

semble inspiré de Callim. *in Dion.* 6 δός μοι παρθενίην αἰώνιον ἄπτα, φυλάσσειν. La limite est parfois difficile à tracer entre les cas où l'infinitif est employé comme le serait un nom à l'accusatif complément d'un verbe, et ceux où il est construit d'une façon indépendante pour exprimer l'intention. Les grammairiens anciens et modernes ont souvent confondu les deux catégories (1).

De même qu'on disait, par pléonasme, C. Nep. 14, 10, 1 si ei rex permitteret ut, quodcumque uellet, *liceret* impune facere, de même nous lisons dans Ov. *Trist.* II, 518

Quodque licet, mimis scaena licere dedit.

Mais cet infinitif lui-même licere, comme ailleurs posse, a la valeur d'un substantif. Or c'est là un emploi plus grec que latin, comme nous l'avons vu.

D'ailleurs le vers d'Horace, *Sat.* II, 3, 190

maximo regum,
Di tibi dent capta classem deducere Troia,

semble être la copie de Hom. A 18 ὑμῖν μὲν θεοὶ δοῖεν..... ἐκπέρσαι Πριάμοιο πόλιν εὖ δῶ καδ' ἱκέσθαι.

Voici d'autre part quelques constructions plus conformes aux habitudes du latin : Virg. *En.* IV, 212

cui litus arandum
Cuique loci leges dedimus.

(1) Servius, par exemple, range dans la même catégorie magnum dat ferre talentum (argenti), dederatque comas diffundere uentis, et tu das epulis accumbere diuum : unde, ajoute-t-il, da bibere usus inuenit, quod facere non debemus, ut duo uerba iungamus, nisi in poemate.

*En.* XI, 794-798

Audiit et uoti Phoebus succedere partem
Mente dedit, partem uolucris dispersit in auras :
Sterneret ut subita turbatam morte Camillam
Adnuit oranti ; reducem ut patria alta uideret
Non dedit.

Ici la proposition infinitive avec accusatif sujet alterne avec ut et le subjonctif (1), tandis qu'il y a l'infinitif dans un passage correspondant d'Homère II, 251 νηῶν μέν οἱ ἀπώσασθαι πόλεμόν τε μάχην τε δῶκε, σόον δ' ἀνένευσε (non dedit) μάχης ἔξ; ἀπονέεσθαι.

Catulle est le seul poète qui n'offre pas d'exemple de cet emploi de dare signifiant accorder une faveur. Virgile au contraire aime à s'en servir : *En.* I, 65

Aeole, namque tibi diuom pater atque hominum rex
Et mulcere dedit fluctus et tollere uento.

Cp. *ibid.* 79 tu das epulis accumbere diuom. 522, O regina, nouam cui condere Iuppiter urbem iustitiaque dedit gentes frenare superbas. V, 689 Iuppiter omnipotens... da flammam euadere (2) classi. Une formule de ce genre convenait en effet tout particulièrement à l'épopée, et l'on sait quelle a été l'influence d'Homère sur la poésie épique latine (3).

(1) On trouve de même dare ne et le subj. dans Ov. *Met.* XII, 202 da femina ne sim. *Ibid.* 206 dederatque super, ne saucius ullis uulneribus fieri ferroue occumbere posset. Dare, dans le sens de concedere, se trouve avec le subjonctif sans ut dans Plaute et Caton, avec ut dans Cicéron et Tite Live (voir Kuehner II, p. 808 et 806); quant à la propos infin. avec sujet, en voici d'autres exemples : Virg. *En.* III, 77 immotamque coli dedit et contemnere uentos. VI, 66 da Latio considere Teucros. IX, 172. X, 235; puis dans Lucain, Valerius Flaccus, Stace (voir Dræger II, p. 416).

(2) X, 61 ..... iterumque reuoluere casus da, pater, Iliacos Teucris. XII, 97 da sternere corpus loricamque manu ualida lacerare reuolsam — et foedare in puluere crinis.

(3) Voy. Dræger, II, 367 et 416.

Aux exemples d'Horace déjà cités, nous ajouterons *A. P.* 83

Musa dedit fidibus diuos puerosque deorum
...referre.

*A. Poet.* 323

Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui

*Od.* II, 16, 39-40

Spiritum Graiae tenuem Camenae
Parca non mendax dedit et malignum
Spernere uulgus.

Le rôle grammatical de l'infinitif est ici rendu visible par c qui précède : mihi parua rura, et spiritum Graiae tenuem Camenae. Il tient lieu d'un accusatif, non d'un datif.

Ov. *Met.* VIII, 350

Phoebe .
Da mihi, quod petitur, certo contingere telo (1).

Cp. *Am.* III, 8, 34 dare iussa dedit. Lygd. 4, 47 at mihi fatorum leges aeuique futuri euentura pater posse uidere dedit. Prop. III, 15, 18 mihi fortuna aliquid semper amare dedit.

Facere est beaucoup plus rare que dare dans la poésie savante. Mais il a à peu près la même valeur (2). L'emploi de ce verbe avec l'infinitif est considéré comme un vulgarisme, parce qu'on en trouve des exemples dans l'ancien latin (Pl. *Rud.* 244 ; *Epid.* 3, 3, 31, etc.) (3).

De l'époque classique on ne cite que Cic. *Brut.* 142 tales oratores uideri facit, quales ipsi se videri uolunt (et encore y a-t-il, comme le fait observer O. Riemann (4), une raison

(1) Cp. III, 338; VI, 443; VII, 691 ; XI, 177; XII, 531; XIV, 695, et 843.

(2) V. Thielmann, *Arch. f. lat. lex.* III, p. 177.

(3) Dans cette sorte de guide de la conversation avec texte grec et latin, publié par mon regretté maître A. Boucherie *Notices des Mss. de la Bibl. Nationale*, tome XXIII, 2e partie p. 214 on lit : ὀψὲ ἡμᾶς ποιεῖς ἀριστῆσαι, facis nos sero prandere.

(4) *Synt. lat.* p. 286, note 1.

de symétrie), et Varron *R. r.* III, 5, 3 desiderium macrescere facit uolucres, chaque fois avec un accusatif sujet. Dans la poésie classique, on a Virg. *En.* II, 538

qui nati coram me cernere letum
Fecisti ;

(ut ne conviendrait pas ici, car Neoptolème n'a pas cherché à tuer le fils de Priam sous ses yeux). Ov. *Her.* 17, 173

illum
Securum probitas, forma timere facit.

*Met.* 7, 691

Hoc me..... telum
Flere facit, facietque diu, si uiuere nobis
Fata diu dederint.

*Ibid.* X, 357

At Cinyras, quem copia digna procorum
Quid faciat dubitare facit.

*Trist.* V, 9, 14

Et facis accepto munere posse frui.

*Ex Pont.* II, 7, 76

Ille etiam uires corpus habere facit.

Dans la latinité d'argent cette construction ne se rencontre que dans Pétrone 51 reporrigere fecit Caesarem ; elle devient de plus en plus fréquente après les Antonins (1). Elle s'explique assez bien par l'analogie de iubere, et il n'est pas nécessaire de la rattacher au tour analogue, de ποιεῖν avec l'infinitif.

Comme on a pu le voir, le verbe dare, par la variété de ses emplois, signifiant à la fois donner, offrir, et permettre, accorder, sert de transition aux verbes par lesquels une personne est désignée comme étant la cause d'une action, en ce sens qu'elle en souhaite, permet ou défend, ordonne ou recommande l'accomplissement. Ce sont les verbes qu'on appelle en grammaire causatifs.

(1) Pour St Jérôme, voir Gœlzer, p. 373. Pour Grégoire de Tours, Max Bonnet, p. 673, note 3. Voir aussi Rœnsch, *Itala*, p. 366.

Quelques-uns se trouvent construits avec l'infinitif déjà dans Plaute; il y en a dans Cicéron un plus grand nombre qu'on n'enseigne ordinairement. Mais est-ce une raison pour ne voir là qu'un effet de l'activité propre au latin?

Dans certains cas, l'infinitif peut être rapporté à l'idée d'un verbe non exprimé, mais qu'il est aisé de suppléer d'après le contexte: Hor. *Ep.* I, 8, 1-2

Celso gaudere et bene rem gerere Albinouano
Musa rogata refer (1).

Gaudere et rem gerere qui sont construits comme compléments directs avec refer dépendent en même temps de l'idée de iube qu'on trouve dans la formule proprement romaine *Ep.* I, 10. 1

Vrbis amatorem Fuscum saluere iubemus.

Virgile construit inuitare avec l'infinitif: *Géorg.* IV, 23

Vicina inuitet decedere ripa calori (2).

C'est une construction ἀπὸ κοινοῦ que l'on a dans *En.* V. 485

Protinus Aeneas celeri certare sagitta
Inuitat qui forte uelint,

où certare peut être conçu comme dépendant de uelint en même temps que de inuitat. Quand l'infinitif était régi par deux verbes dans la même phrase, la construction régulière ou plus ancienne faisait passer la construction plus rare ou plus hardie (3).

(1) C'est le salut grec χαίρειν καὶ εὖ πράττειν. Mais tout est-il dit quand on a avec Dræger considéré refer comme substitué à dic pour le besoin du vers? Dans l'expression d'Horace, la nature substantive des deux infinitifs est particulièrement sensible, et c'est là un trait de syntaxe grecque.

(2) On cite déjà un ex. de inuitare + inf. dans Afranius, *Tr.* v. 19 Ribbeck.

(3) *Pro Quinctio* 6, 27 la construction de imbibere avec l'infinitif est due à la coordination avec nolle. Lucr. III, 1015 tu uero dubitabis et indignabere obire.

Cic. *pro Mil.* 3, 13 num te emere coegit, qui me hortatus quidem est? Hor. *Ep.* I, 1, 68-69

An qui fortunae te responsare superbae
Liberum et erectum praesens hortatur et aptat?

Une raison de style, le désir d'éviter une répétition, pouvait amener à employer l'infinitif avec un verbe qui ne le prenait pas ordinairement. Salluste dit *Jug.* 44, 4 pabuli egestas locum mutare subegerat, pour remplacer par un synonyme coegerat, mis quelques lignes plus haut. La nouveauté de la construction consiste parfois seulement dans l'emploi du verbe simple au lieu du verbe composé ou inversement. Ainsi le passage de Cic. *De or.* I, 59, 251 peut s'expliquer en admettant que suadere a le sens de persuadere, que quelques-uns même ont voulu mettre à la place : tamen nemo suaserit studiosis dicendi adulescentibus in gestu discendo histrionum more elaborare. Lucrèce, Virgile et Horace emploient l'infinitif avec tendere, tandis que la prose classique ne l'emploie qu'avec le composé contendere. Cicéron construit reformidare avec l'infinitif, mais non le simple formidare, qu'on trouve ainsi construit dans Plaute (1) et Horace (2).

Il ne faut pas oublier que le latin est la langue qui a, par excellence, fait usage de l'infinitif accompagné d'un accusatif sujet. Or cette construction se ramène à celle de l'infinitif seul (3).

(1) *Pseud.* 316 si illi formidas credere.

(2) *Ep.* I, 19, 45 naribus uti formido.

(3) Deecke, dans sa dissertation de Mulhouse 1890, p. 35, explique par le locatif l'infinitif accompagné ou non d'un accusatif. Pour lui, uideo te sedere = (in) sede. Imperator iussit milites pontem facere = der Feldherr befehligte die Truppen beim Brückenbau. Volo uos abire = ich wünsche euch im Abgehn; cp. uolo uos profectos = ich wünsche euch abgereist. Cupio me consulem fieri = ich wünsche mich im Konsulwerden. Volo cupio studeo diues fieri = ich bin willig begehrlich eifrig im Reichwerden. Cette théorie est peu vraisemblable.

lussit omnes adesse répond également à : il leur ordonna à tous d'être rendus, et à : il ordonna que tous fussent rendus, c'est-à-dire que omnes peut être le complément de iussit comme dans aliquem iubere aliquid, ou le sujet de l'infinitif (1). Une convenance de style, une raison de symétrie, le rhythme oratoire concouraient en prose à faire préférer les propositions plus pleines et en même temps plus précises avec ut ou le relatif suivi du sujonctif. Inversement, il arrivait que ces constructions plus explicites de la prose, mais traînantes et monotones, finissent, à force d'être répétées, par paraître pédantes. Mais ce qui les faisait surtout éviter, c'étaient les exigences de la versification, les convenances du style poétique, qui se plaît aux tournures simples et vives, et s'accommode mal des liens d'une syntaxe trop assujettie aux lois de la logique. Toutefois, s'il y avait dans le latin même des forces en œuvre pour produire certains emplois plus libres de l'infinitif avec les verbes causatifs, il a fallu l'appoint du grec pour développer et parfaire ce qui avait été ébauché. La plupart des verbes signifiant engager, pousser, exhorter à, ne se trouvent construits avec l'infinitif seul qu'à partir de Virgile. Ainsi *agere En.* III, 4

desertas quaerere terras
Auguriis agimur diuom.

*Ibid.* 682.

Praecipites metus acer agit quocumque rudentes
Excutere.

VII, 239

uestras exquirere terras
Imperiis egere suis.

*Ibid.* 393

omnes ardor agit noua quaerere tecta.

Nous avons déjà cité Hor. *Od.* I, 2, 7

(1) Cp. cupio me esse clementem, studet se gratum uideri, à côté du cupio esse clemens, studet gratus uideri.

*Adigere En.* VI, 695

tua me, genitor, tua tristis imago
Saepius occurrens haec limina tendere adegit (1).

VII, 112

ut uertere morsus
Exiguam in Cererem penuria adegit edendi
Et violare manu malisque audacibus orbem
Fatalis crusti patulis nec parcere quadris (2).

Nous rappellerons ici l'ancienne construction iusiurandum adigere aliquem.

*Subigere* (Virg. *Géorg.* III, 218; *En.* III, 257; V, 795; VI, 567; VII, 214; VIII, 113). Dræger en cite un exemple dans Plaute *Truc.* 4, 3, 9 (3), un de Lucilius, un de Lucrèce (4). Aucun exemple dans Térence, Cicéron et César; quatre dans Salluste (5).

*Cogere* était construit avec l'infinitif seul, même préférablement à toute autre construction, à toutes les époques de la langue.

*Monere* est construit dans la prose classique avec ut ou ne (6). L'infinitif avec ce verbe ne se trouve pas dans César. Quant aux exemples qu'on cite de Salluste (*Cat.* 52, 3; *Jug.* 19, 2) et de Cicéron (*Inu.* II, 66; *de Fin.* I, 66) (7), il est à

(1) Pl. *Rud.* 3, 3, 19 uim mi adigit adferam ipsa.

(2) Ov. *Am.* 3, 6, 29 quid, non Alpheon diuersis currere terris uirginis Arcadiae certus adegit amor? Sil. Ital. 2, 497 succedere adegit. Adigere ne se rencontre ainsi chez Tacite que dans les Annales et, sauf 11, 10, toujours au passif.

(3) Ajouter *Amph.* 1142 subacta est facere.

(4) Lucr. III, 1076; V, 1029; VI, 736.

(5) Sil. Ital. XII, 60 uertere ....subigit XIII, 709. Subigor: I, 635; XVII, 571.

(6) Dans l'ancien latin, Caton *R. r.* 142 eadem uti curet faciatque moneo.

(7) *De cons. suo* 2, 50; *ad fam.* 1, 1, 2. Moneo, Tér. *Andr.* prol. 22 ut quiescant porro moneo; Cic. *Cat.* 2, 9 eos hoc moneo desinant furere.

remarquer que le sujet est impersonnel, qu'il n'y a pas d'accusatif de l'objet dans la phrase, que le *de Inuentione* est un ouvrage de début et que dans le *de Finibus* Cicéron a laissé passer beaucoup d'autres constructions insolites (1). Il n'y a pas non plus de régime à l'accusatif dans Lucr. V, 1397-1398

Tum caput atque umeros plexis redimire coronis
Floribus et foliis lasciuia laeta monebat (2).

Il existe au contraire dans Virgile *En.* X, 438

soror monet succedere Lauso
Turnum.

*Buc.* 9, 14

Quod nisi me quacumque nouas incidere lites
Ante sinistra caua monuisset ab ilice cornix (3).

Avec *admoneo* : *Géorg.* IV, 185

rursus easdem
Vesper ubi e pastu tandem decedere campis
Admonuit.

*En.* IX, 107

cum Turni incuria matrem
Admonuit ratibus sacris depellere taedas (4).

Pour l'infinitif mis, en prose, à la place de ut avec ce verbe, on cite Cornific. II, 20, 31 haec cognitio uitare in argumentatione uitium admonebit ; mais l'infinitif est mis entre crochets par Kayser et Friedrich ; puis Cic. *Verr.* 2, 1,

(1) Thielmann, *Cornif.*, p. 82 et 74 Anm.

(2) D'après la leçon de Marullus. Les mss. ont mouebat.

(3) Dans Hor. *Carm. saec.* 5-8 monuere est construit avec une prop. inf. dans le sens de « ont rappelé dans la mémoire » comme « uerbum dicendi ».

(4) Hor. *Sat.* I, 6, 125 ira lauatum admonuit. De même Ovide Phèdre, Valérius Flaccus, Ov. *Met.* VII, 256 ; *Fast.* IV, 131, V, 353 ; *Hal.* 52. Pour moneo, Valér. Fl. III, 580 monet meminisse ; admoneo, Id. III, 146 diuersasque simul socios inuadere turmas admonuit.

24, 63 ut eum suae libidines facere admonebant; mais Kayser-Baiter et C. F. W. Mueller lisent monebant; il ne reste pour l'époque classique que *B. G.* VIII, 12, 7 nostri.... admonentur.... disponere. Tacite construit souvent monere ou admonere avec l'infinitif, tandis que cette construction est sans exemple dans Tite Live.

*Hortari* avec l'infinitif n'existe pas dans l'ancienne langue (1). Pour la prose, Dræger (II p. 322) cite Cic. *Inu.* II, 5 quae impulsio facere aliquid hortatur; *p. Sestio* 3, 7 respublica quae me haec minora relinquere hortatur. Puis Salluste *Cat.* 5 res ipsa hortari uidetur supra repetere; *Jug.* 24, 4 plura scribere.... dehortatur (2) me fortuna mea. Jusqu'ici le sujet est un nom de chose. Quant aux exemples où le sujet est personnel, ils manquent dans Cicéron et César. On les trouve dans : Planc. ap. Cic. *fam.* X, 17, 2; Cornific. *ad Her.* 2, 19; *Bell. Alex.* 21. Hortari est construit avec l'infinitif six fois dans Virgile, une fois avec le passif, *En.* II, 33

Thymoetes
Duci intra muros hortatur et arce locari.

Cp. *ibid.* 74 hortamur fari. III, 134 hortor amare focos arcemque attollere tectis. 144 remenso hortatur pater ire mari ueniamque precari. 608 qui sit fari, quo sanguine cretus, hortamur, quae deinde agitet fortuna fateri. X, 68 num linquere castra hortati sumus aut uitam committere uentis? Hor. *Ep.* I, 1, 68 responsare.... hortatur. Ov. *Met.* VIII, 215 hortaturque sequi.

Sauf Corn. Nep. *Phoc.* 1, 3, il n'y a pas d'autre exemple de cet emploi jusqu'à la latinité d'argent. Mais on le trouve dans Valerius Flaccus (3) Valère Maxime, Sénèque, Tacite (seulement dans les Annales), Suétone, Apulée, Justin (4).

(1) Toutefois Cato ap. Gell. 13, 24, 25 multa me dehortata sunt huc prodire; mais Pl. *Mil.* 1189 illam hortabitur ut eat propere.

(2) Par analogie avec nolo.

(3) Mêmes mots que dans Ov. *Met.* VIII, 215.

(4) Voir Dræger II, p. 323; pour St Jérôme (cohortor), voy. Gœlzer, p. 364.

*Impello.* Le vrai latin construisait impellere aliquem in ou ad aliquid, ad legendum. C'est Virgile qui le premier, semble-t-il, a osé écrire : *En.* I, 9

Quidue dolens regina deum tot uoluere casus
Insignem pietate uirum, tot adire labores
Impulerit.

II, 55

Impulerat ferro Argolicas foedare latebras.

519

Quae mens tam dira, miserrime coniux,
Impulit his cingi telis ?

Cp. Hor. *Od.* III, 7, 14 impulerit maturare necem. Ov. *Am.* II, 12, 21 femina Troianos bella mouere impulit.

De Virgile la constructrion a passé à Tite Live XXII, 6, 6, puis à Tacite, qui l'emploie volontiers : *Ann.* VI, 45 ; XIII, 19 ; XIV, 60 ; *Hist.* III, 4 ; enfin à Justin (1).

*Compellere* apparaît pour la première fois dans Ovide avec l'infinitif *Fast.* III, 860

Compulerunt regem iussa nefanda pati.

En prose, depuis Quinte-Curce, souvent dans Justin.

Tacite seul a perpellere avec l'infinitif : *Hist.* V, 2 ; *Ann.* XI, 29 ; XI, 50 ; XII, 54.

*Imperare* avec l'infinitif seul ne se rencontre pas dans Cicéron et César. Chez eux, il est construit avec l'infinitif accompagné d'un accusatif sujet, mais seulement lorsque l'infinitif est un passif ou un déponent : quand il doit être à l'actif, c'est nécessairement *ut* ou *ne* qui introduit la proposition secondaire. L'infinitif actif ne se rencontre que chez les poètes (2), chez Salluste (*Catil.* 12, 2 ; *Jug.* 47, 2), Hirtius (*B. G.* VIII, 27), et dans la prose post-classique.

(1) Pour St Jérôme, voir Gœlzer, p. 365.

(2) Tér. *Andr.* 812 animo nunc iam otioso esse impero. *Eun.* 252 postremo imperaui egomet mihi omnia assentari. Aucun exemple de Plaute. Schmidt cite Att. *fragm.* 385.

Virgile *En.* VII, 35

Flectere iter sociis terraeque aduertere proras
Imperat.

Hor. *Ep.* I, 5, 21

Haec ego procurare et idoneus imperor,

par analogie avec iubeor (1).

Ov. *Met.* II, 118

Iungere equos Titan uelocibus imperat Horis.

Cp. III, 3 Cadmo perquirere raptam imperat. Properce aussi a cette construction, IV, 8, 85 :

Imperat et totas iterum mutare lacernas.

Lucain également, IV, 33 ; Val. Flacc. II, 481 ; Sil. Ital. I, 300. On n'en cite pas d'exemple de Tite Live.

*Instituere* (2), enseigner à, ne se trouve pas en prose classique avec l'infinitif. Virg. *Buc.* 2, 32

Pan primum calamos cera coniungere plures
Instituit.

5, 29

Daphnis et Armenias curru subiungere tigris
Instituit.

*Géorg.* I, 147

Prima Ceres ferro mortalis uertere terram
Instituit.

La construction de *mouere* avec l'infinitif est une innovation de Virgile : *Géorg.* I, 457

non illa quisquam me nocte per altum
Ire neque ab terra moueat conuellere funem.

Mouere a ici le sens de : décider à.

(1) Cp. Cic. *Verr.* V, 27, 68. Régulièrement on devrait avoir mihi imperatur ; car on dit imperare alicui, non aliquem.

(2) D'après l'usage de Cicéron on disait instituere in et ad aliquid, aliquid alicui, aliquem aliqua re. Col. dit I, 1, 12 Instituere latine loqui. C'est à tort que Dræger cite Hor. *Od.* III, 8, 11 parmi les exemples où instituere = docere.

Les verbes qui signifient demander, prier, orare petere precari rogare, ne sont employés avec l'infinitif seul que dans des cas très rares.

*Orare*, dans la prose classique, ne se construit qu'avec ut ou ne. L'infinitif ne se trouve qu'à partir de Tacite (1) (Suétone, Ammien Marcellin) (2). En poésie, Virgile offre les premiers exemples, *Buc.* 2, 43

Iam pridem a me illos abducere Thestylis orat ;

c'est une sorte d'expression abrégée pour orat ut sibi liceat. *En.* VI, 313

Stabant orantes primi transmittere cursum.

Cp. IX, 228 tum Nisus et una Euryalus admittere orant (3). Ov. *Met.* VI, 413, urbesque propinquae orauere suos ire ad solatia reges (= orauerunt ut irent). Valér. Flacc. III, 447, 628 : iuuentus orat inire uias. Stace *Theb.* IX, 386 ; *Ach.* I, 184.

*Petere* a deux emplois différents. Quand il signifie désirer, chercher à, on a affaire à l'emploi du simple pour le composé (4). Dans ce sens, on lit déjà dans Lucrèce III, 86

uitare Acherusia templa petentes.

Puis Virg. *En.* VII, 96

Ne pete conubis natam sociare Latinis.

Cp. Hor. *Ep.* I, 11, 29 petimus bene uiuere. Ov. *Met.* XIV, 571 sed uicisse petunt. Lucain X, 97 nil ipsa paterni iuris habere peto. Sil. Ital. III, 13 bellique uices nouisse petebat.

Il peut signifier prier, demander : Stace *Ach.* I, 352

arma petebat
Ferre (5).

(1) *Ann.* XI, 32; XII, 9; XIII, 13.

(2) Pour S^t Jérôme, v. Gœlzer p. 371.

(3) Cp. Hor. *A. Poet.* 200 deosque precetur et oret, *ut* redeat miseris, abeat fortuna superbis.

(4) Cic. *de Fin.* V, 20, 55 ut appetat animus agere semper aliquid.

(5) On peut entendre aussi : il demandait les armes pour les porter = arma petebat ferenda.

Régulièrement petere, dans le sens de demander de, ne peut être construit qu'avec ut ou ne, non pas même avec un infinitif accompagné d'un accusatif sujet.

Ovide serait, selon Dræger, le seul poète qui emploie precari avec l'infinitif *Her.* 5, 158

Et tua quod superest temporis esse precor (1).

Lucain et Stace construisent deprecari avec l'infinitif simple (Luc. IX, 214; Stace *Theb.* VIII, 116. Apul. *Met.* 9, 39, 688).

*Rogare*, qui correctement est suivi de ut ou ut ne, souvent aussi du subjonctif seul, a l'infinitif dans Catulle 35, 10 roget morari; cp. 13, 13 deos rogabis totum *ut* te faciant nasum (2). Martial I, 110, 13 deponi rogat et monet leuari. Cp. Valér. Flacc. VII, 379 iamque redire rogant.

*Poscere* n'est construit avec l'infinitif que chez les poètes de l'âge d'Auguste (3) et ceux qui suivent Valérius Flaccus, Martial, Silius Italicus.

Virgile emploie de même exposcere, *En.* IV, 78

Iliacosque iterum demens audire labores
Exposcit;

et, à son ememple, Silius Italicus VIII, 77 et Tacite *Ann.* XIV, 13.

(1) Tib. II, 5, 3-4 nunc te uocales impellere pollice chordas, nunc precor ad laudes flectere uerba meas Ov. *ex Ponto* I, 2, 63 nec tamen ulterius quidquam speroue precorue quam male mutato posse carere loco. Mais ici spero posse carere entraîne precor posse carere. *Ibid.* 7, 6 qui precor esse tuus.

(2) Ov. *Her.* 6, 144 hiscere nempe tibi terra roganda foret. *A. am.* I, 433 multa rogant utenda dari. Cet exemple est sur la limite entre l'infinitif seul et l'inf. accompagné d'un accus. sujet.

(3) Virg. *En.* VIII, 12, si l'on construit avec Dræger posci se dicere = être requis (Enée) pour se nommer roi. Mais il nous semble préférable d'expliquer : (Aeneau) dicere se posci (fatis) regem. Hor. *Od.* I, 4, 12 nunc... Fauno decet immolare seu poscat agna siue malit haedo, immolari est à suppléer avec poscat. Noter le voisinage de malit. Ov. *Met.* VIII, 710 esse sacerdotes — poscimus.

*Flagitare* ne se trouve que dans Hor. *Sat.* II, 4, 61

Flagitat immorsus refici.

Cp. Apul. *Met.* 10, 17 flagitare bibere.

*Stimulo.* Le premier exemple est de Lucr. IV, 190

stimulatur fulgere fulgur (1).

Après Lucrèce, Virgile *En.* IV, 575

Festinare fugam tortosque incidere funes
Ecce iterum stimulat.

Puis Lucain VI, 423; Sil. Ital. XII, 504; VII, 349. En prose on cite Collumelle 2. 2, 26.

*Praecipitare* est construit de même Virg. *En.* XI, 3

sociis dare tempus humandis
Praecipitant curae,

c'est-à-dire ut daret tempus humandis sociis.

A l'exemple de Virgile Stace *Theb.* I, 679

Sed si praecipitant miserum cognoscere curae.

Cp. Valér. Flacc. II, 390 pelago eos parari praecipitat.

Properce fait suivre reuocari (2) de l'infinitif I, 16, 11

Nec tamen illa suae reuocatur parcere famae.

Composés de lacere : la construction de *allicere, pellicere*, avec l'infinitif n'existe pas. Tér. *Hec.* 842 ne me conlicias gaudio hoc falso frui. *Illicere* a l'infinitif dans Tacite *Ann.* II, 37, inlectus a diuo Augusto ... uxorem ducere; cp. IV, 12. Ovide seul a l'infinitif avec irritare et concitare, *Am.* II, 14, 33

Dicite quis Tereus, quis uos irritet Iason
Figere sollicita corpora uestra manu.

(1) Cp. Holtze, *Synt. Lucr.* p. 125, IV, 1082 et stimuli subsunt, qui *instigant luedere* id ipsum. V, 1196 communia quaerens gaudia *sollicitat* spatium *decurrere* amoris (nulle part en prose). V, 945 at *sedare* sitim fluuii fontesque *uocabant*. On voit que Dræger (II, p. 328) a tort de compter instigare parmi les verbes qui ne sont jamais construits avec l'infinitif.

(1) Plin. *N. H.* 9, 66 alecem excogitare prouocauit (cp. dans Hom. προκαλεῖσθαι avec l'infinitif).

*Met.* XIII, 225

quae uos dementia, dixi,
Concitat, o socii, captam dimittere Troiam.

*Inducere*, dans le sens de amener à, ne se trouve pas avec l'infinitif seul avant Tacite, *Ann.* XII, 9 consulem inducunt ... sententiam expromere.

*Adducere* est déjà construit avec l'infinitif dans Afranius ap. Non. p. 514, 20 ; le seul autre exemple cité est Hirtius, *B. G.* VIII, 19, 8 nulla calamitate uictus Correus excedere praelio siluasque petere, aut... ad deditionem potuit adduci quin.... cogeret... uictores in se tela conicere : on remarquera la triple construction, avec l'infinitif, avec ad et l'accusatif, avec quin et le subjonctif.

*Vrgere.* Hor. *Od.* II, 18, 20

Marisque Baiis obstrepentis urges
Summouere litora.

Cp. *Culex* 261 Persephone comites heroidas urget aduersas praeferre faces. Sil. Ital. XIII, 427 ferroque cauare refossam urget humum.

*Suadere.* Les exemples que l'on cite de Cicéron (*de Fin.* II, 29, 95 et *de Or.* I, 59, 250) n'empêchent pas que la construction avec l'infinitif ne soit en somme particulière au latin post-classique, bien qu'elle puisse parfois s'expliquer par le sens du verbe signifiant alors *faire accepter l'opinion que*, et non *conseiller de*.

Mais la construction est hellénisante dans Virg. *Buc.*, 1, 56,

Saepe leui somnum suadebit inire susurro.

Cp. *Géorg.* IV, 264 suadebo incendere odores. *En.* I, 357 tum celerare fugam patriaque excedere suadet. III, 364 cuncti suaserunt — Italiam petere. X, 366 aspera quis natura loci dimittere quando suasit equos.

Le même emploi existe dans Ovide, Silius Italicus et Valérius Flaccus, en prose dans Sénèque, Quinte Curce, Pline l'Ancien, Quintilien, Tacite, Apulée, Lactance, Ammien Marcellin, Saint Jérôme, etc. (1).

(1) Gœlzer, p. 364.

*Iubere.* La construction de ce verbe dans la prose classique est celle d'une proposition complétive à l'infinitif avec un accusatif (1), qui peut d'ailleurs être sous-entendu quand il s'agit d'actions dévolues à certaines personnes déterminées, aux soldats, aux centurions, à celui qui sonne de la trompette.

C'est à partir de Virgile que ce verbe prend l'infinitif seul : *Buc.* 4, 32

Quae temptare Thetim ratibus, quae cingere muris
Oppida, quae iubeant telluri infindere sulcos.

Cp. 6, 85. *En.* I, 647. II, 3 ; 37 ; 186. III, 9 ; 88 ; 146 ; 261 ; 267 ; 289 ; 472. IV, 270 ; 546. V, 15 ; 385 ; 773. VIII, 647. XII, 584. Hor. *Od.* II, 3, 14 huc uina et unguenta et nimium breues flores amoenae ferre iube rosae. Salluste n'a cette construction qu'en apparence. Elle est assez fréquente au contraire chez Tite Live.

Dans *En.* VIII, 409

Cui tolerare colo uitam tenuique Minerua
Impositum,

l'infinitif était d'autant mieux accepté qu'il pouvait passer pour sujet.

*Monstrare* est pris soit dans le sens de enseigner à, comme docere (2), soit dans celui de inviter à. C'est dans ce dernier sens que la construction avec l'infinitif est particulièrement hellénisante. Virg. *En.* IX, 43

etsi conferre manum pudor iraque monstrat.

Il importe de remarquer la construction ἀπὸ κοινοῦ *En.* IV, 497

abolere nefandi
Cuncta uiri monumenta iuuat monstratque sacerdos.

cp. Lucr. V, 1103.

(1) *Iubere ut* est réservé aux formules exprimant les décisions souveraines du peuple romain : uelitis iubeatis ut.

(2) Hor. *Sat.* II, 8, 51 inulas ego primus amaras monstraui inpoquere. Ov. *Am.* I, 6, 7.

Au lieu du tour régulier edice ut armentur, Virgile dit *En.* XI, 463

Tu, Voluse, armari Volscorum edice maniplis.

Addictus destiné à, voué à, qui s'est obligé à, est construit par Horace avec l'infinitif simple *Ep.* I, 1, 14

Nullius addictus iurare in uerba magistri.

Les verbes pati et sinere admettent l'infinitif même en prose classique, tandis que permitto et concedo sont plus rarement construits de la sorte en prose. La construction de prohibere avec l'infinitif seul est également la construction ordinaire de la prose classique.

Un certain nombre de verbes qui se construisaient avec l'infinitif étaient employés dans un sens général abstrait, et jouaient un rôle secondaire, tandis que l'infinitif exprimait l'idée principale. Cette réduction plus ou moins sensible de verbes primitivement concrets à la valeur de verbes auxiliaires explique que l'infinitif ait été employé de préférence à un autre genre de proposition secondaire.

L'infinitif était considéré alors comme faisant partie de la proposition principale, à la manière d'un complément direct. L'idée générale de vouloir, pouvoir ou savoir était commune à beaucoup de verbes plus expressifs que les poètes choisissaient pour animer leur style (1). La construction de ces verbes se ramenait donc à un type très simple et était beaucoup moins irrégulière que celle des cas précédents. Mais si loin qu'ait pu aller l'analogie dans cette voie, elle ne suffit pas à rendre compte de l'extension que l'infinitif a prise après ces verbes, justement à l'époque et dans les auteurs qui ont particulièrement subi l'influence grecque.

(1) A cela se rattache ce qu'on appelle la *constructio praegnans*, connue de la prose comme de la poésie. Ainsi Sall. *Cat.* 52, 24 coniurauere nobilissimi ciues patriam incendere, peut s'expliquer par ce fait que la tournure revient à coniuratione facta conati sunt; cp. Virg. *G.* I, 280; Hor. *Od.* I, 15, 7. Cicéron d'ailleurs construit aussi avec l'infinitif consentio, *de leg. agr.* I, 5, 15.

L'analogie en effet réclame à bon droit une large part. Ainsi l'impératif fuge est suivi de l'infinitif, même dans Cicéron, d'après noli : fuge quaerere = noli quaerere, Cic. *de Or.* III. 53 ; *p. Mur.* 5, 11 ; *ad Att.* X, 8, 5 ; *de Off.* III, 25 ; miror, Cic. *Phil.* V, 12, 33; Hirtius *B. G.* VIII, 34, d'après dubito ; non grauor, Cic. *de Or.* I, 23, 107 et non pigror, *ad Att.* XIV, 1, 2, d'après nihil moror de l'ancienne langue, auquel se ramène encore neglegere dans Cic. (1), et : non magni pendo dans Horace *Sat.* II, 4, 92 ; horreo d'après uereor = je n'ose pas, Cic. *de leg. agr.* II, 37, 101 (mais voir la note critique de C. F.W. Mueller ; *de har. resp.* 17, 37 quod nemo uir aspicere non horruit. Plaute et les classiques emploient l'infinitif avec desistere comme avec nolle. Naturellement les poètes (2) sont allés plus loin encore que les prosateurs. Pour orner et colorer leur style ils avaient besoin de verbes plus forts et plus élégants.

Chez eux uelle nolle coepisse desinere, etc., cédaient la place à accingi incumbere adnuere repugnare = recusare contemnere spernere fastidire absistere parcere refugere erubescere pauere trepidare extimescere perhorrescere ; de même, d'après l'analogie de posse, ils emploient callere uincere = magis posse ualere eualescere sustinere ferre obdurare.

Une autre ressource dont les poètes ont usé encore plus largement que les prosateurs, c'est de dire certat tollere au lieu de certatim tollit (cp. T. Liv. XXVI, 44, 9 certatim

(1) Et non curare. Quant à curare sans négation, il pouvait prendre l'infinitif dans le sens de avoir à cœur qq. ch. Mais il exigeait le participe en -dus, ou bien ut ou ne, quand il signifiait prendre des mesures, des dispositions pour que quelque chose arrive.

(2) Praeferre = malle est construit avec l'infinitif simple dans Hor. *Ep.* II, 2, 126 et 183 ; Ov. *Met.* IX, 152. Dignari est employé comme uelle depuis Lucrèce. Accius et Pacuvius avaient employé déjà l'actif dignare avec l'infinitif ; cp. *daignez* agréer.

ascendant). On mettait ainsi en relief et on rendait plus fortement et plus vivement la manière dont l'action avait lieu. Nous avons déjà cité pour la prose classique properare maturare. En dehors de la prose classique, il y a celerare praecipitare adproperare occupare certare aemulari laborare (employé seulement avec une négation par Cicéron).

Certaines expressions qui n'étaient que la périphrase d'un verbe simple de même sens, pouvaient avoir la même construction que lui : ainsi on trouve dans Cicéron consilium est, sententia est, consilium capere, tempus est, mos est, labor est (par analogie de negotium est), auctor sum. Beaucoup de grammairiens et de commentateurs voient un hellénisme dans la construction de ces circonlocutions avec l'infinitif, comme si l'infinitif prenait la place du génitif ou du datif du gérondif. C'est au contraire la construction de l'infinitif qui est la plus ancienne. En latin comme en grec l'infinitif, après ces périphrases de même qu'après les verbes simples dont elles tenaient lieu, n'était, au fond, ni sujet ni régime : il complétait de la manière la plus simple et la plus libre l'idée exprimée par la périphrase, et son rôle de sujet était plus apparent que réel. Comme nous l'avons montré dans Homère, l'infinitif avait en principe la valeur d'une apposition explicative, ainsi qu'on peut le voir par cet exemple d'Ovide, *Fast.* III, 709

> Hoc opus, haec pietas, haec prima elementa fuerunt
> Caesaris, ulcisci iusta per arma patrem.

Cette valeur est devenue apparente d'abord en grec, quand l'infinitif a été pris substantivement et décliné au moyen de l'article ; puis en latin, quand, grâce au gérondif, le génitif déterminatif exprima ce que l'infinitif avait suffi à rendre sans le secours de la flexion. Toutefois le latin a profité de cette circonstance que l'expression composée tempus est, consilium est, paraissait former le prédicat, et l'infinitif faire fonction de sujet : tempus est facere = facere

est tempus, tempus ayant le sens de opportunum tempus ou de l'adjectif tempestiuum (1).

Qu'on remarque cependant la correspondance de l'infinitif et du génitif déterminatif dans Térence *Phorm.* 885

Summa *eludendi* occasiost mihi nunc senes
Et Phaedriae curam *adimere* argentariam.

L'analogie avec les verbes simples de même sens facilitait beaucoup la construction : Pl. *Men.* 2, 1, 8

Nam quid modi futurumst illum quaerere,

et Stace *Theb.* XII, 573

Nam quis erit saeuire modus,

l'équivalence de modus est et de desinere est évidente (2).

Tib. III, 2, 29

dolor huic et cura Neaerae
Coniugis ereptae causa perire fuit ;

causa fuit = fecit (perire eum) ;
de même que *Ciris* 172

Aeriasque facit causam se uisere turres,

causam facit = praetexit.

Virg. *En.* II, 10

Si tantus amor casus cognoscere nostros,

amor est = ardes.

Pareillement ardor habet (Ov. *Met.* X, 81), uoluntas est (Id. *Ibid.* XII, 177) (3).

Souvent le groupe formé par le substantif et le verbe équivaut à un verbe impersonnel suivi de l'infinitif : libido est = libet ; certa sententia est = stat, certum est ; copia, potestas est, datur = licet. Sall. *Cat.* 29, 3 potestas magis-

(1) Cic. *p. Caec.* 5, 15 nullam esse rationem amittere eiusmodi occasionem, où nulla est ratio veut dire : il n'est pas raisonnable; morà est = longum est, Pl. *Capt.* XI, 3, 37 quae memini, mora mera est monerier. Ov. *Met.* III, 225 quosque referre mora est.

(2) Virg. *En.* X, 90 quae causa fuit consurgere in arma Europamque Asiamque et foedera uoluere furto?

(3) Virg. *En.* IX, 186 mens agitat mihi = uolo, cupio.

tratui maxima permittitur exercitum parare. Pareillement consilium cepi = constitui ; cupido, lubido cepit me = cupio ; operam do = conor, studeo ; auctor sum alicui = suadeo.

Tér. *Ad.* 5, 5, 16 idne estis auctores mihi = suadetis. Cels. VII, 7, 6 ubi albo ipsius oculi palpebra inhaesit Heraclides auctor est aduerso scalpello subsecare (1).

Dans Cic. *ad Att.* IX, 10, 5 l'infinitif est accompagné d'un accusatif sujet : ego tibi non sim auctor, si Pompeius Italiam relinquit, te quoque profugere. L'infinitif dépend dans ces cas de la locution entière comme du verbe simple de même sens, constituere cupere studere suadere.

Mais ce serait une explication forcée que celle qui contesterait toute action du grec sur l'emploi de l'infinitif après certains verbes tels que amare, qui contiennent l'idée de uelle, et d'autres qui renferment celle de posse.

Quelle que soit l'autorité des grammairiens que nous contredisons ici, nous n'hésitons pas à souscrire au jugement de Quintilien IX, 3, 17 : ex graeco uero translata uel Sallustii plurima, quale est Vulgus amat fieri ; le passage en question est sans doute *Jug.* 34, 1 quae ira fieri amat. Ruhnken relevait comme une incorrection dans le latin, d'ailleurs si remarquable, de Muret l'expression amat tamen ipse dicere: Amat dicere, dit-il, Graecismus non usitatus Ciceroni.

L'admission de l'hellénisme a en effet pour elle la plus haute probabilité. Point d'exemple de l'ancienne langue (2) ; premier emploi dans Salluste, novateur en style, écrivain

(1) Déjà Ov. *Met.* X, 83 ille etiam Thracum populis fuit auctor amorem in teneros transferre mares.

(2) On remarquera toutefois Pl. *Poen.* I, 2, 100 ego amo hanc — At ego esse et bibere. Mais c'est autre chose que Plin. *N. H.* 13, 28 palma toto anno bibere cum amet. Dans l'exemple de Plaute comme dans Hor. *Od.* I, 2, 69 hic magnos potius triumphos, hic ames dici pater atque princeps, l'infinitif est mis sur la même ligne que l'accusatif de l'objet.

nourri de la lecture de Thucydide et de Démosthène ; construction favorite d'Horace, qui fait suivre amare de l'infinitif, qu'il signifie faire avec plaisir, être content ou avoir coutume de ; amabo, amabo te, construit dans la langue des comiques, c'est-à-dire de la conversation, avec ut ou ne ; goût de Tacite pour l'innovation de Salluste, voilà les raisons qui rendent vraisemblable l'influence de l'imitation grecque. Voici les exemples d'Horace pour amo = j'aime de, je suis content de : *Od.* I, 2, 49 (déjà cité)

III, 9, 24

Tecum uiuere amem.

Amo = solere = φιλεῖν. Pour les exemples de cette série Schæfler ne peut faire autrement que d'avouer qu'il y a une bien grande ressemblance entre l'emploi de amare dans ce sens et celui de φιλεῖν

*Od.* II, 3. 10

Vmbram hospitalem consociare amant.

Cp. III, 16, 9 aurum per medios ire satellites Et perrumpere amat saxa. *Epod.* 8, 16 quod libelli stoici inter sericos iacere puluillos amant. *Sat.* I, 4, 87 e quibus unus amet (1) quauis adspergere cunctos ; 10, 60 hoc tantum contentus amet scripsisse ducentos ante cibum uersus ; II, 3, 20 olim nam quaerere amabam quo uafer ille pedes lauisset Sisyphus aere ; *Ep.* I, 14, 9 tamen istuc mens animusque fert et amat spatiis obstantia rumpere claustra. D'Ovide on ne cite que *Her.* 4, 76

Fine coli modico forma uirilis amat.

Contrairement à ce qui a lieu eu grec, les verbes qui marquent un sentiment ne se construisent régulièrement avec l'infinitif en latin que lorsqu'il est accompagné d'un accusatif sujet (2). On prétend trouver la limite de l'emploi de

(1) Keller, *Epileg.* p. 460, défend la leçon auet.

(2) Outre la construction avec quod, cum et l'indicatif Ov. *Trist.* II, 49 utque tuus gaudet miles, quod uicerit hostem, sic uictum cur se gaudeat, hostis habet.

l'infinitif seul, en l'assimilant à l'accusatif de l'objet qui suit les verbes intransitifs. Mais précisément cet accusatif lui-même, comme on l'a vu, ne s'est pas développé sans l'aide des modèles grecs (1). Il en est de même pour l'infinitif. Toutefois l'influence de l'analogie de uelle est évidente.

Térence construit ainsi gaudere (2) avec l'infinitif actif : *Ad.* 254

Abs quiuis homine, quomst opus, beneficium accipere gaudeas.

La langue classique exigerait *te*.

L'accusatif sujet manque de même dans les quelques exemples de Lucrèce, de Virgile (3), du panégyrique de Messala, d'Horace (4), Properce, Ovide — dans la prose post classique, chez Sénèque, Quintilien, et puis, naturellement, chez Ammien Marcellin.

La même construction est employée avec gloriari Hor. *Epod.* XI, 25

gloriantis quam libet mulierculam
Vincere mollitie.

Delectari Id. *Ep.* I, 16, 32

Vir bonus et prudens dici delector;

(de cet emploi on ne cite encore que Phèdre 5, 39).

Dolere Hor. *Od.* IV, 4, 62

Vinci dolentem creuit in Herculem.

Gemere Id. *Ep.* I, 20, 4

Paucis ostendi gemis.

Pour exprimer le désir, la prose classique avait étendu l'emploi de l'infinitif avec uelle cupere studere à auere desi-

(1) Schæfler lui-même note que Virgile construit pour la première fois le verbe ardere avec l'accusatif.

(2) Ce verbe se distingue de amare en ce qu'il ne contient pas l'idée de désir comme lui.

(3) *En.* II, 239 funemque manu contingere gaudent.

(4) *Od.* I, 1, 11 gaudentem patrios findere... agros, I, 34, 16 hic posuisse gaudet; *Sat.* II, 8, 62 gaudes illudere.

derare expetere et même gestire, très employé par Plaute et par Cicéron notamment dans les lettres. Mais elle ne se sert pas de l'infinitif seul après optare (1), qui se fait suivre de ut ou d'une proposition infinitive avec un accusatif sujet. Elle n'admet l'infinitif seul qu'après les expressions impersonnelles optandum, optatum, optabile est, et les composés exoptare, praeoptare (= malle). Deux exemples de l'ancienne langue, Pl. *Asin.* 608 me morti dedere optas (2), et Tér. *Hec.* 4, 4, 29 hunc uidere saepe optabamus diem, ne suffisent pas à justifier la construction de optare signifiant souhaiter aussi bien que préférer, trouver meilleur, avec l'infinitif simple dans Catulle, Virgile (3), Horace (4), Tibulle, Ovide, Valerius Flaccus et, dans la prose post-classique, chez Pline le Jeune *Ep.* III, 42; Q. Curt. III, 11; Tac. *dial.* 9 ; Suet. *Oth.* 1. Il faut faire la part de l'influence grecque. La construction de postulare avec l'infinitif seul qui n'est pas rare dans l'ancienne langue (5) semble avoir été rejetée par la prose classique, qui préfère ut ou l'infinitif accompagné d'un accusatif sujet. Elle n'existe pas chez César. Salluste en offre un seul exemple, *Jug.* 17, 1 res postulare uidetur (6)... exponere. Mais on peut admettre qu'il faille suppléer ici le sujet de exponere, qui ne saurait

(1) Toutefois Hirtius *B. G.* VIII, 9 Caesar etsi dimicare optauerat.

(2) Ne peut-on pas entendre, tu aimes mieux? ce dernier sens est, en tout cas, celui de Pl. *Aul.* prol. 11 et Tér. *Andr.* prol. 20, où optare est accompagné de potius quam, ce qui n'apparaît pas dans le texte tronqué de Dræger II, p. 307.

(3) *En.* II, 636 tollere.. optabam ; V, 29 optem demittere manes; VI, 501 optauit sumere poenas ; XII, 892-93 opta ardua pennis astra sequi ; *Georg.* II, 42 non ego cuncta.... amplecti.. opto.

(4) Hor *Ep.* I, 14, 43 optat arare.

(5) Mais alors il signifie prétendre ; il est synonyme de uelle.

(6) Cette locution équivaut à rei ou in rem esse uidetur, cette idée : comme la vérité le demande s'exprimant aussi bien par : ut ueritas postulat, que par : ut ueritatis est.

être que l'auteur lui-même. L'exemple de Cicéron *de Fin.* III, 17, 58, ut ratio postulet agere aliquid, peut se ramener au cas où l'on voulait laisser dans le vague la personne qui doit agir, comme Cic. *de Or.* III, 24 hae duae partes, quarum altera dici (que *l'on* parle) postulat ornate, altera apte; *de Leg.* I, 6, 29 legem cuius ea uis sit ut uetet delinquere (qu'on commette un délit). Il n'était pas rare que, même dans la prose classique, mais surtout dans le langage familier, le sujet de l'infinitif fût sous-entendu. Il en résulte que la proposition complétive à l'infinitif seul n'existe qu'en apparence.

C'est, selon toute vraisemblance, l'influence grecque combinée avec l'analogie qui a contribué à faire employer les constructions poétiques plus ou moins hardies qui suivent:

Hor. *Od.* I, 15, 27

ecce furit te reperire atrox
Tydides.

Ov. *A. am.* II, 59

Non ego sidereas affecto (1) tangere sedes.

Id. *Met.* 1, 120

sic cum manus impia saeuit
Sanguine Caesareo Romanum extinguere nomen.

Virgile a introduit dans la poésie latine l'usage de ardere (= ardenter cupere) avec l'infinitif (2).

*En.* II, 105

Tum uero ardemus scitari et quaerere causas;

cp. I, 515; 581; II, 316; IV, 281; VIII, 163.

A son exemple Ov. *Met.* V, 166

et ruere ardet utroque.

En prose, Sall. *Jug.* 39, 5, quamquam persequi Iugurtham et mederi fraternae inuidiae animo ardebat.

(1) Cp. Sil. Ital. IV, 138. L'exemple de Plaute, *Bacch.* 377 passe pour non authentique. — Dans la prose post-classique seulement Quintilien V, 10, 28; X, 1, 97.

(2) De même avec l'accusatif, *Buc.* 2, 1 formosum pastor Corydon ardebat Alexin.

Tacite sous l'influence des poètes de l'âge d'Auguste a construit le premier flagrare avec l'infinitif, *Hist.* II, 46 ire in aciem ... flagrabant.

Ces verbes font songer aux verbes grecs correspondants de l'épopée homérique μέμαα, ὄρνυται, ἤτόρ οἱ ὡρμᾶτο, ὡρμήθη, ἐρύσσασθαι..... τρῶες ἐπιθύουσι, ἔσσυτο.

Nous touchons ici aux verbes dont nous avons déjà parlé et qui servent à caractériser l'action plus vivement que ne le ferait l'adverbe correspondant: certare = certatim. Le modèle en est déjà dans Homère : ἤιξε πέτεσθαι, il s'enfuit à toute hâte, tandis qu'ailleurs c'est l'infinitif qui devient le verbe principal, ἀίσσω étant employé au participe : ω 488

βῆ δὲ κατ' Οὐλύμποιο καρήνων ἀΐξασα;

de même Φ 322

σπερχόμενος ἐπεβήσετο δίφρου (1).

Voilà la principale source des locutions latines analogues. En effet, certare avec l'infinitif n'est pas classique, et Dræger ne cite de l'ancienne langue que Enn. *Ann.* 17 fragm. 5 v. 425, (v. 490 dans L. Mueller)

cum spiritus austri
Indu mari magno fluctus extollere certant.

Or Ennius peut avoir eu dans l'esprit en écrivant ces vers les emplois homériques analogues.

Mais ce n'est qu'à l'époque d'Auguste que cette construction déjà employée par Lucrèce (V, 394; 1122; VI, 508; 1245), se répand avec quelque ampleur : Virgile *Buc.* 5, 9; *Géorg.* II, 100; *En.* II, 64; IV, 443; V, 194; VI, 178; IX, 517; 518; 530; 555; X, 130; Horace *Od.* I, 1, 8. De même Tibulle, Ovide, Stace, Silius Italicus. En prose d'abord dans Quinte Curce, puis Sénèque, Tacite (*Hist.* III, 61), Pline le jeune.

Le synonyme de certare, aemulari, ne se trouve que dans Tacite *Hist.* II, 62 aemulabantur corruptissimum quemque adulescentium pretio inlicere.

(1) Cp. T 317 ὁπότε σπερχοίατ' Ἀχαιοὶ Τρωσὶν ἐφ' ἱπποδάμοισι φέρειν Ἄρηα.

Ovide seul a adproperare avec l'infinitif *Met.* XV, 583

portasque intrare patentes
Adpropera.

*Laborare*, s'efforcer de, ne se trouve avec l'infinitif simple (1) dans Cicéron qu'accompagné d'une négation comme non curare.

C'est autre chose que l'emploi d'Horace (2) *Od.* II, 3, 12

laborat
Lympha fugax trepidare riuo.

Cp. *Sat.* I, 1, 112 hunc atque hunc superare laboret. II, 3, 269 si mobilia et caeca fluitantia sorte laboret reddere certa sibi.

*Occupare* est construit avec l'infinitif dans le sens de « faire le premier ». Comme il y a eu plusieurs exemples dans le latin archaïque, surtout dans Plaute, il semble qu'on ait affaire à une expression populaire.

Horace écrit *Od.* II, 12, 28

Interdum rapere occupet.

La construction du verbe grec φθάνειν a lieu le plus souvent avec le participe, exceptionnellement avec l'infinitif (Aristoph. *Eq.* 942).

*Enitor* avec l'infinitif manque dans Cicéron et César. Comme nitor (3), il est généralement construit avec ut ou ne. Outre Térence *Andr.* 596 pour l'ancienne langue, Salluste offre le seul exemple de l'infinitif en prose, *Jug.* 14, 1. Puis Hor. *Od.* III, 27, 47

Frangere enitar modo multum amati
Cornua monstri.

(1) Laborare ut *Verr.* V, 126, souvent aussi avec la négation.

(2) Déjà Lucilius *fr.* 287 labora discere. Scire laboro (nosse laboro) était une sorte de formule qu'on trouve d'abord dans Catulle 67, 17, puis Hor. *Ep.* I, 3, 2; *Sat.* XI, 8, 19; Ov. *Met.* X, 413.

(3) Nitor avec l'infinitif ne se trouve pas dans Cic. mais dans Cés. *B. G.* V, 42; VI, 37; Sall. *Jug.* 25, 37; Vitruve 11, 6; souvent chez les poètes et Tite Live.

*A. Poét.* 236

Nec sic enitar tragico differre colori.

*Obnitor* Virg. *Géorg.* IV, 84

Vsque adeo obnixi non cedere.

*Quaerere* suivi de l'infinitif se trouve pour la première fois dans Cicéron, mais dans le *de Inu.* II, 26, 77. En somme, c'est un emploi particulier aux poètes, et Schæfler lui-même le compare à celui de ἐρευνᾶν dans Théocr. *Id.* 7, 45

ὅστις ἐρευνῇ
Ἴσον ὄρευς κορυφᾷ τελέσαι δόμον Ὠρομέδοντος,

et à celui de δίζησθαι (1) et μαστεύειν (2) avec l'infinitif.

La construction de annuere avec l'infinitif est très probablement hellénisante, Catulle étant le premier qui s'en soit servi : 64, 229

Quae nostrum genus ac sedes defendere Erechthei
Annuit.

Puis on le rencontre une seule fois dans Virgile, *En.* XI, 19

ubi primum uellere signa
Adnuerint superi pubemque educere castris.

En dehors d'Horace et d'Ovide *probo* ne se trouve avec l'infinitif que dans César *B. C.* I, 29.

Malgré les nombreux exemples de memini avec l'infinitif depuis Plaute jusqu'à Ovide, il est permis de songer, avec Schæfler, à l'influence du modèle grec μέμονα (3) avec l'infinitif dans l'épopée homérique. Memento (4) surtout, dans le sens de n'oublie pas de, est employé dans l'épopée et l'élégie à la fin du vers avec un infinitif.

*Indignari* n'a l'infinitif simple que dans la latinité d'argent (Velleius Paterculus, Valère Maxime, Sénèque le rhéteur). En prose classique, il prend l'infinitif avec l'accu-

(1) Eschyl. *Suppl.* 821 δίζηνται λαβεῖν.

(2) Xén. *An.* III. 1, 43 ὁπόσοι μαστεύουσι ζῆν; cp. *Cyr.* II, 2, 20.

(3) Hom. P 364 μέμνηντο γὰρ αἰεὶ ἀλλήλοις καθ' ὅμιλον ἀλεξέμεναι φόνον αἰπύν.

(4) Cp. Epicharme (Luc. *Herm.* 47) νᾶφε καὶ μέμνασ' ἀπιστεῖν.

satif ou quod (1). Ainsi que nous l'avons déjà vu, le voisinage d'un autre verbe a facilité l'emploi de l'infinitif seul avec indignari comme dans Lucrèce III, 1043

Tu uero dubitabis et indignabere obire ? (2)

L'analogie de nolle rend (3) compte de cette construction, comme pour dedignari et inuidere (4). Toutefois il est à remarquer qu'Ovide est le premier et le seul à employer dedignari avec l'infinitif, et cela avec la négation, comme dans les expressions homériques.

*Nihil moror* (formule judiciaire passée dans la langue de la conversation avec le sens de *je ne veux rien savoir de*) (5), *non grauor* (Cic. *de Or.* I, 23, 107), *non pigror* (6) (*ad Att.* XIV, 1, 2) sont des expressions familières qui s'expliquent par le latin seul, sans qu'il y ait lieu de les rattacher à la locution homérique οὐκ ὄθομαι avec l'infinitif, qui d'ailleurs est rare. *Moror*, employé avec l'infinitif sans négation, s'appuie sur l'analogie de cunctor cesso dubito. De même differre : Virg. *En.* VI, 566-9.

Gnosius haec Rhadamantus habet durissima regna
Castigatque auditque dolos, subigitque fateri
Quae quis apud superos, furto laetatus inani
Distulit in seram commissa piacula mortem.

On voit que fateri doit être suppléé avec distulit = omi-

(1) *Si*, dans Cic. *fam.* IV, 5 ; *cum*, dans Vitruve.

(2) indignari = ne pas vouloir faire quelque chose et éprouver un sentiment de révolte à l'idée de la faire.

(3) Hor. *A. Poét.* 91 indignatur..... narrari cena Thyestae. Ov. *Trist.* IV, 103.

(4) L'exemple d'Ovide *Am* I, 10, 63, que Dræger cite pour l'infinitif seul, contient en réalité une proposition infinitive. Inuidere est déjà construit avec l'infinitif seul par Plaute *Truc.* 4, 2, 31; puis Horace *Od.* I, 37, 30 Liburnis inuidens priuata deduci. Lucain I, 550; il y a simplement correspondance avec φθονεῖν.

(5) Dans Plaute, Virgile, Ovide.

(6) On cite d'Accius l'infinitif avec l'actif pigrare.

sit, et que cette construction est préparée par celle de subigit avec le même infinitif. Cp. Hor. *Od.* IV, 4, 21 quaerere distuli.

Les impératifs mitte, omitte, sont employés par les comiques comme équivalents de noli (1) : Pl. *Pers.* 207 ; 642 ; Tér. *Andr.* 5, 2, 2 ; 5, 3, 1.

Le même emploi se retrouve dans Horace *Ep.* I, 18, 79

ergo
Quem sua culpa premet, deceptus omitte tueri,

sans excepter ses poésies lyriques : *Od.* I, 38, 3

Mitte sectari, rosa quo locorum
Sera moretur ;

III, 29, 11

Omitte mirari beatae
Fumum et opes strepitumque Romae.

Cp. *Epod.* 13, 7 cetera mitte loqui. Ovid. *Met.* III, 614 ; une seule fois dans Tite Live XXI, 18, 12. Remittere dans ce sens ne se trouve en prose que chez Salluste *Jug.* 52, 5 neque remittit quid hostis ageret explorare. En poésie déjà Tér. *Andr.* 5, 1, 8 remittas iam me onerare iniuriis. Cp. Hor. *Od.* II, 11, 3 remittas quaerere. L'analogie de omittere est évidente.

C'est encore la même idée qui est contenue dans la construction de deficio et desum avec l'infinitif : Lucr. I, 1039

sic omnia debent
Dissolui simul ac defecit suppeditare
Materies aliqua ratione auersa uiaque.

Cp. *Paneg. Mess.* 191 ; Prop. I, 8, 23 ; I, 16, 7.

Mais comme il y a toujours une négation, sauf dans l'exemple de Lucrèce, Schæfler se voit obligé de reconnaître l'influence de la construction grecque οὐδὲν ἐλλείπω μὴ οὔ.

(1) L'indicatif mitto et omitto se trouve aussi non seulement chez les comiques, mais dans Cicéron *p. Quint.* 27, 85 ; *Rosc. Am.* 19, 53.

Comme mitte, fuge, absiste, parce (1), ne quaere, sont d'autres équivalents poétiques de noli. *En.* VI, 614

ne quaere doceri.

Lucr. I, 1052

Illud.... fuge credere, Memmi.

Cp. Cic. *ad Att.* X, 8, 5 turpiter facere fugiamus (2). Hor. *Od.* I, 9, 13 fuge quaerere; II, 4, 22 fuge suspicari. Tib. I, 4, 9 o fuge te tenerae puerorum credere turbae.

Virgile a le premier employé deux fois le composé refugere *Georg.* I, 177; *En.* II, 12, et Horace une fois *Od.* I, 1, 34

Lesboum refugit tendere barbiton.

Cp. Ovide *Am.* III, 6, 5 et VI, 9, 9.

φεύγειν avec l'infinitif est, en somme, rare en grec.

Absiste + infinitif : v. Virg. *En.* VI, 399; VIII, 403; XII, 676. Parce = noli est inconnu de la langue classique. Le seul exemple en prose est Tite Live XXXIV, 32, 20. De l'ancien latin on ne connaît que Pl. *Pers.* 1, 5, 11 et Caton *r. r.* I, 1. Comme l'emploi de φείδεσθαι, μὴ φείδου est très rare en grec, il est naturel de voir dans la locution latine un simple fait d'analogie. L'indicatif se trouve dans Pl. *Epid.* III, 4, 28; Tér. *Hec.* 282; Lucr. I, 667; Catulle 64, 146.

Hor. *Od.* III, 28, 7

Parcis deripere horreo
Cessantem Bibuli consulis amphoram.

*Sat.* II, 2, 58

parcit defundere uinum.

Chez Plaute (3) et Turpilius on trouve aussi comperce avec l'infinitif.

(1) Caue avec l'infinitif est une construction qu'on ne trouve en prose que dans Cic. *Att.* III, 17, 3 caue uereri, et Sall. *Jug.* 64, 2 caueret id petere a populo Romano, quod illi iure negaretur. En poésie, Virg. *Buc.* 9, 25 occursare capro (cornu ferit ille) caueto.

(2) *De Or.* III, 153 neque fugerim dicere. *Pro Mur.* V, 11 triumphum decorare fugiendum fuit; *de Off.* III, 25. Térence et Lucrèce construisent l'indicatif de fugitare avec l'infinitif.

(3) Remarquer aussi la constructio praegnans de Pl. *Pers.* 4, 3,

L'analogie de uereri explique l'emploi de erubescere avec l'infinitif dans Virg. *Buc.* 6, 2. Mais αἰδεῖσθαι, αἰσχύνεσθαι avec infinitif n'ont peut-être pas été sans influence.

Virg. *En.* XI, 345

dicere mussant (1)

est dit d'après uereri dubitare cunctari.

Pour les verbes pauere trepidare formidare extimescere pertimescere perhorrescere horrescere, il nous paraît plus juste d'admettre l'analogie combinée du latin uereri, etc., et du grec τρέμειν φρίσσειν ὀρρωδεῖν avec l'infinitif

Pauere avec l'infin. Ov. *Met.* I, 386.

Trepidare Virg. *En.* IX. 114. Hor. *Od.* II, 4, 23

Cuius octauum trepidauit aetas
Claudere lustrum.

Formidare, Plaute, et Hor. *Ep.* I, 19, 45

ad haec ego naribus uti
Formido.

Extimescere, Ov. *Her.* 13, 117 ; déjà Afran. com. 198 a pertimescere.

Perhorrescere, Hor. *Od.* III, 16, 18

perhorrui
Late conspicuum tollere uerticem.

L'analogie de posse, scire explique, en partie du moins, l'emploi de l'infinitif seul avec les verbes suivants : callere ualere nouisse uincere ferre sustinere (2) obdurare. Mais il

23 nam res est quaedam, quam occultabam tibi dicere; nunc eam narrabo ; occultabam = intermittebam (occultando) dicere.

(1) Cp. Pl. *Ep.* 3, 11, 12 tu quaeris a nobis rem minime dubiam et in qua omnes consentiunt; quominus autem edicant, solo metu impediuntur.

(2) Sustinere n'est construit dans Cicéron avec l'infinitif qu'avec un accusatif, et dans une phrase interrogative impliquant le sens négatif « ils ne pourront pas supporter ». (*Verr.* II, 1, 4, 10). Perferre a l'infinitif avec l'accusatif dans Prop. II, 8, 30 et Tac. *Hist.* IV, 58. Obdurescere prenait dans la prose classique un complément avec ad ou contra, Cic. *fam.* II, 16, 1 obdurescit animus ad dolorem. *Tusc.* 3, 28, 67 obduruisse iam sese contra fortunam arbitrantur.

n'est pas exact de s'en tenir là. L'influence grecque a eu sa part aussi. On connaît la construction avec l'infinitif des verbes qui expriment en grec l'idée de prendre sur soi, supporter τολμᾶν ὑπομένειν τλῆναι ἀνέχεσθαι ὑπομένειν.

Hom. Φ 150 τίς πόθεν εἰς ἀνδρῶν, ὅ μευ ἔτλης ἀντίος ἐλθεῖν ;

Xén. *Cyr.* III, 1, 2 οὐκέτι ἔτλη εἰς χεῖρας ἐλθεῖν.

*Prop.* I, 9, 5-6 :

Non me Chaoniae uincant in amore columbae
Dicere, quos iuuenes quaeque puella domet.

Ceci rappelle Hom. β 158-9

ὁ γὰρ οἶος ὁμηλικίην ἐκέκαστο
ὄρνιθας γνῶναι καὶ ἐναίσιμα μυθήσασθαι (1).

Cp. γ 282. Apollon. Rh. 2, 867. De même Hom. A 258 οἱ περὶ μὲν βουλὴν Δαναῶν, περὶ δ'ἔστὲ μάχεσθαι (περιεῖναι).

Dans ces cas l'infinitif correspond à l'accusatif de relation ou du point de vue (2), qui, comme nous l'avons vu, manque dans Cicéron et César.

On peut aussi rapprocher de Soph. *O. R.* 120 ἓν γὰρ πόλλ'ἂν ἐξεύροι μαθεῖν Tib. I, 8, 35

At Venus inueniet puero succumbere furtim,

tandis que dans Virgile *Géorg.* I, 139

Tum laqueis captare feras et fallere uisco
Inuentum, et magnos canibus circumdare saltus,

l'infinitif joue le rôle de sujet (3).

(1) Voir Krüger, *Gr. Gr.*, *dial.* 55, 3, 4 et 8.

(2) Toutefois avec κέκασμαι, ce en quoi on l'emporte sur quelqu'un se trouve désigné par le datif dans Hes. *Scut.* 4; Hom. B 530 et τ 395.

(3) C'est aussi l'analogie de possum qui explique les locutions habeo dicere, scribere, Cic. *Rosc. Am.* 35, 100; *ad Att.* II, 22, 6 ; *Fam.* I, 5, 3 habeo polliceri. Je n'ai rien à dire = non habeo quod dicam, ou : je ne sais que dire, quid dicam. Qu'as-tu à objecter = quid habes quod opponas (Cic. *Phil.* II, 4, 8)? Mais quid habes opponere = que peux-tu objecter ? Quand habere correspondait aux verbes dare, tradere, locare, la prose classique employait

Valere avec l'infinitif est complètement étranger à Cicéron, César et Salluste. Voici pour la prose classique la construction régulière: Cic. *prou. cons.* 44 quod non tam ad laudem adipiscendam quam ad uitandam uituperationem ualet. Depuis Lucrèce, ualere avec l'infinitif a été admis par tous les poètes, sauf Catulle et Tibulle ; eualescere, par Virgile *En.* VIII, 756 et Horace *Ep.* II, 1, 200. Dans certains cas la construction était adoucie par le voisinage d'un verbe généralement employé avec l'infinitif comme dans Hor. *A. Poét.* 39

et uersate diu quid ferre recusent
Quid ualeant humeri.

Ailleurs ualere pouvait être pris non pas seulement comme synonyme de posse, à titre de verbe auxiliaire, mais avec un sens plus fort, celui de *être assez puissant pour* (1) : en ce cas on admettra avec vraisemblance l'influence de la syntaxe grecque, d'où provient l'emploi final que les Latins ont fait de l'infinitif principalement dans leur poésie (2).

l'adjectif verbal en -dus. Déjà Tér. *Phorm.* 365 ibi agrum de nostro patre colendum habebat. Cic. *Verr.* I, 50, 130 aedem habuit tuendam de L. Sulla. Varron a été le premier à se servir de la construction habeo dicendum (*R. r.* I, 16, 2), fréquente à l'époque de Sénèque, et surtout dans Tacite et Pline le jeune. Enfin, dans les derniers temps, on trouve habeo ad dicendum. L'exemple du *pro Balbo* 14, 33, que l'on cite pour la construction de habeo = debeo avec infinitif, est expliqué par O. Riemann : que pouvais-je faire? Selon Thielmann, *Archiv* II, 48 sq. habeo dicere = je dois dire se trouverait pour la première fois chez Sénèque. Quant à habere avec l'infinitif annonçant déjà notre futur, voir Gœtzer, p. 369 et 370.

(1) Virg. *En.* II, 491 nec claustra neque ipsi custodes sufferre ualent. *Ibid.* VI, 553 non ipsi exscindere bello caelicolae ualeant. Et en prose, Col. 6, 25 marrubii sucus et porri ualet eiusmodi necare animalia.

(2) Ce qui en latin se dirait : credo satis uigere me uiribus ad mala a me propulsanda, est exprimé ainsi par Xén. An. III, 1, 25 ἀλλὰ καὶ ἀκμάζειν ἡγοῦμαι ἐρύκειν ἀπ'ἐμαυτοῦ τὰ κακά,

Il en est de même des synonymes de ualere signifiant *être bon pour* (1).

Enfin est se trouve construit avec l'infinitif comme en grec ἔξεστιν, dans le sens de *on peut* ou *il est permis* = licet (2). Il semblerait qu'il ne dût pas y avoir divergence d'opinion sur la provenance de cette construction, tellement cette provenance est évidente. Car il s'agit là d'une tournure étrangère à la pure et ancienne latinité, comme l'ont démontré Lachmann (*Lucr.* p. 297) et Paul Barth (*de infinitiui apud scaenicos poetas Latinos usu* p. 61). Avant Virgile, il n'en existe qu'un exemple : Varron, cp. Gell. XVIII, 12, 9 est animaduertere.

Virgile l'emploie cinq fois aussi bien dans les Bucoliques les Géorgiques que dans l'Enéide (*Buc.* 10, 46; *Géorg.* IV, 447; *En.* VI, 596 (cernere erat); VIII, 676). Hor. *Sat.* I. 5, 87

quod uersu dicere non est.

En prose, T. Live XLII, 41, 2 (3) (pour la première et uni-

(1) Hor. *A. P.* 204 adspirare et adesse choris erat utilis, où erat utilis = (la flûte) était employée pour, servait à ; mais Plin. *N. H.* 36, 6 aqua bituminata aut nitrosa utilis est bibendo ; cp. les expressions soluendo, non soluendo esse = être solvable, insolvable (Cic. *Phil.* II, 2; fam. III, 8), esse ferendo = être capable de porter Ov. *Met.* IX, 684; oneri ferendo esse Tite Live II, 9, 6; cp. Cic. *Verr.* II, 4, 56, 124 ualuae, quae olim ad ornandum templum erant maxime. En grec, au contraire, εἶναι pouvait être construit directement avec l'infinitif, soit dans une signification voisine de celle des exemples qui précèdent, soit simplement dans le sens de : il y a, il existe. Hom. Ω 489 οὐδέ τις ἔστιν ἀρὴν καὶ λοιγὸν ἀμῦναι. β 59 οὐ γὰρ ἐπ' ἀνδρ' οἷος Ὀδυσσεὺς ἔσκεν ἀρὴν ἀπὸ οἴκου ἀμῦναι. En prose Plat. *Phaed.* 229 A, ἐκεῖ σκιά τ' ἐστί, καὶ πόα καθίζεσθαι. Avec un adjectif dans Xén. *An.* II, 1, 6 πολλαὶ δὲ καὶ πέλται καὶ ἄμαξαι ἦσαν φέρεσθαι ἔρημοι.

(2) Voy. Kuehner II, 492 ; 495; Dræger II, p. 302; Wœlfflin, *Archiv* II, p. 135 ; Kaulen, *Vulg.* 153.

(3) Madvig corrige : quae uerbo obiecta uerbo negare (satis) sit, d'après Cic. *Rosc. Am.* 29. 82.

que fois); puis Valère Maxime, Tacite (*Ann.* XVI, 34; *Germ.* 5) et souvent Pline l'Ancien et Aulu Gelle (III, 1 multos uidere est pecuniae cupidos).

La formule *est uidere* et celle de Virgile *cernere erat* (1) sont la reproduction de ἔστιν, ἦν ἰδεῖν. C'était d'ailleurs un emprunt parfaitement assimilable au goût des Latins et qui n'avait rien de choquant surtout dans les cas comme Virg. *En.* VI, 266

Sit mihi fas audita loqui, sit numine uestro
Pandere res alta terra et caligine mersas

Ov. *Met.* III, 478

liceat, quod tangere non est
Adspicere.

Toutefois, plutôt que d'admettre l'explication naturelle de l'hellénisme, Thielmann (2) aime mieux voir dans cette construction un vulgarisme (3). Les arguments, plus ou moins ingénieux, ne font jamais défaut pour cela. Horace, objecte-t-on, n'admet pas cette tournure dans la langue choisie de ses odes, mais seulement dans les satires. Elle se trouve dans Pétrone, 67, et Paul Orose, 6, 15, 25 uidere ibi et gemere erat.

Si la tournure en question appartenait au soi-disant latin vulgaire, ce que nous ignorons, cela ne prouve toujours pas que le peuple l'avait reçue de sa propre langue et non du grec.

Nous avons vu qu'il n'était pas exact de dire qu'après les locutions composées d'un substantif et d'un verbe, ayant le même sens que le verbe simple correspondant, l'infinitif était mis à la place du gérondif par un hellénisme. Mais nous avons vu aussi que l'infinitif ayant la valeur d'un génitif appositif se rapportant à un mot ou à un groupe de

(1) Une autre formule était *ne tibi sit* suivi de l'infinitif.

(2) *Philol.* 42, 336.

(3) O. Riemann n'a pas su résister au courant, voir *Études sur Tite Live*, p. 282, et *Synt. lat.*, p. 291, note 1.

mots était un trait de la syntaxe grecque. C'est le gérondif qui représentait en latin d'une manière plus sensible ce génitif déterminatif comme il fut rendu en grec aussi après Homère par τοῦ suivi de l'infinitif. Toutefois, même après la formation de l'emploi de l'infinitif avec l'article, la langue grecque conserva toujours la faculté de construire l'infinitif seul pour marquer le but, l'intention, après les locutions composées aussi bien qu'après les verbes simples. En latin au contraire, c'est le participe en -dus ou le gérondif avec ad qui régulièrement exprimaient ce sens. Ainsi dans les locutions spatium sumere habere postulare dare, Cicéron emploie sans doute le génitif du gérondif (*Tusc.* III, 22, 52; *de Off.* I, 33, 119), mais plus souvent et de préférence le gérondif avec ad, qui rendait mieux l'idée de but. Déjà Térence avait construit: *Andr.* 150 haec quidem satis uehemens causa ad obiurgandum. Dans le *pro lege Manilia* 2, 4 nous lisons : occasionem sibi ad occupandam Asiam oblatam esse. Cic. *p. domo* 12, 30 hic mihi grauissimus auctor ad rem perficiendam fuit; *ad Att.* IX, 11 ceteris auctor ad te adiuuandum fui (cp. *ad Att.* XV, 11, 1 sed auctor non sum, ut te urbi committas); *ad Att.* VII, 1, 4 non est locus ad tergiuersandum; *ibid.* VII, 3, 4 spes ad resistendum (1).

Hirtius, qui pourtant présente plus d'une hardiesse dans l'emploi de l'infinitif, dit *B. G.* VIII, 39 uires defuisse ad resistendum. Tandis que nous avons vu dans Térence *Phorm.* 885 le génitif du gérondif alterner avec l'infinitif simple, c'est le gérondif avec ad qui correspond au génitif du gérondif dans Tite Live XXX, 4, 6 et speculatores omnia uisendi et Scipio ad comparanda ea... tempus habuit; XL, 25, 6 ut ne efferendi quidem signa Romanis spatium nec ad explicandam aciem locus esset (2).

(1) Cp. T. Live XLIII, 18, 10 cum spei nihil ad resistendum esset·

(2) Cp. Justin. VIII, 5, 2 sed neque spatium erat instruendi belli nec tempus ad contrahenda auxilia.

Ici aussi par conséquent l'infinitif, encore assez libre dans l'ancienne langue, a été resserré dans des limites de plus en plus étroites. Térence avait pu écrire *Phormion* 1, 4, 15 sed ubi Antiphonem reperiam? aut qua quaerere insistam uiam (quaerere = ut quaeram ou quaerendi), et *Andr.* 56, quod plerique omnes faciunt adulescentuli, ut animum ad aliquod studium adiungant aut equos alere aut canes ad uenandum aut ad philosophos. Mais César construit *de B. ciu.* II, 41 ne militibus quidem... studium ad pugnandum uirtusque deerat.

Si la prose classique admettait l'infinitif après consilium capio, elle exigeait le génitif du gérondif après des locutions comme abicere, deponere consilium (1). De plus quand consilium capio était accompagné d'une qualification, ut devenait nécessaire : Cic. *p. Rosc. Amer.* 28 consilium ceperunt plenum sceleris et audaciae, ut; Tac. *Hist.* III, 41, 15 atrox consilium iniit ut... Dans ce cas, ni l'infinitif ni le génitif du gérondif n'était admis. Voilà la véritable tendance de la langue.

Ce qui explique l'emploi de l'infinitif simple, c'est sans doute le développement historique lui-même du latin, mais c'est, en partie aussi, l'influence grecque, qui peut s'être exercée déjà à l'époque archaïque. Nous le croirions volontiers pour des exemples tels que Pl. *Men.* 244 operam praeterea numquam sumam quaerere. Mais elle est surtout probable dans le cas suivant : Enn. ap. Cic. *Tusc.* III, 26, 63 cupido cepit miseram nunc me proloqui caelo atque terrae Medeai miserias. C'est la traduction de Eur. *Méd.* 57-58

ὥσθ' ἵμερός μ' ὑπῆλθε γῆ τε κοὐρανῷ
λέξαι μολούσῃ δεῦρο δεσποίνης τύχας.

Suffit-il de rappeler l'analogie de possum pour expliquer Ov. *Her.* 1, 107

Nec mihi sunt uires inimicos pellere tectis ?

(1) Gossrau, *lat. Sprachl.* § 426, 1.

cp. Id. *Am.* II, 4, 7 nam desunt uires ad me mihi iusque regendum (1), et *Trist.* III, 3, 85 dictandi uires.

Le latin est-il allé, par lui-même, jusqu'à dire comme Ov. *Met.* III, 559

An satis Acrisio est animi contemnere uanum
Numen, et Argolicas uenienti claudere portas?

Virg. *Buc.* 4, 54

quantum sat erit tua dicere facta.

Ov. *Her.* 13, 143

dabit ei mandata reuerti (2);

et, en prose, Sall. *Jug.* 102 di monuere uti aliquando pacem quam bellum malles, neu te optinum cum pessimo omnium Iugurtha miscendo commaculares, simul nobis demeres acerbam necessitudinem pariter te errantem et illum sceleratum persequi. Cp. Cic. *Phil.* 10, 1 mihi necessitatem attulit paulo plura dicendi.

Il nous paraît probable que, dans ces exemples spécialement, et d'une manière générale, dans l'extension de l'infinitif après les locutions composées, l'action du grec a eu sa part, tantôt plus tantôt moins importante selon les cas.

## L'infinitif simple après les adjectifs.

Ici encore, c'est en invoquant l'étymologie de l'infinitif comme nom verbal ou datif qu'on explique aujourd'hui la construction de l'infinitif avec les adjectifs. L'analogie a été assurément pour beaucoup dans l'extension de cet emploi, et il faut reconnaître avec Kübler (3) qu'en remontant à

(1) Cp. *B. G.* VIII, 39.

(2) Virg. *Géorg.* III, 60 aetas Lucinam iustosque pati hymenaeos desinit ante decem, post quattuor incipit annos. Ce tour est bien plus hardi que aetas est pati.

(3) *De infin. apud Romanorum poetas a nominibus adiectiuis apto*, Berlin, 1861.

l'ancienne langue on peut expliquer par le latin seul un assez grand nombre des tournures en question. Toutefois ici encore il y a une limite au-delà de laquelle nous avons affaire à de véritables hellénismes. Même dans les limites où s'est exercée l'activité propre du latin, il est très probable que c'est l'usage grec qui a concouru dans une large mesure à activer l'analogie et à la rendre aussi productive. Ce qui porte à le croire, c'est que la construction des adjectifs avec l'infinitif ne prend de l'ampleur qu'à partir de Virgile et d'Horace ; c'est aussi que l'infinitif, dans beaucoup de cas, équivaut à l'accusatif de relation, essentiellement grec, et qu'il marque sous quel rapport, à quel point de vue le substantif est déterminé par l'adjectif.

L'ancienne langue construisait avec l'infinitif des participes pris adjectivement et certains adjectifs employés avec force verbale et construits avec esse, comme immemor est = obliuiscitur ; potis est = potest, et Pl. *Trin.* 76 amicis morbum tu incuties grauem, ut te uidere audireque aegroti sient = ut eos taedeat te uidere (1).

La prose classique n'est pas allée plus loin. Sans doute elle construit un participe comme paratur avec ad et le gérondif, mais bien plus souvent avec l'infinitif. Le style châtié de Térence n'avait admis également que paratus sum avec l'infinitif. Dans la langue classique comme dans l'ancien latin, l'emploi de l'infinitif avec les adjectifs était refoulé par le supin en u (ui) et par le gérondif et le participe en -dus. Ces deux moyens d'expression, qui étaient la règle, ne cédaient la place que lorsqu'il s'agissait de participes, ayant la construction du verbe auquel ils se rattachent, et non encore traités comme de purs adjectifs : ainsi, normalement, suetus assuetus consuetus, paratus, doctus, auens cupiens sciens, etc.

Nous n'avons pas à refaire après Kübler et Dræger l'ex-

(1) Dræger II, p. 371.

posé de la marche qu'a suivie, par voie d'analogie, le développement de la construction que nous étudions. Il nous suffira de rappeler ici les points principaux : l'emploi de l'infinitif avec un certain nombre d'adjectifs avait pour point d'appui l'idée de posse (1) ou de uelle ou de scire, en vertu de ce que les grammairiens appellent *constructio praegnans* : avidus renferme le sens de uolens, comme ardere celui de uelle; inuictus équivaut à quo non melius facere potest alter, comme uincere à melius facere posse. L'idée de vouloir est implicitement contenue dans des adjectifs tels que auidus certus sollicitus, de même que l'idée de pouvoir dans bonus felix par impar nescius peritus praestantior, etc. (2). Dans Horace *Od.* I, 12, 26

puerosque Ledae,
Hunc equis, illum superare pugnis
Nobilem ;

nobilem (3) superare peut s'expliquer par « capable de vaincre d'une manière glorieuse ».

(1) Hor. *Ep.* 1, 17, 47 et fundus nec uendibilis nec pascere *firmus*.

(2) Ce n'est que par leur construction avec l'infinitif que certains adjectifs, à partir de Virgile, prennent le sens de vouloir ou de pouvoir comme bonus melior optimus eximius ingens insignis piger impiger celer pernix audax impotens cereus felix, etc. (Voir Gossrau, *lat. Sprachl.* § 426 A. 7).

(3) Les adjectifs en -ilis étaient traités comme les participes en -tus ou -sus, dont ils avaient le sens : flebilis = defletus ; nobilis = notus; dissociabilis = dissociatus ; docilis = doctus ; utilis = quo quis utitur. Inversement, indomitus = indomptable ; de même les formations participiales composées avec in. Certaines expressions négatives, formées avec *non*, représentaient la même idée que l'adjectif positif correspondant pour le sens. Non timidus = paratus, cupidus. C'est ainsi qu'on peut expliquer Hor. *Od.* III, 19, 2 Codrus pro patria non timidus mori ; IV, 9, 51 non ille pro caris amicis aut patria timidus perire, et Manilius V, 577 altera si Gorgo ueniat, non territus ire.

Il y a encore ici à rappeler la particularité de style que nous avons déjà notée dans certat tollere = certatim tollit. De même Hor. *Od.* I, 15, 18 celerem sequi Aiacem = celeriter sequentem (1); III, 29, 50 ludere pertinax = pertinaciter ludens. Il était plus poétique d'exprimer par un adjectif une qualité du sujet qui agit (2) que de qualifier l'action elle-même par un adverbe. De plus les constructions usitées en prose, le supin et le gérondif, s'adaptaient mal au vers, tandis que l'infinitif était demandé à la fois par le rhythme et par le désir d'obtenir des expressions plus choisies et plus brèves.

Mais ce qui recommandait encore l'emploi de l'infinitif après les adjectifs, c'était l'usage grec. Ainsi Hor. *Ep.* I, 2, 27

fruges consumere nati (3).

Cp. Ov. *Met.* XV, 121 natum tolerare labores; id. *Am.* II, 17, 12 o facies, oculos nata tenere meos; id. *Nuc. eleg.* 113 (oublié par Dræger) sentes tantummodo laedere natae. Sén. *Ep.* 95, 21 pati natae.

Outre le sens de natus = natura idoneus aptus ualens, il

(1) En même temps que qui celeriter sequi potest, *Carm. saec.* 13 rite maturos aperire partus lenis, Ilithyia = quae leniter aperis. *Od.* I, 10, 7 (Mercure) callidus condere furto = qui callide condit; III, 21, 22 (les Grâces) segnes nodum soluere = quae segniter soluunt.

(2) l'infinitif indiquait la sphère d'activité dans laquelle se manifeste cette qualité. On a essayé (Archiv. f. Lexik. VI, 1889, p. 294) d'expliquer le vers de Manilius sidera nota sublimes aperire uias, en prenant nota dans le sens actif = ἴδρις, ἐπιστήμων, par analogie de peritus. Nota aperire peut être de même nature que nobilem superare dans Horace, d'après ce que nous avons dit sur l'équivalence de nobilis et de notus.

(3) Cp. Cic. *de Or.* I, 22 ad dicendum maxime natum aptumque. *Or.* 28 ad hoc unum. *Fin.* II, 13 ad intellegendum et agendum. Tér. *Ad.* 4, 2, 6, huic rei, ferundis miseriis. Hor. *A. Poét.* 82 rebus agendis.

est bien probable qu'il y a dans ces exemples un souvenir de la construction grecque ἔφυν, πέφυκα avec l'infinitif (1).

En somme, dans un tour tel que celerem sequi, l'infinitif joue après l'adjectif le rôle d'un accusatif de relation, ce qui est propre à la syntaxe grecque (2) : celerem sequi = prompt pour ce qui est de poursuivre ; durus componere (3) uersus = qui manque d'élégance sous le rapport de la versification (in componendis uersibus). Heyne rapproche avec raison des vers de Virg. *Buc.* 5, 1

boni quoniam conuenimus ambo
Tu calamos inflare leuis ego dicere uersus,

le passage de Théocr. 8, 4 ἄμφω συρίσδεν δεδαημένω, ἄμφω ἀείδεν, et les expressions ἀγαθοὶ ἐσθλοὶ συρίζειν ἀείδειν.

Selon toute probabilité, le tour dignus indignus suivi de l'infinitif (Cicéron emploie toujours la construction avec qui ; on trouve aussi, mais rarement, ut et le subjonctif) est imité de la construction grecque de ἄξιος (4). L'infinitif ou l'infinitif avec l'accusatif, n'était admis regulièrement qu'après les expressions impersonnelles, dignum indignum est, comme après fas, nefas est. Après dignus, indignus l'infinitif ne peut pas s'expliquer comme après les adjectifs qui sont mis pour des participes de verbes admettant déjà la construction avec l'infinitif, ni comme après les adjectifs qui impliquent l'idée de pouvoir, vouloir ou savoir.

(1) Cp. Soph. *Antig.* 519 οὔτοι συνέχθειν ἀλλὰ συμφιλεῖν ἔφυν. *Phil.* 88 ἔφυν γὰρ οὐδὲν ἐκ κακῆς πράσσειν τέχνης. Is. 1, 13 ἐν οἷς ἅπαντες πεφύκαμεν ἁμαρτεῖν.

(2) Plat. *Menex.* 239 b ὡς ἤμυναν Ἀργείοις πρὸς Καδμείους καὶ Ἡρακλείδαις πρὸς Ἀργείους ὁ .... χρόνος βραχὺς ἀξίως διηγήσασθαι. Xén. *Mem.* III, 13, 3 τὸ παρὰ σοὶ ὕδωρ θερμότερον πιεῖν ἐστιν ἢ τὸ ἐν Ἀσκληπιοῦ. Cp. Kuehner, *gr. Gr.* II, p. 580 sq.

(3) Équivaut aussi à qui duriter componit.

(4) V. Koch, *Griech. Gr.* § 120, 5. Thuc. I, 138, 3 ἦν ὁ Θεμιστοκλῆς μᾶλλον ἑτέρου ἄξιος θαυμάσαι.

D'après tout ce qui précède, on comprendra pourquoi nous ne nous rangeons pas à l'explication de Jænicke invoquant ici la valeur du datif qu'avait primitivement l'infinitif (1). Les propositions secondaires finales ou consécutives n'ayant pris, dit-il, la place des anciens infinitifs de but qu'à une date récente, il s'ensuit qu'après dignus aussi, la construction de l'infinitif serait la plus ancienne, la mieux adaptée à la concision poétique, par opposition à la construction des propositions secondaires, due au besoin croissant de clarté propre à la prose.

Un trait distinctif de la syntaxe grecque qui se retrouve dans l'emploi de dignus avec l'infinitif, c'est l'attraction (2).

(1) *Die sogenannten Græcismen im Gebrauche des Infinitivus bei Vergil*, Progr. Oberhollabrunn 1874.

(2) O. Riemann, *Synt. lat.* p. 292, note (2), est d'avis que « dans les exemples analogues qu'on trouve chez Cicéron, le texte est sans doute à corriger (*de Fin.* III, 7, 23) ». Toutefois, cédant en cela au courant des théories grammaticales de notre temps, il admettrait volontiers que l'attraction se faisait aussi dans le langage familier, d'après *ad fam.* XI, 11, 2 quae istic opus erunt administrari. Mais on disait dux et auctor opus est aussi bien que duce et auctore opus est, et le nominatif était préféré surtout avec les prenoms, dont l'ablatif au neutre se confondait avec le masculin. L'habitude de dire quae opus sunt explique que Brutus ait pu dire quae opus erunt administrari. Mais il s'agit là d'un cas particulier, d'où l'on ne saurait tirer une conclusion générale en faveur de la latinité de l'attraction que présente dignus est = dignum est. De plus, l'exemple de Brutus se ramène aux cas où soit un verbe passif, soit un verbe intransitif à l'actif prennent l'infinitif avec le nominatif. *Ad fam.* XII, 15, 5 nonnullis etiam ipsi magistratus ueniebant in suspicionem detinuisse nos et demorati esse. Dolabella et Cic. *fam.* IX, 9, 1 etsi nullo tempore in suspicionem tibi debui uenire partium causa potius quam tua tibi suadere. De même avec arguor, doceor, imperor, etc. En tout cas, on ne peut pas s'appuyer sur un texte contesté comme l'est le passage Cic. *fam.* XI, 11, 2, révoqué en doute par Wesenberg.

Hor. *Ep.* I, 3, 35

indigni fraternum rumpere foedus,

= quos indignum est rumpere.

*A. Poet.* 231

effutire leues indigna tragoedia uersus,

= quam (tragoediam) indignum est effutire. Tac. *dial. de or.* 16 ipse satis manifestus est iamdudum in contrarium accingi (= manifestum est eum accingi).

Un autre emploi où la probabilité de l'hellénisme atteint le plus haut degré, c'est celui de l'infinitif dans la construction maior uideri, l'infinitif remplaçant le second supin.

Virg. *En.* VI, 49

maiorque uideri.

Jænicke y voit la construction la plus ancienne, préférée par les poètes, tandis que la prose n'a admis que le supin en -u, qui est un autre nom verbal primitivement au datif. Schæfler, qui a foi pourtant dans l'explication de l'infinitif latin fondée sur son étymologie, ne suit pas Jænicke jusqu'à cette déduction extrême. Bien qu'ayant cherché à écarter l'hellénisme de la plupart des emplois de l'infinitif, il reconnaît avec son prédécesseur Kübler de hardis hellénismes dans maior lubricus niueus uideri, cerni, adspici, et rappelle les locutions homériques correspondantes μέγας ἴν ὁράασθαι, μείζονα εἰσιδέειν. Il cite aussi fort à propos une des expressions pleines de tendresse dont se sert Polyphème dans la XI^e idylle (v. 20) de Théocrite, quand il adresse ses plaintes à Galatée

Ὦ λευκὰ Γαλάτεια.....

λευκοτέρα πακτᾶς ποτιδεῖν (1).

L'hellénisme est achevé quand l'infinitif actif est employé comme en grec, au lieu de l'infinitif passif : Luc. I, 164

cultus gestare decoros

Vix nuribus rapuere mares.

(1) Cp. Hor. *Od.* IV, 2, 59 niueus uideri; I, 19, 8 lubricus adspici.

## Nominatif avec l'infinitif.

Disons tout de suite que même Schæfler (1) et Schmalz (2) reconnaissent un hellénisme là où, en poésie, depuis Catulle, le nominatif avec l'infinitif prend la place de l'infinitif accompagné d'un accusatif. Catull. 4, 1

Phaselus ille quem uidetis, hospites
Ait fuisse nauium celerrimus.

Virg. *Catal.* X (VIII), 2

Ait fuisse mulio celerrimus.

Le principal argument, qui consistait à citer un exemple de l'ancien latin, a disparu depuis que Kienitz a démontré (3) que dans Pl. *Asin.* 634 argenti uiginti minae med ad mortem adpulerunt quas hodie adulescens Diabolus ipsi daturus

(1) P. 87 « Ich trage kein Bedenken, alle jene Beispiele der klassischen Kunstpoesie, welche, analog dem Griechischen, den Nominatif mit dem Infinitiv aufweisen, für syntaktische Græcismen zu erklæren. »

(2) *Lat. Synt.* § 233 « Bei aller Vorsicht in der Annahme eines Græcismus müssen wir doch jetzt, wo die ausgedehnte Verbreitung des Acc. c. inf. in der lateinischen Litteratur dargelegt ist, behaupten, dasz an mehreren stellen der Dichter seit Catull... sich Græcismen im Gebrauche des Nom c. inf. an Stelle eines Acc. c. inf. finden ».

(3) *Fleckeisen, Jahrb.*, Bd 117 (1878) p. 848. Quant à Cic. *de leg. agr.* II, 21, 57 qui (ager) publicus esse fateatur, les uns considèrent fateatur comme un passif, d'autres admettent une altération du texte; Kühner (*Ausf. Gr. d. lat. Spr.* II, p. 518) traduit fateatur par « sich erweist », se montre. Il y a là un point à éclaircir. En tout cas, le nominatif avec l'infinitif après le passif des verbes *déclaratifs et perceptifs* forme un emploi à part plus étendu en latin qu'en grec (V. Dræger II, p. 448; Schmalz *Lat. Synt.* (2e éd.) p. 488; Kühner, *Ausf. Gr. d. l. Spr.* II, p. 520). Toutefois, Schmalz remarque

dixit, il fallait lire daturum, d'après neuf passages analogues.

Toutefois nous citerons l'explication de Jænicke, comme nouvel exemple des efforts tentés pour échapper à l'hellénisme. Selon Jænicke le nominatif avec l'infinitif trouve son explication dans ce fait que la construction est adaptée à une idée générale de *pouvoir*, *vouloir*, etc., qui est contenue dans le verbe d'où dépend l'infinitif. Hor. *Od.* III, 27, 13

Vxor inuicti Iouis esse nescis

= des unbesiegten Juppiter Gemahlin verstehst du nicht zu sein (1), nescis te gerere ut uxorem Iouis decet.

Dans *Ep.* I, 7, 22

Vir bonus et sapiens dignis ait esse paratus,

il n'y avait pas autre chose que l'analogie de cupit esse paratus = il est volontiers prêt à faire du bien à celui qui le mérite.

que le nominatif avec l'infinitif après les verbes passifs n'a pas paru à Cicéron compatible avec un style choisi, avec l'*urbanitas*. Sur cet emploi voir O. Riemann, *Synt. lat.* p. 277 sqq. Noter les exemples suivants : Cic. *pro lege Man.* 12, 34 haec qua celeritate gesta sint, quamquam uidetis, tamen a me in dicendo praetereunda non sunt. *De Or.* II, 30, 132 sed illa quaerenda, quae ab accusatore et defensore argumenta... debeant afferri. Lael. 16, 56 constituendi autem sunt, qui sint in amicitia fines et quasi termini diligendi.

(1) De même Kuehner *(lat. Gr.* II, p. 518); il ramène cet emploi à l'analogie de *non potes esse* et prétend que nescis esse équivaut à οὐκ οἶσθα εἶναι, non à οὖσα. Mais cela est inexact. Le sens n'est pas : tu ne sais pas être, te conduire comme l'épouse du grand Jupiter; mais tu ne sais pas que c'est du tout-puissant Jupiter que tu es l'épouse. Seulement ainsi inuicti n'est pas une épithète banale, mais contient une consolation pour Europe. C'est donc une construction grecque substituée à la construction latine « nescis te esse uxorem Iouis ». Telle est l'opinion de Kiessling, Dillenburger, Schuetz, etc., comme de Dübner et de Quicherat.

Ov. *Met.* XII, 141

sed enim, quia rettulit Aiax
Esse Iouis pronepos, nostri quoque sanguinis auctor
Iuppiter est

L'idée fondamentale contenue dans rettulit serait celle de *vouloir* dans le sens du grec εὔχομαι.

Ov. *Trist.* II, 10

Acceptum refero uersibus esse nocens,

Le vers serait construit comme si le sens était : je commençai par mes vers à être un coupable.

Le nominatif s'expliquerait de lui-même dans Virgile *En.* IV, 305

Dissimulare etiam sperasti, perfide, tantum
Posse nefas tacitusque mea decedere terra ;

et XI, 502

Turne, sui merito si qua est fiducia forti,
Audeo et Aeneadum promitto occurrere turmae
Solaque Tyrrhenos equites ire obuia contra,

l'idée de vouloir dans sperasti (1) comme d'oser et de vouloir en même temps dans audeo et promitto aurait seule agi pour déterminer la construction. Il y avait précisément, ajoute Jænicke, un attrait spécial pour le style poétique à s'éloigner de la langue de la prose, en laissant subsister un certain désaccord entre le verbe principal pris dans son acception ordinaire et la construction qui en dépendait.

La provenance grecque nous paraît malgré tout l'explication la plus vraisemblable. L'emploi de l'infinitif avec un accusatif sujet était complétement établi déjà dans l'ancien latin et ne fit que gagner du terrain depuis Plaute et Térence. Ce n'est pas d'après des analogies latines, mais d'après le type grec que la poésie savante classique a employé l'infinitif avec le nominatif.

(1) Il est certain que sperasti équivaut presque ici à cogitasti. La construction régulière est dans Cic. *p. Rab.* 2 sperat Chrysogonus se posse id per luxuriam effundere.

Quant aux exemples suivants, l'analogie de uelle ou nolle n'est pas douteuse : Hor. *Carm. Saec.* 15

Siue tu Lucina probas uocari.
Seu Genitalis ;

probas = mauis.

Hor. *Od.* I, 2, 43

Filius Maiae patiens uocari
Caesaris ultor.

Cp. *Ep.* I, 16, 30 cum pateris sapiens emendatusque uocari.

*Od.* I, 37, 30-32

Saeuis Liburnis scilicet inuidens
Priuata deduci superbo
Non humilis mulier triumpho,

inuidens a le sens du participe présent de nolle (1).

Mais c'est un hellénisme qu'il convient de voir dans Prop. IV, 5 ; (III, 4), 39

Me quoque consimili impositum torquerier igni
Iurabo et bis sex... esse (2) dies.

Ov. *Am.* II, 4, 14

Spemque dat in molli mobilis esse toro.

Au contraire, c'est par le latin seul que s'expliquent les emplois tels que Ov. *Met.* II, 92

Et patrio pater esse metu probor.

Prop. IV, 11, 36

In lapide hoc uni nupta fuisse legar.

Tout au plus peut-on admettre que le grec a contribué à l'extension, depuis Salluste, de la construction personnelle avec le passif des *verba declarandi et sentiendi* (3).

(1) Ov. *Trist.* IV, 3, 51 me miserum si turpe putas mihi nupta uideri = si, mihi nupta, putas turpe uideri, cp. v. 61 ne pudeat quod sis mihi nupta.

(2) Schæfler rejette avec raison la correction de Bæhrens *ecce* (avec suppression de et).

(3) L'emploi de concedor déjà dans Cic. *Caecin.* 15, 44 haec ubi

Schuetz voit un hellénisme dans Hor. *Ep.* I, 2, 11 cogi posse negat. L'ellipse du pronom sujet n'était pas rare dans la langue de la conversation, ainsi qu'il résulte de locutions comme polliceor dare (1) (= me daturum esse) et de l'usage des comiques. Non seulement il n'était pas nécessaire que le sujet de l'infinitif fût le même que celui du verbe principal, mais la proportion des exemples où le verbe principal avait un autre sujet que le verbe qui en dépendait est même la plus forte (2). Selon O. Riemann l'ellipse du pronom sujet de l'infinitif est, même dans la prose classique, moins rare qu'on ne pense (3).

Outre la fréquence des exemples dans l'ancien latin, il y a aussi à rappeler les exigences de la versification qui ont bien eu leur part dans les écarts de la règle.

*concedentur* esse facta, est plus hardi que le passif personnel des verbes signifiant dire, annoncer. Quant aux verbes *perceptifs*, bien qu'ils fussent construits en grec avec le participe, ils offrent cependant la même particularité, c'est-à-dire l'emploi du nominatif par une sorte d'attraction du sujet. D'ailleurs tel verbe comme γιγνώσκω se trouve aussi avec l'infinitif même dans le sens de *croire que* (v. Koch, *gr. Gr.* p. 302). On lit dans Cic. *pro Cluent.* 47 (res falsa esse cognosceretur).

(1) Tér. *Heaut.* 724 quas mihi dare pollicitust.

(2) Funck, *Neue Jahrbb.* 1880, p. 725-734. La proportion est 114 : 84.

(3) *Synt. lat.* § 117, Rem. II. Schæfler, p. 88. Schmalz *(Ueber den Sprachgebrauch des Asinius Pollio,* München 1890. p. 33) renvoie, sur ce point, à Holtze, I, 266; Dziatzko, *Phormio* 54; Wagner, *Heaut.* 17; Spengel, *Andr.* 14; Meissner *ibid.*; Lupus p. 2; Frœhlich p. 50; Badstübner p. 45; Kühnast p. 106 ; Frigell, *Proleg. zu Liv.* XXIII, 46-55. Voir Schmalz lui-même, *lat. Synt.* § 255, 2.

## Construction selon le type : sensit delapsus.

Les avis sont partagés pour savoir si, dans une locution comme *En.* II, 377 sensit medios delapsus in hostes, il faut voir un hellénisme, c'est-à-dire la substitution d'une construction participiale, selon le goût de la langue grecque, à l'infinitif, ou si le participe a sa valeur ordinaire et régulière.

Toutefois Schmalz (1), si peu prédisposé à admettre les hellénismes, en voit un dans la tournure en question chez les poètes de l'âge d'Auguste.

Nous citerons à titre de curiosité l'artifice imaginé par Gossrau qui, partant du principe que ces tournures sont étrangères à Virgile comme en général au latin, s'est tiré d'embarras par un changement de ponctuation. Selon lui il faudrait lire *En.* II, 376, sq.

> Dixit et extemplo (neque enim responsa dabantur
> Fida satis) sensit. Medios delapsus in hostes
> Obstipuit.

Ainsi on devrait suppléer d'après les mots qui suivent le complément de sensit, c'est-à-dire errorem suum, de même que le complément de dixit est fourni par les mots qui précèdent. Quand à sensit employé absolument, Gossrau cite *En.* VIII, 393; Ov. *Met.* XIII, 916; *Fast.* III, 611; IV, 17, 143.

D'autre part Weidner propose l'interprétation suivante : Androgeos était déjà arrivé au milieu des ennemis, quand il s'en aperçut. Il compare plusieurs passages de Virgile où le verbe gaudere est accompagné d'un participe qui, uni au sujet, exprime l'état dans lequel ou pendant lequel le sujet se réjouit (2). Le participe aurait alors sa valeur propre et

(1) *Latein. Synt.*, p. 488.

(2) C'est aussi la manière de voir de Jænicke et Schæfler; cp.

il n'y aurait pas lieu de parler d'un passage de l'emploi de la proposition infinitive (gaudent se perfusos esse sanguine fratrum) à la construction participale grecque.

O. Riemann reconnaît que *sensit delapsus*, scit peritura (Stace), rappellent ἤισθετ' ἐμπεσών, οἶδεν ἀποθανουμένη, mais il croit possible que la construction ait été commune, à l'origine, au grec et au latin, conservée dans la prose littéraire grecque, tandis qu'elle aurait été rejetée par la prose classique des Romains, et maintenue seulement par le peuple et les poètes (1).

Il attribue au participe sa valeur ordinaire dans la plupart des exemples cités par Dræger (II p. 447). Virg. *Géorg.* II, 510

gaudent perfusi sanguine fratrum,

= ils se réjouissent tout couverts du sang de leurs frères.

Ov. *Met.* 9, 545

superata fateri

Cogor

= je me vois obligée d'avouer ma défaite.

Stace, *Théb.* I, 347

uenturaque rauco

Ore minatur hiems,

= l'hiver qui va venir annonce son approche par des menaces.

Cette explication nous paraît forcée. L'argument que O. Riemann tire du *daturus dixit* de Plaute tombe par la correction seule du texte. Quant aux exemples qu'il cite de Cicéron, *Mil.* 24 oppugnata domus... nuntiabatur ; 25, 67 Omnia falsa atque inuidiose ficta comperta sunt; de César, *de B. ciu.* I, 62, 3 pons... prope effectus nuntiabatur; T. Liv. II, 14, 3 quod imperium crudele, ceterum prope necessarium cognitum ipso euentu est; Cic. *ad*

Prop. IV, 7, 36 sensi ego, cum insidiis pallida uina bibi. Selon Jænicke, cum... bibi correspondrait à delapsus dans l'exemple de Virgile.

(1) *Revue critique,* 1881, II, p. 255.

*fam.* 7, 30, 1 quo mortuo nuntiato, il s'agit de cas différents : c'est l'emploi de la construction personnelle au lieu de la construction impersonnelle, dont nous avons déjà parlé.

Toutefois l'argumentation de Weidner et celle de O. Riemann peuvent servir à faire comprendre par quoi l'emprunt fait à la syntaxe grecque était préparé déjà en latin, à quelles analogies il se rattachait. Le tour suivant de Cicéron se rapproche beaucoup de celui qu'emploie Thucydide II, 16 ἐδαρύνοντο καὶ χαλεπῶς ἔφερον οἰκίας καταλιπόντες ; *ad Brut.* I, 15, 2 quem cum a me dimittens grauiter ferrem = comme, quand je pris congé de lui, j'étais très affligé. C'est une construction hellénisante que nous voyons dans *de Off.* I, 21, 71 (1) quapropter forsitan et iis concedendum sit rempublicam non capessentibus = on doit leur pardonner de ne pas, si.... ne pas.

*Tusc.* II, 7, 19 adspice Philoctetam, cui concedendum est gementi = à qui il faut pardonner de gémir (2).

Sans doute il est permis d'expliquer Virg. *En.* II, 205 horresco referens = dum refero ; Hor. *Epod.* 2, 19 gaudet..... decerpens = dum decerpit. *Ep.* II, 2, 107 gaudent scribentes = dum scribunt. Mais le vers d'Ovide : *a. am.* I, 345

gaudent tamen esse rogatae,

montre que gaudet decerpens équivaut en réalité à gaudet se decerpere, ou, comme on disait parfois avant l'époque classique, gaudet decerpere.

Nous verrons donc avec Schmalz un passage de l'accusatif

(1) C. F. W. Mueller compare *Verr.* III, 82 tibi concedetur, qui remisisti. *de Off.* II, 17, 58 honori summo nostro Miloni fuit, qui ..... compressit ... irasci accedentibus ... incipientes furere sentiunt. *Att.* V, 1, 4 dissimulari dolens; *Cluent.* 200 ne orbata filio laetetur; *Planc.* 103 nolite inimicis meis dare laetitiam gloriantibus.

(2) Cp. Kuehner, *Griech. Gr.* II, 5482, 9. Nous avons déjà parlé de ce genre d'attraction.

avec l'infinitif à la construction participiale grecque dans *gaudent perfusi* = ils se réjouissent d'être tout couverts ; *gaudet potitus* (1) = il se réjouit de s'être emparé ; *sensit delapsus* = il s'aperçut qu'il était tombé ; *En.* XII, 6 *gaudet excutiens* = il aime à secouer ; 702 *gaudet attollens* = il aime à soulever ; dans *gaudet decerpens* = il aime à cueillir; *gaudent scribentes* = ils se réjouissent d'écrire ; dans *superata fateri cogor* = je suis forcée d'avouer que j'ai été vaincue ; dans *uenturaque... minatur hiems* = l'hiver annonce par dès menaces qu'il va venir (2).

## Infinitif parfait mis à la place de l'infinitif présent (3).

Cet emploi est l'un de ceux qui permettent de se rendre le mieux compte de la limite qui sépare les constructions hellénisantes des constructions proprement latines.

Madvig a montré que l'emploi de l'infinitif parfait se borne dans l'ancien latin aux cas où on exprime une défense (4). Il était donc particulier à la langue des lois, aux édits et décisions du sénat. Ainsi dans le senatus consulte des Bacchanales on lit, ligne 4, nei quis Baccanal habuise uelet, et

(1) *En.* X, 500.

(2) C'est sans doute à l'extension de cet emploi dans la langue latine qu'est due la construction de Properce II, 9, 7 (7, 45) uisura et quamuis numquam speraret Vlixen, bien que ἐλπίζειν soit construit avec l'infinitif en grec.

(3) Vechner, *Hellenol.* p. 244; voir *Neue Jahrbb.* 1890, p. 213-223. O. Riemann, *Synt. lat.*, p. 228 ; 233-234 ; 414. Kuehner II, p. 101. Dræger § 128. Jordan, *Kritische Beitræge*, p. 277. Schmalz, *lat. Synt.*, § 235. Kühnast, *Liv. Synt.*, p. 209 sqq. Ziemer, *junggr. Streifz.*, p. 76-81.

(4) *Opusc.* II, p. 124 sqq.

neuf fois encore pareillement dans la suite (1). Caton dans son *de re rustica* se sert de la même formule pour indiquer les obligations qui incombent à un fermier : 5, 4 ne quid emisse uelit insciente domino, neu quid dominum celauisse uelit. Chaldaeum ne quem consuluisse uelit. De même après nolo, Pl. *Poen.* 4, 2, 50 nolito edepol diuellisse.

C'était une manière de défendre plus impérative et plus énergique. On exprimait ainsi concurremment le vœu que la personne intéressée ne se trouvât pas avoir fait telle ou telle chose. On considérait le fait accompli et ses conséquences plutôt que l'accomplissement même de l'action.

Hor. *Sat.* II, 3, 187

Ne quis humasse uelit Aiacem.

Ov. *Am.* I, 4, 38

Oscula praecipue nulla dedisse uelis.

Puis cet usage a été étendu peu à peu, notamment par les écrivains de l'âge d'Auguste, aux cas où il ne s'agissait plus de défense, mais seulement d'une forme négative du discours. Virg. *En.* VI, 86

Sed non et uenisse uolent.

Hor. *Sat.* I, 2, 28

sunt qui nolint tetigisse nisi illas.

Id. *A. Poét.* 168

Commisisse cauet quod mox mutare laboret.

*Ibid.* 455

Vesanum tetigisse timent fugiuntque poetam.

Tite Live XXII, 59, 19 haud equidem... premendo alium me extulisse uelim. O. Riemann traduit « je ne voudrais pas qu'on pût dire que je me suis glorifié (2). »

(1) V. Garrucci, *Sylloge Inscr. lat.*, p. 216, N. 879; cp. T. Liv. XXXIX, 14, 8; cp. *C I L.* 6, 1, 3823 neiue — fierent, niue stercus terramue intra ea loca *fecisse coniecisseue uelit* — et *Bull. dell' inst.* 1869, 266 in campum hunc pecuarium..... ne quis *induxisse uelit.*

(2) Cp. Pline *N. H.* 10, 30 cum... illam... nemo uelit attigisse.

Mais tout autres sont les exemples où, à partir de l'âge d'Auguste, l'infinitif parfait suit les verbes signifiant pouvoir, s'efforcer de, et en général tous ceux qui se construisent avec l'infinitif. Ce qui, dans ces cas nouveaux, a servi de modèle à Properce, Tibulle, Ovide et Horace, ce n'est plus l'usage latin, mais bien l'usage grec. Avant ces poètes rien n'existe qui ait le même caractère : rien de tel ne se rencontre dans la prose. Il n'y a donc pas d'autre provenance à admettre que celle du grec, où l'infinitif aoriste est employé de la même manière. Ce qui a principalement favorisé l'extension de cet hellénisme, c'est évidemment la commodité qu'il offrait pour le mètre dactylique ; car l'infinitif présent de certains verbes ne s'adaptait pas à la mesure, comme *exsecare*, qui formait un double trochée, tandis que *exsecuisse* convenait à souhait.

C'est donc une tentative vaine que celle de Gossrau et de Jænicke qui, voulant tout expliquer par le latin, ont prétendu reconnaitre partout la valeur logique de l'infinitif parfait, et se sont évertués à l'établir systématiquement (1). Nous nous en tiendrons à la distinction établie par Madvig, et nous verrons simplement un hellénisme dans Virg. *En.* VI, 78

> Bacchatur uates, magnum si pectore possit
> *Excussisse* deum (2).

Quint. VIII, 6, 30 principem posuisse haud dubitent. Lucr. III, 69 (sans négation) effugisse uolunt longe, longeque remossé.

(1) Schmalz cite aussi sustinuisse, imposuisse, comme formes très commodes.

(2) Nous ne croyons pas que O. Riemann ait réussi à éliminer l'hellénisme, en expliquant ce passage et le suivant par : avoir secoué le dieu qui l'agite, voilà ce que voudrait la Sibylle ; avoir placé le Pélion sur l'Olympe, tel est le résultat que poursuivent les Géants. Si cette nuance de sens peut être admise dans certains cas, comme Hor. *Ep.* II, 3, 328 poteras dixisse, elle n'existe ailleurs que par une explication forcée.

Hor. *Od.* III, 4, 51

tendentes opaco

Pelion *imposuisse* Olympo (1).

*Ep.* I, 17, 5

quod cures proprium fecisse.

*A. Poét.* 98

Si curat cor spectantis tetigisse querela (2).

De même après laboro.

*A. Poét.* 435

Et torquere mero quem perspexisse laborant.

Ov. *A. am.* III, 319

Nec plectrum dextra, citharam tenuisse sinistra
Nesciat arbitrio femina docta meo.

*Met.* XIV, 571

Sed uicisse petunt ;

cp. Hor. *Ep.* I, 11, 29 petimus bene uiuere.

Après les verbes impersonnels decet conuenit iuuat libet licet oportet poenitet piget praestat satis est taedet uacat, etc., on trouve l'infinitif parfait alternant parfois avec l'infinitif présent (3).

(1) C'est l'infinitif présent qu'on trouve dans Virg. *Géorg.* I, 280 ter sunt conati imponere Pelio Ossam...

(2) *Ep.* I, 18, 59 nil extra numerum fecisse modumque curas.

(3) De même, après satis habeo, contentus sum, les futurs poenitebit, pudebit, melius erit. C'est dans ces constructions qu'on peut le mieux considérer l'infinitif comme parfait et non comme aoriste. On peut expliquer assurément Hor. *Od.* I, 1, 4, puluerem Olympicum *collegisse* iuuat, par « s'être couvert de la poussière Olympique, voilà ce qui fait la joie de maint concurrent » ; Tite Live, III, 48, 5 *quiesse* erit melius, par « tenez-vous tranquilles : vous vous trouverez bien d'avoir suivi ce conseil » (O. Riemann, *Synt. lat.*, p. 234). Mais c'est aller trop loin de prétendre que l'infinitif parfait n'a été employé dans tous ces cas que parce que le latin a l'habitude d'exprimer aussi exactement que possible les rapports logiques (Gillhausen, *lat. Schulgr.*, 11e Aufl. umgearbeitet v. Ziemer, Berlin, 1893, p. 79). Le grec est bien pour quel-

Il est employé aussi après des adjectifs. Hor. *Carm. saec.* 25

Veraces cecinisse Parcae ;

et surtout Silius Italicus III, 374

telas Arabum spreuisse superba ;

cp. V, 76 fatis superi certasse minores ; VIII, 481 quo non spatiosior alter, innumeras cepisse rates ; V, 19 nec Idalia lenta incaluisse sagitta ; XI, 7 iras seruasse ferox ; XI, 73, auum fronte aequauisse seuera nobilis ; IV, 753 facilis spreuisse medentes (1) ; Lucain VIII, 381 et melior cessisse loco quam pellere miles; Perse 6, 6 pollice honesto egregius lusisse senex; 6,3 opifex ..... strepitum fidis intendisse Latinae.

Enfin l'infinitif ayant la valeur de l'aoriste grec est employé dans la latinité d'argent par Valère Maxime, Pline l'Ancien, par Sénèque le philosophe, et au 2e siècle de notre ère par Justin.

En somme, l'infinitif parfait a été employé, dans le latin archaïque, pour exprimer avec force une défense après uolo et nolo, ou faire ressortir l'urgence de ce que l'on souhaite (2) ; puis dans des tours tels que hoc te monitum (esse) uolo, et, par assimilation des temps de l'infinitif et du verbe principal : hoc factum esse oportuit. Mais nombre

que chose même dans des tours comme collegisse iuuat, ou *Od.* II, 34, 16 hic *posuisse* gaudet ; III, 18, 15 gaudet pepulisse ; III, 6, 11 *adiecisse* praedam renidet (renidet = gaudet). Noter Tib. I, 1, 45 quam iuuat immites uentos *audire* cubantem et dominam tenero tum *tenuisse* sinu. V. Streifinger, *de synt. Tibulliana,* Diss. Wirceburgi 1881, p. 25.

(1) V, 552 nulli uictus uel ponere castra uel iunxisse ratem; VIII, 462 haud parci Martem coluisse. Cp. Mart. IX, 102, 19 parcus duxisse triumphos. En outre Hor. *Ep.* I, 1, 42 sapientia prima stultitia caruisse.

(2) Cic. *de Off.* II, 23 (Ribbeck *trag. fr.* 71) quem metuunt oderunt ; quem quisque odit, periisse expetit (Ennius) ; cp. Tér. *Hec.* 4, 5, 1 ; Cic. *Verr.* II, 149.

d'emplois dépassent ces limites et renferment un infinitif qui a la valeur non d'un parfait mais d'un aoriste. En pareil cas, on ne doit pas hésiter à conclure à l'hellénisme, notamment chez les poètes de l'âge d'Auguste.

## L'infinitif pris substantivement.

Voici en quelques mots le développement historique de cet emploi (1).

Déjà Plaute *Curc.* 28 dit tuom amare. Aucun exemple dans les discours de Cicéron, mais seulement dans les écrits philosophiques (2) et dans les lettres à Atticus, quelques cas isolés comme : *Brut.* 140 ipsum latine loqui ; *Fam.* XV, 15, 2, ut ipsum uinci contemnerent ; *de Or.* II, 24 hoc ipsum nihil agere delectat (3). César, Salluste et Tite Live s'abstiennent de cette façon de parler ; Sénèque la reproduisit à l'exemple de Cicéron, *de Benef.* V, 10, 2 multum interest inter dare et accipere (4). Il emploie aussi l'infinitif parfait actif *Ep.* 98, 11 habere (τὸ ἔχειν) eripitur, habuisse numquam (5). Valère Maxime hasarde même des constructions complètement inconnues de Cicéron : VII, 3, 7 cuius non dimicare uincere fuit (6). Pline le jeune est allé jusqu'à dire *Ep.* VIII, 9, 1

(1) *Archiv. f. lat. Lexikogr. u. Gramm.* III (1886), p. 71, article de Wœlfflin.

(2) *De Fin.* II, 27, 86 beate uiuere uestrum (cp. uita beata) ; *ibid.* III, 13, 44 sapere solum ... sapere ipsum ; *Tusc* III, 6, 12 istuc nihil dolere ; II, 13, 41 illud non dolere ; cp. *Tusc.* III, 6, 12 istam nescio quam indolentiam (ἀπονία) ; *Tusc.* V, 11, 33 totum hoc beate uiuere.

(3) *Partit.* 30, 139 nam et partiri ipsum et definire ... illius exercitationis subtiliter disputandi est.

(4) *Fin.* II, 13 inter optime ualere et grauissime aegrotare nihil interesse (quelque citation grecque sans doute).

(5) Cp. Sén. *Oed.* 992 multis ipsum timuisse nocet.

(6) Sén. *Epist.* 8 hoc enim ipsum philosophiae seruire libertas est ; Sén. *Ep.* 101, 13 quid autem huius uiuere est ?

nescio quid sit otium, quid quies, quid denique illud iners quidem, iucundum tamen nihil agere. A la basse époque, le latin biblique offre de nombreux exemples de l'infinitif pris substantivement à la manière grecque, et accompagné même souvent d'une apposition ou d'un complément : Tert. *adu. Valentin.* 10; Cypr. *ad Donatum* 1; Fulgentius qui, selon Zink, aurait vécu en Afrique au 5e siècle, et chez lequel on trouve plus d'un hellénisme, présente quelques exemples de cet emploi ; *Myth.* p. 614 si his, quibus ignorare aliquid contigit, nec ipsum quidem nescire suum scire contingit, quanto satius erat, eis etiam non nasci contingere (1). Au siècle suivant, on trouve dans Grégoire de Tours *Mart.* 30 p. 507, 12 infirmo conari eiciendae urinae inminit (2).

En somme, nous avons affaire à une tournure qui n'était pas latine. C'est ce sentiment qui amène les modernes à écrire *inter id quod est dare*, pour ne pas faire violence au génie de la langue (3). Quand Cicéron écrit *de Fin.* II, 5, 16 quis est enim, qui non uideat haec esse in natura rerum tria : unum, *cum* in uoluptate sumus, etc., il rend par ce moyen le tour grec τὸ εἶναι ἐν ἡδονῇ.

La provenance grecque du tour en question est affirmée aussi par le scoliaste de Perse 1, 9

(1) Zink, *der Mytholog Fulgentius*, Würzburg, 1867, p. 63.

(2) Voy. Max. Bonnet, *le latin de Grég. de T.*, p. 619 : « c'est un fait exceptionnel que l'infinitif soit traité comme un véritable substantif sujet d'un autre verbe et accompagné d'un complément au génitif ».

(3) Les modèles grecs peuvent seuls expliquer des locutions comme inter habere potestatem, Caspari, *Anecd.*, § 1, ipsum talia uelle. Cp. *Gell.* 9, 14, 18 apparet Gracchum ab eo quod est « luxuries » « luxurii » patrio casu dixisse. Certains latinistes modernes auraient dit : ἀπὸ τοῦ « luxuries ». Voir Berger, *Stylistique lat.* trad. et remaniée par Max Bonnet et F. Gache, p. 11 (2e éd); Nægelsbach-Müller, *Stilist.* I, § 3 ; Klotz, *lat. Stil.*, § 20, p. 160.

Tunc, cum ad canitiem et nostrum istud uiuere triste
Aspexi (1),

« Figura graeca est pro *nostram uitam tristem* ».

Elle est évidente dans cet exemple du latin de l'époque postérieure : Marius Victor col. 1013 C neque potentia ante Deum esse fuit = πρὶν εἶναι θεόν.

Les historiens et les orateurs se sont abstenus de cet emploi de l'infinitif accompagné d'un pronom qui tient lieu de l'article grec. Il n'y en a que deux exemples dans la prose du Ier siècle après J.-C. en dehors de Perse et de Pétrone (2) : Plin. *N. H.* 7, 187 (3 ; Quintil. I, 1, 28 ; un seul dans la première moitié du IIe siècle, Plin. *Ep.* VIII, 9, 1.

Il était naturel que les Latins essayassent de remédier à l'absence de cette ressource si précieuse dont disposait la langue grecque, où l'infinitif pouvait, à l'aide de l'article défini, être transformé en substantif. Ils le firent en recourant aux pronoms hoc illud istud ipsum ; meum tuum suum nostrum uestrum.

Wœlfflin ne croit pas que le pronom ait eu dans Cicéron une force particulière. Il pense avec Haase que sa présence est due plutôt au désir d'adoucir l'emploi de l'infinitif pris substantivement et de faire moins violence à la langue que ne le font des tours tels que Plaute, *Bacch.* I, 2, 50 hic uereri (= uerecundiam) perdidit. Il fait observer que si Cicéron a écrit sans pronom *de Off.* 1, 6 errare nescire decipi et malum et turpe ducimus, c'est que cette forme de phrase contient et dissimule la proposition errare turpe est. Cicéron aurait trouvé trop dur de dire errare et nescire

(1) Cp. *Sat.* 1, 122 hoc ridere meum tam nil nulla tibi uendo Iliade.

(2) Perse 1, 27 ; 5, 53 ; 6, 39. Cet emploi qui, à l'origine, était réservé principalement à la langue savante, passa donc après Cicéron dans le monde des demi-lettrés, comme on le voit par Pétrone 52 meum intellegere nulla pecunia uendo. Cp. *Pers.* 1, 122.

(3) Ipsum cremare.

uituperamus. Toutefois on lit *de Fin.* II, 86 *beate uiuere uos in uoluptate ponitis*, à quoi correspond dans le même passage *summa philosophiae ad beate uiuendum refertur.*

Outre la préposition *inter* on trouve *praeter* dans Horace *Sat.* II, 5, 68-69

inuenietque
Nil sibi legatum praeter plorare.

Il nous paraît en effet, ainsi qu'à Th.-H. Fritzsche (1), plus naturel d'après le contexte de considérer praeter comme préposition que comme adverbe (= praeterquam ou nisi) (2). Dans la plupart des cas où praeter est donné pour un adverbe on peut sous-entendre un accusatif. L'infinitif est régi par la même préposition dans Ov. *Her.* 19, 16

Quod faciam superest praeter amare nihil.

*Ibid.* 7, 164

Quod crimen dicis, praeter amasse meum.

Dans le latin postérieur, outre inter et praeter, c'est encore contra (3), ad, in, etc., qui gouvernent l'infinitif.

En somme, il n'était guère dans le génie du latin d'employer l'infinitif comme un substantif. C'est ce qui résulte déjà de ce fait que même dans le style épistolaire de Cicéron, l'ablatif du gérondif ou du participe en -dus remplace l'infinitif : *Att.* IV, 6, 3 mehercule incipiendo refugi (4). Tite Liv. IV, 55, 5 tum denique desisterent impediendo bello ; IX, 34, 2 nec ante continuando abstitit magistratu ; XXIX, 33, 8 taedio et desperatione fessum absistere sequendo coegit. Cet emploi devient de plus en plus fréquent chez les

(1) Dans son édition des Satires d'Horace, II, p. 105.

(2) V. O. Riemann, *Synt. lat.*, p. 433, note 2.

(3) Macrobe, contra suum uelle.

(4) Cp. Cato ap. A. Gell. 7, 3, 14 secundae res laetitia transuorsum trudere solent a recte consulendo atque intellegendo. Varro *de Re rust.* p. 219, 15 deterrent a saliendo. Ter. *Ad.* 987-88 id non fieri ex uera uita neque adeo ex aequo et bono sed ex adsentando indulgendo et largiendo.

auteurs africains ou chez ceux dans lesquels on croit reconnaître ce qu'on est convenu d'appeler l'Africanisme et chez les écrivains ecclésiastiques (1).

On prétend que la langue populaire aurait connu l'emploi de l'infinitif pris substantivement, et qu'elle aurait ainsi servi de point d'appui à la langue littéraire. On cite Plaute (*Curc.* 28 tuum amare), les lettres de Cic. à *Atticus* (I, 11, 2 hoc ipsum uelle), Pétrone (meum intellegere), les satires de Perse (hoc ridere meum). Mais où est la preuve que ces exemples ne sont pas déjà hellénisants ?

En tout cas, il importe de noter que l'emploi de l'infinitif assimilé à un substantif neutre (2) est étranger aux discours de Cicéron. S'il n'a pas cru pouvoir le produire au grand jour du forum ou dans la Curie, c'est que, comme le pense Wœlfflin, cet emploi n'était pas latin, et c'est pour ce motif qu'il manque aussi chez César, Salluste et Tite Live.

Même des exemples tels que Sall. *Jug.* 31, 14 quos omnes eadem cupere, eadem odisse, eadem metuere in unum coegit; Lucr. IV. 763

Meminisse iacet ;

Virg. *Géorg.* I, 139

Tum laqueis captare feras et fallere uisco
Inuentum;

Ov. *Met.* II, 483

Posse loqui eripitur;

Id. *Rem. am.* 187

Et poteris, modo uelle tene,

ne nous paraissent pas avoir un caractère purement latin. Ils ne s'expliquent bien que par la syntaxe grecque.

(1) Hartel, *Archiv f. lexik.* III, p. 48; Rœnsch, p. 433; *Roman. Forsch.* II, p. 300.

(2) Joint à un adjectif démonstratif, à un adjectif possessif et à ipsum, meum, tuum, totum, etc., ou à un adjectif qualificatif.

## Extension de l'emploi de l'infinitif avec accusatif aux propositions relatives de comparaison dans le discours indirect

On lit dans Cicéron *pro Cluent.* 49, 138 ex quo intellegi potuit...., ut mare, quod sua natura tranquillum sit, uentorum ui *agitari* atque *turbari*, sic populum Romanum sua sponte esse placatum, hominum seditiosorum uocibus ut uiolentissimis tempestatibus concitari. Au lieu de agitari et turbari, on attendrait régulièrement le subjonctif. Kuehner explique cette exception à la règle en disant que ut — ita a ici le même sens que et — et (1). C'est aussi l'opinion de O. Riemann, qui pense qu' « en pareil cas, les deux propositions opposées l'une à l'autre sont traitées comme si elles étaient coordonnées, au lieu d'être subordonnées l'une à l'autre, et par suite mises au même mode » (2). Schmalz invoque les données les plus récentes de la science du langage (3), d'après lesquelles l'intrusion de l'infinitif accompagné d'un accusatif dans les propositions relatives à construction lâche, dans les propositions interrogatives temporelles, causales et comparatives, serait due à l'influence du changement de fonction sur la formation analogique, c'est-à-dire qu'une fois que l'infinitif accompagné de l'accusatif fut conçu comme une proposition dépendante et l'accusatif comme sujet de cette proposition, l'extension de la construction au-delà des limites primitives fut du même coup possible » (4). Nous ne contestons pas la valeur de ces raisons, mais nous

(1) II, p. 1037.
(2) *Synt. lat.*, p. 392.
(3) Paul, *Prinzip. der Sprachg.*, p. 198.
(4) Reisig-Haase, p. 601.

pensons avec Dræger (1) que l'emploi qui nous occupe est hellénisant même chez Cicéron, à plus forte raison dans Tite Live II, 13, 8, Porsena oratores Romam misit ad Cloeliam obsidem deposcendam : quemadmodum, si non dedatur obses, pro rupto foedus se habiturum, sic deditam inuiolatamque ad suos remissurum ; cp. IV, 3, 3 (avec si) ; IV, 51, 4 (avec cum) (2); XXXVIII, 58, 12 (avec quamquam); XXVI, 27, 12 *quia*, si qui euasissent aliqua, uelut feras bestias per agros uagari et laniare et trucidare quodcumque obuium detur. *Quia* est la leçon donnée par le manuscrit de Paris P, que O. Riemann a pris pour fondement dans l'établissement du texte des livres XXVI-XXX. Un tel emploi n'aurait rien de surprenant en grec: il est si extraordinaire en latin, que déjà Madvig avait mis en suspicion ce passage (3) et que la conjecture de Friedersdorff (*quippe* au lieu de *quia*) a été acceptée par O. Riemann, sans nécessité selon nous, puisque la même hardiesse se trouve aussi dans *Bell. Hisp.* 22 transfugae nuntiauerunt oppidanorum bona uenire neque extra uallum licere exire nisi discinctum, *idcirco quod* metu conterritos *complures profugere* in Baeturiam. O. Riemann rappelle à ce propos l'exemple suivant de Thucydide, II, 102, 5 : λέγεται δὲ καὶ Ἀλκμέωνι..., ὅτε δὴ ἁλᾶσθαι αὐτὸν μετὰ τὸν φόνον τῆς μητρός, τὸν Ἀπόλλω ταύτην τὴν γῆν χρῆσαι οἰκεῖν.

Rien d'étonnant qu'on trouve des exemples de la même construction dans Tacite *Ann.* I, 12 se ut non toti reipublicae parem esse, ita... eius tutelam suscepturum. *Hist.* I, 7 Capitonem ut auaritia et libidine foedum ac maculosum (fuisse), ita cogitatione rerum nouarum abstinuisse. 17 honorificum

(1) II, p. 434. Cp. Krueger, *Gr. Sprachl.* 55, 4, 9; Kuehner, *gr. Gr.* II, p. 1056 sqq.

(2) Cum interim de sanguine ac supplicio suo latam legem confestim exerceri; *cum* interim, dit O. Riemann, équivaut presque à *atque* interim. Sur cum interim avec l'infinitif accompagné d'un accusatif, voir Hoffmann, *Zeitpartikeln*, p. 149.

(3) *Emend. Liuian.*, p. 380.

id militibus fore, quorum fauorem ut largitione et ambitu male adquiri, ita per bonas artes haud spernendum.

## Ellipse de l'infinitif

Faut-il voir avec Dræger (1) l'influence du grec dans la locution *latine* obliuisci (Cic. *pro Caecin.* 62) à côté des expressions courantes *latine* scire, nescire, (*Brut.* 140 non enim tam praeclarum est scire *latine* quam turpe nescire) (2) ? Dræger cite *Act. apost.* 21, 37 ἑλληνιστὶ γινώσκεις. Déjà dans Xénophon on lit, *Anab.* VII, 6, 8, ξυνίει δὲ καὶ αὐτὸς ἑλληνιστὶ τὰ πλεῖστα ; on employait de même les adverbes δωριστί αἰολιστί ῥωμαϊστί.

Nous ne voyons pas pourquoi le latin n'aurait pas formé ces locutions indépendamment du grec, quoiqu'il ait fort bien pu aussi les copier sur le modèle grec.

(1) I p. 198.

(2) Cp. *pro Flacc.* 10; *Phil.* V, 13 Festus, au mot Osce : osce et volsce fabulantur, quia latine nesciunt. Fabulari se supplée de lui-même. On trouve la construction *latine* docere aliquem dans Pline *Ep.* VII, 4, 9.

## II. — PARTICIPE

Régulièrement l'adjectif verbal en *-urus* servait avec les formes sum eram ero, fui fueram fuero, sim essem, fuerim, fuissem, esse fuisse, à composer ce qu'on appelle la coniugatio periphrastica actiua, pour signifier *être sur le point de, avoir l'intention de* (1). En dehors de ces emplois, l'adjectif verbal en -urus se trouve rarement dans l'ancienne prose, et les exemples qu'on en cite, au lieu d'être imputés au *langage familier*, seraient peut-être avec plus de vraisemblance attribués à l'influence du grec : *de B. Afr.* 25 concepit satius esse sibi, suo regno subsidio ire, quam, dum alios adiuturus proficisceretur, ipse suo regno pulsus forsitan utraque re expelleretur; cp. Cic. *ad Qu. fr.* II, 5, 2 (6, 1); *ad Att.* VIII, 9, 2.

Landgraf nous paraît avoir forcé les choses en bornant l'action de la langue grecque à l'extension plus rapide d'un emploi d'ailleurs indubitablement latin. Ce savant grammairien part de l'exemple de Cicéron, *Verr.* II, 1, 21, 56, P. Seruilius adest de te sententiam laturus, pour établir que *adest* n'est là que l'auxiliaire *est* renforcé et que *laturus est* représente la conjugaison périphrastique d'ailleurs fréquente chez Cicéron. Mais *adest* équivaut à *il est là, il est venu*. Donc *adest laturus* forme la transition entre l'emploi ordinaire et *uenit laturus* = il est venu pour donner son vote.

(1) Sur cet emploi, voir Langraf, *Archiv* IX, p. 51. Kuehner II, p. 569-581 et 582. Sommer, *de usu part. fut. act. apud aeui Augustei poetas*, Stall. Diss. 1881. Nae elsbach-Mueller, *Stil.* § 115, a; Dræger, § 573. Id. *Ueber Synt. u. Stil des Tac.* § 208. O. Riemann, *Études sur Tite Live*, p. 303 sqq. Schmalz *lat. Synt.*, p. 438.

Nous ne contredisons point à ce raisonnement ; nous n'oublions pas non plus que *futurus* et *uenturus* ont été employés dans la forme classique avec la valeur d'un adjectif qualificatif. Mais l'innovation qu'on rencontre pour la première fois chez Salluste *Fragm.* 2, 56 (dans Priscien 10 p. 883) adcurrere falsum filium arguituri, et fragm. 111 (dans Donat *ad Ter. Hec.* 5, 1, 33) qui prohibituri uenerant (1), c'est le grec que nous en faisons responsable, c'est à l'influence de Thucydide, le modèle que Salluste aimait à suivre, que nous la rattachons : I, 29, 1 προπέμψαντες κήρυκα πόλεμον προερροῦντα ; cp. 3, et 31, 3.

Nous avons déjà cité un exemple du *Bellum Africum* auquel on peut ajouter ch. 65 cum magno equitatu leuique armatura *insidiaturus* locis idoneis considit. Dans Tite Live se trouvent nombre d'emplois du participe futur remplaçant une proposition secondaire, par exemple X, 26, 7 Senones Galli ad Clusium uenerunt, legionem romanam castraque *oppugnaturi*; cp. XXI, 13, 6 ; XXXII, 1, 5 ; LVIII, 2 ; XXII, 12, 2 (2). Servant à marquer l'intention, le participe futur, ainsi employé sans être joint au verbe sum, est parfois précédé de ut ou de tamquam, de même qu'en grec la forme verbale correspondante est en pareil cas précédée de ὡς. Mais là où l'emploi en question s'écarte le plus de l'ancien usage et trahit au plus haut degré l'influence grecque, c'est lorsque le participe futur remplace une proposition subordonnée conditionnelle et correspond au participe grec accompagné de ἄν : facturus = ποιήσας ἄν, soit avec le sens du *potentiel* soit avec celui du mode *irréel* (3). En poésie, on rencontre des exemples tels que Horace *Od.* IV, 3, 20

O mutis quoque piscibus
*Donatura* cycni, si libeat, sonum;

donatura = δοῦσα ἄν.

(1) Aulu-Gelle cite XI, 10, 14 de Gaius Gracchus : qui prodeunt dissuasuri.

(2) Voir Kuehnast, *Liv. Synt.*, p. 267.

(3) O. Riemann explique dans *Syntaxe latine* p. 473, note 3,

*Od.* II, 6, 1

Septimi Gades *aditure* mecum ;

aditure = ἐλθὼν ἄν (qui mecum adeas, si ego cupiam) (1).

En prose, Tite Live XXII, 38, 7 bellum.... *mansurum* in uisceribus rei publicae, si plures Fabios imperatores haberet, se... perfecturum ; III, 60, 8 egreditur castris Romanus uallum *inuasurus*, ni copia pugnae fieret ; IX, 29, 4 *quieturus* haud dubie nisi ultro arma Etrusci inferrent ; VIII, 17, 10 incertum qua fide (pacem) *culturus*, si perinde cetera processissent ; XXI, 17, 6 ita in Africam *transmissurus* si.... consul alter satis esset; XXI, 61, 1 transgressus Hiberum Hasdrubal.... tamquam ad primum aduentum Romanorum *occursurus*, « dans la pensée qu'il pourrait s'opposer, etc. » Cette forme de participe futur ainsi substitué à une proposition secondaire se recommandait par sa brièveté et sa commodité. Aussi les exemples se multiplient-ils après Tite Live (2), chez Tacite, Sénèque, Pline le Jeune, Quinte-Curce : V, 10, 4 inde uires imperii *repetituri*, si regni iis potiri contigisset ; 9 cum Bactra pateant, *exceptura* eos bonis et opulentia (3). Nul doute que le développement de cet emploi du participe futur chez les poètes et chez les prosateurs ne soit l'effet de l'imitation de la langue grecque.

Le participe futur se trouve à partir de Tite Live (4) à l'ablatif absolu : XXVIII, 15, 13 oppugnaturis hostibus castra = cum oppugnaturi essent; de même dans Quinte-Curce:

comment le sens littéral du participe futur « être disposé à » a pu donner naissance dans certains cas à l'idée du mode irréel.

(1) Il faut citer aussi d'Horace *Od.* II, 3, 4 *moriture* Delli, seu maestus omni tempore uixeris seu te.... bearis interiore nota Falerni. Ov. *Trist.* V, 5, 61 : Caesar dis *accessure*, sed olim aequarint Pylios cum tua fata dies.

(2) V. Dræger IV, p. 725.

(3) V. Max Bonnet, *le Latin de Grég. de Tours*, p. 653. Grégoire de Tours « use avec une grande liberté » du participe futur exprimant une intention.

(4) Dræger, II, 790.

IV, 3, 22 quasi illo die Apollinem retenturo ; V, 10, 7 laturis opem, etc. Toutefois, selon Schmalz (1), Asinius Pollion aurait été le premier à hasarder dans la littérature cette construction rejetée par Cicéron. Dans le fragment des Histoires d'Asinius Pollion conservé par Sénèque *Suas.* 6, 24, on lit : huius ergo uiri tot tantisque operibus mansuris in omne aeuum praedicare de ingenio atque industria superuacuum est. Les historiens postérieurs à Auguste ont maintenu la construction une fois lancée (2).

On trouve aussi chez eux, ainsi que dans Salluste, le participe absolu et le participe conjoint employés parallèlement: Tite Live XXV, 35 inter exercitus ducesque gratulatio ingens facta imperatore tanto deleto et alteram uictoriam expectantes. Schmalz rattacherait volontiers cette particularité à l'imitation des Grecs (3). Nous nous rangeons aussi à cette opinion, n'ayant pas été convaincu par les arguments qu'on a mis en avant pour établir que Tite Live ne devait rien qu'à lui-même dans l'emploi de cette tournure (4).

(1) *Ueb. den Sprachgebr. des Asinius Pollio*, p. 28.

(2) Dræger, § 580 ; Kühnast, p. 269 ; Sommer, p. 54 (pour les poètes).

(3) *Latein. Stil.* § 49.

(4) A. Kœberlin, *de participiorum usu Liuiano capita selecta* (*Acta Sem. Erl.* V, p. 66-120. Cp. *Berliner philolog. Wochenschr.* 1891, p. 1332). « Liuius haud raro liberius composuit participium absolutum et relatiuum copulatiuis particulis. Qua in re haudquaquam imitatus est Graecos, sed profectus est a uariandi studio... Nimirum seruit haec iunctura in historico dicendi genere rei uel actioni insignius distinguendae, designat actionis quae praecedit effectum, rem affert nouam inexspectatamque, addit rei, de qua generatim disputatum est, singula quaedam, ditat sermonem patrium noua et quae substituatur participio relatiuo graeci aoristi constructione ; in genere autem dicendi oratorio separatim proferendo singula membra contentiones augentur ». Kœberlin poursuit la formation de l'emploi en question à travers les différentes décades, et fait

Un hellénisme qui ne paraît guère avant Tite Live est celui que présentent des tours tels que « statim in lucem suscepti », au lieu de la construction correcte « simul in lucem editi et suscepti sumus » : Tite Live XXIV, 27, 4 nec illi primo *statim creati* nudare quid uellent; XXVIII, 7, 9 quod *uiso statim hoste* in deditionem concessissent; XXII, 3, 11 haec *simul increpans* cum ocius signa conuelli iuberet... Cp. I, 26, 3; XXV, 22, 15; Tac. *Ann.* I, 50 uixdum ingressus ; de même avec *non ante*, *non prius quam* : Suét. *Iul.* 58 Caesar *non ante* gubernatorem cedere aduersae tempestati passus est *quam* paene fluctibus *obrutus*. Id *Tib.* 22 Tiberius excessum Augusti *non prius* palam fecit *quam* Agrippa iuuene *interempto*. Cet emploi est en latin la reproduction des tours grecs formés à l'aide des adverbes de temps αὐτίκα εὐθύς ἅμα, etc. (1).

De même on trouve seulement à partir de l'âge d'Auguste *quippe* et *utpote* construits avec le participe à la manière de l'adverbe grec ἅτε, là où la prose classique aurait exigé quippe ou utpote *qui* (2). Hor. *Od.* I, 31, 13

Dis carus ipsis, quippe ter et quater
Anno reuisens aequor Atlanticum
Impune (3).

Tite Live III, 63, 2 quippe fuso suae partis ualidiore cornu, impetum facit. Tac. *Hist.* I, 32 neque illis iudicium aut ueritas (erat) quippe eodem die diuersa pari certamine postulaturis.

ressortir que Tite Live s'est servi de la coordination des diverses sortes de participes dans la première décade plus sobrement que partout ailleurs, dans la 3me avec autant d'abondance que de liberté, dans la 4me rarement, dans le 5me enfin de nouveau plus fréquemment et en se tenant dans des limites fixes.

(1) Kuehner, II, p. 594, Rem. 4.

(2) Id. *ibid.*, p. 595, Rem. 7.

(3) Cp. *Sat.* I, 5, 94 Inde Rubos fessi peruenimus, utpote longum carpentes iter.

Le participe présent est employé parfois, selon un usage très fréquent en grec, là où l'on attendrait en latin le gérondif : Hor. *Od.* II, 2, 13

Crescit indulgens sibi dirus hydrops,

= indulgendo.

Le participe présent ne se trouve employé, au sortir de l'époque classique, avec le sens du participe passé que dans des conditions déterminées (1). Mais « la traduction du grec et surtout la Bible ont accoutumé le public latin à cet emploi du participe : transiens = διαβάς »(2). C'était un moyen de remédier à l'absence d'un participe parfait actif latin.

Les Latins manquaient aussi d'un participe correspondant au participe ὤν, si commode en grec. Les juristes y ont suppléé par l'expédient de *constitutus*. Il semblerait aussi, du moins à première vue, que *ueniens* tienne la place du participe présent de *esse* dans le vers de Virgile *En.* V, 344

Gratior et pulchro *ueniens* in corpore uirtus.

Certains emplois paraissent demander l'addition de ὤν, pour être compris comme les concevait sans doute l'écrivain, dont la pensée s'était façonnée dans le moule grec. Hor. *Od.* III, 16, 32

segetis certa fides meae
Fulgentem imperio fertilis Africae
Fallit sorte beatior.

=λανθάνει ὀλβιωτέρα οὖσα (3).

(1) O. Riemann, *Synt. lat.* p. 237. Veniens correspond parfois dans Tite Live à ἐλθών; cp. *Sitzungsber. der bay. Akad. der Wissensch.* 1893, p. 269.

(2) Max Bonnet, *le Latin de Grég. de Tours*, p. 636.

(3) Schuetz y voit la reproduction de la tournure grecque τὸν ἐπὶ τῇ Λιβύῃ ἀρχῇ λαμπρυνόμενον ἡ τοῦ ληΐου πίστις... λανθάνει ὀλβιωτέρα τὸν κλῆρον οὖσα. Cp. *Epod.* 3, 7 num uiperinus his cruor *incoctus* herbis me *fefellit?* *Ep.* I, 17, 10 nec uixit male qui natus moriensque fefellit. Cet emploi manque chez Cicéron, César et Salluste. Dans Hor. *Epod.* 5, 67 nec herba nec latens in

Id. *ibid.* I, 7, 8

Plurimus in Iunonis honorem
Aptum dicet equis Argos.

*A. Poét.* 164

Vtilium tardus prouisor (ὤν)

*Sat.* I, 6, 52

praua
Ambitione procul

πόρρω ὄντας (1).

*Ibid.* 64

Non patre pràeclaro, sed uita et pectore puro, (ὤν); il y a ici une détermination secondaire du sujet (ego) de placui du vers précédent.

*Sat.* II, 3, 310-11

rides Turbonis in armis
Spiritum et incessum: qui ridiculus (ὤν) minus illo?

T. Liv. XXX, 26, 7 eodem anno Q. Fabius Maximus moritur exactae aetatis (ὤν). Déjà dans Sall. *Jug.* 53, 7 strepitu uelut hostes aduentare (= ὡς ἐχθροὶ ὄντες), cp. 37, 4. 12, 5. 67, 1. 101, 2. 100, 2.

asperis radix fefellit me locis, latens ne doit pas être construit avec fefellit, mais avec radix, dont il est le complément déterminatif. Là est, en effet, le signe distinctif des tournures latines et des constructions hellénisantes. Nous avons vu que dans *gaudet decerpens*, les uns rattachaient le participe au sujet, les autres, avec plus de vraisemblance, sans doute, au verbe, d'après le tour grec χαίρω δρέπων. Cp. Hor. *Od.* III, 4, 73 iniecta monstris terra dolet suis. Dans la même Ode 16 du livre III, v. 25, contemptae domino splendidior (ὤν) rei.

(1) V. Kuehner, II, p. 587; cp. p. 164 (construction avec *cum* et *sine* : Cic. *Planc.* 5, 12 Manlium non solum ignobilem, uerum *sine uirtute, sine ingenio.* Cp. Ov. *Met.*, I, 19, sine pondere habentia pondus = τοῖς ἄνευ βάρους οὖσι. Kuehner, *ibid.* p. 165 « dans des constructions telles que admodum puer, adulescens, les substantifs ont en quelque sorte la signification de participes, le participe du verbe esse, qui manque au latin étant à suppléer, de même qu'on dit en grec παῖς, νεανίας ὤν.

Tac. *Hist.* I, 70 hibernis adhuc (οὐσῶν) Alpibus. A l'époque de la prose classique, cette particularité n'est pas sans exemple : cp. Cés. *B. G.* I, 28, 5 quod egregia uirtute (ὄντες) erant cogniti.

---

## III. — INDICATIF ET SUBJONCTIF.

### L'indicatif dans la question indirecte.

Cet emploi s'explique par ce fait que les deux propositions principale et interrogative, sont coordonnées au lieu d'être subordonnées : nescio quid uis = quid uis? nescio (1).

Cette manière de concevoir le rapport des idées convient éminemment à la langue de la conversation : il est donc naturel qu'elle se rencontre chez les comiques et, en général, dans les écrits qui reproduisent la langue du peuple. Le caractère populaire et familier de cette construction ressort de la remarque du grammairien Diomède (2) : « *erudi-*

(1) Ed. Becker, *De syntaxi interrogationum obliquarum apud priscos scriptores Latinos. (Studemunds Stud. auf. d. Gebiete der arch. Lat.* I, 1, p. 115-314). O. Wolff, *De enuntiatis interrogatiuis apud Catullum Tibullum Propertium*, Halis 1883. Grabenstein, *De interrogationum enuntiatiuarum usu Horatiano*, Halis Sax. 1883. V. Kuehner II, p. 990 sqq ; cp. Schmalz, *Lat. Synt.*, p. 474 ; O. Riemann, *Synt. lat.*. p. 271 ; Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 676. « Dans les anciens temps, c'est un reste de la construction coordinative ; primitivement dans *dic quid est*, il y a deux propositions indépendantes. C'est dans la suite seulement que la seconde prend le subjonctif, quand on s'est habitué à la subordonner à l'autre ».

(2) 389 Putsch. ; 395, 15 Keil.

*tius dicetur* « *nescio quid facias* » pro « *nescio quid facis.* » Catulle et Properce, plus souvent Virgile, emploient, comme les comiques, après les formules *audin*, *uiden*, *aspice*, *scin*, qui expriment aussi bien une exclamation (1), l'indicatif dans des propositions n'ayant de l'interrogation indirecte que l'apparence. De plus la phrase *nescio quid uult* peut être conçue comme signifiant « *il veut je ne sais quoi* » à côté de *nescio quid uelit* = *je ne sais quelle chose il veut*; dans le premier cas *nescio quid* forme une unité serrée pouvant jouer le rôle de sujet ou de régime. Il en est de même de « *id mirum* quantum profuit », où mirum quantum est en dehors de la construction comme en grec θαυμαστῶς ὡς (2).

On peut donc admettre que c'est un archaïsme, conservé dans la langue populaire, qui reparaît plus tard soit dans la langue poétique, soit parfois même chez Cornificius, Varron et Cicéron (3). Mais qui dit archaïsme, ne dit pas tournure d'origine authentiquement latine. Chez Plaute et Térence il n'est pas impossible que le choix de l'indicatif ait été déterminé plus d'une fois par l'influence de leurs modèles grecs bien qu'il s'explique suffisamment par la syntaxe de leur temps, où l'on se contentait volontiers de coordonner les propositions. Au contraire les poètes de l'âge d'Auguste, dominés par l'habitude de la subordination grammaticale, répugnaient à se servir d'un tour qui ne s'accordait plus

(1) Cp. Pl. *Most.* 829 specta quam arte dormiunt; *Curcul.* 1, 2, 65 hoc uide ut dormiunt pessuli pessumi; *ibid.* 34 hoc uide ut ingurgitat impura in se merum auariter; Tér. *Ad.* 2, 2, 21 illud uide ut in ipso articulo oppressit. — L'indicatif est ordinaire aussi après dic quaeso ou dic tout seul. Pour hoc uide ut, cp. Dahl, *die lateinische Partikel ut*, Kristiania 1882, p. 19 sqq.

(2) O. Riemann, *Synt. lat.*, p. 271; Dræger II, p. 465.

(3) Schmalz est d'avis que Lambin et, de notre temps, Madvig, Wesenberg, C. F. W. Mueller ont mis trop de rigueur à rejeter l'indicatif à la question indirecte chez Cicéron. (V. *Zeitschr. für G. W.*, 1881, p. 124).

guère avec leur goût raffiné, tandis qu'il avait été accueilli dans la prose classique grecque. Tibulle, même après *uiden*, préfère le subjonctif : II, 1, 25

uiden ut felicibus extis
Significet placidos nuntia fibra deos ?

L'emploi de l'indicatif dans la question indirecte est presque sans exemple chez Ovide. Properce, au contraire, en fait usage plus que les autres poètes ses contemporains (1). Quant à la prose, il manque chez César, Cornelius Nepos, Salluste, Tacite (2), et reparaît chez Pétrone et Vitruve. A mesure que la langue vieillit, l'indicatif prend le dessus. « Avec Saint Jérôme on revient à la construction avec l'indicatif », bien que Saint Jérôme lui-même emploie plus souvent le subjonctif (3).

## Emploi de l'indicatif conditionnel.

On connaît l'emploi très correct de poteram potui debebam debui, dans des cas où soit le pouvoir soit le devoir de faire telle chose a réellement existé, tandis que l'emploi correspondant du conditionnel en français n'est pas logique. Pourtant l'indicatif a été mis aussi à la place du subjonctif non pas par une simple extension de l'emploi précédent, mais

(1) Cp. Wolff l. c., et Grabenstein pour Horace. Quant à Virgile, Kuehner (II, p. 995) cite *Buc.* 5, 7 aspice ut antrum siluestris raris sparsit labrusca racemis. Géorg. I, 57 nonne uides, croceos ut Tmolus, odores India mittit ebur. *En.* II, 739 errauitne uia seu lassa resedit? incertum. Ici la coordination est visible. De même dans VI, 771 ; 857 ; VIII, 352.

(2) Kühnast ( l. l., p. 234) en cite deux exemples de Tite Live.

(3) Gœlzer, p. 355. Rien d'étonnant que l'indicatif remplaçant le subjonctif se trouve dans le roman d'Apollonius, qui est traduit du grec (V. Thielmann, p. 40), et aussi chez Ammien Marcellin, voy. Hassenstein, p. 38 (32 exemples).

par imitation du grec. « Il y a eu, selon toute probabilité, dans le latin même un premier mouvement.... souvent ces propositions indicatives (potui debui) étaient accompagnées de subordonnées avec si et le subjonctif : *id uitari potuit si consul auspiciis paruisset.* Il y a alors une sorte d'ellipse : la défaite du Trasimène pouvait être évitée — et l'eût été — si, etc..... Une pareille ellipse peut avoir lieu avec d'autres verbes que posse, debere, etc. Ainsi uiceramus nisi Lepidus recepisset Antonium (1); nous avions vaincu, et la victoire nous serait restée, si, etc.; labebar longius nisi me retinuissem (2); j'aurais continué à glisser sur la pente, et je me serais allongé, si, etc. Dans ces dernières phrases, il est visible qu'on n'est pas très loin d'exprimer par le verbe à l'indicatif un fait qui dépendrait de la condition énoncée. Avec moins de précision, on aurait pu en venir là. Mais le latin laissé à son propre génie ne fit pas ce dernier pas; la construction elliptique même, que Tacite affectionne au plus haut degré, paraît devenir très rare après lui. Seuls les verbes *poteram*, *decebat*, et les expressions telles que *faciendum erat*, etc., à force de se trouver rapprochées de subordonnées avec *si* ou *nisi*, finissent par prendre aux yeux des Latins une signification conditionnelle. *C'est sans doute la lecture des traductions littérales du grec, peut-être l'usage pratique du grec, si répandu dans tout le monde romain, qui a achevé d'habituer les esprits à l'emploi de l'indicatif conditionnel, et l'a fait adopter pour d'autres verbes* » (3).

## L'indicatif dans le style indirect.

Voici un autre cas où l'emploi de l'indicatif est dû pour une bonne part à l'influence du grec. On sait que, dans la prose classique, la règle est de mettre au subjonctif dans le

(1) Cic. *Ep.* XII, 10, 3.
(2) Cic. *Leg.* I, 19, 52.
(3) Max Bonnet, *le Lat. d. Gr. d. T.* p. 656, 657.

style indirect le verbe des propositions secondaires, excepté quand elles sont considérées comme ne faisant pas partie du discours indirect. Cette règle n'existait naturellement pas dans le latin archaïque, non encore assujetti à la loi de la subordination. Mais lorsque nous rencontrons l'indicatif dans les propositions secondaires qui font partie du discours indirect, déjà chez Salluste, puis chez Tite Live, Sénèque, Tacite, Quinte Curce, Justin et le Grec Ammien, c'est un effet de l'influence du grec, où l'emploi correspondant du même mode est extrêment fréquent (1). On peut voir dans l'exemple suivant de César un passage du style indirect au style direct, selon les habitudes de la langue grecque : *B. G.* I, 40, 5 factum eius hostis periculum patrum nostrorum memoria, *cum*, Cimbris et Teutonis a C. Mario pulsis, non minorem laudem exercitus quam ipse imperator meritus *uidebatur*. On attendrait le subjonctif. Suffit-il de dire que les constructions de ce genre appartenaient peut-être au style familier (2)? Est-il toujours exact qu'en pareil cas « César veut présenter le fait comme absolu, indépendant de ses paroles, ce qui l'imprime plus profondément dans l'esprit de l'auditeur et du lecteur » (3)? L'imitation du grec, contestable chez César, devient plus vraisemblable chez Salluste, *Jug.* 38, 9 Iugurtha postero die cum Aulo.... uerba facit : *tametsi* ipsum cum exercitu fame ferroque clausum *tenet*, tamen se.... incolumes omnes sub iugum missurum; 81, 1 Iugurtha Bocchi animum oratione accendit : Romanos iniustos..... communes omnium hostis esse, quis omnia regna aduersa sunt (4). De même chez Tite Live II, 15, 3

(1) V. Kuehner, *Lat. Gr.* **M**, p. 1036; Schmalz, *lat. Synt.* § 236.

(2) Cp. Cés. *ibid.* II. 3, 4 ; 4, 10; III, 2, 1 ; 8, 4 ; V, 11, 4; VII, 78, 1.

(3) Dosson, dans son édition des *Commentaires sur la guerre des Gaules*, p. 68.

(4) Kuehner, l. l. : passage au discours direct = nam eis omnia regna aduersa sunt.

missi ad Porsenam legati eam esse dixerunt uoluntatem omnium, ut, *qui* libertati *erit* in urbe finis, idem urbi sit; II, 32, 9 Menenius Agrippa narrasse fertur : tempore, quo in homine non, ut nunc, omnia in unum *consentiebant*, sed singulis membris suum cuique consilium..... *fuerat*, indignatas reliquas partes sua cura.... uentri omnia quaeri (1). Quinte Curce VIII, 3, 7 at illa purgare se quod quae utilia esse *censebat*..... suasisset. Cp. IX, 4, 3 ; III, 2, 18 ; IV, 13, 36; VI, 8, 13 ; X, 8, 10; IX, 10, 22 ; X, 5, 3. Tacite *Ann.* III, 6 proin repeterent sollemnia, et quia ludorum Megalensium spectaculum suberat, etiam uoluptates resumerent. III, 69 non quidem sibi ignara quae de Silano uulgabantur (2).

Quant aux temps de l'indicatif, nous nous bornerons à rappeler l'emploi de l'imparfait correspondant à celui du grec dans Horace *Ep.* I, 4, 6

Non tu corpus *eras* sine pectore,

= ἦσθ' ἄρα = tu n'es pas, *ce qu'on pourrait savoir depuis longtemps* (3).

Le parfait équivaut dans certains cas en latin à l'aoriste gnomique des Grecs : Hor. *Od.* III, 3, 53

Quicumque mundo terminus *obstitit*.

*Sat.* I, 9, 60

nil sine magno
Vita labore *dedit* mortalibus.

*Ep.* I, 2, 48

non aeris aceruus et auri
Aegroto domini *deduxit* corpore febres.

*Ibid.* 19, 48

Ludus enim *genuit* trepidum certamen et iram,
Ira truces inimicitias et funebre bellum.

(1) Cp. Kühnast, *Liv. Synt.* p. 235 sqq.

(2) Dræger, *Synt. und Stil des Tac.* § 151. Quant à Ammien Marcellin, voy. Hassenstein, p. 37 (26 exemples !).

(3) Krueger, *gr. Sprachl.* 53, 2, 6. N. Wecklein, *Philologus* Bd. 24, Heft 3.

*A. Poét.* 373

mediocribus esse poetis
Non homines, non di, non *concessere* columnae (1).

## Subjonctif dit de répétition.

Le subjonctif dit de répétition (2) est attribué par quelques-uns à l'influence grecque. Mais le latin ne possédait-il pas en germe cet emploi, et l'influence du grec n'aurait-elle pas consisté à étendre une tournure d'ailleurs légitime ?

William Gardner Hale a essayé de justifier le subjonctif de répétition dans son excellent travail sur les constructions de *cum* (3). Le subjonctif remplaçant, en pareil cas, l'indicatif que l'on attend (4), exprime une idée différente : il ne donne pas, comme l'indicatif, une indication simplement temporelle : il *caractérise* la situation, comme le ferait une conjonction adversative ou causale.

C'est ainsi que s'explique le subjonctif de répétition dans des phrases comme : *Verr.* IV, 48 *qui cum in conuiuium uenisset, si quicquam caelati aspexerat* (5), *manus abstinere*

(1) On trouve chez Quinte Curce le parfait employé avec la signification inchoative à la manière de l'aoriste grec : IX, 5, 21 Ptolemaeum, qui postea regnauit = ἐβασίλευσε; cp. IV, 4, 17.

(2) Schmalz, *Synt. lat.*, § 236. O. Riemann, *Synt. lat.*, p. 331 et 333-5. Draeger, II, p. 733.

(3) Hale et Wheeler, *Studies in class. Philology*, Ithaca, 1887 et 1889, Part II, p. 237. Déjà en 1884, M. Max Bonnet avait fait la critique des idées courantes sur le « subjonctif de répétition ». Voir *Revue de Philologie*, VIII, p. 75.

(4) D'après la règle : Quotiens (si, cum) domi sum ero eram, domum ueni uenero ueneram.

(5) Cette construction répond à la question : Quel était l'état des choses au moment où l'action principale avait lieu? (avec ou sans signification causale-adversative). Cic. *Off.* III, 42 nec tamen nostrae nobis utilitates omittendae sunt....., cum iis ipsi egeamus, sed, etc. (influence de l'idée adversative); de même ailleurs avec le

*non poterat*. Cet emploi n'est pas aussi rare dans la langue classique qu'on le pense généralement; Hale cite, d'après Meusel, 7 passages de César avec le subjonctif (1) contre 10 avec l'indicatif, et 15 exemples de Cicéron avec le subjonctif. On conçoit, d'après ce qui précède, que ce subjonctif se trouve d'abord dans les constructions avec *cum*, et qu'il n'ait été étendu que plus tard à d'autres conjonctions, comme *ubi*, *ut*, et *si*.

On peut donc admettre avec Hale que, l'emploi du subjonctif avec l'idée de répétition une fois formé grâce à l'influence des propositions avec *quom*, la construction parallèle du grec a accéléré le mouvement commencé en latin et a favorisé l'extension du subjonctif dit de répétition à d'autres conjonctions que *quom* (2).

Si cet emploi devait être ramené au subjonctif potentiel, comme certains le font, on ne s'expliquerait pas aisément pourquoi le subjonctif dit de répétition ne se présenterait pas aussi bien avec le présent ou le parfait qu'avec l'imparfait et le plus-que-parfait, temps qui ont été employés d'abord. Et d'autre part, si le même emploi devait être attribué à l'influence grecque, il faudrait que l'emploi du subjonctif aux temps secondaires, d'après le modèle de l'optatif grec de sens général, fût inséparable de l'emploi du subjonctif

sens causal. De même c'est le *subjonctif de la situation* que l'on a dans les Verrines. Quant à l'indicatif *aspexerat*, il est employé, parce qu'avec *si*, la même influence ne pouvait pas s'exercer.

(1) Voir toutefois O. Riemann, *Synt. lat.*, p. 332, note 2, et *Études sur T. Live*, p. 297-8.

(2) Cp. Schmalz, *lat. Synt.*, § 272 « Une fois que *quom* avec le subjonctif fut passé à l'état de règle, il était naturel, surtout chez les écrivains qui étaient le plus ouverts à l'influence du grec, que ce subjonctif fût employé comme l'optatif grec pour exprimer la répétition. Il va de soi que les classiques s'abstinrent le plus possible de cette construction, Salluste tout-à-fait, Tite-Live aussi; au contraire, elle se répand après eux de plus en plus, chez Valère Maxime, Pline l'Ancien, notamment chez Cornelius Nepos ».

aux temps principaux, d'après le modèle du subjonctif grec de sens général (1).

Au contraire, si on admet l'influence des propositions narratives avec *quom*, toujours à l'imparfait ou au plus-que-parfait (2), il est tout naturel que l'imparfait et le plus-que-parfait aient été pendant une longue période les seuls temps employés pour le subjontif de répétition.

Il ne faut pas confondre les exemples qui précèdent avec les cas où le subjonctif ne se rencontre qu'à la deuxième personnne du singulier pour rendre l'idée générale de notre pronom indéfini *on* (3). Dræger voit dans ce subjonctif un potentiel qui correspondrait par conséquent en grec à l'optatif avec εἰ plutôt qu'au subjonctif avec ὅταν (2) : Cic. *de Sen.* 7, 21 at memoria minuitur. — Credo, nisi eam exerceas aut etiam si sis natura tardior. »

Il convient aussi de mettre à part les cas où le subjonctif est employé dans une proposition intercalée au milieu d'une

(1) « The subjunctive of repeated action is generally believed to appear first in the imperfect and pluperfect tenses, and for a considerable time to be confined to these tenses. This is precisely what would be expected if the change is due to the influence of the narrative cum-clause, itself always in the pluperfect or imperfect. But if the change were due to the idea of potentiality, there would be no reason why that idea should not take effect in the present or perfect as well ; and if the change were due to greek influence, the use of the subjunctive in secondary tenses under the model of the greek generalizing optative would be inseparable from the use of the subjunctive in primary tenses under the model of the greek generalizing subjunctive ».

(2) Otto Keller de Prague rattache l'emploi de ces temps avec *quom* narratif à la langue de la chancellerie (??), cp. *Rev. de Philologie* XVI (1892), p. 60.

(3) Parfois le texte n'est pas sûr : ainsi dans Cornific. III, 21, C. F. W. Mueller lit laeduntur arteriae, si complentur, et non compleantur, comme Dræger.

(4) Dræger II, p. 544 et 573. Cp. O. Riemann *Synt. lat.*, p. 246.

proposition infinitive ou subjonctive (1). On dira : Bonus consul, *cum* cuncta auxilia rei publicae labefactari conuellique *uidet*, *fert* opem patriae ; mais : si est boni consulis, *cum* cuncta auxilia reipublicae labefactari conuellique *uideat*, *ferre* opem patriae (Cic. *pro Rabir.* 3).

Quant à l'emploi de *si* servant à marquer la répétition, Schmalz l'explique par la parenté de *quom* et de *si* (cp. en all. *wann* et *wenn*) (2). Il ajoute que Cicéron et César se servent dans les propositions de ce genre le plus souvent de l'indicatif, que toutefois on trouve chez eux les premières traces du subjonctif : Cés. *B. C.* III, 110, 4 si quis a domino prehenderetur, consensu militum eripiebatur. A l'époque post-classique, le subjonctif domine avec *si* comme avec *quom*.

Quant aux propositions relatives à sens conditionnel, où qui équivaut à si quis, on n'en trouverait point, selon Dræger (3), chez Cicéron avec le passé du subjonctif pour exprimer la répétition. On en a récemment signalé un exemple dans *Verr.* II, 33 quod ciuis cum ciui ageret, aut eum iudicem, quem commodum erat, praeconem, haruspicem, medicum suum dabat, aut, si legibus erat iudicium constitutum et ad ciuem suum iudicem uenerant, libere ciui iudi-

(1) V. O. Riemann *Synt. lat.*, p. 399 sqq.

(2) *Lat. Synt.* § 299. — Dans Cic. *Verr.* V, 115 nam si cum aliorum improbitate certet, longe omnis multumque superabit, le tour est analogue à l'emploi correspondant du grec ἐάν avec le subjonctif, le verbe de la proposition principale étant au futur de l'indicatif. Mais le *Regius* a la leçon *superauit*, adoptée par M. Émile Thomas. Schmalz fait observer (§ 298) que le subjonctif de la proposition secondaire s'explique souvent par « la parenté primitivement étroite de l'indicatif futur et du subjonctif présent, ce qui est cause que l'indicatif et le subjonctif présents, ainsi que l'indicatif futur, sont facilement échangés ».

(3) II, p. 540.

care non licebat. Kertelhein y voit un hellénisme (1) ; selon lui, la proposition relative quod ciuis cum ciui agerêt deviendrait en grec : ὅ, τι (= εἴ τι) πολίτης πολίτῃ δικάζοιτο.

## Parfait du subjonctif employé comme potentiel.

Le parfait du subjonctif employé comme potentiel est rare dans l'ancien latin. Selon Cramer (2), la cause en serait dans le naturel plein de force du vieux langage, qui « nondum ea quae exploratissima erant, modestiore quadam iudicandi specie quasi obuoluere studebat. » La formation de l'emploi du potentiel était réservée à l'époque de Cicéron, et on ne saurait méconnaitre l'influence de l'élégante langue attique.

On trouve dans Horace un emploi du subjonctif de sens potentiel, correspondant à l'optatif grec avec ἄν, *Sat.* I, 43

Quod si comminuas, uilem *redigatur* ad assem,

et vraisemblablement *Od.* III, 25, 4

quibus
Antris egregii Caesaris *audiar* ?

On sait que le parfait du subjonctif dans *ne feceris* a la valeur d'un aoriste comme dans μὴ ποιήσῃς Il est intéressant de noter l'accord d'Horace, *Od.* I, 18, 1

Nullam, Vare, sacra uite prius *seueris* arborem,

avec un fragment d'Alcée, 44 (30)

Μηθὲν ἄλλο φυτεύσῃς πρότερον δένδρεον ἀμπέλω.

(1) *Ueber Graecismen in Ciceros Reden.* Progr., Bergedorf, 1894. Nous avons été heureux de pouvoir prendre connaissance de cette brochure pendant l'impression de notre travail. Elle a, en effet, de sérieuses qualités : toutefois l'auteur a eu le tort de ne pas s'expliquer sur ce qu'il entend par le mot hellénisme. On ne voit pas bien quelle méthode il suit. Bien qu'il nous paraisse avoir subi l'influence de la réaction inaugurée par Hoffmann contre la théorie des hellénismes, il est cependant de ceux qui, comme Schæfler, savent garder une certaine mesure.

(2) *De perfecti coniunctiui usu potentiali apud priscos scriptores latinos.* Marburg, 1886.

# CHAPITRE III

## PROPOSITIONS RELATIVES

### Attraction du relatif.

Si l'on envisage dans la basse latinité, notamment dans le cas de traduction directe, des exemples comme Luc 13, 17 gaudebant in omnibus *quibus* uidebant mirabilibus ab eo fieri [ἐν πᾶσιν οἷς ἐθεώρουν ἐνδόξοις ὑπ' αὐτοῦ γινομένοις] ; 2, 20 in omnibus *quibus* [οἷς] audierunt, il n'est pas douteux qu'ils relèvent de la syntaxe grecque ; on ne saurait méconnaître non plus l'influence de l'original grec de la Bible dans Lucif. Cal. 92, 3 retribuat tibi bona *pro quibus* fecisti.

Est-ce à dire que cette attraction du relatif qui, en grec, était devenue, pour ainsi dire, la règle (1), ait manqué au latin et qu'elle ne s'y rencontre que par emprunt ? Ou bien faut-il, sur ce point encore, remanier grammaires et commentaires, comme s'il n'y avait plus de doutes sur l'erreur dans laquelle serait tombé, après tant d'autres, Quicherat, en mettant en note au vers d'Horace, *Sat.* I, 6, 15

notante

Iudice, *quo* nosti, populo,

(1) Cp. Kühner, *Ausf. Gr. d. gr. Spr.* II, § 555.

*hellenismus* (1) ? Ce qui devrait disparaître à coup sûr, ce sont des rapprochements comme Cic. *Fam.* V, 14, 1 cum aliquid agas eorum, *quorum* consuesti ; car on peut expliquer avec Kühner (2) : quorum aliquid agere consuesti. De même César, *B. G.* V, 2, 2 sescentas eius generis *cuius* supra demonstrauimus naues.... inuenit : il faut entendre *cuius eas fuisse supra demonstrauimus* (3). On ne saurait voir là un cas de l'attraction du relatif, non plus que dans Homère, E 265

[Ἵπποι] τῆς..... γενεῆς, ἧς Τρωὶ..... Ζεὺς δῶκε,

où Lobeck a reconnu avec raison un génitif partitif (4).

L'exemple d'Horace cité plus haut doit être soigneusement distingué de ceux où il est possible d'expliquer la construction du pronom relatif par le verbe de la proposition principale, comme encore Tér. *Heaut.* 87 Ménédème : scire hoc uis ? Chremes : hac quidem causa, *qua* dixi tibi, c'est-à-dire qua me scire uelle tibi dixi. Cic. *ad Att.* X, 8, 7 nos hoc confirmamus illo augurio quo diximus, suppléez id confirmari ; et ainsi de suite avec dicere, uidetur, uisum est, uelle, posse, solere, consueuisse, simulare, iubere, etc. Quant à Sall. *Jug.* 104, 1 confecto, quo intenderat, negotio, c'est à tort que Kühner explique quod conficere intenderat : quo est l'adverbe de lieu (5).

Toutefois ces constructions, absolument latines, avaient une ressemblance au moins apparente avec celles où le cas du relatif dépend exclusivement du verbe de la proposition secondaire. Elles pouvaient donc, à ce titre, préparer, dans

(1) De même Dræger, § 478, et Schuetz dans son édition d'Horace ; Dillenburger aussi.

(2) *Ausf. Gr. d. lat. Spr.* Bd II, 2 p. 847.

(3) Cic. *Cat.* I, 7, 16 sic enim iam tecum loquar, non ut odio permotus esse uidear *quo* debeo = quo debeo permotus esse.

(4) Il n'est pas impossible que l'attraction du relatif provienne en partie d'une confusion avec le cas que nous avons dans ce passage.

(5) O. Riemann, *Etudes* p. 274.

une certaine mesure, à l'emploi de ces dernières. Quant à éliminer l'hellénisme, comme on a prétendu le faire, c'est une tentative qui ne nous paraît pas avoir mieux réussi sur ce point que sur bien d'autres.

Les néo-grammairiens mettent en avant leur théorie du *moment psychologique*, *des facteurs psychiques*, qui sont à l'œuvre dans les manifestations du langage, et qui ont agi de la même manière chez tous les peuples et dans tous les temps (1). Comme dans la nature, disent-ils, de même aussi dans les langues de l'antiquité, les mêmes forces se sont exercées, et les mêmes lois ont régi la transformation du grec et du latin. Un grand nombre des opérations de l'âme se font d'une manière inconsciente : tout ce qui a jamais existé dans la conscience, demeure dans le domaine de l'inconscient comme un *moment actif*. Tout ce que produit l'activité du langage vient de ces régions obscures de l'inconscient (2).

Or, toutes les langues tendent à assimiler : la raison en est dans le sentiment du beau et de l'harmonie qui est propre à l'âme humaine et agit secrètement. L'attraction, qui a pour effet l'assimilation, s'exerce dans le domaine purement phonétique aussi bien que dans celui de la syntaxe. Les assimilations syntaxiques sont fondées sur les mêmes principes que les formations analogiques. Toute assimilation suppose une association d'idées. Toutes les langues ne sont pas également riches en assimilations syntaxiques : le grec en est abondamment pourvu ; elles sont plus rares et d'une nature plus simple en latin. De même le nombre en est plus grand dans l'ancien allemand que dans le nouveau haut-allemand : elles sont assez faiblement représentées en français.

Partant de cette théorie, Ziemer voit un simple phénomène

(1) Ziemer, *Junggramm. Streifzüge*, p. 71.

(2) Cp. Steinthal, *Einleitung in die Psychologie und Sprachwissenschaft*.

d'assimilation *(Angleichung)* dans des constructions comme celle d'Horace, notante iudice quo nosti populo. Mais si cette explication rend compte de l'acte psychologique qui a produit l'attraction, elle laisse encore sans réponse la question de savoir si l'attraction du relatif, telle que nous l'observons dans l'exemple d'Horace, s'est faite en latin spontanément ou d'après le modèle grec.

Schmalz (1) exclut du nombre des causes qui ont produit cette tournure l'influence de la langue grecque. Il faut partir, dit-il, de l'origine même de la proposition relative : notante iudice, quo ? nosti, populo = quel juge ? tu le connais bien : le peuple (2).

Cette théorie est d'abord très contestable. En tout cas, il n'en résulte pas que l'emploi en question soit le produit du développement même du latin. On ne saurait en aucune façon y voir un reste d'une ancienne construction problématique. Comment admettre qu'il y ait eu retour instinctif aux façons de parler primitives ! Ce retour aurait été bien tardif, puisqu'il n'y a pas d'exemple de l'attraction proprement dite avant Cornificius (3). Quelle apparence que la proposition relative ait eu primitivement la forme d'un dialogue en trois parties, la phrase punietur uir qui hominem occidit, se ramenant à : A. Punietur uir (ille). — B. Qui (uir punietur) ? — A. hominem (ille) occidit ?

Ce qui est certain, c'est que les exemples où le relatif prend le cas de son antécédent sont très rares en latin, limités à un petit nombre de locutions, et qu'ils surprennent comme quelque chose de tout-à-fait insolite.

Au contraire l'attraction du relatif est très usitée et pleine-

(1) *Lat. Synt.* § 244.

(2) Voir sur les propositions relatives ramenées à des propositions interrogatives directes, W. Deecke, *die griechischen und latein. Nebensætze auf wissenschaftlicher Grundlage neu geordnet.* Colmar, 1887.

(3) *Rhet. ad Her.* I, 7, 11 apertis rationibus quibus praescripsimus.

ment légitime en grec. Nous savons que Cornificius, et surtout Horace et Tite Live (1), qui l'ont employée, sont redevables d'autres emprunts faits volontairement ou inconsciemment, au grec ; de même Ovide, qui a écrit *Trist.* V, 6, 36

Isto quo reris grandius illud erit.

Le *iudice quo nosti populo* d'Horace rappelle aussitôt à l'esprit la formule si fréquente dans Hérodote τῶν ἡμεῖς ἴδμεν ou οἶδα. C'est dans la langue grecque en effet que nous voyons se produire avec la hardiesse la plus libre, non pas dans quelques cas isolés, mais au gré de l'écrivain, poète ou prosateur, cette assimilation du relatif au cas de son antécédent. C'est là que règne proprement cette force que Ziemer appelle le *moment psychologique*. Il est inutile d'invoquer ici le sentiment du beau et de l'harmonie. On peut dire plus simplement avec Kühner que la proposition relative était traitée comme un adjectif ou un participe dont elle n'était en somme que le développement, et qu'elle s'accordait dès lors en cas avec son antécédent. A coup sûr, il n'est pas impossible que le même *facteur psychique*, pour parler comme Ziemer, ait agi en latin indépendamment du grec et produit les mêmes effets (2). Ce qui demeure toujours le plus probable, c'est que l'attraction du relatif s'est faite en latin d'après le modèle grec. L'introduction de cet hellénisme a pu être facilitée par les causes dont parle Ziemer. Il est vrai aussi que dans un groupe tel que « iudice

(1) I, 29, 4 quibus quisque poterat elatis ; IV, 39, 9 quibus poterat sauciis ductis secum ad urbem pergit ; X, 40, 8 quanto maxime posset moto puluere.

(2) Rappelons non quo = non eo .... quo, c'est-à-dire, par attraction, non eo .... quod. Quant à quiuis (ὅς βούλει, O. Riemann (*Synt. lat.*, p. 36, 2e éd.) a montré qu'il devait son existence à ce fait que les formes cuiusuis, quemuis, cuiuis, justifiées par la syntaxe de certaines propositions, furent considérées comme une sorte de pronom composé, et entraînèrent, par analogie, le nominatif quiuis.

quo nosti populo « l'influence des mots environnants sur le relatif a dû être très forte. Mais la part principale revient au grec, et il ne nous paraît pas qu'il y ait lieu de réformer sur ce point la doctrine traditionnelle (1).

## Attraction inverse

On est convenu d'appeler de ce nom la tournure que présente le vers de Virgile *En.* I, 573

Vrbem quam statuo uestra est.

Elle est expliquée parfois comme un hellénisme. On a essayé d'autre part d'en établir la correction, et de prouver qu'elle s'est développée indépendamment dans l'une et l'autre langue classique. Il nous semble qu'il y a une part de vérité dans chacune des deux opinions.

C'est à la syntaxe primitive que Pætzolt (2) a demandé l'explication du cas en question. Selon lui on devrait renoncer à parler d'attraction, de transposition, de pléonasme (3) ou d'hellénisme : il s'agit d'un simple archaïsme. Plaute fournit le plus grand nombre d'exemples, comme on peut le voir par la note de Brix au vers 985 du *Trinummus* et au vers 140 du *Miles gloriosus* (4). Dans l'an-

(1) Dire, comme O. Riemann (Études p. 274) ou R. Fœrster (*Quaest. de attractione enuntiationum relatiuarum*, Berlin 1868) que l'attraction du relatif appartient peut-être au langage familier, n'est pas une solution plus satisfaisante que celle de Ziemer. Car il faudrait encore avoir prouvé que *langage familier* est synonyme de *langage pur de tout mélange*. Or c'est ce que nous avons contesté dans tout ce travail.

(2) *Beitræge zur historischen Syntax der lat. Sprache*. Progr. Waldenburg 1875.

(3) Ceci vise Reisig. *Vorles.* § 456.

(4) Cp. aussi Dræger, II, p. 503.

cienne langue en effet la proposition relative précédait la proposition contenant le pronom démonstratif. De plus, on aimait à répéter le nom à la fois dans la proposition relative et dans la proposition principale. La précision qu'on obtenait par ce moyen avait recommandé cette tournure aux curiales, aux juristes (1) ; César s'en est servi (2) ainsi que Cicéron.

Dans l'exemple de Virgile, il n'y aurait donc pas transfert par attraction du substantif sujet dans la propositon incidente. Tout se bornerait à l'omission de ce substantif, vraiment inutile, dans la proposition principale (3), et à la place donnée à *urbem*, qui est mis en évidence au commencement de la phrase, comme étant le mot important.

Selon Bach (4), *urbem quam statuo uestra est* = urbem (ali) quam statuo, (ea urbs) uestra est : c'est la coordination primitive.

Schmalz (5), toujours d'après la théorie de Deecke, déjà mise à profit pour expliquer l'attraction du relatif, propose l'analyse suivante : argentum (affirmation de A) — quod argentum? (question de l'interlocuteur B) — habes ! (répond

(1) Cp. Wœlfflin, *Archiv f. l. l.* I, p. 84 (ex. cités par Kalb); note de Landgraf à Cic. *p. Rosc. Am.* p. 144 ; *Acta Sem. Erl.* I, p. 448 (Kœhler); Dræger, II, *p.* 499; Schmalz, *l. Synt.*, p. 496; Kalb *Roms Juristen*, p. 38.

(2) *B. G.* I, 6, 1 itinera duo, quibus itineribus; cp. note de Kraner (ibid.); ce cas se présente surtout avec *res dies locus*, lex ius pars.

(3) Cp. Tér. *Andr.* 3 populo ut placerent quas fecisset fabulas. — Cic. *N. D.* II, 48 quibus bestiis erat is cibus, ut alius generis bestiis uescerentur, aut uires natura dedit aut celeritatem. — *Tusc.* I, 18, 41 quam quisque norit artem, in hac se exerceat. — Cic. *p. Sulla*, 33 quae prima innocentis mihi defensio est oblata, suscepi.

(4) *De attractione quae dicitur inuersa apud scriptores latinos.* Strassburg 1888

(5) *Lat. Synt.* § 288.

A) condonamus te (qui achève la phrase commencée par argentum) (1).

De telles explications ont le tort de présenter comme compliqué ce qui a dû se produire d'une manière immédiate et toute simple. Ce qui est sûr, c'est qu'en latin l'*attraction inverse* ne se trouve pas dans la prose correcte (2), tandis qu'en grec elle remonte jusqu'à Homère (3) et appartient à la prose des meilleurs temps aussi bien qu'à la poésie.

Elle s'y est conservée et développée de la façon la plus aisée (4). Elle s'y confond d'ailleurs plus d'une fois avec d'autres heureuses ressources éminemment propres à la syntaxe grecque.

Ainsi Hérod. III, 147 Ὀτάνης.... ἐντολὰς μὲν τὰς Δαρεῖός οἱ ἀποστέλλων ἐνετέλλετο — suit l'indication détaillée du contenu de la lettre — τουτέων μὲν τῶν ἐντολέων μεμνημένος ἐπελανθάνετο. Vaut-il mieux parler ici d'attraction ou d'anacoluthe (5) ?

(1) Ziemer (Junggr. Streifz. p. 72) appliquant sa théorie de la « formale Ausgleichung » appelle « regressive Ausgleichung » ce que Krüger avait nommé « umgekehrte Assimilation ».

(2) Kuehner, *Gr. der lat. Spr.*, II, p. 847.

(3) Cp. *Ausf. Gr. der griech. Spr.*, p. 918 sqq. K 416 φυλακὰς δ'ἃς εἵρεαι, ἥρως, οὔτις κεκριμένη ῥύεται στρατόν. Ξ 371 ἀσπίδες ὅσσαι ἄριστοι ἐνὶ στρατῷ ἠδὲ μέγιστοι ἐσσάμενοι. Hérod. II, 106 τὰς δὲ στήλας, τὰς ἵστα..... ὁ Αἰγύπτου βασιλεύς.... αἱ μὲν πλεῦνες οὐκέτι φαίνονται περιέουσαι. Telle est la leçon des mss. conservée par Bæhr, Dindorf, Abicht, Krüger. Stein corrige : αἱ δὲ στῆλαι.

(4) Soph. *Trach.* 283 τάσδ' ἄσπερ εἰσορᾶς ἐξ ὀλβίων ἄζηλον εὑροῦσαι βίον ἥκουσι πρὸς σέ. *Lys.* 19, 47 τὴν οὐσίαν ἣν κατέλιπε τῷ υἱεῖ, οὐ πλείονος ἀξία ἐστίν. Dém. *Ol.* II, 1, 2 : ἔστι τῶν αἰσχρῶν, μᾶλλον δὲ τῶν αἰσχίστων, μὴ μόνον πόλεων καὶ τόπων ὧν ἡμέν ποτε κύριοι φαίνεσθαι προϊεμένους, ἀλλὰ καὶ τῶν ὑπὸ τῆς τύχης παρασκευασθέντων συμμάχων καὶ καιρῶν.

(5) De même Plaute (*Amph.* 1009) semble commencer sa phrase comme s'il avait l'intention de dire *nusquam inuenio Naucratem*, qui se lit en effet au v. 1014. Mais après avoir dit : Naucratem quem conuenire uolui, il ajoute in naui non erat. Cela arrive soit

Id. V, 87 ἄλλῳ μὲν δὴ οὐκ ἔχειν ὅτεῳ ζημιώσωσι τὰς γυναῖκας. Doit-on expliquer ἄλλῳ = ἄλλο, par l'attraction inverse, ou rapprocher ὅτεῳ ἄλλῳ, ἄλλῳ étant simplement mis en évidence au commencement de la phrase (1) ?

Isocr. 6, 48 τὴν μὲν ἐμπειρίαν οὐ μᾶλλον τῶν ἄλλων ἔχομεν, πολιτείαν δ'οἵαν εἶναι χρὴ παρὰ μόνοις ἡμῖν ἐστιν. Il est clair qu'il faut tenir compte ici de la symétrie. Mais ce qui montre combien l'attraction inverse était dans le génie de la langue grecque, c'est la flexion suivante

οὐδεὶς ὅστις οὔ
οὐδενὸς ὅτου οὔ
οὐδενὶ ὅτῳ οὔ
οὐδένα ὅντινα οὔ (2).

Ce groupe était comme une formule dont on ne se rappelait plus l'origine (3).

La phrase complète et régulière : οὐδέν ἐστιν ὅτι οὐκ ἐποίησε se condense d'abord par la simple omission de ἐστιν. Puis, οὐδέν se compose avec ὅ τι οὐκ, de façon à être conçu lui aussi comme un accusatif, la forme restant d'ailleurs la même. Enfin la forme change en même temps que le cas : οὐδένα ὅντινα οὐ (κατέκλαυσε).

Ce tour concentrait la pensée dans une expression plus brève et non moins claire. Il y avait contraction aussi bien qu'attraction. Rien n'est plus grec que cette substitution

spontanément, lorsque les idées se succèdent rapidement, soit quand on veut produire un effet. Cp. *Aul.* 693 Pici diuitiis qui aureos montis colunt, eos solus supero. — L'anacoluthe est peut-être un des moyens les plus simples d'expliquer qu'un mot d'une proposition se règle grammaticalement sur la construction de la proposition la plus voisine.

(1) Cp. Thuc. 7, 87, 2 ἄλλα τε ὅσα εἰκὸς ἐν τοιούτῳ χωρίῳ ἐμπεπτωκότας, οὐδὲν ὅ τι οὐκ ἐπεγένετο.

(2) Cp. Θαυμαστὸς ὅσος, θαυμαστοῦ ὅσου = θαυμαστόν ἐστιν ὅσος, ὅσου ; θαυμασίως ὡς = θαυμάσιόν ἐστιν, ὡς; Soph. *Oed. Col.* 1227 βῆναι κεῖθεν ὅθεν περ ἥκει = ἐκεῖσε, ὅθεν.

(3) Cp. μέχρι οὗ = μέχρι (Her. I, 181 μέχρι οὗ ὀκτὼ πύργων).

rapide d'une construction extérieurement inexacte à un agencement régulier grâce à une syntaxe assez élastique pour laisser les mots changer leurs relations propres en vertu de l'attraction qu'ils exercent les uns sur les autres. C'est le caractère que présente la langue d'Homère par exemple dans l'emploi de l'epanalepse Z 395

Ἀνδρομάχη θυγάτηρ μεγαλήτορος Ἠετίωνος,
**Ἀλτίων, ὅς** ἔναιεν (1),

à côté de la forme régulière φ 85

Λαοθόη, θυγάτηρ Ἄλταο γέροντος,
Ἄλτεω, ὃς Λελέγεσσι... ἀνάσσει.

Dans le premier cas, ὅς qui suit le nom propre a déterminé le nominatif Ἠετίων(2).

A cette cause a dû s'ajouter l'influence des phrases où l'attraction inverse est plus apparente que réelle, et qui peuvent ou doivent s'expliquer autrement (3).

Pour conclure, il n'est pas nécessaire de considérer comme étant de provenance grecque les exemples de l'attraction inverse qui existent en latin. A ce compte, il faudrait voir

(1) Cp. (d'après une variante) α 23 ἀλλ'ὁ μὲν **Αἰθίοπας** μετεκίαθε τηλόθ'ἐόντας **Αἰθίοπες, τοὶ** δίχθὰ δεδαίαται. Cp. α 69 **Κύκλωπος** κεχόλωται, ὃν ὀφθαλμοῦ ἀλάωσεν, **ἀντίθεον Πολύφημον.** Η 186 **τὸν** ἵκανεν ὃς μιν ἐπιγράψας κυνέῃ βάλε, **φαίδιμος Αἴας.** Plat. *Conu.* 206 a οὐδέν γε ἄλλο ἐστίν, **οὗ** ἐρῶσιν ἄνθρωποι ἢ **τοῦ ἀγαθοῦ.** *Phaed.* 66 e καὶ τότε... ἡμῖν ἔσται, **οὗ** ἐπιθυμοῦμέν τε καί φαμεν ἐρασταὶ εἶναι, **φρονήσεως.**

(2) Peut-être aussi le souvenir des cas les plus simples, où l'antécédent et le relatif se trouvaient être au même cas (B 671 Νιρεὺς ...ἄγε τρεῖς νῆας... **Νιρεύς, ὃς** ἦλθεν; *ibid* 850 ἀπ' Ἀξιοῦ εὐρυρέοντος, **Ἀξιοῦ οὗ** κάλλιστον ὕδωρ....) représentait-il machinalement à l'esprit cette forme toute faite.

(3) Cp. θ 73-74 μοῦσ' ἄρ' ἀοιδὸν ἀνῆκεν ἀειδέμεναι κλέα ἀνδρῶν οἴμης τῆς τότ' ἄρα κλέος οὐρανὸν εὐρὺν ἵκανεν : οἴμης est un génitif partitif = (hauts faits) faisant partie du chant dont, etc.

aussi un hellénisme dans ceux que Grimm (1) cite de l'allemand du 16e siècle, ou dans la locution que, selon Kuehner, on entend souvent dans la langue du peuple : den Mann, den ich besuchen wollte, war nicht zu Hause. C'est de même que, d'après Servius, Caton a dit (in legem Voconiam) : Agrum quem uir habet, tollitur. Cp. Tér. *Eun.* 653 eunuchum quem dedisti nobis, quas turbas dedit. Tout cela est dit dans le ton de la conversation. Ce tour était propre à ménager des surprises plaisantes, des effets comiques : Pl. *Bacch.* 4, 9, 11 Nam ego has tabellas obsignatas consignatas quas fero, non sunt tabellae. *Epid.* 3, 4, 12 Sed istum quem quaeris Periphanem Platenium, ego sum.

Il faisait ressortir les contrastes : *Epid.* 3, 1, 8

Tibi quoi diuitiae domi maxumae sunt, nummum is
Nullum habes

*Rud.* 1291 Ego qui in mari prehendi rete — ei dare negatis quidquam (2).

(1) *Kl. Schr.* III B. (p. 330) : den besten Vogel den ich weiss, das ist e'n Gans. Meinen Tod den sie beklagen ist für sie gerechter Schmerz

« L'attraction, dit Grimm, est semblable à des ruisseaux, même à des gouttes d'eau qui, lorsqu'elles se rapprochent, coulent ensemble. C'est le libre langage des Grecs qui en fournit le plus d'exemples ; déjà le latin en use moins. Elle a son origine, en grec et en latin, principalement dans la langue du peuple, et beaucoup de ses formes grecques sont exclusivement propres aux comiques. On n'en peut pas attendre d'exemples de Cicéron. » Cp. Steinthal dans *Zeitschr. für Vœlkerpsychol. u. Sprachw.* I, p. 93 sqq. R. Fœrster *Quaestiones de attractione enuntiationum relatiuarum*, 1868 ; voir le compte rendu de Holzmann dans *Zeitschr. für Vœlkerpsychol.* VII, p. 88 sqq.

(2) Kuehner cite à tort parmi les exemples d'attraction inverse où l'on attendrait l'accusatif, celui de Pacuvius, *Chrys.* fr. 5 (p. 71 Ribb.) isti qui linguam auium intellegunt, magis audiendum

La proposition incidente suit aussi la proposition principale :

*Aul.* III, 6, 37

Ego te hodie reddam madidum, si uiuo probe,
tibi quoi decretumst bibere aquam (1).

Cp. *Curc.* 2, 2, 17 namque incubare satius te fuerat Ioui, tibi quoi auxilium in iure iurando fuit.

Ce groupe *te.... tibi quoi* est formé de la même manière que Ἱππίωνος, Ἱππίων ὅς. De cette façon l'identité de la personne, dont il est parlé dans la proposition principale et dans la proposition relative, devient plus sensible, qu'il s'agisse d'un simple renseignement ajouté, pour ainsi dire, entre parenthèses, comme dans Homère, ou d'une opposition entre les deux parties de la phrase.

La construction que nous montre le vers de Virgile n'était donc pas sans précédent en latin (2). Elle avait un autre

quam auscultandum censeo. Baiter peut avoir raison de lire avec la plupart des manuscrits *isti qui;* mais, en tout cas, *isti* tiendrait lieu de *istis*, comme on le voit par la variante du texte de Cic. *de Diuin.* I, 57, 131 *istis qui*, etc., et par l'emploi audientem esse alicui (dicto). Cp.

(1) Le vieillard Megadore répond à Euclion, qui avait dit au vers précédent : Nolo hercle : nam *mihi* bibere decretum est aquam.

(2) Le latin a connu aussi cet entrelacement des propositions en vertu duquel un mot qui devrait être à l'accusatif dans la prop. subordonnée, devient sujet d'une troisième proposition de la manière suivante : Pl. *Bacch.* 1, 2, 20 *etiam med aduersus exordire argutias? qui si decem habeas linguas, mutum esse addecet* = *quem, si (tu) habeas....., mutum esse addecet;* cp. Cic. *de Fin.* II, 20, 64; *Nat. deor.* III, 14, 35. Parfois l'entrelacement forme une unité si serrée qu'elle est seule employée, les propos. subord. ne pouvant plus être dégagées : Cic. *de Fin.* V, 28, 83 *cum id bonum solum sit quo qui potiatur necesse est beatus sit.* Au contraire, lorsque le substantif est accompagné d'un adjectif, le grec seul, parmi les quatre sortes d'entrelacement dont il dispose, peut exprimer l'adj. dans la prop. princip., le substantif entrant seul dans la prop. inci-

point d'appui dans des tours de phrase de forme semblable, bien que différents par la syntaxe : Tib. III, 2, 17

Pars quae sola mei superabit corporis, ossa
Incinctae nigra candida ueste legant,

= ossa, quae sola pars (apposition). Quand le substantif était neutre, la forme régulière et celle de l'attraction inverse coïncidaient : Ter. *Phorm.* 5, 7, 54

Argentum quod habes condonamus te.

Toutefois l'explication par l'archaïsme seul ne nous parait pas satisfaisante. Le ton du passage de l'Enéide (1) est tout autre que celui des comédies de Plaute et de Térence. Dira-t-on que ce qui s'est produit spontanément dans la langue du peuple est chez Virgile un effet de l'art ? Il n'y a pas lieu assurément de conclure à un emprunt direct. Mais ce serait aller trop loin, selon nous, que d'exclure l'influence du grec, dont même le latin archaïque n'a sans doute pas été tout à fait exempt en ce point (2).

## Constructions du genre de : Nosti Marcellum quam tardus sit.

A cette particularité que présentent des formes de phrase comme *populo ut placerent quas fecisset fabulas — eunuchum quem dedisti nobis, quas turbas dedit — aberat omnis*

dente (cp. Dém. 19, 203 ἐπιδεῖξαι... τὴν δικαίαν, ἥτις ἐστὶν ἀπολογία; et Soph. *El.* 160). La place donnée à l'adjectif par Horace dans *Epod.* II, 37 *quis non malarum, quas amor curas habet, haec inter obliuiscitur,* est sans exemple en latin. V. Dræger, II, p. 502.

(1) On peut rapprocher de *urbem quam* = *urbs quam* : ἐν πόλει ᾗ = πόλιν ἐν ᾗ dans Plat. Ciu. 520 d.

(2) Cp. *Méthode de Port-Royal,* chap. VII (p. 559 de l'éd. de 1709) « hellénisme par l'attraction. » Parmi les exemples cités, dont quelques-uns à tort, se trouve « sed istum quem quaeris ego sum », pour « ego sum iste quem quaeris ».

*dolor, qui si adesset, non molliter ferret*, se rattache l'entrelacement de deux propositions, par lequel un substantif de la proposition subordonnée passe dans la proposition principale et est régi par le verbe de cette proposition (1). Autrement dit, cette attraction a pour effet de faire, par prolepse, du sujet de la proposition subordonnée le complément (2) de la proposition principale.

Ici encore c'est aller trop loin que de prétendre qu'une telle construction a été empruntée de toutes pièces au grec, et il n'est pas moins inexact d'exclure l'influence grecque, comme si tous les exemples que nous connaissons avaient été produits par la seule énergie de la langue latine.

On ne peut pas contester au latin le droit de rendre la nuance exprimée par la forme *nosti Marcellum quam tardus et parum efficax sit* (Cael. *ad Fam.* VIII, 10, 3), qui ne se confond nullement, en principe, avec la forme *nosti quam Marcellus tardus sit*. Il y a la même différence qu'en français entre « tu connais Marcellus, [tu sais] combien il est lent » (3) et « tu sais combien Marcellus est lent ». Dans nosti

(1) Cp. Dræger, II, § 470. Kühner, *Ausf. Gr. d. l. Spr.* II, 2, § 243. Ziemer, l. c. p. 73. Dahl, *die Partikel ut*, p. 235, Iahns *Jahrbb.* 52, 3, p. 282. Schmalz, *lat. Stilist.* § 51. Madvig, *Gr. lat.* § 439, Rem. I — Reisig, *Vorles.* § 381. Haase, *Vorles.* II p. 109. O. Riemann, *Synt. lat.* § 174, Rem. II, et p. 305 N° 1 et *Etudes sur Tite Live*, p. 16 note 1.

(2) Ou le sujet, si le verbe est impersonnel, intransitif ou au passif.

(3) Ce fait de syntaxe se retrouve dans d'autres langues. On cite de Gœthe : ich konnte mich in ihrem Auge lesen, was ich verfehlt und was ich recht gethan, et de Lessing : und auf diese veralteten Wœrter haben wir geglaubt dass wir unser Augenmerk vornehmlich richten müssten. Dans le vieux français, le complément du verbe régi pouvait se construire par attraction avec le verbe régissant : ne sorent la corone cui doner.

(3) Ou plutôt : tu connais Marcellus, sa lenteur et son manque d'énergie, à côté de : tu connais la lenteur de Marcellus et son manque d'énergie.

Marcellum quam tardus sit, il n'y a pas, à proprement parler, entrelacement (1) : le verbe et son complément à l'accusatif forment une proposition qui se suffit ; le reste n'est ajouté qu'à titre de développement et d'explication. Plaute fait dire au vieillard Simon, *Pseud.* 458,

Statum uide hominis, Callipho, quam basilicust.

La prolepse n'est qu'apparente (2). Nous dirions de même: vois la pose de cet homme, comme elle est royale, ou : quel air princier. Parfois aussi la tournure régulière se confond avec l'anticipation : Pl. *Trin.* 580

Dic hoc negoti quomodo actumst (3),

= dic quo modo hoc negoti actumst (le sujet étant simplement mis en évidence) (4), aussi bien que dic hoc (à l'accusatif) negoti quomodo actumst. On sait en effet qu'une forme de phrase, commune aux Latins et aux Grecs, consiste à intercaler la proposition principale dans la proposition subordonnée : Haec res metuo ne fiat (5) = τοῦτο δέδοικα μὴ γένηται.

Une modification de cette forme consistait à commencer par un morceau de la proposition régissante, à continuer par une partie de la proposition régie, suivie du restant de la proposition régissante et à finir par le reste de la proposition régie (6) : Cic. *de Div.* II, 38, 80 quae est igitur natura,

(1) Cp. Cic *Caecil.* 6, 20 te non nouimus: nes'imus qui sis.

(2) De même *Rud.* 869 uiden me, ut rapior? 1093 uiden scelestum, ut aucupatur ! *Mil.* 1045 uiden tu ignauom, ut sese infert ! Mais *Trin.* 847 uiden *egestas* quid negoti dat homini misero mali?

(3) Cp. Pl. *Rud.* 3, 2, 21 ut mi istuc dicas negoti quid sit. *Poen.* 4, 2, 91 haec cura clanculum ut sint dicta.

(4) Cp. Dem. 21, 58 βούλομαι δεῖξαι τὸ βιάζεσθαι καὶ ὑβρίζειν ὡς ἅπαντες ὑμεῖς φεύγετε. Cic. *Arch.* 1, 4 si quid est in me ingenii, quod sentio quam sit exiguum.

(5) Cp. Pl. *Curc.* 4, 1, 3 ornamenta quae locaui metuo ut possim recipere.

(6) Cp. *De Sen.* 2, 6 uolumus... istuc quo peruenisti uidere quale sit.

*quae* uolucres huc et illuc passim uagantes *efficiat* ut significent aliquid !

Le sujet de la proposition subordonnée ainsi séparé de son groupe syntaxique par le verbe de la proposition principale était naturellement exposé à subir l'influence de son entourage immédiat, c'est-à-dire du verbe qui gouverne toute la phrase. De même le verbe principal étant enclavé entre deux parties de la proposition subordonnée, passait parfois de la construction impersonnelle à la construction personnelle (1).

Cic. *Or.* 20, 68, seiunctus igitur orator a philosophorum eloquentia, a sophistarum, ab historicorum, a poetarum, *explicandus est nobis* qualis futurus sit.

Ailleurs le mouvement de la phrase amenait la prolepse tout naturellement : Tér. *Ad.* 5, 1, 20

Illum amant, me fugitant ; illi credunt consilia omnia,
Illum diligunt, apud illum sunt ambo ; ego desertus sum ;
*Illum ut uiuat* optant, meam autem mortem exspectant [scilicet (2).

Cés. *B. G.* I, 39 Qui se ex his minus timidos existimari uolebant, non se hostem uereri, sed angustias itineris et magnitudinem siluarum, quae intercederent inter ipsos atque Ariouistum, aut rem frumentariam, ut satis commode supportari posset, timere dicebant. Comme le remarquent Kraner et Schmalz (3), les accusatifs qui précèdent ont entraîné l'accusatif *rem frumentariam*. On peut attribuer aussi à une anacoluthe des constructions telles que Tér. *Heaut.* 1, 1, 32 *istuc fac me ut sciam*. La phrase commence comme si

(1) Cic. *Off.* 3, 29, 104 non fuit Iuppiter metuendus ne iratus noceret.

(2) Cp. *Eun.* 1, 2, 80, nisi si illum plus quam me amas et istam nunc times quae aduectast, ne illum talem praeripiat tibi.

(3) La phrase est aussi plus arrondie et plus symétrique : *ut satis commode supportari posset* forme pendant à la proposition relative *quae intercederent inter ipsos atque Ariouistum*.

elle devait finir par une proposition infinitive : *fac me scire*. Cette forme se combinant avec *fac ut sciam* donne *fac me ut sciam*: cp. Cic. *ad Q. Fr.* II, 15 *haec me ut confidam faciunt*. Il y avait en effet un certain nombre de locutions qui admettaient à la fois l'infinitif accompagné de l'accusatif et une proposition avec *ut*, (cp. O. Riemann, *Synt. lat.* § 176) (1). Il ne faut pas oublier que primitivement dans *iubeo te facere, te* est le complément de iubeo, comme dans iubeo te aliquid : *facere* était remplacé par *ut facias* (cp. Pl. *Pseud.* 1150 hoc tibi erus *me iussit ferre* — atque *ut* mecum *mitteres* Phoenicium). En combinant les deux constructions, on obtient iubeo te ut facias (Petron. 74 quem iussit ut coctus fieret) ; cp. Pl. *Stich.* 396 iube famulos rem diuinam mi apparent.

D'autre part, deux phrases comme les suivantes *dedi Antiocho operam diligentius* (Cic. *Acad.* II, 4), et da operam ut ualea (*ad Fam.* XIV, 19) donnent naturellement, par la combinaison des deux constructions, *da Antiocho operam ut ualeat.*

La distinction n'est pas toujours aisée entre les cas qui se rapprochent et ceux qui s'éloignent du type latin (2). On peut ranger à part ceux où il y a un neutre et où il peut

(1) Sén. *Benef.* IV, 12 deos *uerisimile est ut* alios indulgentius *tractent* propter parentes auosque, alios propter futuram posterorum indolem.

(2) Dans Horace *Ep.* II, 1, 164 temptauit quoque rem si digne uertere posset, on peut sans doute rattacher *rem* directement à *uertere* = uertendo imitari, *rem* désignant la matière traitée par les tragiques grecs, cp. v. 168 ex medio quia *res* arcessit (comoedia). Mais on peut aussi considérer *rem* comme le régime de *temptauit*, et comme l'antécédent de la phrase subordonnée si digne uertere posset, cp. v. 259 rem temptare pudor; T. Liv. I, 57, 3, temptata res est, si... Ardea capi posset. Cp. Dém. *Phil.* I, 9 ὁρᾶτε... τὸ πρᾶγμα, οἳ προελήλυθεν ἀσελγείας ἄνθρωπος ; *Mid.*, 7.

être douteux si c'est au nominatif ou à l'accusatif qu'on a affaire. Tér. *Eun.* 283

Narra istuc, quaeso, quid sit (1).

Cp. Pl. *Trin.* noui ego hoc saeculum, moribus quibus sit. *Amph.* 485 iamne hoc scitis, quid siet? Cic. *Tusc.* I, 56 quae si cernerem quemadmodum nasci possent, etiam quemadmodum interirent uiderem. Id. *p. Lig.* 10 genus hoc causae quod esset non uidit. *Phil.* I, 38 hoc uos, per deos immortales ! quale sit non interpretamini. *De or.* II, 231 quid igitur? Patiemur... Caesarem... non explicare nobis totum genus hoc iocandi quale sit et unde ducatur? *p. Marc.* 13 hoc C. Caesaris iudicium, patres conscripti, quam late pateat, attendite.

On peut sans doute, par des rapprochements, établir vraisemblablement le cas de ces divers substantifs: ainsi pour le dernier exemple, la comparaison avec Cic. *ad Fam.* III, 7, 5 *si paullo diligentius Athenodorus... quid de his rebus dicat attenderis*, permet de conclure au nominatif. Mais la forme n'en reste pas moins la même que si l'on avait affaire à la prolepse.

Voici des exemples où le cas est clairement indiqué. Tér. *Eun.* 566

Quom ipsus me noris, quam elegans formarum
[spectator siem.

Cp. Pl. *Rud.* 592 nunc lenonem, quid agit intus, uisam conuiuam meum (2). Cp. Pl. *Aul.* 3, 6, 6 meminerint sese, unde oriundi sient. *Men.* 519 uxori rem omnem iam, ut sit gesta, ego eloquar. *Ibid.* 1083 et patriam et patrem commemorant pariter qui fuerint sibi (3). Tér. *Eun.* 306 nunc, Parmeno,

(1) Cp. *Eun*, 5, 4, 48 tu isti narra omnem rem ordine, ut factum siet. *Andr.* 389 hic reddes omnia quae nunc sunt certa ei consilia, incerta ut sient.

(2) *Men.* 465 obseruabo quid agat, hominem ; cp. *Mil.* 4, 2, 5 qui aucupet me, quid agam.

(3) *Men.* 881 ne me indicetis, qua platea hinc aufugerim. Bien

te ostenderis qui uir sies. Pl. *Pers.* 653 ego patriam te rogo, quae sit tua. *Merc.* 15 quos edepol ego credo humanas querimonias non tanti facere, quid uelint, quid non uelint. *Rud.* 4, 4, 24 quid tu me curas, quid rerum geram. Tér. *Eun.* 610 metuo fratrem, ne intus sit (1). Id. *Hec.* 4, 1, 52 nam ut hic laturus hoc sit, si ipsam rem ut siet resciuerit non edepol clam me est. Pl. *Merc.* 2, 4, 15 quo leto censes me ut peream potissimum (2)? On peut admettre que *ut peream* a pris la place de la proposition infinitive à cause du sens de censes, qui signifie ici *conseiller* en même temps que *être d'avis*. Autrement dit, les deux formes *quo leto censes me perire* et *quo leto censes ut peream*, produisent, en se combinant, la construction employée par Plaute.

Cato *R. r.* 5 uillam uideat clausa ut siet. Cp. Tér. *Heaut*, 689 amici quoque res est uidenda (3) in tuto ut conlocetur: (Mais *ibid.* 694 uidendumst, inquam amici quoque res... tui in tuto ut conlocetur).

Hor. *Od.* I, 17, 24

nec metues proteruum
Suspecta Cyrum, ne male dispari
Incontinentes iniciat manus.

Ibid. 35, 9-13

Te Dacus asper, te profugi Scythae
.....

qu'appartenant à des genres littéraires différents, les deux exemples suivants ont une analogie évidente : Soph. *El.* 1101 Αἴγισθον ἔνθ' ὤκηκεν ἱστορῶ; Pl. *Trin.* 872 Lesbonicum quaero ubi habitet.

(1) Même vers : porro autem pater ne rure redierit iam.

(2) Cp. Hor. *Ep.* I, 6, 5 quid censes munera terrae quo spectanda modo, quo sensu credi et ore? Il y a un changement de construction. On attendait une proposition interrogative à l'infinitif dépendant de censes; cp. Cic. de *Off.* II, 7, 25. Quid enim censemus superiorem Dionysium quo cruciatu timoris angi solitum...? quid Alexandrum Pheraeum, quo animo uixisse arbitramur?

(3) Cp. Cic. *p. Cluent.* 58 cum haec sunt uidenda. T. Liv. XXI, 4 quae agenda uidendaque.

Regumque matres barbarorum et
Purpurei metuunt tyranni
Iniurioso ne pede proruas
Stantem columnam.

Il faut remarquer le mouvement de la phrase commencé déjà dans la strophe précédente :

Te pauper ambit.....
..... te dominam aequoris.

*Od.* II, 8, 21

Te suis matres metuunt iuuencis
Virgines nuptae, tua ne retardet
Aura maritos.

Tac. *Ann.* IV, 6, 1 congruens crediderim recensere ceteras quoque reipublicae partes, quibus modis ad eam diem habitae sint.

Haase et Landgraf revendiquent, pour le latin, la propriété de cette construction, qu'ils regardent comme appartenant à la langue de la conversation (1). C'est ce qui explique, disent-ils, qu'elle se trouve surtout chez les comiques et dans le style épistolaire. Mais cela ne prouve nullement que le latin l'ait formée par lui-même.

Les raisons ne manquent pas pour penser le contraire (2). D'abord l'argument du style familier ou du style épistolaire ne démontre rien. Et puis, combien y a-t-il d'exemples de la prolepse dans la correspondance de Cicéron ? Si l'on met

(2) Cp. O. Riemann, *Synt. lat.* p. 272 « cette attraction se rencontre surtout dans le langage familier ».

(1) Le grec a d'abord formé la phrase (Hom. ρ 549) : εἴ κ'αὐτὸν γνώσω νημερτέα πάντ' ἐνέποντα = si je le trouve disant, c'est-à-dire, si je trouve qu'il dit la vérité pure. De là, avec une proposition subordonnée, s'est développée la phrase ; B 409 ᾔδεε γαρ κατὰ θυμὸν ἀδελφεὸν, ὡς ἐπονεῖτο. Θ 535 αὔριον ἣν ἀρετὴν διαείσεται εἴ κ' ἐμὸν ἔγχος μείνῃ ἐπερχόμενον = il saura relativement à sa valeur si ..., c'est-à-dire si sa valeur est telle ... que Puis Eur. 248 λέγουσι δ' ἡμᾶς, ὡς..... ζῶμεν ; et au passif : λέγονταί τινες, ὅτι, et λέγεταί τινας, ὅτι (Kuehner, II, 1083).

à part celui de *ad Fam.* VIII, 10, 1, qui est de Cælius, il ne reste guère que *ad Att.* XIV, 21 nosti uirum, quam tectus. On peut dire en somme que cette construction est extrêmement rare à l'époque classique (1). Là où elle se rencontre avec quelque ampleur, comment faire abstraction complète des modèles grecs que Plaute et Térence avaient devant les yeux ? L'analogie ne suffit pas à expliquer l'extension que la prolepse a prise chez ces auteurs, notamment quand la proposition dépendante, au lieu d'avoir simplement la valeur d'une apposition explicative, dont la phrase aurait pu se passer, est précisément ce que l'auteur veut dire, ce qui complète la signification, sans cela flottante, de la proposition principale ; et aussi, quand, par la prolepse, le verbe principal se trouve avoir pour régime direct un substantif qu'il ne comporte pas régulièrement : Pl. *Bacch.* 355

Dic modo hominem qui sit.

Cp. Id. *Asin.* 60 meam uxorem... scis qualis siet (ce qui n'est pas la même chose que *rem scio ut sit gesta*) (2). Id. *Bacch.* 826 illum rescisces criminatorem meum quanto in periclo et quanta in pernicie siet. *Capt.* 376 qui me quid rerum hic agitem et quid fieri uelim patri meo ordine omnem rem illuc perferat. *Merc.* 253 nisi capram illam suspicor iam me inuenisse quae sit aut quid uoluerit. *Aul.* 4, 7, 17 seruom meum Strobilum miror ubi sit. *Pseud.* 1061 nunc ego Simonem mi obuiam ueniat uelim. Cic. *Agr.* II, 21, 57 quae est

(1) A tel point que la leçon *res uides quomodo se habeat (ad Fam.* IV, 1, 2) s'impose au lieu de *rem* qu'on lisait auparavant. On sait que la construction qu'on trouve dans César, *B. G.* V, 49, 8 explorat quo commodissimo itinere ualles transiri possit est la seule correcte et ne pourrait pas être remplacée par explorat commodissimum iter quo...

(2) Une forme intermédiaire se trouve dans *Mil.* 452 neque uos qui sitis homines noui neque scio. Mais *Men.* 246 ego illum scio quam carus sit cordi meo ; les propositions sont plus étroitement unies.

ista aequitas ceteros agros, etiam si priuati sint, permittere ut publici iudicentur? = permittere ut ceteri agri.... iudicentur. *De off.* I, 35, 130 nec uero histrionibus oratoribusque concedendum est ut iis haec apta sint, nobis dissoluta = nec uero concedendum est ut histrionibus.... haec apta sint. *Tusc.* I, 24, 56 sanguinem bilem pituitam ossa neruos uenas.. uideor posse dicere unde concreta et quo modo facta sint (1). *De nat. Deor.* I, 26, 73 istud quasi corpus et quasi sanguinem quid sit intellegis ? (2).

T. Liv. XLII, 40, 1 exspectari nos arbitror ut respondeamus litteris tuis = exspectari ut nos resp. (3). Id. II, 57, 3 distractam rem publicam magis quorum in manu sit quam ut incolumis sit quaeri (4). III, 9, 10 neque illum se deprecari quominus pergat, ut coeperit. XXXIII, 40, 6 Chersonesum et proxima Thraciae... quem dubitare quin Lysimachi fuerint (5) ?

Voici enfin deux exemples de construction à la grecque qui nous paraissent hors de toute contestation : Hor. *Od.* IV, 14, 7-9

Quem legis expertes Latinae
Vindelici didicere nuper
Quid Marte posses

(1) Cp. O. Riemann, *Synt. lat.*, p. 272 et p. 405 Rem. I « eo (= ea re) quale sit breuiter constituto, accedam ad cetera » (id ubi constitutum erit, etc.).

(2) *Pro Deiot.* 11, 30 quis tuum patrem antea quis esset audiuit?

(3) D'après ce que nous avons dit, on peut croire aussi que, l'idée du souhait dominant, la proposition finale avec *ut* s'est substituée à la proposition infinitive qui existe avec ce verbe, contrairement à l'opinion de Dœderlein et de Reisig; cp. T. Liv. XLIII, 22, 2; Varro, *l. lat.* 10, 40.

(4) A moins de mettre, avec Weissenborn, un point et virgule après *rem publicam.*

(5) Avec *non dubito, quis dubitat,* Tite Live emploie aussi la construction avec l'infinitif et l'accusatif; cp. O. Riemann, *Et. sur T. Liv.*, p. 283-284. Il faut noter qu'ici la proposition principale

= qui quid Marte posses didicere.

*Ibid.* 17-19

Spectandus in certamine Martio
Deuota morti pectora liberae
Quantis fatigaret ruinis,

= cum spectandum esset quantis, etc. (1).

## Ellipse du pronom relatif ou substitution du pronom démonstratif au pronom relatif.

Exemple: Cic. *de Off.* II, 11, 50 Viriathus *quem* C. Laelius praetor fregit et comminuit, ferocitatemque *eius* repressit. Cette construction dans laquelle Kühnast voit un hellénisme (p. 195.), est plus libre et plus étendue en grec, mais elle s'explique fort bien aussi par le latin.

On conçoit en effet que la répétition du relatif eût quelque chose de lourd et de fatigant. Aussi est-ce l'usage d'omettre le relatif dans la seconde proposition relative, liée à la première par une conjonction copulative, surtout lorsque le relatif devait être au même cas:

Virg. *Buc.* 8, 3

quorum stupefactae carmine Lynces
Et mutata suos requierunt flumina cursus,

=*et quorum* carmine mutata, etc.;

C'est ainsi qu'il faut suppléer le relatif tantôt au *génitif*: cp. Virg. *En.* III, 382. V, 403. IX, 489. X, 520. Tér. *Andr.* 66; tantôt à l'accusatif (2): Virg. *En.* VIII, 567. Cic. *in Vatin.* 10, 14. Cic. *Off.* II, 6, 21. T. Liv. X, 29, 3; tantôt au nominatif: Virg. *En.* IX, 592. Tér. *Ad.* 84 Cic. *de Or.* I, 36, 165.

est intercalée dans la proposition subordonnée, dont une partie forme le commencement de la phrase.

(1) De même Hor. *Sat.* II, 4, 45-46 piscibus atque auibus quae natura et foret aetas ante meum nulli patuit quaesita palatum; *quaesita* est rapporté à *natura* et *aetas* au lieu de la construction impers. *quaesitum* est.

(2) Cp. Cés. *B. G.* I, 45, 2 et la note de Kraner.

Cic. *Verr.* IV, 5, 9.Cic. *Tusc.* I, 30, 72. Sall. *Jug.* 14, 16. Pl. *Rud.* 291. *Bell. Alex.* 56 (1).

C'est ainsi que après *quo*, l'idée de *ubi* est à suppléer dans Virg. *Géorg.* IV, 9

Quo neque sit uentis aditus.....
neque oues haedique petulci
Floribus insultent.

Il faut encore tenir compte du soin que les Romains mettaient à construire la période, de la symétrie qu'ils observaient dans les parties de phrase qui se correspondaient, au point d'y sacrifier la stricte construction grammaticale.

Gossrau fait remarquer en outre que la seconde proposition, logiquement relative, joue parfois un rôle secondaire dans la phrase, ainsi qu'on le voit dans Virg. *En.* VI, 350

Cui datus haerebam custos cursusque regebam,

où cursusque regebam = cursus regens.

Cp. IX, 350. 489. 811. XI, 75 ; ailleurs la seconde proposition pourrait être remplacée par un participe parfait : *En.* XII, 674

Turrim compactis trabibus quam eduxerat ipse
Subdideratque rotas pontisque instrauerat altos.

Cp. X, 243.

Certains cas peuvent être simplement expliqués par une anacoluthe : *En.* X, 703

una quem nocte Theano
In lucem genitori Amyco dedit et face praegnas
Cisseis regina Parim.

XII, 261

O miseri, quos improbus aduena bello
Territat, inualidas ut aues, et litora uestra
Vi populat.

L'équivalence entre la répétition du pronom relatif, son

(1) Selon Madvig, lorsque le nominatif précédait, on n'omettait jamais le relatif à un autre cas, excepté quand l'accusatif et le nominatif avaient la même forme, comme pour le neutre.

remplacement par un pronom démonstratif, ou l'emploi pur et simple de la conjonction *et* est visible d'après les exemples suivants : Virg. *En.* XII, 65

Accepit uocem lacrimis Lauinia matris
Flagrantes perfusa genas, *cui* plurimus ignem
Subiecit rubor et calefacta per ora cucurrit.

Tib. I, 1, 77

Et pedibus praetentat iter suspensa timore,
Explorat caecas *cui* manus ante uias.

II, 2, 6

Ipse suos adsit Genius uisurus honores
*Cui* decorent sanctas mollia serta comas.

On pourrait aussi bien avoir *sertis decoratus comas* par hellénisme.

Cp. *En.* IX, 590 sq.

Numanum,
*Cui* Remulo cognonem erat, Turnique minorem
Germanam nuper thalamo sociatus habebat.

*Géorg.* III, 283

uirus,
Hippomanes, quod saepe malae legere nouercae
Miscueruntque herbas et non innoxia uerba.

On peut comprendre soit : *et cui miscuerunt*, soit : *miscueruntque ei.* Car le latin comme le grec pouvait remplacer le second relatif par un démonstratif (1) : Cic. *Or.* 2, 9 species pulchritudinis eximia quaedam, quam intuens in *eaque* defixus ; cp. *Brut.* 74, 258. *de Fin.* I, 42. Virg. *En.* VII, 61.

Laurus.....
Quam pater inuentam primas cum conderet arces,
Ipse ferebatur Phoebo sacrasse Latinus,
Laurentisque ab ea nomen posuisse colonis.

Virg. *Géorg.* I, 201 sq.

Non aliter quam qui aduerso uix flumine lembum
Remigiis subigit, si bracchia forte remisit
Atque illum in praeceps prono rapit alueus amni.

(1) Chez Plaute aussi, cp. Dræger, II, p. 509 ; Kuehner, II, p. 873.

C'est la construction par coordination, telle qu'elle se rencontre aussi en français : une longue conférence qu'Abraham Scultet rapporte tout entière dans ses Annales Evangéliques... et déclare qu'il l'a transcrite de mot à mot (Bossuet, *hist. des Var.* t. XIV p. 518-9 éd. Lachat — Exemple cité par O. Riemann).

On sait combien ce genre de construction était conforme à la syntaxe homérique, et il est possible que le grec n'ait pas été sans influence sur la multiplication de ces emplois notamment dans Virgile. Il y a, en tout cas, une forme de phrase qui est exceptionnelle en latin, tandis qu'on la trouve souvent en grec, surtout dans Homère : c'est celle où le passage de la proposition relative à une proposition coordonnée avec le pronom démonstratif se fait non plus, selon la règle, dans une phrase où chaque proposition a son verbe propre, mais au sein même de la même proposition, le relatif et le démonstratif étant régis par le même verbe : Tér. *Ad.* 3, 2

*Quem* neque fides neque iusiurandum neque *illum* [misericordia
Repressit.

Schmalz (*lat. Synt.* § 246) ramène cet emploi à la construction primitive : O hominem impium... quem ? neque fides neque iusiurandum neque *illum* misericordia repressit. C'est vraiment abuser de l'analyse et reprendre les choses de bien loin (1).

Un hellénisme évident, hasardé par le savant poète Pro-

(1) Il faut signaler aussi certains cas où à des propositions relatives sont coordonnées d'autres propositions auxquelles un relatif ne s'adapte pas du tout ; Cic. *Or.* 237 (iudicium) quod aut sequere, si probaueris, aut tuo stabis.

perce, est celui que présente la tournure *est quibus* correspondant au grec ἔστιν οἷς : Prop. IV, 8, 17

Est quibus Eleae concurrit palma quadrigae,
Est quibus in celeres gloria nata pedes.

Le passage de Plaute auquel se rattacherait cet emploi a été corrigé par Usener de la manière suivante : *Pseud.* 245 em (au lieu de *est*) conloqui qui uolunt te. Cette correction a été admise par Lorenz.

La locution de Properce n'est donc préparée ni justifiée par rien en latin. Elle est la reproduction de la formule employée quelquefois par Xénophon ἔστιν οἵ, ὧν, οἷς, οὕς (1), qui a frappé Properce comme tant de façons de parler rares et exceptionnelles, de même que parmi les écrivains grecs Arrien a, par imitation, employé à satiété la construction insolite discrètement admise par Xénophon (2).

(1) *Hellen.* VI, 4, 15 ; II, 4, 22 (ἔστιν οὓς); *ibid.* VII, 5, 17 (ἦν οὕς). *Mem.* I, 4, 2. Plat. *Prot.* 346 e (ἔστιν οὓς ἐπαινῶ); *Phaed.* 62 a ἔστιν ὅτε καὶ οἷς βέλτιον τεθνάναι ἢ ζῆν. Cp. ἔνιοι = ἔνι οἵ p. ἔστιν οἵ.

(2) Cp. notre thèse latine, *de Phrynicho atticista*, Monspelii 1895, p. 63.

# CHAPITRE IV

## I. — ADVERBE EMPLOYÉ ADJECTIVEMENT (1)

Le latin n'ayant pas d'article ne possédait naturellement pas la construction si commode de l'enclavement. Cette ressource de l'emploi des adverbes et des locutions adverbiales placés comme des adjectifs entre l'article et son substantif était trop précieuse pour ne pas donner lieu à un emprunt voulu ou inconscient. De même qu'on aurait dit en grec ἡ ἀεὶ ἠπιότης, Térence a écrit *Andr.* 2, 1, 4

eri semper lenitas
Verebar quorsum euaderet.

La locution équivaut à perpetua lenitas (2). Pareillement Prop. I, 16, 47

Sic ego nunc dominae uitiis et semper amantis
Fletibus alterna differor inuidia.

Entendez semper fletibus = τοῖς ἀεὶ δακρύοις.

Veget. *de re mil.* II, praef. indubitata approbatio artis sit

(1) C'est ce qu'on appelle la *figure* ὑφ' ἕν.

(2) Selon l'explication de E. Benoist dans son édition de l'Andrienne (Belin), p. 20, et d'après celle de Meissner, Holtze, Dræger et Kuehner, tandis que Spengel rattache semper à uerebar. Halm rattache aussi semper à lenitas dans sa note sur Cic. *Cat.* II, 27 lenitas adhuc = pristina lenitas.

rerum semper effectus. *Anthol. lat.* I, p. 170 Riese : tam malum est audere semper quam malum est semper pudor (= ἡ ἀεὶ αἰδώς). Virg. *En.* I, 198 neque enim ignari sumus ante malorum (1) = τῶν πρὶν κακῶν.

La construction a un caractère différent quand le substantif auquel se rapporte l'adverbe est dérivé d'un verbe : Cic. *ad Att.* XIII, 50, 4 obuiam itio (2); Fronto *epp. ad M. Caes.* II, 15 illa cottidie tua Lorium uentio, illa in serum expectatio ; Sén. *de Ira* I, 16 omni extra paratu (3) facient magnitudinis fidem. C'est aussi le cas pour les substantifs en -or qui participent encore à la nature verbale. T. Liv. VI, 2, 12 minime largitore duce (4). Cic. *Phil.* VII, 3, 8 ego ille pacis semper laudator, semper auctor. Tite Live XXX, 42, 12 pacis semper auctor. Plin. *Ep.* III, 5 Germaniae latissime uictor (5). C'est de même l'analogie du verbe que suivent les substantifs dans Virgile *En.* I, 21 populum late regem (= late regnantem). Hor. *Od.* III, 17, 9 qui (auctor).. . late tyrannus (6).

(1) Cp. Pl. *Pers.* 3, 1, 57 non tu nunc hominum mores uides = τῶν νῦν ἀνθρώπων.

(2) Tér. *Phorm.* 1012 mansiones diutinae Lemni; Cic. *Phil.* IV, 5, 11 nullus ei ludus uidetur esse iucundior quam cruor, quam caedes, quam ante oculos trucidatio ciuium.

(3) Πάσῃ τῇ ἐκτὸς παρασκευῇ. Cic. *de Rep.* I, 2, 2 usus autem (uirtutis) est maximus ciuitatis gubernatio et earum ipsarum rerum.... reapse non oratione perfectio. Ce qui prouve la force verbale du subst , c'est une constr. comme la suivante : Cic. *de Or.* III, 203 : propositio, quid sis dicturus.

(4) Catull. 29, 11 et 54 b, 2 unice imperator. Hor. *Sat.* I, 10, 2 quis tam Lucili fautor inepte est. Ov. *Fast.* I, 698 taurus arator; II, 12 bellator equus. Corn. Nep. *Att.* 13, 1 nemo illo minus fuit emax, minus aedificator.

(5) Hor. *Od.* IV, 6, 3 quem.... sensit et Troiae prope uictor altae Phthius Achilles.

(6) Ov. *Her.* 17, 57 Phrygiae late primordia gentis. — Haase (*Vorles.* I, p. 131) y rattache aussi ictu comminus dans Cic. *Caec.* 15, 43, le substantif ayant, selon lui, le sens d'un participe,

La question de la provenance grecque ou latine de l'emploi que nous étudions est subordonnée à celle de savoir si l'adverbe doit ou peut se rapporter au verbe, ou s'il fait au contraire fonction d'adjectif et doit nécessairement ou plus vraisemblablement être joint au substantif (1). On conçoit dès lors combien il peut être parfois malaisé de faire cette distinction. C'est affaire chaque fois d'interprétation (2). Ainsi Dræger cite de Cicéron *Pis.* 9, 21 discessu tum meo, en faisant porter tum sur discessu. Mais si on lit la phrase entière : itaque discessu tum meo omnes illi nefarii gladii de manibus crudelissimis exciderunt, on tombera d'accord avec O. Riemann pour rapporter tum à exciderunt. De même il n'est pas impossible d'expliquer par le latin seul, en considérant l'adverbe comme modifiant le verbe et non comme tenant lieu d'adjectif, les exemples suivants : Cic. *N. D.* II,

(1) O. Riemann, *Etudes sur Tite Live*, p. 245.

(2) Ainsi Pl. *Amph.* 2, 2, 138 (cité par Dræger) intus pateram proferto foras : intus = de dedans et se rapporte à proferto, comme l'a expliqué O. Riemann (*Etudes*, p. 243, note 1). Haase (*Vorles*, I p. 132) cite Martial I, 5, 2 nimis poeta es. Nimis porte-t-il sur poeta, ou bien faut-il le rattacher à poeta es formant une locution verbale à la manière de testis sum = testor? L'adverbe correspond-il ou non à un adjectif français dans les exemples suivants de César : *B. G.* V, 3, 5 ad Caesarem uenerunt et de suis *priuatim* rebus ab eo petere coeperunt. V, 40, 4 hoc idem reliquis deinceps fit diebus. I, 18, 6 matrem in Biturigibus homini illic nobilissimo ac potentissimo collocasse. III, 29, 1 reliquis deinceps diebus Caesar siluas caedere instituit. Id. *B. ciu.* III, 56, 1 omnibus deinceps diebus Caesar exercitum in aciem aequum in locum produxit? Il nous semble que priuatim deinceps illic tiennent lieu, vu la place qu'ils occupent, d'un adjectif; cp. T. Live VI, 39, 6 maximo priuatim periculo nullo publice emolumento. — Il n'y avait rien que de régulier dans les expressions composées de bis ter primum iterum tertium avec des noms de charge, et dans la construction mea in te beneuolentia, Caesaris in Hispania res secundae,

66, 166 praeterea ipsorum deorum saepe praesentiae..... declarant ab iis et ciuitatibus et singulis hominibus consuli = αἱ τῶν θεῶν ἐπιφάνειαι δῆλον πολλάκις ποιοῦσι et non αἱ τῶν θεῶν πολλάκις ἐπιφάνειαι δ. π. T. Liv. II, 43, 5 ad duo simul bella exercitus scribitur = εἰς δύο πολέμους στρατιῶται ἅμα καταγράφονται, et non εἰς δύο ἅμα πολέμους. Pareillement Sall. *Jug.* 76, 5 multo ante labore proeliisque fatigati. On peut justifier aussi par la syntaxe ordinaire du latin (1) Cic. *de Off.* I, 45, 160 ut prima diis immortalibus, secunda patriae, tertia parentibus, deinceps gradatim reliquis debeantur, bien que l'on puisse comprendre, comme Nægelsbach, deinceps = τὰ deinceps.

Voici d'autre part un exemple qu'il nous paraît difficile d'expliquer par le latin seul : Cic. *Verr.* V, 50, 131 praefuisse classi populi romani Siculum, *perpetuo sociis atque amicis* Syracusanum = iis qui fuerunt perpetuo.

Il n'est souvent pas moins difficile de se prononcer lorsqu'au lieu d'un adverbe on trouve des locutions prépositionnelles (2) comme dans Cic. *pro Sest.* 98 maxime optabile est..... cum dignitate otium. Selon Ziemer, cum servirait, si l'on envisage le sens, à coordonner les idées dans les phrases telles que « ipse dux cum aliquot principibus capiuntur », tout comme s'il y avait dux *et* principes (3). Otium cum dignitate signifierait donc dignitas et otium (4).

(1) Hor. *Ep.* I, 7, 28 reddes inter uina fugam Cinarae maerere proteruae. Rien n'empêche de rapporter inter uina à maerere au lieu de le construire avec fugam.

(2) L'emploi de *ad* pour marquer le but était presque régulier : Tite Live XXXII, 16, 10 machinae ad urbium excidia. Cic. *de Off.* III, 24, 2 medicamentum ad aquam intercutem. Cato *R. r.* 125 uinum murteum est ad aluum crudam et ad lateris dolorem ; 126 ad tormina triginta mala punica acerba sumito.

(3) *Junggr. Streifz.*, p. 89.

(4) Cic. *Tusc.* I, 116 quibus uidemus optabiles mortes fuisse cum gloria ; *Off.* I, 8, 25 uitae cultus cum elegantia et copia; Ov. *Met.*

L'embarras n'est pas moindre en présence des locutions composées à l'aide de sine : Cic. *pro Quinct.* 34 sine iniuria potentiam leuem atque inopem esse arbitrantur. *Sine iniuria* a-t-il une valeur qualificative ou une valeur adverbiale qui deviendrait visible par la substitution d'une proposition secondaire telle que : si iniuria absit ? Voici d'autres exemples du même emploi : Plaute, *Curc.* 468 (4, 1, 7)

si quem conuentum uelit
Vel uitiosum uel sine uitio uel probum uel improbum.

Juvénal 7, 207

tenuem et sine pondere (1) terram.

Voici, dans cette voie, l'exemple le plus hardi : Ov. *Met.* I, 20

Frigida pugnabant calidis, humentia siccis
Mollia cum duris, sine pondere habentia pondus (2).

Cette liberté de construction est le fait d'un poète dont la pensée prend volontiers la forme grecque.

Ovide se sert de la préposition sine avec son régime comme d'un adjectif déterminatif (3) : *Met.* III, 288

rogat illa Iouem sine nomine munus.

Cp. VII, 275 his et mille aliis ... sine nomine rebus. *Fast.* IV, 441 plurima lecta rosa est; et sunt sine nomine

XV, 85 sqq. at quibus ingenium est immansuetumque ferumque Armeniae tigres iracundique leones cumque lupis ursi dapibus cum sanguine gaudent; Cp. Soph. *O. R.* 54 ὡς, εἴπερ ἄρξεις τῆςδε γῆς, ὥσπερ κρατεῖς, ξὺν ἀνδράσιν κάλλιον ἢ κενῆς κρατεῖν.

(1) Cet emploi d'un substantif à l'ablatif avec sine à la place d'un adjectif est fréquent dans Salluste : *Cat.* 6, 1 ; *Jug.* 10, 1, etc.

(2) Τοῖς ἄνευ βάρους οὖσιν. Merkel considère *sine pondere* comme un nominatif. M. Desrousseaux (*Rev. de philol.* VIII, p. 99) lit sine pondere pondera rebus ! *Met.* 1, 26 ignea conuexi uis et sine pondere caeli.

(3) Cp. Zingerle, *Ovid u. sein Verhæltniss zu den Vorgængern u. gleichzeitigen rœmischen Dichtern*, I, p. 18.

flores; pour ne pas citer les nombreux emplois qu'il fait de *sine fine*, de *sine crimine* (1).

Ces formules employées par Virgile: *En.* IV, 550

sine crimine uitam,

cp. IX, 343 multam... sine nomine plebem,

sont différentes des exemples suivants qui ont *est :* Lucrèce, II, 92

quoniam spatium sine fine modoque est,

et Cicéron, *Tusc.* V, 14, 41 sine metu is habendus est (2).

On marquait aussi ordinairement l'origine par l'adjonction d'un nom suivi d'une préposition à un autre nom: *Verr.* V, 54, 140 ciuem Romanum e conuentu Panhormitano. *Brut.* 34, 131 accusator de plebe. T. Liv. XXIX, 11, 4 ecquam anum Aebutiam ex Auentino nosset.

On disait très bien aditus ad aliquem, conscensio in naues, excessus e uita.

Il ne faut pas oublier que non seulement des expressions composées de prépositions et de leurs compléments, mais même des adverbes jouaient parfois le rôle d'attributs avec esse à la place de l'adjectif (3). Ainsi prope, proxime, procul, longe, obuiam, clam, palam, satis, satis superque, affatim, ut, ita, aliter, secus, contra, item, perinde, proinde, bene, male, belle, recte (4). Il y avait là comme une prépa-

(1) Exemples cités par Klotz. Nous ajouterons *Pont.* III, 3, 40 id quoque in extremis et sine pace locis; *Met.* VII, 327 imponit purum laticem et sine uiribus herbas. Hor. *A. Poét.* 319 sq. interdum speciosa locis morataque recte fabula nullius ueneris sine pondere et arte ualdius oblectat populum meliusque moratur.

(2) *Pro Planc.* 6, 14 sunt omnes sine macula, sunt aeque boni uiri.

(3) V. Cic. *p. Quinct.* 85 ; *p. Rosc. Amer.* 84 ; *p. Cluent.* 84; *Cat.* III, 5 ; *post redit. in sen.* 18; *de domo* 31 ; *Pis.* 11 ; *p. Planc.* 93 ; *p. Mil.* 31 ; *p. Deiot.* 19.

(4) V. Nægelsbach, *lat. Stil.* p. 481. On disait sans verbe auxiliaire: admodum puer, admodum adulescens, et, avec divers adverbes

ration à l'emploi de l'adverbe joint à un substantif à la manière d'un complément qualificatif.

Mais il a fallu le concours du grec pour développer ce genre de construction tel que nous le voyons à partir de Tite Live et, avant lui, dans quelques exemples isolés. Bien que le latin répugnât à ne faire porter l'adverbe que sur le substantif, toutefois des locutions comme ὁ πέριξ τόπος, τὰ πέρι ἔθνη avaient quelque chose de si rapide, de si concis, que les Romains, cédant à l'attrait d'un tour si heureux, arrivèrent à dire omnem circa regionem. Ils remédiaient ainsi à l'absence d'un participe *sens* (1) correspondant à ὤν ou γενόμενος, à celle de l'article (2), au manque de mots composés ou d'adjectifs convenables.

marquant des degrés de comparaison : *Verr.* II, 192 homo magis uir inter mulieres. *Rep.* VI, 11, 11 paene miles ; *pro Sest.* 93 duo illa reipublicae paene fata ; *ibid.* 130 uir egregius ac uere Metellus ; *Tusc.* II, 22, 53 rusticanus uir, sed plane uir ; *de Off.* II, 14, 11 duri enim hominis uel potius uix hominis. Il y a un substantif verbal dans Cic. *de Or.* III, 53, 202 rerum... sub aspectum paene subiectio. Le pronom ille semble tenir lieu de l'article grec dans l'exemple déjà cité duo *illa* reipublicae *paene* fata, de même dans *Verr.* I, 72 *ille uerbo* lictor, reuera minister improbissimae cupiditatis ; *pro Sest.* 116 ipse *ille maxime* ludius = αὐτὸς ὁ μάλιστα μῖμος. Cp. Nægelsbach-Mueller, p. 44.

(1) Ou d'autres participes. Ainsi Pl. *Mil.* 3, 1, 69 cedo tres mi homines aurichalco *contra* cum istis moribus = contra posito « pour de l'or placé en face (dans l'autre plateau de la balance) » ; cp. *Pseud.* 2, 3, 22 (O. Riemann, *Et.* p. 243).

(2) Tac. *Hist.* I, 10, 12 palam laudares, secreta male audiebant = τὰ ἀναφανδὸν ἐπῄνεις ἄν (cp. Gœlzer, édition des *Histoires*, Rem 171). T. Live XXIII, 21, 1 litterae ex Sicilia Sardiniaque... allatae. Priores ex Sicilia.... in senatu recitatae sunt = αἱ ἐκ τῆς Σικελίας. *Catil.* III, 11 leguntur... ad senatum Allobrogum populumque litterae = αἱ πρὸς τὴν τῶν Ἀλλ. βουλὴν ἐπιστολαί.. Les exemples suivants rappellent encore la syntaxe grecque : Cic. *p. redit. ad Quir.* 13 cum uiderem ex ea parte homines... proditores esse ;

Ce que le grec exprimerait à peu près ainsi : παύου τὸν πεντηκονταετῆ, ou τὸν εἰς πεντήκοντα ἔτη κάμπτουσα, Horace le rend de la manière suivante : *Od.* IV, 1, 6

desine dulcium
Mater saeua Cupidinum
Circa lustra decem flectere mollibus
Iam durum imperiis.

Ce sont des adjectifs composés que le latin remplace par sine ingenio, sine ratione, contra naturam, praeter naturam, supra hominem, supra numerum, etc.

Tac. *Hist.* II, 50 ut conquirere fabulosa et fictis oblectare legentium animos procul grauitate coepti operis crediderim. Au contraire, dans Tite Live XXV, 9, 2 ne quis agrestium procul spectator agminis, la présence d'un substantif verbal change le caractère de la construction. L'exemple suivant

p. *Balb.* 43 adsunt et defendunt (Balbum) ut ex nobilissimo ciui sanctissimum hominem ; *Phil.* VIII, 13 bonos et utiles et e republica ciues; surtout cet emploi de Tite Live : XXXVI, 17, 6 Illyriorum et circa omnium accolarum (circa est souvent ainsi construit dans Tite Live). Il semble aussi qu'on ait à suppléer l'article grec dans Cic. *ad Att.* XI, 14, 1 omnes Achaici deprecatores itemque in Asia = οἱ ἐν τῇ Ἀσίᾳ. *Acad. Post.* I, 10, 37 inter recte factum atque peccatum, officium et contra officium = τὰ παρὰ τὸ δέον. Id. *Or.* I, 4 in poetis non Homero soli locus est aut Archilocho.... sed horum uel secundis uel etiam infra secundos ; cp. Nægelsbach p. 234, note, et *Rev. Crit.* 1881 II, p. 176 ; dans Lucr. V, 1369 inque dies magis in montem succedere siluas cogebant infraque locum concedere cultis, infra se joint très bien comme adverbe à locum concedere ; Tite Live I, 58, 2 postquam satis tuta circa. Le mot circa équivaut à « quae circa erant » ; il manque d'un point d'appui, tel que l'article grec : τὰ πέριξ. O. Riemann a montré (*Etudes* p. 245) qu'il n'en était pas de même de César *B. G.* II, 11, 4 hi.... magnam multitudinem eorum fugientium conciderunt, cum ab extremo agmine.... consisterent. Le sujet n'est pas *ab extremo agmine* équivalant à *ii qui ab extremo agmine erant*, mais bien *fugientes; ab* signifie *du côté de.*

tient de la syntaxe grecque : T. Liv. VI, 15, 7 Volscos totiens hostes quotiens patribus expedia=τοσάκις πολεμίους γενομένους. De même : Lygd. 1, 23 haec tibi uir quondam, nunc frater casta Neaera mittit. Flor. II, 7, 1 Macedones adfectator quondam imperii populus. II, 6, 58 duo omnium et antea et postea ducum maximi. T. Liv. XXVII, 1, 10 comminus acie et peditum certamine.

Infra glaciem (T. Liv. XXXVI, 6) est dit comme τὴν ὑποκάτω dans Polybe (III, 55), ab tergo insidiae (T. L. XXII, 4, 4) comme αἱ ὄπισθεν ἐπιβουλαί; quo repente discursu (XVII, 3) comme ἡ ἐξαίφνης διαδρομή; ex quo genere quaestus pecunia (XXVI, 1) (1) comme τὰ ἐκ τοιούτου κέρδους χρήματα; primo punico bello clades (XLII, 9) comme ἡ ἐν τῷ πρώτῳ πολέμῳ; trans Pyreneaum Hispanos XXIV, 2) comme τοὺς πέραν τῶν Πυρηναίων ὅρων Ἴβηρας; iste post phaselus (Cat. 4, 10) comme οὗτος ὁ ἔπειτα φάσηλος; Tiberinaque longe ostia (Virg. *En.* I, 13) comme τὰς τοῦ Τιβέριδος πόρρω εἰσβολάς; supra ea ueluti ficta pro falsis ducit (Sall. *Cat.* 3, 2) d'après Thucydide II, 35, 2 τῷ δ' ὑπερβάλλοντι αὐτῶν φθονοῦντες ἤδη καὶ ἀπιστοῦσι. Angulus muri erat in planiorem... quam cetera circa uallem uergens (T. Liv. XXI, 7, 5) d'après τἄλλα τὰ πέριξ.

Cette substitution de l'adverbe à l'adjectif n'avait pas lieu seulement quand l'adjectif manquait, mais aussi par goût pour une tournure brève et rapide : ainsi propinquus finitimus uicinus mutuus sempiternus clandestinus s'offraient à l'écrivain scrupuleux à la place de prope circa inuicem semper clam (2). En bon latin on disait, en ajoutant un participe : bellum contra Carthaginienses gestum, ou quod contra Carthaginienses fuit ; on tâchait, par l'ordre des mots, de faire ressortir comme tels les compléments déterminatifs :

(1) Dans Cic. *p. Cael.* 46 in hoc genere labor offendit homines, on peut rattacher in hoc genere au verbe.

(2) Cp. causa liberalis = procès sur la liberté, scelera diuina = crimes contre les dieux.

Ciceronis de philosophia libri ; on recourait au génitif : disputatio earum rerum.

Tandis que les Grecs, qui disposaient de l'article, avaient fait l'usage le plus libre de l'adverbe tenant lieu de l'adjectif, les Romains usaient en cela d'une grande circonspection ; et c'est, pour nous, un point très délicat que de fixer la limite jusqu'où leur manière de concevoir admettait des innovations dans ce genre d'emplois. Ils ont osé plus avec les expressions adverbiales qu'avec les adverbes proprement dits. Mais ils sont loin de n'être redevables qu'à leur propre langue des libertés qu'ils ont prises dans le développement de cette tournure. Comme le dit Nægelsbach (1), « c'est sur un terrain étranger que se transporte la langue latine, quand elle cherche à s'approprier la construction de l'adverbe tenant lieu d'adjectif (obtenue en grec par l'enclavement entre l'article et son substantif), en intercalant l'adverbe ou l'expression adverbiale entre le substantif et l'adjectif ou d'une manière qui se rapproche du type grec. Cet emploi, du moins dans son extension postérieure et dans ses manifestations surprenantes, est une imitation du grec amenée par le manque d'article ; c'est ce qui ressort soit de sa nature, soit de cette circonstance qu'il ne se répand avec quelque ampleur que lorsque la diction grecque commence à exercer une forte influence sur la prose latine aussi, c'est-à-dire à partir de Tite Live, chez lequel cette particularité est très fréquente (2). Mais l'emploi en question n'a jamais été étranger à la prose, pas même à la langue populaire. »

(1) *Lat. Stil.*, p. 229 (7e éd.).

(2) Pour le latin de la littérature sacrée : *Philipp.*. 3, 14 sursum uocatio = ἡ ἄνω κλῆσις. Cypr. *Ep.* 73, 12 ad spem salutis aeternae salutaris ingressio. *Philipp.* 1, 15 inuocatio nominis (domini) super eos. L'article grec était parfois remplacé par le relatif d'une manière remarquable : episcopi qui nunc = οἱ νῦν ἐπ.; Luc 7, 32 infantibus qui in foro sedentibus; Luc 7, 17 in omni circa regionem ; 9, 12 euntes in circum castella = εἰς τὰς κύκλῳ κώμας; 19,

## II. — ADJECTIF TENANT LIEU DE L'ADVERBE (1).

L'emploi de l'adjectif tenant lieu de l'adverbe est ordinairement expliqué de la manière suivante:

L'adjectif, dit Holtze, sert à exprimer l'action beaucoup plus vivement; la qualification de l'acte est transportée au sujet ou au complément; ce qu'on fait ressortir, c'est la manière d'être du sujet pendant l'action. De même Gossrau dit que l'adjectif désigne un état qui se produit pendant l'action et par cette action, tandis que l'adverbe détermine seulement le verbe (2).

Il arrive que le même écrivain emploie l'adjectif et l'adverbe l'un à côté de l'autre (3): T. Live XXVII, 12, 15 dum alii trepidi cedunt, alii segniter subeunt. XXXIV, 53, 11 maerens quidem et gemens, oboedienter tamen aduersus Romanos faciebat.

30 dicens: ite uel uadite in e contra castellum = εἰς τὴν κατέναντι κώμην.

(1) Kuehner, *Lat. Gr.* II, p. 176 sqq.; Dræger, *H. Synt.*, § 159; Nægelsbach *Stil.*, § 82; Ziemer, *Junggr. Streifz.*, p. 89 sqq.; *Act. Sem. Erl.* I, p. 135; Schæfler. p. 57 sqq.; Schmalz, *lat. Stil.*, p. 539.

(2) *Lat. Sprachl.*, § 367.

(3) Sall. *Cat.* 60, 3, ueterani acriter instare : illi haud timidi resistunt. Sall. *Jug.* 31, 2 quam *foede* quamque *inulti* perierint nostri defensores. — *Inulte* ne se trouverait d'après le dictionnaire de Klotz que dans Quinte Curce, et encore Mützell lit *inulti* (IV, 4, 12); Cic. *Off.* I, 106 sobrie uiuere; bene uiuere, et Hor. *Ep.* I, 2, 10 ut saluus regnet uiuatque beatus; *Sat.* I, 6, 110 hoc ego commodius uiuo. *A. P.* 257 spondeos... in iura paterna recepit *commodus* et patiens non ut de sede secunda cederet aut quarta *socialiter* = *commode*. Effleurer en passant = *strictim*, *breuiter*, *leuiter*, ou *quasi praetereuntem* tangere.

On disait assiduum et assidue esse cum *aliquo*; intrepidi undam transiere (Tac. *Ann*, II, 8), et intrepide Xenophanes ..... a Philippo rege se missum ait (T. Liv. XXIII, 33, 6) (1).

Il y a, sans doute, une nuance qui distingue l'emploi de l'adjectif de celui de l'adverbe (2). Mais vouloir la reconnaître partout, prétendre que la raison du choix de l'adjectif, c'est le désir de rendre l'expression plus vivante, plus énergique, plus claire, comme le fait spontanément la langue du peuple, et. par un effet de l'art, celle des poètes, et conclure que le latin était libre d'employer une forme ou l'autre, suivant les cas, sans sortir de ses limites, c'est ce qui ne nous paraît pas fondé.

Voici d'autre part d'importantes observations de M. Wœlfflin (3) :

On se ferait une idée fausse de l'état réel des choses, si on croyait que la langue, dans la formation de l'adverbe, a procédé d'une manière régulière et constante.

L'adverbe est de date relativement récente en latin, entendez l'adverbe proprement dit, ou la fixation dans la forme adverbiale d'une partie du discours qui auparavant remplissait une autre fonction. C'est ce que nous montre l'histoire de rursus et rursum. Rursus (= re-uersus) n'a pas été d'abord autre chose qu'un participe au masculin, se rapportant à un nom de même genre, comme dans Enn. (cp. Non. 164, 11) rursus (re = uorsus) prorsus (pro-uorsus) reciprocat fluctus feram (4) : de même aduersus quorsus (quo-

(1) Cicéron dit *bene* et *bonum* factum, *egregia* et *egregie* facta.

(2) Ainsi Cic. *Fam.* 9, 25 Fabium ualde diligo quod .....*optima* opera eius uti soleo = parce qu'il m'est une ressource *tout-à-fait précieuse*. — Avec *optime* le sens serait : parce que je le mets *très bien* à profit.

(3) Cp. *Archiv f. lat. Lexikogr.* VIII, 1892, p. 143.

(4) Cp. ε 27 ἐν νηῒ παλιμπετὲς ἀπονέωνται, où quelques anciens expliquaient παλιμπετές comme une forme syncopée pour

uersus) prorsus (pro-uersus). Ces formes de singulier masculin prenant un caractère d'adverbialité, on en vint à les employer même en les rapportant à des noms d'un autre genre et d'un autre nombre : ea re cognita rursus (Sall. *Cat.* 18, 6) ; eadem gigni rursusque augescere dixi (Lucr. V, 250) ; mortales multi rursus ac prorsus meant (Varro ap. Non. p. 384, 32). Si on en arriva là, c'est qu'on sentait à peu près de même *rursus* se rapportant au sujet et *rursum* qui se rapportait à l'action, conformément à l'emploi de l'accusatif neutre avec une valeur adverbiale (1). On employa dès lors indifféremment rursus et rursum, prorsus et prorsum, quorsus et quorsum, aduersus et aduersum. Au contraire l'usage établit une distinction rigoureuse entre primus et primum.

Il semble donc, d'après ce qui précède, que le latin, au lieu de suivre une marche régulière et constante, se soit abstenu de façonner des formes proprement dites d'adverbes (2) ou de mettre à profit celles qui existaient, dans certains cas où il ne paraissait pas nécessaire que l'expression portât la marque adverbiale pour en avoir la valeur.

C'est ainsi que multus et multum, primus et primum étaient employés à la place de multe et prime (3). Cic. *de Fin.* V, 1, 3 sum *multum* equidem cum Phaedro in Epicuri hortis ; *multum* et *multus* sum in aliqua re : (Cic. *Brut.* 48, 178 in eodem genere causarum *multum* erat T. Iuuentius ;

παλιμπετέες. Dans II 395 ἂψ ἐπὶ νῆας ἔεργε παλιμπετές le scholiaste explique par παλιμπετῶς. Eur. *Iph* T. 1397 ἐς γῆν δ' ἔμπαλιν κλύδων παλίῤῥους ἦγε ναῦν.

(1) Cp. en français sentir *bon*. Voir Henri Estienne, *Conformité, etc.* : p. 85 « primitifs pour leurs adverbes, fay *uiste* ou *soudain* cela. » Cp. *fort* = fortement ; *ici proche*, et : *le hameau le plus proche*.

(2) Praecipitanter est un ἅπαξ εἰρημένον de Lucrèce (III, 1061).

(3) Virg. *En.* I, 442 quo *primum*... effodere loco signum. III, 537 *primum* omen. V, 857 uix *primos* inopina quies laxauerat artus.

et dans le sens de *être prolixe*, *bavard* : Pl. *Men.* 2,2,41 (1); et Afran. 202 (Ribb.) *multa* ac molesta es. Cic. *Or.* II, 87, 358 ne in re nota et peruulgata *multus* et insolens sim ; *Off.* II, 16, 56 est enim (Theophrastus) *multus* in laudanda magnificentia (2); pour exprimer l'idée de *avec application*, Sall. *Jug.* 96, 3 in operibus, in agmine atque ad uigilias *multus* adesse.

Au lieu de *non* l'ancienne langue et le langage familier employaient *nullus*, qui rend la nuance de *en aucune façon* : Pl. *Asin.* 2, 4, 2 is nullus uenit (3). Cic. *Att.* XV, 22 Sextus ab armis nullus discedebat : *ibid.* XI, 24, 4 Philotimus non modo nullus uenit, sed, etc.

On disait *totus uersatur in litteris* ; totus mihi deditus est (Cic. *Att.* XIV, 11, 2); ille est totus ex fraude et mendacio factus (*p. Cluent.* 72). La langue classique ne connaît ni *tote* ni *ex toto* ni *in totum*.

(1) Voir la note de Brix.

(2) Selon la conjecture de Oudendorp, il faudrait citer Hor. *Od.* I, 7, 8 *plurimus in* Iunonis honore (les mss. ont honorem), cp. πλεῖστός ἐστιν ἔν τινι. Quant à Catull. 112 *multus homo es*, le sens en est incertain (voir la note de Riese). Cic *de Or.* II, 17 qui inconcinnus aut *multus* est. Ovide emploie *multus* dans le sens de *grand*: *Am.* II, 4, 34 potes in toto *multa* iacere toro; cp. Hor. *Od.* III, 30, 6 multa pars mei. Cette impropriété dans l'emploi de *multus* pour *magnus* et inversement rappelle l'échange qui se fait égal menten grec entre μέγας et πολύς, cf. Nægelsbach, *Stil.* p. 208; cp. Hor. *Od.* IV, 11, 5 hederae uis *multa* = *magna*. Schmalz rattache à l'imitation des Grecs l'emploi attributif de *multus* chez Salluste et Tacite, par ex. Sall. *Jug.* 81, 1 multus instare.

(3) Il n'est pas venu *du tout* ; Cic. *Cat.* I, 7, 16 misericordia, quae tibi *nulla* debetur (et non *uidetur* qu'on lit dans Nægelsbach, *Stil.* p. 263) : avec la pitié qui ne t'est *nullement* due. — *Brut.* 23, 91 quid igitur est causae, si tanta uirtus in oratore Galba fuit, cur ea *nulla* in orationibus eius appareat? *De sen.* nolite arbitrari me, *cum* a uobis discessero nusquam aut nullum fore ; cp. Xén. *Cyr.* VIII, 7, 17 ὡς οὐδέν εἰμι ἐγὼ ἔτι.

D'autres adjectifs employés à la place d'un adverbe, étaient princeps prior posterior postremus extremus medius propior proximus inferior superior summus intimus nouissimus (1) unus solus assiduus confertus frequens (2). Rien n'était plus régulier que laetus tristis hilaris inuitus remplaçant les adverbes de même sens. On connaît la formule si ordinaire dans les inscriptions *lubens merito* (l. m.), cp. Hor. *Od.* IV, 8, 1 Donarem pateras..... *commodus* = avec empressement; Cp. *Ep.* I, 18, 75; II, 1, 227.

Il en est de même de *diuersus uniuersus peruersus transuorsus*, dérivés de uerto (3) comme rursus prorsus, etc. Virg. *En.* V, 166

Quo diuersus abis (4) ?

Cp. T. L. III, 60 in prouincias diuersi abiere. Tac. *Hist.* III, 46 diuersi irrupissent; *Ann.* II, 73 diuersi interpretabantur (5). Cic. *Tusc.* III, 3, 6 de uniuersa (6) philosophia dictum est in Hortensio (de la philosophie *en général*). Ov. *A. am.* III, 246 turbida peruersas induit illa comas (dans son trouble, elle met *à l'envers* sa fausse chevelure). Cat. *orig.* V, 1 (Jordan) secundae res laetitia transuorsum trudere

(1) Tac. *Hist.* IV, 6 cupido gloriae *nouissima* exuitur.

(2) De même absens praesens prudens imprudens inopinans sciens insciens saluus incolumis uiuus innocens ; Tér. *Hec.* 5, 20, 40 plus hodie boni feci *imprudens* quam *sciens* ante hunc diem ; T. Liv. III, 58 Manes Virginiae mortuae quam *uiuae* felicioris ; Tac. *Ann.* IV, 12 simulatione magis quam *libens*; Id. XIV, 61 *libens* quam coactus; Virg. *En.* VII, 36 et *laetus* fluuio succedit opaco.

(3) Cp. Pl. *Cas.* 2, 8, 53 *uersuti* uiuitis.

(4) Cp. *Georg.* I, 446 sese *diuersi* rumpent radii.

(5) Cicéron n'emploie *diuerse* que *de inu.* I, 90 ; cp. Kœhler, p. 380 ; Uri, p. 99.

(6) Cés. *B. G.* I. 1, 1 Gallia est *omnis* diuisa = dans son ensemble ; Cic. *Tusc.* I, 40, 95 in *omni* uirtute = *omnino*. Mais c'est le souvenir du français qui nous fait penser ici à un adverbe.

solenta recte consulendo. Sall. *Jug.* 6, 3 mediocris uiros spe praedae transuorsos agit (1) ; cp. 14, 20.

Il convient de mettre à part les cas où l'adjectif ne remplace l'adverbe qu'en apparence, et où il exprime en réalité la qualification que mériterait ou aurait méritée le sujet s'il faisait ou avait fait l'action indiquée par le verbe (2).

Hor. *Od.* I, 7, 17

sic tu *sapiens* finire memento
Tristitiam uitaeque labores
Molli, Plance, mero ;

*sapiens* = *si sapiens es* ou plutôt *si sapis* (cp. sapere aude).

*Sat.* II, 6, 8

Si ueneror *stultus* nihil horum.

Horace serait *stultus* s'il faisait la prière en question.

*Ep.* I, 2, 24

Quae si cum sociis *stultus cupidusque* bibisset,
Sub domina meretrice fuisset *turpis* et *excors*,
Vixisset canis immundus uel amica luto sus.

De même *Od.* I, 28, 23 at tu nauta uagae ne parce *malignus* harenae ossibus.... particulam dare (3). *Od.* III, 21, 10 te

(1) Cp. pessum dare = peruersum dare. (Cette étymologie n'est pas sûre, cp. Michel Bréal, *Dictionn. étym. lat.* p. 259 ; d'autres rattachent pessum comme supin à *pedere ; (= *ped-tum). Sén. *Ep.* 8 coepit *transuersos* agere felicitas. Quint. X, 1, 110 cum *transuersum* ui sua iudicem ferat (orator). — Enn. (ap. Cic. *Sen.* 6, 16) quo uobis mentes *rectae* quae stare solebant ? Auct. *cons. ad Liu.* 45 tenuisse animum contra sua saecula rectum.

(2) Ou encore la qualification qu'on a méritée ou qu'on mérite actuellement en faisant ce que le verbe exprime. L'idée : c'est folie de sa part d'espérer, est rendue par : *insipienter sperat*, ou *non sapiens* sperat, ou *sperans non sapit*.

(3) Cp. *Od.* I, 9, 6 ligna super foco large reponens atque benignius deprome quadrimum Sabina..... merum diota. A cet emploi on peut rattacher l'espèce de prolepse que l'on observe dans Cic. *Verr.* III, 120 extorres profugerunt ; *p. Sest.* 58 supplex abiectus ; *p. Mil.* 100 me supplicem abieci ; *p. Sest.* praecipitem eicere.

negleget *horridus*. (Il s'agit de l'élégant Messala, qui mériterait l'épithète de *horridus*, s'il était indifférent aux jouissances de la *pia testa*). Il y a de plus ici à tenir compte de l'analogie de *tristis*, *seuerus*. *Od.* III, 11, 46 quod uiro *clemens* misero. *Ep.* I, 7, 71 rem *strenuus* auge. *Od.* IV, 13, 4 ludisque et bibis *impudens*. *Od.* III, 27, 49 *impudens* liqui patrios penates *impudens* Orcum moror. *Ep.* I, 1, 96 si toga dissidet *impar* (cp. Quintil. XI, 3, 141 super quod ora ex toga duplex aequaliter sedeat; et Hor. *Sat.* I, 3, 31 rusticius tonso toga defluit). *Ep.* I, 1, 45 *impiger* extremos curris mercator ad Indos (1).

Il faut bien faire aussi la part des exigences métriques, qui ne laissaient pas toujours le choix entre l'adjectif et l'adverbe aux poètes épiques et élégiaques. Des formes comme *celeriter*, *credule*, ne s'adaptaient pas au rhythme de l'hexamètre dactylique, non plus que les adverbes des superlatifs, optime, pulcherrime, etc. (2)

Virg. *En.* VIII, 75

quocumque solo pulcherrimus exis.

Cp. Tib. I, 9, 38 tergebam umentes credulus usque genas· Hor. *A. Poét.* 188. Prop. I, 3, 28. Hor. *Od.* IV, 7, 13 damna tamen *celeres* reparant caelestia lunae.

(1) De même encore *Od.* III, 3, 70 quo, Musa, tendis? desine *peruicax* referre sermones deorum. A cet exemple Schuetz, par un changement de ponctuation, rattache le suivant : *Od.* II, 1, 37 sed ne relictis, Musa *procax*, *iocis Ceae retractes munera neniae*. *Sat.* II, 4, 5 des ueniam bonus, oro. (Noter l'emploi d'un mot pyrrhique au 5e pied, à l'exemple des poètes épiques grecs).

(2) Il est intéressant de rappeler la remarque de Nægelsbach, *Stil.* p. 274 : « le latin n'avait pas de mot propre pour rendre hélas ! malheureusement. Aussi, comme l'a observé Stinner, Cicéron emploie-t-il souvent dans ses lettres et ses discours, l'adjectif *miser*, à peu près avec le sens de *heu*, *eheu !* qui est évité le plus souvent comme étant trop fort. Avec les verbes de sentiment, Plaute ne se sert jamais de *misere*, mais toujours de *miser*. »

En somme, comme le fait observer K. Brugmann, dans sa syntaxe grecque, si nous considérons l'adjectif comme un complément et une détermination du verbe, et si nous le traduisons par un adverbe, c'est à cause de sa place à côté du verbe (1). Mais en réalité « l'adjectif complétait et précisait le sens du substantif construit comme sujet ou régime avec le verbe » Un tel emploi ne peut guère appartenir exclusivement à une langue, et la grammaire comparée nous enseigne en effet qu'il est permis de le considérer comme proethnique.

Mais il s'est développé inégalement dans les deux idiomes classiques (2). D'après ce qui précède, on peut se rendre

(1) *Handbuch* de Iw. Mueller, II, p. 212; Cés. *B. G.* IV, 10 Rhenus.... *citatus* fertur; Sil. It. X, 11 penna citatior ibat; Hor. *Od.* I, 2, 45 ne ocior aura tollat.; Virg. *En.* IV, 573 praecipites uigilate uiri; X, 788 feruidus instat; *Georg.* IV, 373 quo non alius uiolentior effluit amnis; *En.* VI, 355 tris notus hibernas... uexit me uiolentus; cp. l'emploi de λάβρος dans Homère. Un substantif pouvait, au besoin, servir de détermination : Hor. *Sat.* I, 1, 101 uiuam *Naeuius*; cp. (qui) bacchanalia uiuunt (Juv.). Cp. Madvig, *Gramm. lat.* § 300; Nægelsbach, p. 260.

(2) Il était de règle, d'une part, quand *esse* = *se trouver*, *se comporter*, de dire *rectissime* sunt omnia = tout est *correct*; *sic* est uita = telle est la vie; longe *aliter* res est; *bene* est = c'est *bien*, c'est *bon*; Romae *diu* manebo; mos *tunc* erat (régnait alors); *cupide auide studiose* aliquid facio, et non *cupidus auidus studiosus*. (V. Berger, *Styl. lat.*, trad. fr. par M. Bonnet et F. Gache, 2e éd., p. 193). D'autre part, certains adjectifs, que l'on cite comme remplaçant un adverbe, sont employés avec leur valeur propre de la façon la plus régulière. Cés. *B. G.* V, 9 ipsi ex siluis rari propugnabant., VII, 80 Galli inter equites raros sagittarios interiecerant (par petits groupes); Hor. *Od.* IV, 1, 34 manat rara.. lacrima; Virg. *Buc.* 11, 40 rara per ignotos errent animalia montes. Le contraire est *conferti densi*; Virg. *En.* XII, 457 densi cuneis se quisque coacti adglomerant. Mais rarus = raro : Ov. *Met.* XI, 766 Iliacos coetus nisi rarus adibat; Quintil. VI, 2, 3 rarus fuit qui; XII prooem. 3 rarus reperiebatur qui...

compte jusqu'où ils ont suivi une marche parallèle et indépendante : tandis qu'en français nous employons souvent l'adverbe pour exprimer l'ordre, le rang, la succession, en grec comme en latin une forme adverbiale proprement dite n'a pas paru nécessaire en pareil cas. L'adjectif ou le pronom ont également suffi dans les langues anciennes à rendre ce que nous traduisons par *seulement*, ne..... que, nullement, du tout ; de lui-même, spontanément (1); en général, dans l'ensemble, entièrement. Ils indiquent le sens dans lequel est dirigé un mouvement (2); et aussi la disposition morale où l'on est, le sentiment qu'on éprouve en faisant l'action indiquée par le verbe.

Les deux langues employaient des participes qui correspondaient à nos adverbes ou expressions adverbiales : ἑκών ἄκων, lubens inuitus, ἔθων, solitus. Mais le grec avait une plus grande variété de participes qu'il employait à la place d'un adverbe. On n'a qu'à songer à λαθών = λάθρᾳ, φθάμενος, φθάς φθάσας = πρότερον; μογέων = μόγις (3); τυχήσας, τυχών = heureusement (Hom. E, 98 ; 580 ; 858, etc.) ; ἀσκήσας = adroitement,

(1) Cic. *Diu.* I, 34, 74 ualuae subito se ipsae aperuerunt; *Tusc.* V, 21, 62 iam ipsae defluebant coronae.

(2) Virg. *Géorg.* IV, 80 praecipitem cadere ; *En.* V, 860 proiecit in undas praecipitem ; Cic. *Fin.* III, 16, 53 qui ita talus erit iactus, ut cadat rectus; cp. Ov. *Met.* IV, 578 pronum cadere ; Hor. *Od.* IV, 6, 39 : celeremque pronos (= praecipites) uoluere menses ; Suet. *Aug.* 43 supinum cadere ; Stace *Theb.* IX, 325 seu defluus ille siue obliquus eat. Comme en grec : πεζὸν ἰέναι, on disait aussi en latin : cum pedes iret *En.* VI, 881). Ils s'en vont comme ils étaient venus = iidem abeunt *qui* uenerant. Tib. IV, 1, 104 dexter ubi laeuum teneat dextrumque sinister. Tacite emploie subitus, improuisus d'après l'analogie de occultus tacitus inanis. Il dit aussi : properus aequus praecipuus. Certains adj. étaient anciennement des participes passifs, quietus tacitus, etc. — Il y a l'idée d'un nom de chose dans Hor. *Ep.* I, 1, 94 curatus inaequali tonsore; Juv. I, 13 assiduo ruptae lectore columnae.

(3) Hom. Λ 636 μογέων et au vers suivant Νέστωρ δ' ὁ γέρων ἀμογητὶ ἄειρεν.

artistement (E 110. Ξ 179; 240. γ 4; 38); ἀϑλήσας = à la sueur du front (H 453); θέων = vite (Z 54. Θ 331. M 343. N 420. O 649. P 707. Ψ 201. γ 288. o 294. φ 106); ἀμφιέποντες = avec ardeur (B 525, cp. E 667. T 392. γ 118). Pour le féminin dans le même sens : ἐγκονέουσαι, Ω 648. κ 340. ψ 291.

Homère emploie aussi un certain nombre d'adjectifs à la place d'une préposition suivie d'un substantif : au lieu de μεταξὺ τῶν μαζῶν il dit (1) : E 19 ἔβαλε στῆθος μεταμάζιον. Cp. H 267 βάλεν σάκος μέσσον ἐπομφάλιον = ἐν' ὀμφαλῷ. δ 194 οὐ γὰρ ἐγώ γε τέρπομ' ὀδυρόμενος μεταδόρπιος. O 293 οὐ γὰρ ἔθ' Ἥφαιστος μεταδήμιος = μετὰ δήμῳ = chez soi, sur l'Olympe. O 61 εἰς ὅ κε δῶρα φέρων ἐπιδίφρια θήῃ. *Ibid.* 448 ὅτις χ' ὑποχείριος ἔλθῃ = ὑπὸ χεῖρας. B 125 ἐφέστιοι ἔασιν. I 640 ὑπωρόφιοι δέ τοι εἰμέν. Λ 439 γνῶ δ' Ὀδυσεὺς ὅ οἱ οὔ τι βέλος κατακαίριον ἦλθεν. Cp. ὑπηοῖος = ὑπ' ἠῶ.

En latin les adjectifs de ce genre sont en nombre restreint et se rapportent, dans la bonne langue, à des noms de chose : Cic. *de Or.* III, 5, 17 inclinato iam in pomeridianum tempus die. *Ibid.* 30, 121 huius ambulationis antemeridianae aut nostrae pomeridianae sessionis; *de Or.* III, 6, 21 antemeridianus sermo; *ad Att.* XIII, 23 antemeridianae litterae.

*Fam.* XV, 4, 8 antelucanum tempus. *Cat.* II, 10, 22 antelucanae cenae. Pline XVIII, 32 intermenstrua luna ; XVI, 39 intermenstris luna. Amm. XIX, 12 interlunis nox = nuit de nouvelle lune. *Perennis* était courant dans le sens de durable.

Pline X, 25 appelle *perennes* les oiseaux qui restent toute l'année (2).

(1) On connaît aussi cette particularité du style tragique qui, au lieu d'une simple préposition, emploie des expressions composées, comme σκηνῆς ὑπαυλος, πάτρας ἄπουρος, ἕδραι χθονός (Soph. *El.* 1386 δωμάτων ὑπόστεγοι).

(2) Cp. T. Liv. V, 6 aestiuae aues. Plin. *N. H.* II, 47 aestiua animalia. Col. *r. r.* VII, 3, 11 autumnalis agnus. Plin. VIII, 47 uernus agnus.

Mais il semble qu'on sorte des limites propres de la langue avec Ovide *Met.* XV, 875

> Parte tamen meliore mei super alta perennis
> Astra ferar.

C'est en effet un trait distinctif de la syntaxe grecque que l'emploi des adjectifs de temps remplaçant des adverbes et se rapportant à des noms de personnes, aussi bien qu'à des noms de choses. On a vu déjà, dans un exemple d'Homère cité plus haut, μεταδόρπιος = post cenam. En grec, de même qu'on disait régulièrement B 216 (θερσίτης) αἴσχιστος... ἀνὴρ ὑπὸ Ἴλιον ἦλθε, et X 45 Εἰ μὲν δὴ Ὀδυσεὺς Ἰθακήσιος εἰλήλουθας, si c'est Ulysse d'Ithaque qui est venu dans ta personne ; de même aussi qu'on disait ὅτις χὐποχείριος ἔλθῃ, au lieu de ὑπὸ χεῖρας (cp. ὀδὺπτιος ἔμπεσε, Δ 408), on se servait du même tour de phrase quand, suivant les habitudes des langues modernes, c'est le verbe seul qui devrait être déterminé ; quand, par conséquent, nous employons un adverbe en français : B 262 ὁ χθιζὸς θεὸς ἦλθες.

Cette façon de parler n'était pas moins reçue que celle des vers suivants, qui s'éloigne de notre usage : Od. 24, 447, sq

> ἀθάνατος δὲ θεὸς τοτὲ μὲν προπάροιθ' Ὀδυσῆος
> φαίνετο **θαρσύνων**, τοτὲ δὲ μνηστῆρας ὀρίνων.
> θῦνε κατὰ μέγαρον· τοὶ δ' ἀγχίστινοι ἐπίπτον.

Le grec n'a pas procédé autrement, dans les cas où c'est l'action elle-même qui devrait être déterminée et dans ceux où l'adjectif peut s'expliquer logiquement comme qualifiant la manière d'être du sujet pendant l'action. Que l'on compare à ce sujet la syntaxe du grec avec celle du latin et du français : A 497 ἠέρι δ' ἀνεδύ, μέγαν οὐρανόν — *prima luce* — *à la pointe du jour*. Aristoph. *Vesp.* 774 κἂν ἐγρῇ, **μεσημερινός** — *meridie* — *à midi*. Theocr. 13, 33 ἐκβάντες δ' ἐπὶ θῖνα, κατὰ ζυγὰ δαῖτα πενοντο **Δειελινοί** — *vesperi* — *le soir*.

Cet emploi de l'adjectif en grec n'est pas particulier à un genre ni à une époque. Il est aussi fréquent que varié.

A 557 ἠερίῃ (1) γὰρ σοί γε παρέζετο. Plat. *Protag.* 313 b ὄρθριος ἥκων. *Anthol.* V, 177 ὀρθρινὸς ἐκ κοίτης ᾤχετο. *Ibid.* VII, 539 ὀρθρινοὶ ἰχθυβολῆες. Soph. *fr.* 445 ἑωθινὸν εἶδον στρατὸν στείχοντα. A 726 ἔνδιοι ἱκ'μεσθα (meridie). δ 450 ἔνδιος δ' ὁ γέρων ἤλθ' ἐξ ἁλός. β 357 ἑσπέριος γὰρ ἐγὼν αἱρήσομαι. *Ibid.* 385 ἑσπερίους δ' ἐπὶ νῆα θοὴν ἀγέρεσθαι ἀνώγειν. ι 451 πρῶτος δὲ σταθμόνδε λιλαίεαι ἀπονέεσθαι ἑσπέριος. νῦν αὖτε πανύστατος. ξ 344 ἑσπέριοι... ἀφίκοντο. A 424 χθιζὸς ἔδη κατὰ δαῖτα. Cp. πρώϊζος. μ 451 ἤδη γάρ τοι χθιζὸς ἐμυθεόμην. ζ 170 χθιζὸς ἐεικοστῷ φόγον ἤματι οἶνοπα πόντον. K 2 εὕδον παννύχιοι, μαλακῷ δεδμημένοι ὕπνῳ. P 660 πάννυχοι ἐγρήσσοντες. A 279 ἐπεὶ οὐκ ἐμὲ..... Ζεὺς ἐ"φασε...., **πανημέριον** πολεμίζειν. P 384 τοῖς δὲ πανημερίοις ἔριδος μέγα νεῖκος ὀρώρει. μ 24 ἀλλ' ἄγετ' ἐσθίετε... πανημέριοι. β 104 ἔνθα καὶ ἠματίη μὲν ὑφαίνεσκεν μέγαν ἱστόν, νύκτας δ' ἀλλύεσκεν..... Cp. τ 149 (le jour — la nuit). A 684 ἠλασάμεσθα.... ἐννύχιοι. Φ 36 τὸν... αὐτὸς ἦγε λαβὼν... οὐκ ἐθέλοντα ἐννύχιος προμολών. γ 178 ἐς δὲ Γεραιστὸν ἐννύχιαι κατάγοντο. Xen. *An.* IV, 1, 10 κατέβαινον εἰς τὰς κώμας σκοταῖοι. δ 223 οὔ κεν ἐφημέριός γε βάλοι (per totum hunc diem). λ 303 ἄλλοτε μὲν ζώουσ' ἑτεροήμεροι, ἄλλοτε δ'αὖτε τεθνᾶσιν (alternis diebus, altero quoque die; de deux jours l'un, un jour sur deux). ξ 257 πεμπταῖοι δ' Αἴγυπτον.. ἱκόμεσθα Dem. 19, 59 ἀπὸ ταύτης τῆς ἡμέρας πεμπταῖα λογίζομαι τὰ παρ' ὑμῶν ἐν τοῖς Φωκεῦσι γενέσθαι. Xen *Cyr.* V, 2, 2 δευτεραῖοι ἀμφὶ δείλην γίγνονται πρὸς τῷ Γωβρύου χωρίῳ. *Hellen.* V, 3, 19 Ἄγις ἑβδομαῖος ἀφ' οὗ ἔκαμεν ἐτελεύτησεν. *Cyr.* V, 3, 28 ποσταῖος ἂν τῷ στρατεύματι ἐκεῖσε ἀφικοίμην; Thuc. III, 29, 1 Σχολαῖοι ἐκομίσθησαν. Id. VI, 59, 5 Ἱππίας ἐχώρει ὑπόσπονδος εἰς Σίγειον. IV, 46, 2 τοὺς ἄνδρας διεκόμισαν ὑποσπόνδους.

Par quoi cette façon de parler est-elle représentée en latin? On lit dans Cicéron *p. Rosc. Amer.* 23, 62: peccata quae magis crebra et iam prope cotidiana sunt (emploi conforme à l'usage même moderne).

Cés. *B. G*, I, 16 summus magistratus qui creatur annuus = qui est nommé pour un an (2). Cic. *de Nat. deor.* II, 38,

(1) Cp. O 470 νευρήν... ἣν ἐνέδησα πρώϊον.

(2) Ce n'est que chez les poètes et dans la prose postérieure à l'époque classique qu'on emploie *annuus* comme *anniuersarius*

97 sol anniuersarias uicissitudines conficiens = révolutions annuelles, qui reviennent chaque année. *Rep.* 2, 7, 12 ludos anniuersarios facere = jeux qui reviennent tous les ans.

Rarement cet adjectif est employé en parlant de personnes. On le trouve dans Cicéron pour désigner celui qui chaque année fait telle ou telle chose : *karusp. resp.* 15. 32 multi sunt etiam in hoc ordine, qui sacrificia gentilicia... anniuersarii factitarint. Varr. *R. R.* I, 16, 4 *anniuersarii* uicini. Flor. I, 12, 1 anniuersarii hostes. On disait menstruus cursus lunae (Varr. *R. R.* I, 5, 4) ; menstrua uita — vie qui dure un mois (Cic. *Fin.* IV, 12, 30).

Pour dire : Caton, quand il était âgé de quatre ans, Cicéron emploie l'expression : Cato quadrimus (*Fam.* XVI, 22) ; cp. Saint Jérôme *Ep.* 108, 24 quadriduanus (1) mortuus. *Ep.* 54, 10 parcus cibus et uenter semper esuriens triduanis ieiuniis praefertur (2). Hor. *Od.* I, 9, 7 quadrimum merum ; de même *bimum*, *trimum* ; *Epod.* 2, 47 *horna* uina. Prop. IV, 3, 68 *hornus* agnus, cp. Pl. *Most.* 1, 3, 3. Cato *r. r.* 17, 2 hornotinae nuces. Cic. *Acc.* III, 18, 45 hornotinum frumentum.

dans le sens de : qui revient après un an. Les deux exemples de Cicéron que Klotz cite ne prouvent pas contre cette distinction. Car *annuae commutationes* (*inu.* I, 34, 59) = les changements qui ont lieu *dans toute l'année*, dans le cours de l'année entière ; *annuus labor* agricolarum (Varr. III, 48, 114) = le travail de la campagne qui a lieu pendant toute l'année. Il n'en est pas de même de Tib. II, 1, 48 deponit flauas *annua* terra comas, où l'on attend une déterminrtion adverbiale comme *quotannis*, *singulis annis;* cp. *Paneg. Mess.* 172 tondeturque seges maturos *annua* partus, où l'on a un double hellénisme, celui de l'accusatif avec un verbe passif, et celui de l'adjectif remplaçant l'adverbe (cp. ἐνιαύσιος = κατ' ἔτος) ; ἐνιαύσιος est employé dans le sens de *en un an* par Xénophon, *Agés.* 2, 1 ἣν ἐνιαυσίαν ὁδὸν ὁ βάρβαρος ἐποιήσατο, ταύτην μεῖον ἢ ἐν μηνὶ κατήνυσεν ὁ Ἀγησίλαος.

(1) Agé de quatre jours.

(2) Gœlzer, p. 156.

On avait pour chaque saison les adjectifs aestiuus hibernus uernus autumnalis. Mais ces adjectifs qualifiaient ordinairement des substantifs comme dies, tempus, sol, nox, nix, fructus, c'est-à-dire en général des noms de choses (1). Ce n'est qu'en poésie et dans la prose de l'époque impériale qu'ils déterminent des noms de personne. Sén. *Méd.* 584 *hibernus* miles (2).

On cite de Cicéron deux emplois d'adjectifs de temps remplaçant des adverbes, et on les rattache au *sermo cotidianus* (3). L'un d'eux contient un adjectif qui surprend non-seulement par sa signification mais aussi par son mode de formation (4) : *ad Att.* XII, 1, 2 *noctuabundus* ad me uenit cum epistola tua tabellarius. Cette façon de parler n'est pas, en tout cas, d'une stricte latinité. On veut qu'elle soit du style familier : ce n'est pas encore une raison pour en admettre la provenance purement latine. Il en est de même de *Phil.* II, 44, 113 non potes, mihi crede, esse diuturnus (5). Au contraire rien n'est plus ordinaire en grec que l'emploi de χρόνιος πολυχρόνιος ὀλιγοχρόνιος appliqués à des personnes.

(1) Tacite dit, en parlant des Alpes encore couvertes des neiges de l'hiver : *hibernis* adhuc Alpibus (*Hist.* I, 70). Tac. *Ann.* XV, 4 *repentinis* hostibus circumuenti. En réalité, la pensée est : par l'apparition soudaine. C'est pour cela qu'il y a l'ablatif sans *a*. Mais Cic. *Brut.* 69 ignoti homines et *repentini* = qui surprennent par la rapidité avec laquelle ils arrivent aux honneurs, est d'un autre genre.

(2) Cp. Suét. *Cal.* 8 *hibernae* legiones = des légions qui tiennent leurs quartiers d'hiver. — Plat. *Leg.* XII, 952 θερινὸς ὡς τὰ πολλὰ διατελῶν ταῖς φοιτήσεσι (ξένος).

(3) O. Riemann, *Études sur la langue de T. L.* p. 108, cite du *Querolus*, ed. Havet § 57, 7 matutinus, meridianus, uespertinus impudens.

(4) V. Boot, *ad Att.* XII, 1, 2.

(5) Cp. *Nat. deor.* XV, 5 itaque qui ea diutina uolunt frui, bello exercitati esse debent.

On disait bien en latin diurni nocturnique labores, mais il n'y a pas d'exemple de diurnus, en parlant d'une personne, répondant à ἡματίη, appliqué dans Homère à Pénélope qui défaisait la nuit ce qu'elle avait fait *le jour* (β 104).

Lorsque, chez les poètes de l'âge d'Auguste ou dans un auteur comme Tite Live, nous rencontrons nocturnus employé personnellement, il est vraisemblable que cet emploi est inspiré de celui de ἐννύχιος ἔννυχος. Il y a peu d'apparence que ce soit simplement une façon de parler familière, conservée par la langue de la poésie mais rejetée par la prose classique.

Virg. *Géorg.* III, 538

Non lupus insidias explorat ouilia circum
Nec gregibus nocturnus obambulat.

Cp. IV, 407 nocturnum stabulis furem. *En.* IV, 303 nocturnusque clamore Cithaeron. *Ibid.* 490 nocturnosque mouet manes. 609 nocturnisque Hecate triuiis. *Prop.* II, 1, 17 non hic nocturna Cytaeis. Hor. *Sat.* I, 3, 117 et qui nocturnus sacra diuum *legerit* (1). *Sat.* II, 6, 100 urbis auentes moenia nocturni subrepere.

Hodiernus signifiait seulement d'aujourd'hui : hodiernus dies. Mais « j'attendais aujourd'hui ta lettre » se rend également en latin par l'adverbe : « hodie tuas litteras exspectabam » (Cic. *Att.* XII, 53). A notre locution : *les hommes d'aujourd'hui* correspond non pas hodierni homines, mais hi ; nostri ; qui nunc sunt (2).

(1) Cp. *Ep.* I, 19, 11 nocturno certare mero, putere diurno. *A. P.* 269 nocturna uersate manu, uersate diurna. Cp. Virg. *En.* VI, 268 ibant obscuri ; II, 135 obscurus in ulua delitui ; *Georg.* IV, 424 nebulis obscura resistit. Mart. I, 50, 16 obscurus umbris arborum, cp. σκοταῖος, κνεφαῖος. Sil. Ital. XV, 386 non obscurus mittatur ad umbras. Le vers de Virgile *En.* VII, 659 quem Rhea sacerdos *furtiuum* partu sub luminis edidit oras, rappelle Hom. Z 24 *σκότιον* δέ ἑ γείνατο μήτηρ.

(2) Cp. Soph. *El.* 1414 νῦν σε μοῖρα καθαμερέα φθίνει. Le scoliaste

On conçoit que Cicéron écrive *ad Att.* XIII, 23 *antemeridianae* litterae; *ibid.* XII, 53 hodie tuas litteras exspectabam *matutinas*: erunt fortasse alterae *pomeridianae* (1), de même qu'il ajoute : *nisi te Epiroticae litterae impedient*, et de même qu'il écrit *Fam.* II, 13 raras tuas quidem, sed suaues accipio litteras.

Mais c'est sans doute aux exemples déjà cités de ἠέριος ὄρθριος ἑωθινός qu'il faut rapporter les tournures suivantes : Virg. *En.* VIII, 465

Nec minus Aeneas se *matutinus* agebat,

= ὄρθριος ἐφέρετο. Cp. Prop. III, 27, 31 quo tu *matutinus* (2), ait, speculator amicae !

*Serus* dans Hor. *Od.* I, 2, 45

Serus in caelum redeas.

Cp. *Ep.* II, 1, 161 *serus* enim graecis admouit acumina chartis (3). Virg. *En.* X, 94 *sera* querellis haud iustis adsurgis. T. Liv. *praef.* 11 in ciuitatem *serae* auaritia luxuriaque immigrauerint. Cp. ὄψιος, χρόνιος (4).

explique : κατὰ ταύτην τὴν ἡμέραν. Pour *hesternus* : Virg. *Buc.* 6, 15. *En.* VIII, 543. Ov. *Met.* VIII, 641. Prop, I, 15, 5; cp. χθιζός.

(1) « Aujourd'hui j'attendais une lettre de toi dans mon courrier du matin : il y en aura peut-être une autre dans le courrier du soir ». Martial I, 30, 7 nec matutini cirrata caterua magistri (le maître qui enseigne le matin). IV, 8, 12 ire ad matutinum... Iouem (Jupiter qu'on salue le matin). Hor. *Sat.* II, 6, 20 Matutine Pater (Ianus, auquel était consacré le commencement du jour et de l'année). On appelait *meridiani* (Suét. *Claud.* 34) les gladiateurs, qui combattaient à midi, par opposition aux *bestiarii* auxquels était réservé le matin.

(2) Pline (VII, 53) qualifie de *tempestiui homines* ceux qui se lèvent matin. Tac. *de Or.* 14 num parum tempestiuus ueni (καίριος). Ov. *Met.* XIV, 584 tempestiuus erat caelo heros (mûr pour). Cp. ὡραῖος Hés. *O.* 695. Herod. I, 196. 107. Xén. *Cyr.* IV, 6, 9.

(3) Cp. *Sat.* II, 7, 83.

(4) Ov. *Fast.* III, 345 protulerit cum totum *crastinus* orbem

Hor. *Sat.* I, 6, 128 *domesticus* otior (domi), est à comparer avec l'emploi de ἐφέστιος dans Hom. η 248, Soph. *Trach.* 262, et celui de ὑπαίθριος dans Thuc. I, 134 ἵνα μὴ ὑπαίθριος ταλαιπωροίη (1).

Malgré ces emprunts, la langue hellénisante de l'âge d'Auguste et de la prose postérieure est encore loin de la richesse du grec dans l'emploi de cette tournure. Elle n'a pas la ressource de formations comme ποσταῖος τριταῖος, ἑφημέριος ἑτερήμερος, παννύχιος (2), et les adjectifs dont elle dispose pour remplacer les adverbes de temps, elle s'en sert non pas librement et avec aisance, mais soit pour tourner un obstacle dans la marche rhythmique du vers, soit pour donner au style, par ce moyen comme par tant d'autres, la couleur grecque, soit simplement par réminiscence.

Les tournures en question ont en latin un air d'emprunt qui contraste vivement avec la souplesse et la spontanéité de la langue grecque, si haut qu'on remonte. Homère commence parfois par exprimer le temps par un adverbe auquel il ajoute un adjectif de sens temporel aussi, se rapportant au sujet par analogie avec les adjectifs qui déterminent l'état de la personne pendant l'action : Θ 530 πρῶι δ'ὑπηοῖοι... ἐγείρομεν ὀξὺν Ἄρηα. Σ 277 πρῶι δ'ὑπηοῖοι... στησόμεθα, mane sub diluculo, dirait le latin = le matin, au point du jour.

L'adjectif est associé soit à un accusatif de temps, soit à une expression adverbiale formée d'une préposition avec

Cynthius. Apul. *Met.* IX, 11 II, 31 *crastinus aduenit.* Sidon. Apoll. *carm.* 24, 54 emensusque iugum die sub uno, flauum *crastinus* aspicis Triobrem.

(1) Cp. aussi ὑπωρόφιος.

(2) *Pernox* dans Apul. *Met.* 3, p. 219, 33, 5 ; p. 161, 11, 9; p. 19, 23 *pernox* et *perdia* (= παντημερίη). A. G. II, 1, 2 stat pernox et perdius Stace *Th.* 7, 411 pernox ululauit Eleusin. Amm. Marc. 31, 2 perdius et pernox; et, en parlant de choses, T. Liv. V, 28; XXI, 49 luna pernox erat. Juv. 8, 10 luditur alea pernox.

son régime, soit à un autre adjectif indiquant aussi le temps: β 431 παννυχίη (1) μέν ῥ'ἥ γε καὶ ἠῶ πεῖρε κέλευθον. η 288 εὗδον παννύχιος καὶ ἐπ'ἠῶ καὶ μέσον ἦμαρ. δ 656 ἶδον ἐνθάδε Μέντορα δῖον χθιζὸν ὑπηοῖον.

Il s'adjoint, sans surcharge, à un substantif déjà escorté de son épithète habituelle : ὁ δέ πάννυχος ὠκὺς Ἀχιλλεὺς ἐλὼν δέπας..... οἶνον ἀφυσσάμενος χάμαδις χέε (Ψ 218). δ 356 ὅσσον τε πανημερίη γλαφυρὴ νηῦς ἤνυσεν.

Il occupe dans la phrase les places les plus diverses, parfois en tête (2), parfois à la fin, comme dans Α 716 ἄμμι δ'Ἀθήνη ἄγγελος ἦλθε θέουσ'ἀπ'Ὀλύμπου, θωρήσεσθαι, ἔννυχος (3), cp. οὔτις κυρίας ἐκκλησίας ἐωθινῆς (Ar. *Ach.* 20).

Mais il tend à se rapprocher du verbe, et c'est ce qui (2) fait naître l'illusion qu'il le complète à la manière d'un adverbe : Κ 2 εὗδον παννύχιοι. ν 232 εἰς ὅ κεν ἔλθῃ δείελος (4) i. e. ἠέλιος ὀψὲ δύων.

Il se trouvait ainsi placé tout à côté du verbe, celui-ci étant souvent un participe présent (5). Υ 141 δῶρα....., ὅσσα τοι ἐλθών χθιζὸς..... ὑπέσχετο δῖος Ὀδυσσεύς. Soph. *Phil.* 1432 χρόνιος φανείς (6). Eur. *Suppl.* 102 χρονία ἀποῦσα. Hom. ρ 112 ὡς εἴ τε πατὴρ ἐὸν ἐλθόντα χρόνιον νέον ἄλλοθεν. Plat. *Protag.* 313 β *ὄρθριος ἥκων*. Eur. *El.* 1157 χρόνιον ἱκόμενον ἅ πόσιν.. κατέκανε αὐτόχειρ.

(1) = πᾶσαν νύκτα, cp. Ε 141 αἱ μέντ'ἀγχιστῖναι ἐπ'ἀλλήλῃσι κέχυνται.

(2) Φ 56 ἑσπέριος δ'ἂν ἔπειτα λοεσσάμενος ποταμοῖο ἱδρῶ ἀποψυχθεὶς προτὶ Ἴλιον ἀπονείμην.

(3) On remarquera ainsi la double détermination d'Athénée, *θέουσα* et *ἔννυχος*, à la place de deux adverbes. Ψ 217 *παννύχιοι* δέ..... πυρῆς *ἄμυδις* φλόγ' ἔβαλλον *φυσῶντες* λιγέως.

(4) Δείελος peut être construit à la fois à ἔλθῃ et à δύων.

(5) On sait que les Grecs aimaient à ajouter au verbe principal des participes tels que φέρων ἄγων ἐλθών παραστάς ἰών λαβών ἰδών.

(6) *Antig.* 1146 αἱ πάννυχοι σε μαινόμεναι χορεύουσι.

Cette particularité a été reproduite en latin, visiblement sous l'influence du grec.

Il faut écarter d'abord les cas où cette construction du participe présent avec l'adjeciif n'a rien que de régulier : Virg. *En.* I, 122

Apparent rari nantes in gurgite uasto ;

Cp. T. Liv. XXIII, 27 rari in confertos illati. Dans l'*Art poétique* (v. 258 sq.) Horace dit que l'iambe se montre rarement dans les trimètres d'Accius et que sa rareté dans les vers d'Ennius fait peser sur ce poète l'accusation de négligence, ou de hâte dans l'exécution, ou d'ignorance des règles de l'art :

hic et in Acci
Nobilibus trimetris apparet rarus, et Ennî
In scaenam missos cum magno pondere uersus
Aut operae celeris nimium curaque carentis
Aut ignoratae premit artis crimine turpi.

Il faut suppléer avec le sujet de *premit* l'idée de *rarus apparens* (res pro rei defectu).

Le latin admettait, d'après ce qu'on a vu, la construction *sedens aduersus*, qui a tout l'air d'être copiée sur Sapho (2, 3 ἐναντίος ἱζάνει). L'analogie des adjectifs exprimant la disposition, le sentiment dans lequel on agit a amené une construction comme : *infensa coorta plebs* (T. Liv. II, 35, 3) et *qui se infesto uenienti obuiam obiecerat* (T. Liv. XXII, 6, 4) où Tite Live semble avoir intentionnellement évité le datif inusité *impetui* (1).

De même l'emploi de l'adjectif ne surprend pas dans Lucr. IV, 1096 errantes incerti; V, 972 pauidi palantes; Sall. *Jug.* 18, 2 Gaetuli uagi palantes; (19, 5 Gaetulos accepimus partim in tuguriis alios incultius uagos agitare); T. Liv. VII, 17 dictator multos populatores uagos palantes (2) oppressit;

(1) Cp. Nægelsbach *Stil*, p. 169.

(2) Cp. XXVI, 39, 22 uage effusos per agros palantesque. Lucr. III, 859 uageque deerrarunt passim.

XXVII, 56 uagus equus errans per urbem; cp. Cic. *p. Cluent.* 62, 175 cum uagus et exul erraret.

Mais voici des exemples qui nous paraissent relever, les uns plus, les autres moins, de la syntaxe grecque :

Hor. *Sat.* I, 7, 28

salso multoque fluenti (1).

Cp. Virg. *Géorg.* III, 28 magnumque fluentem Nilum.

Dém. *p. cor.* § 316 τῷ Πύθωνι..... πολλῷ ῥέοντι καθ'ὑμῶν. Xén. *Anab.* VI, 4, 4 ἄφθονος ῥέουσα. Thuc. II, 5 ὁ Ἀσωπὸς ποταμὸς ἐρρύη μέγας. Dio Chrys. *Troi.* 177 Mor. ποταμοῦ μείζονος ἐρρυηκότος. Virg. *En.* V, 764 Creber adspirans (2) rursus uocat Auster in altum. (Cic. *ad Att.* VII, 2, 1 flauit ab Epiro lenissimus Onchesmites (Ὀγχησμίτης); cp. Thuc VI, 104, 3 ὁ ἄνεμος ἐκπνεῖ μέγας. Dem. 25, 57 ὡς πολὺς παρ'ὑμῖν ἔπνει καὶ λαμπρὸς ἦν. Call. *Ep.* 9, 3 ᾧ σὺ μὴ πνεύσῃς ἐνδέξιος.

Fulg. I, 11 uehemens insistens = πολὺς ἐγκείμενος Thuc. IV, 22 Κλέων πολὺς ἐνέκειτο λέγων. Dém. *p. Cor.* § 199 πολὺς τοῖς συμβεβηκόσιν ἔγκειται. Nous avons déjà cité Sall. *Jug.* 84, 1 multus atque ferox instare ; mais Cat. 60, 3 acriter instare.

La tournure d'Horace *Od.* I, 19, 9 *in me tota ruens Venus*, en même temps qu'elle rappelle Eurip. *Hipp.* 443 Κύπρις..... ἦν πολλὴ ῥυῇ et Théocr. 25, 252 ὡς ἐπ' ἐμοὶ λῖς... ἀθρόος ἅλτο, s'explique par ce que nous avons dit de *totus*.

(1) Cp. *Sat.* I, 4, 11 cum flueret lutulentus. I, 10, 50 dixi fluere hunc lutulentum. *Ep.* I, 1, 23 sic mihi tarda fluunt ingrataque tempora. Virg. *Géorg.* II, 165 auro plurima fluxit (Italia). Sén. *nat. qu.* 4, 2, 2 p out ille (Nilus) magnus influxit aut parcior. Toutefois ces cas se rapprochent beaucoup de ceux où l'adjectif est employé par prolepse.

(2) Cp. *En.* V, 459 ictibus heros... creber... pulsat. Pl. *Amph.* 1, 1, 85 hostes crebri cadunt, à côté de : *Pers.* 4, 4, 104 si crebro cades, et la construction hellénisante de Virg. *Géorg.* III, 499 pede terram crebra ferit. Cp. Cic. *Cat. m.* 11, 38 frequens in senatum uenio; *Or.* 59, 167 nos etiam in hoc genere frequentes. Mais on n'aurait pas dit : *haec sententia ueteribus frequens commemoratur* au lieu de *crebro* ou *saepe*. Creber adspirat = increbrescit.

Cette particularité de l'adjectif construit avec un participe présent est fréquente dans Virgile (1) : *Géorg.* I, 449

Tum multa in tectis crepitans salit horrida grando.

Cp. II, 377 aut grauis incumbens scopulis arentibus stas (2) ; III, 350 turbidus torquens flauentis Hister hareaenas (3). IV, 19 et tenuis fugiens per gramina riuus. *En.* II, 568 tacitam secreta in sede latentem Tyndarida aspicio. VIII, 559 haeret inexpletus lacrimans. I, 352 multa malus simulans. Notamment avec *arduus* (4). VIII, 299 arduus arma tenens. 683 arduus agmen agens. XI, 755 arduus insurgens. 697 altior exurgens. XII, 902 altior insurgens. XI, 832 tuus uero inmensus surgens ferit aurea clamor sidera; cp. V, 480 arduus... inlisit. X, 197 minatur arduus. Ov. *Met.* II, 306 petit arduus arcem. V, 289 stetit arduus arce. IV, 712 arduus in nubes abiit (5).

Virg. *Géorg.* I, 163

Tardaque Eleusinae matris uoluentia plaustra (6).

IV, 368

Saxosusque sonans Hypanis.

Cp. *En.* II, 53 insonuere cauae gemitumque dedere cauernae. V, 866 Tum rauca assiduo longe sale saxa sonabant. VII, 141 Hic pater omnipotens ter caelo clarus ab alto insonuit. *Géorg.* IV, 50 aut ubi concaua pulsu saxa sonant uocisque offensa resultat imago.

(1) Cp. Prop. I, 22, 9 *proxima* (Perusiam) *contingens* Vmbria. Voir sur cette leçon la thèse de M. Plessis, p. 122, note. Cp. Hor. *Sat.* II, 6, 52 deos quoniam propius contingis.

(2) *En.* V, 387 grauis... castigat Acestes.

(3) *En.* IX, 57 turbidus lustrat equo muros; X, 648 spem turbidus hausit inanem ; XI, 742 se turbidus infert.

(4) Visiblement par la figure de la prolepse.

(5) Avec un participe parfait : *Géorg.* I, 320 segetem.... sublimem expulsam eruere ; cp. l'emploi de μετέωρος ὑψηλός μετάρσιος.

(6) Cp. II, 3 oliua tarde crescens. *En.* V, 280 nauis se tarda mouebat.

Servius, dans son commentaire sur Virgile, considère comme une incorrection et une impropriété la locution : *lenis crepitans* dans Virg. *En.* III, 70,

et lenis crepitans uocat Auster in altum

H. Estienne expliquait : *lenis Auster uocat crepitando uel crepitu suo.* C'est ainsi que l'entend Gossrau : der weiche Süd ruft sæuselnd. Selon Ladewig, le substantif est accompagné d'un adjectif descriptif, l'un et l'autre étant déterminés ensemble par le participe présent. Wakefield proposait de lire *lene crepitans*, sans s'arrêter à l'allongement tout à fait insolite de la voyelle ; Schrader lisait lene increpitans ; d'autres leni crepitans ; enfin Peerlkamp : *uelis crepitans.* Forbiger, après Wagner, considère *lenis* comme tenant lieu de l'adverbe *leniter.* Pour E. Benoist, l'adjectif se rapportant au même substantif que le participe joue aussi le rôle d'un adverbe modifiant le sens du participe.

Cette diversité d'explications témoigne de ce que la construction de l'adjectif avec un participe présent a, dans ce cas, d'insolite et d'équivoque. Elle s'écarte sensiblement de la façon ordinaire de s'exprimer : Pseudovirg. *Cul.* 155 *leniter* afflam aura ; cp. Quintil. IX, 18 In Herodoto omnia *leniter* fluunt. Lucr. V, 506 *modice* fluere ; en distinguant *lenis* de *fluens* pris chacun à part : *lenis et fluens* contextus orationis (Quintil. IX, 4, 127) ; de même Cic. *de Nat. D.* II, 1, 2 non *errantem et uagam... sententiam*, à côté de uagus errans (Liv. XXVII, 56). Il y avait aussi, pour servir à la même fin, l'emploi de l'adjectif neutre à l'accusatif avec une valeur adverbiale, emploi qui avait des racines dans le latin même, mais qui s'était considérablement développé sous l'influence du grec : ripas lene sonantis aquae (Ov.) ; lene uirens amnis (Stace) ; tam lene fluentem Nilum (Lucain) ; lenius et modico strepitu decurrere uidi (Ov.). *Géorg.* III, 149 asper, acerba sonans. *En.* XII, 398 stabat acerba fremens. IX, 794. Lucr. V, 33. Virg. *Buc.* 3, 8 transuersa tuentibus hircis. *En.* V, 19 uenti transuersa fremunt. Hor. *Od.* II,

19, 6 turbidum laetatur. II, 12, 14 lucidum fulgentis. Cat. 66, 9, fulgentem clare. Tac. *Ann.* IV, 27 quae gliscebat immensum (1).

Assurément il faut faire la part du génie créateur d'un poète comme Virgile, et ne pas méconnaître le droit qu'il avait d'étendre les analogies existantes.

En outre, la pensée peut être parfois telle qu'elle justifie la tournure et la légitime. Ainsi, dans les *Géorgiques*, Virgile traitant de l'établissement du rucher, dit qu'il doit y avoir, tout près, des sources limpides, et de l'eau fuyant en mince filet à travers le gazon. IV, 18

At liquidi fontes et stagna uirentia musco
Adsint, et tenuis fugiens per gramina riuus.

Ce qui importe, ce n'est pas la manière dont le ruisseau fuit ; l'idée principale, c'est que le courant doit être faible, afin de ne pas emporter les abeilles. Cette idée a amené naturellement l'emploi de *tenuis* de préférence à un adverbe. Ailleurs, comme on l'a vu, l'adjectif indique l'effet de l'action du verbe : Virg. *Géorg.* III, 350 turbidus et torquens flauentes Hister harenas ; *Géorg.* I, 320 segetem ..... sublimem expulsam, etc..

Il faut aussi ne pas perdre de vue que l'emploi de l'adjectif, étant plus sensible, plus vivant, plus dramatique se recommandait par là même au choix du poète.

Mais cette syntaxe qui se contente des moyens les plus simples et fait jaillir du rapprochement de deux mots une pensée nouvelle, comme on le voit dans : *saxosus sonans Hypanis*, où saxosus se rapporte grammaticalement à Hypanis, tandis qu'en se combinant avec *sonans* il qualifie en réalité le son rendu par le fleuve, cette syntaxe est essen-

(1) On peut hésiter entre l'explication par l'emploi adverbial du neutre et celle par l'emploi de la prolepse dans : *Ann.* IV, 40, 15 inmensumque attolli prouideret quem coniunctione tali super alios extulisset.

tiellement grecque. C'est en grec que l'adjectif avait surtout l'occasion d'être construit avec un participe, dans cette langue si riche en participes qu'elle aimait à ajouter au verbe principal, non par nécessité, mais pour rendre la phrase plus pleine, plus pittoresque : γέγωνε βοήσας ; les participes que nous avons déjà cités, ἄγων ἔχων χρώμενος, etc.; puis ἐλθὼν μολὼν πεσὼν ἱκόμενος ἥκων στείχων στενάχων, μακὼν μεμυκὼς βρυχώμενος, πνέων ῥέων (1) ῥυείς, κτυπήσας etc... H 346 ἀγορὴ γένετο δεινὴ τετρηχυῖα. Soph. *O. R.* 431 οὐ πάλιν ἄψορρος οἴκων τῶνδ' ἀποστραφεὶς ἄπει.

Ce vers de Sophocle est digne de remarque, comme nouvel exemple du goût des Grecs pour l'emploi dont nous parlons. L'idée en elle-même était suffisamment exprimée par : οὐ πάλιν ἀποστραφεὶς ἄπει. Mais l'addition de ἄψορρος (2) lui donne le coloris et l'éclat, comme ὑπόστεγοι substitué à ὑπὸ στέγῃ dans l'Electre du même poète, v. 1386 : βεβᾶσιν ἄρτι δωμάτων ὑπόστεγοι et μεταδόρπιος dans Hom. δ 194 οὐ γὰρ ἐγώ γε τέρπομ' ὀδυρόμενος μεταδόρπιος.

Cette forme de la pensée qui peint l'action plutôt qu'elle ne l'exprime est éminemment celle de l'esprit grec (3).

C'est ce moule qui a façonné une bonne partie des phrases latines où nous voyons l'adjectif remplacer l'adverbe (4).

(1) Hom. Π 389 τῶν δέ τε πάντες μὲν ποταμοὶ πλήθουσι ῥέοντες.

(2) La phrase de Cic. *p. Rosc. Am.* 51 : *ruri assiduum semper uiuere* a un autre caractère, cp. Landgraf, p. 234.

(3) Cp. Max Bonnet, *Le Latin de Grégoire de Tours*, p. 705, note 3. En parlant de l'image dans le style de Grégoire, M. Bonnet cite l'énallage « qui consiste à remplacer l'adverbe ou une locution adverbiale par un adjectif : δρομαῖος est plus concret et parle plus aux sens que δρόμῳ. Aussi ce sont les poètes surtout qui ont usé de cette figure, que les Latins, en dehors de certaines expressions comme multus, nullus, prior, primus, etc., *paraissent avoir empruntée aux Grecs* ».

(4) Que l'on compare *lenis crepitans* de Virgile avec δένδρεα πρηὺς ἐπιπνείων ἀμφιδανεῖ Ζέφυρος (Brunck, *Anal.* t. II, p. 211).

A son tour, le latin a transmis à notre langue cet emploi de l'adjectif tel qu'on le rencontre, par exemple, dans Racine, *Bajazet* III, 2, où Roxane, *attentive*, écoutait son amant. Ibid. J'ai longtemps, *immobile*, observé leur maintien.

Cp. Virg. *En.* II, 1 intentique ora tenebant ; V, 137 intenti expectant signum ; VIII, 520 defixi ora tenebant.

Cette construction synthétique, où l'adjectif résume une proposition (étant attentive, étant immobile) est plus latine que française. Victor Hugo s'en est servi avec affectation pour donner plus de concision à son style : il marchait *rapide* dans ses vêtements roides (1). Il est vrai que ce verbe marcher peut être considéré parfois comme un synonyme ou un équivalent emphatique de l'auxiliaire être :

Racine, *Athalie*, III, 4

Par là je me rendis terrible à mon rival ;
Je ceignis la tiare et *marchai son égal.*

Cp. Boileau, *Sat.* I

On le verra bientôt pompeux en cette ville
Marcher encor chargé des dépouilles d'autrui.

(1) Cp. J. Marot V, 101 marchons fiers soubz la pique. Voir Littré, *Dictionnaire* au mot marcher.

# CHAPITRE V

Prépositions. — Conjonctions. — Négations. — Équivalents de l'article grec. — Pronoms. — Emploi de quod au lieu de la proposition infinitive. — Particularités diverses se rattachant a la question des hellénismes.

Nous réunirons ici un certain nombre de constructions diverses que nous avons réservées pour ce chapitre final.

En ce qui concerne les prépositions, Dræger (1) considère comme un hellénisme la construction « in cubiculum surrectitauit (Cato ap. Gell. X, 13, 2), que l'on peut comparer à ἀνίστατο εἰς οἴκημα (Plat. *Phaed.* 116, a) = ἀναστὰς ἔβη. Pareillement on lit dans Cicéron *Phil.* V, 19 adesse in senatum iussit, et dans Tacite *Ann.* IV, 25 aderant semisomnos in hostes, exemples qui rappellent παρεῖναι εἰς (2). Mais il ne faut pas oublier les faits assez nombreux qui permettent de reconnaitre au latin le pouvoir de construire *adesse* de la même manière que *aduenire*, *accedere*. On connait la formule *huc ades* employée plusieurs fois par Virgile (*Buc.* 2, 45. 7, 9. 9, 39. 43. Cp. Tib. I, 7, 49) (3). On disait aussi in potestatem esse, que l'on trouve dans Cicéron *Verr.* V, 38, 98 in eorum potestatem portum futurum intellegebant (4) ; in dicionem esse (Cic. *diu. Caecil.* 66) ; de

(1) p. 653.

(2) V. Kuehner *Ausf. Gr. der gr. Spr.* II, p. 471.

(3) Forbiger explique Virg *Georg.* II, 243 sq. huc ager ille malus dulcesque a fontibus undae ad plenum calcentur, par huc infundantur et hic calcentur.

(4) V. Hand, *Tursell.* p. 345 ; Thomas, édition du *De Suppliciis*, Rem. 25, p. 152 : « Dans quelques formules comme in potestatem esse, in amicitiam, in uadimonium esse, l'ancienne langue, la langue vulgaire, et aussi, à ce qu'il semble, d'après des témoigna-

même, in custodiam habere, in publicum esse. C'était un emploi propre surtout à la langue juridique et à la langue du peuple.

L'emploi de la prépostion *in* devant un nom de ville est considéré comme appartenant au latin vulgaire (1). Nous croirions plutôt avec M. L. Havet que *in Ephesum* de Plaute (*Bacch.* 776 *nauigo in Ephesum*) est calqué sur εἰς Ἔφεσον. « Les Romains ont entendu nommer Ephèse en grec avant d'aller la voir ; εἰς Ἔφεσον était alors pour eux comme εἰς Πειραιᾶ ; il est tout naturel qu'ils se soient d'abord guidés sur le nom et non sur la réalité. *In Ephesum* est un hellénisme inconscient. Même des lettrés subissent l'influence de la langue qu'ils traduisent. Quand Quintilien écrivait (XII, 10, 24) illud iusiurandum per caesos *in Marathone ac Salamine* propugnatores reipublicae, c'est que sa mémoire lui dictait: ἐν Μαραθῶνι..., ἐν Πλαταιαῖς, ἐν Σαλαμῖνι (Dém. *p. Cor.* 208). » (2)

Il ne nous semble pas qu'il faille voir un hellénisme dans l'emploi de *ad* que présentent les exemples suivants : Cic. *de Leg.* II, 34, 93 hostiae ad praeconem et ad tibicinem immolabantur. Id *Tusc.* I, 2, 3 quamquam est in Originibus solitos esse in epulis canere conuiuas ad tibicinem de clarorum hominum uirtutibus (3). Ces constructions se rattachent à celles où *ad* est suivi du nom de la personne dans le voisinage de laquelle quelque chose se trouve ou a lieu : Plaut. *Capt.* prol. 49 ut in seruitute hic ad suum

ges indubitables, l'usage, pendant la première partie de la vie de Cicéron, admettait l'accusatif. » Voir Neue, *Formenl.* p. 785 sqq. (2e éd.) et, pour les inscriptions, Seidel, *Obseruationes epigraphicae*, Breslau 1880, et Hübner, *Ephem. epigr.* II, p. 218. Pour le latin ecclésiastique, Rœnsch, *Itala* p. 406. *In mentem esse* se lit dans Plaute *Amph.* 1, 1, 25 ; cp. Tér. *Ad.* 4, 1, 12 ; *Heaut.* 5, 2, 33. L'analogie de *in mentem uenit* est évidente.

(1) O. Riemann, *Synt lat.* p. 69, Rem. II.

(2) *Revue de Philologie*, XI 1887 p. 77.

(3) Cp. πρὸς αὐλὸν ὀρχεῖσθαι.

maneat patrem (1); et à celles où il s'agit d'actes accomplis devant quelqu'un : ad iudicem, ad arbitrum, ad populum, ad plebem, ad senatum. D'ailleurs rien n'était plus ordinaire que les locutions ad hunc modum, quemadmodum, ad numerum, ad lineam, ad normam, ad nutum, etc. Quant à Cic. *p. Rosc. Amer.* 116, tecti esse ad alienos, Landgraf rappelle dans son commentaire l'emploi analogue du grec ἀσφαλὴς πρός; mais nous ne croyons pas plus que lui à l'existence d'un hellénisme.

La locution *ex eo* dans Cic. *Phil.* XIII, 20 ex eo non iter sed cursus et fuga in Galliam, pourrait bien, si elle a réellement le sens temporel, être une reproduction de ἐκ τούτου, de même que *ante hoc* chez Tacite, *Germ.* 13 *ante hoc* domus pars uidentur, mox rei publicae, a eu peut-être pour type πρὸ τοῦ (πρότοῦ) = πρὸ τούτου.

Nægelsbach (2) et Dræger (3) s'accordent à reconnaître une forte influence du grec sur l'emploi des adjectifs de la 3e déclinaison pris substantivement et dépendant d'une préposition, par exemple in commune (Cic. *p. Quinct.* 12), de communi (*ibid.* 13). Salluste a introduit le premier la locution in maius, sans doute d'après ἐπὶ τὸ μεῖζον : *Jug.* 73, 5 Marii uirtutem in maius celebrare (4), cp. T. Live IV, 1, 5. Par analogie avec in maius ont été formés in melius, in deterius, etc. Tac. *Ann.* III, 10 uera aut in deterius credita; XIII, 14 nec defuere qui in deterius referrent; XIV, 39 cuncta in mollius relata; *Hist.* IV, 68 cuncta in deterius audita (cp. II, 52); III, 38 cetera in maius de adparatu et solutis in lasciuiam animis (5).

(1) Plaute *Cas.* 2, 2, 21 nam ius uiri suum ad mulieres haud obtinere queunt.

(2) Nægelsbach-Müller, § 21.

(3) I, 59; cp. Kuehner II, p. 173.

(4) Cp. *Hist.* III, 60 D. in maius componere; *ibid.* II, 70 in maius audiuit. Voir Mollmann, *Quatenus Sallustius se ad exemplum Graecorum conformauerit*, Kœnigsberg 1878, p. 27, Rem.

(5) Cp. Nægelsbach, § 22, b; Dræger, § 80.

Quant à l'ellipse de la préposition dans les propositions relatives, Cic. *p. Rosc. Am.* 127 in quem hoc dicam, quaeris, Erucr? Non in eum, quem uis et putas; *Phil.* II, 26 si ille ad eam ripam, quam constituerat, non ad contrariam appulisset, elle ne nous paraît pas devoir être attribuée à l'influence du grec, bien que le même fait se rencontre dans cette dernière langue. Au contraire, lorsque Horace écrit *Od.* III, 25, 2

Quae nemora aut quos agor in specus,

l'omission de la préposition devant le premier nom a un caractère hellénisant (1). Cp. *Ep.* II, 1, 31 nil intrast olea, nil extrast in nuce duri; *Ibid.* 251; Virg. *En.* VI, 692 quas ego te terras et quanta per aequora uectum accipio; V, 416; VII, 296; 543; VIII, 143; Ov. *Met.* VII, 708; XI, 404; *A. am.* I, 333. Stace *Theb.* VIII, 385. Val. Flacc. VIII, 391 (2).

Wœlfflin incline à croire que l'emploi de *gratia* pour *causa* est un hellénisme (3) : cp. Thuc. III, 95 τῶν Μεσσηνίων χάριτι = pour complaire aux Messéniens. Il n'est pas rare, en poésie, dans le vieux latin; aucun exemple dans Caton, Varron, Cornificius; deux dans César (VII, 43, 2; *B. Ciu.* II, 7, 3; Hirtius VIII, 5, 2); il se rencontre fréquemment dans le *Bellum Africum* et dans Salluste (surtout dans *Jugurtha*), exceptionnellement chez Cicéron qui, comme César, semble l'avoir évité. Nous pensons avec Wœlfflin que *gratia* est de provenance grecque.

Quant aux conjonctions, il était d'usage, avant Catulle, de les placer toujours en tête de la proposition, et c'est la règle suivie par Lucrèce. Haupt (4) a montré comment, sous l'in-

(1) Cette construction ἀπὸ κοινοῦ se trouve, en grec, déjà chez Homère α 247, puis particulièrement chez les poètes lyriques et tragiques; cp. Kuehner, *Ausf. Gr. der gr. Spr.*, II, p. 477.

(2) L'exemple de Catulle 31 (33), 5 cur non exsilium malasque in oras itis, admet peut-être une autre explication.

(3) *Archiv* I, p. 171. Au contraire, Deecke (*Erlæuter.* p. 330) compare gratia à gratis = gratiis (abl. de prix).

(4) *Opusc.* I, p. 115.

fluence de la poésie grecque, les conjonctions avaient pris, à partir de Catulle, la seconde place. On trouve le rejet de *et*, mis au second rang, dans Hor. *C. Saecul.* 61

Augur et fulgente decorus arcu
Phoebus;

celui de *nam* (1) dans *Sat.* II, 3, 20

olim nam quaerere amabam;

celui de *nec* (assez souvent chez Catulle) dans *Od.* I, 8, 6

gallica nec lupatis
Temperet ora frenis ?

Un cas où l'on voit bien ce que le latin doit au grec, c'est l'emploi de *nec* correspondant à οὐδέ (ne quidem) (2). Il est inconnu aux prosateurs de l'époque classique. Schmalz dit qu'il y en a des exemples avérés dans Plaute : on peut en douter. Ce qui est sûr, c'est que le passage de Catulle où on le trouve, 66, 73

*Nec* si me infestis discerpent sidera dictis,

ne peut pas s'expliquer autrement ; or c'est justement une traduction de Callimaque (3). On le rencontre encore dans Hor. *Sat.* II, 3, 262 (4)

nec nunc, cum me uocet ultro
Accedam ?

Puis dans Perse, et, en prose, dans Quinte Curce, les deux Pline, Sénèque et Suétone.

Kuehner cite plusieurs exemples de l'emploi de deux par-

(1) *Enim* sert dans Fulgence (111, 12) à introduire un nouveau récit, de la même manière que γάρ.

(2) Kuehner, *Gr. d. lat. Spr.* II, p. 660, 661 ; cp. Dræger, II, 71 ; Madvig, Cic. *Fin.*, p. 803. Schmalz, § 177 ; Hartel, dans l'*Archiv* de Wœlfflin, III, p. 26.

(3) Cp. Catulle, éd. Riese, p. 200.

(4) Cp. les notes critiques de l'éd. min. de Keller et Holder, p. 166. Perse 5, 174 quid igitur faciam? nec nunc cum arcessat et ultro supplicet accedam? Horace et Perse ont imité Tér. *Eun.* 1, 1, 1 non eam? ne nunc quidem, cum arcessor ultro?

ticules négatives servant à renforcer la négation chez Plaute, Ennius, Caton et Térence. Il doute que Cicéron aussi se soit servi de cette manière de s'exprimer, extrêmement rare en latin ; mais il la constate chez Cornélius Nepos, Tite Live et Aulu-Gelle (1). Il est intéressant de rappeler à ce sujet la remarque faite par Goodwin dans l'étude des constructions grecques de οὐ μή (2). « Nous trouvons, dit-il, chez les poètes comiques romains quelques exemples de neque avec haud dans la même proposition, pour former une négation simple : ainsi Plaute *Bacch.* 1037

Neque ego haud committam, ut, si quid peccatum siet,
Fecisse dicas de mea sententia.

Ter. *Andr.* 205

Neque tu haud dicas tibi non praedictum.

On peut supposer à juste titre que *neque haud* est une traduction de οὐδὲ μή qui se trouvait dans l'original grec. S'il en est ainsi, on voit que les poètes romains comprenaient οὐ μή avec le subjonctif ou le futur de l'indicatif comme une simple expression de négation. »

Cette hypothèse, quelque séduisante qu'elle paraisse, est très contestable. D'abord il faut remarquer que *haud* est toujours séparé de *neque* par un mot. De plus, cette particularité ne se trouvant pas ailleurs que chez les comiques, on peut penser avec vraisemblance qu'il s'agit d'une locution de la langue populaire, d'autant plus qu'elle se retrouve dans les langues romanes et, selon la remarque de Spengel, dans les dialectes allemands. Ziemer nous paraît avoir raison ici en expliquant la formation de ce pléonasme par le langage du peuple, qui obéit dans ce cas, comme dans tant d'autres, moins à l'intelligence qu'au sentiment et vise surtout à produire une forte impression (3).

(1) *Gr. der lat. Spr.* II, p. 627.

(2) *Syntax of the Moods and Tenses of the greek Verb.* London, Macmillan 1889, p. 395.

(3) Cp. Ziemer op. c. p. 141-143 ; Segebade, *obseru. gramm. in*

Chez Plaute *Epid.* 2, 2, 35

Quom ad portum uenio, atque ego illam illic uideo
[praestolarier,

l'emploi de atque dans la proposition principale correspond à celui de καί. Mais il est possible qu'il s'explique suffisamment par la confusion de deux constructions : quom uenio uideo, et uenio atque uideo (1).

Heyne ramène à la construction homérique (2) l'emploi de *et* au lieu de *cum* dans Virgile *En.* V, 857

Vix primos inopina quies laxauerat artus
Et super incumbens cum puppis parte reuolsa
Cumque gubernaclo liquidas proiecit in undas
Praecipitem :

cp. VI, 498. 499.

Au lieu de *et* on trouve *-que* dans II, 692 ; VIII, 520 ; XI, 296.

Ailleurs, il n'y a aucune particule, dans la proposition principale, correspondant à uix : III, 90 ; II, 171 ; X, 659 ; XII, 650. Ov. *Met.* II, 47 ; III, 14 ; V, 67 (3).

O. Riemann (4) attribue à la langue familière ou à la langue poétique l'emploi de *sic* ou de *ita* au commencement de la proposition principale venant après une proposition participiale : Virg. *En.* I, 223 et 226

Iuppiter, aethere summo
Despiciens mare ueliuolum terrasque iacentes
.....

*Petronium* Halle 1880 p. 7 ; Spengel, à propos de Tér. *Andr.* 215. Cp. Plaute *Pers.* 4, 3, 66 et les passages cités par Brix dans Pl. *Men.* 371 et par Ziemer p. 141. Neque... ne dans Cato *r. r.* 66 neque nucleis ad oleam ne utatur. Voir, en outre, Sigismund, *de haud negationis apud priscos scriptores usu.* Ien. Diss. 1883 (selon cet auteur haud n'équivaut jamais à μή).

(1) Cp. Schmalz, § 174, p. 460.

(2) Il y a lieu de songer aussi à la « parataxis » primitive.

(3) Cp. Gossrau, *lat. Sprachl.* § 417 Anm. 4.

(4) *Synt. lat.* p. 465, n° 1.

sic uertice caeli
Constitit;

cp. *B. Afr.* 17. On peut songer, peut-être avec plus de vraisemblance, à l'emploi de οὕτως, si répandu en pareil cas.

La locution simul — simul est inconnue de Cicéron. On ne la trouve dans César que *B. G.* IV, 13, 5. Elle est, au contraire, fréquente chez les poètes et dans la prose post-classique, surtout chez Tite Live, cp. Tacite *Hist.* I, 50: c'est le pendant de ἅμα μέν — ἅμα δέ, sans que nous entendions par là constater un emprunt.

On sait qu'en latin correct on disait *aliquanto* plus. Lorsque, au lieu de l'ablatif, c'est l'accusatif *aliquantum* qui est construit avec un comparatif, il n'y a pas sans doute nécessairement un hellénisme ; mais on peut croire avec vraisemblance qu'en s'exprimant ainsi les poètes et Tite Live (I, 7, 9) s'expriment à la grecque.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de locutions latines qui suggèrent l'idée de l'article grec. On peut voir dans le chapitre consacré par O. Riemann « aux particularités de syntaxe se rattachant à l'absence d'article en latin » de plus amples développements sur ce sujet (1). Nous ajouterons les quelques exemples suivants : Cic. *p. Mur.* 63 nostri *illi* a Platone et Aristotele (2). Id. *Harusp.* 30 sequitur de locis sacris religiosis = ἕπεται τὰ περί, etc. Cic *de Fin.* V, 76 percipiendi *uis* ita definitur a Stoicis ; *p. Rosc. Am.* 3 *ratio* ignoscendi. Tite Live XXXIX, 8, 6 mixti feminis mares, *aetatis tenerae* maioribus. Quant à Cic. *Verr.* V, 65 homines maritumi Syracusis, qui saepe istius ducis nomen audissent... cum

(1) *Synt. lat.* chap. I, p. 9 ; cp. Nægelsbach-Müller, § 3.

(2) Cp. *Tusc.* II, 3, 7 ab eo (Zenone) qui sunt ; *p. Sest.* 136 concludam illud de optimatibus. Est-il sûr que dans les locutions du genre de illud *Solonis*, illud ait toujours le sens emphatique? Dans la *Versio Palatina* du *Pastor Hermae* l'article grec est rendu par les pronoms suivants : *Simil.* 7, 6 τὸν ἄγγελον : illum nuntium ; *Vis.* 3, 2, 5 ὁ πύργος : ipsa turris : *Sim.* 9, 14, 2 τῶν παρθένων : istarum uirginum ; 8, 2, 8 τῷ ποιμένι : eidem pastori.

eius cruciatu... pascere oculos. . uellent, potestas aspiciendi nemini facta est, on peut expliquer Syracusis = οἱ ἐν Συρακούσαις, ou bien le rapporter à uellent pascere oculos.

Le pronom hic se trouve déjà chez les comiques romains avec le sens du pronom de la première personne (1); il n'y a pas lieu, selon nous, d'y voir un hellénisme : cette particularité s'explique suffisamment par le latin seul. Nous en dirons autant des constructions qui rappellent le tour grec τίνα τοῦτον λέγεις; Cic. *Verr.* IV, 47 quod hoc monstrum in prouinciam misimus ? Cp. *p. Cael.* 63; *p. Rab. Post.* 9; Phil. XI, 19 ; de même *p. Rosc. Com.* 7, 21 considera, Piso, quis quem fraudasse dicatur. Roscius Fannium ? Vter utrum serait pourtant plus régulier (2). Il y a sans doute aussi une simple rencontre dans l'emploi de quidam correspondant à τις pour exprimer ce que nous rendons en français par l'adverbe *vraiment* (3).

On sait que accidit euenit, etc., peuvent être construits, suivant les cas, avec ut ou avec quod. Mais l'emploi de la proposition infinitive après accidit dans Cic. *ad. Fam.* VI, 11, 1 nec enim acciderat mihi opus esse, nous paraît être un hellénisme (4).

Quant à la substitution d'une proposition complétive avec *quod* à la proposition infinitive après les verbes déclaratifs

(1) Cp. Haase, *Vorles* I, p. 135, 136.

(2) Cp. Kuehner, *Gr. der lat. Spr.* II, p. 481.

(3) Cp. Kuehner, II, p. 472, et Berger, *Stylistique latine*, traduction française remaniée par Max Bonnet et Ferdinand Gache, p. 131.

(4) Streicher propose dans *Comm. Ienens.* III, p. 181 de lire acciderat mihi opus eius ; cp. Bursian-Müller, *Jahresb.* 1881-1884, p. 50. Dans Cic. *p. Arch.* III, 4 C. F. W. Müller lit coepit au lieu de contigit avec l'infinitif. Cette dernière construction se trouve après Cicéron dans Vell. Pat. II, 101-124; Tac. *Agr.* 47; Valer. Max. III, 4, 3; Quintil. I, 1, 6; Plin. *Ep.* IV, 2; *Paneg.* 58. 4. Dans Cicéron même on lit *ad Q. fr.* I, 3, 6 illud quidem nec faciendum est, nec fieri potest, me diutius in tam misera tamque turpi uita commorari.

et perceptifs, elle est sans exemple dans la langue classique. « Cet emploi s'est développé peut-être sous l'influence du grec (1). » Toutefois, il est certain que quod ne fait souvent que rendre ὅτι, notamment dans la Vulgate, dans le latin ecclésiastique et scolastique. « Quant à *quia*, on ne peut guère douter que ce soit la traduction de ὅτι. Rien dans le latin archaïque ou classique ne donnait lieu à s'en servir. Quoniam paraît être également une traduction de ὅτι ou διότι (2) ».

Nous mentionnerons enfin l'emploi du verbe au singulier avec un sujet neutre au pluriel. Nul doute que cette particularité ne soit due dans la Vulgate à l'imitation du grec. Toutefois dans un exemple tel que *Psal.* 118, 24 et 99 testimonia tua meditatio mea est, il n'est pas nécessaire de voir un hellénisme. C'est peut-être simplement un cas d'attraction, comme on en observe déjà dans l'ancien latin : Tér. *Andr.* 3, 3, 23

Amantium irae amoris integratiost (3);

et puis dans Ovide *Met.* I, 292

Omnia pontus erat.

On pourrait sans doute encore trouver à signaler des faits intéressants relativement à l'emploi du pluriel des noms abstraits (4). Mais il est temps de conclure.

(1) Voir Max Bonnet, *Le Latin de Grégoire de Tours*, p. 660 sqq. M. Bonnet explique l'origine de l'emploi de quod en le rattachant aux cas où quod se combinant avec un pronom corrélatif exprimé ou sous-entendu signifiait *ce fait que*. On trouvera dans cet ouvrage, à l'endroit cité, les indications bibliographiques sur la question. Cp. Gœlzer, p. 375; Thielmann, *Apoll.*, p. 16.

(2) *Ibid.* p. 661.

(3) Selon la leçon adoptée par Fleckeisen, Spengel et Meissner. Quant aux cas où le sujet est un neutre pluriel, le verbe étant au singulier, on lira l'explication très plausible qu'a donnée de ce phénomène chez Grégoire de Tours M. Max Bonnet dans l'ouvrage cité, p. 499 et 500.

(4) Cp. Max Bonnet, *op. c.* p. 497; Gœlzer, p. 300.

# CONCLUSION

Après la vogue des hellénismes, on a vu naître la mode de l'idiome proethnique, du latin vulgaire et du « moment psychologique. » Mais, partisans trop empressés de l'explication par la provenance grecque, avocats encore plus zélés de la cause du latin, les uns et les autres s'éloignaient également de la vérité. La voie à suivre est entre ces deux directions opposées : si l'on se trompait quand on se prononçait d'après des ressemblances apparentes et qu'on rendait le grec responsable de toutes les tournures exceptionnelles rencontrées chez les auteurs latins, on n'a pas moins fait fausse route en prétendant qu'il n'y a en latin que des hellénismes de mots ou de pensées, nullement des hellénismes de syntaxe. L'observation des langues modernes nous a permis de constater d'une façon certaine l'existence d'emprunts de construction aussi bien que de phraséologie, de figures, de sentences, de métaphores : le latin n'est pas en dehors de la loi commune. Au contraire, l'examen impartial des faits nous a amené à rétablir dans ses droits la théorie des hellénismes contre les tentatives des disciples de E. Hoffmann.

Après comme avant eux, l'hellénisme est la seule explication admissible de constructions telles que celle du participe parfait passif avec l'accusatif, de l'adjectif avec le même cas, de certains adjectifs avec le génitif, pour ne citer que celles dont on s'est le plus étrangement évertué à démontrer l'origine purement latine. Mais il doit être admis dans un bien plus grand nombre de cas, où le latin seul ne saurait rendre naturellement compte de la tournure qu'on

observe. L'étude méthodique de la question des hellénismes a pour effet moins d'en réduire le nombre à mesure qu'on avance, que d'en préciser le sens et la portée. Ce qu'il faut entendre par ce mot, c'est une construction à laquelle, selon toute vraisemblance, le latin, abandonné à lui-même, ne serait pas arrivé et qu'il n'a formée qu'en reproduisant le type grec. Des constructions de ce genre existent dans toutes les périodes de la langue, surtout chez les poètes de l'âge d'Auguste, mais aussi à l'époque archaïque et dans la prose classique. Ces emprunts à la syntaxe grecque sont souvent inconscients, surtout chez les prosateurs : tandis que Cicéron s'excuse quand il emploie des mots grecs, nous ne voyons pas qu'il agisse de même quand il se sert de constructions hellénisantes.

L'hellénisme n'est pas seulement une construction contraire au génie du latin. Il consiste aussi et surtout dans l'extension d'une tournure au-delà des limites propres au latin.

Parmi les causes d'emprunt que nous avons signalées dans notre préface, la traduction et la lecture ont été les plus actives : il faut y joindre l'ascendant d'une langue considérée comme un type d'art supérieur, l'entraînement de la mode qui faisait de l'hellénisme un ornement indispensable du style poétique au temps d'Auguste, la lassitude des anciennes tournures et le désir de donner du piquant à l'expression.

Les noms à citer parmi les prosateurs qui fournissent le principal contingent d'hellénismes sont ceux de Salluste, Tite Live et Tacite, en mettant à part Cicéron, qui est loin, comme on l'a vu, d'en être exempt.

Pour un écrivain tel que Tacite, on peut se demander s'il a directement emprunté l'hellénisme au grec, ou s'il l'a pris soit aux poètes, soit à des prosateurs comme Tite Live.

Quant aux poètes, si l'on fait abstraction des comiques, dont la langue est plutôt celle de la prose, on doit citer

Catulle, Properce, Tibulle, Horace, Virgile, Ovide, puis Stace, Valérius Flaccus et surtout Silius Italicus. Properce, en poète savant qui faisait volontiers parade de son savoir, a eu un goût particulier pour les constructions hellénisantes. Tibulle semble avoir été souvent déterminé par les exigences métriques : il est en tous cas plus réservé.

Nous avons vu combien la langue d'Horace était hellénisante. Et pourtant, la perfection de la forme à laquelle il était si attaché, comme les grands écrivains de son temps, aurait dû, semble-t-il, avoir pour effet d'exclure l'hellénisme. L'imitation des Grecs, qu'il recommandait avec tant d'ardeur, devait, d'après son idée du moins, inspirer aux Romains le vif désir de parler leur langue avec pureté, comme les Grecs avaient fait de la leur. Si donc Horace a manqué à son propre principe, c'est que, pas plus que Virgile, et même que Cicéron, il ne pouvait se soustraire à l'influence d'une langue qui jouissait de son temps d'une faveur plus grande que jamais. Il avait vécu à Athènes et débuté dans sa carrière de poète lyrique par des exercices de style d'après les modèles grecs. Comment se défendre de l'ascendant d'un idiome avec lequel il était, comme tous ses contemporains, si familiarisé qu'il pensait aussi naturellement en grec qu'en latin? Si l'on songe au nouvel état social de l'âge d'Auguste, à la disparition pendant les guerres civiles des vieilles familles romaines qui conservaient le culte de la pure langue latine, aux difficultés que le latin opposait à l'entreprise d'Horace s'efforçant de transplanter sur le sol romain la poésie lyrique des Grecs; si l'on se rappelle les observations générales que nous avons faites dans notre introduction, on comprendra comment, chez Horace et les grands écrivains de son temps, le souci de la forme et du style favorisait l'hellénisme, au lieu de l'exclure.

Les hardiesses de syntaxe inspirées du grec n'étaient pas senties comme une infraction à la règle, précisément parce que la langue grecque était pour ces Romains comme une

seconde langue maternelle, et qu'elle les avait rendus capables de s'affranchir de la discipline étroite et pédantesque des grammairiens pour traduire avec grâce les idées et les sentiments, de même qu'ils excellaient à exprimer la pensée avec force et précision. La faculté d'étendre aussi loin que possible l'analogie, de construire, à l'occasion, la phrase, d'après la *syntaxe intérieure*, ils l'avaient reçue, pour la plus grande part, du grec, où tout ce qui se disait suivant l'analogie était admis par l'usage et sanctionné par les écrivains. C'est en cela, plus encore peut-être que dans les hellénismes empruntés de toutes pièces, qu'a consisté l'influence de la langue grecque sur le latin. L'idiome du Latium, en sortant de ses voies propres pour suivre les traces de la langue d'Homère, d'Euripide et de Platon, a sans doute perdu de son originalité. Mais doit-on le regretter et pouvait-il en être autrement ?

VU ET LU
En Sorbonne le 9 avril 1894,
Par le Doyen de la Faculté des Lettres de Paris :
A. HIMLY.

VU
et permis d'imprimer
*Le Vice-Recteur*
*de l'Académie de Paris .*
GRÉARD.

# TABLE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION


Pages

I. — Sujet de cette Etude..... 1

II. — Aperçu de la question des emprunts dans les langues modernes. — Influence de l'anglais et de l'allemand sur le français..... 3

III. — Gallicismes dans la langue allemande..... 10

IV. — Influence de la première langue parlée. — Langues en contact. — Séjour à l'étranger. — Traductions..... 18

V. — Ascendant de certaines langues..... 32

VI. — Résistance à la contagion ou susceptibilité à subir l'influence des langues étrangères..... 40

VII. — Application des observations précédentes à l'Antiquité romaine..... 45

VIII. — Conclusion..... 57

IX. — Méthode..... 58


## CHAPITRE PREMIER


Emploi des cas..... 83

I. — Le nominatif et le Vocatif..... 83

II. — Génitif..... 94

1. — Génitif de qualité..... 94

2. — Génitif partitif..... 97

3. — Génitif partitif construit avec un adjectif masculin ou féminin au positif..... 101

4. — Emploi de mei, nostri, etc., au lieu de l'adjectif possessif meus, etc..... 103

5. — Génitif avec ellipse de filius..... 106

6. — Génitif avec un verbe..... 107